



Rapport du Président de la Polynésie française À l'Assemblée de la Polynésie française

Exercice 2024

Le rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française est établi chaque année en application :

- Des principes constitutionnels issus de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, notamment ses articles 14 et 15 : « Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. Art. 15. - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. » ;
- De la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, en son article 155 : « Le Président de la Polynésie française adresse chaque année à l'assemblée de la Polynésie française : 1° Pour approbation, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé, avant l'ouverture de la session budgétaire ; 2° Un rapport sur l'activité du gouvernement durant l'année civile écoulée, sur la situation économique et financière de la Polynésie française et sur l'état de ses différents services. ».

Le contenu de ce rapport est élaboré à partir des données fournies par l'administration et le gouvernement, chacun dans son domaine d'intervention.

Table des matières

1. ACTIVITE DU GOUVERNEMENT	7
1.1. BILAN MINISTERIEL DE LA PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (PR).....	8
1.2. BILAN MINISTERIEL DE LA VICE-PRESIDENCE (VP).....	33
1.3. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, DU DEVELOPPEMENT DES ARCHIPELS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MFT)	39
1.4. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'EQUIPEMENT EN CHARGE DES TRANSPORTS AERIENS, TERRESTRES ET MARITIMES ET DE LA DECENTRALISATION (MGT)	49
1.5. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU BUDGET ET DES FINANCES EN CHARGE DES ENERGIES, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (MEF).....	52
1.6. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES MARINES, DE L'ENVIRONNEMENT EN CHARGE DE L'ALIMENTATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CAUSE ANIMALE (MPR)	61
1.7. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA CULTURE (MEE)	99
1.8. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DE LA SANTE EN CHARGE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE .	111
1.9. BILAN MINISTERIEL DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE LA PREVENTION CONTRE LA DELINQUANCE EN CHARGE DE L'ARTISANAT (MJP).....	120
2. SCHEMAS DIRECTEURS	127
1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	158
2. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE	166
4.1. CARTOGRAPHIE DES ENTITES.....	166
4.2. CONTRIBUTION DE L'ETAT A L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	167
5.LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES.....	169
5.1. GENERALITES.....	169
5.2. ETAT SYNTHETIQUE PAR AUTORITE	170
6.LES DELEGUES INTERMINISTERIELS.....	172
6.1. DELEGUEE INTERMINISTERIELLE AU HANDICAP ET A L'INCLUSION.....	173
6.2. DELEGUE INTERMINISTERIEL EN CHARGE DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE	177
6.3. DELEGUE INTERMINISTERIEL EN CHARGE DU CLIMAT	178
7. LES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	178
7.1. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	178
7.2. ETAT SYNTHETIQUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	182
7.2.1. SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT (SGG)	182
7.2.2. CIRCONSCRIPTION DES AUSTRALES (CAU)	185
7.2.3. CIRCONSCRIPTION DES ILES SOUS LE VENT (CISL)	188
7.2.4. CIRCONSCRIPTION DES ILES MARQUISES (CMQ)	192

7.2.5. DELEGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONALES, EUROPEENNES ET DU PACIFIQUE (DAIE)	195
7.2.6. CIRCONSCRIPTION DES TUAMOTU GAMBIER (CTG)	198
7.2.7. CONTROLE DES DEPENSES ENGAGEES (CDE)	200
7.2.8. DELEGATION A LA RECHERCHE (REC)	204
7.2.9. DELEGATION A L'HABITAT ET A LA VILLE (DHV)	206
7.2.10. DELEGATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (DPF)	209
7.2.11. DELEGATION AU SUIVI DES CONSEQUENCES DES ESSAIS NUCLEAIRES (DSCEN)	211
7.2.12. DELEGATION POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA JEUNESSE (DPDJ)	213
7.2.13. DELEGATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES (DDC)	215
7.2.14. DIRECTION DE LA BIOSECURITE (DBS)	217
7.2.15. DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT (DCA)	220
7.2.16. DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE (DCO)	223
7.2.17. DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (DCP)	225
7.2.18. DIRECTION DE L'AGRICULTURE (DAG)	227
7.2.19. DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (DJS)	229
7.2.20. DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DES REFORMES DE L'ADMINISTRATION (DMRA)	231
7.2.21. DIRECTION DE LA SANTE (DSP)	234
7.2.22. DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE (DAC)	237
7.2.23. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (DIREN)	245
7.2.24. DIRECTION DE L'EQUIPEMENT (DEQ)	247
7.2.25. DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES (DAF)	251
7.2.26. DIRECTION DES IMPOTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (DICP)	254
7.2.27. DIRECTION DES RESSOURCES MARINES (DRM)	258
7.2.28. DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA FAMILLE ET DE L'EGALITE (DSFE)	262
7.2.29. DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES (DTT)	266
7.2.30. DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES (DBF)	269
7.2.31. DIRECTION DU TRAVAIL (TRAV)	271
7.2.32. DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN)	273
7.2.33. DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (DGEE)	275
7.2.34. DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES (DGAE)	279
7.2.35. DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES (DGRH)	281
7.2.36. DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES (DPAM)	283
7.2.37. SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL (SG-CESEC)	289
7.2.38. SERVICE D'ACCUEIL ET DE SECURITE (SAS)	291
7.2.39. SERVICE DE LA COMMUNICATION (COM)	294
7.2.40. SERVICE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL (ART)	297
7.2.41. SERVICE DE LA TRADUCTION ET DE L'INTERPRETARIAT (STI)	300
7.2.42. SERVICE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION (SEFI)	301

7.2.43. SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE (IO)	307
7.2.44. DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION (DSI).....	310
7.2.45. DIRECTION POLYNESIENNE DE L' ENERGIE (DPE)	312
7.2.46. SERVICE DES MOYENS GENERAUX (SMG).....	314
7.2.47. SERVICE DES PARCS ET JARDINS ET DE LA PROPRETE (SPJP)	317
7.2.48. SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL (SPAA)	321
7.2.50. SERVICE DU TOURISME (SDT).....	323
7.2.51. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE (ADE).....	325
7.2.52. AGENCE DE REGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ARASS)	327
8. COMMISSIONS ET COMITES.....	330
9. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS (ADMINISTRATIFS, D'ENSEIGNEMENT, A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL)	344
9.1. PRESENTATION GENERALE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	344
9.2. GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	347
9.3. ETAT SYNTHETIQUE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS..	350
9.3.1. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (CFPA)	351
9.3.2. CENTRE DES METIERS D'ART (CMA).....	356
9.3.3. CENTRE DES METIERS DE LA MER DE POLYNESIE FRANÇAISE (CMMPF)	358
9.3.4. CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (CHPF)	360
9.3.5. CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE (CAPL).....	363
9.3.6. CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (CAPF)	366
9.3.7. ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES (EPEFPA).....	369
9.3.8. MAISON DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT EN DIFFICULTE « FARE TAMA HAU» (FTH)	370
9.3.9. INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (IJSPP)	373
9.3.10. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (ISPF)	376
9.3.11. INSTITUT D'INSERTION MEDICOEDUCATIF (IIME).....	380
9.3.12. MUSEE DE TAHITI ET DES ILES (MTI).....	383
9.3.13. MAISON DE LA CULTURE « Te Fare Tauhiti Nui » (TFTN)	386
10. ETAT SYNTHETIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	391
11. ETAT SYNTHETIQUE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	394
11.1.1. ETABLISSEMENT DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DE TEVA (EGAT)	394
11.1.2. GRANDS PROJETS DE POLYNESIE (G2P)	397
11.1.3. ETABLISSEMENT VANILLE DE TAHITI (EVT)	400
11.1.4. GROUPEMENT DES ETABLISSEMENTS DE LA POLYNESIE POUR LA FORMATION CONTINUE (GREPFOC)	403
11.1.5. INSTITUT DU CANCER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (ICPF)	407

11.1.6. INSTITUT LOUIS MALARDE (ILM)	410
11.1.7. OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (OPT)	413
11.1.8. OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT (OPH)	416
11.1.9. PORT AUTONOME DE PAPEETE (PAP)	418
12. AUTRES ORGANISMES	422
12.1. LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE	424
12.2. LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES SERVICES ET DES METIERS	429
13. LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC	432
13.1. ETAT SYNTHETIQUE PAR DELEGATIONS EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 2024	433
13.1.1. LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DANS LE SECTEUR DU SPORT	436
14. LES SOCIETES ET GIE DANS LESQUELS LA POLYNESIE DETIENT DES PARTICIPATIONS	441
14.1. PRINCIPES D'ORGANISATION ET PRESENTATION	441
14.2. ETAT SYNTHETIQUE PAR SOCIETE	444
14.2.1. ABATTAGE DE TAHITI (SAEM)	444
14.2.2. AEROPORT DE TAHITI (ADT)	450
14.2.3. AGENCE FRANCE LOCALE-SOCIETE TERRITORIALE (AFL-ST)	457
14.2.4. AIR TAHITI (AT - SA)	466
14.2.5. AIR TAHITI NUI (ATN – SAEML)	474
14.2.6. ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI – VAITAMA (SEM)	487
14.2.9. ELECTRICITE DE TAHITI (E.D.T. – SA)	494
14.2.10. HUILERIE DE TAHITI (SA)	508
14.2.11. LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE (SEM)	518
14.2.12. SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S.3.P. - SAEM)	521
14.2.13. SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (S.O.F.I.D.E.P. - SAEM)	528
14.2.14. SOCREDO	535
14.2.15. SOCIETE TAHITI NUI HELICOPTERS (SAS TNH)	546
14.2.16. SOCIETE TAHITI NUI TELEVISION (SEM TNTV)	562
14.2.17. SOCIETE DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE EN POLYNESIE (SEM TEP)	570
14.2.18. GIE TAHITI TOURISME	580
15. ETAT DES MOYENS	589
15.1. RESSOURCES HUMAINES : BILAN SOCIAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	589
15.2. SYSTEME D'INFORMATION	642
15.3. GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE	645
15.4. PATRIMOINE	649
16. CONTRIBUTION A L'ORGANISATION	683

16.1.DISPOSITIF DE MAIRISE DES ACTIVITES.....	683
16.2.ÉTAT DES CONTROLES – BILAN EN NOMBRE DE REJETS, D’OBSERVATIONS, POINTS FORTS ET DE VIGILANCE	684
16.4. MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC	686
16.4.INNOVATION PUBLIQUE.....	687
17. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN POLYNESIE FRANCAISE	698

1. ACTIVITE DU GOUVERNEMENT

Bilans ministériels

1.1. Bilan ministériel de la Présidence de la Polynésie française (PR)

I. Concernant le portefeuille du Tourisme et des transports aériens internationaux

Le service du tourisme exerce des missions essentielles en matière de pilotage du secteur : il encadre la réglementation applicable, attribue les financements et subventions aux acteurs touristiques, et supervise les projets d'aménagement. Il est également chargé d'adapter le cadre réglementaire en fonction des évolutions du marché et des attentes des visiteurs. Le GIE Tahiti Tourisme, pour sa part, assure la promotion de la destination sur les marchés internationaux et domestique. Il fait remonter les besoins exprimés par les opérateurs touristiques auprès du service du tourisme et des autorités, afin d'accompagner le développement du secteur. Quant au Campus des Métiers et des Qualifications Hôtellerie, Restauration, Tourisme du Pacifique (CMQP), celui-ci joue un rôle clé dans l'adéquation entre les politiques de formation et les besoins en recrutement des professionnels du secteur, aujourd'hui comme demain.

Ainsi, le secteur du tourisme s'organise autour de trois pôles complémentaires :

- ✓ Un pôle administratif, financier et réglementaire (Service du Tourisme),
- ✓ Un pôle marketing (GIE Tahiti Tourisme),
- ✓ Un pôle des compétences humaines (CMQP).

L'année 2024 a été marquée par l'avancement de plusieurs chantiers structurants, parmi lesquels le lancement d'une mission d'étude dédiée à l'élaboration d'un schéma directeur de l'hébergement marchand, tant terrestre que flottant.

1) Etude : Elaboration d'un schéma directeur de l'hébergement marchand terrestre et flottant

En réponse aux objectifs gouvernementaux d'augmentation des recettes touristiques, le service du tourisme a lancé en 2024 une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement de l'hébergement marchand, terrestre et flottant, à l'échelle de la Polynésie française pour les dix prochaines années. Cette étude, structurée en trois livrables – diagnostic, scénarios prospectifs et plan d'actions – a vocation à guider les décisions publiques en matière d'aménagement hôtelier, incluant la réhabilitation des friches existantes.



➤ **Un diagnostic contrasté de l'offre actuelle**

Depuis 2015, les hôtels terrestres ont connu une perte estimée de 8% des chambres, principalement due aux fermetures de 2018 et 2020. De nombreuses friches hôtelières sont identifiées, et peu de nouveaux projets sont proches d'une concrétisation.

À l'inverse, les pensions de famille affichent une croissance annuelle moyenne de 0,4% depuis 2015, et les meublés de tourisme ont bondi de 20% en moyenne par an depuis 2018, compensant en partie le déclin de l'offre hôtelière traditionnelle. L'archipel de la Société reste le pôle d'attraction majeur, concentrant 84% des chambres du Pays et 37 des 42 hôtels en 2024.

Concernant l'hébergement flottant, les principaux opérateurs de croisière sont Paul Gauguin, Aranui et Windstar, qui ont assuré 67% des escales en 2023, majoritairement dans l'archipel de la Société. Des perspectives de croissance se profilent avec l'arrivée d'un second bateau pour Aranui et Paul Gauguin d'ici 2026-2027, ainsi que le nouveau Tuhaa Pae. La possibilité d'accueillir un méga yacht Ritz Carlton de 226 suites deux mois par an est également à l'étude pour 2026-2027. Les charters nautiques, majoritairement basés à Raiatea, répondent à une forte demande de croisières à taille humaine dans les Îles Sous-le-Vent.

Définition des priorités pour le développement de la fréquentation touristique

Hébergement terrestre

- 1 Réouverture des « friches » et réaménagement des fonciers**
Sous réserve de faisabilité et d'acceptation / concertation de la population
> Clarifier l'état des friches listées et leur statut
- 2 Grands Projets îles de la Société voire Tuamotu (à discuter)**
Portés par des investisseurs étrangers, sur des sites identifiés (AO)
> Mise en œuvre d'un cadre et mesures (marketing, plateforme, réseau) pour rendre attractive la destination auprès d'investisseurs qui arbitrent entre plusieurs opportunités dans le Monde et faciliter les démarches
- 3 Hôtellerie 3*/4* îles de la Société voire Tuamotu (à discuter)**
Portés par des investisseurs locaux, avec accompagnement à l'investissement
> Définir une stratégie, inciter et accompagner la croissance d'une offre hôtelière moyenne gamme, sur des sites définis
- 4 Pensions de famille, voire petite hôtellerie tous les archipels**
Portés par des investisseurs locaux, avec accompagnement à l'investissement
> Inciter et accompagner la structuration du marché, de manière opportuniste

Hébergement flottant

- 1 Croisières intra-polynésiennes**
Opérateurs locaux (avec accompagnement à l'investissement) et internationaux (développement opportuniste)
> Encourager le développement de nouvelles croisières (notamment avec Papeete comme tête de ligne et avec des escales en dehors des îles de la Société) en engageant des actions marketing, en proposant des infrastructures cohérentes avec les attentes de la clientèle ciblée et en aidant les acteurs locaux (défisc.)
- 2 Charters nautiques**
Investisseurs locaux essentiellement
> Encourager

Ces informations sont essentielles pour orienter les priorités visant à mieux répartir la fréquentation touristique sur l'ensemble du "merritoire" polynésien.

Aérien

Prioriser les investissements sur l'aéroport de Tahiti Faa'a
pour qu'il soit en mesure d'accueillir plus de touristes et de répondre aux attentes des compagnies et des passagers

➤ Des actions ciblées selon les publics

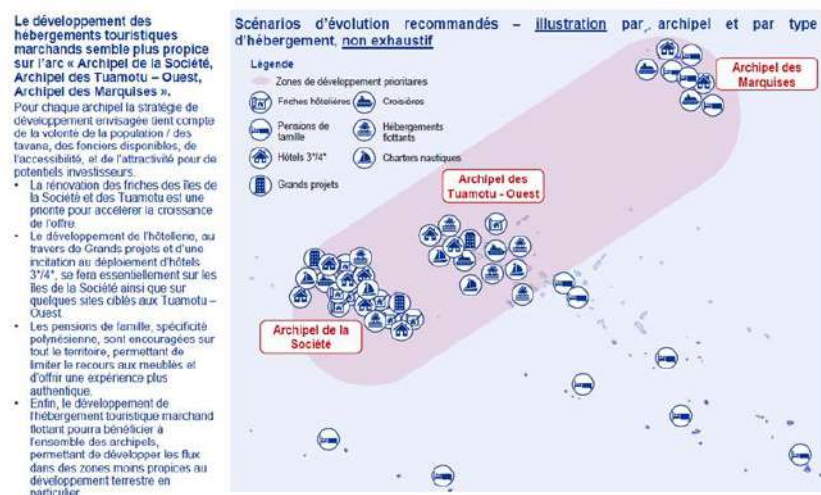
Le plan d'actions propose des mesures différenciées selon les cibles. **Pour les investisseurs**, il s'agit notamment de renforcer la promotion de la destination, de créer un guichet unique, de structurer les appels à projets avec des baux adaptés, de clarifier la défiscalisation, et d'introduire des incitations pour valoriser les friches. **Pour le Pays et les communes**, les priorités incluent l'intégration du tourisme dans les schémas d'aménagement, le renforcement des infrastructures (transport, eau, énergie, assainissement) et la révision des régimes fiscaux applicables.

➤ Des leviers pour les compétences et la réglementation

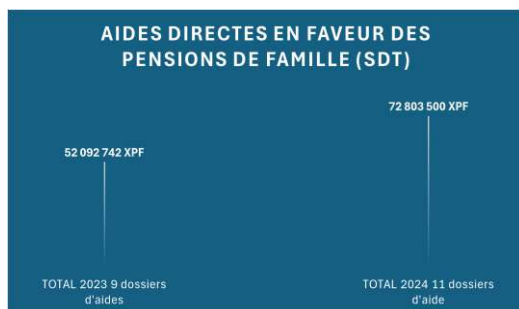
Le rapport identifie également l'importance de soutenir l'emploi local à travers la mise en œuvre d'une GPEC sectorielle adaptée, en particulier pour accompagner les jeunes talents et les reconversions professionnelles. Enfin, des ajustements réglementaires sont proposés pour structurer et valoriser l'offre : mise en place de dispositifs de classement et de labellisation, ainsi que des mesures spécifiques à destination des pensions de famille et des meublés de tourisme, afin d'assurer une offre homogène, lisible et de qualité sur l'ensemble du territoire.

Scénarios d'évolution recommandés

Vision par archipel et par type d'hébergement touristique marchand



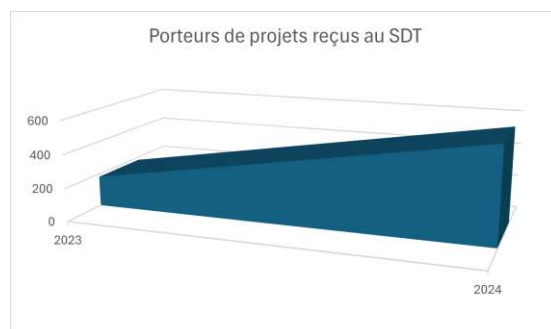
Outre cette étude, en 2024, un plan d'actions ambitieux pour un tourisme durable et inclusif a été mis en œuvre sous la coordination du service du tourisme et de Tahiti Tourisme, avec l'appui d'un coordinateur dédié. Il se compose de 100 actions concrètes, portées par 30 responsables, et se distingue des précédentes stratégies par un calendrier d'exécution rigoureux et des bilans semestriels assurant un véritable suivi opérationnel.



Dans le même esprit de structuration, une mission d'étude consacrée au tourisme de randonnée a été menée à Moorea, permettant l'élaboration d'un guide de procédures accompagné d'une cartographie des parcours existants. Parallèlement, des avancées significatives ont été réalisées pour accompagner les pensions de famille et la nouvelle catégorie d'hébergement chez l'habitant.

À la suite de l'adoption d'une loi de pays, une campagne d'information a été conduite dans les archipels, et le nombre de porteurs de projets reçus a fortement augmenté en 2024 (571 contre 182 en 2023), laissant entrevoir une hausse des demandes d'aides directes dès 2025.

En préparation du lancement des futurs appels à projets, un travail de recensement des parcelles domaniales à potentiel touristique a été mené sur l'ensemble du territoire, accompagné de la rédaction d'un modèle de cahier des charges techniques. En parallèle, le processus d'appel à manifestation d'intérêt a été simplifié pour permettre une meilleure lisibilité et accessibilité pour les porteurs de projets, en remplaçant l'approche purement technique par une évaluation plus globale et qualitative.

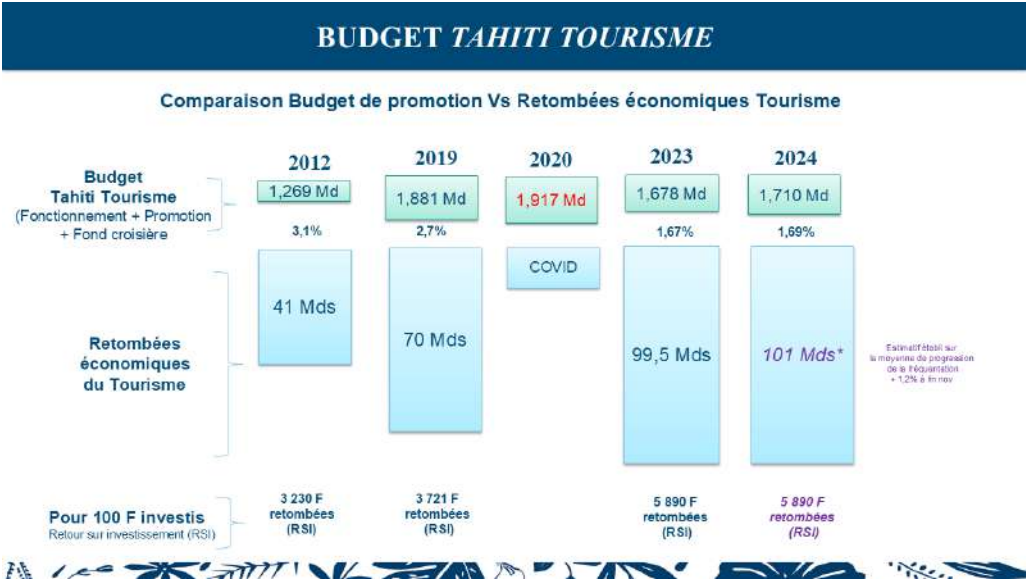
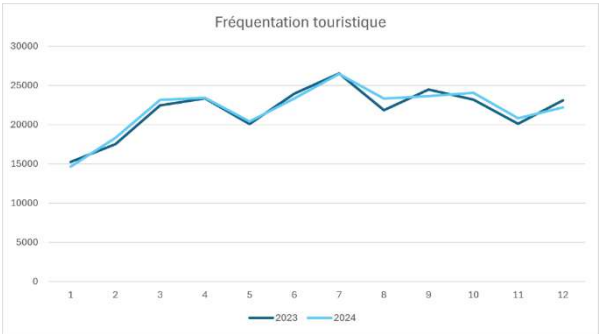


Les équipes du tourisme ont également été mobilisées dans l'organisation de l'épreuve olympique de surf à Teahupo'o, en lien avec les parties prenantes du comité Paris 2024. Cet événement a permis d'accroître considérablement la visibilité internationale de la Polynésie française, générant des retombées médiatiques exceptionnelles, avec 52 milliards de vues et une contre-valeur publicitaire estimée à 125 milliards XPF. Dans le prolongement de cette dynamique, le forum *TE KAI*, organisé en octobre par le Campus des Métiers et des Qualifications du Pacifique, a permis de sensibiliser 800 collégiens aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Ce format sera reconduit sur deux jours en 2025 pour toucher également les adultes en reconversion.

Plusieurs chantiers structurels ont également été amorcés, notamment les réformes fiscales du secteur de l'hébergement et de l'aérien, ainsi que la dématérialisation de la fiche statistique visiteurs/résidents. Retardés par les mouvements sociaux, ces travaux se poursuivront en 2025. Deux grèves dans le secteur aérien ont marqué l'année, perturbant fortement le trafic et nécessitant une gestion de crise soutenue, notamment sur les 43 aéroports du Pays. En parallèle, un accompagnement renforcé a été apporté à la société Aéroport de Tahiti pour améliorer les conditions d'accueil, avec des premiers aménagements réalisés dès 2023 et un programme d'investissement prévu à partir de 2025 pour moderniser les terminaux.

Sur le segment du tourisme d'affaires et de récompense (MICE), la destination Tahiti a su séduire plusieurs entreprises internationales, en dépit d'un manque d'infrastructures adaptées. Les privatisations d'hôtels par de grandes sociétés américaines témoignent du potentiel de ce marché, également prometteur au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par des **résultats exceptionnels en matière de fréquentation touristique**, avec **263 766 visiteurs (+11 % par rapport à 2019)**. Cette dynamique, soutenue par les actions de promotion de Tahiti Tourisme, a généré plus de 100 milliards XPF de retombées économiques.



La relance de la ligne directe Tokyo-Papeete par Air Tahiti Nui fin 2023 a eu un impact positif, augmentant significativement le nombre de visiteurs japonais et chinois en Polynésie française et générant 44 157 nuitées en 2024. Pour pérenniser et diversifier ces flux, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment l'exploration d'une deuxième porte d'entrée vers l'Asie via des accords de partage de codes avec Air Calin. L'accessibilité depuis l'Amérique du Sud reste limitée, bien que des discussions avec Delta Airlines soient envisagées pour la ligne Santiago – Île de Pâques – Tahiti. Enfin, un accord de partage de codes entre Air Tahiti Nui et Air Rarotonga a été officialisé pour consolider la desserte aérienne avec les îles Cook.

Enfin, en 2024, la Chambre territoriale des comptes a conduit deux contrôles, dont l'un consacré à l'évaluation de la politique touristique menée entre 2018 et 2023. À l'issue de ses travaux, elle a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'action publique en Polynésie française. Elle a notamment souligné l'importance de doter l'ISPF des moyens nécessaires pour développer un Compte Satellite du Tourisme (CST), outil essentiel à une meilleure mesure de l'impact économique du secteur. Elle a également encouragé le renforcement du suivi de la perception du tourisme via des enquêtes régulières, la structuration d'un plan d'actions avec un pilotage rigoureux et des indicateurs de suivi, ainsi que la modernisation du cadre réglementaire face à la digitalisation croissante. Enfin, la Chambre a insisté sur la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) adaptée, en lien avec le CMQP, afin d'ajuster l'offre de formation aux besoins réels du marché, y compris dans le secteur non salarié.

La Chambre a également relevé les zones de chevauchement entre les missions de Tahiti Tourisme et celles d'Air Tahiti Nui (ATN), notamment dans la promotion touristique à l'international. Elle recommande une clarification des rôles respectifs ainsi qu'une meilleure formalisation des analyses économiques en amont de l'ouverture de nouvelles lignes aériennes. Si des synergies ont commencé à émerger, la mise en place d'une gouvernance plus

structurée permettrait de renforcer la cohérence des actions et d'optimiser les investissements et les efforts de promotion sur les marchés stratégiques, comme en témoigne l'exemple récent de la ligne vers Seattle.

Orientations stratégiques sur le plan local :

En 2024, le développement du marché domestique a été consolidé grâce à l'organisation de deux éditions du salon du tourisme, qui ont suscité une forte affluence auprès du public local. Ces événements ont permis de dynamiser la consommation touristique intérieure, tout en atténuant les effets de la baisse de fréquentation observée durant les périodes de moyenne saison internationale.

Dans une logique de durabilité, l'intégration des communautés locales au cœur du développement touristique a été renforcée. Tahiti Tourisme a intensifié ses actions de sensibilisation auprès des professionnels du secteur afin de promouvoir des pratiques plus responsables. Parallèlement, des actions ont été menées à destination du grand public, notamment des jeunes, à travers des événements organisés avec la DGEE, comme la Journée mondiale du tourisme ou la Journée de l'environnement.

Tahiti Tourisme poursuit également ses efforts pour déployer l'action touristique dans les îles et atolls, en valorisant la culture polynésienne et en proposant des animations authentiques, telles que des ateliers thématiques lors des escales de croisières. Ces initiatives sont menées en partenariat avec des acteurs locaux pour garantir des expériences enrichissantes et ancrées dans les réalités du territoire.

Enfin, l'accompagnement des comités du tourisme locaux a été renforcé à travers un programme de formation et de professionnalisation lancé en 2024. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information proposée aux visiteurs, en étroite collaboration avec les communes, contribuant ainsi à structurer durablement l'offre touristique dans les îles.

Orientations stratégiques sur le plan international :

En 2024, Tahiti Tourisme a structuré son action à l'international autour de six axes stratégiques.

Malgré un contexte marqué par la fin du "revenge travel", un recul du marché américain lié aux élections, la concurrence accrue et la hausse des coûts promotionnels, la destination a atteint un nouveau record de fréquentation avec 263 766 touristes, soit une augmentation de 0,7% des visiteurs et de 4,4% des nuitées par rapport à 2023. Cette croissance s'explique par une stratégie combinant le renforcement des marchés en reprise (Canada, Allemagne, Suisse, Australie, Nouvelle-Zélande, Italie), la relance du Japon, de la Chine et de la Corée du Sud, le développement du marché mexicain, l'expansion des croisières et la diversification des clientèles. Parallèlement, plusieurs études ont été engagées pour asseoir une vision durable et inclusive du tourisme polynésien : évaluation par le GSTC, analyse de l'empreinte carbone, enquête d'opinion publique, schéma directeur de l'hébergement, et étude de satisfaction des visiteurs en cours sur 2025. Les premiers résultats ont été présentés lors d'un forum réunissant les parties prenantes et nourriront le plan d'action pour un tourisme durable, attendu pour février 2025.

Tahiti Tourisme a par ailleurs renforcé le réseau de distribution internationale à travers des actions de formation ciblées (programme "Spécialiste de Tahiti", e-learning, webinaires, voyages de familiarisation) et des événements majeurs comme le Tahiti Travel Exchange ou "Icons of Virtuoso". Des missions de prospection ont été menées en Europe, Amérique du Nord et au Japon, accompagnées de workshops et de roadshows dans plusieurs pays, et d'une participation active aux salons internationaux (ITB Berlin, ILTM Cannes). Des campagnes de vente conjointes avec les tour-opérateurs et compagnies aériennes ont permis de stimuler la commercialisation. Une restructuration importante a également été engagée en Amérique du Nord, avec la fermeture du bureau nord-américain et la contractualisation de trois agences aux États-Unis, Canada et Mexique, permettant une meilleure optimisation budgétaire et un recentrage stratégique sur les marchés les plus porteurs. En parallèle, une relance progressive du marché asiatique a débuté avec une augmentation significative des budgets pour le Japon, la Corée et la Chine.

La promotion par segment a été renforcée pour diversifier les clientèles : campagnes dédiées à la plongée sous-marine, développement de cibles au-delà des couples (familles, groupes d'amis, passionnés d'Ori Tahiti), et actions spécifiques pour la communauté LGBTQ+ à travers des campagnes, des adhésions à des réseaux spécialisés et une présence dans des événements dédiés. Enfin, Tahiti Tourisme a intensifié ses efforts pour favoriser une meilleure dispersion des visiteurs à travers les archipels et les différents types d'hébergements. Des campagnes ont mis en avant la Petite Hôtellerie Familiale, les locations de vacances, les croisières et les charters nautiques, avec une campagne internationale dédiée à la PHF prévue pour 2025. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la volonté de répartir plus équitablement la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire polynésien, conformément aux orientations du schéma directeur de l'hébergement touristique.

II. Concernant le portefeuille de l'égalité des territoires

Eléments de politique générale

Un des axes majeurs du programme politique du gouvernement consiste à limiter voire réduire à terme, l'« exode » de nos populations des archipels vers le centre de Tahiti.

Dans cette perspective, le partenariat, notamment financier, au profit des communes, répond d'un double objectif :

I. leur permettre de se doter d'infrastructures et d'équipements pour offrir des services publics communaux de meilleure qualité (eau potable, énergie électrique, protection de l'environnement...) ou encore des infrastructures communales adaptées aux besoins (hangars, mairies etc.) ;

II. Les accompagner, si elles le souhaitent, dans leur développement économique, selon leur échelle et la dimension la plus appropriée. Par exemple sur un atoll des tuamotu, participer à l'acquisition d'un engin destiné au soutien de l'activité de « coprahculture » ou « d'agriculture » (autonomie alimentaire, soutien des activités etc.).

C'est pourquoi, les outils financiers auxquels le pays contribue en totalité ou en partie (DDC, FIP, CRSD, CDT, Abris...) sont autant de moyens essentiels pour les communes dans la mise en œuvre de leurs compétences propres, en matière d'investissement.

Sur un autre plan, ces aides financières, sur toutes les thématiques éligibles, doivent participer à accroître leurs capacités à concourir, aux côtés du Pays, chacun dans son domaine de compétence, au développement des secteurs prioritaires pour le Gouvernement : secteur primaire, culture, tourisme, numérique... En effet, comment développer le tourisme sur une île où la distribution d'eau ou d'énergie n'est pas optimale voire inexistante ?

Dans le prolongement de l'année précédente ...

A. 2024 a été particulièrement marquée par la signature :

- ✓ du nouveau **contrat de développement et de transformation 2024 – 2027** dédié aux investissements communaux en matière de services publics environnementaux (assainissement en eau potable, assainissement des eaux usées et Déchets) a marqué la volonté partagée de l'Etat et du Pays de maintenir les efforts financiers dans la continuité des précédents contrats ;
- ✓ de **l'avenant 4** actant une ultime prolongation du **CRSD**.

2024, UNE ANNÉE DE CONTRACTUALISATION



la signature en juillet
du nouveau contrat
de développement et
de transformation
(**CDT**) 2024 – 2027

23 juillet 2024





la signature de l'avenant 4
actant une ultime
prolongation de 2 ans du
Contrat de redynamisation
des sites de défense (**CRSD**)

4 décembre 2024



Forts des résultats très positifs déjà obtenus et conscients des besoins exprimés par les communes sur ces compétences, l'État et le Pays ont décidé de consacrer 7,1 milliards de francs CFP à la mise en œuvre des services publics environnementaux sur la période 2024-2027. L'office français de la biodiversité (OFB), opérateur de l'Etat, apporte un soutien complémentaire de 1,2 milliard de francs CFP en matière de développement de l'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable.

Le contrat de développement et de transformation 2024-2027, Volet communes, représentera donc au total un volume d'investissement de 9,365 milliards de francs CFP minimum pour le territoire.

Dans la perspective d'une mise en œuvre rapide de ce nouvel outil de financement, la signature du contrat a été suivie, sans attendre, de la première séance du comité de pilotage, préalable nécessaire au lancement de l'appel à projets 2024 à destination des communes et structures intercommunales dès la fin du mois de juillet.

La programmation initiale de 2024 avait ainsi été arrêtée à une enveloppe de 1,776 milliards de F CFP soit 888 millions de F CFP chacun.



Les changements successifs de gouvernements nationaux et les incertitudes budgétaires idoine ont conduit à un réajustement des priorités nationales, impactant les engagements financiers destinés aux collectivités d'outre-mer. En raison de ces arbitrages, l'enveloppe 2024 prévue dans le cadre du CDT2 a été revue à la baisse.

Ainsi, la contribution de l'État au titre du CDT II a été réduite en fin d'exercice 2024, plafonnant sa participation à 420,1 millions de F CFP. Cette décision a eu pour effet de restreindre la programmation initialement validée à 409 947 793 F CFP pour chacune des parties. Toutefois, cette enveloppe a ensuite été réévaluée grâce à l'allocation de crédits complémentaires mobilisés par l'État, permettant notamment de financer le projet de la commune de *Tubuai* à hauteur de 78 357 206 F CFP pour chacune des parties.

Ces arbitrages, arrêtés au niveau national, ont abouti à une programmation 2024 fixant la participation maximale de l'État à 488,3 millions F CFP, soit une réduction d'environ 400 millions F CFP par rapport à la prévision initiale.

B. En termes de moyens financiers, 2024 s'est illustrée par un soutien financier record du Pays aux côtés des communes en matière d'investissement dans leur développement soit 4.461 milliards de francs CFP, d'octrois par le conseil des ministres, tous dispositifs confondus (octrois DDC et contrats partenariaux).

Ce montant inédit résulte, à hauteur de 2.718 milliards de FCFP, de l'important financement du projet d'assainissement porté par les communes de Papeete, Pirae et Arue, au sein de la communauté de communes Teporionu'u.



Montant des octrois au profit des communes et groupements de communes en 2024

La politique volontariste d'aide au développement des communes est principalement assise sur l'ensemble des octrois validés par décision du Conseil des ministres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année tous dispositifs confondus¹.

Pour l'exercice 2024, les financements par le Pays se sont principalement concrétisés au titre de deux dispositifs de financement, notamment :

¹ Par souci de fiabilité, cette donnée ne comprend que les financements ayant fait l'objet d'un arrêté d'octroi par le conseil des ministres au 31 décembre 2024.

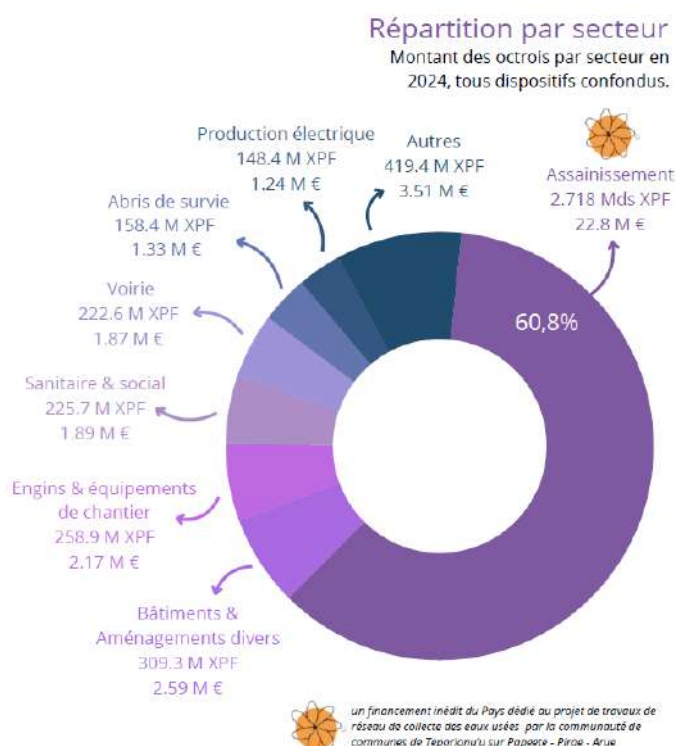
👉 Les interventions directes via la Délégation pour le développement des communes (DDC) à concurrence de 4.302.385.252 FCFP ;

👉 La convention relative aux bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie : un dispositif visant à protéger les populations des Tuamotu contre les événements météorologiques majeurs, en construisant ou rénovant des bâtiments publics aux normes para cycloniques,

Montant des octrois par le conseil des ministres en 2024 : 152.003830 FCFP.



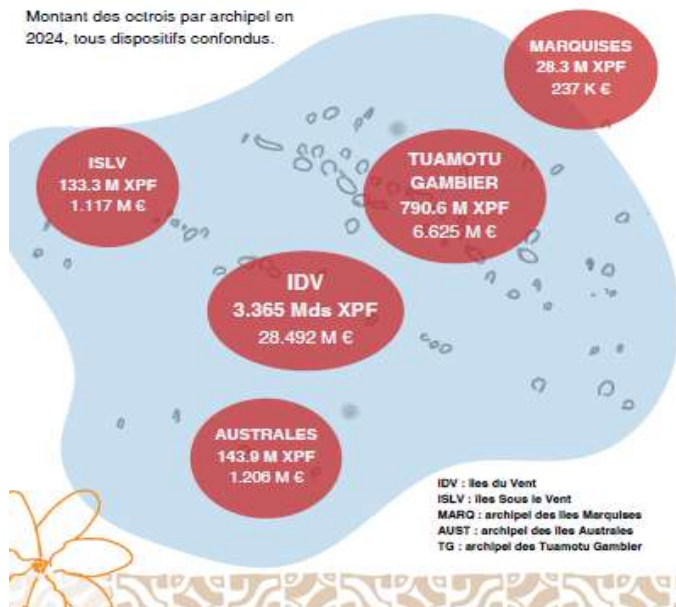
NB : il n'y a pas eu d'octrois en 2024 au titre du CDT 2024-2027 en raison de la tenue du copil de programmation seulement en fin d'année avec sortie des arrêtés d'octrois sur 2025 tout comme pour les octrois au titre de la convention sur la construction d'abris de survie pour les mêmes motifs.



L'ensemble des soutiens financiers du Pays validés par le conseil des ministres se répartissent par secteur (tous dispositifs confondus) comme suit pour 2024 :

Répartition par archipel

Montant des octrois par archipel en 2024, tous dispositifs confondus.



Répartition par habitant

Montant des octrois par archipel rapporté au nombre total d'habitants en 2024, tous dispositifs confondus.



En second lieu, et pour tenir compte de l'axe politique de développement des archipels qui figure au programme politique du gouvernement, il y a lieu de mettre en lumière un comparatif entre le montant investi pour un habitant des îles éloignées et celui pour un habitant de Tahiti, Moorea ou des Îles sous le Vent.

La répartition des octrois de 2024 en FCFP par habitant et par archipel révèle une prédominance des enveloppes investies sur les archipels éloignés et particulièrement les Tuamotu – Gambier, et, dans des proportions similaires, aux Marquises et Australes.

C- De manière plus générale, 2024 c'est aussi :

☞ La signature des premières conventions entre le Pays et les communes volontaires sur les **Fare Ora** est venue traduire l'attention particulière portée par le gouvernement en faveur de l'amélioration de l'accès de tous à un service public de meilleure qualité, plus efficient et dans une dynamique de proximité renforcée en termes d'objectifs ;

☞ De la même manière, la tenue de conseils des ministres délocalisés tout au long de l'année a également contribué à asseoir l'ouverture au dialogue souhaitée par le Président et son gouvernement, dans un esprit de partage et de relations de proximité ;

☞ Enfin, une attention particulière a été portée aux besoins et demandes des élus communaux en termes de modalités d'exercice de compétences statutaires à partager de manière complémentaire entre les communes et le Pays. Cet exercice, unique sur le territoire national puisque le statut d'autonomie de la Polynésie française lui est propre, n'est pas aisé mais le dialogue doit se poursuivre ainsi que les moyens mis en œuvre pour que ces différents chantiers puissent prospérer dans une dynamique de collaboration constructive entre le monde communal et les instances du Pays.

III. Concernant les affaires internationales

Dans un monde globalisé et marqué par la montée des tensions géostratégiques et l'enlisement des conflits en cours (Ukraine, Gaza), la Polynésie française a conforté son intégration régionale dans son bassin géographique historique et culturel *Te Moana Nui a Hiva*, le Grand Océan Pacifique, et son rayonnement international en accueillant notamment les épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 (27 juillet-5 août) et en adhérant en tant que membre observateur à l'Organisation Internationale de la Francophonie lors du Sommet de Paris du 4

octobre. L'inscription des îles Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2024 à New Delhi (Inde) a également marqué l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de 20 ans.

L'ouverture au Pacifique et au monde est passée par la multiplication des liens bilatéraux avec les pays du Grand Pacifique et au-delà, comme Singapour et le Japon. La représentation de la Polynésie française en Europe est dorénavant mieux assurée grâce à la prise de fonction du correspondant aux affaires européennes déployé à Paris, dans les locaux de la Délégation de la Polynésie française (DPF) à Paris. Le travail de concertation pour l'ouverture de représentations officielles de la Polynésie française dans le Pacifique et le monde a été poursuivi. L'adhésion à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les négociations sur la Facilité pour un Pacifique Résilient du Forum des îles du Pacifique (PRF) et les missions ministérielles à Bruxelles traduisent un engagement dynamique au sein des organisations régionales, européennes et internationales. Ces actions visent à adapter leurs stratégies et programmes aux politiques publiques de la Polynésie française, permettant ainsi de concrétiser les priorités économiques et sociales en cohérence avec le programme gouvernemental.

La France, puissance administrante, a mis un terme à la politique de la chaise vide concernant la question de la décolonisation au sein l'Organisation des Nations Unies (ONU). Toutefois, le dialogue constructif sur la mise en œuvre et les étapes des processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide de l'ONU, reste à mettre en œuvre.

La Polynésie française a de nouveau fait preuve de solidarité en attribuant des aides financières à Mayotte à la suite du Cyclone Chido du 14 décembre 2024 et au Vanuatu après le séisme du 17 décembre 2024.

Dans le Pacifique

Dans un Pacifique de plus en plus marqué par la rivalité stratégique entre les Etats-Unis et la Chine, monde globalisé, le Président de la Polynésie française, Moetai BROTHERTON, a continué d'œuvrer pour l'intégration et le rayonnement du Fenua dans son bassin géographique, historique et culturel *Te Moana Nui a Hiva*.

A l'invitation du gouvernement de Singapour, le Président de la Polynésie française s'est rendu à deux reprises dans la cité-Etat du sud-est asiatique. Tout d'abord, en mars, pour explorer un cadre de coopération bilatérale, notamment dans le domaine numérique et la préservation de la ressource en eau, et rencontrer de nombreux investisseurs de plusieurs nationalités. Puis en mai, accompagné de Jordy CHAN, ministre des Grands travaux et de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes, pour assister au 3^{ème} Sommet Singapour – Pacifique, qui contribue à intensifier les liens de Singapour avec les membres du Forum des îles du Pacifique (FIP).

Le Président de la Polynésie française a également participé au sommet triennal Japon – Forum des îles du Pacifique (PALM10) qui s'est tenu à Tokyo en juillet. Les deux pays partagent un lourd héritage nucléaire, le Japon ayant subi les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki et la Polynésie française ayant subi 193 essais nucléaires. La question du rejet des eaux traitées de Fukushima dans l'océan Pacifique, une préoccupation majeure pour la région, a été abordée, soulignant l'importance d'un dialogue constant. En marge du programme dense organisé par le FIP permettant de rencontrer de nombreux acteurs économiques, le Président a rencontré les entreprises japonaises faisant la promotion des produits polynésiens au Japon, dont le noni.

La thématique du nucléaire a également été abordée par la vice-présidente de la Polynésie française qui s'est rendue aux Iles Marshall dans le cadre de la réunion des dirigeantes du FIP et de la Communauté du Pacifique (CPS).

Le Président a ensuite participé en août au 53^{ème} Sommet des dirigeants du FIP à Tonga sur le thème « *Lakai ha Pasifiki Tu'ulua : langa ke tu'utai* » (« Bâtir un Pacifique transformateur et résilient pour un avenir meilleur »). Ce Sommet a permis à la région Pacifique, préoccupée par les événements s'étant déroulés en Nouvelle-Calédonie en mai, de renouer le dialogue grâce à une mission de Haut-niveau « *Troika plus* » en Nouvelle-Calédonie en octobre. Le concept d'« Océan de paix » porté par Fidji a également été adopté par les Dirigeants, rappelant leur vision d'une « *région Pacifique résiliente, où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité, l'inclusion sociale et la prospérité, et où tous les peuples du Pacifique peuvent mener une vie libre, saine et productive* », telle qu'exprimée

dans la Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique. L'adoption de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle par l'ONU a été salué, alors que la demande d'inscrire l'élévation du niveau de la mer comme point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU, a été rappelée avec insistance, le changement climatique restant une question existentielle et prioritaire pour le Pacifique. La Polynésie française a également participé au lancement de la Stratégie régionale du Kava 2024-2028, ainsi qu'à un événement en marge dédié à la dimension des droits de l'homme de l'héritage nucléaire organisé par les Iles Marshall.

De plus, le Président BROTHERTON a participé à la réunion du Groupe des dirigeants polynésiens (*Polynesian Leaders Group*) sous la présidence de Niue, où étaient inscrits des sujets d'importance comme la question prioritaire de gouvernance au sein du groupe, avec des discussions visant à renforcer la coopération régionale et à améliorer la coordination entre les îles polynésiennes pour affronter les défis actuels et futurs.

La participation de la Polynésie française, au niveau ministériel, au 8^{ème} forum des ministres de l'eau et des eaux usées du Pacifique aux Iles Cook, ainsi qu'à la réunion des ministres océaniques de la jeunesse de la CPS à Fidji durant le mois de septembre a renforcé son ancrage régional sur des thématiques prioritaires du gouvernement. Ces rencontres ont favorisé l'échange de savoirs et de solutions insulaires adaptées aux spécificités de notre territoire.

La participation de la Polynésie française au 13^{ème} Festival des arts et de la culture du Pacifique (FESTPAC) à Hawaii en juin, a permis de mettre en valeur l'identité et la culture maohi aux côtés de celles de Moana Nui a Hiva. Cet événement a été l'occasion de rappeler que la culture des peuples du Pacifique, protecteurs du Grand Océan et héritiers des plus grands navigateurs, est la première richesse de notre région face aux grandes puissances mondiales.

Événements internationaux en Polynésie française

La Polynésie française a également accueilli en 2024 plusieurs événements d'envergure qui lui ont permis de renforcer son intégration régionale, de contribuer activement aux enjeux régionaux et internationaux et de faire rayonner son savoir-faire et sa culture.

Les épreuves de surf à Teahupoo, en juillet-août 2024, dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, ont permis au monde de découvrir la beauté de nos rivages et de nos montagnes mais aussi notre histoire et nos défis. Une projection du documentaire Deep Rising dans le grand théâtre de TFTN a permis au Président de la Polynésie française de sensibiliser les Polynésiens aux enjeux régionaux et mondiaux des extractions minières en eau profonde.

La Polynésie française a également eu l'honneur d'accueillir fin septembre le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères néo-zélandais Winston PETERS dans le cadre de sa tournée de l'ensemble des pays membres du Forum. Les discussions ont porté sur les défis régionaux et les relations bilatérales, dont le possible renouvellement du plan conjoint de coopération entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande.

En octobre 2024, la Polynésie française a reçu la visite du Bureau Régional Polynésien du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique - *Polynesian Regional Office* (PRO), représentée par sa directrice Elsie FUKOFUKA. Etabli en avril 2023 à Tonga, le PRO a pour mission de mieux servir les intérêts des neuf membres polynésiens de la CPS. La DAIEP a mis en place un programme complet au bénéfice du PRO afin que les relations entre la CPS et les services du Pays se consolident.

Dans le prolongement de cette visite, la Polynésie française a eu l'honneur d'accueillir le 54^e Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 54) de la CPS, organisation régionale technique de premier plan au niveau régional. Des observateurs comme le FIP, le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) ou l'Union européenne étaient également représentés.

Une réunion du PLG s'est également tenue en marge afin de faire avancer les agendas polynésiens.

Le 13 décembre 2024, un Dialogue stratégique de haut niveau, événement clé de la Semaine de l'Océan, rassemblant des représentants de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Palau, de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, avec le soutien du gouvernement français et en présence

du Directeur du Bureau du Commissaire à l'Océan Pacifique (OPOC) a abouti à l'adoption de la « Déclaration de Papeete pour la Résilience de l'Océan et la Préservation des Cultures : Un Engagement Commun dans le Pacifique pour l'Accord BBNJ », en vue de la conférence de UNOC 3.

La Nouvelle-Calédonie s'est jointe aux cinq Engagements de la Polynésie française dans une déclaration commune « Unir nos actions pour préserver le mana de notre Océan, *Te Mana o te Moana Nui a Hiva, Denec lé Merigna, Nibouc denec, Denec Indep mi yo méгна Imetch One* ».

Enfin, un mémorandum d'entente « Renforcer la Résilience des Océans par de Véritables Partenariats » a été signé entre la Polynésie française et le Bureau du Commissaire à l'Océan Pacifique (OPOC-PIF).

Au niveau international

Concernant les agendas onusiens, le rapport de suivi des Objectifs de développement durable (ODD) pour la Polynésie française 2020-2023 a été finalisé en 2024. Il a été rédigé collectivement, sous le pilotage de la DAIEP, permettant de mesurer les avancées et les défis à relever pour atteindre les ambitions mondiales fixées pour 2030. Le rapport comptabilise 80 indicateurs renseignés, soit un doublement par rapport au premier rapport de 2021.

S'agissant du processus de décolonisation, la France, puissance administrante, a maintenu sa présence durant les séminaire et réunions du comité de décolonisation de l'ONU, mettant fin à la politique de la chaise vide. Cependant, la position officielle française consiste à continuer de refuser toute implication de l'ONU dans la relation franco-polynésienne, considérant que la Polynésie française n'a pas sa place sur la liste des pays à décoloniser, et refusant de fait, la mise en œuvre d'un processus démocratique de décolonisation.

La création de la Commission spéciale sur la décolonisation de l'Assemblée de la Polynésie française (CSD APF) a été actée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 79/104 consacrée à la Polynésie française adoptée le 12 décembre 2024. La possibilité de retrait de la Polynésie française de la liste onusienne a disparu de la résolution, alors que l'ONU réitère en outre l'importance d'une mission de visite de l'ONU en Polynésie française.

S'agissant de l'adhésion de la Polynésie française à de nouvelles organisations internationales depuis la réforme statutaire de 2019, il convient de noter son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en tant que membre observateur, à l'occasion du XIXème Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Villers-Cotterêts et à Paris les 4 et 5 octobre 2024. A l'invitation du Président de la République Emmanuel MACRON, le Président de la Polynésie française a assisté le 4 octobre à Villers-Cotterêts à l'ouverture officielle du XIXème Sommet de la Francophonie, en présence de 88 chefs d'Etat, de gouvernement et de délégations membres de l'OIF. Placée sous le thème « Créer, innover et entreprendre en français », cette XIXème édition a permis d'afficher la vision ambitieuse du français comme langue d'opportunités concrètes en faveur de l'emploi, de l'innovation, de la création d'entreprises et de partenariats culturels. La veille, le Président BROTHERSON avait assisté à la table-ronde inaugurale du salon FrancoTech à la Station F, regroupant plusieurs représentants de l'Alliance des patronats francophones, qui vise à renforcer les liens et les rencontres entre les acteurs économiques ayant en partage l'usage du français. En clôture du Sommet le 5 octobre lors de la plénière au Grand-Palais, le Président s'est félicité de cette adhésion qui va permettre à la Polynésie française de participer aux travaux de l'OIF et de bénéficier de nouveaux partenariats avec les autres membres de la francophonie. L'obtention de ce statut s'inscrit dans une dynamique plus large d'ouverture et de coopération avec de nouveaux partenaires. Au carrefour des cultures du Pacifique et de la francophonie, la Polynésie française pourra ainsi jouer un rôle accru dans les initiatives globales en matière de développement durable, d'éducation et d'innovation.

Au niveau européen

En 2024, nos relations avec l'Union européenne ont continué à s'exercer au travers d'un dialogue politique et technique continu dans un contexte toujours marqué pour l'Association des Pays et territoires d'Outremer (OCTA), composée des 13 Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) associés à l'Union européenne, par un processus de régularisation de sa situation financière et organisationnelle. Les difficultés financières rencontrées à la suite du retrait de la subvention de fonctionnement de la Commission européenne en 2023, ont conduit

l'OCTA à adopter lors de la conférence ministérielle tenue en février 2024, une nouvelle gouvernance et à recentrer temporairement son cap stratégique sur le dialogue politique avec l'UE et ses États membres.

En septembre 2024, le déploiement de la correspondante aux affaires européennes en Europe, à Paris, a permis à la Polynésie française de réintégrer le comité exécutif (Exco) de l'OCTA et de renforcer son action de lobbying auprès des institutions de l'UE.

Dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) territorial d'appui au secteur du tourisme en Polynésie française, une mission d'évaluation finale s'est déroulée du 15 novembre 2023 au 25 février 2024, incluant une mission en Polynésie française du 6 au 23 janvier 2024. Le rapport final publié le 20 février 2024, comporte notamment les enseignements tirés du programme pour l'amélioration de la mise en œuvre des prochains appuis budgétaires en Polynésie française et des recommandations sur la conduite de la stratégie du tourisme de la Polynésie française.

Pour rappel, dans le cadre du 11^{ème} FED territorial, le soutien de l'UE, d'un montant de 3,6 milliards de F CFP (30,8 millions €) avait été formalisé sous la forme d'un appui budgétaire au secteur du tourisme et plus précisément à la stratégie de développement touristique 2015-2020. La convention de financement a été signée le 23 février 2018 pour une durée de mise en œuvre opérationnelle de 48 mois et une période d'exécution de 72 mois.

S'agissant du nouvel instrument de coopération territoriale, l'Union européenne et la Polynésie française ont signé le 27 février 2023 la convention de financement du « Programme européen d'appui à la gestion durable de l'eau en Polynésie française » permettant ainsi à la Polynésie française de bénéficier d'un appui budgétaire d'un montant total de 3,7 milliards de F CFP (31,1 millions d'euros). La période d'exécution de la convention est de 84 mois (7 ans) et prendra fin le 27 février 2030. La durée de la période de mise en œuvre est fixée à 60 mois (5 ans) et celle de la phase de clôture à 24 mois (2 ans). En 2024 se sont réunis les COPIL de la politique de l'eau (PdE) et de la réforme de la gestion des finances publiques (RGFP) qui se sont tenus respectivement les 29 août et 10 septembre. Au vu des progrès réalisés, la Polynésie française a obtenu le décaissement de la deuxième tranche de la convention de financement, soit un montant de 716 millions de F CFP reçus le 23 décembre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} FED régional dit « Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes » (PROTEGE), le COPIL de clôture s'est tenu les 7 et 8 novembre 2024 à Tahiti juste après la tenue du CRGA les 5 et 6 novembre 2024. La Polynésie française s'est félicitée des résultats du programme PROTEGE, qui a permis de renforcer sa résilience par des actions concrètes en agriculture, pêche, aquaculture, gestion de l'eau et lutte contre les espèces envahissantes et a souligné l'importance de poursuivre ces dynamiques à travers de nouvelles initiatives, notamment pour soutenir la transition agroécologique et alimentaire.

Pour rappel, le projet PROTEGE, financé par l'Union européenne à hauteur de 4,2 milliards de F CFP (36 millions €), s'est déroulé sur six ans (2018-2024) et a ciblé les quatre PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Wallis et Futuna).

S'agissant du 11^{ème} FED Thématique, le Programme Green Overseas "GO", d'un montant de 2,1 milliards F CFP (17,8 millions €), financé par l'UE et mis en œuvre par Expertise France, vise à contribuer au développement durable, résilient et inclusif des 13 pays et territoires d'outre-mer de l'UE et des 12 territoires britanniques d'outre-mer.

Les deux objectifs spécifiques du Programme GO sont : (1) accélérer la transition énergétique des pays et territoires d'outre-mer européens et britanniques (PTOM) ; et (2) accroître la résilience des PTOM face aux changements climatiques, tout en intégrant l'égalité de genre. Deux modalités de mise en œuvre ont été retenues pour atteindre les objectifs et résultats attendus : la Facilité GO et les communautés GO.

Pour sa facilité GO, la Polynésie française a orienté l'enveloppe de 37,21 millions F CFP (312 000 €) qui lui a été allouée sur un projet de projection à 30 ans de l'évolution littorale d'îlots des Tuamotu et de la Pointe Vénus, du recul du trait de côté sur 4 atolls ciblés des Tuamotu. Prévue en 2024, la mise en œuvre du projet sur une période d'un an, portée par la direction de la construction et de l'aménagement (DCA), a été finalement programmée pour

un lancement en janvier 2025. L'objectif est d'adapter les stratégies d'aménagements côtiers au recul du trait de côte en intégrant d'une part les aménagements existants (et leurs conséquences, positives ou négatives) et d'autre part les impacts du changement climatique (élévation du niveau marin mais aussi événements cycloniques majeurs).

Enfin, Le programme intrarégional de la nouvelle décision d'association outre-mer (DAOG) du 5 octobre 2021 prévoit une dotation de 1,8 milliards de F CFP (15 millions €) dédiée à la coopération intrarégionale, répartie de manière équitable à hauteur de 137 millions F CFP (1,15 millions €) entre les 13 PTOM de l'UE.

Cette nouvelle forme de coopération vise à favoriser, au moyen d'actions conjointes, des liens plus étroits et des collaborations entre les acteurs d'un même bassin régional, quel que soit leur statut vis-à-vis de l'Union européenne (UE), dans les secteurs tels que la diversification durable de l'économie, la promotion des échanges, la coopération pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), l'éducation et la formation, la santé publique, le tourisme et la culture, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion durable des ressources naturelles, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ou encore l'accessibilité numérique. La Polynésie française est en phase d'identification de projets qui devront être validés par la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2025.

Ce bilan témoigne de la continuité de nombreuses actions avec l'Union européenne, d'un renforcement de l'intégration régionale à travers la coopération multilatérale et bilatérale, d'un rayonnement à l'international avec l'adhésion à l'OIF et de la fin définitive de la politique de la chaise vide par la France à l'ONU.

IV. Concernant le handicap

La prise en compte des droits et des besoins des personnes porteuses de handicap ou en situation d'exclusion dans l'ensemble des politiques publiques du Pays est indispensable à une dynamique de progrès et d'intégration de ces personnes dans notre Société. Ce sujet transversal : profondément humain et sociétal, nécessite des actions politiques pour instaurer des changements concrets.

La présence du délégué au Handicap au sein des plus hautes instances du pays lui offre l'opportunité de proposer des solutions et des ajustements sur les projets envisagés, en prenant en compte l'angle du handicap. Cela garantit une prise en considération adéquate des besoins et des perspectives des personnes en situation de handicap dans les initiatives gouvernementales.

Le handicap ne se théorise pas toujours, il doit se vivre !

A- L'inclusion

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie est essentielle pour construire une société véritablement équitable et solidaire. Que ce soit dans l'éducation, l'emploi, la culture, ou les activités sportives, chaque individu doit pouvoir participer pleinement et sans obstacle. Cette inclusion ne se limite pas à l'aménagement des espaces ou des outils, mais englobe également un changement de regard, basé sur le respect, la reconnaissance des capacités, et la valorisation des diversités. En favorisant cette approche inclusive, nous enrichissons nos communautés et permettons à chacun de contribuer à son plein potentiel.



- **Défilé inclusif**

Un événement marquant réunissant enfants en situation de handicap, membres du gouvernement et grand public pour célébrer la diversité et sensibiliser à l'inclusion.

Participation à l'Ekiden

Évènement sportif organisé par la FAPF, dont une partie des fonds est reversée à l'association Fare Heimanava (personnes porteuses de trisomie 21).



- Signature d'une politique handicap avec la Banque de Polynésie

- Initiatives pour l'emploi

Les nouvelles aides à l'emploi marquent une avancée majeure en matière d'inclusion professionnelle.

Plutôt que de créer une mesure spécifique au handicap, le ministère de l'Emploi a choisi de l'intégrer pleinement dans l'ensemble du dispositif. Les personnes en situation de handicap sont désormais systématiquement identifiées comme un public prioritaire, bénéficiant ainsi d'un accompagnement renforcé de la part du Pays. Cette approche traduit une évolution des mentalités : le handicap n'est plus perçu comme une contrainte, mais comme une richesse à valoriser.

- **Un job dating** organisé à l'occasion de la journée internationale du handicap, réunissant une dizaine d'employeurs et près de 200 personnes en situation de handicap. L'évènement a permis de créer des liens entre employeurs et candidats,



- Collaboration avec le MEDEF sur l'inclusion des travailleurs handicapés. MEDEF#CAFE | Tous différents, tous compétents : l'inclusion n'est pas une limite, c'est une force !

- Contribution à la création de support postaux illustrant le handicap en

Polynésie : un timbre en l'honneur des nos aito du para vaa et une planche avec la mention « journée internationale du handicap » en braille et les différents types de handicap représentés par 5 tiki.



B- La mobilité et l'accessibilité

Si l'inclusion ne se limite pas à l'aménagement des espaces, la mobilité et l'accessibilité en sont les premières conditions.

En collaboration avec le Ministère des grands travaux, un état des lieux sur l'accessibilité de nos bâtiments publics a été réalisé et une priorisation des zones de travaux suivra. Une étude est en cours pour établir un plan d'actions pour le transport, les abris de bus et l'accessibilité environnante.

Dans cet esprit, lors des déplacements du conseil des ministres dans les différentes communes, l'encouragement à mettre en place des installations pour l'accueil des personnes en situation de handicap vise à sensibiliser les communes à l'importance de rendre les lieux publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous sommes convaincus qu'en montrant l'exemple, nous pouvons contribuer à mettre en lumière l'importance de prendre en compte le bien-être des personnes en situation de handicap dans les projets publics.

Pour répondre à leurs besoins, la coordination interministérielle est essentielle car elle permet d'identifier les lacunes, notamment en matière de transport et de fourniture de matériel spécifique, et d'identifier des solutions.

C- Une représentation au sein des 2 instances du Handicap : CTES & COTOREP



Reconnaissance du handicap via :

- la CTES pour les enfants de 3 à 20 ans
- et la COTOREP pour les adultes dès 20 ans.



Depuis sa prise de fonctions, la déléguée en charge du handicap participe activement aux réunions plénières des commissions chargées de statuer sur l'attribution de l'allocation. En coordination avec les ministères de la Santé et de la Solidarité, les dossiers examinés par la COTOREP sont désormais analysés par un médecin spécialisé en rééducation. L'intervention de ce professionnel permet d'assurer une évaluation médicale approfondie, garantissant ainsi des décisions éclairées et adaptées aux besoins des demandeurs.

Cependant, des écarts subsistent dans la reconnaissance et la prise en charge du handicap selon qu'il concerne un enfant ou un adulte.

DEMANDES	CTES	Taux	COTOREP	Taux
Reconnaissance pour obtenir un accompagnement	AEESH / ULIS Aménagement du temps scolaire suivant la ressource humaine disponible	50 %	Reconnaissance travailleur handicapé	20 %
Allocation		50 %	sous conditions de revenus inférieurs à celui fixé par le régime RSPF	80 %

Or, la cohérence dans la reconnaissance et la prise en charge du handicap est essentielle pour garantir un soutien adapté et efficace aux les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours. Cette cohérence permet d'assurer une prise en charge globale et continue, qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées, tout en respectant leurs droits.

Le déploiement du logiciel GESTCO contribuera également à la production de données claires, complètes et exploitables, facilitant ainsi la mise en place d'un accompagnement structuré et efficace.

V. Concernant le numérique en Polynésie

Vers une culture partagée de la cybersécurité en Polynésie française

La transformation numérique de la Polynésie française s'accélère, portée par des projets structurants comme le déploiement de nouveaux câbles sous-marins et la modernisation de nos infrastructures. Cette dynamique s'accompagne toutefois de nouveaux défis, notamment en matière de cybersécurité, dans un contexte où les menaces sont de plus en plus présentes et évolutives.

Si la cybersécurité reste parfois perçue comme une contrainte budgétaire, elle constitue désormais un levier essentiel pour maintenir un haut niveau de confiance, condition nécessaire au développement de nos échanges et

partenariats à l'échelle régionale et internationale. Dans cette perspective, l'alignement progressif sur les standards de sécurité les plus exigeants devient une nécessité.

C'est dans cet esprit que la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) a co-organisé en 2024 le Forum CyberFenua, premier forum polynésien consacré à la cybersécurité, en partenariat avec le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'événement a permis de rassembler des acteurs locaux autour d'un objectif commun : encourager une meilleure compréhension des enjeux numériques et favoriser une culture partagée de la cybersécurité.

JOURNÉE PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS



Confiance numérique et sécurité
informatique

JOURNÉE GRAND PUBLIC



Hygiène numérique et bonnes
pratiques cyber

JOURNÉE SCOLAIRES



Formations et carrières du
numérique

Quelques chiffres clés

Près de **500 visiteurs**

18 conférences

30 stands et ateliers

Près de **4 000 vues** sur le live Facebook

429 participants au jeu concours Facebook

Une attention particulière a été portée à la sensibilisation des jeunes publics, avec des actions spécifiques à destination des scolaires et des étudiants, afin d'éveiller leur intérêt pour ces sujets et de les impliquer dès aujourd'hui dans la construction d'un numérique plus sûr.

Le Forum s'inscrit également dans une volonté de faire émerger progressivement des compétences locales dans ce domaine, en lien avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences numériques à l'échelle du territoire.

Former localement les talents du numérique de demain



Dans le prolongement de cette dynamique, la création de Kanēa, l'école polynésienne de la créativité numérique, marque une avancée significative dans le développement local des compétences numériques. Inaugurée en septembre 2024 à Papeete, cette école, portée par le CNAM Polynésie, propose une formation de trois ans équivalente à une licence en informatique, avec une spécialisation dans le développement de jeux vidéo.

Le programme de Kanēa combine des enseignements théoriques et pratiques, couvrant des domaines tels que la programmation, la conception visuelle et sonore, le game design, ainsi que des



disciplines fondamentales comme les mathématiques et les statistiques. Les étudiants travaillent sur des projets concrets dès la première année, utilisant des outils professionnels tels

qu'Unreal Engine et Blender.

L'équipe pédagogique, composée exclusivement de professionnels polynésiens, vise à former une nouvelle génération de créateurs numériques polyvalents, capables de répondre aux besoins croissants du secteur.

Au-delà de l'objectif de soutenir les dynamiques locales, Kanēa ambitionne de positionner la Polynésie française comme un vivier de compétences numériques de haut niveau, exportables. L'école forme ainsi des talents en capacité de répondre aux standards internationaux, tout en ouvrant des perspectives professionnelles tournées vers l'extérieur. Cette approche permet d'envisager, à terme, un modèle où les compétences développées localement contribuent à attirer de nouvelles opportunités économiques pour le territoire.



Évolution réglementaire : ouverture encadrée du transit de données en Polynésie française



Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, la Polynésie française a récemment modifié son Code des postes et télécommunications pour permettre à des opérateurs extérieurs d'établir et d'exploiter des réseaux de télécommunications extérieures, notamment pour le transit de données. Cette réforme, adoptée en juillet 2024, introduit une nouvelle catégorie d' « opérateur de télécommunications extérieures », autorisée à établir des infrastructures de transit international sans fournir de services directement au public local.

Cette évolution réglementaire vise à diversifier les connexions internationales de la Polynésie française, en facilitant l'atterrage de nouveaux câbles sous-marins, tels que ceux portés par des acteurs majeurs du secteur. Elle permet également à l'opérateur public, l'OPT, de bénéficier de capacités supplémentaires pour renforcer la sécurité et la résilience des services de télécommunications du territoire.

La DGEN poursuit ses travaux pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme, en veillant à ce qu'elle s'inscrive dans une stratégie globale de développement numérique durable et souverain pour la Polynésie française. Elle a lancé plusieurs études afin d'anticiper les impacts économiques et technologiques des réformes envisagées.

La Direction des Système d'Information du Pays : une année de progrès pour un numérique plus sûr et plus utile

En 2024, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Pays a poursuivi sa mission de modernisation numérique avec des résultats concrets, au service de l'administration, des citoyens et des agents publics.

Renforcer la sécurité des systèmes et des données

Face à des menaces informatiques de plus en plus fréquentes et sophistiquées, la DSI a mis en œuvre des dispositifs concrets pour protéger les systèmes et les données publiques. Plus de 3 000 postes de travail ont été équipés d'un outil de surveillance des comportements suspects, permettant d'identifier rapidement toute tentative d'intrusion ou de sabotage. Une nouvelle plateforme, CERTWARDEN, a été mise en service pour centraliser les alertes et mieux coordonner les réponses en cas d'incident. Des exercices de crise ont été organisés pour tester la capacité de réaction des équipes, en particulier dans le contexte sensible de la préparation des Jeux Olympiques. D'autres actions plus techniques mais tout aussi utiles, comme l'installation de stations de décontamination de clés USB dans les Fare Ora ou la refonte du système de certification numérique, ont renforcé la sécurité au quotidien.



Mieux accompagner les directions dans leurs projets

Un autre volet important du travail de la DSI a été l'accompagnement direct des directions métiers. Cette année, plusieurs services sectoriels ont bénéficié d'un soutien étroit pour faire évoluer leurs outils. À la direction de la pêche, par exemple, le logiciel Revatua a été remplacé par une solution plus performante (Odoo), et deux applications sur mesure ont été développées pour faciliter la gestion des aides et des licences. La direction du tourisme a travaillé avec la DSI à la définition de son futur système d'information, tandis que la direction des finances a bénéficié d'un appui pour structurer le suivi foncier à travers les plateformes Anahei et Natira'a Fenua. La DGAE a lancé avec succès un téléservice nommé i-turu, qui simplifie les démarches pour les professionnels. Ce sont autant de cas concrets où le numérique améliore la lisibilité, l'efficacité et la réactivité de l'action publique.

Moderniser les outils de travail de l'administration

La modernisation des outils de travail des agents a également été une priorité. En 2024, la messagerie électronique des services a été entièrement migrée vers Office 365, plus sécurisé et plus adapté aux usages actuels. De nouveaux outils collaboratifs ont été mis à disposition, comme SharePoint pour le travail en équipe ou Intune pour la gestion des appareils. Par ailleurs, la sauvegarde des données sensibles a été renforcée avec des technologies garantissant l'intégrité des fichiers même en cas d'attaque. Le service d'assistance informatique, souvent invisible mais indispensable, a traité plus de 13 500 demandes sur l'année, témoignant de l'accompagnement quotidien assuré par la DSI auprès des agents.

Systèmes et infrastructures : vers une architecture robuste et agile

Du côté des infrastructures, des évolutions importantes ont été engagées pour garantir de meilleures performances et une plus grande fiabilité. Les liaisons entre les centres de données ont été accélérées grâce à l'installation de connexions à très haut débit. Un nouveau cœur de réseau, plus moderne et plus robuste, a été mis en place, et plusieurs bâtiments ont été raccordés à la fibre dédiée. Ces évolutions techniques, bien qu'imperceptibles pour le grand public, sont fondamentales pour assurer un bon fonctionnement des services numériques, en particulier dans les domaines sensibles comme la santé ou l'éducation.

Vers des décisions pilotées par la Data

La DSI intensifie son action en matière de gouvernance des données. Une nouvelle plateforme décisionnelle a été déployée pour permettre aux directions d'exploiter plus efficacement leurs données d'activité, et ainsi améliorer leur pilotage. Des outils comme Airflow et Data Galaxy ont été intégrés pour organiser et fiabiliser les flux de données. En parallèle, un important travail de conformité avec le règlement européen sur la protection des données

(RGPD) a été poursuivi : 65 dossiers ont été instruits, dont 21 faisant l'objet d'analyses d'impact, et le registre des traitements a été mis à jour et fiabilisé. La DSI agit ainsi à la fois comme garant de la conformité et comme facilitateur pour une meilleure exploitation des données publiques.

Former et accompagner les agents



Enfin, une attention particulière a été portée à la formation des agents. Plus de 400 personnes ont été formées ou accompagnées dans la prise en main des nouveaux outils ou dans la compréhension des enjeux de sécurité. Des campagnes de sensibilisation à la prévention du piratage, notamment contre les tentatives d'hameçonnage, ont été menées tout au long de l'année. L'objectif est de construire une culture numérique partagée, où chaque agent est acteur de la transformation en cours.

En 2024, la DSI a su avancer de manière concrète et structurée. Elle a renforcé la sécurité des systèmes, modernisé les outils de travail, accompagné les services dans leur transformation et posé les bases d'une meilleure gouvernance de la donnée. Ces avancées, parfois techniques, ont une portée très réelle : elles facilitent le quotidien des agents, rendent les services publics plus accessibles aux usagers et sécurisent les infrastructures dont dépend l'action de l'État et du Pays. Sans bruit, mais avec efficacité, la DSI contribue à bâtir une administration plus moderne, plus fiable et plus utile.

Assises de l'audiovisuel : structurer une filière locale tournée vers l'international

Organisées en février 2024, en marge du Festival International du Film Documentaire Océanien (FIFO), les premières Assises de l'audiovisuel de la Polynésie française ont rassemblé plus d'une centaine de professionnels du secteur. Cette initiative, portée par le gouvernement, visait à dresser un état des lieux de la filière, à identifier ses leviers de croissance et à poser les bases d'un développement structuré et durable.



Parmi les mesures concrètes issues de ces échanges, la mise en place du dispositif de Dynamisation du Secteur de l'Audiovisuel (DSA) a été saluée. Ce mécanisme combine une exonération de TVA et une subvention spécifique (SPACE) pour les projets audiovisuels ou cinématographiques d'envergure, avec un seuil minimal de dépenses

fixé à 100 millions de F CFP. L'objectif est double : attirer des productions internationales et renforcer les capacités des entreprises locales, en stimulant l'emploi et la montée en compétences.

Cette orientation stratégique s'inscrit dans une ambition plus large : faire du secteur numérique et audiovisuel un pilier de l'économie polynésienne. Pour y parvenir, le gouvernement mise sur une approche intégrée, combinant incitations fiscales, soutien à la formation et développement des infrastructures.

La Direction générale de l'économie numérique (DGEN) accompagne activement cette transformation, en veillant à ce que les évolutions réglementaires et les dispositifs d'aide répondent aux besoins du secteur. L'enjeu est de structurer une filière audiovisuelle locale capable de produire des contenus de qualité, valorisant la culture et le patrimoine polynésien, tout en répondant aux standards internationaux.

En favorisant l'émergence de talents locaux et en attirant des projets extérieurs, la Polynésie française aspire à devenir un hub audiovisuel dans le Pacifique, générant des retombées économiques et culturelles significatives pour le territoire.

Vers une évolution stratégique du soutien à la création audiovisuelle

Les Assises de l'audiovisuel associées à des travaux complémentaires menés avec les professionnels du secteur, ont permis de mettre en lumière les limites actuelles du Système de Création Cinématographique et Audiovisuelle (SCCA), principal dispositif d'aide publique à la production audiovisuelle en Polynésie française.

Chiffres clés du SCCA pour l'année 2024

130 000 000 F CFP de crédits alloués au SCCA en 2024

1 commission organisée le 18 mars 2024

66 dossiers examinés

39 projets soutenus

3 projets en préparation pour 3 000 000 F CFP

36 projets en production pour 127 000 000 F CFP

11 demandes de report acceptées en 2024

Cette enveloppe témoigne de l'engagement renouvelé du Pays en faveur de la création locale et de la volonté d'accompagner les porteurs de projets dans la concrétisation de leurs œuvres.



Bien que ce mécanisme ait accompagné la naissance de nombreux projets au fil des années, il montre aujourd'hui ses limites face aux nouvelles ambitions du Pays pour structurer une filière plus compétitive, ouverte sur l'international et mieux insérée dans l'économie locale. Les modalités actuelles de sélection, de financement et de suivi des projets ne permettent pas toujours de cibler efficacement les œuvres à fort potentiel d'impact économique, culturel ou de rayonnement.

Dans ce contexte, un travail de repositionnement du dispositif est en cours, sous l'égide de la Direction générale de l'économie numérique (DGEN), en lien avec les acteurs du secteur. L'objectif est d'aligner les outils de soutien à la création sur la stratégie audiovisuelle du Pays, qui vise à :

- **capter et accueillir des productions ambitieuses** en termes de contenu, de structuration et de retombées ;

- **dynamiser l'écosystème local**, en valorisant les compétences, les entreprises et les savoir-faire du territoire ;
- **projeter les talents polynésiens au-delà des frontières**, en soutenant des œuvres capables de circuler à l'international.

Cette évolution vise ainsi à faire du futur dispositif un véritable levier de développement pour la filière, en cohérence avec la montée en puissance du numérique, l'attractivité du territoire et la reconnaissance croissante des créations polynésiennes sur la scène régionale et mondiale.

VI. Partie climat et développement durable

Les catastrophes climatiques bouleversent l'équilibre mondial, et notre territoire doit renforcer sa résilience pour mieux y faire face. Agir pour le climat et le développement durable, c'est inscrire l'ensemble des politiques publiques locales dans une dynamique de transformation profonde.

Le changement climatique est une réalité aux effets désormais visibles partout dans le monde. Entre élévation du niveau des océans et intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, aucune région n'est épargnée. Notre pays, composé d'îles et d'atolls dont les ressources et le mode de vie dépendent directement de la santé de l'océan Pacifique, se trouve en première ligne face à ces bouleversements.

Notre gouvernement est convaincu que les solutions aux défis contemporains résident dans l'histoire, la culture et la capacité d'adaptation de notre peuple. Nos politiques publiques doivent s'appuyer sur des données scientifiques solides tout en intégrant notre patrimoine culturel, afin de garantir la durabilité et l'épanouissement de notre société.

La coopération entre le Pays, l'État et les pays du Pacifique est essentielle pour réussir cette transition. Ensemble, nous devons être exemplaires, en veillant à ce que nos actions soient à la fois cohérentes, efficaces et durables.

Dans cette perspective, un délégué interministériel en charge du climat et du développement durable a été nommé le 14 octobre 2024, afin de renforcer la coordination des actions publiques en la matière.

Depuis sa prise de fonctions, le délégué interministériel a contribué activement à la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Polynésie française. En concertation avec les parties prenantes locales et l'État, il a participé aux travaux techniques et consultatifs visant à renforcer les engagements climatiques du territoire, conformément à l'Accord de Paris.

Développement durable

Au-delà des enjeux climatiques, son action s'inscrit dans une approche plus globale du développement durable. Il a notamment pris part aux travaux du Collège du Tourisme Durable, accompagnant le lancement des premières actions issues du Plan de Tourisme Durable. Sa mission principale consistait à garantir la cohérence entre la stratégie touristique et les orientations environnementales portées par le gouvernement.

VII. Partie foncier, aménagement, logement

L'année 2024 a été marquée par une redistribution, au mois de juin, des portefeuilles du foncier, de l'aménagement et du logement, impliquant des ajustements des stratégies et actions fixées aux services et établissements chargés de leur mise en œuvre.

A. Au titre du foncier

En matière foncière, trois orientations ont guidé de la direction des affaires foncières.

En premier lieu, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès de la population aux informations foncières.

Il s'est agi, plus particulièrement, de faciliter la délivrance des documents fonciers : titres de propriété, comptes hypothécaires, procès-verbaux de bornage et documents généalogiques.

Ainsi :

- en concertation avec les professionnels destinataires des états hypothécaires, les modalités de leur délivrance ont été modifiées de sorte à passer d'un délai de délivrance de cinq semaines minimums à une semaine.
- a été travaillé un projet de texte modifiant la loi n°2018-35 du 9 novembre 2018 relative à la délivrance de documents cadastraux par les communes afin de permettre à ces dernières de délivrer les procès-verbaux de bornage, document faisant figurer des informations sur une terre (notamment le propriétaire apparent au moment du chantier, la superficie cadastrale de la terre, son nom, ses abornements et ses côtes périphériques), utile pour la preuve de l'origine de propriété. Ce projet de texte est toujours en travaux.
- le projet de mise à jour des informations généalogiques à partir des registres d'état civils a été réenvisager afin lesdits registres puissent alimenter la base de l'application informatique de généalogie « TUPUNA ». Pour ce faire, un projet de loi du pays devra être préparé pour encadrer la transmission des registres d'état civil entre les communes et le Pays.

En outre, dans la continuité de sa volonté de se rapprocher des usagers, la direction des affaires foncières a organisé quatre réunions d'information auprès des usagers ont été tenues dans les communes différentes de Puohine (Raiatea), Punaauia (Tahiti), Rangiroa et Rikitea (Gambier) sur les thématiques de l'aide juridictionnelle, du cadastre, de l'histoire du foncier et des différents outils d'assistance aux particuliers. Ces réunions continuent de remporter un franc succès auprès des habitants des îles éloignées, qui ne disposent pas de la possibilité de rencontrer l'administration et d'avoir accès aux informations foncières.

En deuxième lieu, la protection des terres polynésiennes constitue un enjeu majeur du gouvernement. Aussi, afin d'améliorer l'accès des polynésiens à leur terre, la loi du pays n°2018-25 du 25 juillet 2018 portant réglementation générale des droits d'enregistrement et de publicité foncière a été modifiée afin d'abaisser les taux des droits d'enregistrement et de supprimer les droits de publicité foncière.

En troisième lieu, la direction des affaires foncières a été confortée dans sa dynamique de constitution de réserves foncières, en soutien aux politiques sectorielles notamment de logement et de l'agriculture, et de valorisation des terres appartenant au Pays. Si le montant des liquidations relatives aux acquisitions et aux aménagements reste relativement modeste (cf. tableau ci-dessous), la seconde moitié de l'année 2024 a été consacrée à l'identification et à la négociation active avec les propriétaires de parcelles d'intérêt de transactions qui devraient aboutir courant de l'année 2025.

Investissement	Missions	
	916	903
Liquidations relatives aux acquisitions	116 341 628	1 477 045
Liquidations relatives aux aménagements	13 950 850	207 387 759

B. Au titre de l'aménagement et de l'urbanisme

En matière d'aménagement du territoire, la direction de la construction et de l'aménagement a été impliquée dans la mise en œuvre des documents de planification, tels que le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française, les plans généraux d'aménagement, les Plans de prévention des risques naturels, afin de garantir le développement harmonieux de notre territoire et son adaptation aux effets du changement climatique.

Sur la thématique du développement harmonieux de notre territoire, la direction de la construction et de l'aménagement a été remobilisée sur l'élaboration de documents de planification plus détaillés que le Schéma d'aménagement général : ce sont les schémas d'archipels, les plans généraux d'aménagement et les plans d'aménagement de détails. Elle a, ainsi, participé activement aux travaux de décentralisation réalisés avec le ministère en charge des grands travaux.

Sur la thématique de l'adaptation aux effets du changement climatique, la direction de la construction et de l'aménagement a réussi à établir une couverture cartographiée complète à 100% sur les Îles du Vent et les Îles sous le Vent. Sur les Marquises et les Tuamotu, la couverture atteint un taux de 50%, ce qui représente une avancée

significative et constitue un excellent point de départ pour renforcer la résilience de ces territoires face aux risques naturels. Cette cartographie est un outil essentiel pour anticiper et gérer les aléas climatiques de manière proactive.

En outre, elle a engagé une étude hydraulique, dont les travaux sont actuellement en cours de finalisation, qui vise à améliorer la gestion des cours d'eau sur la Presqu'île et à développer des stratégies adaptées pour limiter les impacts des crues et inondations, garantissant ainsi une meilleure résilience face aux risques naturels liés aux conditions climatiques changeantes.

L'année 2024 a également vu le démarrage des travaux d'élaboration des Schémas de gestion des risques naturels en remplacement des Plans de prévention des risques naturels.

En matière d'urbanisme, les réformes réglementaires et les préoccupations environnementales de ces dernières années ont profondément modifié le cadre de délivrance des autorisations de construire, influençant à la fois les acteurs du secteur, les usagers et les politiques publiques. En outre, le délai de traitement des demandes de permis de construire constitue un enjeu majeur, qui, ces dernières années, a fait l'objet de nombreuses critiques en raison de sa lenteur. La dématérialisation et l'optimisation des procédures représentent des axes stratégiques essentiels pour les politiques publiques, visant à améliorer la diffusion de l'information via des canaux de communication modernisés.

C. Au titre de l'habitat

Dans le secteur de l'habitat, les actions menées par la délégation à l'habitat et à la ville et l'office polynésien de l'habitat se sont articulées autour des trois axes suivants :

- ✓ dynamiser la production de logements abordables en faveur des polynésiens ;
- ✓ solvabiliser les polynésiens en vue de garantir l'accès et le maintien dans le logement ;
- ✓ améliorer les conditions de vie des polynésiens.

En ce qui concerne la dynamisation de la production de logements abordables, au titre de la délégation à l'habitat et à la ville, sur les trois opérations de logements sociaux et intermédiaires produits par les organismes privés de logement social devant être livrés en 2024, seule « Hianau » (3 logements) a reçu son certificat de conformité, les certificats des opérations « Heiata » et « Mahana Roa » (32 et 23 logements) devant être délivrés en 2025. Par ailleurs, en 2024, trois programmes de logement ont été agréés :

- Te Aho Rua, porté par Tahiti Nui Habitat pour 60 logements (livraison prévue 2027)
- John et Ida Teariki, porté par Niuhi Nui pour 125 logements (livraison 2026)
- Mahana Roa, porté par Arana pour 23 logements (fin du chantier – en attente du certificat de conformité)

Au titre de l'office polynésien de l'habitat, 2024 a été marquée par une nette diminution (-42%) des crédits de paiement octroyés à l'Office au budget primitif du Pays. Ainsi, avec seulement 6 milliards de CP pour l'ensemble de ses opérations, contre une dizaine en moyenne ces dernières années, il a été particulièrement difficile pour l'établissement de proposer une programmation de mise en œuvre de faire qui puisse répondre à la demande recensée dans ses stocks (1 116 demandeurs en attente d'une commission d'attribution et 1 631 attributaires en attente d'un arrêté d'attribution). Le troisième collectif budgétaire, trop tardif, qui avait pour objectif de ramener les montants de CP aux niveaux constatés les années précédentes, n'a pas permis à l'établissement de relancer une programmation soutenue sur 2024. De la sorte, la production de faire qui avoisinait ces dernières années avec les 500 réalisations annuelles a été divisée par deux pour n'afficher que 227 constructions (dont une cinquantaine sont des mises en œuvre lancées fin 2023 avec un certificat de conformité obtenu en 2024).

Par ailleurs, l'on constate que le nombre de livraisons de logements collectifs, qui sont mis par la suite en location, est inférieur aux prévisions. Les livraisons de logements ont concerné les lotissements de Timiona 2.2 pour 68 logements sur la commune de Pirae et Aeuhi 2 pour 14 logements sur la commune de Tautira. Les retards dans la livraison des autres lotissements sont dus, d'une part, à la défaillance d'entreprises sur les chantiers qui ont dû être remplacées (comme pour le lotissement Teavaava : 32 logements à Tautira) et, d'autre part, par les délais de

délivrance de certificat de conformité (Lotissement Ahonu : 36 logements à Mahina). Les travaux relatifs aux parcelles viabilisées ont pâti des mêmes difficultés que le logement groupé : entre entreprises défaillantes et délivrance de certificat de conformité bloquée dans l'attente de travaux de sécurisation. Ainsi, seul le lotissement Hakapehi (17 lots viabilisés) situé sur Nuku Hiva a pu être réceptionné en 2024. Le lotissement Hatiheu, également situé sur Nuku Hiva devrait se voir délivrer un certificat de conformité en 2025 pour la réalisation de 11 lots.

En ce qui concerne la solvabilisation des polynésiens en vue de garantir l'accès et le maintien dans leur logement, il s'agit, d'abord, du soutien financier de la Polynésie française à l'association Rahu Ora – Agence Immobilière Sociale de Polynésie française (AISPF) et de l'association Aveia Ora – Agence Immobilière Très Sociale de Polynésie française (AITSPF) créée en 2024 afin de loger les familles aux revenus très modestes. Pour 2024, ces deux organismes ont atteint les objectifs fixés par les conventions d'objectifs qui les lient au Pays avec 300 logements gérés pour Rahu Ora et 30 logements gérés par Aveia Ora.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des polynésiens, au titre de la délégation à l'habitat et à la ville, la première phase du guide qualité de l'habitat est terminée. Elle consistait, suite à un questionnaire ouvert au public, à identifier les visions, les besoins et les attentes en matière d'habitat des polynésiens. Les résultats et l'analyse de cette enquête alimenteront la seconde phase. Celle-ci prévoit des séminaires de travail avec les acteurs du secteur de l'habitat pour coconstruire le guide qualité de l'habitat polynésien. Le séminaire est prévu au second semestre 2025. Une finalisation du guide est estimée pour le début d'année 2026.

Au titre de l'office polynésien de l'habitat, la réhabilitation du centre d'hébergement étudiant (CHE) d'Outumaoro est une action qui vise, en complément des prochains travaux de construction des tranches 4 et 5, à consolider l'offre en logement pour les étudiants.

On note également des efforts significatifs qui ont été réalisés pour la sécurisation du parc de logements de l'office qui est finalement la traduction de la mise en œuvre de projets antérieurs qui avaient du mal à démarrer et qui ont pu être lancés après une réorganisation interne de la direction en charge de ces opérations. Toutefois, ces réalisations, qui affichent des résultats satisfaisants en termes de consommation des crédits, doivent être relativisés par la difficulté à mettre en œuvre le plan stratégique du patrimoine (PSP) de l'établissement. En effet, après avoir été validé en 2021 en conseil d'administration, force est de constater qu'il doit encore être complété d'éléments qui doivent permettre aux décideurs de prioriser des interventions. Pour le moment, ces éléments ne sont pas intégrés dans le travail réalisé qui porte essentiellement sur la cotation du parc à travers plusieurs critères tels que l'état du bâti, les nuisances du lotissement ou la proximité aux services et commerces.

Enfin, au même titre que les programmes de faire, le nombre d'aides en matériaux délivrées a été divisé par deux par rapport aux moyennes constatées sur la période 2021-2023. Cette forte diminution est le résultat direct des budgets octroyés.

1.2. Bilan ministériel de la Vice-Présidence (VP)

Conformément à l'esprit du programme gouvernemental, la Vice-Présidence (VP) a placé l'humain au cœur de ses priorités. L'année 2024 a été marquée par des actions ambitieuses et ciblées en faveur du respect de la dignité humaine, à travers des initiatives solidaires, un soutien renforcé aux familles, une meilleure protection des publics vulnérables, et une structuration durable des politiques sociales.

Bilan de l'activité au cours de l'année 2024 - Plan de dignité humaine

Les Solidarités

Les journées du handicap (3 décembre 2024)

Deux événements phares ont été organisés pour sensibiliser à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- Un déjeuner a été offert aux personnes handicapées accompagnées d'établissements médico-sociaux.
- Un job dating a été organisé en partenariat avec la déléguée interministérielle, Nathalie SALMON-HUDRY, et plusieurs entreprises afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Journée Internationale du Bénévolat (6 décembre 2024)

Tenue au parc Paofai, cette journée a mis à l'honneur le rôle essentiel des bénévoles à travers :

- Des stands d'information,
- Une cérémonie de remise de prix,
- Une projection de film en plein air.

Le Noël des personnes sans-abri (19 décembre 2024)

Organisé sous le chapiteau de la Présidence, cet événement chaleureux a rassemblé familles sans-abri et officiels autour de plusieurs temps forts :

- Maraude solidaire : distribution de 200 repas aux personnes isolées.
- Ateliers bien-être : maquillage et coiffure.
- Dîner officiel : repas partagé en présence de membres du gouvernement.
- Animation pour enfants : espace dédié et visite du Père Noël.

La 8e édition du Noël des solidarités (20 décembre 2024)

En partenariat avec les associations, collectivités et entreprises, cette journée a permis aux enfants issus de foyers précaires de vivre un moment festif :

- Animations, mascottes, ateliers créatifs,
- Bons cadeaux pour l'achat de jouets,
- Implication du grand public dans une ambiance de générosité partagée

Assistance et écoute des particuliers

De juin à décembre 2024, **161 demandes d'aide** ont été traitées. Les demandes des usagers se sont faites directement à la Vice-présidence : en présentiel, par e-mail ou par téléphone. Celles-ci ont fait l'objet soit d'un traitement direct par le cabinet, soit d'une orientation, avec suivi, selon la nature des besoins exprimés, vers la DSFE ou les ministères compétents.

Programmes sociaux de soutien à l'insertion professionnelle des personnes sans-abri dans le secteur de l'hôtellerie-restauration

- **Insertion des sans-abris dans l'hôtellerie-restauration, Programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion professionnelle des personnes sans-abris dans le secteur de l'hôtellerie-**

restauration : dans le cadre de sa stratégie de déploiement pour accompagner l'hôtellerie-restauration par la formation, le Campus des métiers et des qualifications hôtellerie et restauration (CMQP) a mise en œuvre une de formation axée sur le social (basé sur le concept de « l'excellence pour chacun », mesuré par le chemin parcouru plus que par le niveau atteint), en impulsant et coordonnant un projet de parcours progressif ascendant destiné à insérer professionnellement un public très éloigné de l'emploi, dans cette filière en flux tendu au niveau RH.

Aussi, ce projet pilote impulsé par la Vice-présidence en partenariat avec le CMQP a été déployé au sein du tout nouvel accueil « Te Vai-ete » du Père Christophe, à destination des personnes en errance, afin de les aider à s'insérer socialement et professionnellement. Ce projet a vocation à se poursuivre en 2025 par une phase II.

- **Coopération dans le cadre de la réalisation et la diffusion d'un documentaire intitulé « Fier-es, la voix du Pacifique » destiné à l'information et la sensibilisation sur la transidentité en Polynésie française** : à travers une série de portraits vibrants et inspirants, ce film documentaire met en lumière un aspect méconnu de la transidentité en Polynésie française. Partagés entre héritage culturel et injonctions morales ou religieuses, leurs témoignages offrent une relecture des questions de genre à la lumière de la pensée océanienne.
- **Coopération avec l'Association polyvalente d'actions socio-judiciaires de Polynésie française (APAJ) dans le cadre de l'organisation des 4^{èmes} Assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance sur le thème « Mineurs et Violences »** : Considérant l'importance capitale pour la Polynésie française de prévenir les violences et de protéger des populations vulnérables, notamment les mineurs, la Vice-présidence a souhaité soutenir l'organisation des 4^{èmes} Assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance sur le thème « Mineurs et Violences », qui s'est tenue du 18 au 22 novembre 2024. Cet événement visait à favoriser les synergies et concertations nécessaires au renforcement des actions de prévention de la délinquance et à l'amélioration de la prise en charge des victimes mineures de violences physiques et/ou sexuelles ainsi que de leurs auteurs.

Ces assises avaient pour objectifs généraux :

- Sensibiliser le public à l'ampleur du phénomène concerné ;
- Favoriser la concertation et la coordination entre les différents acteurs impliqués ;
- Faire émerger de nouvelles propositions et des projets adaptés au territoire ;
- Assurer la formation continue et le développement des compétences des acteurs locaux.

Carte Fa'atupu

- **Dans un objectif de modernisation des aides sociales**, anciennement appelé carte Auti'a, la carte Fa'atupu a été introduite comme outil stratégique pour une gestion plus efficace et discrète des aides, tout en garantissant la dignité des bénéficiaires.
Ce moyen de paiement numérique est appelé à remplacer dans un premier temps les bons au format papier octroyés par la DSFE pour les aides alimentaires, vestimentaires et en produits d'hygiène.
Dans un second temps, en collaboration avec le ministère de la santé et le ministère de l'économie et des finances, la carte Fa'atupu pourra héberger des aides économiques à la consommation ainsi que des prestations familiales.
Le déploiement de la carte Fa'atupu fait partie des objectifs prioritaires pour 2025, du Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025-2030.
 - Nombres de carte Autia déployées : 1 629 dont 738 actives.
 - 2025 : généralisation prévue de la carte Fa'atupu.
 -

Centre d'hébergement de nuit SDF – Fare Ute

- Ouverture de la structure d'accueil le 24 décembre 2024 en présence des autorités du Pays et de l'État, de la Commune de Papeete, de l'association TE TOREA et des personnes vivant dans la rue.

- Objectifs
 - Répondre à la situation particulièrement préoccupante des personnes en situation d'exclusion, d'errance et de grande précarité, notamment dans les rues de Papeete ;
 - Offrir un accueil d'urgence dans un cadre sécurisé, digne et respectueux de la personne humaine ;
 - Permettre une réinsertion progressive des bénéficiaires par un accompagnement social et professionnel adapté à chaque situation ;
 - Contribuer à l'amélioration du cadre de vie urbain et à la cohésion sociale dans les espaces publics de Papeete.
- À cette fin, une partie des hangars situés sur la parcelle référencée ZC-44 à Fare Ute — cédée à la Commune de Papeete dans le cadre du Contrat de redynamisation des sites de défense a été mise à disposition du Pays pour l'accueil temporaire de ce public dans le cadre d'une convention conclue entre la Commune de Papeete et le Pays pour une durée de deux ans.
- Ainsi, ces lieux sont exclusivement destinés à la prise en charge des personnes en situation d'exclusion, d'errance ou de grande précarité, ainsi qu'à la mise en place d'actions en faveur de leur insertion économique.
- La gestion et l'entretien des locaux sont assurés par la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité, en partenariat avec l'association TE TOREA, chargée de l'accompagnement du public et de la mise en place des actions d'insertion économique.

Au titre de la communauté LGBT+

- **Organisation du « Wear it Purple day » - 30 août 2024**

Organisation d'un « *Morning Tea* » sous le fare pote'e de la Vice-Présidence à l'occasion du **Wear It Purple Day** : journée de soutien aux jeunes LGBTQIA+ célébrée chaque dernier vendredi d'août. En portant du violet, chacun et chacune affirme son engagement en faveur de la diversité, de l'inclusion et du respect pour tous et pour toutes. Cet événement a été réalisé en partenariat avec Karel LUCIANI, directeur régional de l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) et Président de l'association Cousins Cousines de Tahiti, dans le but de promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de notre société. Les personnes présentes se sont réunies pour célébrer cette journée dédiée à la visibilité et à l'acceptation de la communauté LGBTQIA+.

- **Soutien au 1er Forum TALANOA pour la jeunesse LGBTQIA+ océanienne en Polynésie française – (4 au 6 décembre 2024)**

Ce forum, inédit dans la région, a réuni des jeunes militants venus de toute l'Océanie (Polynésie française, Fidji, Tonga, Tuvalu, Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Îles Cook...), pour trois jours d'échanges intenses, de réflexions collectives et de production de propositions concrètes pour un Pacifique plus juste, inclusif et respectueux des identités et des diversités.

La Famille

Séjours « J'aime ma famille »

Les *Camps Famille* sont une initiative portée par la Vice-présidence à travers la **Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE)**.

Ils s'inscrivent dans une politique de soutien aux familles en situation de vulnérabilité, avec pour objectifs :

- le renforcement des liens familiaux,
- l'amélioration des compétences parentales,
- la prévention des risques sociaux (maltraitance, violences intrafamiliales, isolement...),
- la valorisation de la culture locale et des échanges intergénérationnels.

Chaque camp réunit des familles sélectionnées selon des critères sociaux, ainsi que des professionnels de l'accompagnement, pour un séjour structuré autour :

- d'ateliers de parentalité,

- d'espaces d'expression pour les adolescents,
- d'activités collectives parent-enfant,
- de modules culturels.

Les camps sont organisés dans différentes îles, renforçant ainsi **l'ancrage territorial** des politiques publiques, tout en favorisant la proximité avec les réalités locales.

Calendrier des Camps Famille en 2024 :

1. Moorea : du 08 au 14 avril 2024
2. Huahine : du 17 au 26 mai 2024
3. Moorea (2e édition) : du 22 juillet au 02 août 2024
4. Raiatea : du 01 au 10 novembre 2024

La protection de l'enfance

- **Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre 2024)**
Une campagne de communication a été déployée, notamment sur les réseaux sociaux, pour sensibiliser la population aux droits et à la protection des enfants.
- **Production et la fourniture d'un clip musical sur l'adoption d'enfant** : qui célèbre l'amour inconditionnel entre un parent adoptif et son enfant adopté, mettant en avant la force des liens familiaux malgré l'absence de lien biologique. Ce clip musical évoque la complicité, la tendresse et le soutien mutuel qui caractérisent leur relation, soulignant la beauté et la profondeur de l'amour familial qui va au-delà des liens du sang.
- **Production et la diffusion de programmes audiovisuels de sensibilisation et de prévention en matière de protection de l'enfance** qui se termine en 2025 : décliné en 25 programmes audiovisuels (films et dessins animés) sous forme de capsule entendue et lue et toujours dans les 2 langues : tahitien et français.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche de renforcement de la protection et du développement des enfants, tout en veillant à garantir l'égalité des chances. La prévention est identifiée comme la pierre angulaire de cette stratégie, en tenant compte de la diversité des facteurs pouvant compromettre le respect des besoins fondamentaux des enfants.

La condition féminine

Programme expérimental "Te Taura" (boutons panique)

Ce programme visant à équiper les femmes reconnues vulnérables d'un ensemble constitué d'un bouton panique connecté et d'une prestation d'une société de sécurité privée en matière de télésurveillance continue, a été initié en 2024 au moyen d'études.

Il s'agira là de produire 100 dispositifs « panique » pour des femmes vulnérables, se situant hors de tout dispositif d'accompagnement issu d'une décision de justice et plus généralement hors de toute procédure judiciaire. Ces boutons devront être connectés à un prestataire compétent en matière de téléassistance, qui assurera un service 24h/24 et 7j/7. Le bouton panique ne devra pas être conditionné par la possession d'un téléphone portable. Le projet se poursuivra en 2025.

Lutte contre les violences de toutes sortes (novembre 2024)

Dans le cadre du mois de sensibilisation de novembre 2024, la Vice-présidence a mis en œuvre un **dispositif itinérant et participatif** de lutte contre toutes formes de violences (conjugales, psychologiques, familiales, structurelles, etc.). Cette campagne a été marquée par des **missions dans les archipels éloignés**, des **événements symboliques dans les lieux institutionnels**, et une **forte mobilisation communautaire et interinstitutionnelle**.

Chaque intervention visait à :

- Sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les familles.
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement et d'écoute disponibles (ex. : bouton "Te Taura").
- Proposer des **ateliers pratiques et thérapeutiques** (santé, estime de soi, massage, relaxation).
- Favoriser le **dialogue intergénérationnel et interconfessionnel** autour des enjeux de violence.
- Renforcer les liens avec les élus locaux, les confessions religieuses et les associations de terrain.

Les 4 événements organisés dans ce cadre :

1. **Mission à Apataki et Arutua**
Dates : du 1er au 3 novembre 2024
Lieu : îles d'Apataki et Arutua (Tuamotu)
Activités : Sensibilisation aux violences et accès aux services de santé, solidarité et emploi ; ateliers avec la population.
2. **Mission à Raiatea et Tahaa**
Dates : du 21 au 23 novembre 2024
Lieu : îles de Raiatea et Tahaa (Raromatai)
Activités : Ateliers éducatifs (droits, violences conjugales, addictions), consultations, marche solidaire avec VAHINE ORAMA, et soirée culturelle MATARI'I I NIA.
3. **Journée internationale contre les violences faites aux femmes**
Date : 25 novembre 2024
Lieu : Jardins de l'Assemblée de la Polynésie française (Papeete)
Activités : Ateliers « End It Now », parcours santé, lancement du bouton d'alerte "Te Taura", conférences sur les 1000 premiers jours et les traumatismes.
4. **Clôture à Tautira**
Date : 29 novembre 2024
Lieu : Mairie de Tautira
Activités : Ateliers « End It Now », parcours santé, conférences sur les 1000 premiers jours et les traumatismes..

Les personnes non autonomes

- **Projet "Vieillir en PF : dépendance, retraite, système de solidarité"**
 Ce projet se poursuivra en 2025 avec la mise en place des assises de la vieillesse.

Le rapport d'activité en qualité d'administrateur de société pour l'exercice 2024

En sa qualité de présidente, d'administratrice ou membre d'instances extérieures, la Vice-présidente a participé à :

- 4 séances du conseil d'administration du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- 2 réunions du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;
- 1 réunion du conseil d'administration de l'établissement Fare tama hau ;
- 4 réunions du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat ;
- 1 réunion du conseil d'administration et 1 assemblée général de l'agence OPUA ;
- 3 réunions du conseil d'administration de la banque SOCREDO.

L'état des lieux et l'avancement des schémas directeurs

Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale

Initié en 2022 sous l'ancienne mandature, le Schéma de cohérence des politiques sociales du Pays a fait l'objet d'une poursuite et d'une actualisation en 2024. Cette démarche stratégique vise à doter le Pays d'une vision consolidée et partagée de son action sociale pour les cinq prochaines années. Dans le cadre de cette actualisation, le **schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale** a été **présenté aux membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC)** le **3 décembre 2024**, puis **approuvé**. Cette validation marque une étape clé dans l'ancrage institutionnel du Schéma directeur et témoigne du large consensus autour de ses orientations.

Objectifs :

- Structurer les politiques sociales du Pays,
- Répondre aux attentes de la société civile et aux recommandations de la Cour des comptes,
- Mobiliser plus de **200 acteurs locaux**.

Méthodologie :

Consultations multisectorielles (collectivités, associations, syndicats, confessions religieuses).

Axes structurants :

1. Aide sociale,
2. Protection de l'enfance,
3. Prise en charge de la dépendance,
4. Handicap,
5. Violences intrafamiliales,
6. Lutte contre l'exclusion,
7. Formation des aides à la personne.

1.3. Bilan ministériel du Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT)

Rappel des orientations stratégiques du MFT :

I. FAATURA

Diffuser une gouvernance qui nous rassemble : juste, responsable et solidaire (sans exclusion, ni passe-droit)

- Réduction des inégalités
- Réappropriation des valeurs de la fonction publique
- Restructuration des services par « missions »
- Modernisation des outils de travail, de gestion et de pilotage
- Développement des talents et de la polyvalence de nos agents
- Amélioration des conditions de travail (du bien-être des agents) et du dialogue social
- Réduction des coûts

II. FAAORA

Déployer un service public qui nous ressemble : proche, simple et communautaire (conviviale)

- Déploiement des “Fare Ora” dans les communes
- Simplification et dématérialisation des démarches administratives
- Favoriser la participation active de nos communautés => principe de la préférence locale

III. FAATUPU

Développer un marché du travail résilient : diversifié, flexible et innovant (the right man at the right place)

Améliorer la connaissance du marché du travail et de l'emploi au travers de l'observatoire de l'emploi

- Protection et promotion de l'emploi local => centre de certification polynésien
- Développement des compétences locales
- Création d'emplois durables
- Promotion de la santé et la sécurité au travail et du dialogue social
- Favoriser l'insertion durable des travailleurs reconnus handicapés

1. Le portefeuille de la modernisation de l'administration

L'année 2024 a été marquée par la fusion de trois entités : la direction générale des ressources humaines (DGRH), la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA), ainsi que la cellule en charge de la rémunération de la direction du budget et des finances. Cette réorganisation a conduit à la création, par arrêté n° 1421/CM du 22 août 2024, d'un nouveau service dénommé *Direction des talents et de l'innovation*, dont la mise en œuvre a été opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2025.

Cette fusion s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et d'optimisation des services publics en Polynésie, le projet PEPERU.

Toutefois, cette phase de transition organisationnelle, conjuguée à la nécessité d'accompagner les équipes lors de cette fusion et au départ non remplacés de deux agents, a entraîné un ralentissement dans l'avancement de certains projets, notamment ceux pilotés par l'ex-DMRA.

Néanmoins, les actions suivantes au titre de la transformation publique ont été concrétisées :

- Lancement du chantier de restructuration de l'administration du Pays (PEPERU) et de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des parcours professionnels ;

- Finalisation du label qualité polynésien et lancement de la mise en place du dispositif de labellisation des services et des établissements publics ;
- Sensibilisation et formation aux approches et aux outils de l'innovation publique et de la qualité ;
- Accompagnement des entités par les méthodes d'intelligence collective et de la facilitation, dans leurs projets de transformation organisationnelle, de cohésion d'équipe ou de planification stratégique ;
- Accompagnement des entités dans leurs projets de site internet ;
- Poursuite du déploiement des Fare Ora, notamment avec l'ouverture de l'espace de Taravao et développement du partenariat Pays-Communes pour le déploiement des services publics dans des espaces ou des lieux de proximité identifiés ;
- Conseils en organisation auprès des entités et avis sur les projets de réorganisation ;
- Réalisation des missions d'audits internes et d'enquêtes relevant de l'inspection générale malgré le contexte difficile lié à l'insuffisance de ressources humaines.

1.1 Le projet PEPERU

Les objectifs et le cadrage du chantier PEPERU de restructuration de l'administration publique ont fait l'objet d'une communication en Conseil des ministres en août 2024, suivie de réflexions au sein de deux comités interministériels et d'une présentation lors d'une réunion des directeurs des services et des établissements publics administratifs. À la suite de cette première phase de communication, le recensement des missions et des activités est engagé depuis le 4^e trimestre 2024.

En 2024, 42 % des entités publiques avaient validé leur cartographie des processus et entamé l'élaboration de leur cartographie des risques. Par ailleurs, 41 % étaient en cours de validation de leur cartographie des processus, tandis que 17 % n'avaient pas encore engagé cette démarche. Pour soutenir ces travaux, des ateliers Qualité ont été organisés tout au long de l'année 2024, ainsi que des accompagnements personnalisés à destination des correspondants Qualité.

1.2 Le label qualité

Le label qualité du service public polynésien portant sur l'accueil, l'efficacité et l'efficience du service rendu, a été créé à partir d'un référentiel polynésien co-construit avec toutes les parties prenantes (agents, usagers, décideurs, correspondants Qualité, ...) avec la démarche du design thinking.

Le référentiel du label a été formalisé et validé en avril 2024.

La phase préparatoire du déploiement du dispositif de labellisation s'est poursuivie et a permis :

- de faire valider l'outil d'auto-évaluation en vue de sa généralisation, auprès de toutes les entités invitées à l'exercice. Depuis août 2024, une trentaine d'entités ont pu se lancer dans l'autoévaluation grâce à des ateliers et des sessions d'accompagnement par l'ex DMRA ;
- de mener les travaux sur l'identité visuelle et la marque, en attente de validation et en vue d'un dépôt de marque en 2025 ;
- d'initier les réflexions sur le cadre réglementaire du dispositif de labellisation.

Le dispositif du management de la qualité est soutenu par le réseau actif des correspondants qualité de l'administration qui comprend 106 agents mobilisés dont 30 % ont suivi la totalité du parcours de formation.

1.3 La dématérialisation et la simplification des démarches administratives

Mes-Démarches.gov.pf : L'effort de dématérialisation des démarches des usagers se poursuit dans les services administratifs du pays. En 2024, 44 nouveaux formulaires ont été publiés et dématérialisés sur la plateforme « Mes-Démarches.gov.pf » et 27 entités se sont engagées, ce qui représente 65 783 dossiers usagers déposés. A

titre d'exemple, la transmission des résultats des élections professionnelles a été dématérialisée par la DTRAV en 2024.

Depuis son lancement en 2019, « Mes-Démarches.gov.pf » cumule aujourd'hui 155 574 comptes utilisateurs, pour 483 876 dossiers créés en ligne.

En outre, la plateforme de dématérialisation des démarches administratives poursuit son évolution et ses développements en lien avec la plateforme nationale « Démarches simplifiées ». La principale évolution initiée en 2024 est la migration de l'hébergement de la plateforme et l'externalisation de son infogérance auprès d'un prestataire spécialisé et renforçant au plus haut niveau la sécurité des données recueillies (le niveau de stockage des données de santé). La migration sera effective durant le premier trimestre 2025. Plusieurs évolutions fortes ont également été appréciées des utilisateurs (logique conditionnelle, gestion de groupes d'instructeurs...).

NET.pf : L'utilisation du portail reste stable avec des usagers en recherche d'informations simples et vulgarisées. Le portail a connu 225 700 visiteurs uniques en 2024. Associés au portail, les sites internet des services administratifs continuent de se déployer avec la création/refonte de 8 sites internet des services en 2024 (DGAE, DAIE, DDC, DRDPF, ADE, DSCEN, REC, DAC).

1.4 Le déploiement des FARE ORA

En 2024, seuls 3 Fare Ora sont ouverts aux usagers, contre 12 prévus, en raison notamment des délais de livraison des bornes et de déploiement dans les communes. En effet, après la modification réglementaire pour permettre des conventions de mandat aux communes et un marché formalisé pour l'acquisition des bornes, l'ouverture de nouveaux espaces Fare Ora est conditionnée par la mobilisation des communes et l'existence d'infrastructures. D'autres freins majeurs sont rencontrés tels que le manque de ressources humaines pour la gestion de la mise en œuvre (1 ETP sur 2 en fin décembre), la faible implication des services du Pays, les niveaux importants et complexes de mise aux normes des espaces communaux dédiés.

Si 21 maires ont manifesté, en 2023, leur volonté d'installer un espace Fare Ora dans leur commune par la signature d'une lettre d'intention, 4 nouvelles communes signataires se sont ajoutées en 2024.

Le partenariat des acteurs prestataires de services et établissements publics du Pays (ART, DGAE, DGEE, SEFI, DAF, DPAM, DICP, DJS, DSP, DTRAV OPH, CFPA), de l'État (DFIP), du milieu associatif (Polynésie Alzheimer, CDIFF, Turu ora), continue de progresser (de 7 en 2023 à 15 en 2024).

Les 3 Fare Ora ouverts, situés à Tahiti, connaissent une forte fréquentation puisque le nombre d'usagers accueillis est passé de 5 057 en 2023 à 9 712 en 2024, ce qui confirme la pertinence de l'offre face aux besoins d'accessibilité en proximité.

L'offre d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives s'est largement accrue en un an (547 usagers bénéficiant d'un accompagnement en 2023 contre 4 222 en 2024).

2. Le portefeuille de la fonction publique

Au 31 décembre 2024, l'Administration de la Polynésie française se compose de 51 services administratifs, d'une autorité indépendante et de 57 établissements publics, répartis comme suit : 13 à caractère administratif, 9 à caractère industriel et commercial et 35 établissements d'enseignement. Par ailleurs, 47 activités font l'objet d'une délégation de service public, dont 33 pour les disciplines sportives.

Selon le bilan social de l'administration de la Polynésie française pour l'année 2024, les effectifs contribuant à l'activité des services et des établissements publics administratifs s'élèvent à 8 525 agents, parmi lesquels 5 515 sont des fonctionnaires titulaires relevant de la fonction publique de la Polynésie française. Cette structuration des effectifs reflète les enjeux de gestion du personnel et la nécessité d'une allocation optimisée des ressources humaines pour garantir le bon fonctionnement des services publics.

2.1 Le bilan des réformes réglementaires

En 2024, les travaux réglementaires ont permis l'adoption des textes suivants :

Lois du pays :

Loi du pays n° 2024-22 du 16 septembre 2024 portant modifications diverses¹ de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française.

Délibérations :

1. Délibération n° 2024-3 APF du 18 janvier 2024 portant indemnisation des agents exerçant leurs fonctions en cas d'événements impactant l'intégrité du domaine public ou menaçant la sécurité des personnes ou en cas de manifestations publiques ;
2. Délibération n° 2024-31 APF du 6 juin 2024 portant création d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant et dispositions diverses relatives aux congés dans la fonction publique de la Polynésie française ;
3. Délibération n° 2024-30 APF du 6 juin 2024 portant modification de la délibération n° 95-234 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française ;
4. Délibération n° 2024-96 APF du 17 octobre 2024 relative au télétravail dans le secteur public ;
5. Délibération n° 2024-118 APF du 19 décembre 2024 relative aux astreintes dans la fonction publique de la Polynésie française.

2.2 Le développement des compétences individuelles

Au 1^{er} semestre 2024, 3 concours ouverts au titre de l'année 2023 ont été finalisés avec les affectations des lauréats stagiaires. À la fin de l'année 2024, 100 % des concours prévus ont été ouverts (11 concours) et organisés jusqu'au forum d'affectation des lauréats. Enfin, les concours ont permis le recrutement de 374 lauréats, en stage pour au plus une année.

De plus, le bilan de cette action révèle qu'aucune modification réglementaire n'a encore été réalisée. En revanche, des rapports de jurys ont été instaurés pour accompagner les usagers lors des prochains concours.

L'exécution du plan de formation 2024 a connu une légère progression avec un taux de réalisation de 60 %, contre 58 % en 2023. Sur les 184 sessions programmées, 111 ont été effectuées, totalisant 2 209 actions de formation. Le nombre d'agents bénéficiaires a augmenté, passant de 988 en 2023 à 1 369 en 2024. Des initiatives ont également été mises en place, notamment :

- Le parcours d'adaptation et d'intégration des rédacteurs, sanctionné par un diplôme universitaire, avec un taux de réussite de 90 % ;
- La certification "Cléa Management", destinée à renforcer les compétences managériales ;
- Un investissement financier conséquent, avec un budget alloué de près de 117 millions F CFP.

En 2024, le conseil des ministres a également activé la mise en œuvre de la promotion interne des catégories B vers les catégories A. Trois cadres d'emplois ont été concernés : les rédacteurs vers les attachés d'administration, les techniciens vers les ingénieurs et les assistants sociaux-éducatifs vers les conseillers socio-éducatifs. 24 postes ont ainsi été ouverts à la promotion interne et 5 lauréats ont pu bénéficier de ce dispositif.

2.3 Le recrutement des TRH

Au 31 décembre 2023, le taux d'emploi des travailleurs reconnus en situation de handicap au sein des services s'établissait à 1,95 %. Au 31 décembre 2024, 123,12 travailleurs handicapés ou assimilés sont employés par le pays. Ainsi, le taux d'emploi s'élève à 1,85 % dans les services administratifs et à 1,56 % dans les établissements publics administratifs, soit un taux global de 1,75 %, toujours inférieur au seuil réglementaire fixé à 2 %.

Pour 2025, les actions visant à renforcer le recrutement des TRH seront accentuées avec la poursuite de la sensibilisation des services et des EPA et une coordination élargie à l'ensemble des acteurs entourant le monde du handicap.

2.4 Le pilotage de la masse salariale

Une gestion responsable des dépenses publiques passe d'abord par un pilotage efficace de la masse salariale. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2024, la DGRH assure le pilotage de la masse salariale et des emplois de notre administration : des outils RH ont été déployés à cet effet (NORIA RH, SEDITWEB 2, ARAVIHI, ...). Une étape importante a été franchie en avril 2024 avec la mise en production de la solution SEDIT WEB 2 pour une gestion et un pilotage optimisé des ressources humaines. Des mesures de maîtrise de la masse salariale ont également été actées dès janvier 2024 (gel des postes vacants, non remplacement des départs à la retraite, etc).

En 2024, le montant total des crédits alloués à la rémunération et aux charges du personnel de l'administration s'élève à 34,2 milliards F CFP. Sur l'ensemble des crédits inscrits, 34 milliards F CFP ont été mandatés au cours de l'exercice, soit une augmentation de près de 992 millions F CFP par rapport à 2023.

Sur l'ensemble de ces crédits mandatés :

- ▶ 33,5 milliards F CFP ont été consacrés à la rémunération du personnel et des charges sociales ;
- ▶ 521 millions F CFP ont été consacrés à la couverture des dépenses liées à la médecine du travail, aux frais d'actes et de contentieux, ainsi qu'aux frais de transports, de déplacements et de déménagement.

L'augmentation de près de 992 millions de F CFP par rapport à 2023 s'explique principalement par le reclassement rétroactif à septembre 2014 d'environ cinquante agents PNNIM, passant de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie de la grille des marins, conformément aux décisions de justice (contentieux PNNIM - Arrêts CAAP n° 62 et 64 du 27/06/2024). Ce reclassement représente un coût de 669 millions F CFP.

Cette hausse est également due à :

- L'accroissement du nombre d'agents titulaires (+250), à la suite de la titularisation des stagiaires et lauréats de concours ;
- L'augmentation des recrutements à durée déterminée (+144 agents non titulaires) ;
- Les diverses revalorisations effectuées en 2024, majoration de la valeur du point de l'indice des fonctionnaires d'État, revalorisation de la grille indiciaire ENIM, nouveau barème ANFA à l'issue de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et du SMIG).

Cette hausse est partiellement compensée par les économies réalisées grâce aux départs à la retraite non remplacés (postes gelés d'office), notamment parmi les agents ANFA (-49), les marins et PNNIM (-15).

3. Le portefeuille du travail

« *Développer un marché du travail résilient : diversifié, flexible et innovant* » est une priorité de notre gouvernement. Cette flexibilité se traduit par la capacité à s'adapter rapidement aux changements économiques, technologiques et sociaux de notre société.

Cette flexibilité passe par la simplification et l'adaptation de notre Code du travail, dans le cadre des travaux prioritaires par le Comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail (CTOR) créé le 21 mars 2024. Ce comité a pour missions, en concertation avec les partenaires sociaux, de fixer les orientations de la réforme du Code du travail afin de développer l'emploi dans les secteurs prioritaires. Parmi ses priorités figurent, l'adaptation des horaires aux contraintes techniques et commerciales de l'entreprise, les accords majoritaires, l'extension du « *titeti ohipa* » aux petites entreprises des îles, et la mise en place d'un fonds pour les personnes ayant perdu involontairement leur emploi. Parmi les propositions soumises au CTOR figurent notamment la dérogation au repos dominical ou facilitation du recours au travail du dimanche.

3.1 Les travaux réglementaires

La modernisation du code du travail s'est attachée à prendre en compte toute mesure permettant à favoriser le développement économique dans un souci constant de progrès social.

Les travaux de rédaction initiés en 2023 ont abouti, en 2024, à la promulgation des textes suivants :

- Loi du Pays n° 2024-24 du 16 septembre 2024 portant modification des dispositions relatives aux budgets du comité d'entreprise
- Loi du Pays n° 2024-25 du 16 septembre 2024 relative à la dérogation temporaire aux durées maximale du travail dans le cadre d'interventions urgentes
- Loi du Pays n° 2024-32 du 10 décembre 2024 portant modification du titre 1^{er} du livre III de la partie V du code du travail relatif aux travailleurs handicapés
- Abrogation de la délibération n° 2010-39 relative au directeur du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail

Par communication en conseil des ministres du 25 avril 2024, il a été également acté la proposition d'instaurer comme jour férié le dernier vendredi du mois de novembre pour sanctuariser l'évènement culturel majeur de Matari'i en remplacement du 29 juin. Ce projet de texte a été présenté en bipartite en 2024 et au CESEC qui a rendu son avis le 23 décembre 2024.

3.2 Garantie de l'effectivité du droit

La Direction du travail est également très sollicitée par les usagers en matière d'informations ou de réclamations concernant l'application du droit du travail.

En 2024 sur la seule base des données recueillies sur 10 mois, les conseillers ont reçu plus de 451 personnes lors des réceptions du public, ont traité 1588 courriels et ont répondu à 2552 appels téléphoniques, représentant 9 873 demandes de renseignement tous sujets confondus relatifs au droit du travail.

L'effectif de l'application des règles de droit a donc été recherché par les réponses apportées aux nombreuses questions des usagers.

Par ailleurs, soucieuse de se rapprocher des populations éloignées des services centraux, la Direction du travail a initié une collaboration avec les Fare Ora afin de réaliser des permanences sur place.

En outre, les conseillers sont également déployés sur le terrain et interviennent sur l'ensemble du Pays. En 2024, les conseillers sont intervenus à l'extérieur à 10 reprises. Ces interventions consistent en la participation des conseillers aux différents forums/journée de l'emploi ou des métiers organisés par les communes, les établissements scolaires ou le CFPA et à la tenue d'une permanence de renseignement au FARE ORA de TARAVAO (une fois par mois à compter du mois d'octobre).

La direction du travail est également régulièrement sollicitée par les interlocuteurs externes et a ainsi formalisé plusieurs avis en plus des avis sur les dossiers de demandes de défiscalisation soumis par l'ADE :

- Note sur la problématique du recours au temps partiel dans le secteur aérien ;
- Information sur le travail illégal sous forme de flyer ;
- Avis sur le projet de loi du pays portant modification du code de la propriété intellectuelle de la Polynésie française (partie législative) ;
- Avis sur les textes internationaux (convention n° 155 sur la sécurité et la santé au travail) et textes nationaux (décret relatif à la médecine du travail en détention) ;
- Avis sollicité par la DGRH et le COMSUP sur les dispositions du code du travail relatives à la retraite ;
- Avis sollicité par le Port autonome et la Direction de l'équipement sur les marins : organisation du temps de travail, du temps légal, des heures supplémentaires ;
- Avis sollicité par la DGEE : contrat d'engagement éducatif et week-end éducatif en internat (WEI) mise en place par la DGEE.

La direction du travail s'est également impliquée dans les travaux relatifs au statut de « marin pêcheur » porté par la DRM.

3.3 La lutte contre le travail illégal

La cellule intervention en entreprises a réalisé environ 539 interventions contre 545 en 2022 et 734 en 2023.

Les suites à intervention ont porté sur les infractions du code du travail suivantes :

Sur les 2612 observations formulées :

- 1462 observations portaient sur la partie IV du code du travail : dispositions générales relatives à la santé et la sécurité, obligation d'établir un document d'évaluation des risques professionnels, dispositions relatives aux équipements de travail, risques amiante, chimique et électrique, visite médicale d'embauche, CHSCT, etc.
- 435 observations portaient sur la partie III du code du travail : dispositions sur la durée du travail, repos et congés, paiement du salaire, etc.
- 336 observations portaient sur la partie V du code du travail : lutte contre le travail illégal.
- 277 observations portaient sur la partie I du code du travail : contrats de travail, déclarations etc.
 - o 962 déclarations nominatives préalable à l'embauche (DPAE) auprès la CPS ont été vérifiées
 - o 203 absences de DPAE ont été constatées.
- 102 observations portaient sur la partie II du code du travail : élections professionnelles, respect des accords ou conventions collectives etc.

Il convient de noter que les principaux secteurs d'activités contrôlés par les agents de contrôle en 2024 sont le BTP, les hôtels/café/restaurants/débits de boissons et les activités de service.

En effet dans la continuité des actions organisées en 2023, des interventions des agents de contrôle ont été réalisées sur la thématique de la lutte contre le travail illégal, malgré le sous-effectif de cette équipe notamment dans le cadre d'actions collectives interservices. Ainsi 3 actions de contrôle partenariales réunissant des services de l'Etat et des services/organismes du Pays, dans le cadre du COLTI ou hors cadre, ont été opérées de nuit et en week-end dans les débits de boissons, restaurants et/ou établissements de nuit (bar, discothèques) en 2024. La part des activités de service est notamment expliquée par les objectifs de lutte contre le travail illégal ciblant les situations de « faux patentés ».

Par ailleurs, les agents ont effectué 1 056 interventions hors contrôle (rapports, avis, décisions, réunions, permanences, rendez-vous, etc.) et formalisés 1799 courriels.

Sur l'ensemble des décisions rendus par la direction du travail en matière d'intervention en entreprises :

- 50 décisions sont relatives aux demandes de licenciement de salarié protégé (LSP) ont été rendues par les deux inspecteurs du travail en fonction ;
- 46 concernent des arrêts de chantier ont été notifiés par les agents de contrôle.
- 22 rapports des agents de contrôle ont été transmis à la directrice du travail.
- 14 dossiers ont été traités par la direction pour un montant total de 24 828 596 XPF (et 8 sont en instance de décision).

En outre, les agents de contrôle ont analysé et instruit :

- 130 dossiers de permis de construire (102 en 2023)
- 40 règlements intérieurs (18 en 2023)
- 13 dossiers de défiscalisation (10 en 2023)
- 4 avis Parquet (3 en 2023).

3.4 L'amélioration du dialogue social

Bien qu'aucune disposition du code du travail polynésien ne fixe le principe des NAO (négociations annuelles obligatoires) comme en métropole, depuis plusieurs années, des négociations salariales s'effectuent à la direction du travail, à la demande des partenaires sociaux. Ces rencontres sont prévues par certaines conventions collectives ou accords d'entreprise. Dans le cadre de ces rencontres, la direction du travail offre aux organisations professionnelles un support technique pour apporter de la lisibilité sur l'évolution de l'inflation. Près d'une cinquantaine de réunions de sont tenues et ont permis de conclure 87 % des accords (13 secteurs d'activité professionnelle sur 15, soit +4 secteurs par rapport à 2023. Ces rencontres ont également permis aux partenaires sociaux d'adopter le principe d'une revalorisation du SMIG sur la base de l'évolution de l'indice ouvrier à la place de celle de l'indice général des prix et de rappeler certains sujets sur lesquels les partenaires sociaux souhaitent une avancée réglementaire.

Ce sont également 68 préavis de grève qui ont été déposés en 2024.

En 2024, dans le cadre du dialogue social, le Bureau du dialogue social a réceptionné et traité 492 procès-verbaux d'élections professionnelles aux fins d'initier les travaux relatifs à la représentativité.

Dans un objectif de simplification des démarches, la transmission des documents relatifs aux élections professionnelles a été dématérialisée en 2024.

3.5 La sécurité et la santé au travail

En mai 2024, une communication en Conseil des Ministres a permis de dresser un point d'étape complet sur l'avancement de la réforme de la santé au travail. Ce moment important a été l'occasion de rappeler les enjeux fondamentaux de la santé au travail en Polynésie française : une sinistralité préoccupante avec 7 accidents quotidiens, un impact économique considérable de 1,7 milliard de XPF représentant 62 000 jours d'arrêts, et un déficit de couverture médicale touchant environ 15 000 salariés.

Cette communication a également permis de rappeler les cinq options organisationnelles identifiées pour structurer le système de santé au travail polynésien :

- Le maintien du modèle actuel avec deux services indépendants
- Une unification sous gouvernance patronale
- Un service unique avec évolution vers une gouvernance paritaire
- Un service unique en synergie avec la CPS
- Un service géré directement par les pouvoirs publics.

Parallèlement, deux initiatives structurantes ont été mises en avant : la préparation de la première enquête en santé et sécurité au travail et l'exploration d'un partenariat stratégique avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

4. Les portefeuilles de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle

Selon l'ISPF, la situation du marché de l'emploi continue de s'améliorer en 2024 : le taux d'emploi poursuit sa progression (57,7 % contre 55,8 % en 2023 et 54,6 % en 2022) avec 105 900 personnes en emploi (+ 3 750 par rapport à 2023) et 77 700 personnes sans emploi (-3 400 par rapport à 2023) dont 22 100 personnes qui souhaitent en trouver un. Le chômage concerne 8 600 personnes (recherche active et disponibilité rapide) et 13 500 sont dans le halo du chômage (recherche non active et/ou disponibilité non immédiate). Elles représentent 12,1 % des 15 à 64 ans.

Afin de développer un marché du travail résilient et de répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et de recrutement des entreprises, l'année 2024 a permis au SEFI :

- d'améliorer sa connaissance du marché du travail, grâce à la montée en puissance de l'Observatoire de l'emploi et à l'élaboration d'un plan d'actions pour la réalisation d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en Polynésie française ;
- de proposer un accompagnement individualisé des usagers, adapté à leurs besoins et à leurs situations
- et de démarrer la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation.

4.1 L'observatoire de l'emploi

La création de l'observatoire de l'emploi en 2022 et son animation depuis 2023 ont permis de réunir pas moins de 9 partenaires (MFT, SEFI, Direction du travail, ISPF, CPS, CCISM, CESEC, DGEE et Délégué interministériel au dialogue social et à la PSG) à 3 reprises durant l'année 2024. Le bilan de la collecte de données institutionnelles par le SEFI en partenariat avec les autres membres a permis aux membres de se pencher sur les données issues de la CPS (DPAE, DMO, données d'affiliation), les données résultant de l'enquête emploi menée annuellement par l'ISPF, les données de la DGEE sur la diplomation, la poursuite d'étude, données sur nos étudiants en vue de les orienter sur des parcours professionnels, les données de la CCISM sur le nombre de créations et de radiations d'entreprises par type d'activité.

Les données de l'observatoire ont été publiées pour la 1^{ère} fois en mars 2024 sur le site du SEFI et continuent d'être diffusées au fur et à mesure des séances de cet observatoire.

4.2 La réforme des mesures d'aides à l'emploi

Cette réforme, travaillée depuis plusieurs mois et enfin adoptée en octobre 2024, s'inscrit dans une stratégie globale du gouvernement visant à amorcer un virage vers une économie plus endogène, résolument écologique et solidaire. Cette stratégie doit être accompagnée d'une politique publique de l'emploi résiliente, dynamique et coconstruite avec l'ensemble des forces vives du fenua.

Cette réforme vise :

- Une redéfinition de la qualité de demandeur d'emploi avec la notion de proactivité du demandeur d'emploi dans son parcours d'insertion professionnelle ;
- La diminution du coût du travail avec des aides aux contrats plus incitatives (TIAMA, le CDI aidé et le TIARAMA, le CDD d'insertion pour les SISAE) ;
- Des dispositifs de type stage conçus pour pallier un manque de compétences (TIATURI A.M.O) ou pour développer des savoir-être en vue d'une future embauche (TIATURI A.I) ;
- Un dispositif d'inclusion sociale et communautaire (les mesures TREMPLIN) spécialement dédié aux communes et associations d'insertion sociale et professionnelle pour soutenir des projets d'insertion par l'activité communautaire (PIAC) ;
- Une avancée notable concernant le statut des stagiaires qui bénéficient maintenant du régime général des salariés (RGS).

Entre 2018 et 2022, 60% du budget global était dédié à la CAE soit 13,8 milliards de francs CFP, mesure à faible taux d'insertion et dont l'impact sur la montée en compétences des bénéficiaires n'a pas été établi. Dans le rapport de 2016, la chambre territoriale des comptes avait déjà relevé les résultats insuffisants concernant les stages rémunérés *« sans réel contenu qualifiant, qui n'ont, par exemple, pas débouché sur des taux d'embauche satisfaisants, notamment pour les dispositifs les plus utilisés, CPIA ou CAE, pour lesquels ces taux n'ont pas dépassé 15% »*.

Avec la réforme, l'effort budgétaire, soit entre 60 % du budget, a été mis sur les aides au contrat (CDI aidé, CDD d'insertion) permettant une réelle insertion dans l'emploi pour les demandeurs d'emploi et un allègement du coût du travail pour les employeurs, un des principaux freins à l'embauche.

De plus, un ciblage sur des secteurs prioritaires a été décidé afin de créer un effet levier et ainsi avoir une cohérence sur l'ensemble des politiques publiques. Les aides sont ainsi bonifiées selon le public demandeur d'emploi et selon le type d'organismes d'accueil.

L'activation du premier comité stratégique de la formation professionnelle, pourtant créé depuis 2018, a permis d'intégrer aux réflexions sur la formation, l'emploi et les compétences le fonds paritaire de gestion, des représentants du Ministère de l'économie et du Ministère de l'éducation et des représentants de l'Assemblée de Polynésie. La mise en œuvre de la loi de pays sur la promotion et la protection de l'emploi local a permis de réunir à deux reprises la commission consultative tripartite de l'emploi local (CTEL) permettant aux représentants des cinq organisations syndicales des employeurs et des cinq organisations syndicales des salariés d'échanger avec les ministères concernés (travail, économie, PSG, jeunesse, enseignement supérieur) sur les emplois à protéger. Le dispositif de l'apprentissage a également mobilisé les partenaires pour établir la carte des formations éligibles au dispositif et nécessaires au développement des compétences requises par les postes à pourvoir. Un comité technique composé du SEFI, de la DGEE, du Vice-Rectorat et de la DGRH (aujourd'hui DTI) et un comité de pilotage composé du Ministère de l'emploi et du Ministère de l'Education, du Vice-Rectorat, du MEDEF, de la CPME, des deux organisations syndicales des salariés les plus représentatives, du SEFI et de la DGEE ont permis des échanges constructifs pour élaborer une carte qui soit complémentaire des formations initiales et qui permette de répondre aux besoins en compétences des recruteurs du marché du travail polynésien.

En 2024, les politiques menées par le SEFI et le CFPA se sont inscrites dans la stratégie « Faatupu » visant à développer un marché du travail résilient, diversifié et innovant. L'action publique s'est concentrée sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins économiques du Pays, notamment à travers la montée en puissance de l'apprentissage, la consolidation de parcours de remise à niveau pour les publics éloignés de l'emploi, et le développement de qualifications complémentaires. Une attention particulière a été portée à l'élargissement territorial de la formation professionnelle, avec la préparation du déploiement de l'unité mobile de formation dans les archipels et la structuration de nouveaux dispositifs à Rangiroa et aux Marquises. L'année 2024 a ainsi permis

de consolider les fondations d'un système de formation plus inclusif, territorialisé et adapté aux enjeux de professionnalisation dans les secteurs stratégiques comme le BTP, le numérique, le tourisme ou l'énergie.

5. Le portefeuille du développement des archipels

Le programme « Partenariat avec les archipels » retrace les actions visant à proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels, à exécuter les missions des services représentés et accompagner les porteurs de projets et les communes. Ce portefeuille consiste aussi à assurer la représentation du Président de la Polynésie française et du gouvernement dans les archipels et les actions de partenariat avec l'Etat. Le programme se traduit sur le terrain par la présence des circonscriptions des archipels, relais du service public aux populations éloignées. Les objectifs principaux sont de coordonner les actions des services dans les archipels, de consolider la proximité de l'administration avec les usagers de chaque archipel et de favoriser le développement des archipels et améliorer les relations avec l'institution communale. Ces objectifs ont été atteints en 2024 sur la base des indicateurs retenus. Une évolution des missions et du rôle des Tavana hau est à l'étude dans le cadre du projet PEPERU.

1.4. Bilan ministériel du Ministère des grands travaux, de l'équipement en charge des transports aériens, terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT)

I. Concernant le portefeuille des grands travaux

Sur les opérations de constitution d'une réserve foncière

En 2024, il a été procédé à l'inauguration de nouveaux locaux professionnels à Faratea destinés à permettre le démarrage d'activités mécaniques et alimentaires et 2 nouvelles conventions avec des professionnels ont été signées.

II. Concernant les infrastructures (DEQ/DAC)

En 2024, 25 marchés à procédure adaptée ont été lancés ainsi que 59 appels d'offres formalisés à la Direction de l'équipement.

La politique générale en matière de maintien des ouvrages portuaires, aéroportuaires, routiers et de défense contre les eaux s'est poursuivie.

Sur les ouvrages maritimes

Des travaux de réhabilitation sur les installations portuaires ont été réceptionnés en 2024 à Teahupoo (Marina de Teahupoo), Toahotu (Marina de la pointe Riri) pour un montant en investissement de 1.5 milliards F CFP.

La réhabilitation ou la modification des débarcadères extérieurs dangereux sont prioritaires depuis le changement de gouvernement. Ainsi, les travaux de réhabilitation ou reconstruction des débarcadères extérieurs de Niau, Reao, Fakahina et Takapoto ont été notifiés fin 2024 et les travaux commenceront en 2025.

Sur les ouvrages routiers

Sur le volet prioritaire de la congestion routière, l'année 2024 a permis d'amorcer les études en vue des projets d'infrastructures à démarrer en 2026 pour fluidifier le trafic routier. Ainsi, les comptages routiers, mis à jour depuis les nouveaux horaires scolaires, ont pu être menés afin de modéliser et valider les aménagements projetés (horizon 2026, 2027). Les études pour les diverses pistes cyclables se sont également poursuivies permettant de lancer les premiers travaux dès 2025 (Tipaerui - réalisation d'un cheminement mixte piétons/vélos sur le front de mer).

Des opérations nécessaires à l'amélioration du réseau routier ont été menées sur près de 40.6 km dans l'archipel de la Société (16 km à Tahiti, 5.8 km à Moorea, 18.8 km aux ISLV). Pour les archipels éloignés, ce sont 6,85 km de voies qui ont été bétonnées aux Australes (3 km), Tuamotu (2,35 km) et Marquises (1,5 km). Ces travaux visent à réduire le nombre de chaussées en mauvais état et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Sur les ouvrages aéroportuaires

En 2024, les travaux de mise en place d'un balisage lumineux sur l'aérodrome de Tikehau ont démarré. La modernisation de cette plateforme se poursuivra par les travaux d'extension de l'aérogare et la construction de la vigie en 2025.

De plus les travaux de mises aux normes 3C de l'aérodrome de Katiu ont également démarré en 2024 dans le but d'allonger et élargir la piste afin de la mettre en conformité pour l'accueil des ATR72. Au premier semestre 2025, les travaux de mise en conformité 3C des pistes de Tureia, Aratika commenceront.

Sur les ouvrages des Jeux Olympiques

Les chantiers sur la commune de Taiarapu Ouest pour les Jeux Olympiques se sont poursuivis et terminés en 2024 (Marina de Teahupoo, Aménagement de la pointe Riri - partie maritime, Passerelle de Teahupoo) pour un total de 2.4 Milliards de F CFP dont 1.3 Milliards de F CFP en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du Service du Tourisme.

III. Concernant le portefeuille des transports terrestres

L'objectif principal du ministère est d'augmenter la mobilité durable des polynésiens tout en diminuant la congestion routière. Pour ce faire, plusieurs actions ont été poursuivies ou entamées en 2024 au nombre desquelles :

- La poursuite de l'aide au permis de conduire
Afin de favoriser l'accès de tous à la formation au permis de conduire de catégorie B, le Pays a mis en place un dispositif d'aide à son financement pour les personnes répondant à certaines conditions d'âge et de ressources.
- L'animation de la semaine européenne de la mobilité (SEM).
Du 16 au 22 septembre 2024, la Direction des transports terrestres a organisé un ensemble d'animations afin d'encourager la population à opter pour le covoiturage, à prendre le bus, à marcher et à faire du vélo à l'occasion de la 23ème édition de la SEM, relayée dans plus de 2500 villes et 40 pays à travers le monde en 2024. Ce dispositif sera reconduit au mois de septembre 2025.
- Une amélioration du transport en commun terrestre sur Tahiti.
Un projet d'avenant sur le renforcement de la qualité de service et de l'offre sur le réseau de transports publics TERE TAHITI est en cours de négociation ;
La rénovation de la gare routière de Papenoo a été réceptionnée fin octobre 2024 ;
Un marché à bons de commande relatif à la construction d'abribus sur Tahiti a été attribué en novembre 2024. Les premières livraisons d'abribus sont prévues au 1^{er} semestre 2025 ;
Une adaptation de l'offre de transports publics a été réalisée pour assurer le transport de l'épreuve des Jeux Olympiques sur Tahiti avec des services spécifiques (transport connect, transport spectateur Fan zone, transport aéroport), des infrastructures et la mise en gratuité du réseau TERE TAHITI.
- La mise en place d'une plateforme de covoiturage en Polynésie française.
Un appel à projets a été lancé par le Pays et le lauréat a bénéficié d'un financement public à hauteur de 49 000 000 F CFP permettant notamment la prise en charge d'une partie des frais relatifs aux trajets covoiturés. L'application est disponible depuis le 15 mai 2024.
- Une mission d'étude des horaires des établissements d'enseignement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
Une étude a été initiée en novembre 2023 pour limiter l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur la congestion routière de l'île de Tahiti et dresser les perspectives afin que cette réforme favorise, à court ou moyen terme, une fluidification des déplacements en résorbant les points durs de circulation liés aux motifs scolaires. Les résultats et préconisations de cette étude ont été transmises au ministère de l'éducation en mai 2024. Cette réflexion se poursuivra au cours des années suivantes pour réaliser les aménagements physiques et déployer d'éventuels services de mobilité scolaire complémentaires qui pourraient être mis en œuvre pour sécuriser les modes alternatifs à la dépose des enfants par les parents d'élèves ou les transports scolaires par autocars (pédi-bus, vélo, covoiturage...).
- L'étude sur la mise en œuvre de voies réservées ou d'un transport en commun en site propre (TCSP)
Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) prévoient, dans leurs programmes respectifs, la

mise en service d'un TCSP structurant à long terme, qui formerait à terme la colonne vertébrale de la mobilité au sein de l'agglomération. En 2024, les 1ères études ont été lancées afin de voir aboutir ce projet.

IV. Concernant le portefeuille des transports interinsulaires

Le Pays organise et développe les dessertes maritimes et aériennes avec l'objectif de désenclaver son territoire, d'assurer un développement économique durable et de préserver son environnement.

- Le désenclavement du territoire

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) s'assure du respect, par les armateurs bénéficiant de licences d'exploitation, de leurs obligations de service public, ce afin de garantir une desserte maritime (passagers et marchandises) sur toutes les îles habitées de la Polynésie française. Elle réorganise en outre, au quotidien et en cas de besoin, les périples des différents moyens nautiques affectés à cette desserte en cas d'impossibilité pour un armateur d'honorer les obligations précitées.

- Le développement économique durable

- Afin d'assurer une gestion raisonnée et maîtrisée notre espace maritime lagunaire, le Pays a développé le téléservice ESCALE. Il s'agit d'un portail de réservation, point d'entrée unique des plaisanciers désireux de découvrir nos archipels, permettant l'accès à une infrastructure maritime (quai, darse, etc.), à une baie ou à un espace maritime dédié pour le stationnement, le mouillage et/ou le débarquement des personnes à terre. Ce téléservice a été rendu obligatoire pour les navires de plaisance. Cette réservation de place ou droit d'usage sera prochainement associée, en contrepartie, au paiement d'une redevance modulable prenant en compte la durée d'occupation de notre espace public maritime et des services ou prestations proposés.
- L'expédition de marchandises par voie maritime dans les îles nécessite un traitement administratif fastidieux et de nombreux déplacements. En collaboration avec les professionnels (armateurs et chargeurs), le Pays a dématérialisé les plannings de desserte maritime et le traitement du connaissance au travers du téléservice « REVATUA ».

- La préservation de l'environnement

- En collaboration avec les communes, les organisations de protection de l'environnement, les représentants du secteur de l'économie bleue et les professionnels du tourisme nautique, le Pays poursuit depuis plusieurs années, dans le lagon de chacune de nos îles, un travail de délimitation de zones de mouillages avec pour objectif de préserver l'environnement marin, d'améliorer la sécurité des navires et des usagers et de promouvoir une navigation responsable. La définition de ces zones de mouillages s'accompagne d'un rappel de l'interdiction de tout comportement pouvant porter atteinte à l'environnement mais aussi et surtout de l'installation de mouillages écologiques.
- Dans le cadre du plan de résorption des épaves et navires abandonnés, le Ministère des Grands Travaux, de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes, a organisé en 2024 le démantèlement et l'évacuation de plusieurs épaves abandonnées sur le domaine public maritime.

1.5. Bilan ministériel du Ministère de l'économie, du budget et des finances en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF)

I. Concernant le portefeuille des finances

Engagé pour la période 2018-2027, le plan stratégique de réforme du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP) regroupe et structure l'ensemble des actions concourant à moderniser et fiabiliser les finances publiques en Polynésie française. Après une année 2023 durant laquelle le plan d'actions n° 2 de la réforme (2021-2024) a été réévalué, le budget 2024 a été consacré principalement aux chantiers suivants :

- L'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT) pour laquelle la déclinaison des programmes sectoriels en sous-programmes s'est achevée au 31 décembre 2024 ;
- Le Code des finances publiques qui a été adopté le 19 décembre 2024 par l'Assemblée de la Polynésie française ;
- La fiabilisation comptable du patrimoine ;
- La transformation du système d'informations financier (SI financier) ;
- L'élaboration et la diffusion de brochures d'informations sur le budget et l'exécution budgétaire.

II. Concernant le portefeuille de l'économie

▪ Régulation

En 2024, les efforts du gouvernement se sont poursuivis en matière de lutte contre la cherté de la vie et la protection des consommateurs, en actionnant les leviers suivants :

- Maintien du prix des hydrocarbures
- Pour les produits de première nécessité (PPN) :
 - Révision de la liste des PPN, afin d'y intégrer:
 - de nouveaux produits adaptés aux habitudes de consommation des ménages et aux conditions de transport et d'entreposage dans les îles. Il s'agit surtout d'aliments tels que le taro congelé, des haricots verts en boîte, certains oignons, pomme de terre, pommes et oranges importés, de mélanges d'huiles comprenant du colza, du vinaigre blanc. Cela concerne également certains produits d'hygiène indispensables, notamment le dentifrice en pâte et les brosses à dents à l'exclusion des brosses à dents électriques ;
 - certains produits de grande consommation, tels que les œufs de poule produits localement et le « pork & beans ».
 - Modification des marges de certains PPN correspondant :
 - au remplacement, quand cela est possible, des marges relatives par des marges en valeur absolue dans le but de protéger le pouvoir d'achat des ménages ;
 - au processus d'actualisation afin de prendre en compte l'évolution des coûts de commercialisation et d'entreposage de certains produits.

- Modification de la méthode de revalorisation du prix de la bonbonne d'eau de source locale de 18,9 litres classée en PGC et réévaluer ce prix pour faire suite aux demandes des professionnels.
 - Maintien du prix des hydrocarbures malgré les fluctuations des cours
 - Extension du dispositif de prise en charge du fret : chauffe-eau solaires, des panneaux solaires thermiques, des vis de fondations et du bois en feuille de contreplaqué, au titre des matériaux de construction à destination du grand public (toute personne morale ou physique de droit privé). Le dispositif a également été étendu à des nouveaux produits en matière agricole et destinés uniquement aux professionnels, tels que les kits hydroponiques et aquaponiques, ainsi que les composteurs et les biodigesteurs.
 - Poursuite des campagnes de contrôles et de relevés de prix
 - Adoption d'une réglementation sur le crédit immobilier et le crédit à la consommation aux fins de protection des consommateurs.

▪ **Commerce extérieur**

Le Pays au travers de l'ADE, en partenariat avec l'Etat et ses organismes dédiés (Business France et BPI France), les conseillers au commerce extérieur de France - Polynésie française et la CCISM ont signé en octobre 2024 un Protocole pour mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour l'export en se réunissant sous la bannière "Team Polynésie Export". Les parties signataires partagent la volonté de renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif local d'appui à l'internationalisation des entreprises, de s'appuyer à cette fin sur les acteurs publics et, en complément, sur des opérateurs privés, et d'en confier le pilotage stratégique à l'ADE, en collaboration avec tout autre partenaire local œuvrant à l'internationalisation des entreprises polynésiennes, et le pilotage opérationnel à la CCISM.

L'organisation opérationnelle de la Team Polynésie Export se renforcera en 2025 et devra répondre aux exigences suivantes :

- Répondre à la spécificité géographique de la Polynésie française ;
- Proposer l'offre Team Polynésie Export constituée de l'offre de services unifiée au niveau national et enrichie de l'offre de services du territoire ;
- Répondre aux besoins du Pays en termes d'accompagnement export des filières dans leur structuration comme dans leur développement commercial.

▪ **Développement des entreprises**

Stratégie de développement économique - Cap 2033

Depuis fin 2023, l'ADE a été mandatée pour élaborer la Stratégie de développement économique - Cap 2033, en cours de rédaction, avec une présentation pour validation par l'Assemblée de la Polynésie Française, après avis du CESEC, prévue au troisième trimestre 2025. La Stratégie Cap 2033, représente la vision de l'économie à l'horizon 2033, autour des grandes orientations stratégiques fixées par le Gouvernement sur les secteurs prioritaires que sont le tourisme, le secteur primaire, le numérique, l'audiovisuel et l'énergie.

Les travaux d'élaboration de la stratégie de développement ont été engagés dans une démarche participative de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées du Pays. La phase de concertation principale a eu lieu aux deuxième et troisième trimestres 2024, les itérations et présentations aux différentes parties prenantes se poursuivront en 2025. Toutefois, même avant la validation définitive de la stratégie, des actions de mise en œuvre ont déjà pu être engagées voire réalisées.

Appel à manifestation d'intérêt 2024 au bénéfice des régimes d'investissements directs (RID) et indirects (RII) du Code des investissements

En 2024, l'ADE a poursuivi sa mission d'évaluation de l'opportunité économique des programmes d'investissement candidats aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de bénéficier des mesures d'incitation fiscale à l'investissement. L'ADE, avec la collaboration des services experts, a réalisé une évaluation de la viabilité, de la cohérence avec les stratégies du Pays, et de l'opportunité des programmes d'investissement à contribuer au développement de l'économie polynésienne et plus particulièrement du secteur visé.

Pour l'année 2024, 8 AMI ont été ouverts. 27 dossiers ont été réceptionnés pour un montant d'investissement total de 33,16 MF CFP, sollicitant des crédits d'impôt (RII° de plus de 9 185 millions de F CFP et des réductions d'IS et exonérations de taxes d'importation (RID) de plus de 948 millions de F CFP (RID). Sur l'ensemble des candidatures réceptionnées, 23 dossiers ont été désignés lauréats et recommandés avec un crédit d'impôt (RII) proposé après étude de 6 512 millions F CFP et des réductions et exonérations (RID) plafonnées à 945 millions F CFP.

Structuration d'un nouveau mode d'entreprendre : l'Economie Sociale et Solidaire

L'ADE a été missionnée dès début 2024 pour porter les travaux de structuration de l'Economie Sociale et Solidaire. Après avoir organisé une Journée Prospective de l'Economie en juin, puis la Semaine de l'ESS en novembre 2024, une étude diagnostique a été lancée, avec l'expertise d'ESS France Outre-mer et le soutien du Fonds Outre-mer du Ministère de l'Outre-mer et de l'Agence Française de Développement, devant mener à l'élaboration d'un projet de loi relative à l'ESS pour une mise en œuvre espérée dès 2026.

La réalisation d'un état des lieux puis d'un diagnostic de l'ESS en Polynésie française doit s'étendre de janvier à novembre 2025. Cette phase vise à construire une compréhension partagée de l'ESS polynésienne, de ses dynamiques actuelles, de ses potentiels de développement et des obstacles qui freinent son essor. Elle repose sur une approche progressive, combinant analyse documentaire, collecte de données de terrain et premiers éléments de structuration.

Soutien aux entreprises innovantes

Fin octobre 2024, l'Etat, la Polynésie française et les deux opérateurs, respectivement Bpifrance et la Banque des territoires ont signé des conventions relatives au déploiement du programme « France 2030 territorialisé » dont l'objectif est d'accélérer la croissance économique polynésienne, d'encourager la résilience de son territoire, d'accélérer les transitions et de répondre aux défis écologiques, énergétiques, numériques ou sanitaires de l'économie de demain.

Les enveloppes ont été allouées sur trois grands axes fongibles les uns avec les autres, et doivent être mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2026. Des appels à projets ont ainsi été ouverts sur les volets "Filières", "Innovation" et "Formation" avec une enveloppe globale de 3,35 millions d'euros (400 M XPF), financée à hauteur de 50% par l'Etat et 50% par le Pays. L'ADE assure la promotion du dispositif auprès des entreprises et propose une analyse des dossiers pour éclairer la décision du Pays lors du comité de sélection des projets.

Soutien financier à l'association Initiative Polynésie française

Initiative Polynésie française (IPF) est une association de type loi 1901 créée en 2017, pour soutenir la création et le développement des TPE et PME en Polynésie française. Elle octroie des prêts d'honneur, sans intérêt ni garantie, et fournit un accompagnement gratuit aux entrepreneurs. IPF cible divers

secteurs économiques, avec une prédominance des services et du commerce, mais aussi une attention particulière aux secteurs stratégiques comme l'agriculture, la pêche, et l'industrie.

Pour 2024, une subvention de 30,6 millions F CFP a permis à l'association d'assurer son fonctionnement et d'accompagner 40 à 50 dossiers et de proposer un nouveau parcours d'accompagnement de 5 mois ciblant 20 lauréats sur le thème de la valorisation des produits et savoir-faire locaux.

Accompagnement des entreprises

L'ADE a instruit 40 demandes d'agrément au titre des **mesures d'aide fiscale à l'investissement outremer (défiscalisation nationale)**, pour un montant d'investissement global hors taxe de 45 162 668 759 F CFP et 16 447 576 416 F CFP d'aide sollicitée

Par ailleurs, l'ADE apporte une **assistance opérationnelle aux porteurs de projets** privés ainsi qu'à certains projets structurants portés ou soutenus par le Pays consiste en un accompagnement des investisseurs, de leurs collaborateurs et de leurs équipes techniques (information sur le cadre d'investissement en Polynésie française, démarches administratives, coordination et accompagnement des projets d'investissement, etc...).

III. Concernant le portefeuille de l'énergie

En 2024, la Direction polynésienne de l'énergie (DPE) a poursuivi son travail en faveur de la transition énergétique, autour des trois axes principaux suivants :

- Un **changement de modèle énergétique**, pour passer d'une production thermique centralisée vers une multiplicité de producteurs d'énergies renouvelables ;
- Une politique forte de **maîtrise de la demande en énergie** (MDE) pour réduire notre dépendance à l'énergie et limiter les coûts d'investissement ; nos comportements (maîtrise de la demande en énergie) ;
- Un **changement de modèle économique** pour favoriser une plus grande transparence des coûts et des prix, passant notamment par une meilleure application de toutes les prérogatives de la Polynésie française en tant qu'autorité régulatrice et autorité concédante.

L'accent a notamment été mis sur le développement des énergies renouvelables dans la production d'énergie électrique.

En 2024, deux textes de planification ont par ailleurs été votés : le Plan Climat de la Polynésie française et la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

▪ Changer de modèle énergétique

Cet objectif vise à changer le modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

Cette transformation se traduira par une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre participant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Pour insuffler ce développement, la DPE entend mettre en œuvre des procédures d'appels à projets en visant les principales ressources locales d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité.

Dans le cadre du programme Hydromax mené par Marama Nui, un projet d'aménagement dans la moyenne vallée de Papeete est en cours (production hydroélectrique d'environ +4,5 GWh par an pour un investissement d'environ 1,6 milliard F CFP).

▪ **Changer nos comportements**

Cet objectif est de tendre à une réduction de notre consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation.

Afin de contribuer à satisfaire cet objectif, un partenariat avec l'ADEME est matérialisé par une convention (2024 à 2027) répartie entre trois thématiques : la transition énergétique (portage ministère de l'énergie/DPE), l'économie circulaire et la prévention/gestion des déchets (portage ministère de l'environnement/DIREN) et la transition climatique et résilience des territoires (portage ministère des transports terrestres/DTT). La thématique de la filière bois (bois construction et bois énergie – portage DAG) est également traitée dans le troisième axe.

Parallèlement à l'optimisation des productions des vallées équipées d'ouvrages hydroélectriques, des travaux d'identification du potentiel de stockage d'énergie par pompage turbinage (STEP - Station de Transfert d'Énergie par Pompage) à Tahiti ont été menés.

Avec un gisement de près de 15 à 20 MW, une première réalisation de 2 MW est envisagée à Titaaviri. Ce projet, qui a obtenu un financement de plus de 200MF du Fonds de Transition Énergétique de l'Etat (FTE), permettra un double emploi des ouvrages existants, afin de jouer le rôle d'une batterie de stockage sur le réseau électrique et donc un meilleur placement des EnR.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans les îles autres que Tahiti devrait être favorablement impacté par les récents renouvellements de concession (les communes ont affirmé leur volonté de tendre vers une production faisant la part belle aux EnR) ainsi que le déploiement du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité à l'ensemble des communes qui disposent d'un réseau électrique.

▪ **Changer de modèle économique**

Le contrôle effectué sur les entreprises du secteur vise à distinguer avec précision l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité), afin de définir les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique.

Le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité porté par la DPE, entré en vigueur le 1er janvier 2022, fait l'objet d'un compte spécial. Il exige du Pays un fort accompagnement des bénéficiaires, notamment pour la quarantaine de petits réseaux.

Les audits comptables des concessions du secteur de l'électricité sont renouvelés, le retard accumulé étant en passe d'être résorbé. Le Pays va reconduire son adhésion à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique).

IV. Concernant le groupe OPT

L'année 2024 a marqué un tournant pour le Groupe OPT, caractérisé par une nouvelle gouvernance, un renforcement du pilotage de la performance et une relance de sa stratégie à moyen terme.

▪ **Nouvelle gouvernance**

Le 1er février 2024, Mme Hinatavahinetureiari DELVA a été nommée directrice générale de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). En sa qualité de présidente du conseil d'administration, elle exerce également les fonctions de Présidente-directrice générale (PDG), conformément à l'article A.312-1 du code des postes et télécommunications applicable en Polynésie française.

S'agissant des filiales, les directions générales de la SAS ONATi et de la SAS Fare Rata ont également été renouvelées, respectivement en avril et en novembre 2024.

Ces changements visent à poursuivre la maîtrise des coûts et à impulser une nouvelle dynamique managériale centrée sur l'amélioration des performances opérationnelles et la restructuration des organisations pour accompagner le redressement financier du Groupe.

▪ **Un nouveau cadre stratégique**

Face à une situation financière fragile et à l'absence de vision stratégique formalisée depuis le plan « Ambition 2020 », la direction générale de l'OPT a amorcé en 2024 une refonte de sa trajectoire. Dès le mois de mars, six axes stratégiques ont été définis pour guider l'action de la holding et de ses filiales. Diffusées à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs, ces orientations ont constitué le cadre de référence pour la construction des budgets 2025 de l'ensemble des entités du Groupe et la fixation des objectifs de performance des dirigeants. Elles s'articulent autour des ambitions suivantes : redresser les comptes et atteindre l'équilibre financier, optimiser la structure et les ressources humaines, rechercher l'efficacité opérationnelle, défendre les intérêts du Groupe dans un environnement concurrentiel, piloter les projets majeurs et renforcer la communication interne et externe.

En parallèle, l'élaboration du cadrage stratégique a été engagée dès le second trimestre 2024. Ce cadre a été présenté au Président du Pays, aux ministères concernés et aux représentants du personnel, avant d'être validé par le conseil d'administration du 27 juin 2025. La suite de la démarche prévoit une présentation officielle au gouvernement et aux élus de l'Assemblée de la Polynésie française, complétée par une démarche participative associant l'ensemble des collaborateurs. Cette dernière étape aura pour objectif de finaliser la stratégie du Groupe OPT d'ici la fin de l'année 2025.

▪ **Pilotage renforcé et plan de performance :**

Le Plan de rétablissement des équilibres financiers (PREF) a été lancé en 2023 pour rationaliser les dépenses, optimiser les investissements et recentrer les activités sur les secteurs à forte valeur ajoutée. Afin de s'ajuster aux réalités économiques propres à chaque filiale, de mieux anticiper leurs perspectives d'évolution et de définir les mesures à engager, ce plan a été révisé courant 2024.

Ce dispositif, désormais consolidé sous la forme du « Plan de performance 2024-2028 », constitue le socle du pilotage du Groupe. Organisé autour d'un suivi trimestriel, il s'appuie sur un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI), budgétaires et opérationnels, mis en place tant au niveau du Groupe qu'au niveau des filiales.

L'animation de réunions thématiques inter-filiales permet également de garantir une meilleure cohérence opérationnelle entre les différentes entités.

▪ **Climat social et conventions collectives**

La signature le 31 janvier d'une convention collective commune (OPT, Fare Rata et ONATi), par quatre organisations syndicales représentatives (CSIP, OTAHI, CSTP-FO et O OE TO OE RIMA) a représenté une étape clé dans le cycle des négociations sociales entamé depuis 2022.

En raison des spécificités propres à chaque entité, certaines dispositions de la convention commune ont été traitées dans le cadre de négociations distinctes, permettant leur adaptation aux réalités opérationnelles de chaque structure.

La mise en œuvre des nouvelles conventions a nécessité une refonte complète du système d'information des ressources humaines (SIRH) notamment du paramétrage de la paie. Les nouvelles dispositions ont

été appliquées à partir de la paie d'octobre 2024, avec un traitement des régularisations rétroactives échelonné sur plusieurs mois.

En juillet 2024, un mouvement social a émergé autour des revendications portant sur l'instauration d'une prime de performance et la prise en charge des déficits des filiales par le Pays. Ce conflit a trouvé son issue avec la signature d'un protocole d'accord mettant fin au mouvement le 1er août 2024.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel pour le Groupe de mettre en place un suivi renforcé de l'évolution des charges salariales induites par ces nouvelles mesures et de conduire les actions nécessaires pour en assurer la maîtrise.

▪ **Soutien public et subventions**

Depuis 2024, les subventions de fonctionnement allouées par le Pays sont attribuées directement à l'EPIC OPT, qui peut les reverser à une de ses filiales dans le cadre du financement du service public. Ainsi, une enveloppe d'un montant de **1 milliard de F CFP** a été reversée à la S.A.S **Fare Rata** afin de soutenir la continuité des services postaux et le maintien du maillage territorial notamment dans les archipels éloignés.

Afin de garantir une gestion rigoureuse et transparente de ces financements, une convention d'objectifs de performance a été établie entre l'OPT et la S.A.S Fare Rata pour la période 2024-2025. Validée par le conseil d'administration le 27 septembre 2024, cette convention précise les engagements attendus en contrepartie des soutiens publics versés. Le suivi des objectifs est formalisé par un bilan annuel.

Une subvention complémentaire de 400 millions de F CFP a été attribuée pour le financement partiel du fonctionnement courant de l'EPIC OPT.

Si l'accompagnement financier du Pays demeure indispensable pour assurer la pérennité du Groupe, le plan de performance prévoit une réduction progressive de ces aides. Cette trajectoire traduit la volonté d'optimiser la gestion interne et de responsabiliser les entités du Groupe dans la maîtrise de leurs équilibres financiers.

▪ **Délégation de service public (S.A.S ONATi)**

En application de la loi du pays n° 2018-42 du 27 décembre 2018, qui a introduit un régime dérogatoire à la mise en concurrence via l'ajout de nouveaux alinéas à l'article LP28, deux conventions de délégation de service public ont été conclues par l'OPT avec ses filiales. La première, signée le 31 décembre 2018, confie à la SAS ONATi la gestion du service public des télécommunications. La seconde, conclue le 18 juin 2019, attribue à la SAS Fare Rata la gestion du service public postal et des services financiers.

En octobre 2022, la société Pacific Mobile Telecom (PMT) a contesté ce cadre juridique par deux recours distincts : l'un visant directement la validité de la loi du pays en cause, l'autre visant l'annulation de la convention de délégation de service public conclue entre l'OPT et la SAS ONATi.

▪ **Activités de télécommunications**

En cohérence avec les objectifs stratégiques de la Polynésie française en matière de désenclavement des archipels éloignés et de développement du réseau numérique sur l'ensemble du territoire, la S.A.S ONATi a poursuivi ses principaux chantiers d'infrastructures et de couverture numérique :

- Le déploiement du réseau FTTH/B (Fibre to the home/ building) a permis de rendre 72 300 logements raccordables, couvrant ainsi 85,5% des foyers et des immeubles desservis. La tranche 5 du déploiement affiche un taux d'avancement de 78%. Le nombre de logements raccordés ayant souscrit une offre fibre a augmenté de 24%, tous fournisseurs d'accès à internet confondus. Le taux de pénétration de la fibre atteint 29,5% en décembre 2024.
- La modernisation des faisceaux hertziens, notamment dans les vallées reculées des Marquises et de l'atoll de Mataiva aux Tuamotu affichait un taux d'avancement de 98% au 31 décembre 2024. L'opération s'est achevée en fin janvier 2025 avec le site de Ua Pou (vallée de Hakamai). Ces liaisons FH permettent d'offrir des services Internet fixe haut débit et mobile 4G/4G+.
- Le déploiement de la 4G/4G+ dans les archipels éloignés totalisant 60 sites déployés (26 aux Marquises, 23 aux Tuamotu et 11 aux Australes).
- La sécurisation du réseau entre Teahupo'o et Tautira, réalisée dans le cadre des épreuves de surf des Jeux Olympiques 2024, a consisté en la pose d'un câble sub-lagunaire de 35 kilomètres, mis en service le 7 juin 2024. Ce projet contribue également au renforcement de la résilience numérique de la presqu'île. Cette opération a permis, en parallèle, le déploiement du site mobile 4G au Fenua Aihere Aiurua, inauguré le 13 septembre 2024.
- Le programme RTHD.PF visant le déploiement du très haut débit dans l'administration a permis de rendre 425 sites administratifs éligibles à la fibre, sur un total de 475 sites recensés, soit un taux d'avancement de 89.5%. La majorité des sites restants concernent les îles connectées par satellites aux Tuamotu.
- Les discussions avec plusieurs opérateurs satellitaires, dont OneWeb, en vue de remplacer la solution géostationnaire actuelle par une technologie de satellites en orbite basse (LEO) afin d'améliorer la connectivité dans les archipels éloignés.

Au titre des activités de la filiale Tahiti Nui Telecom (TNT), on note la concrétisation du projet majeur « OneWeb » avec la mise en service, le 1er mars 2024, du téléport de communications reposant sur une constellation de 648 satellites.

En parallèle, plusieurs chantiers structurants sont en cours de développement :

- Look Up Space (LUS) prévoyant l'hébergement et l'exploitation de deux radars terrestres destinés à la détection et au suivi précis d'objets spatiaux.
- La création d'une ferme solaire photovoltaïque visant à assurer l'autonomie énergétique du site et à sécuriser son alimentation électrique.
- Le projet GOOGLE, lié à l'installation de nouveaux câbles sous-marins dans la zone Pacifique.

▪ **Activités postales**

Dans le cadre de l'activité postale, la revalorisation des tarifs postaux amorcée en 2023 s'est poursuivie. Par arrêté n°790 CM du 30 mai 2024, le conseil des ministres a validé la revalorisation progressive des tarifs de l'affranchissement du courrier jusqu'à 100g et des abonnements aux boîtes postales à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette révision tarifaire vise à soutenir l'équilibre économique des services postaux et prévoit une actualisation annuelle des autres tarifs du catalogue en fonction de l'évolution des prix à la consommation.

Dans une démarche d'amélioration de sa performance opérationnelle, plusieurs projets de modernisation informatique ont été engagés :

- Le lancement du bureau de poste en ligne constitue une avancée majeure, avec une première version opérationnelle dès février 2024, intégrant des fonctionnalités comme le suivi des envois, la géolocalisation des agences, un calculateur d'affranchissement et l'accès aux services en ligne. En juillet 2024 une version améliorée a introduit l'espace client et les notifications automatiques.
- Le projet SI NIU ORA, nouveau système commercial et de gestion, a été mis en service dans 30 bureaux de poste mono-guichet des îles éloignées. Cette première phase a permis d'améliorer le traitement des opérations et la gestion de la relation client. L'extension du système à l'ensemble du réseau est programmée pour 2025.
- Le programme de modernisation du réseau de distribution postale a été réajusté et décalé en 2025 afin de mieux aligner les priorités sur les capacités opérationnelles et financières de l'entreprise. Il s'est recentré sur 3 modules prioritaires : la gestion des boîtes postales en ligne, le déploiement de l'outil SIDO pour améliorer la traçabilité et le suivi du courrier et des colis en Polynésie française, ainsi que la gestion et le paiement des services optionnels de livraison (livraison express, points relais, à domicile).

Il est à noter que la plateforme Fenua Market, initiée en 2023 pour développer le e-commerce local, a été arrêtée en novembre 2024 en raison de difficultés techniques d'agrément ACPR du prestataire de services de paiement (PSP).

Sur le plan immobilier, les rénovations/reconstructions des bureaux de poste de Vaitape et Uturoa ont été livrées respectivement en octobre et décembre 2024. Le bureau de poste de Vairaatea (Nukutavake) a pu être installé dans un local mis à disposition par la mairie. Le projet de modernisation du bureau de Papeete a été décalé sur 2025 et devra prévoir des travaux de désamiantage. D'autres projets, comme ceux de Reao et Anaa, ont été reportés en raison de contraintes foncières ou techniques. Des négociations sont en cours avec les mairies pour intégrer les abris de survie.

V. Conclusion

L'année 2024 marque une étape de transition pour le Groupe OPT, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, l'élaboration de sa stratégie et le renforcement du pilotage de la performance. Les projets menés, tant dans les télécommunications que dans les services postaux, illustrent une volonté de modernisation et de redressement financier, soutenue par des investissements ciblés et un accompagnement du Pays. Cette dynamique doit se poursuivre en 2025 pour consolider la transformation engagée et garantir la pérennité des missions de service public et d'intérêt général portées par le Groupe OPT.

1.6. Bilan ministériel du Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement *en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale* (MPR)



Le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, sont nos secteurs essentiels pour la souveraineté de notre Pays. 65% de notre consommation alimentaire dépend de l'extérieur.

Cela nous rend vulnérable aux aléas internationaux, qu'ils soient sanitaires tels que les maladies animales, la grippe aviaire, ou bien économique avec l'augmentation des coûts des matières premières, des intrants agricoles ou de l'alimentation animale.

Toutes ces dépendances externes, nous fragilisent et nous obligent à renforcer nos barrières sanitaires d'entrée sur le territoire, ainsi qu'à maintenir des protections économiques permettant de favoriser le produit frais local par rapport à l'importé.

Nous devons augmenter notre production locale et favoriser l'emploi salarié agricole dans nos exploitations ou l'emploi de marin pêcheur dans nos armements de pêche, car nous aurons besoin de davantage de main d'œuvre qualifiée pour relever les défis de notre sécurité alimentaire :

- Tripler notre capacité de pêche
- Doubler notre production de viande locale, soutenir une filière de poulet de chair et proposer une viande bovine de qualité pour réduire les importations
- Développer la transformation et la conservation de nos produits agricoles afin de proposer des produits locaux tout au long de l'année
- Augmenter la part de nos produits locaux dans les cantines scolaires, la restauration collective et l'hôtellerie
- Proposer des produits locaux, frais à proximité, sains et durables, à un prix acceptable
- Faire évoluer les mentalités en encourageant la population à manger sainement et faire le choix du « manger local »
- Soutenir les filières à haute valeur ajoutée pour créer de la richesse et contribuer ainsi au financement de notre système alimentaire

Tels sont les objectifs fixés par la feuille de route du ministère du secteur primaire. Cette seconde année d'actions met en évidence le travail de terrain réalisé par le ministre et son cabinet afin d'être à l'écoute des acteurs du secteur primaire.

Le Ministre a pris connaissance du programme d'investissements structurants engagés par ses services sous tutelle, notamment la direction de l'agriculture, la direction des ressources marines, la CAPL, la DBS, l'EPIC Vanille, la Délégation à la recherche, et le CMMPF en faveur du développement de notre secteur primaire.

I. Agriculture : des investissements structurants

Le nombre d'opérations et projets conduits par la direction de l'agriculture a été important en 2023, avec un montant d'engagement de crédits en investissement de 2,3 milliards supplémentaires (contre 3 milliards en 2022 et 2,5 milliards en 2021) et un montant de liquidation de 2,9 milliards (contre 2,2 en 2022 et 1,8 en 2021).

Les opérations relatives aux structures d'abattage délocalisées ont en revanche été freinées par des difficultés liées à l'augmentation des coûts d'objectifs nécessitant de revoir les procédures des marchés.

Le soutien financier aux exploitations agricoles et entreprises d'agro transformation s'est maintenu en 2023 avec un montant d'aide financière liquidé de 633 millions F CFP en 2023 (contre 719 en 2022), ce qui porte le montant des aides versées depuis 2018 à plus de 3,4 milliards F CFP, dont 2 522 millions en investissement, traduisant le besoin et la volonté des acteurs du secteur d'investir pour développer et moderniser leurs outils de travail.

Au niveau réglementaire, la loi du pays sur le statut de l'agriculteur et des différents types de contrats salariés est en cours d'élaboration. Le premier semestre 2024 devra consolider le tour de table avec la réforme de la PSG (MSP) et les acteurs professionnels agricoles (CAPL).

D'autres lois du pays ont également été initiées au deuxième semestre 2023, dont les présentations à la validation législative interviendront courant 2024 en fonction des concertations et arbitrages, notamment :

- Loi du pays relative à la réalisation des pistes d'accès et travaux d'aménagement des assises foncières privées destinées à l'activité agricole ;
- Loi du pays pour l'indemnisation des sinistres agricoles en cas de catastrophes naturelles déclarées par le Conseil des ministres ;
- Délibération portant plan de transition alimentaire (PTra) 2024-2034 ;
- Loi du pays portant réforme du dispositif des aides agricoles et de la pêche ;
- Loi du pays encadrant les prix et les marges des fruits, légumes, poisson ;
- Loi du pays sur la gestion et l'utilisation des effluents d'élevage pour l'agriculture.

❖ **Augmentation des surfaces et valorisation des domaines agricoles.**

La Direction de l'agriculture gère une surface totale de lotissements agricoles aménagés pour location de 1161 ha. Le taux de mise en valeur a cependant diminué à 62% en 2023 ce qui s'explique par un fort taux de renouvellement des lots pour mise en valeur insuffisante.

En 2023, les opérations de travaux ont essentiellement portées sur :

- la réhabilitation du réseau hydraulique du domaine Ataha (Terre déserte) à Nuku-Hiva,
- la réhabilitation des captages et la mise en place de compteurs sur le réseau des lotissements du plateau de Taravao,
- les travaux d'extension du domaine de Faaroa à Raiatea et Faahue à Tahaa,
- l'aménagement des premières parcelles du nouveau lotissement sur le domaine Boubée à Raiatea ce qui a permis d'aménager et louer 23 ha de nouvelles surfaces en 2023,
- Des études d'aménagements et de maîtrise d'œuvre de nouveaux lotissements sont encore en cours sur les domaines de Puunui, et L'Herbier à Hiva-Oa.



Figure 1: Inauguration des lotissements agricoles de Raiatea

En 2024, les surfaces de lotissements agricoles aménagées ont augmenté de 91 hectares principalement sur Tahiti avec la création d'un lotissement dédié à l'élevage bovin de 60 ha et aux ISLV avec l'accroissement des lotissements de Faaroa et Vaitahe (Boubée) à Raiatea et Haamene à Tahaa, ces deux derniers étant consacrés à l'agriculture biologique.



Il convient de noter la création du premier lotissement agricole « AMOKAI » aux Tuamotu sur l'île de Fakarava avec 8 lots de 2 500 m².

Les opérations de travaux réalisés en 2024 ont essentiellement porté sur la réhabilitation du réseau hydraulique du domaine Ataha (Terre déserte) à Nuku-Hiva qui a été retardé par la liquidation judiciaire d'Interoute titulaire de plusieurs lots importants du marché, et sur l'extension du réseau agricole du domaine de Toovii (en phase APD).

Des études d'aménagements et de maîtrise d'œuvre de nouveaux lotissements sont toujours en cours sur les domaines de Puunui à Tahiti et Haaume (CAMCIM) à Nuku-Hiva.

Le dispositif d'aide en faveur de l'agriculture mis en place en 2017 (LP 2017-26) comprend un volet spécifique sur l'aménagement rural qui est mis en œuvre au sein des zones agricoles privées. Le montant des aides attribués à ce type de travaux n'a représenté que 119 millions F CFP en 2024, soit environ 18 % du montant total des aides attribuées pour des dépenses d'investissement.

Un nouveau dispositif d'intervention sur foncier privé plus incitatif a été créé par la Loi du Pays n°2024-11 du 02 juillet 2024. Il permettra au Pays d'intervenir de façon beaucoup plus significative pour aménager des terres agricoles privées (aide pouvant aller jusqu'à 100 % des dépenses et plafonnées à 150 millions F CFP par projet) sous réserve que ces dernières soient classées en zone agricole protégée. Les premiers dossiers sont attendus en 2025.

❖ Mises en place d'ateliers d'agro-transformation à Tahiti et dans les archipels :

Plusieurs programmes de réhabilitation et de construction d'équipements structurants dans les filières animales et végétales, mais aussi de diversification et de renforcement des filières ont été initiés dès 2019 et 2020 visant à permettre de regrouper, conditionner, stocker les productions et à faciliter leur commercialisation.

La première vague de déploiement des ateliers d'agro transformation, débutée en 2020, visait la construction de 9 ateliers, avec 1 unité à Huahine, 2 unités à Taha'a, 3 unités à Taputapuata et enfin 3 unités à Mataiea.

L'atelier de Huahine a été livré en juillet 2023. Les ateliers de Mataiea ont été livrés en février 2024. Les ateliers de Taha'a et Taputapuata, seront livrés au plus tard en février 2025.



Figure 2: Unité de lavage de carotte de Tubuai

Les appels à candidature pour l'exploitation des ateliers ont toutefois été lancés en 2024, 7 ateliers ont été attribués sous la forme de bail commercial à des entreprises porteuses de projets de transformation de produits agricoles et l'attribution des ateliers de Tahaa est prévue début 2025. Les entreprises attributaires ont également bénéficié d'aides à l'investissement du Pays pour équiper les ateliers. Elles bénéficient également de l'appui technique et du suivi du pôle agro-alimentaire de la cellule Recherche-Innovation de la DAG et un premier bilan sur une année entière de production pourra être réalisé fin 2025.

Pour assurer le succès de ces ateliers, plusieurs facteurs sont essentiels : la cohérence avec les productions locales, un prix équitable gagnant-gagnant entre producteurs et transformateurs, l'implication des communes et du Pays pour ouvrir les marchés des restaurations scolaires, et enfin la régularité et la fiabilité des services aériens et maritimes, indispensables pour l'approvisionnement et la distribution.

La deuxième vague de déploiement des ateliers d'agro transformation a débuté en 2023 avec 3 sites d'implantation : 1 unité sur Rurutu, 1 unité sur Tubuaï et 1 unité sur Rimatara. La livraison de ces ateliers d'agro transformation s'échelonnera sur 2025 et 2026.

Des crédits d'études ont été prévus ainsi que la recherche de fonciers, pour l'implantation de 2 voire 3 ateliers d'agro transformation à Moorea, Hiva-Oa et dans le secteur de Taravao.

❖ Mise en place de zones de conditionnement et stockage des produits agricoles :

En 2021 et 2022, 14 containers frigorifiques ont été mis en place sur 7 sites différents : îles de Raiatea, Huahine, Tahaa, Ua-Pou, Nuku-Hiva, Rimatara et Rurutu. Ces containers sont utilisés par les agriculteurs pour stocker leurs produits agricoles avant l'arrivée des bateaux de transport. Des abris pour ces containers ont été construits à Rurutu et Rimatara en 2022. Sur Maupiti, un hangar pour conteneur frigorifique dont les travaux ont débuté en juillet 2023 a été livré et est géré par la commune.

Sur les zones portuaires de Raiatea (Uturoa) et Huahine (Fare), deux hangars ont été réhabilités, aménagés et équipés de chambres froides et de panneaux photovoltaïques. Un troisième hangar de stockage a été construit à Faie (Huahine) en 2023. La gestion des hangars de Raiatea a été transmise à un groupement d'agriculteurs.



Figure 3: Hangar de stockage de Huahine réhabilité en 2024

La gestion du hangar de Huahine a été confiée par convention à la compagnie maritime SEM VAITERE, qui assure la liaison maritime entre Tahiti et les îles sous le vent. C'est la première fois qu'un tel partenariat est mis en place entre la DAG et un armateur maritime. Il s'agit pour le Pays de faire appel à une société privée présentant des garanties financières et des compétences logistiques, permettant d'entretenir les équipements mis en gestion et proposer un service de qualité tout au long de l'année.

Les marchés de construction de hangars sur Nuku-Hiva, Hiva Oa et Tahaa sont bien intervenus et attribués en 2024. Ces hangars seront livrés en 2025.

❖ Fournitures de matériel végétal performant :

Le nombre de plants fournis aux agriculteurs a baissé en 2024 passant de 18 000 plants à 16 500.

La demande en plants reste importante et les opérations de modernisation des pépinières de la DAG, de renouvellement des parcelles de conservation et multiplication des variétés (Ua-Huka, Nuku-Hiva et Rurutu ainsi que Tubuai) ont été poursuivies en 2024.

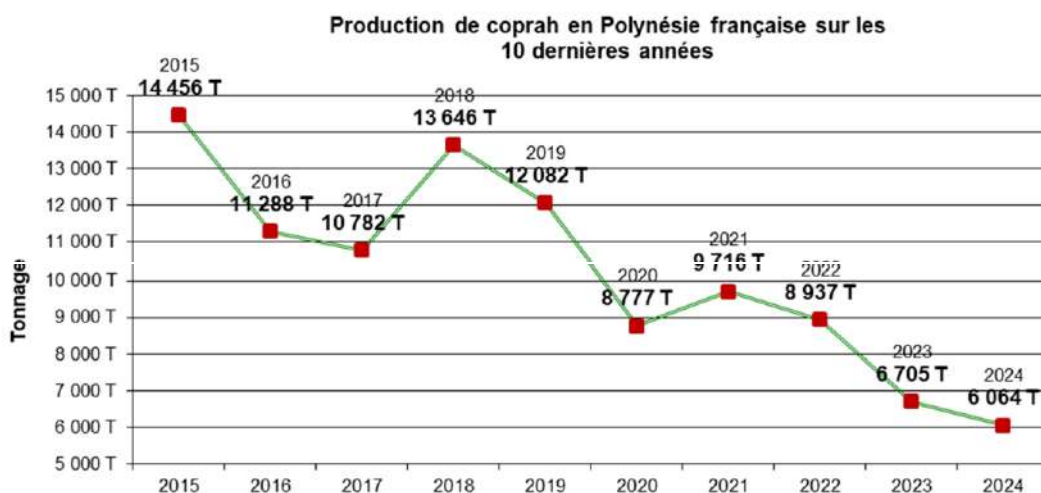
Les marchés de travaux pour la construction du centre technique des plants et semences de Ua-Huka ont été lancés en 2023. Les travaux ont démarré au premier semestre 2024 pour une livraison prévue en 2025.

Dans le cadre de la poursuite du programme d'éradication du virus de la tristeza mis en œuvre après la découverte du virus en 2022 à Ua-Huka, Nuku-Hiva et Rurutu (arrachage des plants touchés, nombreuses campagnes de détection), des campagnes d'analyses ont été maintenues en 2024 qui ont pu confirmer l'absence du virus à Ua-Huka et Rurutu (à nouveau déclarées indemnes respectivement en aout 2023 et aout 2024), mais pas à Nuku-Hiva où des plants contrôlés positifs ont dû encore être arrachés en 2024.

❖ Appui à la filière cocotier :

L'appui au développement du coprah du Pays à l'Huilerie de Tahiti (HDT) représente un montant total de 1 279 millions F CFP.

La production de coprah en 2024 s'élève à de 6 064 tonnes contre 6 705 tonnes en 2023, soit une baisse de 641 tonnes (-10 %). C'est le tonnage le plus faible observé depuis la création de l'Huilerie de Tahiti.



Dans ce contexte, la diversification de la filière cocotier, filière majeure agricole, s'impose.

Historiquement, l'économie des Tuamotu, comme celle de nombreuses îles polynésiennes, était basée sur la production de coprah, une activité héritée de l'époque coloniale. Cette monoculture a eu des effets néfastes sur la structure sociale de la communauté et sur l'environnement. Il nous faut passer sur un modèle de diversification des produits du cocotier qui permettra de dégager des marges rémunératrices plus intéressantes pour l'agriculteur avec moins de pénibilité du travail.

La création de coopératives permettant de réorienter le coprah vers l'eau de coco, le lait de coco, le mitihue et l'huile de coco vierge est indispensable.

❖ Soutien à l'installation des jeunes porteurs de projet

En 2023, 31 nouveaux porteurs de projets ont bénéficié d'une aide du dispositif ICRA, et 19 jeunes se sont nouvellement inscrits et ont suivi des formations à l'installation (1 session à Tahiti et une session à Raiatea).

En 2024, 51 nouveaux porteurs de projets ont bénéficié d'une aide du dispositif ICRA, et 14 jeunes se sont nouvellement inscrits et ont suivi des formations à l'installation (1 session démarrée à Hiva-Oa en 2024 après celle de Tahiti et Raiatea de 2023 qui se sont terminées en 2024).

❖ Aides financières à la filière agricole (loi du pays 2017-26 du 9 octobre 2017) :

Depuis la mise en application du dispositif fin 2017, la DAG a enregistré plus de 4 700 dossiers de demande d'aide agricole, dont 507 en 2024.

525 arrêtés attributifs d'aide ont été signés en 2024 (contre 380 arrêtés en 2023) pour un montant d'aide attribuée de 817 millions F CFP hors filière forêt (549 millions F CFP en 2023) dont 675 millions F CFP concerne des projets d'investissement : acquisition d'équipement, mise en place d'ombrières vanille, de structures d'élevage et d'agro-transformation, réalisation de travaux d'aménagement foncier.

Le montant des aides effectivement versées en 2024 s'est élevé à près de 598 millions F CFP (équivalent au montant de 2023 s'élevant à 633 millions F CFP), ce qui représente, avec un taux d'aide moyen de 60 %, un montant d'investissement dans le secteur d'environ 1 milliard F CFP en 2024.

L'impact de ces aides sur la production, la situation financière et l'emploi sera mesurable de manière précise et fiable lorsque le SIA de la DAG sera pleinement opérationnel, même si les tendances semblent déjà indiquer une augmentation significative de la production agricole dans différentes filières.

II. Elevage : soutien aux filières bovines, porcines et avicoles

Concernant les productions terrestres, tous les abattages d'animaux de boucherie de Tahiti sont censés avoir lieu à l'abattoir de Papara, soumis à un contrôle permanent.

Pour répondre au besoin de consommation de produits d'élevage dans les îles, plusieurs projets de constructions d'Etablissements de traitement du gibier (ETG), d'abattoirs ou d'aires d'abattage aménagées sont en cours :

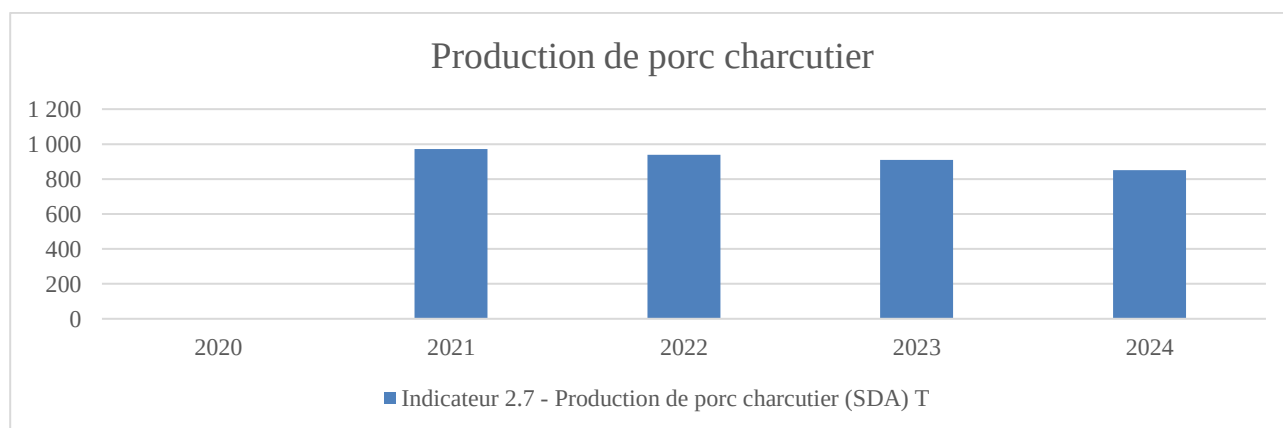
- sur Nuku Hiva : un projet d'abattoir multi-espèces ;
- sur Raiatea : un projet d'abattoir multi-espèces suite à l'obtention de son autorisation ICPE ;
- sur Huahine : un projet d'aire d'abattage aménagée ;
- sur Ua Huka et Ua Pou : un projet de construction de deux ETGs qui accueilleront les carcasses produites par les chasseurs formés et habilités. Elles y seront découpées, conditionnées, stockées et expédiées.

Au niveau de la production bovine, on constate une baisse de 14,2 % du nombre de bovins abattus en 2024, avec 435 bovins contre 507 en 2023. Cela représente une production de viande bovine de 97 tonnes (contre 115 tonnes en 2023).

Une application (smartphone et PC) pour la fabrication d'aliments au *fa'a'apu* pour nourrir les porcs et volailles a été créée dans le cadre de PROTEGE en 2022 et déployée en 2023. En 2024, la DAG a lancé une prestation pour l'améliorer et permettre d'intégrer plus de produits frais locaux dans la ration. L'application modifiée pour laquelle une traduction en anglais a également été développée sera disponible en 2025.

❖ Filière porcine

La production de porc charcutier en 2024 est de 905 tonnes (contre 910 t en 2023).



Le Pays a reconduit en 2024 l'aide ponctuelle de soutien au prix de la viande porcine afin de répondre aux problèmes d'augmentation du prix des aliments pour animaux constaté en 2021. Cette aide de 36F/kg de carcasse était effective pour les productions porcines de 2021 et 2022.

Sur la base d'une étude technico-économique de la filière, la DAG/DGAE a également soutenue la demande d'augmentation du prix de la viande porcine qui a été actée en conseil des ministres avec une première augmentation de 15% en mai 2022 et une seconde de 15% en décembre 2022. L'année 2023 a vu la stabilisation et le début de décroissance des prix à l'importation d'aliment pour porcs et volailles qui restent cependant toujours élevés par rapport à 2019, année de référence avant les perturbations liées au COVID et à la guerre en Ukraine.

En 2024, avec la stabilisation des prix de l'aliment pour animaux qui restent toutefois élevés, en concertation avec les éleveurs, il a été décidé d'attribuer une aide financière en trésorerie de 30 millions F CFP à la coopérative des éleveurs porcins afin de leur permettre de grouper leurs achats et de les importer directement pour bénéficier de tarifs avantageux.

❖ Filière avicole

Si seulement 11 agréments ont été délivrés en 2023, à fin 2024 il y a eu 91 élevages sur 142 qui ont été agréés. Cela représente 64 % des élevages qui ont importé des poussins depuis 2022. Des instructions à distance ont été mises en place pour prendre en compte les difficultés des plus éloignés.

Un guide d'élevage a également été élaboré en collaboration avec l'EPEFPA, la CAPL et le GDSA pour faciliter l'installation des petits exploitants dans des îles où l'appui technique est faible ou difficile en raison notamment de la géographie et des ressources humaines disponibles à la DAG.

La production d'œufs évaluée à 55, 1 million d'œufs, en légère baisse a été largement écoulee en extra frais à prix libre pour compenser les augmentations de prix de l'aliment.

La production de poulet de chair se développe en 2024. Il est constaté 4 éleveurs sur le marché. Ils produisent 21 719 volailles en 2024, contre 12 839 en 2023. Cela représente une augmentation de 65% par rapport à l'année précédente.

III. Renforcer les services de logistiques et de commercialisation

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) a mené sa transformation en chambre consulaire

En 2024, la CAPL a franchi une étape majeure avec l'adoption officielle de sa réforme (Arrêté n°1668 CM du 19 septembre 2024), qui lui confère un nouveau statut d'établissement public consulaire à statut particulier. Cette réforme, poursuivant des évolutions amorcées depuis plusieurs années, vise à renforcer son autonomie et son efficacité. La transition, qui se déploiera en plusieurs étapes dès 2025, prévoit notamment le passage de la comptabilité et du personnel au régime de droit privé ainsi que l'actualisation des procédures internes pour intégrer des fonctions industrielles et commerciales et renforcer ainsi sa pérennité financière. Ce virage stratégique confirme la place de la CAPL en tant qu'acteur clé de l'accompagnement du mode professionnel agricole.

En 2024, la CAPL a renforcé son service logistique d'un responsable et de deux techniciens. Il s'agit d'un service facturé permettant d'effectuer le contrôle qualité et quantité des produits agricoles (provenant notamment des Australes, des Marquises et de Raiatea) dès leur arrivée à Motu Uta, consolider les bilans de réception des cargaisons, faciliter la gestion logistique (fret et connaissance) et accompagner les producteurs éloignés. Nous constatons un fort essor des livraisons en 2024 : 175 livraisons, 187 tonnes transportées, 72 tonnes stockées en chambre froide.

La CAPL mène également des enquêtes sur les prix en magasin, centralise le suivi mensuel des récoltes de plus de 200 producteurs, permettant ainsi d'ajuster les stratégies commerciales et de défendre la priorité aux produits locaux. Des missions sur plusieurs îles ont permis d'adapter ces stratégies aux réalités locales.

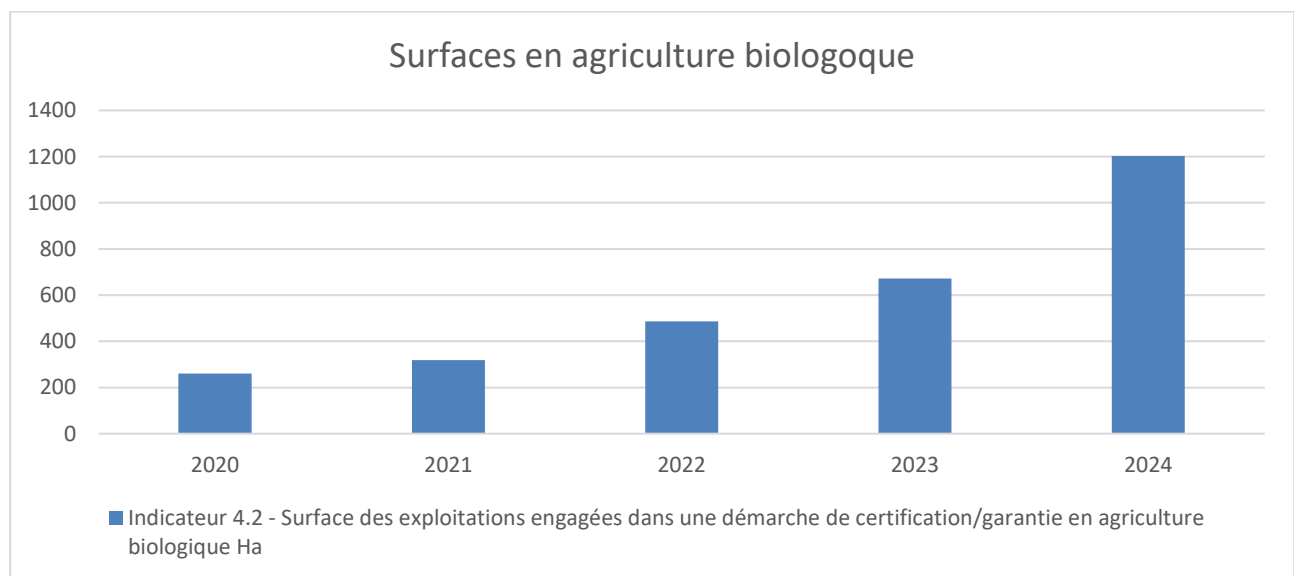
Le lancement de la plateforme numérique Matete.pf a structuré les échanges entre producteurs et acheteurs professionnels (grossistes, hôteliers, magasins). Cet outil a permis d'écouler 18 tonnes de fruits et légumes en 2024. Cela est peu pour la première année. Nous estimons que l'outil pourrait être adopté par un grand nombre de petits agriculteurs dans les îles, éloignés du centre de commercialisation de Tahiti.

Enfin, le SAC a développé ses services logistiques avec un fort essor des livraisons et renforcé le service de stockage en chambre froide (175 livraisons, 187 tonnes transportées, 72 tonnes stockés), jouant un rôle crucial dans la distribution des produits locaux.

IV. Accompagner les exploitations vers une agriculture durable

Le nombre d'opérateurs engagés en agriculture biologique stagne en 2024 avec 138 exploitations, groupements d'exploitants et entreprises certifiées et garanties en agriculture biologique hors Bioagricert. Cela représente près de 415 exploitants individuels (contre 409 en 2023).

Par contre, la surface totale engagées en agriculture biologique a doublé en 2024, représentant 1203 ha de surfaces cultivées, grâce principalement à la certification de grandes surfaces de cocoteraie pour la production d'huile de coprah bio et d'huile vierge bio.



Le nombre de transformateurs y compris agriculteur-transformateur certifiés bio est de 26 en 2024 (contre 24 en 2023), dont un tiers visent l'export (certification Europe et USA).

Cette évolution à la hausse des indicateurs traduit à la fois l'engouement des consommateurs, mais également des producteurs vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et notamment l'agriculture biologique, mais également le renforcement des moyens et des actions du Pays pour le développement et le soutien à ces modes de production.

L'association SPG BIO FETIA compte maintenant 258 membres (153 opérateurs et 93 consommateurs) avec 20 groupes locaux répartis sur tous les archipels. Le SPG Biofetia est désormais considéré comme un des systèmes participatifs de garantie les plus dynamiques de la région et participe à des projets d'envergure tels que PROTEGE (FED XI) ou plus récemment TAVIVAT (France 2030).

Cependant, pour poursuivre sa croissance et son impact, Bio Fetia doit envisager une réorientation stratégique. L'approche actuelle de certification des exploitations individuelles atteindra inévitablement un plafond. Pour réduire les coûts et soutenir une stratégie communautaire, il est essentiel de concentrer les efforts sur la certification de grands domaines de la DAG et même à étudier la certification biologique d'îles entières. Cette

approche permettrait non seulement d'optimiser les ressources, mais aussi de renforcer la portée de l'agriculture biologique à l'échelle régionale. En continuant sur sa lancée et en adaptant sa stratégie, Bio Fetia pourra consolider sa position de leader et maximiser sa contribution à des projets d'envergure tels que PROTEGE et TAVIVAT.

❖ **Aides financières à la filière agriculture biologique :**

En 2023, 15 dossiers d'aides à la conversion sont en cours pour un montant annuel de 12 millions F CFP. Les aides relatives à d'autres types (matériels, expertises...) pour des producteurs engagés en Agriculture biologique s'élèvent en 2023 à 46 millions F CFP pour 17 bénéficiaires.

En 2024, la Polynésie française franchit une étape importante dans sa transition alimentaire avec l'arrivée de 8 nouveaux bénéficiaires d'aide à la conversion en agriculture biologique, représentant un investissement potentiel annuel de 7 186 620 F CFP. Cet accompagnement doit se poursuivre en cohérence avec la certification biologique des grands domaines relevant de la DAG, accélérant ainsi le passage à une production agricole plus saine et durable.

❖ **Le renforcement du partenariat inter-chambres :**

En 2023, la CAPL a accueilli 12 personnes de la CCIMA sur son territoire pour faire découvrir le secteur primaire polynésien.

En décembre 2023, une délégation de 8 polynésiens (agriculteurs, agents et élus CAPL) s'est rendue sur Wallis pour compléter cette belle opération de coopération.

En 2024, la CAPL a renforcé sa présence sur la scène régionale en développant ses liens avec les chambres consulaires du Pacifique. Une mission conjointe, réunissant les présidents et directeurs de la CAP-NC (Nouvelle-Calédonie), de la CAPL (Polynésie française) et de la CCIMA WF (Wallis-et-Futuna), s'est tenue en Nouvelle-Calédonie. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- Stimuler les échanges entre les trois institutions ;
- Organiser un « Village du Pacifique » lors du Salon international de l'agriculture (SIA) 2025 ;
- Explorer les filières de production néo-calédoniennes et partager leurs outils de structuration ;
- Identifier de nouvelles opportunités de partenariats et projets communs.

Suite à cette mission, le projet « Village du Pacifique 2025 » a été lancé, et un projet de fédération des chambres consulaires du Pacifique est en phase de finalisation, promettant une coopération régionale pérenne pour relever ensemble les défis agricoles.

Par ailleurs, dans un esprit d'ouverture et de collaboration, la CAPL a officialisé en 2024 son adhésion à l'Organisation des agriculteurs des Îles du Pacifique (PIFON), qui rassemble plus de 95 000 agriculteurs. Cette intégration offre à la CAPL un cadre structuré pour partager son expertise et développer de nouveaux projets. Parmi les initiatives stratégiques de PIFON figurent :

- Le développement de la culture du fruit à pain ;
- La conservation des semences traditionnelles ;
- La promotion d'une agriculture durable et résiliente ;
- L'attraction des jeunes vers les métiers agricoles ;
- Le renforcement du rôle des femmes dans le secteur ;
- Le plaidoyer et le développement de partenariats stratégiques.

Grâce à ces partenariats renouvelés, la CAPL se positionne comme un acteur incontournable du réseau agricole pacifique, capable de répondre aux enjeux communs et de dynamiser le secteur primaire en Polynésie.

V. Un système alimentaire à transformer

La crise du COVID-19 et les perturbations du commerce international aggravé par le conflit ukrainien ont été de puissants révélateurs de notre vulnérabilité alimentaire et des effets néfastes d'une mauvaise alimentation entraînant surpoids et obésité. Dans la continuité du diagnostic du système alimentaire réalisé dans le cadre du programme PROTEGE en fin d'année 2021, une réflexion mêlant des acteurs institutionnels et privés des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la santé, des affaires économiques, des communes... et visant à proposer un plan de transition alimentaire sur dix ans a été engagée avec le lancement d'un appel d'offre pour l'élaboration de ce plan.

En 2023, le projet dénommé Transition agroécologique vivrières et agro transformation (TAVIVAT) a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt transitions agricoles et agro-alimentaires pour bénéficier de financement de la banque des territoires (France 2030). Prévu d'être mis en œuvre sur la période 2025-2029, il implique un consortium de 11 partenaires publics et privés (DAG, CAPL, SPC PF, SPG, des communes, le CIRAD, Direction de la santé, des producteurs...) dont la DAG est chef de file.

Le projet est donc passé en phase de maturation au cours de laquelle plusieurs études et travaux seront conduits afin de le consolider et le renforcer pour une présentation à l'Etat en vue du financement de la phase de mise en œuvre fin 2024. Ce programme s'élève ainsi à un montant de 1,85 milliard F CFP sur 5 ans, dont 50 % sont sollicités au co-financement France 2030 et le reste sera financé par le Pays.

En avril 2024, la DAG a réussi à être déclaré lauréat France 2030 « transitions agricoles et agro-alimentaires » au titre du programme Sécurité Alimentaire et Transition Agroécologique des Atolls de Polynésie française (SATAAP). Le Pays pourra bénéficier de financement de la Banque des Territoires (France 2030), d'un montant évalué à environ 458 millions de FCP.



Figure 4: Réunion de lancement du programme SATAAP

Le programme SATAAP vise à relancer la production agricole locale, à réduire la dépendance aux importations, à améliorer la qualité de l'alimentation, notamment dans la restauration scolaire, et à soutenir l'autoproduction familiale. Il s'appuie sur des pratiques agroécologiques innovantes, la restauration des sols et de la ressource en eau, la formation des producteurs et l'accompagnement technique de projets agricoles viables.

Déployé sur plusieurs atolls pilotes des archipels des Tuamotu et des Gambier, le SATAAP constitue un projet structurant et répliquable, au service de la souveraineté alimentaire, de l'adaptation au changement climatique et du développement économique local des îles éloignées.

Le démarrage de la phase de maturation interviendra en début 2025.

❖ **Promouvoir les productions agricoles, une alimentation saine et mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de la pêche lagonaire.**

En 2024, la CAPL a confirmé sa nouvelle stratégie de communication pour renforcer la visibilité des produits locaux et des professionnels du secteur.

En complément de la distribution semestrielle de 5 000 bulletins techniques aux professionnels de tous les archipels, l'établissement a instauré une présence médiatique continue sur les réseaux sociaux, en mettant l'accent sur la promotion des productions et l'échange régulier d'informations techniques via divers communiqués.

Par ailleurs, le Manuel du potager a fait peau neuve en étant entièrement traduit en reo Tahiti. Ce nouvel outil, accessible aussi bien aux scolaires qu'aux particuliers, offre des conseils pratiques pour cultiver un jardin à domicile.

Les événements agricoles ont constitué un levier majeur de cette démarche. La tenue de plusieurs rendez-vous incontournables – comme les marchés du terroir (dont deux ont été organisés dans le cadre des Jeux Olympiques sur la fan zone), les floralies, les Matete Fenua à Tubuaï et Ua-Pou, la Foire des Raromatai ainsi que la Foire Agricole – a permis de mettre en lumière les richesses du secteur primaire.

Les visiteurs aux événements organisés par la CAPL ont été très nombreux en 2024. Il y a eu environ 57 000 visiteurs à la foire agricole, ce qui montre l'attrait du public pour nos produits du secteur primaire.

❖ **Le programme kit potager pour soutenir l'autonomie alimentaire :**

Après une présentation à la foire agricole et la finalisation du projet en 2022, la CAPL en partenariat avec la DSFE et les communes, a lancé avec succès la phase pilote de l'opération « kits potagers solidaires ».

Cette opération présentée dans la dernière édition du bulletin technique de la CAPL consiste à équiper des familles nécessiteuses d'un kit potager afin d'encourager l'auto alimentation en légumes, améliorer leur régime alimentaire, et envisager un mode de vie plus sain.

Dans le cadre de l'appel à projets « Ora Maitai » initié par la Direction de la santé, la CAPL a été mandatée pour déployer 49 kits potagers dans les cinq archipels de la Polynésie française. Cette initiative vise à promouvoir une alimentation saine, renforcer l'autonomie alimentaire et sensibiliser aux pratiques de jardinage durable. Répartition des kits :

- 40 établissements scolaires (écoles élémentaires et maternelles) : Ces kits offrent aux élèves et enseignants l'opportunité de découvrir la culture potagère de manière ludique et éducative, encourageant ainsi une approche pratique de l'éducation environnementale et alimentaire ;
- 6 centres de soins : Les potagers y contribueront à améliorer la qualité de l'alimentation des patients tout en proposant une activité thérapeutique et un espace de ressourcement ;
- 3 établissements communaux : Ce dispositif renforcera l'autonomie des structures publiques locales en intégrant l'agriculture au quotidien.

Par rapport à l'édition 2023, les kits de cette année intègrent deux améliorations majeures :

- Une table de semis, facilitant une gestion optimale des semences lors de la préparation des plantations ;
- Un composteur, encourageant le recyclage des matières organiques et la production d'un compost riche pour nourrir le sol.

Pour accompagner les bénéficiaires isolés, des tutoriels vidéo ont été réalisés. Ces supports pratiques détaillent les étapes de montage du kit ainsi que les travaux d'entretien, garantissant ainsi une autonomie totale pour les usagers, même dans les zones où la présence d'agents CAPL est limitée.

Le projet « Ora Maitai » a ainsi permis un déploiement réussi de kits potagers à fort impact éducatif, sanitaire et sociétal dans l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

❖ **Des actions concrètes pour permettre le développement de filière :**

La CAPL a déployé en 2024 une série d'initiatives innovantes visant à diversifier et renforcer les filières agricoles en Polynésie française. Voici les principales actions menées :

- **Essais expérimentaux de chou-rouge à Rimatara :** Pour promouvoir une production biologique dans un environnement aux conditions optimales, des essais de culture de chou-rouge ont été effectués sur l'île de Rimatara aux Australes. L'objectif était d'encourager la diversification mais également l'agriculture biologique dans des zones à fort potentiel. Les essais ont été réalisés chez trois agriculteurs, avec la mise en place d'un itinéraire technique complet couvrant fertilisation et protection des cultures. Cela a consisté en une production de 1 150 kg de chou-rouge sur 3 000 m². Bien que la qualité soit satisfaisante, les rendements restent à optimiser. Les premiers choux-rouges, issus de ce système certifié, ont été présentés lors de la Foire Agricole de Tahiti 2024 ;
- **Installation d'une murisserie de bananes à Raiatea :** Afin de répondre aux besoins des cantines scolaires en bananes mûres et homogènes, la CAPL a installé une première murisserie à Raiatea pour améliorer la performance et la structuration de la filière banane. Les bananes sont prévues dans un premier temps pour les cantines scolaires, notamment de Taputapuataea. Les premiers lots livrés répondent parfaitement aux attentes. Forts de ces résultats, d'autres établissements scolaires ont manifesté leur intérêt. Une deuxième murisserie est prévue pour 2025 dans la commune de Teva I Uta sur l'île de Tahiti ;
- **Création d'un service d'accompagnement à l'agro-transformation :** L'embauche, en septembre 2024, d'un technicien spécialisé en agro-transformation à la CAPL permet de renforcer l'accompagnement des projets dans ce secteur avec l'ambition de développer les activités d'agro-transformation, accompagner producteurs et transformateurs, gérer les ateliers relais de Raiatea, élaborer des supports de vulgarisation et fournir un appui réglementaire, technique et économique, et soutenir des initiatives telles que le programme « Cantines à l'unisson » ;
- **Optimisation de la filière carotte :** La campagne carotte a été réorganisée avec succès grâce à une gestion centralisée par la SNA TUHAA PAE à Tubuai.
 - Production stable à 587 tonnes ;
 - Augmentation de 61,8 % des surfaces cultivées par rapport à 2022 ;
 - Amélioration du rendement par hectare de 21,75 % ;
 - Une enquête de production menée en décembre 2024 a recueilli les retours des producteurs pour envisager des améliorations en 2025. L'unité de transformation « Hotu Nui No Tupuai » n'a pas été livrée à temps en raison de contraintes de construction et d'un retard de matériaux. Les machines de transformation ont été installées en décembre 2024, avec des essais prévus pour février 2025 après finalisation des installations électriques.
- **Soutien aux projets privés innovants en production agricole :** quatre porteurs de projets ont été accompagnés dans le cadre du projet TAVIVAT. Les initiatives retenues sont :
 - Le conditionnement de tubercules vivriers sous forme de produits découpés et congelés grâce à une unité de transformation « clé en main » ;
 - La production de plants vivriers de variétés sélectionnées, enrichis d'un complexe mycorhizien autochtone ;
 - Le suivi scientifique d'un système de production syntropique visant à cultiver sans intrants extérieurs ;
 - La valorisation de sols hydromorphes (marécages) en production vivrière selon un système agroforestier.
- **Développement de la filière valorisation des déchets :** En partenariat avec l'ADEME, la CAPL a cofinancé un ingénieur dédié à la valorisation des matières organiques, dans le but de développer une filière durable et respectueuse de l'environnement. L'objectif est de réduire les déchets mis en décharge, soutenir l'économie circulaire, diminuer la dépendance aux engrais chimiques, dont les coûts ont fortement augmenté depuis la crise COVID.

La CAPL a inauguré son laboratoire d'analyse de sol en présence du ministre de l'Agriculture, marquant une étape clé pour améliorer les pratiques agricoles locales.

Les initiatives de 2024, alliant expérimentation, accompagnement technique et renforcement de la chaîne de valeur, ouvrent la voie à une agriculture plus performante, respectueuse de l'environnement et adaptée aux défis locaux.

VI. La filière vanille

La production de vanille en 2024 fait apparaître une baisse significative d'environ 10 tonnes sur l'année.

L'objectif d'installation des kit vanille 288 m² clé en main prévu en 2023 d'une superficie de 29 520 m² n'a pas été atteint. Il a été réalisé uniquement à 12 762 m² en raison de retards de commande des kits.

❖ Garantir la qualité de la vanille de Tahiti

En 2024, trois sessions de formation au Brevet de préparateur de vanille ont été organisées à Tahiti, à Hiva-Oa et à Huahine, avec un taux de réussite globale de 83 %. Ce sont 85 brevets de préparateur de vanille qui ont été attribués à des nouveaux opérateurs de la filière issus principalement du secteur agricole.

La démarche de l'appellation d'origine protégée (AOP) de la Vanille de Tahiti portée par l'Association interprofessionnelle de la filière a été ralenti par une étude d'impact économique réalisée dans le cadre de la demande de reconnaissance en organisme de défense et de gestion (ODG) conformément au cadre réglementaire instauré par la LP SIQO n°2020-23 du 24 août 2020.

La continuité des analyses anti-pesticides a permis de réviser la limite maximale de résidus constatée dans les cultures de vanille mais aussi dans la vanille préparée. Cette opération permet de contrôler la tolérance des traitements chimiques et l'utilisation des produits par les producteurs.

❖ Favoriser l'exportation de vanille

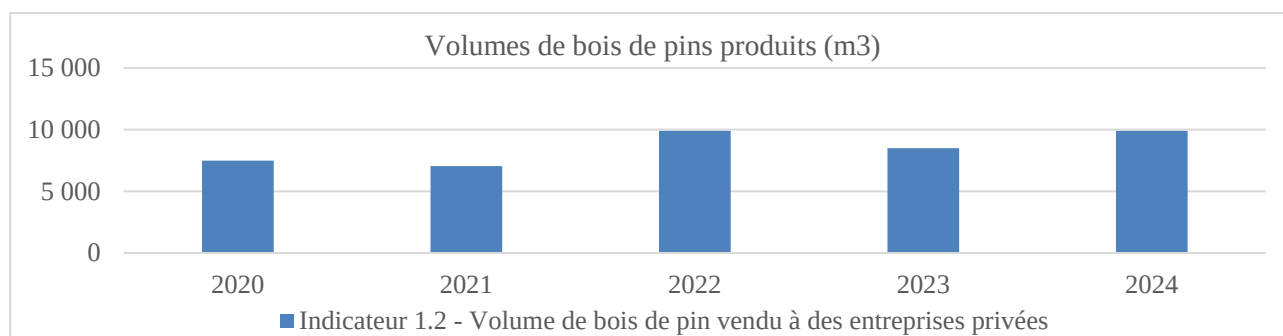
En 2024, ce sont 9 tonnes de vanilles préparées qui ont été expertisées à l'export par les agents contrôleurs de l'établissement Vanille de Tahiti, contre 16 tonnes en 2023. Considérant un prix moyen d'environ 55 000 F CFP/kg, le chiffre d'affaires de la filière à l'export est estimé à 495 000 000 FCP.

En 2024, le concours général agricole (CGA) a distingué trois préparateurs de vanille agréés par l'EVT, en leur attribuant deux médailles d'or et une médaille d'argent. Parmi eux, deux ont exposé sur le stand de la Polynésie française au Salon international de l'agriculture du 24 février au 3 mars 2024 à Paris. Cette reconnaissance du savoir-faire polynésien met en valeur la qualité exceptionnelle de notre Vanille et vient enrichir le palmarès de la filière, qui totalise désormais 29 médailles dont 20 en or.

Par ailleurs, la Vanille de Tahiti a été choisie exclusivement pour la réalisation d'un documentaire portant sur les produits agricoles des régions d'Outre-Mer qui participent annuellement au CGA à Paris. Le tournage de ce reportage a été réalisé à Tahiti et à Raiatea avec la participation du commissaire général du CGA, M. Olivier Alleman.

VII. La filière bois poursuit sa structuration

Alors que les volumes de bois de pins exploités avaient augmenté en 2022 par rapport à 2020 et 2021 (+40% par rapport à l'année 2021), ils ont baissé en 2023 avec l'arrêt de la scierie de Tubuai. La filière reste cependant dynamique avec le renforcement de l'activité des scieries les plus importantes de Papara et Hiva Oa, mais également des nouveaux opérateurs sur Rapa, et Rurutu. De nouveaux projets sont de plus en court de mise en place avec la création d'une scierie à Nuku-Hiva (SEBM) qui a signé une convention avec le Pays pour l'exploitation du plus grand domaine forestier de Polynésie à Toovii, une à Moorea et une à Raiatea.



L'année 2024 a été une année charnière quant à la finalisation des efforts consentis par le Pays pour faciliter l'installation d'une scierie dans chacune des îles où le pinus est présent.

En novembre, la scierie de Nuku-Hiva a démarré et en mai la scierie de Tubuaï a repris son activité avec une nouvelle gérance.

En termes de volume de bois transformé, l'augmentation reste contenue. En raison d'aléas techniques à corriger notamment pour la scierie de Papara sur le segment du transport, les volumes restent inférieurs aux prévisions. L'emploi progresse également avec un total de 82 emplois salariés dans le secteur sans compter les emplois induits.

Les trois scieries des Australes (Rurutu, Tubuaï et Rapa) poursuivent leur objectif de s'équiper de scies supplémentaires et ainsi accroître le volume transformé.

2025 devrait être une année de croissance et de consolidation des volumes exploités avec une vitesse de croisière qui sera atteinte au cours de l'année 2026. L'objectif de couvrir 50 % des volumes des besoins du marché du bois en Polynésie avec 15 000 m3/an de sciages résineux sera atteint d'ici 2026.

❖ Favoriser l'installation et le fonctionnement des entreprises d'exploitation et de travail du bois

Une convention d'exploitation du massif de Toovii a été signée fin 2021 avec la SAS Société d'exploitation du Bois Marquisien (SEBM) pour l'exploitation de 15 000 m³ de bois par an. La DAG a lancé en 2023 les marchés d'études et travaux pour l'aménagement de réseaux hydrauliques et réserves incendie, d'un montant de plus de 200 millions F CFP, permettant d'assurer la mise en exploitation de cette scierie.

Les travaux de construction et équipement de la scierie, portés par la SEBM, se sont achevés en novembre 2024. La fourniture de l'autoclave, portée par la DAG d'un montant de 100 millions F CFP, est prévue pour février 2026.

VIII. Nos ressources marines : fort potentiel et enjeux de préservation

L'enjeu global est l'exploitation optimale des ressources pour en tirer le plus grand profit collectif sur le long terme. Les axes de la politique publique en matière d'exploitation des ressources marines sont les suivants :

1. Gérer les ressources et préserver les milieux : il s'agit d'en connaître les potentiels, de les quantifier et de les valoriser de manière durable. Pour cet axe, 2023 a vu la réalisation d'études de stocks sur Rangiroa et Arutua mais aussi l'étude de pêche artisanale sur les Marquises par exemple. L'étude sur l'élaboration du schéma directeur de la pêche lagonaire et côtière a été engagée ainsi que la création de zones de pêches réglementées sur tout l'archipel des Marquises. En perliculture, le programme de suivi de la qualité des milieux se poursuit malgré la fin du financement PROTEGE ;
2. Développer la compétitivité des filières productrices en :
 - a. Soutenant l'investissement productif pour développer et mettre en place des outils structurants aux standards internationaux pour valoriser les ressources. Ici nous pouvons noter les actions relatives aux investissements réalisés au port de pêche de Papeete ou encore le développement du projet Biomarine pour le secteur aquacole ;
 - b. Incitant à l'initiative privée par la prise en main progressive du secteur productif pour redynamiser les filières vers une production plus compétitive. Les projets privés d'écloserie en

perliculture et en aquaculture sont de plus en plus importants et la labélisation MSC a été transférée au secteur privé ;

- c. Développant la productivité en renforçant l'innovation technologique, en apportant une assistance technique et en formant les professionnels pour améliorer leurs performances. En perliculture les formations de greffeurs se sont poursuivies tout comme les formations pour l'obtention de l'agrément en aquaculture. Les projets de sélection génétique en perliculture et en aquaculture arrivent à leur terme ;
 - d. Améliorant l'organisation économique des filières par la mise en place d'outils permettant de veiller à la qualité des produits et aux bonnes pratiques. En perliculture, les professionnels s'orientent vers une labellisation de la perle pour une meilleure valorisation et en pêche palangrière, la labélisation MSC est élargie à de nouvelles espèces.
3. Contribuer aux équilibres sociaux et territoriaux de manière à répartir la richesse équitablement entre les différentes catégories sociales et entre les îles et archipels. Pour cet axe, notons la réhabilitation des marinas pour la pêche côtière, la poursuite de l'augmentation du parc à DCP avec un objectif de maintien de 80 DCP sur toute la Polynésie et les actions relatives aux aides pour la pêche lagonaire et la pêche côtière ;
 4. Adapter l'environnement institutionnel : faire évoluer le cadre législatif et administratif de l'exploitation des ressources pour accompagner le développement. Pour cet axe, les arrêtés d'application à la suite de la modification de la loi de pays en perliculture ont été validés au conseil de la perliculture et les travaux sur la loi de pays en aquaculture ont été poursuivis.

❖ Pêche hauturière et côtière : soutien aux professionnels

En 2024, la pêche hauturière a atteint à nouveau un record de production avec 8 790 tonnes (contre 8 676 tonnes en 2023), maintenant une hausse de 15 % par rapport à 2022. Cette performance a contribué de manière significative à la sécurité alimentaire du pays et sera optimisée grâce au développement des infrastructures du Port de pêche.

Le maintien du label MSC ainsi que les aides à la prise en charge du fret à l'export, permet d'enregistrer 1 738 tonnes d'espèces pélagiques exportées sur le marché international, soit 20% de l'effort de pêche annuel. Les recettes à l'export pour la filière sont évaluées à 2,2 milliards de F CFP en 2024, soit le 2ème secteur à l'export du Pays.



Figure 5: Signature du protocole d'accord avec la pêche hauturière et la pêche côtière

Le Ministre, les représentants des armateurs de la pêche hauturière, les représentants des pêcheurs côtiers et les représentants des syndicats, OTAHI et CSTP-FO, ont conclu un protocole d'accord portant sur la viabilité et la durabilité de la pêche polynésienne.

Le protocole d'accord a été approuvé et signé par l'ensemble des parties à 19 heures. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires et les acteurs ont rappelé que les échanges se sont toujours déroulés dans un esprit de respect et d'écoute.

Cet accord prend en considération la revalorisation du statut des marins pêcheurs embarqués, la mise en place d'un label « extra-frais » pour les produits de la pêche côtière, la rédaction d'un statut plus adapté aux pêcheurs côtiers, la coopération entre pêcheurs côtiers et hauturiers, la poursuite des efforts au niveau de la formation, la réhabilitation des infrastructures et des dispositifs de pêche, la répartition de la valeur du poisson et une révision du prix du carburant.

La pêche côtière professionnelle est restée équivalente à l'année précédente, avec un total de 2 404 tonnes de prises sur l'année. Cette stabilité globale masque toutefois des variations notables selon les espèces. En 2024, les captures totales de thonidés s'élèvent à 1 717 tonnes, contre 1 678 tonnes en 2023. Cela représente une augmentation de 2,3% par rapport à l'année précédente. Nous constatons par contre une baisse significative des prises de Mahi Mahi en 2024, quantifiée à 258 tonnes, alors qu'elle était de 328 tonnes en 2023.

La professionnalisation des acteurs et l'autonomisation des communautés dans la pêche artisanale côtière se sont poursuivies, avec une consolidation des programmes destinés aux pêcheurs et aux coopératives de pêche. Parmi ces initiatives, le programme des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés a permis l'ajout de 36 nouveaux DCP en un an. Le programme froid, garantissant le maintien de 47 équipements frigorifiques en place, a également contribué à soutenir cette dynamique.



Figure 6: Livraison des pontons flottants à Arue

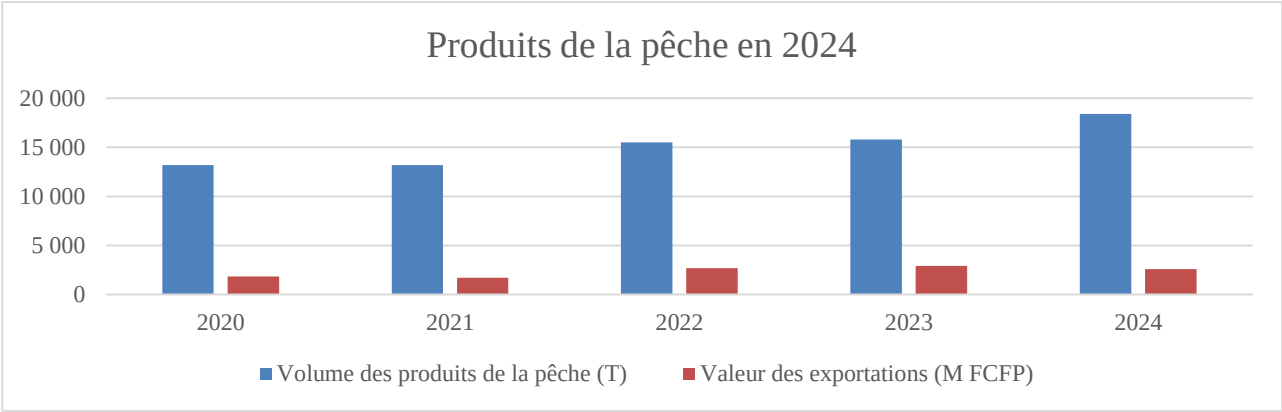
La production de la pêche lagonaire a été évaluée annuellement à 7 064 tonnes par an. En l'absence de statistiques fiables fournies par les pêcheurs, il est difficile d'actualiser ce chiffre chaque année.

Ces chiffres démontrent la place prépondérante des ressources lagonaires dans les habitudes de consommation des populations. Ces résultats consolident également la nécessité de poursuivre les études de stock et la création de dispositifs de gestion des ressources lagonaires.

L'exploitation raisonnée des milieux marins à travers les zones de pêche réglementée (ZPR) a pris de l'ampleur, avec une reconnaissance croissante de leur rôle dans la préservation des ressources. En 2024, deux tiers des ZPR

étaient dotées de comités de gestion, nous comptons 24 ZPR actives. La DRM poursuit son soutien à la création de ces zones et à la montée en compétence des comités de gestion, chargés de suivre l'évolution de ces ZPR. Des études préliminaires en vue de créer un réseau de ZPR aux Marquises ont été initiées en 2024 pour se finaliser en 2025.

La production de notre pêche polynésienne est évaluée à 18 400 tonnes en 2024, contre 15 800 tonnes en 2023. Cela représente une hausse de + 16% par rapport à 2023.

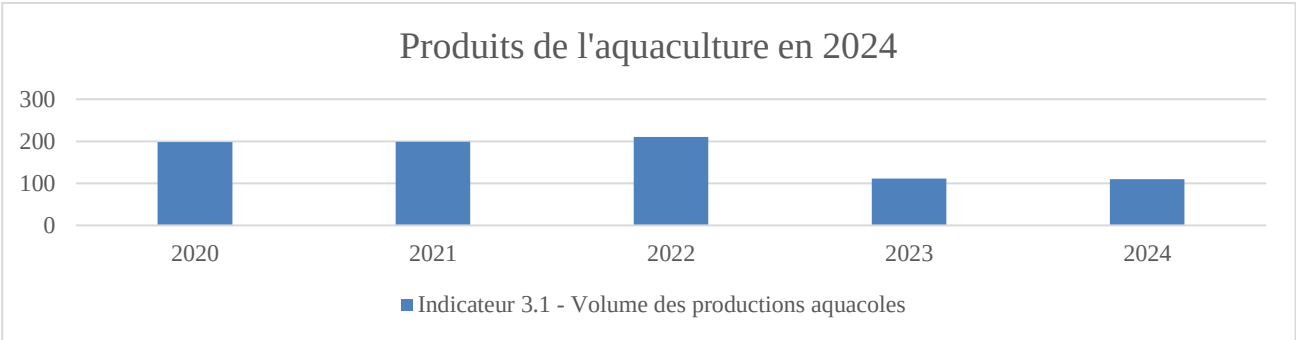


Malgré l'augmentation en volume constatée, la valeur à l'export se maintient par rapport à 2023.

❖ **Aquaculture : Gestion de crise et lancement de la zone Biomarine**

L'aquaculture constitue une filière à fort potentiel de développement. Elle est porteuse d'opportunités de création d'emplois.

En plus des trois filières principales - la crevetteculture, l'élevage de bénitiers pour l'exportation, et la pisciculture (Paraha peu) - des progrès notables ont été réalisés dans le développement d'autres activités aquacoles. Les programmes relatifs aux holothuries, aux huîtres de roches, et aux algues ont connu des avancées techniques significatives. La maîtrise de la production de ces nouvelles espèces va permettre le déploiement de ces activités aquacoles dans nos archipels et par voie de conséquence de la création d'emploi.



La production de produits aquacoles en 2024 plafonne à 110 Tonnes, en raison des difficultés zootechniques rencontrées en 2023.

La production de crevettes a enregistré une diminution de près de 40 % dans la principale ferme en 2023 et 2024, fixant ainsi la production à 110 tonnes pour 2024. Durant ces deux années, l'écloserie a traversé une crise majeure, ne pouvant satisfaire que 80 % des commandes de post-larves. De surcroît, les performances d'élevage de cette ferme principale, représentant près de 80 % de la production crevetteculture polynésienne, ont décliné, et les causes de cette baisse sont encore en cours d'identification (zootechnie sur site, qualité de l'eau de pompage, qualité des post-larves). Les performances des deux autres fermes sont restées excellentes, ce qui semble indiquer que la qualité des juvéniles provenant de l'écloserie n'est pas en cause. Le prix de la crevette à la sortie de la ferme est

resté stable, et une nouvelle ferme de crevettes en cage a été lancée à titre expérimental (accompagnée par la DRM).

De plus, le redressement des pratiques de la ferme en difficulté et l'ouverture d'une nouvelle ferme d'élevage de crevettes en cage devrait permettre à la filière crevetticole d'atteindre son objectif de 150 tonnes en 2025.

La production de Paraha peu est demeurée stable, mais peine à prendre son essor en raison de pertes importantes de poissons dans l'unique ferme (mortalités à la mise en cage, vols et pertes d'animaux dues à des problèmes zootechniques). Le prix du Paraha peu à la sortie de la ferme reste élevé, permettant à la ferme de dégager des bénéfices.

L'exportation de bénitiers a été entravée par un important épisode de blanchiment survenu en avril-mai 2023 et 2024 sur l'atoll de Reao, entraînant la suspension des expéditions pendant six mois chaque année. Les bénitiers sauvages, de collectage et d'écloserie répondent à des demandes de marchés différents, et le développement des produits d'écloserie ne compense pas la fermeture du lagon de Reao. La demande du marché international pour les bénitiers polynésiens est forte et le marché reste porteur.

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures dans les nouvelles filières telles que l'holothuriculture (rori titi 'uo'uo et 'ere'ere issus d'écloserie), l'ostréiculture (huîtres de roches sauvages et/ou issues d'écloserie) et la macroalguoculture. Les produits de ces filières sont destinés au marché local (huîtres et macroalgues) et international (rori). Bien que les travaux de recherche et développement soient toujours en cours, les premières commercialisations de ces produits devraient débuter entre 2025 et 2026.

Le dispositif d'aide est peu incitatif et une révision a été engagée afin d'accompagner les fermiers et porteurs de projet dans leurs investissements et études (économiques, sociales ou environnementales).

Quelques chiffres complémentaires :

Le Pays a investi 801 millions F CFP en 2023 pour le démarrage des travaux d'aménagement de la zone Biomarine.

La réception de nouvelles cuves de préchauffage à la fin de l'année 2024 et l'achèvement des travaux de fiabilisation des écloseries de Vairao devraient garantir la sécurisation des productions des écloseries en 2025..

Les frais de fonctionnement des écloseries de production de crevettes et de paraha peu sont pris en charge par la DRM pour un coût de 122 millions F CFP en 2023. Le coût de la post-larve de crevettes sortie d'écloserie est de 3,9 Fcp l'unité. Elle est achetée par les producteurs à 1,2 Fcp l'unité. Cette post larve est donc subventionnée à 70% par le Pays.

Enfin, le bon avancement du projet BIOMARINE,, tant sur le plan des travaux que du cadre juridique et organisationnel, apparaît comme indispensable pour atteindre les objectifs de production fixés, assurer une meilleure autonomie des filières et garantir la rentabilité des écloseries et des fermes sans apport de fonds publics.

coût de 3 670 000 000 F CFP, on a versé 1 000 000 000 F CFP

Pour optimiser le développement des filières aquacoles, le secteur privé doit devenir moteur dans la diversification des espèces élevées en aquaculture. Les porteurs de projet doivent miser sur le recrutement d'experts et d'employés pour développer et maîtriser leurs activités aquacoles.

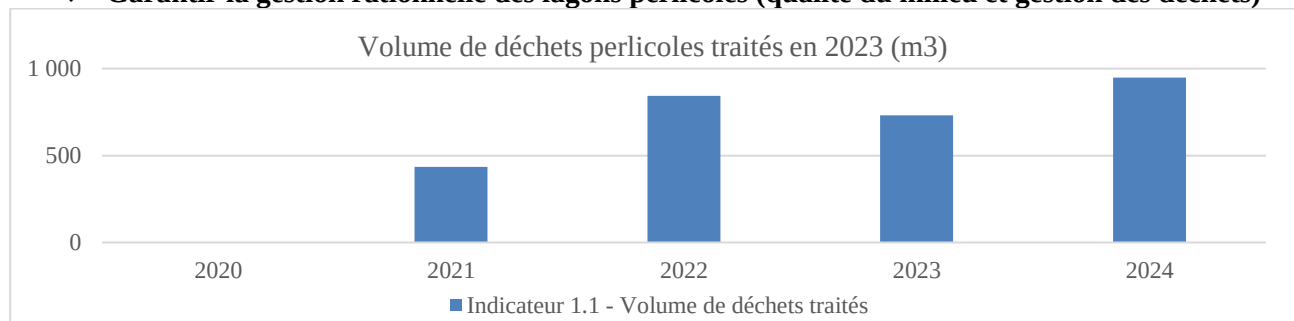
IX. Perliculture : entre responsabilité et qualité

La perliculture est le premier secteur économique lié à l'exploitation des ressources marines et a contribué à 56% de la valeur des exportations de produits de la mer en 2021. Sa contribution sociale est particulièrement importante en termes d'emplois dans les îles parmi les plus éloignées. Mais ce secteur connaît une crise durable : la perle a perdu 65% de sa valeur unitaire en 15 ans et certains lagons commencent aujourd'hui à montrer des signes de dérèglement de leur écosystème.

Le secteur perlicole de la Polynésie française fait face à plusieurs défis, notamment le changement climatique, la réduction des huîtres disponibles pour la greffe, et le manque de main-d'œuvre qualifiée. Ces enjeux, couplés à des problématiques environnementales telles que la gestion des déchets, nécessitent des réformes pour assurer la pérennité de la filière. Des initiatives sont mises en place pour réguler la production, adopter des pratiques durables et renforcer les compétences, tout en diversifiant les activités aquacoles pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

La stratégie publique vise à la fois à préserver nos écosystèmes pour une gestion durable de nos lagons, réguler les conditions de production et promouvoir une démarche de qualité.

❖ **Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles (qualité du milieu et gestion des déchets)**



Les actions de collecte de déchets perlicoles se sont bien poursuivies en 2024. De nombreuses îles ont participé au programme, à plusieurs reprises au cours de l'année, **permettant de collecter 948 m3 de déchets sortis** des lagons. Cela témoigne de l'efficacité de la communication et de la sensibilisation des professionnels, initiées dès le début des actions.

Sur l'aspect sanitaire, les huîtres prélevées en 2024 proviennent des mêmes lagons que ceux suivis par le réseau RESOLAG. Cette stratégie a été mise en place afin d'initier une complémentarité des données de suivi entre les 2 réseaux. Le RESOLAG quant à lui est toujours présent sur 7 atolls perlicoles et les données issues de 2024 feront prochainement l'objet d'un bulletin annuel des résultats, comme les années précédentes.

En 2024, le nombre de Contravention de Grande Voirie est en baisse par rapport à 2023, 20 infractions ont été verbalisées. Seulement 9 missions spécifiques de contrôle terrain "perliculture" ont été réalisées dans 14 îles, en raison principalement d'un effectif de contrôleurs réduit, dû à deux départs à la retraite et un déménagement de l'équipe CGP Perliculture vers l'immeuble Manatea Nui.

Le Pays a modifié sa réglementation afin de responsabiliser davantage les professionnels de la filière par une obligation de fournir un plan de gestion des déchets plastiques pour les nouvelles demandes et le renouvellement des autorisations d'occupation temporaire (AOT).

En 2025, la majorité des îles perlicoles seront contrôlées avec un passage répété dans les îles les plus actives comme Arutua et les Gambier. Le nombre de contraventions devrait se stabiliser avec l'amenuisement progressif des infractions historiques à la suite des contrôles des 3 dernières années.

Les nouvelles équipes seront assermentées et formées à l'utilisation des matériels de pointe et à la maîtrise des moyens nautiques afin de pérenniser un contrôle efficace.

❖ **Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique**

Deux ans après le lancement de la Charte de bonnes pratiques, seulement 3 adhérents sont comptabilisés sur les 4 dossiers de demande déposés. Ce chiffre reflète un manque de promotion et de communication sur l'existence de cette Charte auprès non seulement des producteurs, mais également des autres professionnels comme les bijoutiers, les négociants.

Le prix de la perle est revenu à la normale en 2024.

La zootechnie en perliculture ainsi que les outils et les techniques de greffe ont peu évolué depuis leur invention, l'innovation reste un axe important d'amélioration des performances et de réponse à des besoins et problématiques des perliculteurs (lutte contre la prédation, qualité du nucléus et des enrobages, réduction des défauts...).

La qualité de la perle de culture de Tahiti est aussi améliorée par l'innovation génétique avec l'appui d'experts en sélection aux écloseries d'huîtres perlières. Ces nouveaux produits optimisés permettront à terme une certaine maîtrise de la production moins soumise aux aléas environnementaux.

Pour atteindre l'objectif fixé, il sera nécessaire de soutenir le transfert de technologie aux professionnels dès que les résultats le permettent.

L'effort du Pays pour atteindre l'objectif doit être accompagné par une démarche commerciale de qualité qui nécessitera la mise en place d'une traçabilité des produits perliers et nacriers de haute valeur ajoutée. Pour cela des travaux ont été initiés pour identifier les outils et technologies les plus adaptés à nos produits et en parallèle soutenir une démarche qualité pour l'identification de ces produits (marques de certification) répondant à un cahier des charges précis.

Avec près de 450 fermes perlicoles pour un total de près de 3 000 employés, l'enjeu de fournir une main d'œuvre qualifiée à la filière permet de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement. La session de formation sur Rangiroa a bénéficié à 12 jeunes du secteur qui ont aujourd'hui intégré le tissu économique perlicole et entament une carrière en tant que greffeurs professionnels.

Deux formations pour l'obtention des cartes de producteurs d'huîtres perlières et de produits perliers ont eu lieu du 17 au 28 juin (14 PHP et 11 PPP) et du 18 au 29 novembre 2024 (13 PHP et 14 PPP). La formation a été dispensée par l'association Rima Here conventionnée à ces fins.

Des interventions des agents de la DRM ont été assurées en avril 2024 sur une semaine à Takapoto pour la partie théorique de la formation CMMPF des greffeurs.

X. Formation maritime : développement du centre des métiers de la mer

Le ministère souhaite que le CMMPF se mette au niveau des standards internationaux afin de répondre aux besoins de formation et qualification des compétences actuelles et futures du maritime. Notre océan est notre richesse première et sources d'opportunités d'activités et d'emplois durables.

Le CMMPF doit proposer des formations qualifiantes de haut niveau, de maintenir les formations spécifiques destinées aux maintiens des compétences des marins au commerce et à la pêche, et de développer les compétences générales au niveau des activités professionnelles liées aux métiers de l'aquaculture et de la perliculture notamment.



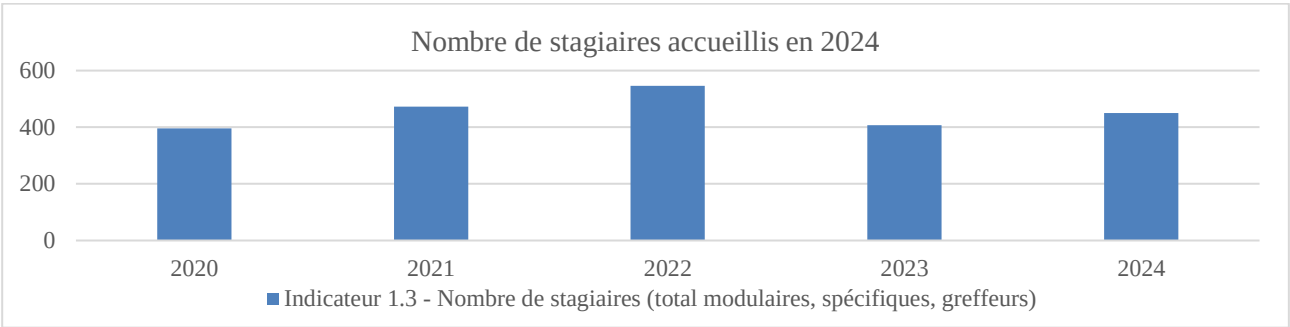
Figure 7: Le nouveau simulateur de navigation du CMMPF

En 2023, le CMMPF avait organisé 12 formations modulaires ayant bénéficié à un total de 407 stagiaires, toutes disciplines confondues.

Pour 2024, 25 sessions de formations modulaires ont été réalisées, en raison du nombre important de demandeurs. Le détail des formations réalisées est le suivant :

- 12 sessions de formations modulaires en faveur des marins, d'officiers pont et machine du secteur de la marine marchande ;
- 9 sessions de formations délocalisées pêche et greffeurs (au lieu de 3) ;
- 2 sessions de formation non prévues au bénéfice des marins pêcheurs ;
- 1 session de formation au brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) ;
- 1 session de formation au brevet de capitaine de pêche au large (BCPL).

Pour le maintien des compétences de marins au commerce comme à la pêche et permettre le rattrapage pour certains, ce sont 25 sessions de formations spécifiques qui ont été réalisées. Le CMMPF a accueilli en 2024, 450 candidats pour l'ensemble des formations modulaires, spécifiques et greffeurs sur les 478 attendus initialement (les sessions destinées aux marins pêcheurs et au BCPL n'ont pas été complètes, contrairement à toutes les autres).



Le nombre de formations modulaires qualifiantes devrait se stabiliser au commerce et à la pêche, avec toutefois une demande forte au niveau des brevets en pêche côtière. Jusqu'à présent il n'était proposé qu'une session de BCPC par an. Il pourrait être envisagé de proposer 2 sessions à l'année afin de répondre aux demandes exprimées.

La bonne dynamique des formations délocalisées s'est poursuivie en 2024 avec 4 formations en pêche lagunaire dans les îles (Arutua, Apataki, Hao et Rurutu).



Figure 8: 12 nouveaux titulaires du Brevet de Capitaine de Pêche Lagonaire à Vairao

En termes de perliculture, le CMMPF a proposé 1 sessions de formation à la greffe à Takapoto. Cela porterait le nombre de jeunes formés à 24. Il sera proposé une session de 12 élèves sur Rangiroa et 1 session de 12 élèves sur Takapoto.

Au niveau des formations au commerce, 1 session de certificat de matelot pont à Raiatea ainsi qu'1 session du brevet de capitaine de pêche côtière ont été réalisées sur cette même île.

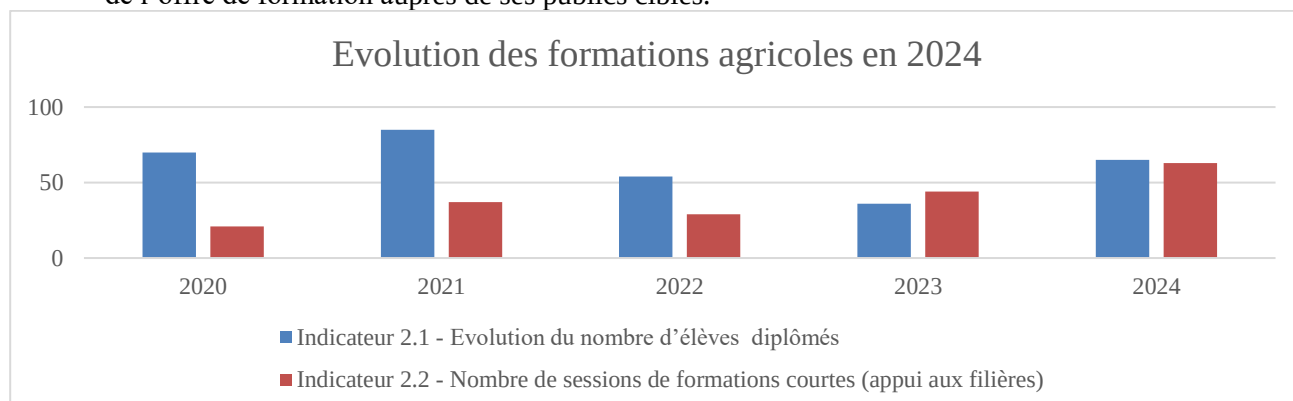
XI. Formation agricole : Soutien aux jeunes apprenants

L'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) intervient dans le cadre de la politique du Pays en matière de développement du secteur primaire, conformément aux orientations du schéma directeur de l'agriculture en Polynésie française 2021-2030, ainsi qu'au Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA) 2021-2025.

Les trois centres qui le composent (LPA, CFPPA, Exploitation agricole) participent à cette réalisation en déclinant les six missions dévolues à l'enseignement agricole :

- Formation initiale : le lycée accueille chaque année environ 240 jeunes polynésiens dans les cycles de formation CAPA, bacs professionnels, 2nde GT, bac technologique et BTSA. Cette offre de formation s'est étoffée dès la rentrée scolaire 2023 pour intégrer les orientations du PPEA (augmentation du nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement agricole), avec l'ouverture d'une section supplémentaire en classe de CAPA. Cette évolution se poursuivra à la rentrée 2025 avec l'ouverture d'un second BTSA ainsi qu'un bac pro « cultures marines ».
- Cette offre de formation s'est étoffée dès la rentrée scolaire 2023 avec l'ouverture d'une section supplémentaire en classe de CAPA. Cette évolution se poursuivra à la demande du ministère lors de la rentrée 2025 avec l'ouverture d'un second BTSA ainsi qu'un bac pro « cultures marines » afin de conforter l'identité secteurs primaires de l'établissement.
- Formation professionnelle continue : En 2024, le CFPPA a poursuivi le déploiement du dispositif initié en 2019 « Formation à l'Installation Agriculture » (FIA), formation en alternance d'une durée d'un an, avec 3 promotions en simultané dont 2 promotions délocalisées (Marquises à Hiva-Oa et Iles-sous-le-Vent à Raiatea).

- Le CFPPA a également réalisé des formations courtes dans les 4 grandes thématiques suivantes : créer son entreprise agricole, développer son entreprise, production animales et végétales. Enfin, le CFPPA a renouvelé son catalogue et son calendrier de formation pour 2024 qui permettra une meilleure visibilité de l'offre de formation auprès de ses publics cibles.



La formation diplômante et professionnelle agricole est assurément le gage d'une intégration réussie des nouveaux acteurs dans le secteur primaire. A titre d'exemple, le nombre de mentions obtenues et le taux d'insertion professionnelle de 85 % à la sortie du BTS DARC témoignent du succès de cette approche.

En 2024, le lycée a continué à développer la mobilité inter-île avec deux stages territoires (à Raiatea et Tahaa) et l'ouverture à l'international avec un projet d'études pédagogiques, découverte culturelle et insertion professionnelle en Nouvelle-Zélande. Le dispositif Erasmus+ a permis aux étudiants de BTS DARC de réaliser leur période de formation en milieu professionnel en Belgique.

Cinq agents de l'exploitation agricole ont bénéficié d'une mobilité en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du plan de relance. L'approche formation en immersion a permis la découverte de la filière porcine calédonienne. Dans le domaine végétal, c'est la culture du bananier (méthode PIF) qui a séduit les agents qui projettent de reproduire localement cette technique de multiplication. Le réseau ainsi construit permettra de poursuivre les actions en 2024.



Figure 9: L'exploitation agricole du Lycée de Opunohu, véritable espace de démonstration

❖ **Formation initiale :**

La rentrée 2024 a marqué l'introduction du Reo Maohi comme langue vivante B dans les formations et les examens. Cette initiative, répondant à une demande croissante des apprenants, vise à préserver et valoriser la

langue et la culture tahitiennes tout en renforçant l'identité culturelle des étudiants. Parallèlement, des options innovantes, telles que la pratique sportive traditionnelle du « va'a » et l'option « biodiversité marine », ont été développées pour répondre aux besoins spécifiques du territoire insulaire et préparer les élèves à des filières porteuses.

Les résultats aux examens montrent un excellent niveau global avec un taux de réussite de 100 %, contre 84% en 2023, pour certaines filières comme le Bac Pro Aménagements Paysagers (AP) et des mentions de très bon niveau, soulignant l'efficacité pédagogique.

- Bac Pro conduite de la production horticole : 85 % ;
- Bac Pro technicien conseil vente en alimentation 85 % ;
- Bac Pro aménagements paysagers : 100 % ;
- Bac technologique sciences des technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) : 85 % ;
- BTS agricole développement de l'agriculture dans les régions chaudes (DARC) : 72 %.

❖ **Formation professionnelle continue (CFPPA) :**

L'année 2024 a été particulièrement dynamique pour le CFPPA avec 63 formations courtes thématiques (44 formations en 2023), soit un taux de réalisation de 157 % par rapport au prévisionnel. Ces formations ont bénéficiées à 475 stagiaires, contre 387 stagiaires en 2023 :

- 15 formations dans le domaine « Développer son entreprise agricole et commercialiser ses produits » ;
- 5 formations dans le domaine « Productions animales » ;
- 34 formations dans le domaine « Productions végétales » ;
- 9 formations dans des domaines hors catalogue.

Concernant les lieux de formations, grâce au soutien de partenaires publics et privés, le CFPPA a réalisé :

- 48 % formations aux Îles-du-Vent (30 à Tahiti et Moorea) ;
- 22 % formations aux Îles-Sous-le-Vent (14 à Raiatea, Tahaa et Huahine) ;
- 16 % formations aux Marquises (10 à Nuku-Hiva et Hiva-Oa) ;
- 8 % formations dans les Tuamotu (5 à Hao et Tikehau) ;
- 6 % formation aux Australes (4 à Tubuaï, Rimatara et Rurutu).

Le CFPPA a déployé en simultané trois promotions FIA :

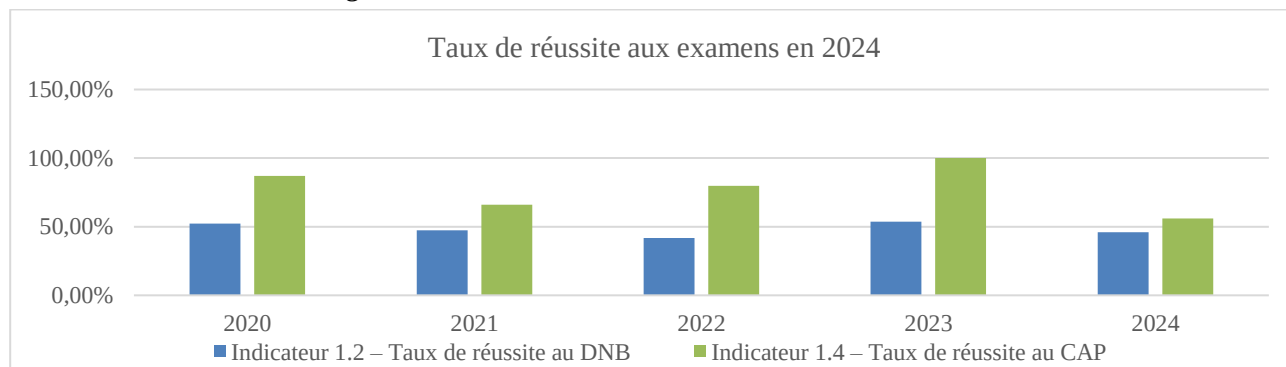
- Deux promotions « sortantes » ayant démarré en novembre 2023 : la promotion n°7 des Îles-du-Vent (Tahiti) avec 13 stagiaires entrants et la promotion n°8 délocalisée aux Îles-Sous-le-Vent (Raiatea) avec 10 stagiaires entrants ;
- Une promotion « entrante » qui a démarré en avril 2024 : la promotion n°9 délocalisée aux Marquises (Hiva-Oa) avec 14 stagiaires entrants.

Les Maisons Familiales Rurales

La fédération Polynésienne des MFR (FPMFR) dans le cadre du PAP 2023 (p.199-200) avait défini les orientations majeures suivantes :

- Mettre en place des procédures comptables et financières dans le réseau des MFR ;
- Redynamiser et restructurer le réseau des MFR ;

- Mettre en place des actions de formations à l'attention du personnel et des bénévoles du réseau des MFR ;
- Redéfinir une stratégie de communication ;
- Développer l'offre de formation et renforcer les partenariats visant à favoriser l'accès aux formations dans les îles éloignées.



Le taux de réussite aux sessions examens de 2024 est en baisse comparativement à l'année 2023 et s'explique par le décrochage scolaire en cours d'année ou encore l'absence des apprenants à la période d'examens. Des actions sont mises en œuvre pour limiter le décrochage et créer de l'attractivité tout au long du parcours de formation. Les problématiques intra-familiales sont autant de facteurs externes qui incitent les jeunes au décrochage.

Le taux de réussite rapporté aux élèves présentés aux examens est de 57 % pour le CAP, contre 100% en 2023.

XII. Lutte contre l'introduction de pestes végétales et animales

Le Pays a, dès sa prise de fonction, souhaité réaffirmer et renforcer nos moyens de lutte contre l'introduction de pestes végétales et animales à nos frontières. La sécurisation de nos frontières en termes de moyens d'intervention est primordiale, à l'image des dispositifs déployés chez nos voisins du Pacifique.

Ainsi, la certification de conformité préalable à l'entrée sous douane a été instaurée, et les contrôles sur les passagers internationaux ont été intensifiés, même si leur application nécessite encore quelques ajustements. Par ailleurs, le nombre d'inspections de navires et d'aéronefs a augmenté, contribuant à prévenir l'introduction d'organismes nuisibles.

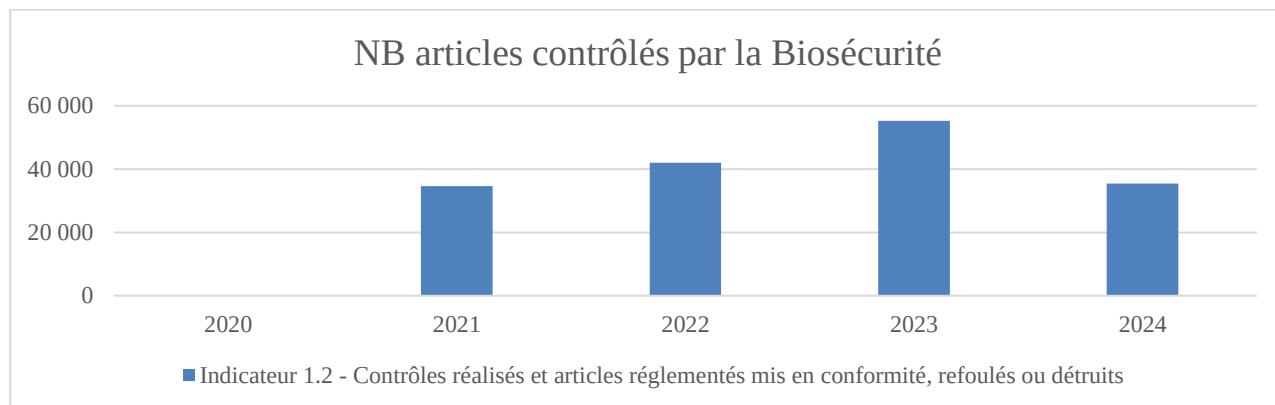


Figure 10: Les équipes de Biosécurité à l'aéroport de Tahiti-Faa'a

Il convient de souligner qu'aucune incidence d'Oryctes, de rage, de grippe aviaire, de maladies ou d'autres organismes nuisibles prioritaires n'a été constatée, ce qui témoigne de l'efficacité de certaines mesures. Toutefois, la détection de la punaise diabolique sur le territoire met en exergue le manque de moyens dont nous disposons et souligne l'urgence d'accroître nos ressources.

Les moyens de la DBS se sont vus renforcés en 2023 avec la mise en service de l'équipe cynophile composée de 3 chiens de détection et leurs agents maître-chien. De même, la surveillance opérée par la biosécurité à l'arrivée des colis postaux (rayons X) a permis de saisir un nombre important de marchandises n'ayant pas les conditions réglementaires zoo ou phyto sanitaires permettant leurs introductions sur le territoire.

Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales



En 2024, malgré des progrès notables en modernisation des processus et en soutien aux exportations, les contrôles physiques ont diminué et le renforcement des effectifs reste insuffisant. Le nombre de marchandises contenant des produits d'origine animale refoulées a ainsi augmenté principalement en raison de la diffusion au niveau mondial de l'IAHP et de la peste porcine africaine et de l'augmentation du risque d'introduction de marchandises potentiellement contaminées (environ 22 tonnes envoyées à la destruction).

L'intensification des contrôles visait à limiter les risques d'introduction de menaces telles que le rhinocéros du cocotier, la rage, la peste porcine ou la grippe aviaire. Le nombre de contrôles réalisés a diminué principalement en raison d'un ciblage plus précis des inspections. La brigade cynophile, déployée dès 2023, a renforcé les dispositifs de détection, mais le recrutement de nouveaux maîtres-chiens reste insuffisant.

La dématérialisation des demandes d'importation et de certaines démarches administratives a permis une hausse des permis délivrés. Cependant, la mise en place complète du formulaire de déclaration sanitaire obligatoire pour les voyageurs internationaux reste à finaliser.

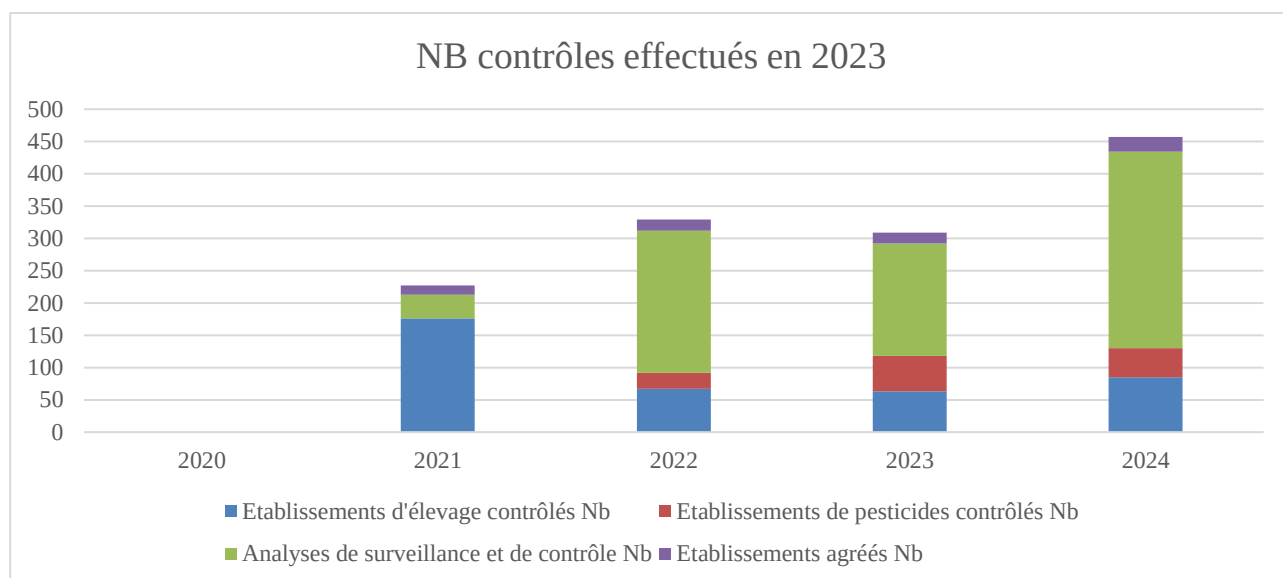
La formation des agents à la double compétence zoo sanitaire et phytosanitaire a progressé, mais le manque d'effectifs a limité l'impact sur la couverture des contrôles.

L'accompagnement des exportateurs a porté ses fruits avec une forte hausse des documents d'export délivrés. Le dispositif de certification phytosanitaire a été renforcé pour répondre aux exigences des marchés internationaux, notamment celui de l'Union européenne.

La surveillance du rhinocéros du cocotier s'est poursuivie par des mesures de piégeage et des contrôles ciblés des cargaisons provenant de zones infestées, avec une réglementation en cours de révision.

Des efforts supplémentaires seront nécessaires en 2025 pour consolider ces acquis et renforcer la protection des frontières.

❖ **Renforcer les mesures de protection du Fenua entre les îles**



Dans le cadre des missions de surveillance du territoire, plusieurs îles ont fait l'objet d'une surveillance phytosanitaire ou zoo sanitaire permettant ainsi d'actualiser leur statut sanitaire vis-à-vis de certains organismes nuisibles.

En 2023, un plan d'éradication a été déployé à la suite de la détection du virus de la Tristeza (CTV) dans des îles auparavant indemne de cette maladie. Le CTV a été éradiqué à Ua Huka tandis que le plan d'éradication, qui montre des résultats encourageants, sera poursuivi à Rurutu et Nuku-Hiva.

L'objectif de renforcer les mesures de protection au sein du Fenua a enregistré des avancées, notamment avec l'augmentation du nombre d'établissements agréés pour le transport interinsulaire. Cette évolution résulte d'un meilleur encadrement des opérateurs et de la mise en place de plans de gestion des risques. Toutefois, le nombre d'autorisations de transport interinsulaire (ATI) délivrées a diminué, en partie à cause de contraintes administratives et d'une application plus rigoureuse des critères de conformité.

Les contrôles sur les quais, en particulier à Bora Bora, Nuku-Hiva et Tahiti, ont été intensifiés, ce qui a conduit à une hausse significative du nombre d'interceptions et d'articles réglementés mis en conformité. Les efforts de surveillance ont porté sur les marchandises sensibles, notamment les produits agricoles et les matériaux de construction. Ces actions montrent une amélioration des dispositifs de contrôle, bien que des ajustements soient encore nécessaires pour fluidifier les démarches administratives et optimiser la gestion des flux.

En 2024, la DBS a enregistré des avancées significatives dans la sécurisation sanitaire des productions agricoles, bien que les résultats restent contrastés. Les inspections dans les établissements d'élevage, de vente et d'ateliers d'œufs se sont intensifiées, améliorant la qualité des produits primaires tels que les œufs, le miel et les produits aquacoles. De plus, le contrôle renforcé de la filière gibier a permis une meilleure conformité des carcasses de chèvres expédiées à Tahiti par rapport à 2023.

À l'inverse, les vérifications dans la filière des pesticides ont été réduites, en raison d'un recentrage sur les opérateurs prioritaires et d'un manque temporaire de ressources, même si le suivi des risques liés aux résidus sur les fruits et légumes est resté satisfaisant. Le nombre d'analyses sanitaires a fortement augmenté grâce aux campagnes de dépistage du virus de la Tristeza des agrumes (CTV) avec la collaboration de la DAG dans les zones affectées, renforçant ainsi la protection des filières stratégiques. Toutefois, le suivi de certains segments, notamment celui des pesticides, demeure perfectible.

Dans le secteur avicole, plusieurs exploitations ont retrouvé un statut sanitaire sain courant 2024, bien que la problématique des salmonelles persiste. En pêche, la stabilité des ateliers agréés pour l'export vers l'Union européenne contraste avec une baisse des exportations congelées, compensée par une augmentation des produits frais et des projets innovants au port de pêche visant à valoriser les déchets de poissons et à développer de

nouveaux produits. En aquaculture, la filière des animaux aquatiques d'ornement progresse avec l'ouverture de l'export vers l'Australie et l'introduction de nouvelles espèces, tandis que les importations en animalerie en provenance de Singapour et du Japon ont augmenté. En apiculture, la santé des abeilles reste globalement bonne, hormis un cas isolé de loque européenne, avec le maintien du plan de surveillance de la loque américaine et la soumission du plan de qualité du miel à l'UE, bien qu'aucun exportateur ne se soit manifesté.

XIII. Recherche et innovation

Consciente de l'adaptabilité et de la résilience de son vaste territoire et de sa population face aux changements et aux crises planétaires, la Polynésie française a inscrit dans ses priorités de projet de société à l'horizon 2030, la refondation et la transformation de son modèle économique et sociétal pour un développement durable et inclusif.

Le rôle de la recherche est de permettre une compréhension fine des enjeux auxquels fait face le territoire et d'aider à y apporter des solutions adaptées au contexte multi-insulaire de la Polynésie française et partant de répondre aux besoins de sa population. La priorité est ainsi portée sur les projets de recherche présentant un impact à court ou moyen terme, en termes de recherche et d'innovation dans les secteurs d'intérêt pour la Polynésie française, notamment en matière de transition écologique, énergétique ou numérique.

Aussi et alors que l'année 2022 a vu la finalisation de l'élaboration de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française « Polynésie océan d'innovation » pour laquelle l'ensemble des acteurs de la Recherche et de l'Innovation, y compris les secteurs de l'entreprise au premier rang desquels CCISM, French Tech, Cluster Maritime Polynésie française ont été impliqués, l'année 2023 est l'année de lancement de sa mise en œuvre.

L'année 2024 a également vu la poursuite de la structuration de l'écosystème polynésien de l'Innovation à travers la mise en œuvre du projet Nāhiti, lauréat de l'appel à projets du Plan innovation Outre-mer du Plan d'investissement d'avenir (PIA - PIOM) de France 2030. En effet, Nāhiti vise à structurer l'écosystème d'innovation sur le territoire polynésien, à travers deux volets principaux :

- 1° La sensibilisation et la formation à l'innovation ;
- 2° Le soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up.

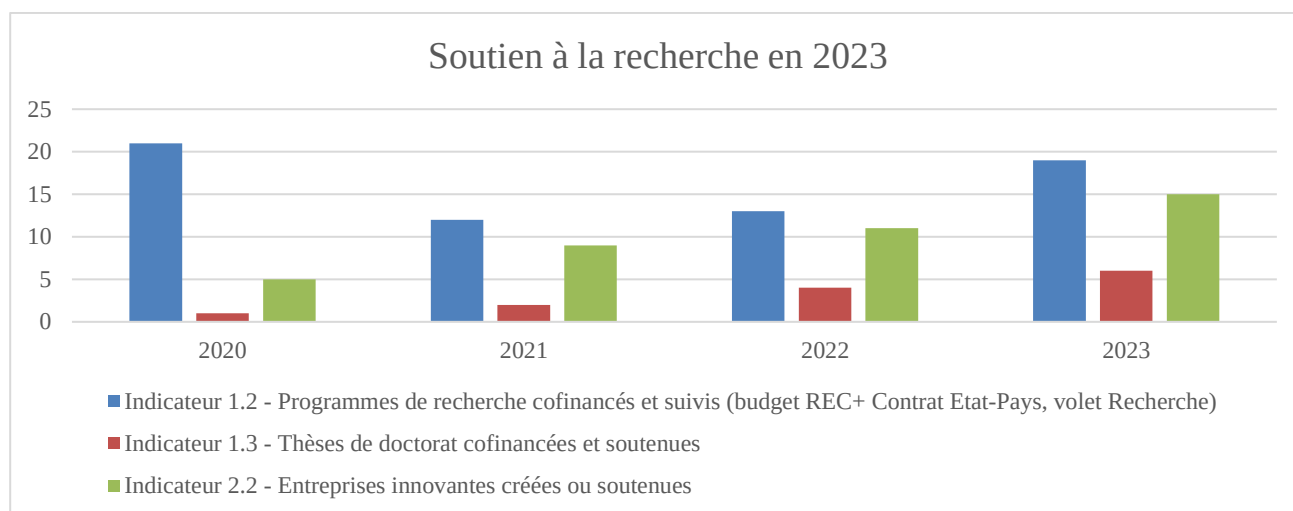
A ce titre, il convient d'indiquer pour :

- Le volet 1 : la création en 2024 du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) de Polynésie française : PEPITE Nāfai ;
- Le volet 2 : la montée en puissance du dispositif POLYNNOV avec 5 projets lauréats en 2024 qui viennent se rajouter à la première cohorte de 10 projets accompagnés.

En 2024, 10 projets innovants sélectionnés dans le cadre des appels à projets « recherche et innovation : partenariat public-privé pour preuve de concept (RIP4) » ont été cofinancés. Ces projets de recherche et innovation dans les domaines de l'économie circulaire, l'agriculture, l'aquaculture, les ressources naturelles, les énergies renouvelables et les risques naturels, comprennent tous un partenariat public-privé solide et durable.

Enfin, un événement important pour l'innovation s'est tenu en 2024, en Polynésie française. Les Nāhiti Innovation Days, 1^{ère} rencontre internationale des acteurs et des décideurs de l'innovation, a rassemblé durant 3 jours, les acteurs clés de la recherche, de l'innovation et du développement économique dans notre région, marquant une étape décisive pour l'innovation en Polynésie française.

Aussi, les actions menées au titre de l'économie de la connaissance au-delà de contribuer à la construction d'un continuum enseignement supérieur, recherche et innovation, ont permis à la communauté de recherche de s'organiser et de proposer des projets transformants au travers des programmes France 2030 tels que : Nārua en matière de formation et de Nāhiti en matière d'innovation. Ces deux projets ont vu leur démarrage (lancement) officiel en 2023.



Pour 2024, les indicateurs ont été atteints voire légèrement dépassés pour toutes les actions.

Ainsi, 2024 a vu en matière d'infrastructures de recherche, la finalisation des travaux du centre INNOVENTOMO de l'Institut Louis Malardé et l'inauguration du Centre d'hébergement international du CRIOBE à Moorea (2 opérations relevant du volet Recherche et innovation du 2nd Contrat de projets Etat – Pays).

En matière d'équipements scientifiques, l'installation et la mise en service d'un séquenceur haut débit de dernière génération pour l'Institut Louis Malardé et une imprimante 3D de grande dimension avec son extrudeuse pour le CRIOBE sont venus conforter les plateaux scientifiques et techniques publics existants en Polynésie française en matière de séquençage et d'imagerie 3D.

Enfin, 18 programmes de recherche (dont 3 opérations au titre de la convention d'application relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation du Contrat de développement et de transformation 2021-2023) ainsi que 8 thèses ont été financées ou cofinancées.



Figure 11: 33^{ème} édition de la fête de la science

En 2024, trois événements ont pu se tenir :

- La 33^{ème} édition de la Fête de la Science sur le thème « Océan de savoirs » avec un Va'a des sciences sur la thématique qui s'est déroulée dans le hall et les Jardins de l'Assemblée de la Polynésie française et de deux cycles de conférences sur Tahiti ; les interventions de scientifiques et chercheurs dans les établissements scolaires ont également été privilégiés notamment dans les îles ;
- La 6^{ème} édition des conférences de la Recherche sur le thème « Scénarios climatiques et vulnérabilité des socio-écosystèmes insulaires : Comment minimiser les impacts ? »

- Un colloque de restitution des résultats du programme de recherche « RESIPOLY » intitulé « Les Polynésiens face aux maladies – Santé et soins de la période pré-européenne à l'épidémie de COVID-19 ».

❖ **Valorisation des plantes locales à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) :**

La commission PAM&C comporte 21 membres dont 13 membres de droit, qui sont des représentants du gouvernement, des services administratifs concernés et des institutions de droit privé chargées d'une mission de service public (la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, le conseil de l'ordre des médecins, et conseil de l'ordre des pharmaciens), et 8 membres experts dans les domaines de l'anthropologie, de la botanique, de la biochimie ou encore de la pharmacie et de la médecine traditionnelle, intégrative et conventionnelle.

En août 2023, s'est tenu la 1^{ère} séance de la commission PAM&C durant laquelle il a été décidé de travailler sur la création d'une pharmacopée polynésienne pour permettre la valorisation et la reconnaissance des PAPAM de la Polynésie française.

❖ **Valorisation de nouvelles substances actives à base de plantes à intérêt agricole et médicinal : cannabis thérapeutique :**

En 2024, la Polynésie française s'est dotée d'un cadre juridique structurant et complet pour encadrer les activités liées au cannabidiol (CBD) et au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes. Cette évolution réglementaire vise à sécuriser le développement d'une filière émergente, tout en garantissant la protection de la santé publique, la sécurité des personnes et la préservation de l'ordre public.

L'adoption de la loi du pays n° 2024-19 du 23 août 2024 constitue le socle de ce dispositif. Elle autorise, sous conditions strictes, la culture, l'importation, la transformation et la commercialisation de produits issus de variétés de cannabis dont la teneur en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure ou égale à 0,30 %, tout en interdisant toute revendication thérapeutique hors du cadre du médicament.

L'importation et la cession de semences font l'objet d'un agrément spécifique, assorti de contrôles phytosanitaires exigeants et de volumes strictement limités. Par ailleurs, un catalogue polynésien des variétés autorisées sera instauré, reposant sur des critères scientifiques et l'avis d'une commission dédiée, afin de garantir la conformité des cultures aux exigences réglementaires et environnementales du territoire.

Enfin, la liste des produits au CBD autorisés (denrées spécifiques, cosmétiques, produits à base de fibres, etc.) a été précisément définie, avec des obligations renforcées en matière de déclaration, d'étiquetage et d'information du consommateur.

La culture du cannabis (CBD) non stupéfiant est soumise à un régime de déclaration préalable, réservé aux résidents de longue durée, et encadrée par un contingentement strict des producteurs, des surfaces cultivées et des volumes. Des normes renforcées de sécurisation, de discrétion visuelle et de traçabilité s'imposent aux exploitants.

Afin d'assurer un développement progressif et sécurisé de cette nouvelle filière, une phase pilote sera lancée en 2025. Ainsi, seuls 10 agriculteurs, 2 par archipels, seront autorisés à cultiver du cannabis à faible teneur en THC sur l'ensemble du territoire polynésien, avec une limite maximale de 500 plants par exploitant, depuis la germination ou la bouture jusqu'à la récolte, pour une surface de culture maximale de 1 500 m² par agriculteur autorisés à cultiver.

Ce cadre vise à :

- Assurer un contrôle rigoureux de la production, afin de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place une traçabilité complète, essentielle pour préserver l'intégrité et la crédibilité de la filière ;
- Évaluer les performances agronomiques et économiques de la culture, en tenant compte des spécificités du contexte polynésien.

Soutien à des filières de production à Haute valeur ajoutée et à potentiel à l'export :

- Soutien à la filière Monoï par le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Monoï de Tahiti pour la protection de la marque sur les marchés extérieurs et par le financement d'une étude post doc en cours sur l'identification de paramètres physico-chimiques spécifiques à l'huile de coprah raffinée polynésienne afin de faciliter la détection des fraudes à l'utilisation de l'appellation ;
- Soutien à la filière pandanus, élaboration d'un guide pratique sur les teintures naturelles à partir de plantes tinctoriales présentes en Polynésie française issue de l'étude sur les procédés de coloration des feuilles de pandanus.
- Soutien à la filière café via l'introduction de nouvelles variétés de café en lien avec le CIRAD, suivi et mise en place de parcelles d'essais variétaux dans le but d'évaluer les performances agronomiques de celles-ci dans le contexte polynésien et d'établir de nouvelles références technico-économiques ;
- Soutien à la filière cacao avec l'élaboration d'un programme de développement de cette filière naissante et un début de production de plants dans les pépinières de la DAG ;
- Soutien à la filière rhum qui a bénéficié depuis 2018 de plus de 150 millions d'aide à l'investissement, le soutien à la réalisation d'une thèse sur la caractérisation des cannes de Polynésie et la mise en place d'un conservatoire des variétés.

XIV. La préservation de notre environnement

Les actions menées en 2024 par la Direction de l'environnement (DIREN) ont permis de sensibiliser la population, de préserver les ressources naturelles et de renforcer les réglementations en faveur d'un développement durable. La Polynésie française continue ainsi de s'adapter aux défis environnementaux, en cherchant un équilibre entre protection des écosystèmes, responsabilisation des citoyens et adaptation de son modèle économique à un avenir plus résilient face aux pressions croissantes.

Parmi les dossiers marquants de l'année, l'inscription de l'archipel des Marquises au patrimoine mondial de l'humanité a été actée le 26 juillet 2024, lors de la 46e session du comité du patrimoine mondial à New Delhi.

Sur la thématique des déchets, la réglementation visant à réduire l'utilisation des produits à usage unique a été adoptée en 2024. Celle-ci prévoit des interdictions progressives entre 2025 et 2028, ainsi que l'obligation, dès janvier 2025, pour les établissements de restauration de fournir de l'eau potable gratuite ou à prix coûtant. Par ailleurs, le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets définissant les objectifs, orientations et actions en la matière pour la Polynésie française a été finalisé, et son adoption est prévue début 2025.

La nouvelle mission relative au bien-être animal, confiée à la DIREN en fin 2023, s'est concrétisée avec la création d'une cellule dotée d'un agent dédié, qui a pris ses fonctions en janvier 2025.

❖ Gestion des espèces protégées ou menacées

La conservation de 46 espèces végétales endémiques se poursuit à Tahiti, Raiatea et aux Marquises, avec des actions de collecte de graines et de multiplication du tiare apetahi. L'inscription des Marquises au Patrimoine mondial de l'UNESCO a permis d'initier un suivi spécifique de 20 espèces de la flore marquisienne, dont 8 nouvellement protégées.

En matière de préservation des oiseaux, les efforts se concentrent sur 3 espèces d'oiseaux terrestres en partenariat avec l'association SOP MANU, les Monarques de Tahiti et de Fatu-Hiva et le Héron de Tahiti. Des actions cofinancées par le Fonds vert ou mettant en œuvre des associations locales portent également sur 8 autres espèces terrestres. Des travaux d'amélioration de la connaissance des oiseaux marins s'intégrant dans le plan d'actions 2022-2026 du PROE ont également démarré.

Pour ce qui concerne les escargots endémiques (Partulas), le travail de suivi sur le terrain a été poursuivi sur 14 sites de réintroduction et 6 sites de populations reliques, en partenariat avec la Zoological Society of London (ZSL). En 2024, 8502 individus ont été réintroduits et la présence de plusieurs espèces a été confirmée. Un fait exceptionnel pourrait marquer 2025 : deux espèces classées "Éteintes dans la nature" pourraient voir leur statut évoluer vers "En danger critique d'extinction". Un tel changement est extrêmement rare dans le domaine de la

conservation, où passer d'une disparition totale à une chance de survie en milieu naturel est le fruit d'efforts continus et d'un engagement très important.

Les programmes de suivi et de contrôle des tortues marines ont été poursuivis, avec notamment le baguage d'individus, la poursuite de l'étude génétique des populations, et le suivi des nids de ponte.

Pour ce qui concerne les mammifères marins, 92 autorisations d'approche ont été délivrées pour l'activité de whale-watching, principalement sur Moorea et Tahiti, mais également Rurutu, Tubuaï, Bora Bora, Raiatea/Taha'a, Huahine et Tetiaroa. Cette augmentation constante du nombre d'opérateurs de whale-watching a amené le Pays à l'instauration de quotas par île à partir de 2025. 148 autorisations de prises de vue ont également été délivrées, et 40 sorties de surveillance de l'activité whale-watching ont été effectuées entre Tahiti et Moorea.

Le suivi des requins marteaux, requins tigres et raies *Mobula* se poursuit pour consolider les connaissances sur ces espèces et en assurer une meilleure gestion, dans le cadre des différents plans d'actions et de gestion menés par la DIREN (Tai nui atea, PROE, UNESCO).

Les interventions d'urgence en matière d'espèces marines protégées (animaux blessés, échoués, morts, etc.) se sont poursuivies en partenariat avec le réseau des gardiens de l'océans qui est constitué de référents positionnés sur les 5 archipels et formés par la DIREN.

❖ **Lutte contre les espèces menaçant la biodiversité**

Le réseau de référents, actif depuis 2013, a maintenu ses actions avec des interventions aux Gambier et Marquises, ainsi qu'une veille via l'adresse invasives@environnement.gov.pf. En 2024, 18 entreprises ont été certifiées dans le cadre du programme de lutte contre les EEE.

19 opérations principales ont été menées aux Marquises, Gambier, Tahiti et Rapa, ciblant des espèces envahissantes végétales et animales (miconia, bulbul, tulipier du Gabon, crapaud buffle, petite fourmi de feu, ver plat). Des campagnes de dératisation ont été réalisées sur trois motus à Ua-Pou pour protéger les espèces d'oiseaux endémiques.

Le programme PROTEGE, dont la DIREN était chef de file pour les EEE, a été clôturé avec succès en 2024. Ses réalisations majeures incluent l'éradication de trois îlots aux Marquises, la mise en place d'une brigade cynophile à l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le soutien à la conservation du site UNESCO de Taputapuatea à Raiatea.

❖ **Préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables.**

L'archipel des Marquises est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 26 juillet 2024.

En 2024, 10 espaces terrestres ont bénéficié d'un suivi, notamment les sites classés de Te Faaiti, Eiao, Mohotani et Temehani, ainsi que trois zones élargies aux Marquises (baies de Hohoi et Hanavavae, île de Hatuta). Les sites classés Taputapuatea et les Marquises bénéficient de financements complémentaires (PROTEGE, LIFE+, Fonds vert, Kiwa) nécessitant une forte implication de la DIREN dans leur gestion.

Concernant les espaces marins, un travail de remobilisation des plans d'actions a été mené. À Fakarava, un atlas de la biodiversité communale a été lancé et un état des lieux du balisage et du mouillage a été réalisé. Pour l'aire marine gérée Tai Nui Atea, une étude sur la biomasse des poissons a été menée.

Enfin, la DIREN accompagne de nouveaux projets de classement sur Bora Bora, Rangiroa, Moorea, les Marquises et les Australes. Pour l'archipel des Australes, une première mission de concertation avec les différents acteurs (commune, professionnels, associations et population) a été faite à Rurutu et Rimatara en septembre 2024 (les autres îles sont prévues pour 2025), avec pour but d'arriver à un classement de l'espace maritime en aire marine protégée. Dans cette perspective, la DIREN a également financé la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale de Rurutu, une mise à jour de l'état de santé des lagons de Tubuaï et Raivavae et une étude sur les habitats de nidification du Lori de Khul pour les Australes.



Figure 12: Réunion des ministres du Pacifique pour la signature de la déclaration de Papeete pour la protection de notre Océan

La DIREN a contribué à l'organisation du Village de l'Océan et du dialogue de haut-niveau qui ont conduit à la signature de la Déclaration de Papeete et des cinq engagements communs de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie pour protéger le mana de l'océan. Ces déclarations constituent des jalons importants pour préparer la contribution de la Polynésie française lors de l'UNOC et assurer la préservation de l'Océan à l'échelle régionale et mondiale.

❖ Préserver et gérer la ressource en eau

En matière d'**eau souterraine**, un réseau de suivi des ressources de Tahiti est désormais installé sur 4 sites avec un financement PROTEGE (XIe FED régional – 2020-2024 – 275 millions F CFP), sur les communes de Pirae, Papeete et Punaauia. Une formation régionale axée sur l'hydrologie a également été organisée en octobre 2024 sur fonds PROTEGE au bénéfice d'agents de la DIREN, de la DEQ (GEGDP) et de l'UPF.

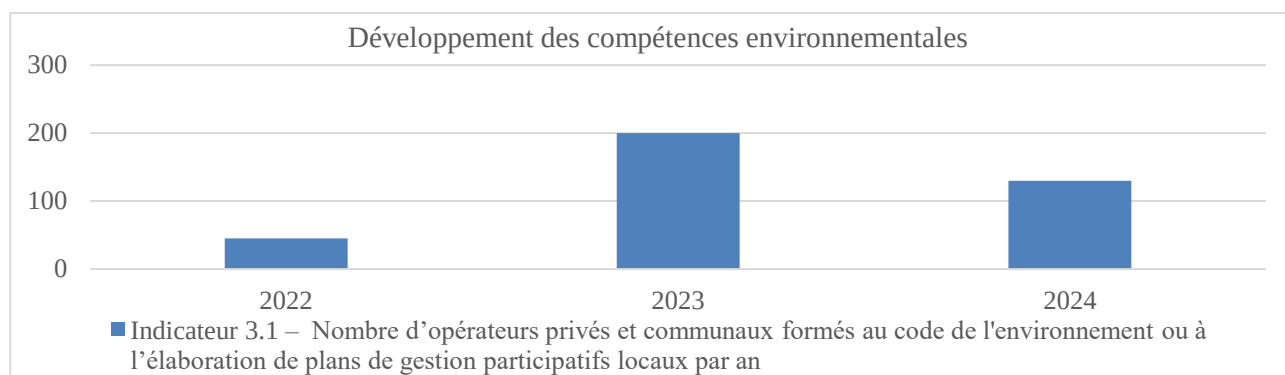
Le **Référentiel des points d'eau**, outil métier développé par la DIREN qui bancarise les caractéristiques de plus de 1 000 points d'eau (sources, forages, captages, etc.), a été complété et consolidé en 2024, et est partagé avec plusieurs services du Pays.

Les **schémas directeurs des rivières Papenoo et Punaruu**, lancés en 2022, sont toujours en cours. À **Punaruu**, les premières phases de diagnostic et de concertation ont été validées fin 2024. Aux **Tuamotu**, le **schéma directeur de gestion de l'eau (STGE)** a avancé avec la finalisation du diagnostic initial par l'**OFB** et une **enquête auprès des acteurs locaux** pour définir son périmètre. Par ailleurs, **4 communes (Hao, Tubuai, Rimatara et Paea)** ont bénéficié de financements **PROTEGE** pour **7 actions prioritaires**, incluant l'installation de **matériels d'autocontrôle**, la **sécurisation des captages** et des **travaux de rénovation**.

Pour diminuer les embâcles et les risques d'inondation avant la saison des pluies, le nettoyage de 4 rivières en zone périurbaine a également été réalisé dans les communes de Papeete, Faa'a et Pirae.

Enfin, la mise en place d'un projet de plomberie solidaire mené par l'association FACE a été cofinancée par la DIREN à hauteur de 2 millions F CFP.

❖ Aides aux associations environnementales et du bien être animal



Afin d'impliquer la population et tous les acteurs à la préservation de l'environnement, le renforcement des **capacités** des acteurs locaux s'est poursuivi par le biais d'une dizaine de formations organisées en faveur d'acteurs concernés notamment par l'approche des mammifères marins et les espaces protégés marins (guides nautiques, policiers municipaux).



En 2024, 24 subventions ont été accordées à des associations environnementales pour un montant total de 20,1 millions F CFP en fonctionnement et 2,3 millions F CFP en investissement.



Les actions financées ont porté principalement sur des thématiques d'éducation à l'environnement et de ramassage de déchets. Par ailleurs, 7 subventions ont également été accordées en fin d'année à des associations de protection animale pour des campagnes de stérilisation-identification de chiens et chats sur Tahiti, Moorea, Fakarava et Rimatara, pour un montant total de 62,6 millions F CFP, ce qui représente un effort sans précédent du Pays en la matière.

Figure 13: Signature d'une subvention à l'association Ia Vai Ma Noa No Bora Bora pour la création d'une ressource

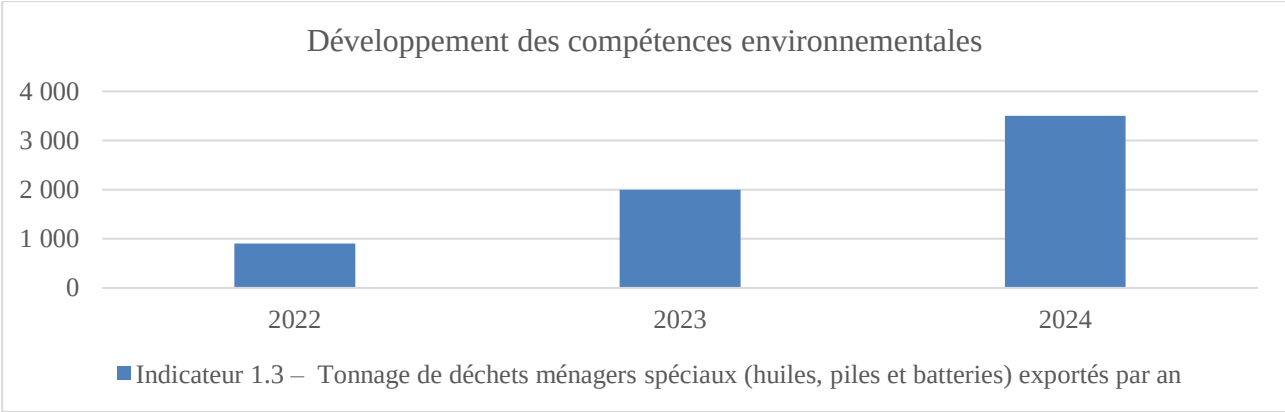
XV. Prevenir les pollutions

En 2024, d'importantes avancées ont été réalisées en matière de gestion des déchets, de réglementation environnementale et d'amélioration du cadre de vie.

La finalisation du Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD) marque une étape clé pour une gestion durable des déchets en Polynésie française, avec une adoption prévue au 1er trimestre 2025. Parallèlement, des mesures ambitieuses ont été mises en place pour réduire l'utilisation des produits à usage unique, avec des interdictions progressives entre 2025 et 2028.

La réflexion concernant le transfert au Pays de la compétence des communes en matière de traitement des déchets ménagers a été engagée, avec le lancement d’une étude de faisabilité au 1er trimestre 2024 dont les conclusions devraient être rendues en juin 2025.

Traitement des déchets



La Polynésie a financé la gestion des déchets relevant de la compétence du Pays à hauteur de 396 millions F CFP via le syndicat Fenua Ma, qui est l’opérateur dédié pour les IDV. 701 T de déchets ménagers spéciaux ont été exportées en 2024 (565 T de batteries, 12 T de piles, 124 T d’huiles usagées), auxquels s’ajoutent 16 T de médicaments non utilisés ainsi que 1 020 véhicules hors d’usage récupérés dans le cadre d’une opération carcasses aux IDV.

Une collecte de déchets électroniques a permis d’exporter 240 T, et une stabilisation des fusées de détresse a été réalisée (926 kg).

Le rapatriement des déchets dangereux des archipels (hors Tahiti et Moorea) a concerné 186 T en 2024, pour un montant de 74 millions F CFP. Par ailleurs, 83 T de DEEE et 198 véhicules hors d’usage ont été évacués des Îles-Sous-le-Vent pour un montant de 38 millions F CFP. L’opération « Nettoyage de plages » a été reconduite en 2024 sur quatre îles des Tuamotu-Gambier.



Figure 14: Inauguration de la ressourcerie de Mahina



Figure 15: Incinérateur du CHPF à Nivee

La DIREN a également financé la mise en place de la ressourcerie de Mahina et cofinancé celle de Bora Bora.

La gestion des déchets médicaux au niveau du complexe territorial de Nivee se modernise, avec le démantèlement et le remplacement de l’incinérateur défaillant en juin 2024 pour un montant de 55 millions F CFP en investissement. Par ailleurs, des études pour la remise en état du site et la mise en place d’unité de traitement et de stabilisation sont en cours, pour un objectif de travaux en fin 2025.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2024, la DIREN a traité 68 dossiers relatifs à des demandes d'autorisation/modification d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 33 arrêtés ont été délivrés. 14 signalements ont été traités sur les 21 reçus.

XVI. Les congrès du secteur primaire



Figure 16: Ouverture du congrès du secteur primaire à Ua Pou

En 2024, le Ministre en charge du secteur primaire a engagé et conduit l'organisation d'un Congrès du secteur primaire d'ampleur inédite, déployé sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie gouvernementale visant à renforcer la souveraineté alimentaire du Pays, à revaloriser les métiers du secteur primaire et à adapter les politiques publiques aux réalités territoriales.

Conçu comme un outil de concertation de proximité, le Congrès s'est tenu entre mai et octobre 2024, avec des sessions organisées successivement aux Marquises, aux Tuamotu, aux Australes, aux Raromatai et à Tahiti. Ce format décentralisé a permis au Ministre et aux services du Pays d'aller à la rencontre directe des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et acteurs de l'agrotransformation, au plus près de leurs exploitations et de leurs bassins de production.



Figure 17: Débats avec les professionnels à la foire agricole

❖ Une méthode fondée sur l'écoute et la co-construction

Le Congrès du secteur primaire a reposé sur une méthodologie volontairement participative. Chaque étape a combiné des temps d'information sur les politiques publiques en cours, des ateliers thématiques et des échanges

ouverts permettant aux professionnels d'exprimer leurs difficultés, leurs attentes et leurs propositions. Plus de 700 professionnels ont ainsi participé aux travaux, aux côtés des communes, des représentants des coopératives et des acteurs de la distribution.

L'organisation du Congrès a mobilisé de manière coordonnée l'ensemble des entités concernées : la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, les directions sectorielles du Pays (agriculture, ressources marines, biosécurité, environnement, travail, affaires économiques), les organismes de formation ainsi que les services en charge de l'emploi. Cette mobilisation interministérielle a permis d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux problématiques soulevées localement.

❖ **Un diagnostic partagé des enjeux du secteur primaire**

Les travaux du Congrès ont permis d'établir un diagnostic consolidé des enjeux auxquels sont confrontées les filières agricoles, d'élevage, halieutiques et forestières. Les échanges ont mis en évidence la fragilité économique d'une partie des exploitations, la question centrale des revenus des professionnels, les difficultés de commercialisation, les besoins en équipements et en aménagements, ainsi que les enjeux de formation, d'emploi et de transmission des métiers.

Les débats ont également souligné la nécessité d'opérer une transition vers des modèles de production plus durables, mieux valorisés, intégrant les exigences sanitaires, environnementales et climatiques, tout en garantissant l'accessibilité des produits locaux pour la population.

❖ **Un levier d'orientation et d'adaptation des politiques publiques**

Au-delà du temps de concertation, le Congrès du secteur primaire a constitué un **levier stratégique d'orientation de l'action publique**. Il a permis de présenter, d'expliquer et d'ajuster les dispositifs existants en matière de financement, d'équipement, d'aménagement foncier, de formation et d'emploi, tout en identifiant de nouveaux axes d'intervention.

Les contributions recueillies ont directement alimenté les réflexions du ministère sur plusieurs chantiers structurants, notamment la sécurisation du foncier agricole, le renforcement des coopératives, l'amélioration des circuits de commercialisation, la montée en gamme des productions, ainsi que les évolutions envisagées en matière de statut et de protection sociale des travailleurs du secteur primaire.

1.7. Bilan ministériel du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE)

L'année 2024 aura été une période charnière pour le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture (MEE) en Polynésie française. Face à des défis complexes – exigences d'inclusion, valorisation du patrimoine, transition numérique, besoins en formation – l'action publique s'est structurée autour de trois grands piliers : l'éducation, la culture et la formation professionnelle. Ce rapport dresse un état détaillé des réalisations, des enseignements tirés et des perspectives à venir.

Au titre de TE FARE 'UPA RAU – Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF) :

1. Présentation générale

Le CAPF, fondé en 1979, a pour missions principales l'enseignement artistique (musique, danse, chant, arts visuels, théâtre), la valorisation de la culture polynésienne, ainsi que la conservation du patrimoine musical local. L'établissement propose plus de 30 disciplines artistiques à travers des cursus variés et des partenariats éducatifs et culturels.

2. Effectifs et enseignements

Le Conservatoire a accueilli **1933 élèves** en 2024-2025, avec une hausse globale de **3,04 %** des effectifs. La répartition par domaine :

- **Arts traditionnels** : 66,81 % (principal moteur de croissance, +88 élèves),
- **Arts classiques** : 18,94 % (en légère baisse),
- **Arts de la scène** : 14,25 % (légère progression).

L'essor est attribué au succès des dispositifs comme **CHAM-CHAD**, au **périscolaire du jeudi** à Papeete, et à l'ouverture de **classes spécialisées** pour la danse et les percussions.

3. Ressources financières

Les recettes propres diminuent de **2,25 %**, malgré l'augmentation d'élèves, en raison de retards d'encaissement de cotisations (près de 13,7 M F CFP). Des hausses notables sont enregistrées :

- **Locations d'instruments** (+290 000 F CFP),
- **Spectacles** (+3,1 M F CFP, notamment grâce au succès de « *Pa'iatua* »),
- **Vente de livrets** (+1,1 M F CFP).

4. Activités et événements

En 2024, **25 événements** ont été organisés, attirant près de **17 000 spectateurs**, dont **775 enfants issus de quartiers prioritaires**. Parmi les grands rendez-vous :

- **Galas des arts traditionnels** (juin et décembre),
- **Concert Millésime Rock** au Grand Théâtre,
- **Festival jazz avec le Big Band**,
- **Spectacles vivants sur le Marae 'Ārahurahu** (4060 spectateurs),
- **Concert de Noël** diffusé sur Polynésie1ère.

Le programme culturel a également inclus deux **stages internationaux** avec 117 stagiaires venus du Mexique et des États-Unis.

5. Coopération pédagogique et sociale

Dispositifs CHAM-CHAD & S2TMD

Les **dispositifs à horaires aménagés** ont touché 699 élèves. En cinq ans, les effectifs en arts traditionnels ont progressé de 80 %. La filière **S2TMD** du Lycée Paul Gauguin affiche **93,1 % de réussite au bac** et 104 élèves répartis sur 3 niveaux en 2024-2025.

Périscolaire à Papeete

Un dispositif culturel a été lancé dans 3 écoles maternelles avec **128 élèves**, combinant apprentissage artistique, lien social et soutien aux familles.

Aides et mécénat

- **Bourses du club Soroptimist**, commune de **Punaauia**, et aides du **Pays** (22 enfants bénéficiaires),
- **Soutien aux études supérieures** (5 anciens élèves aidés en 2024-2025),
- **Mécénat** (fondation QBE),
- **Partenariat avec Musique en Polynésie** (concerts et masterclasses).

6. Modernisation et organisation

Fonctionnement interne

Le personnel administratif compte 18 agents, avec un encadrement pédagogique structuré en trois sections. Les **enseignants en arts traditionnels** représentent 57,4 % pour 66,81 % des élèves.

Démarches simplifiées

Le CAPF poursuit une politique de **dématérialisation, bilinguisme, accessibilité, communication numérique** (Facebook, vidéos courtes) et **enseignement à distance**. En 2024, 13 des 17 engagements administratifs de simplification sont réalisés.

7. Infrastructures et communication

Des travaux d'entretien et de **sécurisation des trottoirs** (3,2 M F CFP) ont été réalisés. Deux salles ont été rénovées (1,1 M F CFP). Le site internet enrichi et la communication visuelle dynamique renforcent le lien avec les familles et le public.

Conclusion

Le CAPF affirme sa position de pilier culturel en Polynésie française, avec une croissance continue des effectifs, une diversification des actions pédagogiques et artistiques, une accessibilité accrue aux publics éloignés, et un rayonnement culturel croissant au Fenua comme à l'international.

Au titre du CENTRE DES MÉTIERS d'ART (CMA) :

1. Présentation et missions

Créé en 1980, le Centre des Métiers d'Art (CMA) de Polynésie française, ou **Fare Anoihi**, a pour mission la **formation de jeunes artisans hautement qualifiés** dans les arts traditionnels et contemporains, ainsi que la recherche, l'innovation et la préservation du patrimoine artistique océanien.

2. Moyens mis à disposition

- **Budget 2024** : Subvention d'exploitation de 157 millions F CFP, excédent budgétaire global de 35,7 millions F CFP.
- **Ressources humaines** : 11 agents permanents en poste, avec divers mouvements en 2024 (recrutements, détachements, promotions).
- **Masse salariale** : 54,4 millions F CFP pour le personnel, 23,1 millions F CFP pour les indemnités des stagiaires.

3. Parcours de formation

CPMA (Certificat Polynésien des Métiers d'Art)

Niveau CAP (Niveau 3) – Formations en **sculpture, gravure, vannerie**, et bientôt tatouage. Le diplôme valide l'entrée dans le monde professionnel ou la poursuite en BPMA.

BPMA (Brevet Polynésien des Métiers d'Art)

Niveau Bac pro (Niveau 4) – Spécialisations en **sculpture ou gravure** sur divers matériaux. Le titulaire peut encadrer une équipe, créer ou reprendre une entreprise.

DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design)

Diplôme de niveau licence (Bac+3) – Parcours centré sur les **arts graphiques océaniques, tradition, création et innovation**, partagé entre le CMA et le lycée Samuel Raapoto. Les diplômés peuvent devenir artisans designers, assistants chefs de projet ou poursuivre vers un Master.

4. Activités pédagogiques et projets artistiques

Expositions et événements marquants :

- Participation à l'exposition **Carrousel du Louvre** à Paris (déc 2023 - janv 2024).
- **30 ans de l'association Haururu** : sculptures en pierre réalisées à Papenoo.
- Projets environnementaux et innovants avec **Chris Bellamy (algues)**, **David Adams (mycélium)**.
- Atelier avec **Hanalei Marzan** (vannerie hawaïenne).
- Projet décoratif pour l'**aéroport de Tahiti** dans le cadre des **JO Paris 2024**.
- Expositions de fin d'études CPMA/BPMA et DNMADE, trophée de l'économie circulaire (Te Ora Naho).

5. Effectifs et examens

- **Stagiaires CPMA/BPMA** : 36 élèves au 1er semestre, 35 au second.
- **Étudiants DNMADE** : 10 au 1er semestre, 11 au second.
- **Résultats aux examens 2024** : 11 diplômés sur 16 candidats présentés (69 % de réussite).
- **PARAU TŪ'ITE HANAHANA** : Titre de reconnaissance attribué à 8 élèves pour leur excellence (100 % de réussite).
- Distinctions obtenues : mentions Bien, Très Bien et Félicitations pour plusieurs candidats.

6. Suivi et insertion professionnelle

Les diplômés poursuivent majoritairement en BPMA ou en études supérieures (ESDAC Rennes), certains devenant artistes professionnels ou retournant dans leurs îles pour y exercer.

7. Visibilité et rayonnement

- **199 visiteurs** accueillis en 2024 (écoles, institutions, particuliers).
- Présence active dans **forums d'orientation et journées portes ouvertes** dans plusieurs communes : Paea, Punaauia, Arue, Mahina...

Conclusion

L'année 2024 confirme la dynamique du CMA autour de **la transmission, la création et l'innovation** dans les arts polynésiens. En alliant tradition et modernité, le CMA favorise l'insertion de jeunes artistes et artisans dans un monde professionnel local et international, tout en affirmant son rôle central dans le paysage culturel du Fenua.

Au titre de la DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (DCP)

1. Présentation générale

Créée en 2000, la DCP – Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu – a pour mission la **préservation, valorisation et diffusion du patrimoine culturel, linguistique et archéologique** de la Polynésie française. En 2018, ses compétences se sont élargies à la **gestion des sites classés, des aides à la création artistique, du suivi UNESCO**, ainsi qu'à l'élaboration du Code du patrimoine.

2. Actions phares 2024

Cellule des langues polynésiennes

Créée en 2022, cette cellule mène des actions pour renforcer l'usage et la visibilité des langues polynésiennes :

- Lancement de l'appel à projets « *Fa'aiho i te rauraa ma'ohi* »
- Participation à la Journée mondiale de l'eau avec exposition et création de **kakémonos culturels**
- Traduction de textes anciens, animation d'ateliers en milieu scolaire
- Renforcement de la base de données linguistiques
- Travaux autour des légendes (mythes de la création, dieux de l'eau)
- Soutien aux initiatives locales (ex. hymne scolaire à Moorea pour les JO 2024)

Cellule du patrimoine culturel

Composée d'archéologues, ethnologues et documentalistes, cette cellule pilote :

- La **gestion administrative des sites classés**
- L'**instruction des permis de construire** à proximité des zones sensibles
- La **numérisation et conservation des données archéologiques**
- La **valorisation pédagogique** (accueil de stagiaires, sensibilisation en milieu scolaire)

Événements majeurs :

- **Inscription des Îles Marquises (Te Henua Enata)** au Patrimoine mondial de l'UNESCO (juillet 2024)
- **Assises de l'archéologie polynésienne**
- Rapatriements d'objets sacrés : *ivi tupuna* depuis Honolulu et Washington, *patu* de Fa'ahia depuis la Nouvelle-Zélande
- Lancement de la carte ethnoarchéologique numérique **RUMIA**

Programme "J'embellis ma commune"

La DCP a accompagné 14 projets d'embellissement sur plusieurs îles (Bora Bora, Maupiti, Rurutu, Makatea, Manihi, Fakarava, Tubuai, Mangareva, Hiva Oa...). Objectifs :

- Intégrer la culture dans l'espace public
- Restaurer des sites symboliques (quais, aéroports, fare traditionnels)
- Mettre en valeur les légendes locales et le patrimoine naturel
- Encourager la participation des comités de tourisme et des jeunes

3. Ressources, équipes et perspectives

Effectifs

L'année 2024 fut marquée par des **départs importants**, dont celui de l'archéologue Joseph Tchong (retraite), et la **restructuration** de la cellule du patrimoine culturel. Des **recrutements sont attendus en 2025** pour pallier les manques en techniciens archéologues et renforcer la stabilité de l'équipe.

Stagiaires

Trois stagiaires ont été accueillis dans des projets de grande envergure :

- Projet RUMIA
- Dossier UNESCO
- Études archéobiologiques

Budget et patrimoine bâti

La DCP administre une quinzaine de sites, incluant le **Taputapuātea** (classé UNESCO), les marae de Maha'iātea, Arahurahu, des terrains à Huahine, Raiatea, et la maison-mère à Punaauia. Elle dispose d'un **fonds documentaire**, d'un **parc de véhicules**, et d'outils de gestion numérique modernisés.

4. Orientations stratégiques et défis

Changements institutionnels

Le passage du portefeuille de la Culture de Mme Eliane Tevahitua à M. Ronny Teriipaia a imposé une **reconfiguration des priorités** et des **ajustements administratifs**, ayant parfois ralenti certains projets.

Défis 2024

- Manque de personnel permanent et recours fréquent aux CDD
- Charge de travail croissante avec **seulement 5 agents permanents**
- Nécessité d'un **renforcement durable** des équipes
- **Absence de techniciens catégorie B**, cruciale pour les opérations de terrain

Perspectives 2025

- Recrutement d'un archéologue en CDI (candidature Coralie Perrin ou Vincent Marolleau)
- Finalisation du nouveau **plan de gestion Taputapuātea**
- Poursuite de la politique de **rapatriement du patrimoine culturel**
- Consolidation des bases de données culturelles et toponymiques
- Nouvelles **partenariats avec les universités et les services touristiques**

Conclusion

En 2024, la DCP a consolidé son rôle central dans la **préservation du patrimoine culturel et linguistique de la Polynésie française**, malgré un contexte de ressources humaines limitées. Son action s'est illustrée par des **avancées historiques (UNESCO, rapatriements)**, une **riche activité territoriale**, et un **engagement fort envers la transmission intergénérationnelle des savoirs**.

Au titre de la DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (DGEE)

1.Présentation générale

La DGEE est l'administration centrale du ministère en charge de l'éducation en Polynésie française. Elle œuvre à la mise en œuvre des politiques éducatives conformément à la Charte de l'éducation, à la convention État-Pays, et au statut d'autonomie. Son action est structurée autour d'un pilotage pédagogique, d'un appui administratif aux établissements, de la gestion des ressources humaines, et de l'innovation.

2.Faits marquants 2024

- **Réformes structurantes** : consultation sur les rythmes scolaires et refonte annoncée de la Charte de l'éducation.
- **Renforcement organisationnel** : meilleure articulation des départements, déploiement de la transversalité entre services.
- **Appui aux établissements** : formation continue, développement de ressources pédagogiques, accompagnement différencié.
- **Pilotage renforcé** : culture de l'évaluation, soutien aux élèves fragiles, implication des familles.

3.Actions prioritaires

a. Évaluation des politiques éducatives (BEPP)

- Suivi statistique de l'ensemble du système éducatif.

- Production d'indicateurs pour le pilotage interne et externe.
- Traitement des effectifs, absences, incidents, grèves, etc.
- Objectif 2025 : automatisation des tâches répétitives et création d'un portail de diffusion des données.

b. Organisation des examens (BEX)

- 22 examens organisés pour plus de 10 000 inscrits.
- Taux global de réussite : **79,01 %**
- Résultats remarquables : Baccalauréat général (93,54 %), BPMA, CPMA et CPAP (100 %).
- Logistique optimisée et digitalisation progressive des procédures.

c. Gestion des moyens humains et pédagogiques (BOS)

- Suivi des postes enseignants/non-enseignants sur l'ensemble du territoire.
- Cartographie fine des besoins et ajustements continus via les applications AGAPE, EPP, et RENOIR RH.
- Dématérialisation des procédures RH et gestion des indemnités optimisée.

d. Pédagogie, formation, et innovation (DAPE)

- Déploiement du **dispositif “constellation”** pour la formation continue (maths et français).
- Accompagnement renforcé pour les écoles bilingues (polynésien/français).
- Coordination de projets innovants (école inclusive, numérique, arts).
- Lancement de la nouvelle **Charte de l'éducation** avec état des lieux, méthodologie, et concertation locale.

4. Initiatives éducatives notables

a. Langues et cultures polynésiennes

- 10 mesures structurantes pour l'enseignement des langues polynésiennes et de l'anglais.
- Interventions dans les écoles, développement de ressources numériques, événement Heiva Himene Tumu.
- Implication des familles, référents culturels, et services civiques.

b. Aires Marines et Terrestres Éducatives (AME/Fenua éducatif)

- 29 AME en activité avec plus de 2000 élèves.
- Déploiement du dispositif “Fenua éducatif” (aire terrestre) sur 8 sites.
- Objectifs : sensibilisation, engagement citoyen, continuité inter-degrés.
- Soutiens financiers : Fonds Vert, OFB, partenaires scientifiques et associatifs.

c. Expérimentations pédagogiques

- **Cycle 3 à l'école et Nouvelle gouvernance** reconduits (11 sites).
- Suivi rigoureux des résultats et adaptation des pratiques pédagogiques.
- Réflexion renforcée sur la liaison école-collège.

Résultats et perspectives

- **Améliorations constatées** : progression en lecture et calcul mental (CP, CE1), meilleure gestion des effectifs et des remplacements.
- **Défis persistants** : compréhension écrite, disparités territoriales, gestion RH.
- **Objectifs 2025** :
 - Finalisation de la nouvelle Charte de l'éducation.
 - Automatisation des outils statistiques.
 - Extension des dispositifs éducatifs inclusifs.
 - Déploiement d'un écosystème numérique pour la gestion, le pilotage, et le soutien pédagogique.

Conclusion

L'année 2024 marque une dynamique de réforme et d'innovation pour le système éducatif polynésien. La DGEE a su conjuguer rigueur administrative, accompagnement pédagogique et valorisation des langues et cultures

locales. L'implication des équipes et l'ouverture sur les partenariats externes constituent les clés de voûte d'une école plus juste, inclusive et connectée aux réalités du Fenua.

Au titre de TE FARE IAMANAHA – MUSEE DE TAHITI ET DES ÎLES (MTI)

1.Présentation générale

Le Te Fare Iamanaha – MTI est un établissement public administratif dédié à la **conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine polynésien et océanien**. Il organise également des manifestations culturelles et collabore avec divers partenaires internationaux.

2.Temps forts de l'année 2024

Activité muséale

- **Exposition phare : "Hōrue, vagues d'hier et d'aujourd'hui"** (19 avril – 4 octobre 2024), labellisée "Olympiade culturelle", a connu un franc succès avec 12 145 visiteurs.
- Organisation de plusieurs **événements majeurs** : Nuit des Musées (700 pers.), Journées du Patrimoine (3 000 pers.), Manaha nō te Hōrue, Nu'uroa Fest, etc.
- Prêt de 9 œuvres pour l'exposition internationale « *Gauguin's World* » à Canberra et Houston.
- Partenariats noués avec **Te Papa (Nouvelle-Zélande)**, le **War Memorial Museum d'Auckland** et un **musée chinois** à Pingtan.

Fréquentation en hausse

- **64 258 visiteurs** en 2024, en hausse de **+17,93 %** par rapport à 2023.
- 71 % des entrées étaient payantes (45 380 billets vendus).

Médiation et pédagogie

Public scolaire

- **4 424 élèves accueillis**, principalement du cycle 3 (39 %), cycle 4 (22 %), secondaire (19 %).
- Développement de **ressources pédagogiques** pour le 2nd degré et visites guidées spécifiques.
- Partenariats avec plusieurs établissements (collège-lycée de Paea, lycée Raapoto, Centre des Métiers d'Art...).

Médiation culturelle

- **287 personnes** ont participé à 10 visites guidées.
- Organisation de **ateliers de tissage**, rencontres d'artistes, concours de dessins/photo, conférences (7 au total).
- Accueil de **4 stagiaires**, dont 3 en médiation culturelle (UPF – INSPE).

Collections, acquisitions et dons

- **261 nouvelles pièces** intégrées à l'inventaire du musée (total fin 2024 : 19 084).
- **2,36 millions F CFP** investis en acquisitions d'œuvres d'art (tapas, tableaux, sculptures).
- Dons notables : **archives du Rév. Henry**, **costumes du Heiva**, objets lithiques, toiles, photographies anciennes.
- **Un patu en os de cétacé** rapatrié par la DCP enrichit les collections archéologiques.
- **Récolement manuscrits** : 880 objets répertoriés et reconditionnés, avec saisie prévue sur Actimuséo.

Communication et publications

- Collaboration active avec **Hiro'a, Air Tahiti, Air Tahiti Nui** et **Tahiti Tourisme**.
- Rédaction de **4 articles scientifiques** (colloques, revue Artefact...).
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram) régulièrement animés ; site internet maintenu.
- Valorisation numérique : **visite virtuelle** de l'exposition Hōrue et interviews des artistes.

Projets structurants

Accessibilité et rénovation

- Travaux réalisés pour **améliorer l'accessibilité PMR** (allées, salle de conférence).
- Lancement de la **phase 2 de réhabilitation** du musée : salle d'exposition temporaire, création d'un café.
- Études relancées pour **une aile d'art moderne et contemporain**, concours d'architecture prévu en 2025.

Énergie et durabilité

- Installation en cours d'une **centrale photovoltaïque** sur le toit de la nouvelle salle d'exposition.

Services et recettes

Espaces et tournages

- **36 prestations** ont abouti (locations ou mises à disposition d'espaces, tournages, reproductions d'images).
- Usage fréquent des jardins, salles de conférence, SET et patio.

Boutique

- **Ventes de publications** : 2,29 M F CFP (-12,7 % par rapport à 2023).
- **Ventes de marchandises** : 464 305 F CFP (+17,2 %), diversification prévue pour 2025.

Conclusion

L'année 2024 confirme le rayonnement culturel du MTI à l'échelle locale et internationale. Forte d'une programmation riche, de projets ambitieux, d'une fréquentation en hausse et d'un ancrage pédagogique renforcé, l'institution poursuit sa mission de valorisation du patrimoine polynésien, tout en se modernisant et en consolidant ses liens avec le monde muséal global.

Au titre du SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL (SPAA)

1. Présentation

Le SPAA, créé en 2011, a pour mission de **collecter, conserver, restaurer, inventorier et valoriser les archives publiques et privées** à valeur patrimoniale. Il veille aussi à la **conservation du patrimoine audiovisuel** et à l'organisation du **dépôt légal**.

2. Gouvernance et contexte

Changements institutionnels

- Le remaniement ministériel de juin 2024 a redéfini le paysage de tutelle du SPAA, désormais rattaché au ministère de la Culture.
- Retour de Mme Hiriata Millaud à la tête du SPAA après une vacance de poste difficile (chef de service, DAGL et secrétaire absents).

Réorganisation administrative

- Réflexion sur la fusion du SPAA avec la Direction de la Culture (DCP) abandonnée après le remaniement.
- Mission exploratoire dans les archipels pour structurer l'archivage local.
- Contribution à plusieurs projets de réforme juridique, dont l'extension du dépôt légal et l'adaptation du code patrimonial.

3. Activité transversale et institutionnelle

Projets structurants

- Contribution à l'évaluation de la performance (RAP 2024 et PAP 2025).
- Encadrement de la gestion des archives foncières (CCOMF) et judiciaires.
- Réorganisation du traitement des métadonnées d'état civil et révision des droits d'accès.
- Pilotage du projet de numérisation du fonds Océanie (ANOM, SOAS) reporté.

Partenariats et missions extérieures

- Collaboration avec le **Conseil d'État**, l'**Assemblée de la Polynésie française**, les **Archives Nationales d'Outre-Mer**, et des institutions comme **Family Search International** et la **SOAS** à Londres.
- Coordination des échanges sur la gestion des archives historiques et des enjeux juridiques de propriété et d'accès.

4. Contrôle scientifique, technique et valorisation

Archives publiques et privées

- Collecte, récolement, accompagnement des correspondants archivistiques.
- Actions spécifiques sur des sites comme Moorea, Raiatea, Vaïami, et auprès de nombreux services ministériels.
- Rédaction de 12 actes réglementaires, résolution de contentieux, accompagnement de projets juridiques.

Ressources documentaires

- Enrichissement des bases numériques : 17 784 fichiers et 44 Go dans la bibliothèque numérique en 2024.
- Consolidation d'outils internes comme la documentation archivistique ou les livres numériques.

5. Administration, budget et logistique

Budget 2024

- **Fonctionnement** : 54,76 millions F CFP (exécution à 76 %).
- **Investissement** : 64,6 millions F CFP – mais faible taux d'exécution (2 %) faute de moyens humains.
- Chantiers prioritaires en suspens : centrale de froid, rénovation, matériel de numérisation, sécurité.

Bâtiment

- Le dépôt d'archives de Tīpaeru'i est vétuste, non conforme ERP.
- Travaux réalisés : démontage du groupe électrogène, réparations froid, plomberie, sécurité incendie.
- Maintenances déléguées à CEGELEC (contrat jusqu'à fin 2025).

6. Ressources humaines

- SPAA a fonctionné avec un personnel très réduit pendant plusieurs mois.
- 25 postes budgétaires, dont 23 pourvus.
- Nombreux recrutements en agents non titulaires (ANT) sur CDD.
- Mise en œuvre de formations, e-congés, télétravail, GPEEC.
- Participation à la FRAAP (syndicat professionnel).

7. Valorisation, communication et relations usagers

Médiation et accueil

- Gestion de demandes sensibles (fonds du Gouverneur, archives d'état civil).
- Assistance aux départements internes (DPAMI, DACC, DAGL).
- Encadrement de stages et de projets de valorisation audiovisuelle.

Relations avec la Société des Études Océaniques (SEO)

- Clôture difficile d'une convention d'occupation des locaux.
- Élaboration d'une nouvelle convention transitoire de six mois avec évacuation prévue.

Conclusion

L'année 2024 fut une **année charnière pour le SPAA**, marquée par de nombreux **défis structurels et organisationnels**. Malgré un contexte humain et budgétaire tendu, le service a maintenu ses missions essentielles de conservation, valorisation et encadrement archivistique. L'avis du **Conseil d'État** en fin d'année est venu clarifier les compétences respectives de l'État et de la Polynésie française, ouvrant la voie à une gouvernance plus

autonome du patrimoine archivistique local. En 2025, la priorité portera sur la **mise aux normes**, la **revalorisation du bâtiment**, la **numérisation des archives** et le **renforcement des équipes**.

Au titre du SERVICE DE LA TRADUCTION ET DE L'INTERPRETARIAT (STI)

1. Présentation générale

Le STI est un service administratif créé en 1983, chargé de **traduire et interpréter** dans les langues suivantes : français, tahitien, anglais, espagnol. Il intervient pour les institutions publiques de la Polynésie, les juridictions, ainsi que pour les particuliers, notamment dans le cadre du **dépôt légal des traductions certifiées**.

Le service joue également un rôle de **formation et de coordination linguistique** entre les administrations, avec une volonté de normalisation terminologique. Il propose ses services gratuitement pour les entités publiques, mais à titre onéreux pour les autres clients.

2. Activités principales en 2024

a. Traduction

- **5 378 pages traduites** (+2,8 % par rapport à 2023).
- Deux chantiers majeurs :
 - **Traduction du Statut de la Polynésie française**
 - **Traduction d'un ouvrage ethnologique en allemand** sur les 'arioi
- Domaines traités : juridique, santé, culture, éducation, affaires publiques, communication, etc.
-

Répartition par langue :

- **Secteur public** : 1 038 pages (principalement en tahitien et anglais)
- **Secteur privé** : 4 337 pages (essentiellement en français↔anglais, mais aussi espagnol et tahitien)

La demande croissante pour des traductions certifiées (actes civils, généalogie, notoriétés) en lien avec la Nouvelle-Zélande ou les îles Cook souligne la vitalité des **liens humains inter-Pacifique**.

b. Interprétariat

- **Anglais** : 131 heures d'interprétation (conférences, forums, salons, missions parlementaires...)
- **Tahitien** : 8 heures, principalement dans un contexte notarial
- Interventions régulières dans les **jurys de concours et examens** (15h anglais / 30h tahitien)

c. Modernisation et outils numériques

Téléservice Tūrama

- Refonte complète pour une **dématérialisation totale** : demande, paiement (virement, carte), signature électronique, suivi en ligne.
- **745 demandes** sur 1 631 sont passées par Tūrama en 2024 (46 %).

Paielements dématérialisés

- Encaissement total : **6 358 600 F CFP**
 - Dont **1 636 400 F CFP par PayZen** (paiement en ligne doublé par rapport à 2023)
- Le STI couvre ses **dépenses de fonctionnement par ses recettes propres**.

Signature électronique

- Permet d'authentifier les traductions officielles envoyées à l'international.

Clavier mā'ohi

- Créé pour **faciliter la saisie en reo tahiti** avec tārava intégré. Déployé sur les PC de l'administration.

Application Reo & site web reo.pf

- Plateforme de recherche terminologique trilingue (français, anglais, tahitien)
- Développement d'un **clavier mobile intelligent** en cours (auto-complétion en tahitien)

Logiciel Copernic

- Moteur de recherche performant pour les traductions et documents internes
- Complément utile à la suite Microsoft 365 (déployée en 2024)

3.Moyens mobilisés

Ressources humaines

- Équipe passée de **5 à 7 agents** en 2024
- Fort turn-over : **2 nouveaux traducteurs en anglais** recrutés, **1 départ à la retraite**, **1 mutation rapide** post-titularisation
- Un **poste clé d'accueil** supprimé en 2025, malgré son importance démontrée
- **4 stagiaires universitaires** encadrés (6 mois cumulés)

Moyens matériels et logistiques

- Budget de **6,2 M F CFP** consommé à 99 %
- Charges imprévues : frais d'occupation du bâtiment, panne de climatisation
- Migration progressive vers le **cloud (SharePoint)** pour assurer l'accès distant aux ressources

4.Engagement qualité et perspectives 2025

Démarches qualité

- Évaluation "Papa Ti'a"
- Borne de satisfaction bilatérale tahitien-français
- Mise en conformité RGPD (suppression automatique des données après 36 mois)

5.Axes stratégiques pour 2025

Faire simple

- Pérenniser la chaîne dématérialisée (Tūrama + paiement + signature électronique)

Faire bien

- Stabiliser les ressources humaines : pérennisation des postes en anglais, anticipation des départs en tahitien
- Réflexion sur un **équilibre mobilité/stabilité des agents**
- Nouvelle tarification des prestations envisagée

Faire mieux

- Obtenir un **label qualité administratif**
- Consolider la **base de données terminologique**
- Allier innovation numérique et **accueil humain de qualité**

Conclusion

Le STI s'impose comme un **acteur incontournable de la traduction institutionnelle** en Polynésie. En 2024, il a maintenu une activité soutenue, tout en réussissant sa transition numérique et en assurant la qualité du service malgré des contraintes humaines et budgétaires. L'année 2025 devra consolider ces avancées et répondre à la nécessité d'une meilleure reconnaissance du rôle et des besoins spécifiques de ce service stratégique.

Au titre du GROUPE DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE ET LA FORMATION CONTINUE (GREPFOC)

Le **Groupe de Recherche pour l'Éducation Permanente et la Formation Continue** s'est concentré en 2024 sur les axes suivants :

- Travailler sur l'accessibilité à la formation, notamment pour les publics éloignés de l'emploi.
- Adapter l'offre aux besoins réels du territoire et aux évolutions du marché du travail.
- Renforcer les partenariats, aussi bien du côté économique qu'institutionnel.
- Donner plus de visibilité au GREPFOC, en dynamisant sa communication.

Les parcours s'orientent de plus en plus vers l'alternance, la certification et la reconnaissance régionale. L'impact sur l'emploi est tangible, avec un taux d'insertion post-formation en progression.

En conclusion pour le ministère :

Le MEE, en 2024, a posé les bases d'un système éducatif plus juste, d'une culture plus visible, plus proche de la population, et d'une formation professionnelle adaptée aux enjeux du XXI^e siècle.

Les défis restent nombreux : inclusion, continuité territoriale, valorisation des savoirs traditionnels, montée en compétences numériques, mais les actions engagées montrent une orientation claire : faire de la Polynésie française un territoire d'éducation et de création.

L'année 2025 s'annonce comme celle de la consolidation, avec en perspective :

- la nouvelle **Charte de l'éducation**,
- le renforcement de la **formation professionnelle régionale**,
- la transformation numérique des institutions culturelles.

1.8. Bilan ministériel du Ministère de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée

Face aux défis démographiques et géographiques qui caractérisent la société polynésienne, la question de l'accès à des soins de santé de qualité et de proximité s'impose avec une acuité croissante. La dispersion de la population, conjuguée au vieillissement marqué de cette dernière et à la progression constante des maladies chroniques, appelle une réponse à la fois structurée, proactive et durable de la part des pouvoirs publics. Les données statistiques sont sans équivoque : la population âgée ne cesse d'augmenter, la prévalence des longues maladies a doublé en vingt ans, et le taux de recours hospitalier poursuit sa progression.

Conscient de ces enjeux majeurs, le ministère de la Santé a engagé une réorganisation ambitieuse du système de santé, guidée par une volonté constante d'assurer l'équité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Cette politique volontariste s'est traduite par de nombreuses avancées. Le ministère a ainsi structuré une offre de santé communautaire fondée sur la qualité, la proximité et la soutenabilité économique.

Cette stratégie globale repose sur trois piliers complémentaires :

- un système de santé réorganisé, efficient et adapté aux réalités du territoire ;
- une prévention de terrain renforcée, ancrée dans les dynamiques communautaires ;
- une maîtrise du système de protection sociale, fondée sur les principes d'équité.

Les efforts engagés dans cette dynamique se poursuivront avec la même exigence, et nombre d'entre eux se concrétiseront pleinement au cours de l'année 2025.

Orientation stratégique n° 1 : un système de santé réorganisé, efficient et adapté

« *Le Polynésien, acteur de sa santé* » telle est l'ambition qui guide notre politique en matière de santé au bénéfice de nos populations.

1- Démarrage des travaux du nouveau schéma de l'organisation sanitaire (SOS).

Par délibération n°2023-32 APF du 1^{er} août 2023, le SOS a été prorogé jusqu'au 30 juin 2025. L'Assemblée de la Polynésie française a introduit par amendement au sein de l'axe 4 « réinvestir la prévention et la promotion de la santé » l'orientation suivante :

« 4.4 Promouvoir la pratique du jeûne à visée préventive. »

Cette prorogation ouvre une opportunité stratégique : celle de bâtir un nouveau SOS en cohérence avec les priorités du gouvernement et en réponse aux enjeux sanitaires actuels et à venir. Elle permet d'inscrire la réflexion dans un temps suffisamment long pour garantir une concertation approfondie et une réponse adaptée aux besoins du territoire.

Les travaux d'élaboration du nouveau SOS ont démarré en septembre 2024 et se déroulent en trois phases :

- Phase n°1: Analyse – Recueil de données – cadrage ;
- Phase n°2: Consolidation des orientations et concertations
- Phase n°3: Rédaction du schéma directeur d'organisation sanitaire

La première phase s'est terminée en fin d'année 2024 par l'envoi de la note de cadrage. Les travaux se poursuivent en 2025 avec l'objectif de produire un document stratégique ambitieux, au service de la santé des Polynésiens pour les dix années à venir.

2- Modernisation du statut des établissements publics de santé

Le modèle économique actuel du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) ainsi que la structure des hôpitaux périphériques de la direction de la santé ne sont plus adaptés aux besoins de la population et des professionnels de la santé. Une transformation en établissements de santé s'impose de toute urgence, ce statut étant inexistant à ce jour en Polynésie française.

Depuis novembre 2023, des travaux sont donc en cours pour élaborer ce nouveau statut, qui permettra aux établissements de santé de fonctionner dans un cadre adapté aux contraintes et à l'urgence que requiert l'activité de soin.

Fin 2024, un projet de loi du pays finalisé portant statut des établissements publics de santé a été présenté au Gouvernement en vue d'une consultation interministérielle impliquant le ministre de l'économie et la ministre de la fonction publique. En effet, le statut juridique des EPS doit s'accompagner d'adaptation des règles budgétaires et comptables et des règles RH habituellement applicables aux établissements publics.

Ces travaux se poursuivent en 2025 en vue de la présentation du texte relatif au statut des EPS à la session administrative 2025. Ce statut juridique permettra de repenser, en lien avec le schéma de l'organisation sanitaire, le format et la typologie des structures publiques de santé, que ce soit des structures des soins, des structures support (pharmapro) ou des structures de formation (IFPS – Mathilde Frébault). Ces structures se fédéreront au sein d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), répondant à toutes les ambitions en termes d'attractivité pour les ressources humaines, de modernisation et d'optimisation des ressources et moyens disponibles.

La mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau cadre sera cependant assez longue, car elle constitue pour certaines structures une modification fondamentale de leur cadre juridique, passant d'un service administratif à un établissement public.

3- Modernisation du statut des professionnels de santé

Les professionnels de santé sont en souffrance avec un statut qui est inadapté aux contraintes et aux spécificités du travail et aux évolutions sociétales dans le domaine de la santé. Ce statut obsolète génère également un déficit d'attractivité entraînant un turn over important et une pénurie de soignants. Ce turn-over engendre non seulement des coûts supplémentaires, mais il a aussi un impact direct sur les patients et les délais de prise en charge, car chaque nouvel arrivant nécessite un temps d'adaptation et de formation. Il entraîne également une charge administrative accrue, liée à la gestion des recrutements, des contrats et de l'organisation interne. Les professionnels de santé côtoient quotidiennement la souffrance et la mort ce qui engendrent un stress intense et une remise en question profonde de l'estime de soi. En dépit de cela, les équipes. Par ailleurs, la pénurie de personnel en gestion et en encadrement nécessite que les professionnels en poste soient mieux formés, afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population.

En 2024, les concertations avec les professionnels de santé et avec le ministère de la fonction publique se sont poursuivies, en lien avec la création des établissements publics de santé dont le statut légal est quasi terminé.

Ces travaux vont permettre très prochainement de faire basculer l'ensemble des infirmiers en catégorie A. Par ailleurs, les travaux concernant la révision du statut des praticiens hospitaliers ont démarré, mais ont été temporisés dans l'attente de la finalisation du texte sur les établissements publics de santé.

Les grands enjeux de cette réforme ont cependant été identifiés en 2024 :

- Fusionner le statut des praticiens hospitaliers de la direction de la santé avec ceux des praticiens hospitaliers du CHPF pour favoriser la mobilité et la mutualisation des moyens RH ;
- Améliorer la comptabilisation et la reconnaissance du temps de travail et des repos compensateurs de sécurité
- Permettre un cumul d'activité encadré avec une activité médicale libérale, afin de renforcer l'attractivité des postes.

La réforme du statut des praticiens hospitaliers devrait être transmise à l'Assemblée de la Polynésie française au dernier trimestre 2025, après la constitution d'un groupe de travail ad hoc.

4- Digitalisation du système de santé

Face à la fragmentation des données en santé, un travail réglementaire a été démarré en 2023. La LP e-santé a pour objectif de permettre un suivi rigoureux de l'état de santé de la population, une surveillance des épidémies et maladies, et une orientation des politiques de santé pilotée par la donnée. Il contribuera à l'attractivité des professionnels de santé et à l'amélioration de leur condition de travail. Ce projet a soulevé plusieurs questions de partage des compétences, en raison de la compétence de l'Etat en matière de droits des patients et de protection des données à caractère personnelle. Des recherches approfondies ont dû être faites pour déterminer les dispositions que la Polynésie française peut prendre. En parallèle, la mise en place de certaines dispositions, par exemple le dossier médical partagé, nécessite des moyens techniques importants. Une mission à Paris a permis, fin 2024, de rencontrer la Caisse nationale d'assurance maladie pour discuter de la possibilité de déployer une version adaptée et locale de « mon espace santé ».

Le cadre réglementaire devrait être adopté en 2025, ce qui permettra d'approfondir les discussions sur les modalités techniques et opérationnelles de mise en œuvre.

5- Investissements et grands chantiers visant à améliorer l'organisation sanitaire et l'offre de soin

a. Réhabilitation des locaux de l'institut de formation aux professions de santé « Mathilde Frébault » et la réouverture de la formation infirmier et aide-soignant

Les travaux de réhabilitation de l'IFPS, concernent trois bâtiments : le bâtiment administratif en rez-de-chaussée, le bâtiment de formation en R+1 et R+2, ainsi que l'amphithéâtre. Ces travaux ont commencé avec des travaux de désamiantage du bâtiment au troisième trimestre 2023. Ces travaux se sont terminés en second trimestre 2024. Ils ont été poursuivis par des travaux de réhabilitation en septembre 2024. La livraison du bâtiment est ainsi prévue au dernier trimestre 2025.

La réouverture de la formation infirmier (DEI) et aide-soignant (AS) est une priorité du ministère de la santé. Dès juin 2023, le ministère a constitué un groupe de travail interservice et interministériel en vue de la réouverture des formations dès 2024. Au troisième trimestre 2023, un marché a été lancé pour permettre la mise en place d'un programme pédagogique conforme à la réglementation et aux normes de qualité en vigueur et a été déclaré infructueux. Par suite, un second marché relatif à la prestation de formation au diplôme d'Etat d'infirmier et d'aide-soignant a été lancé dès le début 2024. La rentrée scolaire est ainsi prévue pour le mois de septembre 2024 (15 places en formation DEI, 15 places en formation AS).

b. Pôle santé mentale (PSM)

Les travaux des bâtiments se sont poursuivis avec l'engagement de crédits nouveaux à concurrence de 1,4 milliard F CFP. A compter du mois de décembre 2023, le ministère a travaillé sur l'organisation des différents services qui intégreront le PSM et sur leurs besoins (RH, mobiliers, matériel...). Le gros œuvre a été finalisé en 2024 et la conformité est attendue courant 2025.

c. Oncologie

Le précédent gouvernement avait fait le choix de localiser l'ICPF et le projet IMMOTEP (Tepscan et cyclotron) sur le site de princesse Heiata à Pirae.

La décision de relocaliser le projet au CHPF a été motivée par des considérations budgétaires et logistiques. Le coût de réalisation sur le site de princesse Heiata était estimé à plus de 6 milliards F CFP (sans prise en compte de réévaluation des prix du marché). Une mission MUPY, lancée au dernier trimestre de 2024, doit permettre de définir l'opportunité de positionnement du futur pôle d'oncologie au sein du CHPF.

Le TEPscan a quant à lui été réceptionné et verra sa mise en service au premier semestre 2025. En attendant l'acquisition d'un cyclotron, les crédits alloués par l'Etat, ont permis d'améliorer la performance du TEPscan.

6- Stabilisation des ressources et des finances du CHPF

Les grandes actions du Ministère en 2024 ont permis à l'établissement public :

- de sanctuariser 96 postes dont ceux de la Salle d'accueil des urgences vitales (SAUV)
- de fiabiliser les comptes de par le versement de subventions permettant d'apurer notamment les admissions en non valeur, et une augmentation de la dotation d'exploitation
- l'adoption du projet d'établissement AVEI'A 2030
- le changement d'organisation et notamment de direction du CHPF

La priorité stratégique retenue par le ministère a été de stabiliser en premier lieu le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF), qui constitue l'hôpital central du pays. L'objectif était clair : consolider ce pilier essentiel du système de santé pour pouvoir, ensuite, engager de manière cohérente et durable la transformation de l'ensemble de l'offre de soins sur le territoire.

7- Médecine intégrative et traditionnelle

La médecine intégrative et traditionnelle est une orientation qui sera inscrit dans le nouveau SOS, en y intégrant notamment un point particulier sur la promotion à la pratique du jeûne à visée préventive.

Par ailleurs, la désorganisation progressive de la société polynésienne, marquée par la perte du communautarisme, des repères et des valeurs identitaires, pousse une partie de la population vers l'isolement social et la surconsommation de produits nocifs pour la santé. Face à cette réalité, des réflexions visant à réintégrer le **Vā'a Ora** au sein des communes ont démarrées. En tant qu'entité historique de la Polynésie, le **Vā'a Ora** restructure la société autour du bien-être collectif, en remettant le Polynésien au centre de sa culture et de sa santé, et en le positionnant comme acteur de sa propre santé. Ce modèle communautaire et intégratif cherche à réunir les médecines traditionnelles et modernes, pour travailler ensemble à l'amélioration de la santé holistique des individus. Ainsi, cette approche offre une réponse à la fois humaine, culturelle et durable aux défis de santé publique auxquels la Polynésie est confrontée.

En effet, nos communautés sont aujourd'hui tiraillées entre une exigence de soins techniques avancés, témoignant d'un consumérisme de santé réclamant toujours plus, et une approche de médecine intégrative de plus en plus souhaitée et adoptée. Ce trait d'union entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle répond à une demande croissante de la population et rejoint la stratégie mondiale de l'OMS 2017-2023 pour la médecine traditionnelle : qui met l'accent sur la réglementation, la recherche, l'éducation et la collaboration entre les praticiens de la médecine conventionnelle et traditionnelle.

Dans ce sens, les quatre néotradipraticiens (tradipraticiens exerçant en milieu hospitalier) du CHPF, initialement intégrés aux services conventionnels, ont vu en 2024, leur champ d'action élargi aux services des Urgences et de post-urgence (HUR).

D'ailleurs une fiche métier de "néotradipraticiens" a été créé validée par la Commission des Métiers et des Compétences (CMC) au sein du référentiel des métiers de la fonction publique fin 2024.

8- Protocole de coopération

Afin d'améliorer la qualité et l'offre de soins dans les îles les plus éloignées et les îles les moins habitées, le ministre de la Santé a élaboré un cadre juridique permettant les protocoles de coopération entre soignants. Ce cadre permet par exemple à un infirmier de réaliser certains actes normalement réservés au médecin, sous la responsabilité d'un médecin avec lequel il a passé un protocole.

L'ARASS est chargée de l'enregistrement des adhésions aux protocoles, qui restent volontaires. Le texte prévoit des dispositions relatives à l'information du patient, au financement, au contrôle et aux sanctions. Cette réforme vise aussi à valoriser les carrières et renforcer l'attractivité des professions de santé. Ce texte a été transmis à l'Assemblée de la Polynésie française fin 2024. Il devrait être à l'ordre du jour de la session administrative 2025.

9- Organisation des Jeux olympiques de 2024

Dès sa prise de fonction, le ministère et les services et établissements concernés se sont mobilisés pour contribuer à la mise en place des dispositions sanitaires incombant à la Polynésie française notamment :

- Le renforcement des équipes de régulation au CHPF) ;
- L'ouverture au CHPF d'une salle d'urgence vitale (SAUV) avec moyens dédiés ;
- La présence sur place des équipes de Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) pendant les entraînements et sur toute la durée de la compétition.
- Le renforcement des urgences de l'hôpital de Taravao (ressources humaines et matériels) ;
- La mise en place d'un dispositif réglementaire permettant à des médecins étrangers de prescrire aux membres de la délégation dont ils font partie (athlètes, accompagnateurs...) ;
- En matière de veille sanitaire et épidémiologique (conseils aux voyageurs...).

10- Autre : Loi de pays réglementant certaines activités relatives au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes (LP CBD)

Conformément aux engagements du président de la Polynésie française, le ministère de la santé a engagé des travaux d'évolution du cadre réglementaire applicable à l'utilisation du cannabis en Polynésie française. Ces travaux se sont traduits par l'adoption de la loi du pays n° 2024-19 du 23 août 2024 réglementant certaines activités relatives au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes.

Cette loi du pays, élaborée en lien avec le ministère en charge de l'agriculture :

- Définit le cannabis dépourvu de propriété stupéfiante comme étant le cannabis dont le taux de THC est inférieur ou égale à 0,3%
- En autorise, sous condition, la culture
- Autorise l'importation et la fabrication de produits contenant du cannabis dépourvu de propriété stupéfiante : un arrêté du conseil des ministres précisera en 2025 les produits autorisés et les conditions d'importation, de fabrication et de commercialisation de ces produits
- Ouvre la voie à l'expérimentation et à la recherche en matière de cannabis thérapeutique.

Un arrêté d'application doit être adopté par le conseil des ministres tout début 2025.

Orientation stratégique n° 2 : une prévention de terrain renforcée et communautaire

1- Enquête et état des lieux chez les jeunes

Avec la participation de 3118 élèves, l'enquête EA PIAHI a permis de dresser un état des lieux des comportements des adolescents polynésiens, tout en mettant en lumière des tendances importantes en matière de santé publique. L'enquête soulève des signaux d'alerte concernant les jeunes polynésiens notamment concernant : l'obésité, la consommation de cannabis, l'usage excessif des écrans et la santé mentale.

2- *Elaboration du plan de prévention*

Dans un contexte de transition démographique, d'augmentation des maladies chroniques et de tension sur les ressources du système de santé, le gouvernement a fait le choix d'orienter résolument sa politique vers une prévention de terrain, renforcée et ancrée dans les réalités communautaires. Cette démarche, portée par le ministre de la Santé, s'inscrit dans une vision de long terme : structurer un système de santé plus proche des populations, plus réactif, et plus équitable.

Un plan de prévention de transition 2024-2025 a été élaboré pour poursuivre les actions de prévention déjà engagées, intégrer l'approche globale du patient dans le cadre de la prévention. Il a permis en outre, au ministère de la santé d'organiser une grande concertation autour du plan de prévention 2026-2036 afin d'améliorer l'analyse des besoins et de garantir une planification plus solide et adaptée aux enjeux futurs.

Cependant, la construction d'un plan de prévention ambitieux et inscrit dans la durée requiert un temps de préparation suffisant ainsi qu'une implication large de l'ensemble des parties prenantes : la population, les associations investies dans la prévention, les institutions, les communes et les professionnels de santé

Un séminaire de prévention sera organisé au début de l'année 2025 pour définir les grands axes et les grands piliers de ce plan, puis des groupes de travail définiront, par thématique, les actions à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser. Le plan de prévention 2026-2036 sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française en 2025, pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2026.

3- *Lutte contre le tabagisme et le vapotage*

Créé en fin d'année 2023, un groupe de travail inter-service, associant la direction de la santé, l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale, la direction générale des affaires économiques, la direction régionales des douanes en Polynésie française et la direction de l'environnement s'est réuni une fois par semaine au cours du premier semestre 2024 en vue de rédiger une nouvelle loi de pays relative à la lutte contre le tabagisme, celle de 2009 étant obsolète, insuffisante et mal appliquée.

A l'issue de ces travaux, un projet de texte ambitieux, et conforme aux exigences de l'Organisation mondiale de la santé, a été présenté aux opérateurs économiques concernés. Des ajustements avec le ministère de l'économie ont également été nécessaires.

Le projet de loi du pays sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française à la session administrative 2025. Il interdira les « puffs », restreindra la commercialisation et la publicité des produits du vapotages (dont la vente sera interdite aux mineurs) et renforcera les interdictions liées au tabac, en imposant notamment, à horizon 2029, les paquets neutres. Ce texte sera assorti de sanctions administratives lourdes, permettant un meilleur contrôle de la réglementation.

4- *Projet arata'i ora*

Face aux enjeux sanitaires majeurs en Polynésie française en santé que sont le surpoids, diabète, troubles mentaux, addictions, et inégalités d'accès à la prévention, dans un contexte où la proximité est indispensable, le ministère de la santé porte le projet « arata'i ora » qui vise à mobiliser des ambassadeurs issus des quartiers et des îles, capables de créer un lien de confiance et d'agir directement auprès des familles.

Un projet de loi du pays en cours d'élaboration créera un cadre juridique pour permettre à toute personne de devenir guide de prévention et de promotion de la santé (arata'i ora), en réalisant des actions dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé. Il précise les conditions d'engagement, le rôle des structures d'accueil, les droits sociaux des arata'i ora (indemnité, couverture sociale, congés), ainsi que les modalités de formation, d'encadrement et de valorisation des compétences.

Ce projet sera transmis à l'Assemblée de la Polynésie française au premier semestre 2025.

5- *Prévention des cancers*

En 2024, le gouvernement a renforcé sa politique de prévention des cancers à travers de nombreuses actions de sensibilisation, de dépistage et de formation menées par l'ICPF. Des campagnes grand public, notamment lors des Jeux Olympiques, ont mis en avant les facteurs de risque évitables (tabac, UV) et les comportements protecteurs comme l'activité physique. Des interventions ciblées ont été menées dans les entreprises, mairies, écoles et lieux de culte, en partenariat avec les associations et professionnels de santé. La vaccination gratuite contre le HPV a été étendue aux filles et garçons de 11 à 14 ans, avec plus de 1 000 doses administrées. Côté dépistage, près de 18 000 examens gynécologiques (Frottis et mammographies) ont été réalisés, et une opération gratuite de dépistage cutané a permis d'identifier des lésions suspectes chez des personnes n'ayant jamais consulté. Le programme Tarona Tere a favorisé l'accès aux mammographies dans les îles de même que l'acquisition d'un mammographe à Hiva oa, et plusieurs séminaires ont renforcé les compétences des professionnels de santé. Ces actions traduisent un engagement fort pour une prévention active et équitable des cancers sur l'ensemble du territoire.

6- *Fonds de prévention sanitaire et social (FPSS)*

Le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) a pour objet de financer la politique de prévention et de promotion de la santé en priorisant les efforts sur :

- la lutte contre le surpoids et l'obésité,
- la lutte contre les addictions,
- les maladies émergentes ou ré émergentes,
- toutes maladies associées impactant fortement les dépenses de santé.

Il prend en charge toutes les actions de prévention ou d'accompagnement à la prévention dans le domaine social ou sanitaire.

Au titre du dispositif d'évaluation des programmes de santé, les résultats des enquêtes GSHS (pour les 13-17 ans) et STEPS FENUA (pour les 18-69 ans) ont été respectivement prévues pour fin 2024 et fin 2025.

Le plan de communication s'est orienté vers une communication communautaire et une optimisation des réseaux sociaux.

La part des subventions de 303 millions de F CFP constitue 56% des dépenses engagées. Une dotation de 185 millions est attribuée à l'ICPF la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques et la campagne de vaccination contre le papillomavirus. La contribution à la lutte contre le cancer s'est poursuivie à hauteur de 33 millions en faveur du comité polynésien de la ligue contre le cancer. Enfin, la Fare Tama Hau a bénéficié d'une subvention de 33 millions pour son projet "to'u tino, to'u ora" consacré à la prise en charge de l'obésité de l'enfant et du jeune adulte.

Orientation stratégique n° 3 : la maîtrise du système de protection sociale à l'aune de l'équité

Le ministère a adopté une approche progressive et agile avec une réforme mise en œuvre graduellement pour permettre des ajustements basés sur le retour d'expérience continu des partenaires sociaux et des bénéficiaires.

L'année 2024 a marqué des avancées significatives pour notre économie et nos régimes sociaux :

- **+1 678 emplois créés** entre septembre 2023 et septembre 2024, répartis comme suit :
 - **175 emplois** dans l'hôtellerie et la restauration,

- **166 emplois** dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, agroalimentaire),
 - **560 emplois** dans le commerce et les services aux personnes.
- Nous anticipons **2 500 emplois créés d'ici la fin de l'année**.

- Une **hausse de 900 actifs** déclarés au Régime des Non-Salariés (RNS) en 2024, témoignant de la vitalité entrepreneuriale.
- Une réduction de **3 700 bénéficiaires** au Régime de Solidarité (RSPF), traduisant une meilleure autonomie économique pour de nombreux foyers.

Avec une masse salariale en progression de **7 %**, un record historique de **74 141 emplois**, et une hausse du taux de temps plein de **2,58 %**, ces résultats renforcent la viabilité de nos régimes sociaux.

Le budget 2024 de la PSG a poursuivi 2 objectifs majeurs : la construction d'un socle des réformes à venir, et le retour vers l'équilibre financier.

Ainsi, le relèvement à 10 millions F CFP du plafond de cotisations de l'assurance maladie des deux régimes contributifs, le retour de la contribution exceptionnelle pour la résorption du déficit de la branche maladie, constituent des conditionnalités à la mise en place progressive des branches unifiées de la PSG.

En 2024, le FPSU est fixé à **42,2 milliards de F CFP**, (+1,1 milliard de F CFP par rapport à 2023 en provenance du budget général de la Polynésie française). Les principaux postes de dépenses concernent :

- La couverture de la population du RSPF (24,7 milliards F CFP) ;
- Les prestations maladie et aides aux personnes handicapées (14,8 milliards et 8,9 milliards F CFP respectivement) ;
- Les aides sociales et la retraite complémentaire.

La réforme de la PSG est un enjeu majeur pour garantir la viabilité du modèle polynésien de protection sociale. Elle nécessite des ajustements progressifs afin d'assurer un équilibre entre solidarité, soutenabilité financière et soutien à l'économie locale. La mise en œuvre de cette réforme repose sur une concertation continue et une adaptation aux besoins évolutifs de la population, et en 2024, les réformes ci-après ont été initiées :

1- Réforme de l'affiliation au régime des non salariés (RNS)

Ce projet de loi du pays vise à refonder les règles de l'affiliation au RNS afin de mettre un terme à la primauté du régime des salariés (RGS) et remettre l'activité au centre du critère d'affiliation. Par cette réforme, toutes les personnes qui ont une activité non salariée seront désormais affiliées au RNS, en double affiliation au RGS si elles sont salariées par ailleurs. Les tout petits actifs relevant précédemment du régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) seront transférés progressivement vers le RNS mais leurs cotisations seront prises en charge par le Pays. Cette réforme est aussi l'occasion de préciser le calcul de l'assiette de cotisation du RNS, aujourd'hui très flou.

Le projet de loi du pays portant réforme de l'affiliation au RNS a été transmis au CESEC en décembre 2024. L'avis du CESEC est attendu début 2025 : s'en suivra une période de négociation avec les organisations patronales avant la transmission du texte à l'Assemblée de la Polynésie française lors de la session administrative 2024.

2- Prime exceptionnelle pour les retraités

En 2024, le conseil d'administration de la CPS a demandé une revalorisation de 2 % des pensions de retraite de la tranche A. Dans l'attente d'une réforme plus globale des retraites, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté, le 30 décembre 2024, une loi du pays instaurant une prime exceptionnelle forfaitaire unique au profit des retraités et des bénéficiaires du moni ru'au. Cette prime vise à compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation et à l'aligner avec la revalorisation récente du SMIG. Son coût estimé est de 800 millions F CFP, financé par l'excédent de la branche retraite. Elle bénéficiera à 33 600 retraités sans incidence sur l'ACR. Le conseil des ministres fixera le montant, estimé à un peu plus de 23 000 F CFP par personne.

Elle devrait être versée en 2025, sous réserve qu'aucun contentieux ne vienne retarder la promulgation de la loi du pays.

3. Réforme de la longue maladie

La réforme de la prise en charge des longues maladies est un enjeu majeur de la pérennité de notre système de protection sociale mais aussi tout en offrant une prise en charge améliorée et coordonnée des soins aux bénéficiaires des maladies.

En 2024, un projet de loi du pays a donc été transmis pour avis au CESEC, en vue d'harmoniser la définition des longues maladies en introduisant des critères médicaux précis, fixés par le conseil des ministres, incluant la durée d'affection et la nature des soins requis. Il permet également à la CPS de reconnaître des cas exceptionnels hors liste, pour éviter toute rupture de prise en charge. Le classement en longue maladie sera exclusivement fondé sur des critères médicaux, distincts des critères sociaux. Enfin, le texte intègre la notion de parcours de soins coordonnés, en associant le médecin traitant à la gestion du protocole de soins.

Des paniers de soin seront associés à chacune des longues maladies, afin d'améliorer le parcours de soin et de donner accès aux malades à des prestations qui ne font actuellement l'objet d'aucune prise en charge, telle que des rendez-vous avec des diététiciens pour certaines pathologies.

4-Mise en place de l'arrêt de travail dématérialisé

Initiés en 2023 par l'adoption de la Loi du pays n° 2023-33 du 28 novembre 2023 portant simplification et modernisation des prescriptions d'arrêts de travail au titre de l'assurance maladie et de l'assurance longue maladie, les travaux de dématérialisation des arrêts de travail se sont concrétisés par le lancement, en janvier 2024, de la plateforme a-turu.

Cette plateforme permet au médecin de remplir l'arrêt de travail et au patient de la télétransmettre à la CPS, et supprime ainsi le dépôt des feuilles d'arrêt papier.

En 2025, ces efforts de dématérialisation se poursuivront par la création d'une application "tatou" permettant un accès simplifié à son espace CPS.

5- Audit des établissements sociaux et médicaux sociaux

Le Ministère de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée a commandité un audit des établissements sociaux et médicaux sociaux et dont la restitution est attendue en début d'année 2025.

1.9. Bilan ministériel du Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance *en charge de l'artisanat* (MJP)

I. Eléments de contexte

▪ Portefeuille du sport

L'année 2024 a été une année faste pour la promotion du sport polynésien, notamment marquée par la tenue des épreuves de surf des Jeux Olympiques à Teahupo'o et le sacre du surfeur local Kauli VAAST. Les rameurs polynésiens se sont eux aussi distingués lors des Championnats du monde de va'a à Hawaii en remportant 74 médailles, dont 40 en or, remportant ainsi le titre de meilleure nation mondiale pour la première fois depuis 2018.

Ces succès témoignent de l'essor du sport de haut niveau polynésien, qui constitue le fer de lance d'une politique plus globale en matière de sport. Ainsi, l'année 2024 a également été marquée par des réformes structurelles.

En effet, les activités physiques et sportives jouent aujourd'hui un rôle primordial dans une société moderne, dans la mesure où elles permettent de renforcer la cohésion sociale entre les membres qui la composent.

C'est ainsi que pour 2024, le gouvernement s'est attaché à utiliser le sport comme un véritable vecteur de lutte contre toutes formes de discriminations, de violences, d'inégalités ou encore d'oisiveté, le tout au service de la consolidation du lien social.

En effet, au-delà de l'aspect de compétition, qui permet à l'individu d'acquérir des valeurs individuelles telles que le dépassement de soi, l'adoption de modes de vie sains, le respect ou encore l'humilité, le sport permet également de promouvoir des valeurs plus collectives telles que l'inclusion, le renforcement de l'identité commune ou la solidarité, qui ont un impact certain sur l'éducation et la culture des individus.

Le développement de politiques publiques dans le domaine du sport de masse et du sport de haut niveau a permis au gouvernement de tendre vers cet objectif de créer une société plus saine d'esprit et mieux dans son corps.

▪ Portefeuille de la Jeunesse

En 2024, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance a poursuivi sa démarche de **structuration de la politique publique en faveur des jeunes**. Un des axes majeurs a été le renforcement de l'approche transversale de la politique jeunesse à travers une action interministérielle coordonnée.

L'objectif était de construire une vision commune du secteur de la jeunesse, selon une approche inclusive et participative, associant les services de l'Etat, les communes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les confessions religieuses et les jeunes eux-mêmes. Des consultations ont eu lieu dans 10 îles des 5 archipels éloignés afin de recueillir les attentes des jeunes, avec une attention particulière portée aux réalités spécifiques de chaque territoire.

Une **commission de cadrage** a été constituée, réunissant plus de 40 acteurs publics et privés. Cette commission a eu pour mission de recueillir, de débattre et d'arbitrer les propositions d'actions qui structureront la future politique jeunesse.

Cette démarche s'est concrétisée par la présentation aux institutions de la Polynésie française du projet de **schéma directeur de la jeunesse 2025-2035** en fin d'année 2024 : le document a recueilli un avis favorable à l'unanimité du CESEC le 23 décembre 2024 et son approbation en conseil des ministres est intervenue le 22 janvier 2025. Son adoption par l'Assemblée de la Polynésie française est attendue fin mars 2025.

Parallèlement, le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à **renforcer les dispositifs de soutien au secteur associatif** : le soutien aux initiatives associatives en faveur de la jeunesse a été renforcé.

Le ministère a notamment poursuivi son accompagnement des centres de vacances et de loisirs (CVL), en favorisant les projets nouveaux et/ou innovants et en soutenant les séjours dans les îles éloignées. Le financement des structures associatives a été optimisé, avec une attention particulière à la structuration des associations par l'octroi de postes FONJEP et la mise en place de formations au bénéfice des encadrants de jeunesse.

De plus, un soutien renforcé a été accordé aux projets visant à **promouvoir l'accès à l'autonomie, à la citoyenneté, et à la réinsertion sociale et professionnelle** des jeunes. Le Ministère en charge de la jeunesse a mobilisé et centré ses efforts sur des actions de sensibilisation et de prévention de la délinquance juvénile, en mettant en place des actions de proximité visant l'**insertion sociale et professionnelle** des jeunes.

Cette approche s'est illustrée par la mise en place de projets et de formations destinées à favoriser l'employabilité des jeunes, avec un focus particulier sur les jeunes des quartiers prioritaires et des îles éloignées.

Au niveau de la **gouvernance et de la coordination** du secteur jeunesse, le ministère en charge de la jeunesse a proposé trois organes de gouvernance, qui seront mis en place début 2025, visant à améliorer le pilotage des politiques publiques en faveur de la jeunesse :

- Un comité de pilotage de la jeunesse, qui sera chargé de piloter et d'évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la Jeunesse 2025-2035 ;
- Un observatoire de la jeunesse polynésienne, qui aura pour but de collecter, analyser et rendre plus accessibles les données sur la jeunesse en Polynésie ;
- Un conseil polynésien de la jeunesse, composé de 30 jeunes polynésiens, qui sera chargé d'émettre un avis consultatif sur toute mesure gouvernementale en faveur de la jeunesse.

La mise en place de ce schéma de gouvernance vise à créer une meilleure lisibilité et à assurer une plus grande efficacité des interventions publiques et civiles en faveur des jeunes.

Enfin, des initiatives sont en cours de conception pour favoriser l'implication des jeunes dans des **projets citoyens et participatifs**. La création d'un parcours d'engagement citoyen du jeune polynésien, prenant en compte la richesse de l'identité culturelle locale, est une priorité de l'année 2025.

▪ **Portefeuille de la Vie associative**

En 2024, la promotion de la vie associative a été réinvestie de manière stratégique, avec un accent particulier sur la restructuration du réseau de partenaires et l'intégration de l'interministérialité au cœur du pilotage des actions.

Le gouvernement a ainsi défini une feuille de route visant à dynamiser et structurer le secteur associatif à travers deux axes stratégiques majeurs. Ces actions se sont appuyées sur la mise en place d'une coordination renforcée et la valorisation de l'engagement bénévole, particulièrement dans les archipels éloignés.

Les trois axes stratégiques définis en 2024 sont les suivants :

1. **Valoriser le bénévolat polynésien et développer une société d'engagement :**

La DJS a mis en place plusieurs initiatives pour promouvoir le bénévolat, incluant la création d'un réseau de référents en charge de la vie associative dans les archipels, le lancement d'une étude sur le bénévolat en Polynésie, et la cartographie des associations dites loi 1901. Le Pays a également repris à Tahiti la Journée mondiale du bénévolat (JMB), visant à mettre en lumière l'engagement associatif et à encourager de nouveaux bénévoles à participer à la vie locale.

2. **Mettre en œuvre une politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations :**

Cette année, le gouvernement a continué d'accompagner les associations dans leur gestion administrative et technique, en particulier pour les démarches de création d'associations et les demandes de financement. Des partenariats ont également été renforcés, notamment avec les structures associatives des archipels éloignés, pour mieux soutenir les initiatives locales.

Parallèlement, le gouvernement a créé un **Comité pour la Vie Associative de la Polynésie française (CVA)** par l'arrêté n° 2169 CM du 21 novembre 2024. Ce comité est chargé de définir, coordonner et évaluer la politique interministérielle de soutien aux associations.

À l'issue de sa première réunion, plusieurs objectifs ont été fixés, dont la nomination de référents pour la vie associative au sein de chaque ministère, la création d'une plateforme interministérielle pour mutualiser les informations et les aides aux associations, ainsi que la mise en place d'un suivi statistique du secteur.

▪ **Portefeuille de la prévention contre la délinquance**

En 2024, la Polynésie française a poursuivi ses efforts pour prévenir et réduire la délinquance, en adaptant ses actions aux réalités du terrain et aux nouvelles formes de criminalité affectant la jeunesse. L'année a été marquée par une meilleure connaissance des besoins et des risques pesant sur la jeunesse polynésienne, notamment grâce à un renforcement du réseau partenarial, qui a permis d'affiner les stratégies de prévention.

La Délégation pour la Prévention de la Délinquance et des Jeunes (DPDJ) a consolidé ses actions en ciblant trois axes prioritaires : mieux comprendre les causes de la délinquance afin d'y apporter des réponses adaptées, renforcer les actions de prévention auprès des jeunes, en particulier sur les pratiques à risque et les conduites addictives, et poursuivre les efforts d'insertion sociale et professionnelle pour offrir des alternatives concrètes à la marginalisation.

La montée en puissance de la consommation de méthamphétamine (ice), identifiée comme un facteur majeur de désocialisation et de criminalité, a conduit le gouvernement à commander un diagnostic approfondi sur ce phénomène. Les résultats de cette étude, couplés aux données des forces de l'ordre et des services sociaux, ont permis d'orienter de nouvelles politiques de prévention pour mieux répondre à cette menace.

Sur le plan statistique, bien que la progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ait ralenti (+4,1 % en 2024 contre +11,3 % en 2023), les violences intrafamiliales demeurent préoccupantes, représentant une part importante des cas signalés. Les infractions liées aux stupéfiants ont fortement augmenté (+78,3 %), conséquence des efforts accrus de lutte contre le trafic.

Dans ce contexte, le gouvernement polynésien a renforcé la coordination des acteurs de la prévention à travers la Délégation pour la Prévention de la Délinquance et des Jeunes (DPDJ), en mobilisant à la fois les associations, les élus communaux, les forces de l'ordre et les institutions éducatives. L'accent a été mis sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec un élargissement des dispositifs existants comme Gener'Action, qui a été déployé dans plusieurs communes, ainsi que sur une politique plus offensive en matière de lutte contre la consommation et le trafic de drogues.

▪ **Portefeuille de l'artisanat**

L'artisanat traditionnel polynésien constitue l'une des expressions les plus tangibles du patrimoine culturel immatériel de la Polynésie française. Il est à la fois un vecteur de transmission des savoir-faire ancestraux et un secteur économique en constante évolution.

En 2024, la politique en faveur de l'artisanat traditionnel s'est structurée autour de plusieurs axes majeurs :

- Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel par une meilleure formation des artisans et la mise en œuvre du schéma directeur de l'artisanat qui vise à améliorer la qualité de vie des artisans ;
- Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel à travers l'organisation de salons thématiques innovants et un soutien économique aux artisans ;
- Protéger juridiquement et fiscalement les productions d'artisanat local des contrefaçons et des importations de matériaux à faible coût ;
- Mener à son terme le processus de labellisation des produits d'artisanat fabriqués localement à partir de produits locaux.

II. Eléments du bilan de l'activité au cours de l'exercice 2024

▪ **Portefeuille du sport**

Au titre de la structuration du sport polynésien

Sur le plan des réformes, l'année 2024 a été marquée par l'adoption de deux projets de Loi du Pays structurants dans le domaine sportif :

- *La Loi du Pays 2024-28 du 14 novembre 2024 portant modification de la délibération n°99-176 du 14 octobre 1999 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.* Par cet intermédiaire, le gouvernement a souhaité moderniser le cadre de gouvernance du mouvement sportif, datant de 1999, notamment s'agissant des délégations de services public, qui seront désormais accompagnés d'un contrat de délégation fixant des engagements pluriannuels réciproques.
- *La Loi du Pays n°2024-27 du 14 novembre 2024 relative à la lutte contre le dopage.* Ce projet a permis à la Polynésie française de mettre sa réglementation en conformité avec les exigences du mondial anti-dopage, à savoir de garantir une indépendance des opérations de contrôle et de sanction. Celles-ci, mises en suspens en 2021, pourront reprendre dès 2025, permettant à la Polynésie française de respecter l'engagement qu'elle avait formulée lors du dépôt de candidature pour l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027.

Dans le cadre de la structuration du mouvement sportif et de sa professionnalisation, la Polynésie française s'est aussi engagée depuis plusieurs années à soutenir l'emploi sportif et plus précisément l'emploi d'un cadre technique fédéral en attribuant une subvention annuelle à la fédération employant un cadre technique (CTF) pour un montant de 3 000 000 XPF.

En 2024, ce montant est passé à 4 500 000 XPF permettant la prise en charge des charges sociales des CTF pour un montant total de 64 500 000 XPF :

- 13 fédérations emploient un cadre technique fédéral (CTF),
- 3 fédérations disposent d'un emploi administratif.

A cela s'ajoute un accompagnement des fédérations et des associations sportives par la Direction de la jeunesse et de sports, par l'intermédiaire de subventions annuelles, évaluées pour 2024 sur ce pilier à 28 728 000 XPF pour le financement de leurs actions de formation et de structuration.

Au titre du développement du sport de masse et du sport pour tous :

Véritable pierre angulaire de la politique sportive du Pays, le sport de masse permet de faire la promotion de mode de vie sains auprès des administrés, en favorisant un accès pour tous aux activités physiques et sportives, notamment s'agissant des publics en situation de précarité ou au public issu des îles et archipels éloignés.

La direction de la jeunesse et des sports a ainsi pu accompagner les fédérations et associations au travers de subventions annuelles, évaluées pour 2024 sur cette thématique à 90 972 000 XPF.

La proportion des crédits affectés à cette thématique reste majoritaire et reflète les efforts des associations à favoriser l'accès à leurs disciplines sportives au plus grand nombre.

A cela s'ajoute le retour des Jeux des Archipels avec l'organisation des Jeux des Australes et des Jeux des Marquises, pour redynamiser la pratique sportive dans les archipels, qui a connu un coup d'arrêt avec la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19. L'accompagnement financier du Pays sur ces opérations a été à hauteur de 60 000 000 XPF pour chacune de ces deux manifestations.

Le **dispositif Pass'sport** a également été reconduit en 2024, en élargissant la cible des structures éligibles et en augmentant le plafond des ressources du foyer et la tranche d'âge des jeunes concernés. Cette aide est versée directement aux structures (clubs sportifs affiliés ou non aux fédérations sportives délégataires de service public, écoles de danse de Ori Tahiti et salles de sport avec coach sportif détenteur d'une carte professionnelle délivrée par la DJS). Elle permet de prendre en charge, tout ou partie du coût de la licence, de l'adhésion et/ou de l'équipement sportif pour des jeunes âgés de 3 à 21 ans sous condition de ressources du foyer.

Cette aide a ainsi permis à 3 651 jeunes de bénéficier du dispositif en 2024, pour un montant total de 54 925 882 XPF et ainsi faciliter l'accès à la pratique d'une discipline sportive.

Au titre du sport de haut niveau

Pour l'année 2024, la Polynésie française a reconnu 175 athlètes comme étant sportifs de haut niveau, relevant de 22 disciplines sportives différentes. Ce chiffre représente une augmentation importante comparée aux années précédentes dans la mesure où le Pays a fait le choix d'élargir les critères d'accès à la liste des sportifs de haut niveau afin d'accompagner un maximum de sportifs.

En effet, ce statut permet à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement individualisé au travers de différents dispositifs déployés par le Pays : suivi médical pris en charge par l'IJSPF, congés exceptionnels pour les agents relevant de la fonction publique ou encore une aide financière individuelle dont l'enveloppe totale pour cette année a été liquidée à hauteur de 14 200 000 XPF.

A cela s'ajoute un accompagnement des fédérations sportives délégataires de service public au travers des dispositifs suivants :

- Le projet « Ambition 2027 », pour doter les fédérations participantes aux Jeux du Pacifique de 2027 d'un budget en fonctionnement pour la préparation de leurs athlètes. Pour cette première année de mise en marche du dispositif, 13 fédérations sur 25 ont pu obtenir un financement, pour un montant total de 34 200 000 XPF.
- L'extension du programme des centres de performance polynésiens (CPP) à deux nouvelles disciplines : le rugby et l'athlétisme.

Outre ces projets, le Pays a également accompagné les fédérations et les associations sportives au travers de subventions annuelles en fonctionnement, versées par la Direction de la jeunesse et des sports à hauteur de 39 900 000 XPF pour cette thématique.

Enfin, dans le cadre de l'organisation des Jeux du Pacifique 2027, de nombreux travaux d'études et de réhabilitation des équipements sportifs polynésiens ont été lancés ou poursuivis en 2024 pour moderniser nos infrastructures sportives et permettre d'accueillir dans les meilleures conditions tous les athlètes et officiels des Pays participants.

Au titre de l'organisation des épreuves de surf des Jeux Olympique de Paris 2024

Le montant total des investissements pour les Jeux Olympiques s'élève à 4,549 milliards XPF, dont 3,632 milliards XPF financés par le Pays. Ces budgets ont notamment permis d'assurer un héritage matériel important pour la commune de Taiarapu Ouest, en matière d'infrastructures et de services : aménagement de la Pointe Riri, rénovation de la marina de Teahupo'o, construction de la passerelle de Teahupo'o, acheminement de la fibre optique et électrification du Domaine Rose.

Depuis 2021, les dépenses de fonctionnement du Pays liées aux Jeux sont estimées à 1,173 milliard XPF, dont 967 millions XPF pour la seule année 2024. Ces budgets ont contribué à la dynamisation de nombreux secteurs économiques à travers les célébrations publiques organisées autour des Jeux (communication, événements, logistique, sécurité...). Ils ont également permis de mettre en place de nombreux projets d'inclusion destinés aux publics fragiles, afin que la magie des Jeux soit accessible au plus grand nombre.

▪ Portefeuille de la Jeunesse

En 2023, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance avait entamé un processus de réorganisation visant à rendre les actions en faveur de la jeunesse plus cohérentes et mieux structurées. En 2024, les travaux ont permis des avancées significatives dans la mise en place d'un cadre solide pour la politique publique de la jeunesse.

III. Les actions menées en 2024 ont permis :

- De renforcer la **concertation et la collaboration** entre les différents acteurs publics et privés impliqués dans la politique jeunesse.
- D'élargir l'offre d'activités pour les jeunes, en particulier dans les îles éloignées, en soutien aux initiatives locales et à l'innovation sociale.
- D'affiner les critères de financement des associations de jeunesse et d'éducation populaire pour les rendre plus adaptés aux besoins du terrain et aux priorités gouvernementales.

En parallèle, la **structuration du secteur associatif** a continué, avec des subventions pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse, de la culture, de l'éducation populaire, et des loisirs. Les actions de **formation des cadres associatifs** ont été amplifiées, notamment à travers la mise en place de formations dans le secteur de l'éducation populaire et de l'animation.

▪ Portefeuille de la Vie associative

L'année 2024 a été marquée par plusieurs progrès significatifs dans le soutien à la vie associative en Polynésie française, avec des actions concrètes visant à renforcer l'engagement et la participation citoyenne. Le gouvernement a mis en place une série de mesures structurantes pour améliorer le fonctionnement du secteur associatif à tous les niveaux.

Les principales actions menées en 2024 comprennent :

- **Lancement de l'étude sur le bénévolat** : Cette étude, qui sera finalisée en 2025, a pour objectif de dresser un état des lieux du bénévolat en Polynésie, en mettant en lumière les chiffres clés et les dynamiques associatives locales.
- **Recensement des aides du Pays** : Un premier recensement des aides financières allouées aux associations a été réalisé, afin de mieux comprendre les besoins et d'optimiser la répartition des ressources.
- **Organisation de la Journée mondiale du bénévolat (JMB)** : Du 4 au 5 décembre 2024, l'événement a rassemblé plus de 100 bénévoles venus de 12 communes de Tahiti et Moorea. Cette journée a permis de valoriser l'engagement des bénévoles à travers des ateliers et des animations sur la prévention, la citoyenneté et le soutien aux associations.
- **Renforcement des partenariats inter et intra archipel** : Des jumelages ont été mis en place entre différentes associations des archipels, afin de favoriser la coopération régionale et de développer des synergies pour la mise en œuvre de projets à caractère social, culturel et éducatif.

En 2024, des progrès considérables ont été réalisés dans la structuration et le soutien à la vie associative en Polynésie française. Grâce à la mise en place de nouvelles initiatives et à la création du Comité pour la Vie Associative, le secteur s'oriente vers un avenir plus cohérent et intégré.

Les perspectives pour 2025 visent à renforcer ces acquis et à pérenniser les actions engagées, notamment par la finalisation de l'étude sur le bénévolat, l'amélioration des processus d'octroi des subventions et le déploiement de la plateforme numérique interministérielle.

▪ Portefeuille de la prévention contre la délinquance

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour prévenir et limiter les risques de délinquance chez les jeunes en Polynésie française. Le programme **Gener'Action**, qui a remplacé Fa Hiro'a, a été renforcé et déployé dans trois communes de Tahiti ainsi qu'à Moorea. Il a mobilisé un large réseau d'acteurs et impliqué directement les jeunes dans des activités visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Dans la continuité de ces efforts, une déclinaison spécifique du programme, **Gener'Action Fa'a'ati**, a été développée afin d'offrir à des jeunes issus des quartiers prioritaires du grand Papeete l'opportunité de mieux connaître leur île tout en étant sensibilisés aux réalités du monde du travail. À travers des rencontres avec des professionnels et des acteurs de la formation, ces jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs aspirations.

L'année a également été marquée par le **renforcement du réseau partenarial** de la DPDJ, malgré l'annulation de trois événements Gener'Action pour des raisons météorologiques ou organisationnelles. L'objectif d'engagement des acteurs locaux et des jeunes a néanmoins été atteint. L'accent mis sur l'insertion sociale et professionnelle a permis à 57 % des jeunes participants de trouver un emploi ou une formation, tout en les sensibilisant aux valeurs de citoyenneté et d'engagement communautaire.

Enfin, un **diagnostic approfondi sur la consommation de métamphétamine** a permis d'ajuster les stratégies de prévention et d'intensifier les actions sur l'ensemble de l'île de Tahiti et à Moorea. L'année 2024 a ainsi été marquée par une approche proactive et ciblée, posant des bases solides pour renforcer la prévention et l'accompagnement des jeunes en 2025.

▪ Portefeuille de l'artisanat

Au titre de la formation, La professionnalisation des artisans a été au cœur des priorités, notamment à travers la mise en place de formations générales et techniques. Ainsi, 17 formations générales ont été dispensées à 148 stagiaires dans des domaines essentiels à la structuration de leur activité : comptabilité-gestion, communication, techniques de vente, création d'entreprise ou encore anglais.

Les formations techniques, quant à elles, répondent à deux enjeux majeurs : la diversification des compétences pour certains artisans et la préservation des savoir-faire fragiles. Les six thématiques abordées étaient les suivantes : le **pae'ore**, la bijouterie traditionnelle, le **raraga matua**, le bambou, le **tifaifai** et la sculpture. Au total, 77 stagiaires ont bénéficié de ces formations à Tahiti et à Raivavae.

Les formations destinées aux bureaux associatifs initiées en 2023 n'ont pu être organisées en 2024. Leur reprise en 2025 constitue une priorité afin de renforcer la structuration du secteur et d'améliorer la gestion administrative et financière des associations d'artisans.

Au titre de la dynamisation du secteur, le Service de l'artisanat traditionnel a maintenu son soutien financier et logistique aux salons et projets du secteur. En dépit d'une baisse initiale de 10 % du budget primitif, un collectif budgétaire a permis de garantir un niveau d'accompagnement satisfaisant, soit 45 millions de francs pour le soutien de 13 salons.

Si, pour certains artisans de Tahiti, ces événements représentent des opportunités de commercialisation, leur tenue est primordiale pour les artisans des archipels. En complément des salons soutenus financièrement, le Service a organisé deux événements : le **2^e Salon des Arts de la Maison** et la célébration des **40 ans du Service**.

Au titre de la valorisation, le lancement du label "**Fenua Original**" représente une avancée majeure dans la reconnaissance et la protection des créations artisanales locales. Déposé par le Service auprès de l'INPI, ce label vise à distinguer les produits authentiques de l'artisanat traditionnel tout en permettant de lutter contre les mauvaises pratiques.

Cependant, certaines contraintes d'accès ont freiné son adoption par les artisans. Afin de favoriser son appropriation, une refonte des critères d'attribution ainsi qu'une campagne de communication renforcée sont prévues en 2025. Une nouvelle série de portraits 'O ihi rima, axée sur les parcours et savoir-faire des artisans, a également été réalisée et diffusée.

Au titre de la structuration, la fin d'année 2024 a été marquée par une dynamique de consolidation du cadre légal et administratif du secteur de l'artisanat traditionnel. La refonte des lois du pays n° 2022-14 et 2022-15, ainsi que de leurs arrêtés respectifs, vise à harmoniser et simplifier leur application. En parallèle, l'élaboration d'une nomenclature des matières premières et des créations artisanales permet d'établir des définitions précises pour assurer un suivi rigoureux de la production artisanale et une meilleure connaissance des importations auxquelles le secteur fait face.

Enfin, le schéma directeur de l'artisanat traditionnel, initialement conçu en 2021, a été mis à jour grâce à une large consultation des acteurs du secteur. Ce travail, qui se poursuivra en 2025, permettra de définir une orientation stratégique et d'établir un plan d'action sur cinq ans.

2. SCHEMAS DIRECTEURS

PRESENTATION

Grâce à une volonté politique durable, le Gouvernement a initié une approche de planification englobant tous les secteurs. Les plans stratégiques et les schémas directeurs offrent une clarté sur l'action publique, organisent les interventions pour tous les acteurs, renforcent la confiance avec les financeurs et participent à l'attractivité du Pays.

1. Le schéma d'aménagement général de la Polynésie française – SAGE

2020-2035	Avis 31-2019 CESC du 11/12/2019	Arrêté 28/CM du 9/01/2020	LP 2020-21 du 24/08/2020	Portage tutelle : VP Portage technique : DCA

2. Les schémas en vigueur

Schémas/Plan sectoriels/Stratégie	Période de validité	Avis du CESEC	Validation par le Conseil des Ministres	Adoption par l'Assemblée de Polynésie française	Acteur (Pilote, Partenaires associées)
Développement économique					
Schéma directeur de l'agriculture	2021-2030	Avis 52-2020 CESEC du 17/12/2020	Arrêté 2696 CM du 30/12/2020	Délibération 2021-40/APF du 18 février 2021	Portage de tutelle : MPR Portage technique : DAG
Stratégie de développement touristique de la Polynésie française <i>Fari'ira'a Manihini 2027</i>	2022-2027	Lettre n° 739 CESEC du 12/10/2022	Arrêté 2327 CM du 14/11/2022	Délibération 2022-99 APF du 8 décembre 2022	Portage de tutelle : PR Portage technique : SDT
Stratégie de l'innovation de la Polynésie française	2022-2030	Avis n° 104 du 20/07/2022		Délibération 2022-93 APF du 13 octobre 2022	Portage de tutelle : MPR Portage technique : REC
Réseaux et équipements structurants					
Principes directeurs de la politique énergétique de la Polynésie française	2030	7 CESC du 11/12/2018		Loi du Pays 2019-27 du 26 août 2019	Portage de tutelle : MEF Portage technique : SDE
Schéma directeur d'aménagement du numérique (SDAN)	2017-2025	Avis 75/2017 du 21/03/2017	Arrêté 95 CM du 18/01/2018	Délibération 2017-51/APF du 22/06/2017	Portage de tutelle : PR Portage technique : DGEN, DSI
Schéma directeur du transport interinsulaire maritime et aérien	2015-2025	Avis 2015/16 du 15/01/2015	Arrêté 908 CM du 9/07/2015	Loi du Pays 2016-3 du 25/02/2016	Portage de tutelle : MGT Portage technique : DPAM/DAC
Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti	2015-2035		Arrêté 1533 CM du 05/10/2015	Délibération 2017-73 APF du 17/08/2017	Portage de tutelle : MGT Portage technique : DTT
Politique de l'eau	2021-2030	Avis 92 du 24/08/2017	Arrêté 594 CM du 14/04/2021	Délibération 2021-62 APF du 17/06/2021	Portage de tutelle : VP Portage technique : DIREN
Soutien et accompagnement de l'individu					

Charte de l'éducation de la Polynésie française	2017-2027	Avis 73-2017 CESC du 31/01/2017	Arrêté 1621 CM du 12/09/2017	LP 2017-15 du 13/07/2017 Délibération 2016-59 APF du 07/07/2016	Portage de tutelle : MEE Portage technique : DGEE
Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat	2017-2027	-	Arrêté 1879 CM du 17/11/2016	Délibération 2016-94 APF du 29/09/2016	Portage de tutelle : MEE Portage technique : DGEE
Projet polynésien de l'enseignement agricole	2021-2025	Avis 90-2021 CESEC du 10/11/2021	Arrêté 2610 CM du 25/11/2021	Délibération 2021-133 APF du 9/12/2021	Portage de tutelle : MPR Portage technique : EPEFPA
Orientations stratégiques de la politique de santé	2016-2025	Avis 40 CESC du 19/11/2015	-	Délibération 2016-11 APF du 16/02/2016	Portage de tutelle : MSP Portage technique : DSP
Plan d'orientation stratégique pour une politique publique pour la famille	2016-2028	Avis 59-2016 du 8/07/2016	Arrêté 153 CM du 4/02/2019	Délibération 2016-99 APF du 27/10/2016	Portage de tutelle : MSF Portage technique : DSFE
Schéma de l'insertion sociale par l'activité économique	2023-2032		Arrêté 615 CM du 11/04/2023	Délibération 2022-120 APF du 21/12/2022	Portage de tutelle : MSF Portage technique : DSFE
Politique publique de l'habitat	2022-2030	Avis 78/2021 du 31/08/2021	Arrêté 270 CM du 09/03/2022	Délibération 2021-129 APF du 09/12/2021	Portage de tutelle : MSF Portage technique : DHV
Support					
Plan stratégique de réforme du système de Gestion des Finances Publiques de la Polynésie française	2018 - 2027	-	Arrêté 1618 CM du 14/09/2023 approuvant le plan d'actions n° 2 révisé (2021-2025)	Délibération 2017-20 APF du 09/03/2017	Portage de tutelle : MEF Portage technique : DBF

Schémas en cours d'élaboration					
Schéma directeur de l'artisanat traditionnel	2025 – 2035				Portage de tutelle : VP Portage technique : ART
Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de la Polynésie française	2025-2030	Avis 39/2024 du 03/12/2024		Délibération 2025-52 APF du 24/04/2025	Portage de tutelle : VP Portage technique : DSFE
Schéma directeur de la jeunesse	2025-2035	Avis 45/2024 du 23/12/2024	Arrêté 1344 CM du 28/07/2025	Délibération 2025-53 APF du 24/04/2025	Portage de tutelle : MJP Portage technique : DJS
Schéma directeur de développement de l'hébergement marchand, terrestre et flottant, à l'échelle de la Polynésie française	2025-2035				Portage de tutelle : PR Portage technique : SDT

ETAT D'AVANCEMENT DE LA CHARTE DE L'EDUCATION ET DE LA CONVENTION 2016-2026 N° 99-16 DU 22 OCTOBRE 2016 RELATIVE À L'ÉDUCATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT POUR L'ANNEE 2024

I - ETAT D'AVANCEMENT DE LA CHARTE DE L'EDUCATION

1) L'enseignement scolaire public du premier degré

• Les évaluations nationales 2024 : constats et enjeux pour la maîtrise des fondamentaux

Les évaluations nationales 2024 confirment l'existence de fragilités dans la maîtrise des fondamentaux chez les élèves polynésiens. En français, si les compétences de lecture fluide s'améliorent légèrement au CP et au CE1, des difficultés persistantes apparaissent en compréhension de l'écrit et en analyse grammaticale dès le CE2, et s'accroissent au CM1 et CM2. En mathématiques, les résultats sont plus préoccupants, notamment dans la résolution de problèmes complexes, où une baisse des performances est observée aux niveaux CE2 et CM2.

La part des élèves en situation de difficulté scolaire reste élevée. À l'entrée en CP, 11,01 % des élèves présentent des difficultés en français, et 10,63 % en mathématiques. À l'entrée en CE1, cette proportion augmente significativement : 15,28 % en français (+4,27 points) et 19,31 % en mathématiques (+8,68 points), traduisant une fragilisation progressive au fil des premières années de scolarité.

Le taux d'élèves maîtrisant les composantes du socle commun en fin de CE2 atteint 69,04 %, un résultat en très légère progression par rapport à 2023 (68,56 %), mais encore inférieur à l'objectif national de maîtrise des fondamentaux en fin de cycle 2.

Ces résultats traduisent les effets conjugués de plusieurs facteurs : difficultés d'apprentissage précoces, insuffisance d'automatismes en lecture et en mathématiques, et besoins renforcés en accompagnement pédagogique ciblé. Ils soulignent également l'impact du climat scolaire, des conditions d'enseignement dans les archipels éloignés et des inégalités socio-économiques.

Pour répondre à ces défis, la DGEE a intensifié ses actions : renforcement des dispositifs de formation continue des enseignants (plans français et mathématiques), recentrage sur les fondamentaux dans le Plan Annuel de Formation, mise en place de plans d'accompagnement de proximité à partir des résultats des évaluations, et lancement d'un plan stratégique sur plusieurs années visant spécifiquement l'amélioration de la compréhension écrite et de la résolution de problèmes.

• La formation continue des enseignants et l'accompagnement pédagogique

Face aux défis identifiés dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux, la formation continue des enseignants a fait l'objet d'une attention renforcée en 2024. Malgré les contraintes budgétaires liées à la rigueur imposées sur la masse salariale publique, la Polynésie française a maintenu une part significative de l'effort de formation, en adaptant ses modalités d'organisation. Toutefois, afin de respecter le plafond d'emploi délégué par l'État et donc de parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2024, le plan de formation avec remplacement a été suspendu d'août 2024 à décembre 2024.

Ainsi, le plan de formation du premier degré, inscrit pour un montant initial de 60 millions de F CFP, a connu une consommation effective de 41,3 millions de F CFP, illustrant une mobilisation réelle des acteurs du terrain malgré les contraintes logistiques. Afin d'optimiser les coûts, les dispositifs de formation hybrides et à distance ont été largement développés, permettant de limiter les frais de déplacement des personnels issus des archipels éloignés.

La réforme des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, mise en œuvre à la rentrée 2024, a permis de sanctuariser 18 heures annuelles de formation continue au sein des 108 heures de service hors temps devant élèves. Cette nouvelle organisation a garanti la poursuite de la montée en compétences sans recourir à des remplaçants temporaires.

Les plans "français" et "mathématiques", déployés en grande section de maternelle et au CP, ont introduit des modalités innovantes d'accompagnement, notamment les "constellations" (groupes d'enseignants travaillant sur des problématiques ciblées) et les "lesson study" (observations croisées en situation de classe). Ces

dispositifs favorisent une professionnalisation plus fine des gestes pédagogiques directement au contact des élèves.

Enfin, un effort particulier a été consenti en faveur de la formation des enseignants dans le domaine du plurilinguisme et de la valorisation des langues polynésiennes. Le plan de formation renforcé en reo Tahiti, bien que décalé à janvier 2025, prévoit des sessions intensives de 5 semaines permettant la montée en compétence de 30 enseignants par cycle, dans l'objectif de sécuriser l'enseignement bilingue au sein des établissements concernés.

Ces orientations témoignent d'une volonté affirmée de recentrer la formation sur les apprentissages essentiels, tout en adaptant les modalités d'intervention aux contraintes territoriales propres à la Polynésie française.

Mise en œuvre et développement du dispositif 3PE

Le dispositif **3PE (Parcours préparatoire au professorat des écoles)** mis en place depuis la rentrée 2022, vise à renforcer le vivier local de candidats au professorat, en particulier pour les écoles des archipels et des zones isolées. Il s'appuie sur un partenariat entre l'UPF, l'INSPE et le ministère en charge de l'éducation pour proposer une formation progressive dès la licence. Ce dispositif est monté en puissance, ainsi sur les 3 années du parcours les effectifs en 2024 sont les suivants : 1^{re} année (40), 2^e année (20) et 3^e année (24).

Les bilans des AI (Accompagnement individualisé) effectués en fin d'année scolaire par le DAPE et la conseillère technique du MEE ont permis de relever les points suivants :

- La rencontre avec des professionnels de l'éducation et des acteurs du terrain (enseignants, psychologues scolaires, formateurs du 1^{er} degré, directeurs d'école, CPAIEN, référent MEE) est très appréciée par les étudiants ; ceci leur permettant d'avoir une vision globale sur l'organisation des enseignements du premier degré.
- Les thématiques abordées lors des temps « AI » en L1 et L2 découlent des maquettes de M1 et M2 MEEF 1. Néanmoins, il conviendrait de les repenser de manière curriculaire.
- Lors des stages en école, les étudiants sont bien accueillis. Les enseignants d'accueil sont satisfaits du travail réalisé par les étudiants en classe.
- Un temps d'information à destination des maîtres d'accueil temporaire (MAT) a été organisé par le DAPE. Ce moment important a permis de clarifier les missions des MAT, investis dans l'accompagnement des étudiants du PPPE. La question de rémunération de ces MAT en vue de valoriser leur investissement reste d'actualité.

En 2024, la DGEE poursuit sa participation à ce dispositif structurant, tout en soulignant la nécessité d'un **suivi plus documenté** (taux d'inscription, persévérance, entrée en concours). Le 3PE s'inscrit pleinement dans la logique de formation initiale contextualisée et dans la stratégie d'autonomisation du recrutement des professeurs des écoles en Polynésie.

Perspectives pour 2025

Les besoins de la Polynésie en nombre de postes de PE vont augmenter ces prochaines années en raison des départs importants à la retraite dans les années qui viennent. La formation initiale des professeurs va évoluer. Des réunions de travail impliquant le MEE, l'UPF, l'INSPE, le VR et la DGEE sont prévues afin d'adapter la formation aux nouvelles directives.

• L'enseignement bilingue et la valorisation des langues polynésiennes

Le développement de l'enseignement bilingue, en reo Tahiti et en français, constitue un pilier fondamental de la politique éducative polynésienne, affirmée dans la Charte de l'éducation. L'année 2024 a permis de consolider cette dynamique, tout en préparant son amplification pour les années à venir.

Le réseau des sites bilingues poursuit son extension progressive. L'enseignement bilingue est désormais proposé dans 58 écoles publiques, réparties sur l'ensemble des archipels, avec une attention particulière portée aux zones où la transmission intergénérationnelle du reo Tahiti est la plus fragile.

Conscient des besoins croissants en ressources humaines compétentes, le ministère de l'Éducation a conçu un plan de formation renforcé visant à sécuriser le développement du bilinguisme scolaire. Ce plan, qui devait initialement débiter en 2024, a été reporté à janvier 2025 pour des raisons d'organisation logistique et financière. Il prévoit des sessions intensives de formation en langue tahitienne d'une durée de 5 semaines, permettant à chaque module de former 10 enseignants, soit 30 enseignants formés par an.

La stratégie d'accompagnement repose sur deux axes complémentaires :

- **Une formation sectorielle**, dispensée localement, à destination des équipes pédagogiques des écoles bilingues, articulée autour de l'amélioration des pratiques didactiques en situation bilingue.
- **Une formation massée**, de type immersion linguistique, pour les enseignants qui se sentent en situation d'insécurité linguistique en reo Tahiti, visant à renforcer leur aisance et leur légitimité professionnelle.

Par ailleurs, l'intégration du numérique éducatif (notamment via l'ENT) permet progressivement de soutenir l'enseignement des langues polynésiennes, en favorisant la diffusion de ressources numériques bilingues, adaptées aux réalités culturelles locales.

Ces actions s'inscrivent dans la volonté politique de promouvoir un modèle scolaire polynésien, fondé sur l'affirmation de l'identité linguistique et culturelle, en écho à la future Charte de l'éducation 2025-2029 qui visera à bâtir "une école qui nous ressemble et qui nous rassemble".

2) L'enseignement scolaire public du second degré

• Taux de réussite aux examens et accès à la diplomation

L'accès à la diplomation reste un enjeu majeur pour l'École polynésienne, conformément aux objectifs de la Charte de l'éducation visant à garantir un diplôme de niveau 3 minimum à chaque élève. L'année 2024 confirme des taux de réussite aux examens élevés, traduisant la mobilisation continue des équipes pédagogiques, mais révèle également des fragilités dans l'accès équitable à la certification.

Le taux de réussite au baccalauréat général s'élève à 93,54 %, un niveau toujours excellent bien que légèrement inférieur à celui de 2023 (94,98 %). Le baccalauréat technologique enregistre un taux de réussite de 87,86 %, en légère progression. Le baccalauréat professionnel atteint un taux de 78,19 %, traduisant une légère érosion par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne l'accès au diplôme pour une génération complète, la proportion de bacheliers dans une génération s'établit à 60,2 %, un chiffre en légère baisse par rapport à 2023. Ce taux se décompose de la manière suivante : 22,2 % pour la voie professionnelle, 14,9 % pour la voie technologique, et 23,1 % pour la voie générale.

Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) reste stable, à 76,11 %, confirmant une situation contrastée entre les établissements urbains et les établissements des archipels éloignés.

L'analyse des flux montre que si les élèves réussissent massivement lorsqu'ils parviennent aux examens, l'orientation en amont, notamment entre la 3e et les filières du lycée, reste marquée par des choix par défaut et par une autocensure scolaire fréquente, particulièrement en faveur des voies professionnelles courtes.

Face à ces constats, plusieurs leviers ont été activés :

- Le développement de l'information sur les parcours de formation dès le collège, notamment via les semaines de l'orientation et les forums métiers ;
- L'encouragement à la poursuite d'études pour les bacheliers professionnels vers des sections de techniciens supérieurs (STS) ;
- L'ouverture de formations adaptées aux besoins locaux (certificat polynésien de gestion du milieu marin, CAP composites plastiques chaudronnée, etc.) pour mieux articuler ambition scolaire et insertion professionnelle.

Ainsi, malgré des résultats d'ensemble honorables, le défi de porter un plus grand nombre d'élèves jusqu'au diplôme demeure central pour atteindre les objectifs de réussite de la Charte de l'éducation.

• Réformes pédagogiques : mise en œuvre du Choc des savoirs et différenciation pédagogique

L'année 2024 a marqué le lancement du "**Choc des savoirs**" en Polynésie française, conformément aux orientations nationales adaptées aux spécificités locales. Cette réforme vise à améliorer les acquis des élèves par une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux, dès l'entrée au collège.

Dans ce cadre, des **évaluations diagnostiques en français et en mathématiques** ont été organisées en début d'année en classe de sixième. Sur la base de ces évaluations, les élèves ont été répartis en **groupes de besoins** homogènes, afin de proposer un enseignement plus différencié et plus adapté aux difficultés ou aux acquis de chacun.

Le déploiement des groupes de besoins s'est appuyé sur l'optimisation des moyens existants :

- Utilisation des 3 heures hebdomadaires par division attribuées aux établissements ;
- Mobilisation de la 26e heure de sixième dédiée au soutien en mathématiques et en français ;
- Appui sur les dispositifs déjà existants tels que le **Dispositif de Remédiation en Collège (DREC)** et les heures d'accompagnement personnalisé.

Au total, **1 077 heures** ont été dédiées spécifiquement à l'organisation des groupes de besoins sur une dotation globale de **15 417 heures** en collège, traduisant un effort conséquent de différenciation pédagogique.

Par ailleurs, dans les lycées généraux et technologiques, des expérimentations d'accueil spécifique pour les élèves fragiles ou ayant échoué au DNB ont été initiées au lycée Diadème et au lycée Taiarapu Nui. L'objectif est de consolider les compétences de base dès la classe de seconde, pour éviter le décrochage ultérieur.

Ces mesures sont venues s'articuler avec le **Pacte enseignant**, reconduit en 2024, avec une dotation de 1 171 dans le 1er degré et 1 838 dans le 2d degré, dont :

- 979,5 parts réservées aux remplacements de courte durée dans le second degré,
- 232 parts dédiées aux projets innovants,
- 1797,5 parts consacrées aux missions d'accompagnement des dispositifs spécifiques comme "Devoirs faits" ou l'animation de parcours différenciés.

La mise en œuvre du **Choc des savoirs** a suscité une mobilisation importante des équipes pédagogiques, avec une première analyse qualitative des effets attendus : meilleure identification des élèves en difficulté, plus grande flexibilité pédagogique en classe, et valorisation des progrès des élèves au sein de leur groupe de besoins.

Cependant, des défis demeurent : garantir la stabilité des groupes sur l'année, assurer une formation continue des enseignants à la pédagogie différenciée, et renforcer l'adhésion de toutes les parties prenantes (enseignants, parents, élèves) au projet éducatif sous-jacent.

• **L'orientation des élèves et le renforcement des parcours de réussite**

L'orientation des élèves constitue un levier stratégique pour élever le niveau de qualification de la jeunesse polynésienne et lutter contre les déterminismes sociaux. En 2024, des actions majeures ont été engagées pour renforcer l'accompagnement des parcours scolaires et favoriser une orientation choisie plutôt que subie.

Afin de lutter contre l'autocensure et d'ouvrir le champ des possibles, plusieurs dispositifs ont été développés :

- **Organisation des semaines de l'orientation** dans l'ensemble des établissements, dès le collège, avec une implication accrue des équipes pédagogiques ;
- **Forums des métiers et des formations**, en partenariat avec les branches professionnelles stratégiques (tourisme, métiers de la mer, agriculture, numérique) ;
- **Immersion professionnelle** au sein des lycées professionnels et des centres de formation, permettant aux élèves de découvrir concrètement les filières de formation.

Une attention particulière a été portée à la promotion de la voie technologique, encore sous-représentée dans les choix d'orientation, en lien avec les besoins économiques du pays, notamment dans les domaines du développement durable, de l'industrie, de la santé et des sciences appliquées.

Le **schéma directeur des formations 2021-2026**, actualisé en 2024, a permis d'adapter la carte des formations en créant de nouvelles sections adaptées aux réalités du territoire :

- Ouverture du Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle (CPAP) Gestion et Exploitation du Milieu Marin (GEMM) à Moorea ;
- Développement de filières innovantes autour des matériaux composites (Lycée de Taravao) ;
- Renforcement des passerelles entre CAP, Bac professionnel et BTS pour favoriser la poursuite d'études des élèves de la voie professionnelle.

En parallèle, des outils numériques ont été mis à disposition des élèves pour faciliter leur orientation :

- Plateforme virtuelle "CAP sur ton avenir" ;
- Forums post-3e et post-bac en mode hybride (présentiel et distanciel) ;
- Capsules vidéo présentant les différents métiers et parcours de formation.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, les taux d'admission dans l'enseignement supérieur se maintiennent à un niveau élevé en 2024 : 97,6 % pour les élèves des voies générales et 94,1 % pour ceux des voies technologiques.

Néanmoins, des enjeux persistent pour améliorer encore l'équilibrage des flux d'orientation, notamment pour accroître le passage des élèves vers la voie technologique dès la fin de 3e et pour promouvoir des parcours de réussite dans les filières scientifiques et industrielles.

L'orientation reste ainsi un axe prioritaire du projet éducatif polynésien, en lien avec l'ambition de former des jeunes qualifiés, engagés et acteurs du développement de leur territoire.

• **Développement de l'école inclusive et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers**

La promotion d'une école inclusive, capable de répondre à la diversité des besoins des élèves, est au cœur de la politique éducative polynésienne. En 2024, des avancées significatives ont été réalisées pour renforcer l'accueil et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans les collèges et lycées.

Extension du réseau ULIS

- **43 ULIS** sont en fonctionnement dans les établissements du second degré en 2024 (contre 37 en 2023), marquant une progression régulière du maillage territorial.
- Ces dispositifs permettent d'accompagner près de **359 élèves** en situation de handicap répartis dans les collèges et lycées publics.

Renforcement des moyens humains

- **Plus de 200 accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)** sont employés en 2024 pour assurer un accompagnement individualisé ou mutualisé des élèves.

Déploiement des actions de formation

- **12 sessions de formation** à destination des enseignants et personnels éducatifs ont été organisées en 2024, réunissant **plus de 280 personnels** ;
- Ces formations portent sur l'accueil des élèves à besoins particuliers, l'adaptation des enseignements, la gestion de classe inclusive et la collaboration avec les AESH.

Initiatives complémentaires

- Déploiement d'équipements numériques adaptés dans plusieurs établissements, facilitant l'accès aux apprentissages pour les élèves en situation de handicap (tablettes adaptées, logiciels de transcription, outils de lecture facilitée).

Résultats observés

- Une hausse de **8 %** du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements ordinaires ;

- Une amélioration qualitative du taux de maintien en formation des élèves bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Perspectives pour 2025

Pour consolider cette dynamique :

- La DGEE souhaite l'ouverture d'au moins **3 nouvelles ULIS** dans des établissements identifiés comme prioritaires ;
- Le recrutement de **AEESH supplémentaires** est planifié pour répondre aux besoins croissants.

L'école inclusive polynésienne se construit ainsi progressivement comme une réalité tangible, portée par une ambition constante d'équité, de respect de la diversité et de réussite pour tous les élèves.

3) Soutien à la politique d'éducation

• Persévérance scolaire et lutte contre le décrochage

La lutte contre le décrochage scolaire est un axe structurant de la politique éducative polynésienne. En 2024, elle a connu une évolution importante avec la transformation de la **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)** en **Mission pour la Persévérance Scolaire (MPS)**, marquant un changement de paradigme : l'accent est désormais mis sur la prévention en amont plutôt que sur le traitement a posteriori.

La MPS a été implantée dans plusieurs établissements pilotes du second degré, notamment dans les lycées professionnels de Taravao, Mahina, Uturoa, à l'École Hôtelière de Tahiti et au Lycée Diadème. Deux modules supplémentaires ont été créés au lycée de Bora Bora et au collège de Papara. Au total, **7 établissements** bénéficient désormais d'un dispositif de persévérance scolaire structuré.

Le travail de la MPS repose sur :

- L'identification précoce des signaux de décrochage (absentéisme, baisse de résultats, démotivation) ;
- La mise en œuvre de réponses pédagogiques adaptées (groupes à effectifs réduits, tutorat individualisé) ;
- L'implication des familles et des partenaires sociaux.

Sur le plan des résultats :

- Le **taux d'élèves non retrouvés** est stabilisé autour de **6,1 % à 6,4 %** depuis trois ans dans le second degré ;
- Dans les lycées d'enseignement général et technologique, le **taux de décrocheurs** s'établit à **6 %** ;
- Dans les lycées professionnels, ce taux reste élevé, atteignant **13 %**, notamment en première année de CAP où l'absentéisme et les abandons sont les plus marqués.

À titre d'exemple :

- En 2024, **20 %** des élèves en première année de CAP ont été identifiés comme décrocheurs potentiels, nécessitant une prise en charge spécifique.

Pour renforcer cette dynamique :

- La Polynésie française a transformé les **GPDS** (Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire) en **GPS** (Groupes de Persévérance Scolaire) dans l'ensemble des établissements du second degré ;
- **54 adjoints d'éducation** supplémentaires ont été recrutés en 2024 pour renforcer l'encadrement éducatif en internat et sur les temps périscolaires ;
- Des modules de formation ciblés ont été déployés à destination des personnels de direction, enseignants et CPE sur les thématiques de l'accrochage scolaire, du climat scolaire et de la persévérance.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation auprès des élèves et des familles ont été renforcées par la diffusion de guides pratiques et par l'organisation d'ateliers d'information sur les parcours de remobilisation.

L'ambition est claire : inscrire la persévérance scolaire dans une démarche systémique durable, en agissant sur les pratiques pédagogiques, le climat scolaire et l'engagement familial pour donner à chaque élève les meilleures chances de réussite.

• **Transports scolaires : un enjeu d'équité territoriale et de continuité éducative**

En Polynésie française, la question du transport scolaire constitue un levier essentiel pour garantir l'égalité d'accès à l'éducation, en particulier dans un territoire archipélagique marqué par des distances géographiques importantes, des reliefs accidentés et une desserte inégale. Le maintien d'une offre de transport adaptée conditionne non seulement la scolarisation, mais aussi l'assiduité, la sécurité et l'engagement des élèves.

Constats 2024

L'année 2024 confirme la persistance de plusieurs problématiques :

- Retards fréquents ou desserte partielle dans certaines vallées isolées ou atolls dépourvus de moyens de transport réguliers ;
- Inadéquation entre les horaires de ramassage et les emplois du temps scolaires (notamment le mercredi après-midi ou vendredi soir) ;
- Coût élevé pour les familles non couvertes par les dispositifs publics, notamment en lycée ou en formation professionnelle.

Bénéficiaires et organisation actuelle

- Environ **29 000 élèves** bénéficient d'un transport scolaire organisé (public ou subventionné) en 2024.
- La répartition modale et globale est la suivante :
 - **25 800 élèves** transportés par voie **terrestre** (principalement sur Tahiti, Moorea, Raiatea, Huahine) ;
 - **1 500 élèves** par voie **maritime** (archipels des Tuamotu, des Marquises, des Australes) ;
 - **1 700 élèves** concernés par des déplacements **aériens** (internats éloignés, déplacements inter-îles lors d'orientations en lycée ou formations post-bac).

Coûts du transport scolaire 2024

- Le **coût global annuel** du transport scolaire s'élève à **1,9 milliard F CFP**, répartis ainsi :
 - **789 millions F CFP** pour le transport terrestre (89 % des effectifs) ;
 - **426 millions F CFP** pour le transport maritime (navettes scolaires, affrètements communaux)
 - **382 millions F CFP** pour le transport aérien (prise en charge ponctuelle de billets d'avion, rotations vers les internats éloignés, stages, examens).
 - **258 millions F CFP** au titre de charges antérieures.

Le **coût moyen par élève** est très variable :

- Environ **30 600 F CFP/an** pour le transport terrestre régulier ;
- Jusqu'à **252 000 F CFP/an** pour les élèves nécessitant des liaisons aériennes inter-îles.

Réponses apportées en 2024

- Finalisation d'un **cadastre des dessertes scolaires** par commune et archipel ;
- Mise en place de **9 réajustements de circuits** sur Tahiti, Moorea, Raiatea et Nuku Hiva (bénéfice estimé : **1 100 élèves**) ;
- Subvention exceptionnelle à hauteur de **35 millions F CFP** pour accompagner les communes rurales dans la prise en charge des affrètements maritimes irréguliers ;
- Création d'un guichet unique numérique d'information sur les **droits au transport scolaire** pour les familles, expérimenté dans 5 communes pilotes.

Perspectives pour 2025

- Lancement d'un projet de **plateforme de suivi en temps réel** des bus et navettes scolaires, en lien avec les autorités de transport ;
- Extension du soutien au transport aérien scolaire dans les archipels sans lycée, dans le cadre des réorientations ou des poursuites d'études longues ;
- Intégration de la problématique des transports dans la réflexion sur les **rythmes et horaires scolaires**, pour limiter l'impact logistique sur l'assiduité.

Le transport scolaire constitue ainsi un pilier transversal de l'accès équitable à l'éducation. La maîtrise des coûts, l'adéquation de l'offre et l'articulation avec les dynamiques pédagogiques locales demeurent des enjeux majeurs de l'action publique éducative.

• Mobilités éducatives et ouverture internationale : Erasmus+, échanges et mobilités régionales

L'ouverture sur le monde constitue un axe stratégique de la Charte de l'éducation et une composante essentielle de la construction de l'identité et du parcours de l'élève polynésien. En 2024, les mobilités éducatives ont été consolidées à travers des dispositifs européens, régionaux et locaux, malgré les contraintes géographiques et logistiques propres au territoire.

Déploiement du programme Erasmus+

La Polynésie française bénéficie depuis 2021 d'un statut de participation directe au programme **Erasmus+**, permettant de financer des mobilités à des fins d'apprentissage ou de formation pour les élèves, les enseignants et les personnels éducatifs.

En 2024 :

- **11 établissements** scolaires polynésiens ont été porteurs ou partenaires de projets Erasmus+ ;
- Des mobilités sortantes ont été réalisées vers différentes destinations : France hexagonale, Espagne, Belgique, Nouvelle-Calédonie, Irlande, etc. ;
- Des élèves de la voie professionnelle ont effectué des stages en Europe, comme par exemple un groupe de lycéennes de Faaa en Irlande, dans le cadre de leur période de formation en milieu professionnel (PFMP).

Les deux conventions Erasmus+ actives en 2024 (2023–2025 et 2024–2026) représentent un montant mobilisable estimé à environ 349 000 €, soit près de 41,6 millions de F CFP, en soutien aux mobilités d'élèves, d'étudiants et de personnels éducatifs.

Mobilités régionales et partenariats dans le Pacifique

La Polynésie française développe également des coopérations dans le cadre du **réseau des pays et territoires d'outre-mer du Pacifique** (RÉCAPP) :

- **5 projets d'échanges éducatifs** ont été réalisés en 2024 avec la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Fidji, portant sur les langues, les traditions culturelles et les enjeux environnementaux ;
- **32 élèves** et **18 enseignants** ont participé à ces mobilités régionales, souvent dans le cadre de projets pluriannuels co-construits.

Mobilités nationales et stages en métropole

Au-delà d'Erasmus+ :

- Le dispositif "**Cap sur l'Hexagone**" a permis d'accompagner **216 élèves de terminale** dans la préparation de leur départ vers des formations supérieures en France ;
- **8 stages collectifs de découverte** ont été organisés pour des élèves de lycée professionnel en métropole, en partenariat avec des CFA et entreprises d'accueil ;
- Des conventions spécifiques avec des établissements hexagonaux (IEP, écoles de commerce, lycées d'excellence) ont été maintenues ou renouvelées.

Perspectives pour 2025

- L'objectif est d'atteindre **200 mobilités sortantes Erasmus+** avec un renforcement du soutien aux établissements isolés ;
- La Polynésie prévoit de déposer un projet de **Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer** à l'échelle régionale, incluant un volet mobilité dans le Pacifique ;
- Une **aide spécifique à la préparation au départ** (logement, transport, accompagnement administratif) sera créée pour sécuriser les mobilités longue distance.

L'internationalisation de l'École polynésienne, à travers Erasmus+ et d'autres formes de coopération, participe activement à l'ambition de former des citoyens ouverts, plurilingues et acteurs du développement de leur territoire et de leur région.

• Déploiement du numérique éducatif : vers la généralisation de l'ENT

Le développement du numérique éducatif en Polynésie française connaît une accélération significative depuis 2023, avec la montée en puissance du déploiement de l'**Environnement Numérique de Travail (ENT)**.

En 2024, la deuxième phase du plan de déploiement a permis de connecter :

- **58 écoles** du premier degré,
- **9 Centres pour Jeunes Adolescents (CJA)**,
- **25 collèges**,
- **9 CETAD** (Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement),
- **10 lycées**, soit un ensemble de **95 473 utilisateurs potentiels**.

À ce jour :

- **26 149 comptes** sont actifs, répartis entre **14 779 élèves**, **7 426 parents**, **3 308 enseignants** et **636 personnels administratifs** ;
- Le nombre moyen de connexions quotidiennes atteint **11 260**.

La couverture du premier degré par l'ENT est désormais de **34 %**. La généralisation est programmée pour août 2025, avec :

- **117 écoles** et **11 CJA** supplémentaires à connecter,
- ce qui ajoutera **28 896 nouveaux utilisateurs**.

Pour accompagner ce déploiement, un effort de formation a été consenti :

- **68 sessions de formation** ont été organisées entre août 2023 et décembre 2024,
- **1 666 enseignants et personnels** ont été formés, à raison de modules de **4 heures** chacun.

Cependant, l'accessibilité numérique reste un défi majeur :

- **160 écoles et CJA** (soit **82 %**) disposent d'un débit Internet insuffisant (< 6 Mbps en téléchargement et 0,512 Mbps en téléversement) ;
- Parmi elles, **31 écoles** (concernant **74 enseignants** et **64 classes**) se trouvent dans une situation critique, avec des débits inférieurs à 1 Mbps, voire une absence totale d'accès fonctionnel.

Face à cette situation, plusieurs actions sont en cours :

- Diagnostics techniques pour identifier les sites les plus prioritaires ;
- Études de faisabilité pour le déploiement de solutions alternatives (liaisons satellitaires, extensions de réseau) dans les zones les plus enclavées.

Par ailleurs, la sécurisation de l'ENT face aux risques de cyberattaques a été renforcée avec :

- L'acquisition de licences spécifiques,

- La mise en place de dispositifs de protection des données,
- La formation des utilisateurs aux bonnes pratiques numériques.

Le numérique éducatif, en pleine structuration, s'impose ainsi progressivement comme un levier majeur pour améliorer la continuité pédagogique, renforcer les liens école-famille, et accompagner l'inclusion de tous les élèves, y compris ceux des archipels éloignés.

• **Soutien à la parentalité et implication des familles**

Le renforcement du lien entre l'école et les familles constitue une priorité stratégique pour la réussite des élèves en Polynésie française. En 2024, des actions ciblées ont été mises en œuvre pour soutenir la parentalité et encourager l'implication des parents dans les parcours éducatifs de leurs enfants.

Parmi les principales actions engagées :

- **Accompagnement des familles défavorisées :**
 - Attribution d'une enveloppe supplémentaire de **25 millions F CFP** dédiée à l'abondement des **fonds sociaux scolaires**, permettant d'accompagner les familles pour les frais de cantine, de transport scolaire, d'équipements pédagogiques ;
 - Plus de **5 200 aides individuelles** accordées au titre de ces fonds sociaux en 2024.
- **Partenariats avec des associations locales :**
 - Collaboration renforcée avec **12 associations** intervenant sur les thématiques de parentalité, d'insertion scolaire et de soutien éducatif ;
 - Mise en œuvre de **20 projets locaux** visant à créer des temps de rencontre parents-enfants dans un cadre scolaire ou périscolaire.

L'analyse qualitative réalisée dans le cadre du dialogue de gestion souligne que ces actions contribuent à :

- Réduire le taux d'absentéisme scolaire, notamment en maternelle et au cours préparatoire ;
- Renforcer la confiance des parents envers l'institution scolaire ;
- Améliorer la continuité des apprentissages entre la maison et l'école.

Néanmoins, plusieurs enjeux demeurent :

- Accentuer la mobilisation des parents dans les archipels éloignés, où la participation reste plus fragile ;
- Poursuivre les actions de formation des personnels éducatifs pour un meilleur dialogue avec les familles, en tenant compte des spécificités culturelles locales ;
- Développer des outils numériques (ENT familial) pour maintenir un lien permanent, notamment pour les parents éloignés géographiquement.

L'implication renforcée des familles est ainsi un levier essentiel pour consolider la persévérance scolaire et lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge.

• **Optimisation de l'organisation de la DGEE et amélioration du service public éducatif**

En 2024, la DGEE a engagé une modernisation ambitieuse de son organisation pour mieux répondre aux défis du service public éducatif, dans un contexte exigeant et en constante évolution.

Restructuration du Bureau des Constructions et de la Maintenance (BCM)

Le BCM a fait l'objet d'un important travail préparatoire en vue d'une réorganisation autour de trois pôles :

- Programmation et prescriptions techniques ;
- Réalisation des opérations lourdes ;

- Entretien et maintenance courante.

Un suivi rapproché de la direction a permis de piloter plus finement les activités du bureau. Le BCM a également été davantage impliqué dans les échanges avec les partenaires (commissions éducation de l'Assemblée de la Polynésie française, réunions sur site, concertations avec les élus locaux). L'analyse des besoins en ressources humaines, en compétences, en formation et en systèmes d'information vise à fiabiliser la gestion des projets et à mieux intégrer le cycle de vie des bâtiments dans les décisions.

En 2024, cette réorganisation a permis :

- La conduite de **38 opérations majeures** de travaux dans les collèges et lycées (nouvelles constructions, rénovations lourdes, mises aux normes) ;
- La réalisation de **plus de 120 interventions de maintenance courante** sur l'ensemble du territoire, y compris dans les archipels éloignés

Les dépenses d'investissement éducatif se sont élevées à **296,8 millions F CFP** entre janvier et octobre 2024, traduisant une mobilisation importante pour la rénovation du patrimoine scolaire.

Optimisation du pilotage administratif et financier

1. Suivi des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le suivi budgétaire a été renforcé par des outils de gestion actualisés, des procédures rationalisées et une meilleure remontée des données financières, permettant des arbitrages plus précis. Le Portail établissement a été amélioré pour assurer un recensement rigoureux et une traçabilité renforcée des demandes budgétaires, après concertation via des groupes de travail terrain.

Les réunions d'arbitrage ont gagné en rigueur grâce à des critères objectifs, établis en concertation avec les établissements.

Le déploiement du progiciel Op@le a transformé la fonction financière des EPTE (établissements publics territoriaux d'enseignement) en s'appuyant sur trois grands principes :

- Dématérialisation des processus et services en ligne ;
- Sécurisation des échanges de données et traçabilité renforcée ;
- Alignement sur les meilleures pratiques du secteur public, avec rationalisation des règles de gestion et nouvelles opportunités de mutualisation.

Cette transformation a été accompagnée par le recrutement d'une référente territoriale, financée par un ETP dédié.

Enveloppes 2024 :

- **816,87 millions F CFP** pour l'enseignement secondaire général et technologique ;
- **595,97 millions F CFP** pour l'enseignement professionnel.

2. Subventions exceptionnelles

Pour des opérations urgentes (rénovations rapides, mises aux normes, amélioration des conditions d'accueil), des subventions exceptionnelles ont été attribuées pour un total de 96,4 millions F CFP, un soutien essentiel notamment pour les zones éloignées.

3. Optimisation des dépenses de personnel

La DGEE a poursuivi l'optimisation du recours aux contractuels, privilégiant des contrats longs pour garantir la continuité pédagogique. Face aux contraintes budgétaires, une stratégie d'optimisation du remplacement a été déployée :

- Absences <15 jours : suppléance interne organisée par les établissements ;
- Absences ≥15 jours : remplacement géré par la DGEE ;
- Priorisation des besoins selon des critères précis (fonction exercée, moyens disponibles, durée d'absence...)

Les établissements ont été responsabilisés pour organiser au mieux la continuité pédagogique (mobilisation des personnels en poste, recours aux assistants d'éducation). La DGEE a réaffirmé qu'aucun CDD ne doit être engagé sans validation préalable de la direction RH. Le PACTE complète cette stratégie pour renforcer la flexibilité et la réactivité des équipes.

4. Renforcement de la formation continue

La politique de formation continue a ciblé les situations complexes en établissement, le perfectionnement pédagogique et la maîtrise des outils numériques. Plus de 1 200 personnels enseignants et administratifs ont été formés en 2024.

Pour structurer cette offre, la DGEE a créé le BIEEX (Bureau de l'Ingénierie et des Expérimentations pédagogiques), renforcé par l'arrivée de deux nouveaux personnels, afin de coordonner la formation continue et piloter les expérimentations pédagogiques innovantes.

Vers une culture de pilotage par la performance

La DGEE a franchi une étape clé en développant le pilotage par la performance, dans l'objectif d'améliorer la qualité éducative et de renforcer l'agilité de la gouvernance.

Le dialogue de gestion a été repensé : des échanges plus réguliers, adossés à une méthodologie rigoureuse (grille standardisée, indicateurs précis), permettent une évaluation approfondie des établissements, une meilleure préparation des arbitrages et un suivi plus opérationnel des objectifs.

La généralisation de l'analyse des résultats scolaires offre des données précises pour identifier rapidement les marges de progrès, affiner les priorités pédagogiques et suivre les effets des actions menées. Des restitutions ciblées sont désormais partagées avec les équipes éducatives afin d'éclairer leurs décisions stratégiques.

Enfin, la montée en compétence des cadres intermédiaires (chefs d'établissement, inspecteurs, responsables de services) s'est traduite par des formations ciblées sur le pilotage stratégique, la gestion des ressources humaines, l'analyse des données éducatives et la conduite du changement. La diffusion d'indicateurs de performance contribue également à ancrer une culture d'évaluation continue au sein des établissements.

Ces évolutions témoignent de la volonté de la DGEE de construire une gouvernance éducative moderne, axée sur l'amélioration des résultats, tout en respectant les spécificités du contexte polynésien.

4) Vie de l'élève

• Climat scolaire et lutte contre le harcèlement

L'amélioration du climat scolaire constitue une priorité affirmée pour favoriser le bien-être et la réussite de tous les élèves en Polynésie française. En 2024, des actions fortes ont été déployées pour renforcer la prévention, la détection et le traitement des situations de harcèlement scolaire.

Renforcement des dispositifs de signalement et de traitement

Un effort a été engagé pour structurer la prise en charge des situations :

- Mise en place d'équipes ressources dans **100 %** des collèges et lycées publics ;
- Formation spécifique suivie par **136 personnels** (CPE, enseignants, personnels de direction) sur la gestion des situations de harcèlement, la médiation et l'écoute active.

Le traitement des cas signalés s'est systématisé :

- **42 situations de harcèlement** ont été traitées en 2024 par les cellules de veille locales ;
- Parmi celles-ci, **85 %** ont fait l'objet d'une médiation restaurative, avec un taux de résolution amiable supérieur à **70 %**.

Actions de sensibilisation et d'éducation au respect d'autrui

Pour prévenir l'émergence de violences et de comportements discriminatoires :

- **Plus de 180 interventions** dans les établissements scolaires ont été organisées sur les thématiques du respect, du vivre ensemble, et de la prévention du cyberharcèlement ;
- Campagnes d'affichage, ateliers de théâtre, forum, et concours d'affiches ont mobilisé environ **6 500 élèves** en 2024.

L'axe numérique a également été renforcé :

- L'utilisation de l'ENT pour diffuser des ressources éducatives sur le respect d'autrui ;
- Déploiement d'une première série de modules de sensibilisation en ligne, accessible à l'ensemble des élèves du second degré et à leurs familles.

Partenariats institutionnels

La lutte contre le harcèlement a été renforcée par :

- Le partenariat avec la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) pour la prise en charge des situations complexes ;

Perspectives d'amélioration

Les premières évaluations de la politique anti-harcèlement montrent des progrès, mais soulignent également des défis persistants :

- Besoin d'un meilleur maillage des personnels formés dans les petits établissements ;
- Nécessité d'intensifier la prévention dès le premier degré, en particulier en milieu rural.

La DGEE prévoit ainsi, pour 2025 :

- La création d'un réseau de "**référénts harcèlement**" dans chaque bassin éducatif ;
- La poursuite de la formation continue sur la gestion du climat scolaire et la communication non-violente.

La promotion d'un climat scolaire serein et respectueux constitue ainsi un pilier essentiel pour l'épanouissement et la réussite des élèves polynésiens.

• Promotion de la santé à l'école : Écoles et CJA en santé

La promotion de la santé des élèves est intégrée de manière transversale dans la politique éducative polynésienne, en lien avec l'ambition de faire de l'école un lieu d'épanouissement global. En 2024, le programme "**Écoles et CJA en santé**" a poursuivi son déploiement, élargissant sa couverture sur l'ensemble du territoire.

Extension du dispositif

- **42 établissements** (écoles et CJA) participent activement au dispositif en 2024, contre **35** l'année précédente, traduisant une progression notable de l'adhésion.
- Ces établissements sont répartis sur **4 archipels** (Société, Tuamotu, Marquises, Australes), incluant désormais des établissements en milieu rural isolé.

Axes prioritaires du programme 2024

Le programme s'articule autour de plusieurs volets complémentaires :

- **Alimentation et nutrition :**
 - Organisation de **210 ateliers** sur l'alimentation équilibrée, ayant touché plus de **4 300 élèves** ;
 - Mise en œuvre de plans alimentaires équilibrés dans **80 %** des cantines scolaires participantes.
- **Hygiène et santé bucco-dentaire :**
 - Réalisation de **2 800 dépistages** dentaires en partenariat avec les services de santé publique ;
 - Distribution de kits d'hygiène à tous les élèves du cycle 1 et cycle 2 dans les écoles participantes.
- **Activité physique et lutte contre la sédentarité :**

- Lancement de programmes "30 minutes d'activité physique par jour" dans **95 %** des établissements engagés ;
- Organisation de **120 rencontres sportives inter-écoles** pour renforcer l'activité physique et le lien social.
- **Bien-être psychologique et climat scolaire :**
 - Intégration systématique d'ateliers de gestion des émotions et d'expression artistique ;
 - Mise en place de "coins zen" (espaces de calme) dans **60 %** des écoles labellisées.

Résultats observés

Les premiers résultats qualitatifs sont encourageants :

- Amélioration de la fréquentation scolaire observée dans **25 établissements** labellisés "Écoles en santé";
- Diminution de l'absentéisme lié aux problèmes de santé bénins (grippe, carences alimentaires) constatée par les équipes médico-sociales ;
- Mobilisation accrue des familles sur les thématiques de santé scolaire, notamment en milieu rural.

Perspectives pour 2025

Pour poursuivre cette dynamique, la DGEE prévoit :

- L'extension du programme à **60 établissements** ;
- Le renforcement des partenariats avec la Direction de la Santé pour la mise en œuvre de programmes de vaccination scolaire renforcée ;
- L'intégration du volet "éducation au numérique responsable" dans le programme "Écoles en santé".

La santé globale de l'élève est ainsi consolidée comme un levier majeur de lutte contre les inégalités scolaires et sociales, dans une approche intégrée et cohérente.

• Fonds sociaux scolaires, bourses et soutien financier aux familles

La réduction des inégalités d'accès à l'éducation passe également par un soutien financier renforcé aux familles les plus vulnérables. En 2024, la DGEE a poursuivi ses efforts pour consolider les dispositifs d'aide sociale en faveur des élèves.

Fonds sociaux scolaires

- Une enveloppe exceptionnelle de **25 millions F CFP** a été mobilisée en complément de la dotation nationale pour abonder les **fonds sociaux scolaires**.
- Ces fonds ont permis d'accorder :
 - **5 278 aides individuelles** couvrant des frais de cantine, d'internat, de transport scolaire, d'acquisition de fournitures scolaires et d'équipements numériques ;
 - **2 113 aides spécifiques** pour accompagner des familles impactées par la crise économique post-COVID et les catastrophes naturelles (intempéries, inondations dans certains archipels).

Le taux de consommation des fonds sociaux atteint **96 %** en 2024, traduisant une mobilisation optimale au profit des élèves concernés.

Bourses scolaires

- 14 756 élèves bénéficient d'une bourse scolaire en 2024, soit environ **69 %** des élèves du second degré scolarisés en Polynésie française.
- Le montant global des bourses distribuées s'élève à **près de 577 millions F CFP**, intégrant :
 - Les bourses de collège et lycée classiques ;

- Les aides spécifiques pour la scolarisation hors de l'île d'origine, notamment pour les élèves des archipels éloignés poursuivant leurs études à Tahiti ou Moorea.

Soutien aux internats

Conscient des enjeux liés à la scolarisation en internat pour les élèves isolés :

- Le Pays a investi **plus de 657 millions F CFP** dans des projets de rénovation et de création d'internats, dont :
 - La construction de l'internat du Lycée Diadème (projet cofinancé avec l'ANRU) ;
 - La rénovation des internats de Atuona (Hiva Oa) et de Rangiroa.

En parallèle :

- Les fonds sociaux ont soutenu **840 élèves internes** en situation financière difficile ;
- Le dispositif des **Week-ends en Internat (WEI)** et des **Programmes de Loisirs Éducatifs en Internats (PLEI)** a été renforcé pour maintenir un accompagnement éducatif les fins de semaine.

Résultats observés

Ces mesures ont permis :

- D'améliorer le taux de maintien en formation des élèves issus des familles les plus modestes ;
- De réduire les abandons liés à des difficultés matérielles, notamment dans les filières professionnelles en internat.

Perspectives pour 2025

La DGEE prévoit de :

- Poursuivre l'extension des bourses d'excellence pour encourager la mobilité vers des filières sélectives
- Développer de nouveaux partenariats pour la mise en place de dispositifs de tutorat pour les élèves boursiers.

Le soutien financier aux familles, adossé à des dispositifs d'accompagnement global, reste ainsi un levier puissant pour favoriser la réussite de tous les élèves, indépendamment de leur origine sociale ou géographique.

• Week-ends en Internat (WEI) et Programmes de Loisirs Éducatifs en Internats (PLEI)

Conscients que les élèves internes, souvent éloignés de leur famille, sont exposés à un risque accru de décrochage scolaire et de désocialisation, la Polynésie française a poursuivi en 2024 le renforcement des dispositifs éducatifs et d'accompagnement dans les internats.

Déploiement des dispositifs WEI et PLEI

- **25 établissements** disposant d'un internat ont mis en œuvre des **Week-ends en Internat (WEI)** et des **Programmes de Loisirs Éducatifs en Internats (PLEI)** en 2024, contre **18 établissements** en 2023, marquant une forte progression.
- Ces dispositifs ont concerné **plus de 1 800 élèves internes** sur l'ensemble du territoire, soit environ **67 %** des internes scolarisés en Polynésie.

Objectifs et modalités d'action

Les WEI et les PLEI visent à :

- Offrir aux élèves internes des activités éducatives, culturelles, sportives ou artistiques pendant le week-end ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement ;
- Développer les compétences psychosociales (autonomie, responsabilité, coopération).

Les activités proposées incluent :

- **Ateliers de renforcement scolaire** (soutien en français, mathématiques, anglais) : **780 élèves** suivis en petits groupes ;
- **Activités sportives et culturelles** : randonnées, compétitions sportives, inter-internats, découverte du patrimoine local ;
- **Actions de sensibilisation** : prévention des addictions, éducation à la citoyenneté, initiation au secourisme.

Moyens mobilisés

- **27 animateurs** supplémentaires ont été recrutés en 2024 pour encadrer les WEI, en complément des équipes éducatives habituelles ;
- Une enveloppe spécifique de **12 millions F CFP** a été affectée au financement des projets WEI/PLEI (transport, matériel pédagogique, rémunération des intervenants).

Résultats constatés

L'évaluation des WEI et PLEI révèle :

- Une amélioration du taux d'assiduité des internes en semaine (+3 points en moyenne) dans les établissements participants ;
- Une diminution du taux d'absentéisme le lundi matin, traditionnellement problématique pour les élèves internes ;
- Un renforcement du lien social et du bien-être psychologique des élèves internes.

Perspectives pour 2025

Pour consolider cette dynamique, la DGEE envisage :

- L'extension du dispositif à **100 % des internats publics** ;
- La diversification des activités proposées (initiation à l'entrepreneuriat, projets environnementaux, stages citoyens) ;
- La professionnalisation accrue des équipes encadrantes, par la formation continue à l'animation éducative et à la médiation.

Les WEI et PLEI contribuent ainsi pleinement à renforcer l'accrochage scolaire, à prévenir le décrochage, et à favoriser la réussite éducative et personnelle des élèves internes, en particulier ceux issus des archipels éloignés.

Conclusion

L'année 2024 marque une étape significative dans la mise en œuvre de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

Les efforts déployés dans l'ensemble des axes stratégiques – maîtrise des fondamentaux, accès à la diplomation, soutien à la politique éducative et promotion du bien-être des élèves – témoignent de la mobilisation constante de toute la communauté éducative.

Les évaluations nationales confirment que, malgré des améliorations notables en lecture fluide et en mobilisation des élèves, des fragilités persistantes demeurent en compréhension écrite et en mathématiques, appelant à un renforcement continu de l'accompagnement pédagogique et de la formation des enseignants.

Le plan de généralisation de l'ENT progresse conformément aux prévisions, bien que les problématiques d'infrastructures numériques dans les archipels éloignés nécessitent des réponses adaptées et innovantes.

Les dispositifs de lutte contre le décrochage, sous l'impulsion de la Mission pour la Persévérance Scolaire (MPS), permettent une approche plus préventive et mieux ciblée de l'accompagnement des élèves en difficulté.

En matière de soutien aux familles, l'amplification des fonds sociaux scolaires et la rénovation des internats traduisent une volonté politique forte de garantir l'égalité des chances, en particulier pour les élèves des territoires isolés.

La dynamique engagée autour de l'inclusion scolaire, de la santé à l'école, de la lutte contre le harcèlement et de l'implication des familles contribue à faire de l'école polynésienne un espace de mieux-être, de respect et d'engagement pour tous.

Toutefois, plusieurs défis structurels restent à relever :

- L'amélioration de la maîtrise des fondamentaux pour tous les élèves dès le premier degré ;
- Le développement de parcours d'orientation plus ambitieux et mieux équilibrés entre les voies générale, technologique et professionnelle ;
- La consolidation de l'école inclusive et la généralisation de pratiques pédagogiques différenciées adaptées à la diversité des besoins.

La préparation de la future Charte de l'éducation 2025 s'inscrira dans la continuité des actions engagées, en intégrant les enseignements tirés de l'état d'avancement de 2024. Elle devra poursuivre l'ambition d'une école polynésienne plus inclusive, plus performante et plus ouverte sur le monde, fidèle à sa vocation d'émancipation, d'équité et d'excellence pour tous les élèves.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONVENTION 2016-2026 N° 99-16 DU 22 OCTOBRE 2016 RELATIVE À L'ÉDUCATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT

La convention signée entre la Polynésie française et l'État en 2016 expirera en 2026. Il a été proposé au vice-rectorat lors de l'ancienne mandature de faire le bilan et de travailler sur les évolutions de la future convention dans le cadre de groupes thématiques au cours de l'année scolaire 2023-2024 et un début du travail de rédaction de la nouvelle convention en 2025.

Au cours de l'année 2023, le vice-recteur actuel de la Polynésie française avait indiqué devant l'actuel ministre de l'Éducation de la Polynésie française ne pas être mandaté pour travailler sur la convention et avait donc refusé tout échange sur le sujet.

Au mois d'octobre 2024, en amont du dialogue de gestion annuel avec l'état, le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture avait rencontré les conseillers de l'éducation et de l'outre-mer du premier ministre du gouvernement précédent, dans le but d'attirer l'attention sur la nécessité d'engager le dialogue dans le cadre de la future convention relative à l'éducation. Le même message a été porté auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Ces différentes rencontres ont porté leurs fruits, puisque le compte rendu officiel de la réunion plénière avec l'administration centrale en date du 10 octobre 2024 précise que « *la convention décennale conclue le 22 octobre 2016 entre la Polynésie française et l'Etat, relative à l'éducation arrive à son terme en 2026. La rédaction d'une nouvelle convention appelle un travail de concertation entre la Polynésie française et l'Etat qu'il faudra engager ni trop tôt, ni trop tard.* »

L'Etat est donc officiellement disposé à entamer le travail de concertation avec le Pays. Ces échanges n'ont pas encore officiellement débuté. En effet, préalablement aux échanges, il est indispensable que le Pays définisse clairement ses ambitions et sa stratégie. C'est tout l'objet des réunions de travail qui ont débuté entre le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur (MEE) et la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Un groupe de travail « Pays » est en cours de constitution. Ce groupe est chargé de travailler sur le contenu de la future convention, de définir une stratégie, une méthode et un calendrier de travail. Puis il conviendra d'engager les échanges avec l'Etat.

L'analyse livrée l'année précédente demeure d'actualité et est donc reprise ici.

1) Un cadre institutionnel *a priori* clair

En application de la loi organique (LO) n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, la Polynésie française détient la compétence de principe dans tous les domaines (art.13 LO) non expressément réservés à l'État (art.14 LO).

Deux périmètres d'intervention sont définis pour la compétence de l'éducation :

- La Polynésie est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur non universitaire implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.
- L'**État** apporte son expertise technique au Pays ; **il assure la** collation et la délivrance des grades, titres et diplômes nationaux, la gestion des personnels de la fonction publique de l'État et le respect des règles applicables aux enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

Deux acteurs locaux se partagent donc la gouvernance en matière d'éducation : le ministre en charge de l'éducation en Polynésie française et le vice-recteur.

2) L'installation d'un pilotage partagé

Au-delà des textes qui précisent la double gouvernance, un pilotage partagé s'est instauré ces dernières années.

Même si le pilotage des corps d'inspection est séparé entre les inspecteurs du premier degré rattachés au ministère de l'éducation et inspecteurs du second degré rattachés au vice-rectorat, des binômes d'inspecteurs se partagent le territoire de la Polynésie française. Parallèlement à cette « territorialisation », un certain nombre de missions transversales, en cohérence avec la politique éducative du Pays, mobilisent un binôme IEN et IA-IPR. Ces actions portent sur des thématiques liées à l'école du socle (évaluations, développement du numérique, etc.) et sur des questions pédagogiques comme l'enseignement du fait nucléaire. La régulation de ces missions communes s'inscrit dans des réunions de travail régulières du « collège des inspecteurs » qui regroupent l'ensemble des corps d'inspection, sous le pilotage conjoint de la ministre en charge de l'éducation et du vice-recteur. Ce collège se réunit trois fois par an.

Enfin, le ministère de l'éducation et le vice-rectorat ont élargi leurs compétences croisées en matière de recrutement des cadres, puisqu'outre les personnels de direction et inspecteurs du premier degré visés dans la convention de 2016, ils participent conjointement au recrutement des inspecteurs du second degré.

Cependant, ces pratiques dépendent de l'impulsion donnée et de la qualité des relations entre les dirigeants des deux institutions.

3) Les limites d'une gestion fragmentée : complexité, blocages et tensions

Des responsabilités parcellaires :

- La gestion des moyens et des ressources humaines du premier degré appartient au ministère polynésien de l'éducation ;
- La gestion des moyens du 2nd degré appartient au ministère polynésien de l'éducation ;
- La gestion des ressources humaines du second degré est partagée entre le ministère polynésien de l'éducation et le vice-rectorat ;
- La gestion de l'enseignement privé (17% des élèves dans le 1^{er} degré et 27% dans le 2nd degré) sous contrat avec l'État, relève du seul vice-rectorat ;
- Les inspecteurs du 1^{er} degré dépendent du ministère de l'éducation et ceux du 2nd degré du vice-rectorat ;
- Le pilotage du numérique éducatif et la gestion des systèmes d'information sont partagés selon le niveau d'intervention.

Cet éclatement des responsabilités peut induire :

- Un coût de fonctionnement élevé : manque d'optimisation des moyens humains alloués au système éducatif polynésien (plus il y a d'entités analogues, plus les moyens humains qui y sont alloués sont démultipliés alors qu'une optimisation de ces moyens/compétences pourraient être plus efficace) ;
- Une difficulté à disposer d'un contrôle national des emplois fiable et donc d'un tableau de bord de la consommation des moyens ;

- Une inégalité de traitement entre personnels d'État affectés au vice-rectorat et personnels d'État mis à disposition du Pays qui exercent pourtant des missions analogues (NBI, compte épargne temps, compte personnel de formation, etc.) ;
- Une complexification des procédures en matière de ressources humaines du fait de la gestion bicéphale :
 - rajout d'étapes spécifiques complémentaires (qui n'existent pas au niveau national), inaction sur certaines tâches spécifiques (confusion quant à l'entité en charge du traitement), redondances de certaines tâches spécifiques, augmentation de la charge de travail et retards dans le traitement des dossiers,
 - confusion pour les personnels,
 - utilisation partielle des applications et des systèmes d'informations de gestion des ressources humaines (SIRH) nationaux et travaux complémentaires nécessaires. *Ex : une partie des tâches est traitée dans l'application/le SIRH et une autre via de multiples tableaux Excel,*
 - inaptitude à l'exercice d'une gestion des ressources humaines (GRH) de proximité car connaissances partielles et trop sectorisées des gestionnaires de ressources humaines,
 - absence d'une véritable politique de gestion des ressources humaines (GRH) et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) sur le territoire polynésien.
- Erreurs et risques de contentieux (cf. avancement des professeurs des écoles lors de l'année 2018) ;
- Tensions entre services et/ou entre décideurs sur la « stagiairisation » des lauréats de concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection au Fenua, sur le recours aux personnels mis à disposition dans le cadre du mouvement...

4) Les évolutions de la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 depuis sa signature n'ont pas porté sur la gouvernance

La convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 a été modifiée par avenant n° 2019-1 aux fins :

- D'instaurer un bilan conjoint (ministre de l'éducation de la Polynésie française et vice-recteur) à l'issue de la période de deux ans d'exercice des inspecteurs de l'éducation nationale (1^{er} degré) et des inspecteurs académiques, inspecteurs pédagogiques régionaux (2nd degré) ;
- D'instaurer une procédure de sélection des inspecteurs du second degré associant les services centraux du ministère de l'éducation nationale, le vice-recteur et le ministre en charge de l'éducation en Polynésie française ;
- D'apporter des précisions quant aux modalités de mise à disposition des professeurs appelés à exercer dans les classes de l'enseignement supérieur et des conseillers principaux d'éducation appelés à exercer sur des postes présentant des caractéristiques particulières ;
- D'introduire l'accord du ministre en charge de l'éducation en Polynésie française pour les demandes d'affectation dans les établissements d'enseignement privés des professeurs relevant du statut des professeurs des écoles du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française régi par le décret du 23 décembre 2003 ;
- De simplifier la gouvernance du numérique éducatif.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2022, la Polynésie française a récupéré les compétences inhérentes à la formation continue. Le département de la formation continue et de l'innovation (DFCI) de la DGEE est chargé de la conception et du pilotage du plan annuel de formation des personnels de l'éducation dans le cadre d'une gouvernance partagée et en lien direct avec un comité de pilotage (COPIL) constitué du vice-rectorat de Polynésie française et du ministère de l'éducation. Une nouvelle convention cadre avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de la Polynésie française (anciennement ESPE) définit la nouvelle répartition des compétences en matière de formation initiale entre les différentes parties et identifie les emplois mis à disposition de l'INSPE.

5) L'enjeu de la nouvelle convention Etat-Pays 2026-2036 : installer l'unicité de gestion du système éducatif polynésien

L'unicité de gestion est prévue par la loi organique : la Polynésie est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur non universitaire implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire. **Elle doit pouvoir en assurer seule la gestion.**

Dans le respect de la répartition des compétences exercées par l'État et la Polynésie, telle qu'énoncé par la loi organique (LO), il conviendrait de transférer à la Polynésie française et donc au ministère polynésien de l'éducation :

- La gestion des moyens et des personnels de l'enseignement privé.
- La gestion du 2nd degré :
 - La gestion RH intégrale des personnels, hors rémunération, recrutement, certifications et concours qui sont du ressort de l'État ;
 - La gestion et le pilotage des inspecteurs du second degré.
- La délégation académique au numérique et les conseillers pédagogiques pour le numérique pour l'unicité du pilotage du numérique éducatif en Polynésie.
- Ce transfert devrait s'accompagner du transfert à la DGEE des agents du vice-rectorat en charge de la gestion de ces personnels et/ou opérations.

L'État garderait le contrôle de l'organisation des examens afin de valider la délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. Il garderait ses missions de contrôle et de conseil.

Les transferts de compétences et de personnels entre le vice-rectorat et le ministère polynésien de l'Éducation rendent nécessaire l'étude de la construction d'un bâtiment commun, réunissant les deux administrations, afin de tenir compte de leurs attributions actuelles et de faciliter les futurs transferts de compétences.

6) Autres points à éclaircir dans la nouvelle convention :

Le concours financier de l'État pour la prise en charge des déplacements et de la formation des personnels.

Chaque année, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) des crédits relatifs aux frais de déplacement et à la formation des personnels pour les programmes 140 et 141.

Or, sur le programme 214 (sur lequel émargent tous les 66 agents du VR et les 46 agents de la DGEE), le MENESR notifie également des crédits relatifs aux frais de déplacement et à la formation des personnels qui relèvent de ce programme. Mais, contrairement aux programmes 140 et 141, la Polynésie ne perçoit aucune partie de ces crédits qui représentent pourtant 41% de l'enveloppe globale au vu de la proportion des effectifs mise à disposition de la Polynésie française.

Ces crédits devraient pouvoir être mobilisés pour la prise en charge des déplacements des personnels administratifs en métropole et en Polynésie.

Formations obligatoires imposées par l'État et pour lesquelles des crédits spécifiques sont alloués.

Actuellement, dans le protocole relatif au développement du numérique éducatif pris en l'application des articles 11 et 12 de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, il est prévu que les frais de formation liés aux personnels de la Polynésie française sont pris en charge par celle-ci. Lorsque la Polynésie française choisit d'adhérer à un ou plusieurs dispositifs existants au niveau national, il paraît cohérent que leur prise en charge relève de l'État. En revanche, lorsque le MENESR réforme ses applications nationales (RenoïRH, Virtuo, Op@le), il impose aux agents mis à disposition auprès du Pays (donc de la DGEE) de les utiliser. Il semblerait légitime que des crédits de formation soient également octroyés à la Polynésie, comme c'est le cas pour les agents du vice-rectorat. La nouvelle convention devrait donc prévoir que le MENESR assure la formation aux nouvelles applications de gestion, que les agents ayant à les utiliser soient affectés au vice-rectorat ou mis à disposition auprès du Pays (DGEE).

Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale

Initié en 2022 sous l'ancienne mandature, le Schéma de cohérence des politiques sociales du Pays a fait l'objet d'une poursuite et d'une actualisation en 2024. Cette démarche stratégique vise à doter le Pays d'une vision consolidée et partagée de son action sociale pour les cinq prochaines années. Dans le cadre de cette actualisation, le **schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale** a été **présenté aux membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) le 3 décembre 2024**, puis **approuvé**. Cette validation marque une étape clé dans l'ancrage institutionnel du Schéma directeur et témoigne du large consensus autour de ses orientations.

Objectifs :

- Structurer les politiques sociales du Pays,
- Répondre aux attentes de la société civile et aux recommandations de la Cour des comptes,
- Mobiliser plus de **200 acteurs locaux**.

Méthodologie :

Consultations multisectorielles (collectivités, associations, syndicats, confessions religieuses).

Axes structurants :

Aide sociale,
Protection de l'enfance,
Prise en charge de la dépendance,
Handicap,
Violences intrafamiliales,
Lutte contre l'exclusion,
Formation des aides à la personne.

Schéma directeur des transports publics interinsulaires maritime et aérien

Le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires fixe les orientations de la Polynésie française concernant l'organisation et le développement des dessertes maritimes et aériennes, dans un souci de limitation du désenclavement de certaines parties du territoire, de développement économique durable et de préservation de l'environnement. Il sert de référence pour harmoniser la programmation des investissements, notamment en matière de matériels, d'infrastructures et d'aides.

La Polynésie française a mis en place des dispositifs de continuité intérieure afin de pallier les conditions géographiques spécifiques de son territoire. Afin de désenclaver les îles éloignées, de participer à l'aménagement du territoire en évitant un exode des populations vers l'île principale de Tahiti et d'assurer un développement économique et social de ces territoires, le gouvernement de la Polynésie française a fait le choix d'attribuer des licences d'exploitation auprès de transporteurs aériens et maritimes fixant des obligations de service public pour ces transports interinsulaires.

Ces obligations ont pour objet d'assurer des services réguliers de transport suffisants au regard des besoins, qui répondent à des exigences de régularité, de fréquence, de qualité de service, de sécurité, et de capacité d'emport (Loi de pays n°2016-3 du 25 février 2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien).

Par ailleurs, pour répondre aux objectifs de résilience climatique fixés par le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le plan Climat, le Pays s'engage vers un développement raisonné et durable en fixant de nouvelles orientations des transports intérieurs de la Polynésie française, comme le développement du transport maritime intra-archipels à propulsion bas-carbone entre Tahiti et les îles éloignées.

- La politique sectorielle dans le domaine maritime couvre trois enjeux majeurs :

- **Enjeu de développement économique durable en favorisant le désenclavement des archipels.**

A titre liminaire, il est remarquable de constater que les armateurs desservant les îles des archipels éloignées ont pu maintenir leur activité, aucune faillite n'a été constatée.

La desserte maritime des archipels est un pilier essentiel du développement économique des îles et du maintien de leurs populations pour inverser les flux migratoires et contrer l'exode insulaire.

Le cadre réglementaire (loi du pays n° 2016-03 du 26 février 2016) a permis la délivrance de licences d'exploitation avec des obligations de service public (OSP) concernant la durée d'exploitation d'un navire, la fréquence des dessertes, l'obligation d'information aux usagers, et l'encadrement des conditions d'exploitation.

Le respect des OSP fait l'objet d'un suivi par la mise en place d'une fiche-qualité de service. Les communes assurent une transmission de ces fiches afin d'informer la direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) de toutes difficultés liées à la desserte maritime.

La procédure de suivi des signalements et de contrôle de la réalisation effective des obligations de service public des opérateurs maritimes s'est poursuivie en 2024. Les principaux manquements aux obligations de service public (OSP) concernent :

- 11 manquements relatifs à l'obligation d'information de la commune lors de l'arrivée du navire sur l'île par un armateur ;
- 2 manquements concernant l'obligation de respect des horaires de nuit des opérations de débarquement et d'embarquement (horaires interdits entre 21 h et 5h) des navires dans les îles.

En outre, Le téléservice relatif à la gestion des escales maritimes a été ouvert en avril 2023 dans un premier temps pour les navires de croisières (>90 m) puis en septembre 2023 pour les navires >20m. L'ouverture à la plaisance et à tous types de navires est prévue en juin 2025. Les premiers paiements sont prévus en janvier 2026. La liaison avec le Port autonome de Papeete a commencé et devrait s'achever en juin 2025. La mise en production du téléservice constitue la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des escales. Cette autorité d'escale sera à terme le point de contact et coordination des déclarations d'arrivées et des lieux de destination des navires. Elle sera chargée de statuer sur les demandes d'escale en fonction des zones prédéfinies, et elle sera associée à un réseau de référents d'exploitation sur site.

2024 a permis la mise en place et le développement du bureau de gestion des escales, au sein de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM), organisation visant à structurer et sécuriser les escales des navires en Polynésie française. Ce service permet d'améliorer la régulation du stationnement des navires et éviter les nombreux conflits d'usage.

Parallèlement, les zones de mouillage réglementées et un programme d'installation d'ancrages écologiques sont déployés. La Polynésie française bénéficie dans le cadre d'un vaste programme d'installation de mouillages écologiques, du soutien financier de l'Etat via le Fonds vert. 144 dispositifs seront installés par la DPAM en 2025 dans les eaux intérieures de Raiatea-Tahaa et de la commune de Taiarapu-Ouest. Le dispositif réglementaire, en cours de finalisation, sera effectif en 2025. Il a pour objectif de créer les règles de régulation relative à l'occupation de l'espace maritime et d'utilisation des installations dédiées.

• **Enjeu de sécurité maritime et environnementale par la mise en place des réglementations adaptées et mieux appliquées, afin d'assurer en sécurité la libre circulation par voie maritime.**

Partant du principe qu'il ne peut y avoir de développement harmonieux et durable sans sécurité ni préservation de l'environnement, la Polynésie française, consciente de la fragilité de ses écosystèmes intervient afin de faire face aux pollutions pouvant être générées par les épaves de navires. Ainsi, 100 millions F CFP sont inscrits annuellement au budget de fonctionnement du Pays pour procéder à la dépollution et au retrait des navires abandonnés ou qui ont fait naufrage et dont les armateurs n'assument pas leurs responsabilités.

Cet objectif est essentiel au développement touristique d'une destination qui se veut exemplaire en termes d'environnement.

Des missions sont organisées chaque année dans les 5 archipels afin de permettre à tous les exploitants de pouvoir présenter leur navire dans des conditions similaires quel que soit leur port d'attache.

Ce choix fort concourt directement à l'amélioration de la sécurité maritime, et permet à la DPAM de garantir à tous un traitement équitable et de limiter les surcoûts souvent importants induits par l'exploitation d'un navire dans une île éloignée.

Pour autant l'augmentation constante du nombre de navires professionnels (en commerce et pêche) à visiter mobilise des moyens humains et financiers conséquents. La planification de ces visites reste difficile et nécessite la participation de tous afin d'optimiser les déplacements des inspecteurs.

Le travail de contrôle et de conseil réalisé par les inspecteurs de la DPAM à bord des navires professionnels est un des axes principaux de l'amélioration de la sécurité maritime. En 2024, 896 visites de sécurité ont été réalisées sur des navires professionnels en tenant compte des contre-visites (visite spéciale effectué pour contrôler la correction d'écarts constatés lors de la visite périodique) et les visites effectuées sur les navires de plaisance support d'une activité commerciale ou de formation (bateau école, club de plongée, navire de location...).

Ce sont ainsi 27 missions qui ont été organisées dans 42 îles autre que Tahiti.

En 2024, 3 épaves ont été retirées : 3 navires aux Tuamotu (Takaroa, Fakarava et Aratika). Le montant total consommé au titre du programme de démantèlement de ces navires est de 39.712.041 FCFP.

• **Enjeu sociétal avec la recherche d'une régulation adaptée et plus lisible permettant une meilleure acceptabilité favorisant la coexistence harmonieuse des multiples activités, en améliorant la sécurité au travail des professionnels de la mer, en accompagnant l'emploi maritime et en rendant l'administration plus simple et plus proche des besoins de tous les partenaires du développement et des différentes politiques publiques.**

La démarche qualité se poursuit au sein de la DPAM, à travers la certification ISO notamment la mise en place de téléservices pour les usagers, des locaux accueillants, la modernisation du permis de conduire en mer, de nouveaux supports de communication et des points d'informations excentrés.

Le site internet de la DPAM est aujourd'hui plus accessible et le service a par ailleurs diversifié ses canaux d'information numériques (plateformes, réseaux sociaux) pour être au plus près des usagers.

5 dépliants supplémentaires ont été créés et diffusés en 2024 :

1. Revatua ;
2. Les responsabilités du propriétaire d'un navire ;
3. La formation professionnelle maritime en Polynésie française ;
4. Passer son permis de conduire en mer ;
5. Créer une activité nautique

Diffusés à l'accueil, ils ont été commandés en 300 exemplaires de chaque. On compte aujourd'hui 11 flyers d'information mis à disposition de l'utilisateur.

La suite de la campagne de sensibilisation 2023 « Prenez la mer, pas les risques » relative à la sécurité en mer s'est poursuivie en 2024 à travers :

- la diffusion de capsules télévisées AREMITI et FARE RATA sur la sécurité en mer en français, tahitien et anglais et les gestes à adopter pendant les manifestations nautiques.
- La diffusion en radio d'épisodes de la chronique AVEIA dédiés à la sécurité en mer.
- Un affichage sur l'utilibus des communes de Mahina et de Taiarapu Est axée sur la sécurité en mer et les bons comportements.
- La publication dans les magazines Moorea, Hono Ite, Sport Tahiti Magazine et le guide Moana sur les gestes à adopter pendant les manifestations nautiques et les 10 commandements du chef de bord.

Création du forum de l'emploi maritime :

Depuis 2019, la DPAM a mis en ligne un forum de l'emploi maritime qui agrège les offres d'emplois et les demandes d'emplois. Ce service s'imposait comme une évidence pour la DPAM qui a ainsi permis de fédérer les offres et les demandes pour les rendre visibles. Un lien permet de rejoindre cette page depuis le site de la DPAM. Elle a été modernisée en 2023 et mis à jour en 2024. Ainsi le forum de l'emploi a **reçu 2 149 visites en 2024**.

En outre, le téléservice REVATUA permettant la dématérialisation des documents du transport maritime intérieur (connaissements, manifestes, plannings prévisionnels d'exploitation des navires et téléversement des autres documents obligatoires) est devenu obligatoire pour les transporteurs (délibération APF du 22 février 2024 prévoyant une application en septembre 2024 au plus tard).

La Direction générale des affaires économiques a rejoint la plateforme. Son module a été homologué en décembre 2023. En effet, la délibération n°97-99 APF modifiée du 29 mai 1997 portant création d'un compte spécial « Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures » prévoit l'obligation de transmission des manifestes et des connaissances dans le cadre de la prise en charge par le Pays des frais en matière de produits pétroliers. Cette transmission se fait désormais via le téléservice REVATUA permettant une simplification et une transmission plus rapide de ces documents par les professionnels ainsi qu'un exercice optimisé des missions de régulation par les administrations du Pays. On dénombre aujourd'hui 256 chargeurs professionnels et 298 chargeurs particuliers inscrit au téléservice.

Le téléservice IHITAI permet la gestion et le suivi dématérialisé de la carrière des marins pêcheurs professionnels.

- Date démarrage : décembre 2020 ;
- Date début développement : mars 2022 ;
- Date mise en production : juillet 2023.

Les capitaines et armateurs peuvent à travers ce logiciel enregistrer les temps de leurs marins en mer. Les marins quant à eux peuvent s'inscrire à des sessions d'examen, visualiser leurs notes en ligne, leurs diplômes et leurs qualifications spécifiant les échéances de renouvellement.

En 2023, la première étape du lancement a concerné notamment la possibilité pour les marins de créer leur compte avec un courriel et de récupérer leurs diplômes en ligne. Aujourd'hui 1326 comptes marins ont été ouverts et 1161 titres marins ont été générés sur la blockchain depuis la mise en production de IHITAI.

Ce téléservice a obtenu deux prix en 2023 : le prix de l'innovation numérique et le prix coup de cœur du public dans le cadre de la Semaine de l'innovation publique.

Enfin, il sera précisé que le projet de réforme du cadre juridique relatif au tourisme nautique et plus particulièrement au dispositif d'attribution de la licence charter est toujours en cours.

Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements de l'île de Tahiti

Le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti a été approuvé par délibération n°2017-73 APF du 17 août 2017. Il a pour objet de présenter les objectifs et orientations qui constituent le cadre de la politique des transports publics du Territoire pour 2016-2035.

La mise en œuvre de ce schéma directeur est envisagée dans le cadre d'un plan d'actions établi sur la base d'hypothèses d'évolution concernant notamment la démographie ainsi que les comportements de déplacement et les trafics.

Les grands objectifs du schéma directeur visent à :

- Planifier et organiser les différentes actions afin de développer un transport public de qualité à Tahiti
- Décrire un objectif ambitieux à long terme et décliner les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de déplacements de la population et accompagner les projets de développement économique, touristiques et transports.

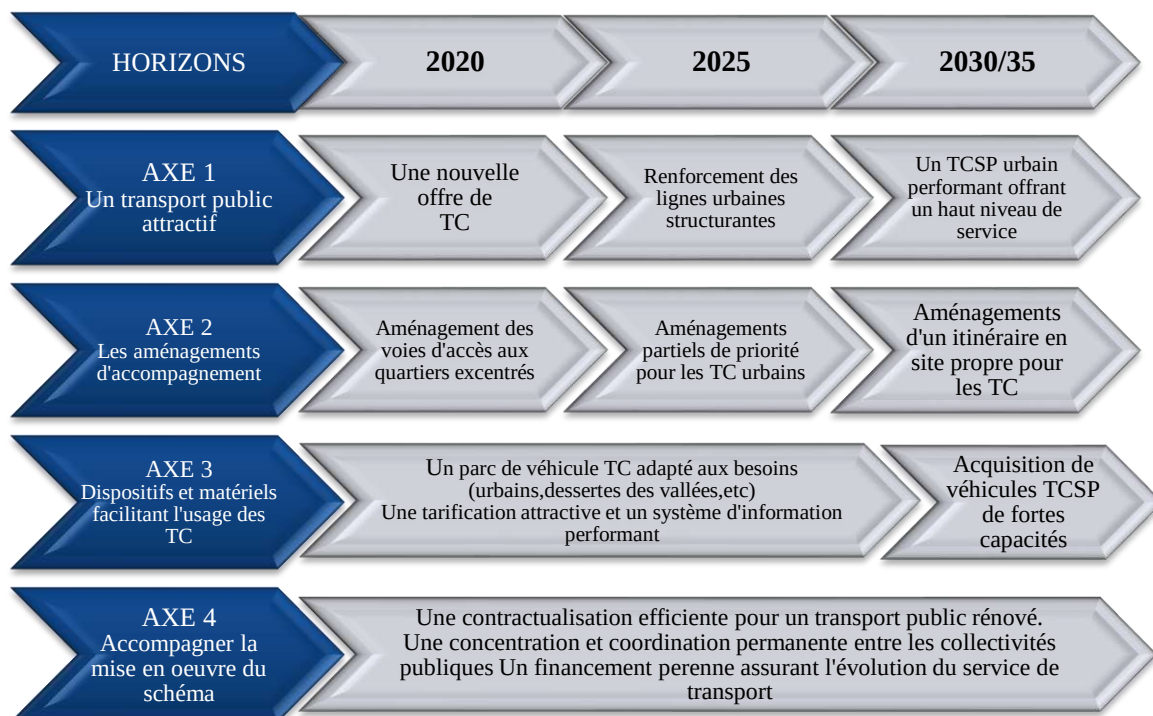
Pour cela le schéma directeur :

- Organise les différentes étapes pour arriver à l'objectif choisi,
- Estime les ressources nécessaires,
- Propose une gouvernance et une organisation adéquate.

Les grands axes du programme d'action du schéma directeur des transports collectifs sont les suivants :

Axe 1	Engager un projet de transport public viable et répondant au besoin de la population en termes, d'accès pour tous, d'intermodalité et de préservation de l'environnement
Axe 2	Réaliser les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du projet de transport et favorisant de nouveaux comportements de déplacement
Axe 3	Mettre en place les dispositifs et matériels facilitant l'usage régulier des services de transport public par le plus grand nombre
Axe 4	Programmer, suivre et accompagner la mise en œuvre du schéma directeur des transports en commun et des déplacements durables de Tahiti.

Plan général du programme d'action du schéma directeur



En 2024, plusieurs actions ont été menées pour satisfaire au programme d'actions ci-avant décrit, notamment :

Axe 1 : Engager un projet de transport public viable et répondant au besoin de la population en termes, d'accès pour tous, d'intermodalité et de préservation de l'environnement

Un bureau d'études missionné par la Direction des transports terrestres (DTT) a mené en 2024 une étude de restructuration des transports collectifs. Ce dernier a également réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un TCSP qui a donné lieu à la définition d'une stratégie opérationnelle sur 10 ans, ainsi qu'à la recommandation de localisation des futurs pôles d'échange multimodaux (PEM), gares routières et parking-relais.

Dans le cadre du transport scolaire, la DTT a accompagné la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires.

En prévision de 2025, la DTT finalise le projet d'avenant à la convention-cadre pour la DSP des transports en commun de l'île de Tahiti pour une mise en application la même année. Elle prévoit aussi le lancement d'une étude de restructuration des transports collectifs pour les années 2026 et 2028, et une étude de faisabilité d'un TCSP dans l'agglomération de Papeete.

Axe 2 : Réaliser les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du projet de transport et favorisant de nouveaux comportements de déplacement :

L'année 2024 a été rythmée par l'amorçage ou la réalisation d'une multitude d'actions. Deux autorisations de programmes (AP) ont été créées :

- AP 325.2024 : Voies réservées et aménagements en faveur des transports en commun et modes alternatifs de mobilité durable
- AP 329.2024 : Gares routières et pôles d'échanges multimodaux des transports publics de Tahiti

En matière de projets d'aménagement, des travaux de rénovation de la gare routière de Papenoo ont été menés à bien, tandis qu'un marché pour le réaménagement de la gare routière d'Outumaoro a été lancé pour un démarrage des travaux prévu dans le courant du second trimestre de 2025. De même, des études de faisabilité ont été réalisées pour le projet de gare routière de la mairie de Punaauia et celui du PEM de Mamao. Qui plus est, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la phase 1 des aménagements de voies réservées dans les communes de Papeete, Pirae et Faa'a, marquant une étape clé vers un réseau plus fluide et prioritaire pour les transports en commun. Dans le cadre d'un projet pilote,

Une étude de stationnement a également été menée avec comme objectifs la proposition d'une nouvelle politique de stationnement et la détermination du potentiel de report modal. En parallèle, certaines vallées de Tahiti ont fait l'objet d'une analyse pour y aménager de potentielles aires de retournement en lien notamment avec la révision/création de PGA dans les différentes communes de l'île. Enfin, la DTT a lancé une étude sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) en zone urbaine et sur le réseau de transport en commun de Tahiti.

Pour favoriser les nouveaux comportements de déplacement en matière de mobilité active, la DTT a lancé en 2024 une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs à l'échelle de la Polynésie française. Le service a également entamé une réflexion sur la mise en place d'un service de location de vélos longue durée (VLD) avec une mise à disposition d'environ 150 VLD au second semestre de 2025.

En prévision de 2025, en plus de ce qui a été mentionné dans les paragraphes précédents, la DTT projette la rénovation de la gare routière de l'Hôtel de ville de Papeete, la poursuite de l'étude sur l'accessibilité des PMR afin d'aboutir à l'élaboration d'une charte et d'un schéma de mise en accessibilité, ainsi que la programmation d'une Journée vélo dans le cadre d'une édition 2025 de la Semaine de la mobilité au fenua.

Axe 3 : Mettre en place les dispositifs et matériels facilitant l'usage régulier des services de transport public par le plus grand nombre :

En ce qui concerne l'axe 3, plusieurs actions ont été réalisées en 2024 :

- Projet d'avenant avec le Déléataire activant la réforme de la gamme tarifaire avec le mécanisme de compensation financière (article 32)
- Arrêté n° 993 CM du 11 juillet 2024 instituant une gratuité totale du réseau de transport en commun routier régulier Tere Tahiti du 26 juillet au 5 août 2024 à l'occasion des Jeux olympiques 2024
- Marché pour un nouveau SAEIV couplé billettique (Matawan) avec une mise en place prévue en 2025
- Campagne d'affichage des QR-codes d'informations voyageurs sur l'ensemble des bornes d'informations voyageurs
- Projet pilote de bornes d'information voyageur (BIV) en temps réel : 7 BIV ont été commandées et réceptionnées, leur pose est prévue en 2025
- Nouveau plan du réseau Tere Tahiti à deux échelles : agglomération et île de Tahiti
- Validation de la création de poste au BP 2025 : Chargé de projet développement des réseaux de transports et de la mobilité durable, pour soutenir les actions en cours et prévues

En prévision pour 2025 :

- Réception et mise en service de 18 autobus neufs dans le cadre d'un projet d'avenant au contrat de DSP
- Etude de définition des besoins et stratégie d'achat de matériel roulant pour le renforcement de l'offre de transports en commun à Tahiti
- Préparation du plan pluriannuel d'investissement du Déléataire : 20 bus en 2025, puis 100 bus en 2026
- Etude de définition des besoins et stratégie d'achat de matériel roulant pour le renforcement de l'offre de transports en commun à Tahiti, en intégrant une demande du Conseil des Ministres (Juillet 2024) d'une livraison de matériels roulants avec un design de type "Trucks"
- Réforme tarifaire avec un nouveau système billettique, nouveau site internet (e-boutique) et application avec titre dématérialisé : date prévisionnelle fin du 1er semestre 2025

- Création d'une AP 271.2025 : Acquisition de systèmes de transports intelligents et d'information voyageurs des transports publics
- Arrivée de quatre cadres A : Chef de projet des transports et déplacements terrestres - mobilité durable (25/03/2024), Chef de projet des transports et déplacements terrestres - infrastructures (02/04/2024), Chargé de la délégation de service public (21/08/2024) - Transformation du poste de catégorie B créé en 2019, et Chef de projet des transports et déplacements terrestres - modes actifs (03/10/2024)

Axe 4 : Programmer, suivre et accompagner la mise en œuvre du schéma directeur des transports en commun et des déplacements durables de Tahiti.

En 2024 :

- Commande de capteurs « Flowly » à installer dans certains autobus
- Communications sur la gratuité du réseau de bus à l'occasion des Jeux olympiques
- Semaine de la mobilité au fenua 2024 dans le cadre de la 23^e édition de la Semaine européenne de la mobilité

En prévision pour 2025 :

- Enquête ménage déplacement
- Elaboration d'un projet de programme d'études transports et mobilité par la Direction des transports terrestres
- Projet d'arrêté de gouvernance par l'intermédiaire d'un arrêté CM portant création des instances de gouvernance de la politique de mobilité durable en Polynésie française
- Recrutement pour les postes créés : Chargé de la délégation de service public (AENP, 3 ans), Chef de projet des transports et déplacements terrestres – bus, et potentiel recrutement d'un chargé de communication – mobilité
- Suivi du plan de communication du délégataire en plus des prochaines communications à venir concernant les nouveautés sur le réseau de transport en commun : grille tarifaire, services, outils des transports en commun et plan du réseau
- Edition 2025 de la Semaine de la mobilité au fenua

Pour conclure, il sera précisé que la DTT procédera en 2026 à la révision de son schéma directeur. Il s'agira de :

- S'inscrire dans les engagements climatiques de résorption des gaz à effet de serre produits à près de 50% par les transports terrestres en Polynésie française, de proposer des solutions de transports et d'aménagement du territoire viables économiquement et socialement ;
- D'englober la dimension mobilité durable en intégrant tous les modes de déplacement (autres que les seuls transports collectifs), travailler leurs intermodalités et sur les interfaces avec l'aménagement du territoire ;
- D'intégrer cette démarche sur l'ensemble de la Polynésie française (pas uniquement sur l'île de Tahiti) ;
- De procéder à cette révision en intégrant un volet de concertation, notamment avec la population.

A cet effet, la DTT a poursuivi ses actions dans le cadre de la démarche de concertation citoyenne (Mobilités au fenua) lancée en 2023. En effet, la DTT a organisé en 2024, le premier comité de suivi de la démarche. A l'issue de ce comité, 21 idées issues des boîtes à idées ont été sélectionnées et soumises au vote de la population entre le 25 septembre et le 25 novembre 2024. Au total, 5 995 votes ont été soumis et les 7 idées lauréates ont été identifiées. En 2025, ces 7 idées seront présentées au comité de suivi aux côtés des 3 idées lauréates issues des ateliers participatifs, avant que les 10 idées soient intégrées dans la révision du Schéma directeur.

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

La croissance mondiale devrait ralentir et les risques de dégradation s'accroître à mesure que se dessinent des réorientations majeures en matière de politiques publiques.

Après une succession de chocs prolongés et inédits, l'économie mondiale semblait avoir retrouvé une certaine stabilité, avec des taux de croissance stables mais ternes. Toutefois, la situation évolue alors que les gouvernements du monde entier redéfinissent leurs priorités et que les incertitudes atteignent de nouveaux sommets.

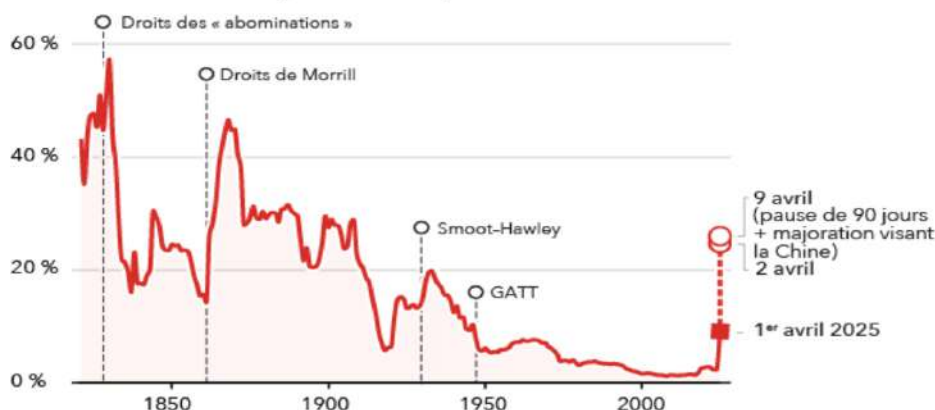
L'économie mondiale est restée résiliente en 2024, avec une croissance de 3,3 % en rythme annualisé sur le second semestre de l'année. Cependant, les indicateurs d'activité récente et les réorientations des pratiques d'échanges commerciaux laissent entrevoir une modération des perspectives de croissance de l'économie mondiale pour 2025.

- La confiance des entreprises et des consommateurs s'est dégradée dans certains pays.
- Des tensions inflationnistes persistent dans de nombreuses économies.
- Parallèlement, les incertitudes au niveau de l'action publique sont élevées, et d'importants risques subsistent.

Ainsi, dans une économie mondialisée et fortement intégrée, **le scénario central de prévision retient que la hausse des tarifs douaniers affectera négativement la croissance économique à court terme, comme le commerce mondial.**

Le choc qui "porte les droits de douane effectifs à des niveaux jamais observés depuis un siècle" aux États-Unis se double d'une forte incertitude quant à la mise en œuvre de ces annonces.

Droits de douane moyens effectifs, États-Unis



L'économie mondiale entre dans une nouvelle ère

Le système économique mondial dans lequel la plupart des pays évoluaient depuis 80 ans est remis à plat, et le monde entre dans une nouvelle ère. Les règles en vigueur sont remises en question alors que de nouvelles se font encore attendre.

Depuis la fin janvier, une vague de droits de douane a été annoncée par les États-Unis. Ils ont commencé par être imposés sur le Canada, la Chine, le Mexique et des secteurs essentiels, pour culminer par des droits quasi universels le 2 avril. Les droits de douane effectifs des États-Unis ont dépassé ceux atteints durant la Grande Dépression tandis que la riposte des principaux partenaires commerciaux a considérablement relevé les droits mondiaux. L'incertitude épistémique et l'imprévisibilité des politiques publiques qui en résultent sont des

déterminants majeurs des perspectives économiques. Si elle persiste, cette hausse brutale des droits de douane et l'incertitude qui l'accompagne vont considérablement ralentir la croissance mondiale.

Ainsi, après une croissance "stable mais décevante" jusqu'à la fin 2024 (3,3 % sur l'année), l'activité économique mondiale ralentirait à 3,1 % en 2025 et 3,0 % en 2026, sur fond d'augmentation des obstacles aux échanges dans plusieurs économies du G20 et d'aggravation des incertitudes qui vont peser sur l'investissement et les dépenses des ménages.

- **Aux États-Unis**, la croissance annuelle du PIB réel devrait ralentir par rapport au rythme soutenu enregistré récemment et se replier à 2,2 % en 2025 et 1,6 % en 2026.
- **En France**, selon le rapport d'avancement annuel 2025 de la Direction générale du Trésor (DGT), l'activité économique en France a résisté en 2024 (+ 1,1 %) malgré les incertitudes internationales. La prévision de croissance du PIB pour 2025 est revue à la baisse pour s'établir à + 0,7 %, en raison des incertitudes politiques et économiques internationales alors que la prévision d'inflation pour 2025 est inchangée à + 1,4 % mais dépend notamment de l'ampleur et de la durée de mise en œuvre des mesures commerciales décidées par les États-Unis.
- **Dans la zone euro**, la croissance du PIB réel, toujours atone en raison de la montée des incertitudes, devrait s'établir à 1,0 % en 2025 et 1,2 % en 2026.
- **En Chine**, la croissance devrait décélérer, passant de 4,8 % cette année à 4,4 % en 2026.

Etant donnée l'incertitude entourant l'enchaînement des rétorsions et la complexité des chaînes de valeur, il est difficile de prévoir l'ensemble des effets de cette hausse « historique » des droits de douanes de la première économie mondiale mais cela constitue nécessairement un choc d'offre pour le pays qui les impose" (les Etats-Unis), négatif à court terme pour l'inflation et l'activité, et à moyen terme pour la productivité. Les risques entourant les prévisions sont baissiers, toutefois, en cas de nouveau renversement de la politique commerciale américaine et d'une meilleure coopération, "les perspectives pourraient s'améliorer immédiatement".

L'économie polynésienne continue de croître en 2024 mais ses moteurs de croissances, externe et interne ralentissent rapidement

L'économie polynésienne continue de croître en 2024 après la hausse de 3 % du PIB en 2023 en s'appuyant essentiellement la demande intérieure. Ainsi, sur l'année 2024, ce sont les activités liées aux entreprises répondant à la demande domestique (+ 2,5 % de chiffre d'affaires sur un an) qui portent la totalité de la croissance annuelle.

Le chiffre d'affaires annuel des entreprises orientées vers le tourisme (transport aérien, hébergement, restauration, etc.) recule globalement de 1,5 %, avec la baisse dans les transports (- 2,5 %) et la stabilité dans l'hébergement-restauration. **Du côté des entreprises non touristiques**, ce sont les secteurs de la construction et des industries (industries agroalimentaires, industries en lien avec la construction et les autres industries) qui tirent la croissance de 2024 en y contribuant pour deux tiers en 2024.

- Le secteur de la construction (5 800 emplois en moyenne en 2024) a pu s'appuyer sur une demande des secteurs privé et public soutenue (travaux liés aux Jeux Olympiques, baisse des taux d'intérêt, investissement hôtelier) pour développer son chiffre d'affaires de 9 %, contribuant pour 0,8 point à la croissance annuelle.

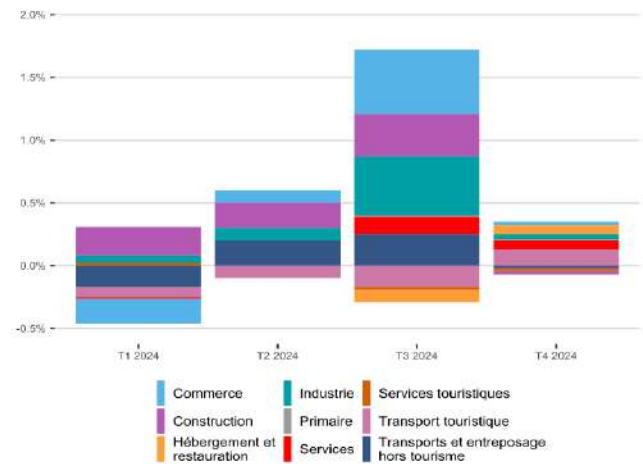
- La hausse annuelle du chiffre d'affaires dans les industries (+ 6 %) s'appuie principalement sur l'activité soutenue de la construction et de la demande plus forte des industries de biens intermédiaires d'une part, et d'autre part par une demande toujours forte des biens issus de l'industrie agroalimentaires (+ 3 %).

- Dans le sillage de la consommation des ménages, la contribution du commerce à la croissance reste positive (+ 0,4 point), mais son activité semble s'essouffler avec une hausse du chiffre d'affaires de + 0,2 % au quatrième trimestre pour une hausse annuelle de 0,7 %. La baisse du chiffre d'affaires dans le commerce

automobile (- 1,5 %) explique une partie ce résultat puisque les ventes sont restées stables en volume dans les commerces de détails avec une hausse du chiffre d'affaires (+ 1,5 %) qui est supérieure au niveau de l'inflation annuelle moyenne (+ 1,4 %).

Ce volume d'activités en lien avec la consommation des ménages a pu profiter d'un ralentissement de l'inflation en moyenne annuelle (+ 1,2 % en 2024 après + 3,3 % en 2023) et d'un marché du travail toujours dynamique (+ 4 % de salariés en équivalent temps plein).

FIG. 1. Contributions par secteur d'activité à l'évolution annuelle du chiffre d'affaires trimestriel



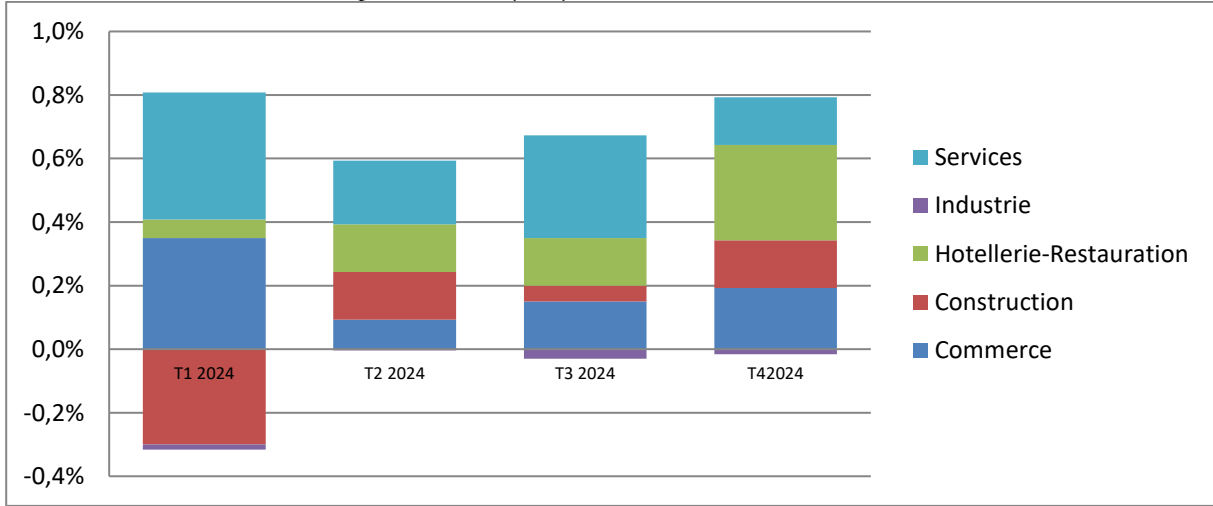
Source : DICI, ISPF

Le marché du travail continue sa progression en 2024

Portés par des effectifs touristiques élevés mais aussi par une demande intérieure soutenue, les effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP) ont progressé chaque trimestre de 2024. Ce sont ainsi 2 150 salariés supplémentaires, en moyenne annuelle, qui ont rejoint le marché du travail en 2024 (+ 3,0 % sur un an) pour un total de 73 950 salariés en moyenne ou 64 800 salariés en équivalent temps plein (+ 3,2 %).

Si tous les secteurs ont proposé davantage d'emplois, les dynamiques ralentissent sur l'ensemble des secteurs avec un recours plus important aux heures supplémentaires (+ 6,2 % de salariés en moyenne dans ce cas en 2024). Ainsi, au total, les salariés polynésiens ont travaillé pendant 130 millions d'heures de travail (+ 3 % sur un an) pour une masse salariale versée par les employeurs en hausse de 5 % à 277 milliards de F.CFP. La hausse des effectifs salariés et du taux horaire contribue chacun pour moitié à la hausse de la masse salariale, soutenant ainsi le pouvoir d'achat des salariés.

Evolution trimestrielle de l'emploi salariés (ICS) et contributions des secteurs



Sources : Ispf ; CPS ; Indice emploi

Dans le sillage de la hausse des emplois salariés, le taux d'emploi (part des individus en emploi dans la population en âge de travailler) et le taux d'activité (part de la population active dans la population en âge de travailler) progressent à 57,7 % et 60 %. Toujours en deçà de celui de la France métropolitaine (70 % en 2024), l'écart se réduit à 11,2 points contre 13 points un an plus tôt. Le taux d'emploi se rapproche de ceux de Martinique et de Nouvelle-Calédonie et demeure plus élevé que dans les autres départements et collectivités d'Outre-mer.

Parmi les personnes en emploi, 4 700 sont en sous-emploi, c'est-à-dire travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler plus ; elles représentent 4,4 % des personnes en emploi, contre 6,1 % (6 200 personnes) en 2023.

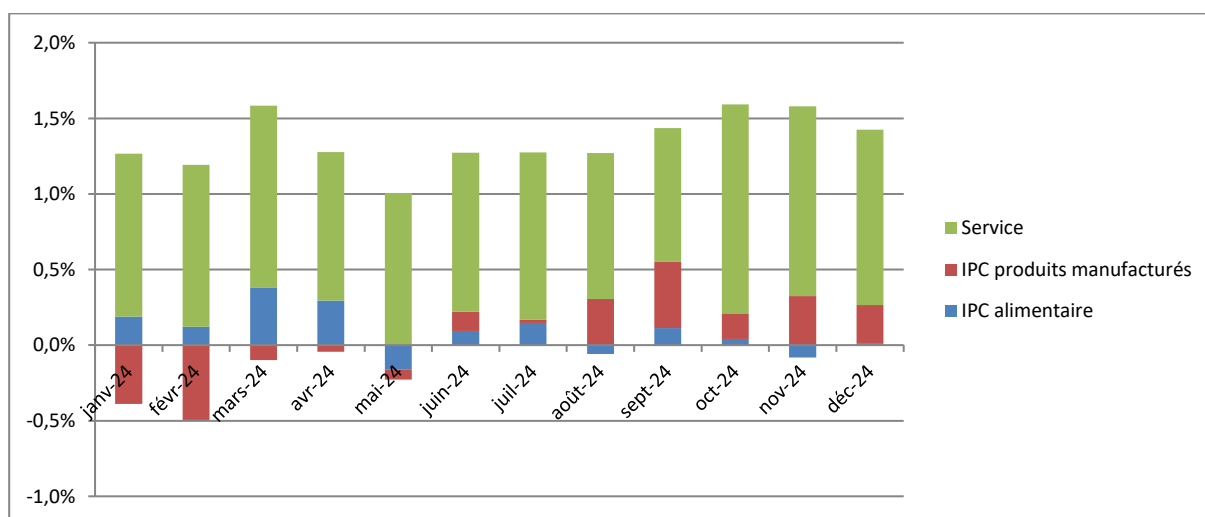
Le taux de chômage (part d'individus au chômage dans la population active) diminue à 7,5 % en Polynésie française, seule collectivité française à ne pas indemniser les demandeurs d'emploi, incitant peu à se déclarer comme chômeurs. A ces chômeurs, il faudrait rajouter les 22 000 personnes inactives qui souhaitent occuper un emploi, sans toutefois correspondre à la définition du chômeur. Ainsi au total, 105 900 personnes occupent un emploi, salarié ou non en 2024, soit 3 000 de plus qu'un an auparavant. Le nombre de chômeurs (8 600) demeure sous la barre des 10 000 depuis trois ans et recule de 1 000 personnes sur un an.

Une inflation toujours contenue

Même si l'inflation est restée contenue tout au long de l'année (+ 1,2 % en moyenne annuelle), son rythme n'a cessé de croître au fil de l'année, passant de + 1 % en moyenne trimestrielle au premier trimestre à + 1,5 % au quatrième trimestre 2024.

Si le prix des produits alimentaires a peu évolué sur un an (+ 0,1 %), tout comme le prix des carburants (155 F.CFP le litre depuis août 2023), ce sont les autres biens et services (+ 6,4 %), notamment les assurances (+ 9,8 %) et les services financiers (+ 5,4 %) qui ont le plus contribué à l'inflation (+ 0,6 point). Le prix des dépenses liées au logement (loyer, eau, électricité, gaz et autres combustibles) progresse de 2,4 % et contribue pour 0,4 point à l'inflation annuelle.

Évolution des contributions à l'inflation mensuelle par grands postes de consommation



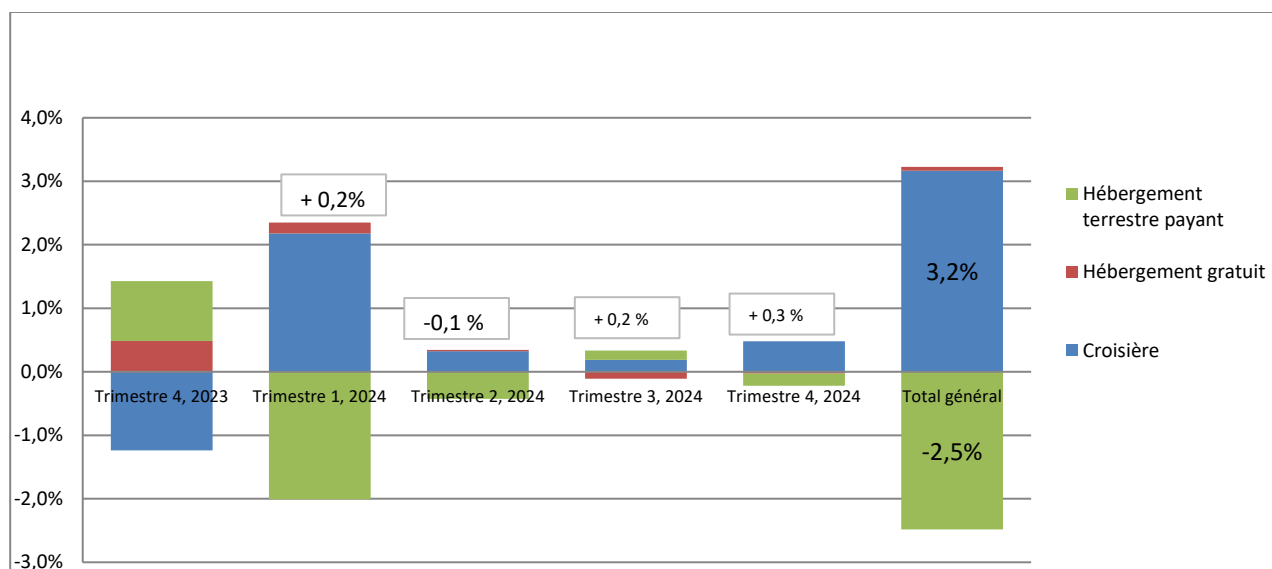
Sources : ISPF ; IPC

Un nouveau record de fréquentation touristique en 2024, mais le secteur terrestre marchand recule

En 2024, la fréquentation touristique progresse de 0,7 % pour s'établir à 263 800 touristes. À l'inverse des années précédentes, c'est le secteur de la croisière (+ 20 %) qui porte la hausse des effectifs, alimentée par une clientèle nord-américaine (+ 23 %) qui s'est détournée de l'hébergement terrestre marchand (- 14,5 %), contribuant au ralentissement de l'activité dans les transports et l'hébergement.

Si le nombre de nuitées progresse de 4 % avec le rallongement de la durée de séjour (+ 0,6 jour) à 16,2 jours, le nombre de chambres vendues en hôtellerie internationale diminue de 4 % malgré un parc hôtelier supérieur à l'année précédente (+ 4 %). Ce recul des ventes s'accompagne d'une hausse du prix moyen par chambre (+ 8,5 %) permettant de stabiliser le revenu par chambre disponible sur un an. Si le nombre de salariés travaillant en hébergement continue de progresser en moyenne annuelle (+ 2,1 %), l'offre a été plus importante dans le secteur de la restauration (+ 6 %).

Contributions trimestrielles à l'évolution annuelle des effectifs touristiques selon le mode de séjour

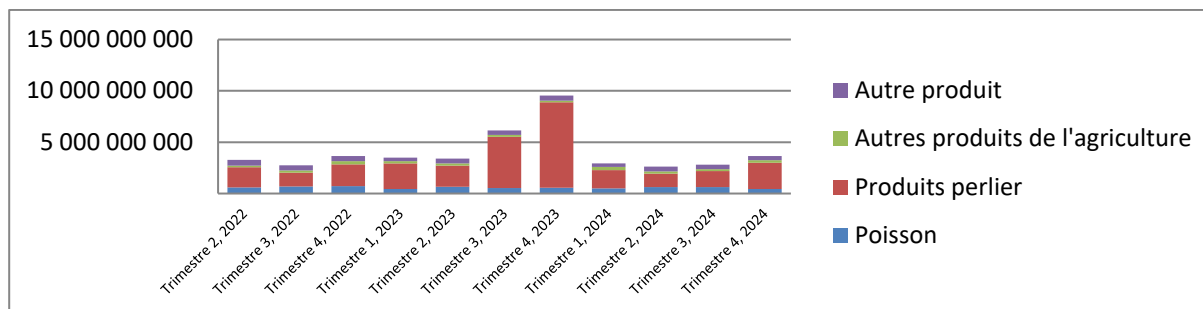


Sources : ISPF ; EFT

Les exportations de produits locaux se contractent de 47 % en valeur, mais dépassent toujours le niveau de 2022

Au quatrième trimestre, la valeur des exportations de produits locaux est inférieure de plus de 60 % par rapport à l'année précédente pour s'établir 3,6 milliards de F.CFP. Ce recul efface la hausse exceptionnelle des ventes de perles en 2023 pour retrouver ses niveaux habituels. Deuxième produit à l'export, les exportations de poissons sont aussi en retrait en cette fin d'année (- 25 % en valeur et en volume). Cette forte baisse des exportations au quatrième trimestre impacte fortement le résultat annuel qui diminue de 47 % pour totaliser 12 milliards de F.CFP (3 % de plus qu'en 2022). En représentant plus de la moitié de la valeur totale des exportations de l'année, la baisse des exportations de perles (7 milliards de F.CFP en 2024) contribue à la totalité de la baisse en valeur (- 10 milliards de recettes à l'exportation pour les perles). Le prix au gramme retrouve aussi le niveau de 2022 avec une baisse de 15 % à près de 840 F.CFP. La dynamique est meilleure pour les autres exportations de produits locaux, avec des exportations de poissons identiques à l'année précédente (2,3 milliards de F.CFP) et une hausse en valeur de 18 % des exportations de vanille pour un total de 660 millions de F.CFP. Les exportations de noni (260 millions de F.CFP sur l'année) sont multipliées par trois. En volume, les exportations de poissons, de vanilles et de noni sont supérieures respectivement de 2 %, 15 % et 55 % à 2023, avec un prix au kilo qui diminue de 2 % pour le poisson, qui progresse de 2 % pour la vanille et qui est multiplié par deux pour le noni.

Evolution des exportations de produits locaux

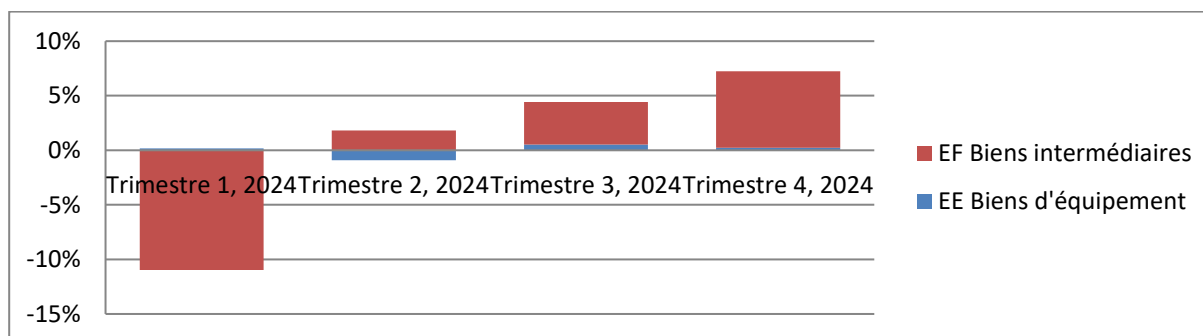


Sources : ISPF ; Douanes

L'investissement des entreprises résiste, celui des particuliers recule

Au quatrième trimestre, les importations à destination des entreprises sont supérieures de 16 % en volume et de 12 % en valeur par rapport à l'année précédente. Le volume des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires progresse respectivement de 12 % et 37 %. En valeur, les biens d'équipement augmentent de 12 %, mais se contractent de 11 % pour les biens intermédiaires. Sur l'année, les importations à destination des entreprises progressent de 1,8 % en volume et se contractent 1,6 % en valeur, du seul fait des importations de biens intermédiaires qui contribuent pour 1,8 point au volume global et pour - 1,6 point à la valeur globale. Les importations de biens d'équipement sont stables (+ 0,1 % en volume et en valeur).

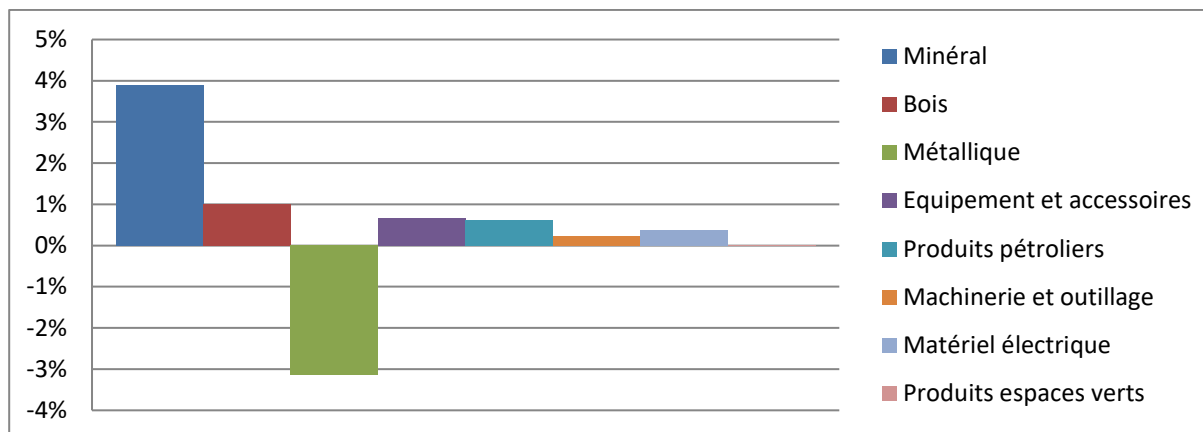
Contributions trimestrielles par produit de l'évolution annuelle des volumes importés à destination des entreprises



Sources : ISPF ; Douanes

Les intrants du BTP retrouvent une croissance en volume (+ 3,6 %), après deux années de baisse consécutives pour se situer 6 % au-dessus de 2019. La valeur progresse moins vite (+ 3,0 %) avec le recul global des prix unitaires qui s'observe sur l'ensemble des principaux produits (ciment, fer, bois, revêtement de sol). Sur ces produits, les importations de fer sont les seules à reculer en volume (- 19 % en 2024, après - 10 % en 2023) ; le ciment (+ 9 %), le bois et les revêtements de sol (+ 11 % chacun) sont en hausse.

Contributions par produit à l'évolution annuelle des volumes importés à destination de la construction en 2024



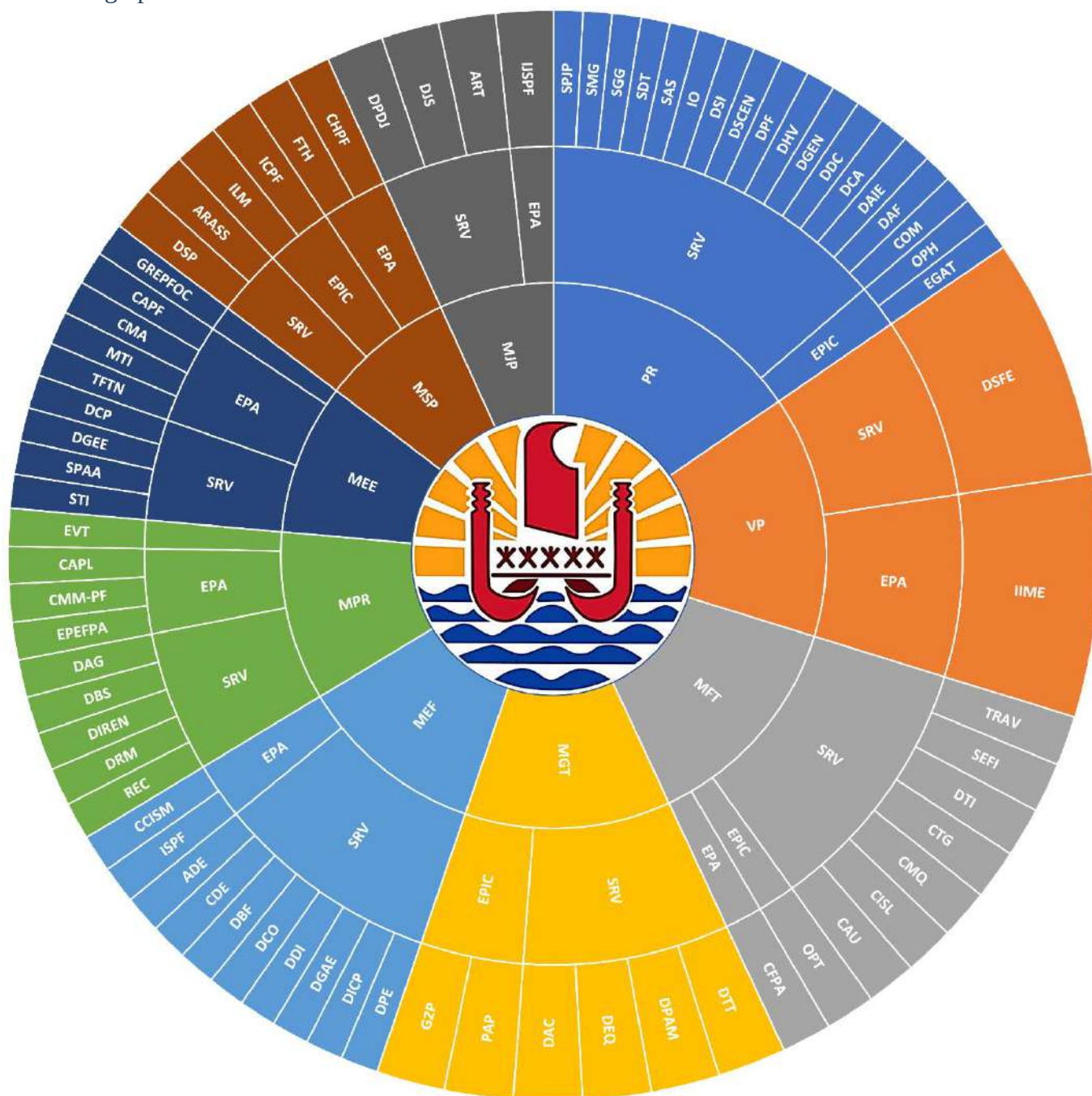
Sources : ISPF ; Douanes

Avec un coût du crédit immobilier pour les particuliers qui est resté élevé en 2024 (3,69 % en moyenne annuelle, contre 2,74 % en 2023), et ce malgré le recul des taux au dernier trimestre (3,57 % contre 3,73 % au troisième trimestre), le niveau des investissements immobiliers des particuliers se contracte pour la troisième année consécutive (- 17 % en 2024). Il se situe sous la barre des 30 milliards de F.CFP pour la première fois depuis 2017.

Pour les entreprises, le repli des investissements immobiliers (- 36 %) et en équipement (- 41 %) fait suite au niveau exceptionnel de 2023 (74 milliards de F.CFP) pour totaliser 44 milliards de F.CFP en 2024, soit 3 % de moins qu'en 2022. Ainsi, mis à part au premier trimestre, le solde d'opinion des entreprises du BTP sur l'activité passée est resté positif à chaque trimestre avec des investissements privés et publics soutenus. Néanmoins, les prévisions d'investissements à un an se dégradent au quatrième trimestre après avoir été bien orientées toute l'année malgré les oscillations des taux d'intérêt qui clôturent l'année à 3,56 %, soit 0,18 point de plus qu'en 2023.

2. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE

4.1. Cartographie des entités



4.2. Contribution de l'Etat à l'administration de la Polynésie française

Dans le cadre de l'autonomie de la Polynésie française, l'Etat apporte son soutien au Pays pour l'exercice de ses compétences en s'appuyant sur son expertise technique et en allouant des moyens pour l'emploi dont la Polynésie française rend compte en retour.

Cette contribution de l'Etat aux compétences de la Polynésie française est assurée par :

- Le vice-rectorat ;
- La direction régionale des douanes de la Polynésie française ;
- La direction des finances publiques.

1. Le vice-rectorat

La convention relative à l'éducation, signée le 22 octobre 2016, définit les modalités de collaboration entre la Polynésie française et l'Etat concernant le fonctionnement et le développement du système éducatif. Elle précise la répartition des compétences respectives. Ainsi, les orientations éducatives et leur mise en œuvre notamment l'organisation des enseignements et la répartition des moyens, relèvent de la compétence de la Polynésie française.

Le vice-rectorat est compétent dans les domaines suivants :

- Contrôle pédagogique des cursus et des référentiels menant aux diplômes nationaux ;
- Contrôle pédagogique et assistance aux enseignants ;
- Gestion administrative et rémunération des fonctionnaires de l'Etat affectés en Polynésie française, ainsi que le recrutement des agents non titulaires ;
- Ordonnancement budgétaire des fonds d'Etat délégués au système éducatif.

2. La Direction régionale des douanes en Polynésie française

Conformément à la convention n° 85-001 du 10 janvier 1985, le service des douanes est mis à disposition de la Polynésie française pour l'exercice des attributions relevant de sa compétence.

La Direction Régionale des Douanes en Polynésie Française exerce à la fois des missions régaliennes et des missions relevant de la compétence de la Polynésie Française. Dans ce cadre, la Direction Régionale des Douanes a pour missions :

- Une mission fiscale, consistant en la liquidation des droits et taxes relatifs aux marchandises importées, au profit du budget du Pays ou pour le compte d'organismes publics ;
- Une mission économique, visant à promouvoir des procédures et régimes douaniers favorisant le développement des entreprises, ainsi qu'à gérer les mesures de contrôle du commerce extérieur.

3. La Direction des finances publiques

Les services de la direction des finances publiques (DFiP) en Polynésie française sont organisés en réseau. Ce réseau, placé sous la responsabilité de l'administrateur général des finances publiques, comprend la direction des finances publiques et les postes comptables qui lui sont rattachés.

L'administrateur général des finances publiques, comptable principal de l'Etat, joue un rôle d'animation, de surveillance, de centralisation des opérations et de contrôle des activités du réseau.

Les postes comptables, quant à eux, assurent une mission de conseil et de suivi de la situation financière, ainsi que de tenue de la comptabilité des collectivités locales (Polynésie française, communes et groupements de communes, établissements publics territoriaux et communaux). Parmi ces postes, la paierie a une mission spécifique de recouvrement des impôts directs et des droits et taxes de douane :

- La Paierie de la Polynésie française assure le service financier et comptable de la Polynésie française, de l'assemblée de la Polynésie française, du Conseil économique, social, culturel et environnemental, de

l'Autorité Polynésienne de la Concurrence et de 17 établissements publics administratifs ou industriels et commerciaux de la collectivité, tout en se chargeant du recouvrement des recettes fiscales et douanières ;

- La Trésorerie du centre hospitalier de la Polynésie française gère les finances et la comptabilité du centre hospitalier, de l'école des sages-femmes, de l'hôpital psychiatrique, du SAMU, du centre de transfusion sanguine et de l'hôtel des familles ;
- La Trésorerie des îles du Vent, la Trésorerie des îles Sous-le-Vent et la Trésorerie des autres archipels sont responsables du service financier et comptable des communes, des groupements de communes et des établissements publics communaux de leur ressort géographique.

5.LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

5.1. Généralités

Prévue par la Loi organique n° 2011-918 du 1er août 2011 – Article 30-1, l'autorité administrative indépendante exerce des missions de régulation.

Elle est créée par une Loi du Pays qui en prévoit les garanties d'indépendance, d'expertise et de continuité. Elle peut disposer de pouvoirs réglementaire, d'investigation, de contrôle, de recommandation, de règlement des différends et de sanction.

Initialement limité au secteur économique, l'ensemble des champs d'intervention a été ouvert par la dernière modification statutaire (LO n° 2019-706 du 5 juillet 2019).

L'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) est la première autorité administrative indépendante qui n'a pas été instituée par l'Etat, mais par la Polynésie française. Elle dispose d'une autonomie fonctionnelle sur le plan juridique et d'une autonomie matérielle.

5.2. Etat synthétique par autorité

L'Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC)

Siège	Bâtiment Taina – PK 9 - Punaauia
Adresse postale	BP 27 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 49 00
Télécopie	40 50 49 12
Courriel	autorite@autorite-concurrence.pf
Site internet	www.autorite-concurrence.pf
Facebook	https://www.facebook.com/APC689
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30-12h00 / 13h00-16h00
Présidente : Mme. Johanne PEYRE	

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Loi du pays n° 2015-2 du 23 février 2015 conformément à l'article 30-1 du statut de la Polynésie française

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Attributions :

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
148 334 441 F CFP (2023 : 148 334 441 F CFP)	26 159 242 F CFP (2023 : 24 000 000 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1				2	6				8	80
B/CC2					2				2	20
C/CC3										
D/CC4 et CC5										
Total				2	8				10	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DUERP	DATE D'ELABORATION	DATE MISE A JOUR
OUI	21/06/2023	Pas de mise a jour

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : N/C

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : N/C

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*) : NEANT

6.LES DELEGUES INTERMINISTERIELS

Principes d'organisation et présentation

La politique publique du gouvernement se manifeste à travers les différentes missions des services du Pays. Cependant, la mise en place des délégués interministériels chargés de stratégies ciblées, sans nécessiter la création d'un service, vise à favoriser la lisibilité de la politique publique concernée et de son coût global. Cela permet de coordonner les actions pour une maîtrise éclairée des moyens mis en œuvre et d'en accroître l'efficacité.

Dans le cadre de ses missions, et conformément à l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels, le délégué interministériel est chargé de :

- Contribuer à la coordination, de la conception à la mise en œuvre, d'un projet ou d'actions transversales mobilisant plusieurs ministères ou leurs entités de rattachement ;
- Garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action du pays en faveur d'une politique publique sectorielle entre collectivités et parties prenantes ;
- Assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires.

Au 31 décembre 2024 la Polynésie française est dotée de 3 délégués interministériels :

- Déléguée interministérielle au handicap et à l'inclusion
- Délégué interministériel en charge du dialogue social et de la protection sociale généralisée
- Délégué interministériel en charge du climat

Le 31 juillet 2024, les fonctions du délégué interministériel en charge de la coordination gouvernementale et de l'optimisation de l'action publique ont été mises fin.

6.1. Déléguée interministérielle au handicap et à l'inclusion

Siège Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvana'a Oopa
Adresse postale	B.P. 2551 – 98713 Papeete-Tahiti
Téléphone	40 47 20 20
Courriel	Nathalie.salmon-hudry@presidence.pf
Déléguée : Mme Nathalie SALMON-HUDRY	



1. Réglementation sur les aides pour les pensions de famille

- **Mise en place de la nouvelle réglementation** (LP 2024-24 APF du 22/08/24)
 - Augmentation du taux d'aide pour les constructions, extensions et rénovations de pensions de famille.
 - Taux d'aide variant de **40 % à 60 %** selon la situation géographique.
 - Plafond d'aide de **10 millions FCFP**, pouvant atteindre jusqu'à **12 millions FCFP** pour les projets favorisant l'accessibilité PMR.

2. Aménagements sur le site de Taharuu

- **Création d'une place de parking PMR.**
- **Mise en place d'un accès PMR** menant à la dune de sable.



3. Sanitaires accessibles

- Réalisation de sanitaires PMR au jardin botanique de Faaroa à Raiatea.

4. Aménagement du site de la pointe Riri

- Adaptation du site pour l'accès des PMR.
- Installation d'un équipement spécifique pour le débarquement des PMR des tenders.

5. Rencontres, séminaires et ateliers de travail

- **Première rencontre avec l'hôpital psychiatrique**
Discussion sur la réinsertion des patients et les actions pour améliorer leur intégration sociale et professionnelle et participation à la journée de la psychiatrie le 28 mai, cet événement marque une étape dans la lutte contre les stigmatisations et la promotion du bien-être pour tous.
- **Contribution au schéma directeur de la jeunesse.**
- **Séminaire sur le tourisme et le handitourisme** qui ouvre une voie à une offre touristique adaptée à tous et qui donne aux professionnels une feuille de route incluant cette notion encore sous développée.
- **Travaux sur l'accessibilité des abris de bus et de la ville.**
- **Ateliers de travail**
 - Collaboration avec le MEDEF sur l'inclusion des travailleurs handicapés. MEDEF#CAFE | Tous différents, tous compétents : l'inclusion n'est pas une limite, c'est une force... c'était le sujet l'atelier de travail avec les membres du MEDEF.



- Atelier sur le parcours des personnes en situation de handicap devenant SDF.
- Travaux avec la CTES sur la reformulation des refus.
- Contribution à la création de support postaux illustrant le handicap en Polynésie : un timbre en l'honneur des nos aito du para vaa et une planche avec la mention « journée internationale du handicap » en braille et les différents types de handicap représentés par 5 tiki.



6. Événements inclusifs

- **Défilé inclusif (23 mars 2024)**
Un événement marquant réunissant enfants en situation de handicap, membres du gouvernement et grand public pour célébrer la diversité et sensibiliser à l'inclusion.



- **Participation à l'Ekiden (24 novembre)**
Évènement sportif organisé par la FAPF, dont une partie des fonds est reversée à l'association Fare Heimanava (personnes porteuses de trisomie 21).



- **Signature d'une politique handicap** avec la Banque de Polynésie (12 décembre).



7. Initiatives pour l'emploi

- Contribution et participation aux travaux de CESEC sur l'obligation d'embauche des personnes en situation de handicap. Le dispositif transitoire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) sera pérennisé et intégré au code du travail avec revalorisation progressive. Les employeurs de 25 à 49 salariés devront continuer à employer au moins un travailleur handicapé à mi-temps. Ceux de 50 salariés ou plus devront atteindre un taux d'emploi de 2 %, pouvant être relevé jusqu'à 4 % par arrêté ministériel. Cette évolution vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en tenant compte des efforts des entreprises et des conditions du marché de l'emploi. L'objectif est d'atteindre un taux de 4 % d'ici 2028.
- **Un job dating** organisé à l'occasion de la journée internationale du handicap, le 3 décembre 2024, réunissant une dizaine d'employeurs et près de 200 personnes en situation de handicap. L'évènement a permis de créer des liens entre employeurs et candidats.

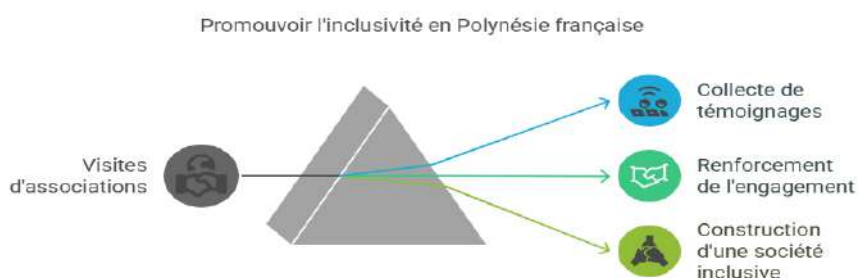
- Promotion de l'inclusion professionnelle et sensibilisation des entreprises aux compétences des travailleurs handicapés.
- Signature d'un CDI entre une personne en situation de handicap et l'entreprise NS CITADELLE. Kim NECHACHBY, après avoir brillamment terminé sa formation au métier d'opérateur vidéosurveillance et télésurveillance (OVT), a signé son CDI.



8. Engagements associatifs

- Visites des associations : TE HAU AROHA, FRATERNITÉ CHRÉTIENNE, TURUMA, IIME, THTI, TIA MANA, HEIMANAVA, RIMA HERE et TE TOREA.

Ces rencontres ont permis de recueillir témoignages et préoccupations afin de renforcer l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.



9. Éducation et formation

- Sensibilisation auprès des établissements scolaires et centres de formation : ISEPP, Lycée Aorai, Diadème en santé, lycée La Mennais, collèges Taravao, Collège de Notre Dame des Anges et Charles Viennot.

6.2. Délégué interministériel en charge du dialogue social et de la protection sociale généralisée

Siège Adresse géographique du siège	Rue Tepano JAUSSEN – Immeuble Papineau 3 ^{ème} étage
Adresse postale	BP 308 - 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone	40 50 80 00
Courriel	Pierre.frebault@travail.gov.pf
Délégué : M. Pierre FREBAULT	

Au cours de l'année 2024, le délégué interministériel a œuvré dans les domaines suivants :

- **En matière de dialogue social :**

- o Intervention en faveur du déblocage des conflits sociaux dans le secteur aérien : grève des agents d'ADT, grève des pompiers des aéroports gérés par l'aviation civile
- o Animation des réunions de négociations salariale annuelles à la direction du travail qui a permis d'une part, de faciliter la signature des accords portant revalorisation salariale, et d'autre part d'ouvrir la réflexion sur la nécessité d'un changement de l'indice de référence pour l'évolution du SMIG

- **En matière de PSG :**

- o Réunions interministérielles et travaux portant sur le financement de la PSG
- o Réunions de travail sur la réforme de la PSG : réforme portant sur les conditions d'affiliation des ressortissants du régime des non-salariés (RNS) –

- **En matière de droit du travail :**

- o Réunions du comité tripartite d'orientations des réformes du code du travail
- o Travail illégal : à l'origine de l'arrêté n° 159 CM du 10 février 2025 ayant pour objectif de faciliter et de sécuriser les contrôles des inspecteurs et des contrôleurs du travail en matière de travail illégal et plus spécifiquement ceux relatifs aux travailleurs indépendants
- o Membre de l'observatoire de l'emploi
- o Membre de la commission tripartite de l'emploi local

6.3. Délégué interministériel en charge du climat

Siège Adresse géographique du siège	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
Téléphone	40 47 20 00
Courriel	Leopold.biardeau@presidence.pf
Délégué	M. Léopold, Temoana BIARDEAU

Introduction

Ce rapport présente un bilan synthétique de mes principales activités en tant que Délégué interministériel en charge du Climat et du Développement durable auprès du Président de la Polynésie française, pour la période allant du 14 octobre 2024 au 14 avril 2025.

II. Stratégie Climatique

Un volet important de mon activité a concerné la stratégie climatique du Pays. J'ai coordonné depuis ma nomination la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Polynésie française, en concertation avec les parties prenantes et l'État. Ce travail a consisté à superviser les aspects techniques et consultatifs pour rehausser nos engagements climatiques, conformément à l'Accord de Paris. L'atelier de restitution et de validation du rapport final est prévu le jeudi 17 avril.

III. Développement Durable

Mon action s'est étendue au-delà du climat pour englober plus largement le développement durable. J'ai participé aux travaux du Collège du Tourisme Durable pour aider au lancement de la mise en œuvre des actions issues du Plan de Tourisme Durable validé en janvier 2025. Mon rôle était de veiller à la cohérence entre la stratégie touristique et les autres politiques environnementales.

Par ailleurs, j'ai préparé plusieurs notes stratégiques à l'attention du gouvernement sur des sujets clés, notamment :

- La durabilité de l'industrie perlière.
- Les enjeux liés à l'exploitation minière en grande profondeur.
- Le potentiel de l'énergie thermique des mers (ETM).
- Des propositions pour une charte pour la transition écologique.

Ces notes visaient à alimenter la réflexion gouvernementale et à éclairer la prise de décision sur ces thématiques.

V. Perspectives 2025-2026

Pour l'année à venir, le travail se poursuivra sur plusieurs fronts. Après la finalisation de la nouvelle CDN, il s'agira d'opérationnaliser sa mise en œuvre et de suivre les progrès. Je continuerai également à appuyer la mise en œuvre du Plan Climat 2030. La mise en place de la nouvelle gouvernance Climat sera une priorité, et j'aurai pour mission d'animer les nouvelles instances et de renforcer la coordination interministérielle.

Sur le plan international, la participation à l'UNOC3 en juin 2025 sera un moment important. Un suivi attentif sera accordé aux opportunités qui en découleront.

L'objectif général est de consolider les acquis et d'accélérer la transition écologique, en appui aux orientations définies par le Président et le gouvernement.

7. LES SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1. Organisation de l'administration de la Polynésie française

Depuis 2004, le conseil des ministres est chargé de créer, de définir et d'organiser les services administratifs de la Polynésie française.

A la date du 31 décembre 2024 l'administration de la Polynésie française comprend **52** services administratifs répartis comme suit :

1.Services d'assistance aux Institutions :

2 services désignés sous le nom de secrétariats généraux, qui apportent assistance au Gouvernement et au Conseil économique, social, environnemental et culturel.

2. Services à vocation sectorielle :

31 services qui interviennent sur différents domaines :

- . 9 services dédiés au développement humain et à la cohésion sociale,
- . 10 services au développement et la régulation économique,
- . 12 services pour l'aménagement du territoire, de réseaux, de mobilité et d'habitat.

3.Services de support :

13 services apportant une assistance à l'administration :

- . 5 services pour le Gouvernement comprenant les moyens généraux, l'accueil, la sécurité et la communication,
- . 8 services pour l'administration englobant le budget, les finances, les ressources humaines, l'informatique, l'imprimerie officielle ainsi que la modernisation et les réformes.

4.Services à vocation territoriale :

5 services représentant la Polynésie :

- . 1 Délégation à Paris (DPF) pour représenter la Polynésie française en France et en Europe
- . 4 circonscriptions d'archipel (Iles Sous le Vent, Iles Tuamotu - Gambier, Iles Marquises et Iles Australes) qui œuvrent sur chaque archipel

5.Service de la douane :

- . 1 service de douane dédié à la Polynésie française

Type de services administratifs

Les services sont désignés par des appellations variées :

- 2 Agences,
- 7 Délégations,
- 4 Directions générales,
- 21 Directions,
- 1 Direction mise à la disposition,
- 2 Secrétariats généraux,
- 10 Services,
- 4 Circonscriptions,

Tous ces services partagent le même statut et le même niveau hiérarchique. A la différence des établissements publics, ils ne sont pas autonomes financièrement et juridiquement.

L'organisation des services est définie par des règles. Ces règles sont basées sur quatre principes (délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000) :

1.Déconcentration administrative :

Répartition : Chaque service se voit attribuer une mission distincte, une partie étant gérée par l'administration centrale, et l'autre par les services locaux.

Représentation : Chaque archipel est doté de représentants des ministères et des administrations.

2.Organisation administrative :

Structuration : Chaque service est composé d'unités chargées de missions spécifiques. Chaque unité dispose de ses propres tâches et ressources nécessaires à une exécution optimale de son travail. Ensemble, elles apportent assistance aux usagers et à l'administration.

Responsabilisation : Chaque unité est placée sous la responsabilité d'un responsable garantissant la qualité de son travail.

Evolution en 2024

Par arrêté n° 1421 CM du 22 août 2024, il est créé un service administratif dénommé « Direction des talents et de l'innovation » (DTI). Ce service remplace la DGRH et la DMRA.

Le tableau ci-après détaille les évolutions des services administratifs.

ANNEE	Nombre	Variation	DETAIL
2013	49	- 8 + 8	<u>Création</u> : SGHC, COM <u>Réorganisation</u> : ADN + ARN -> DGEN DBP + DGFP -> DBF DRM -> DRMM SRI -> DAIE SEM -> SDE SPJ -> SPJP
2014	49	- 3 + 3	<u>Création</u> : SG ME <u>Réorganisation</u> : DEP + DES -> DGEE IGA -> DMRA
2015	48	-2 +1	<u>Suppression</u> : SGHC <u>Réorganisation</u> : SJS -> DJS
2016	47	-3 +2	<u>Suppression</u> : SG MED <u>Réorganisation</u> : PRO + SAS -> SAS <u>Création</u> : DHV
2017	49	-2 +4	<u>Suppression</u> : DGPS et SDR <u>Création</u> : ARASS, DAG, DBS, DPI
2018	48	2 +1	<u>Suppression</u> : DFCF et DAS <u>Création</u> : DSFE
2019	50	-1 +3	<u>Réorganisation</u> : SMG <u>Création</u> : CDE et DAP
2020	51	+1	<u>Réorganisation</u> : DCA (ex. SAU) <u>Création</u> : DPDJ
2021	51	0	<u>Suppression</u> : DPI <u>Création</u> : DCO et ADE
2022	51	0	<u>Suppression</u> : SI <u>Création</u> : DSI
2023	51	0	<u>Suppression</u> : SDE <u>Création</u> : DPE

2024	51	0	<u>Création</u> de la DTI (<i>prévue pour le mois d'Août 2024 avec effet au 1^{er} janvier 2025 accompagnée de la suppression de la DGRH et la DMRA à cette même date</i>)

7.2. Etat synthétique des services administratifs

7.2.1. Secrétariat général du gouvernement (SGG)

Pāpa'i parau rahi o te fa'aterera'a hau fenua



Adresse géographique du siège	Présidence, quartier Broche, rue Dumont d'Urville
Adresse postale	B.P. 2551- 98713 Papeete
Téléphone	40 47 20 52
Télécopie	40 47 20 53
Courriel	sgg@presidence.pf
Site internet	https://lexpol.cloud.pf/
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi : 7h30-12h00 / 13h00-16h00
Secrétaire général	M. Philippe MACHENAUD-JACQUIER

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 84-1002 AT du 20 septembre 1984

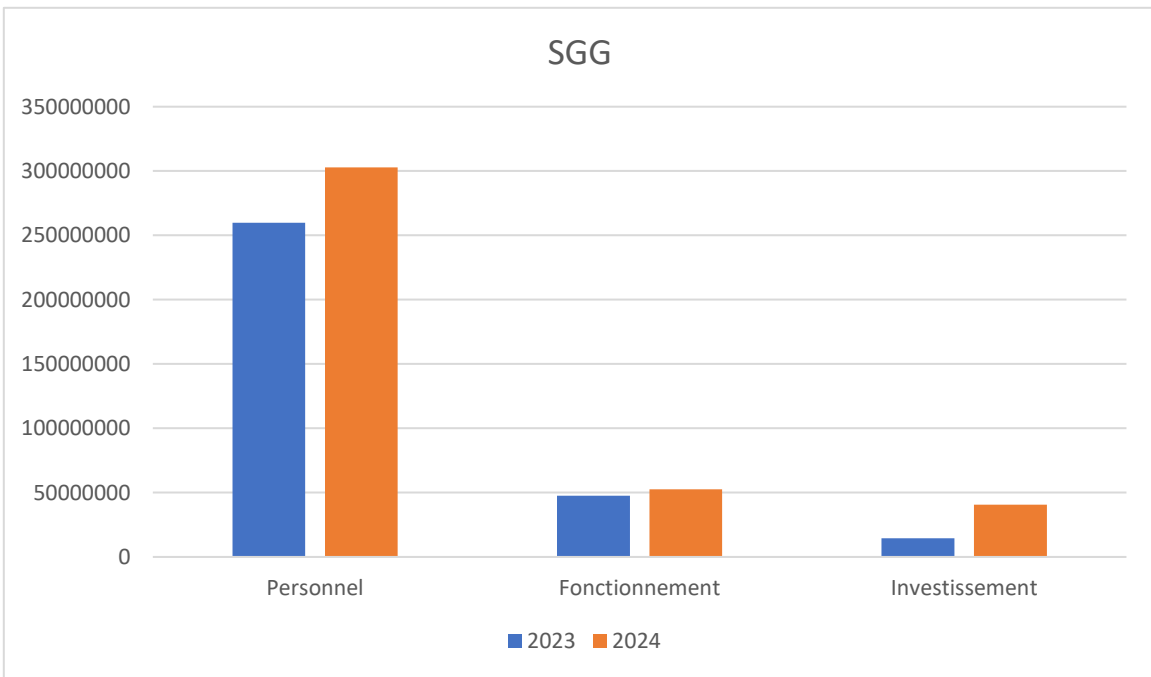
Modification réglementaire intervenue en 2024 : Arrêté n° 340 CM du 20 mars 2024 portant modification de l'arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française

Attribution : L'arrêté n° 340 CM du 20 mars 2024 est venu compléter les missions du SGG :

- assurer la mise en œuvre d'un site Lexpol en reo mā'ohi.
- création d'une cellule des Journaux officiels chargée du JOPF et du JOAPF

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
302 889 348 F CFP (2023 : 259 711 434 F CFP)	52 611 413 F CFP (2023 : 47 538 409 F CFP)	40 612 838 F CFP (2023 : 14 592 500 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	3	12	1	1				1	18	50
B/CC2		3	2		2				7	19,44
C/CC3		3	1		2				6	16,67
D/CC4 et CC5		4	1						5	13,89
Total	3	22	5	1	4			1	36	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 11/03/2021

DATE DE MISE A JOUR : 12/2023

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

- Ouverture au public de la version en reo mā’ohi du site Lexpol (1er janvier 2025)
- Dématérialisation du JOAM sur Lexpol (5 août 2024)
- Dématérialisation du JOAPF sur Lexpol (10 octobre 2024)
- Dématérialisation du JOPF sur Lexpol (1^{er} janvier 2025)
- Création de la cellule des Journaux officiels (20 mars 2024) chargée de l’élaboration des JOPF et JOAPF dématérialisés.
- Création d’une application « Convert SGG » pour corriger les fautes ortho typographiques des données issues de la plateforme GEDA avant qu’elles arrivent dans l’éditeur du JOPF.
- Diffusion de la Charte orthotypographie de la Polynésie française (Circulaire n° 1845 PR/CM du 26 mars 2024).
- Extension de la plateforme GEDA aux dossiers en conseil des ministres (mars 2024)
- Dématérialisation du visa électronique au sein de la plateforme GEDA (avril 2024)
- Développement d’une API particulière mise en production en avril 2024 pour que Sedit Web soit en mesure de se connecter à Lexpol (plateforme GEDA) pour y générer les actes (avril 2024)
- Fusion de la DGRH et de la DMRA au sein de la plateforme GEDA pour devenir la Direction des talents et de l’innovation (adaptation/fusion des modèles, des dossiers en cours, des équipes de travail, des visas etc.)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Lexpol	Dématérialisation du visa électronique au sein de la plateforme GEDA (arrêtés et conventions)		7143 actes
Lexpol	Dématérialisation du JOAM		
Lexpol	Dématérialisation du JOAPF		
Lexpol	Dématérialisation du JOPF		

7.2.2. Circonscription des Australes (CAU)

Pū 'ohipa a te tavana hau nō Tuha'a pae

Adresse géographique du siège	Mataura - TUBUAI
Adresse postale	BP 97 - 98754 Mataura
Téléphone	40 93 22 22
Courriel	secretariat.cau@administration.gov.pf
Site internet	n/c
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30-15h30 Vendredi : 7h30-14h30
Administrateur : Mme Rachel TAU	
Adresse géographique des antennes	Moerai – RURUTU
Téléphone	40 94 04 26
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30-15h30 Vendredi : 7h30-14h30

PRESENTATION DU SERVICE

Textes de création et d'organisation :

Délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001

Arrêté n° 626 CM du 15 mai 2001

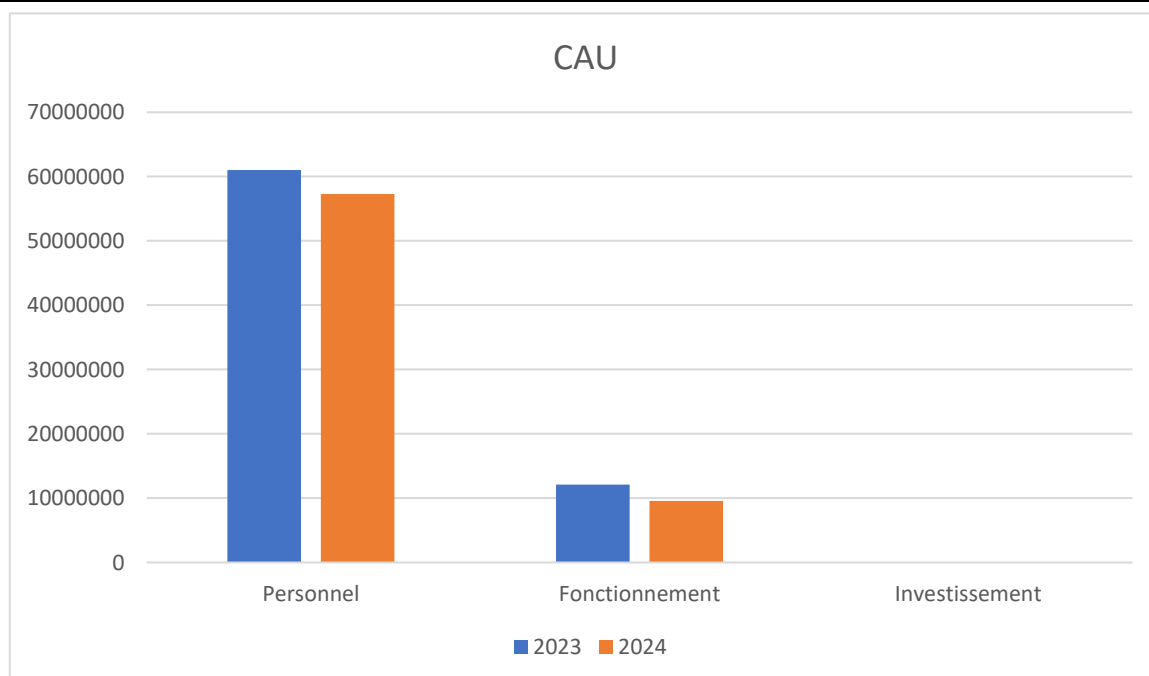
Arrêté n° 4 CM du 7 janvier 2002

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
57 262 664 F CFP (2023 : 60 994 121 F CFP)	9 584 149 F CFP (2023 : 12 120 084 F CFP)	0 (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		1							1	10
B/CC2		5							5	50
C/CC3			1		1				2	20
D/CC4 et CC5		1			1				2	20
Total		7	1		2				10	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Rénovation décoration intérieur de la salle de réunion de la CAU, du sol au plafond, pour l’accueil des associations (sport, tourisme, culturelles, et organismes de formations pour les entrepreneurs et demandeurs d’emploi).

Cette rénovation a nécessité un investissement d’un montant de 1 186 894 F.

En 2024, la salle de réunion a été sollicitée et mise à disposition 48 fois.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

Les démarches de la CAU relèvent de la représentation des services centraux. Ces derniers dématérialisent leurs démarches et la CAU informe et accompagne les administrés dans leurs démarches en ligne.

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Facebook	Circonscription des îles Australes	-	-

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS

	ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	TRAITES EN 2024
NEANT			

7.2.3. Circonscription des Îles Sous Le Vent (CISL)

Pū 'ohipa a te tavana hau nō Raromata'i

Adresse géographique du siège	UTUROA. En face du centre administratif de Uturoa, entre la mairie et le dispensaire
Adresse postale	B.P. 880 – 98 735 UTUROA (RAIATEA)
Téléphone	40 60 00 30
Télécopie	40 66 23 99
Courriel	sec.cisl@raiatea.csv.gov.pf direction@raiatea.csv.gov.pf
Page Facebook	Circonscription des îles-Sous-le-Vent
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi 7h30 à 14h30
Administrateur : Mme Herenui THUNOT	

PRESENTATION DU SERVICE

Textes de création et d'organisation :

Délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001

Arrêté n° 4 CM du 7 janvier 2002

Arrêté n° 626 CM du 15 mai 2001

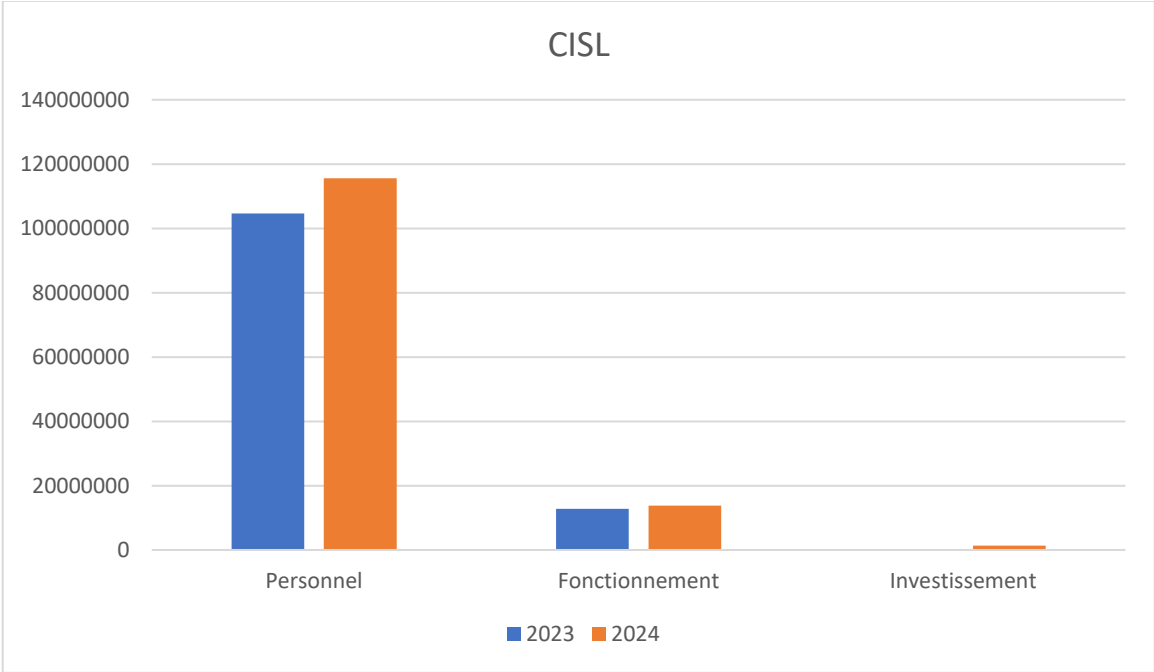
Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution :

- Avenant n° 6171 MFT/MEF du 25/09/2024 - Avenant n° 1 à la convention n° 8170 PR/MEF du 22/11/2023 relative à l'exécution des missions de la subdivision déconcentrée de la direction générale des affaires économiques par la circonscription des îles Sous-le-vent ;
- Arrêté n° 1278 CM du 01/08/2024 portant approbation de l'avenant n°1 de la convention n° 8170 PR/MEF du 22/11/2023 relative à l'exécution des missions de la subdivision déconcentrée de la direction générale des affaires économiques par la circonscription des îles Sous-le-vent ;
- Arrêté n° 881/CM du 27/06/2024 portant modification de l'arrêté n° 626 CM du 15 mai 2001 modifié portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des îles Sous-le-Vent (service de l'artisanat) ;
- Convention n° 4206 MJP du 11/07/2024 relative à l'exécution des missions de la subdivision déconcentrée du service du tourisme traditionnel- Te pū 'ohipa rima'i par la circonscription des îles sous-le-vent ;
- Arrêté n° 690 CM du 16/05/2024 portant modification de l'arrêté n°626 CM du 15 mai 2001 modifié portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des îles Sous-le-Vent
- Convention n° 2240 du 15/04/2024 relative à l'exécution des missions de la subdivision déconcentrée de la direction de la culture et du patrimoine (résiliation de la convention n° 8308 du 15/11/2017) ;

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source poly gf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
115 628 284 F CFP (2023 : 104 685 710 F CFP)	13 748 330 F CFP (2023 : 12 824 228 F CFP)	1 310 235 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		3							3	21,43
B/CC2		5	2						7	50
C/CC3			1		1				2	14,29
D/CC4 et CC5		2							2	14,29
Total		10	3		1				14	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation)

Pour l'usager :

- Installation d'un grand panneau signalétique « Circonscription des Iles Sous-le-Vent » en français et tahitien, à l'entrée côté centre administratif ;
- Brochure du service actualisée ;
- Réalisation de 2 rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'extérieur du bureau d'accueil ;
- Sécurisation des coursives par traitement de produits anti-dérapant sur les carreaux des coursives de la CISL ;
- Réalisation en cours d'un comptoir d'accueil ;
- Diffusion régulières des informations via la Page Face book ;
- Travaux d'embellissement et de sécurisation du centre administratif (cloisons termitées remplacées et rafraîchissement des murs),

Pour les agents :

- Organisation de formation continue et présentation des dispositifs (en visio conférence et/ou présentiel) avec les services centraux représentés (DGAE, Artisanat, SDT) ;
- Poursuite de la formation des agents de la CISL pour une montée en compétence (catalogue DGRH) ;
- Migration des agents de la CISL vers Microsoft 365 (@administration.gov.pf) ;
- Aménagement interne des espaces de travail des agents : Remplacement de luminaires, remplacement de fauteuils de bureau ;
- Acquisition de nouveau uniforme (polos, t-shirts, Gilets de sécurité, casquettes, badges) pour être identifié des usagers et des partenaires et renouvellement des EPI des agents techniques ;
- Installation d'une télévision dans le réfectoire afin de permettre la tenue de réunion avec projection sur écran ;
- Travaux d'aménagement d'un espace commun de prise de repas équipé destinés aux agents du centre administratif de Uturoa.

Pour l'organisation :

- Simplification de la gestion budgétaire des parties communes du centre administratif par la CISL.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES APPLICATIONS HORS MES.DEMARCHES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.4. CIRCONSCRIPTION DES ÎLES MARQUISES (CMQ)

Pū 'ohipa a te tavana hau nō Matuīta mā

Adresse géographique du siège	Cité administrative de Taiohae
Adresse postale	B.P. 26 - 98742 Taiohae NUKU HIVA
Téléphone	40 91 02 60
Télécopie	40 92 01 66
Courriel	direction.cmq@administration.gov.pf
Facebook	Circonscription des îles Marquises
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Administrateur	Mme Myrna PETERANO épouse VAIANUI

Antenne HIVA OA	Centre administratif de ATUONA
Adresse postale	B.P. 15 - 98741 ATUONA HIVA OA
Téléphone	40 92 76 21 / 40 92 74 77/ 40 92 70 27
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Antenne UA POU	Antenne de Hakahau
Adresse postale	B.P. 14 – 98745 HAKAHAU UA POU
Téléphone	40 92 52 76
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Antenne TAHUATA	Antenne de Tahuata – FARE ORA
Adresse postale	98743 Vaitahu TAHUATA
Téléphone	<i>En cours</i>
Horaires d'ouverture	Lundi à vendredi : 7h30 à 11h30

PRESENTATION DU SERVICE

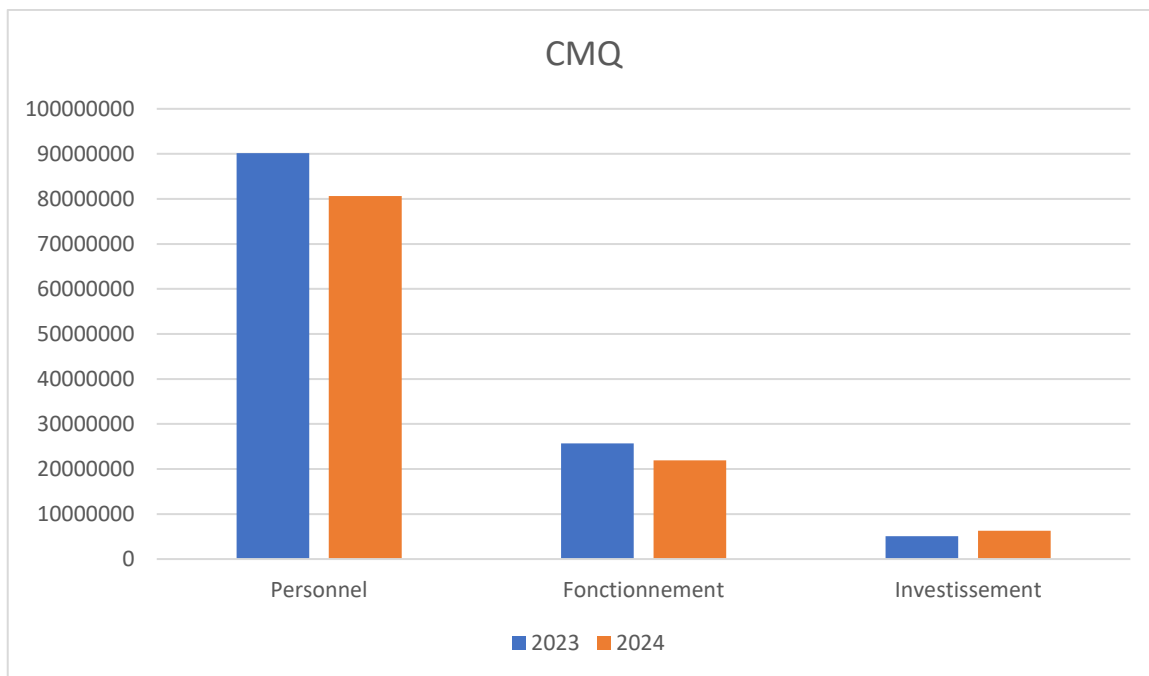
Texte d'organisation : Arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
80 633 461 F CFP (2023 : 90 129 553 F CFP)	21 949 499 F CFP (2023 : 25 659 624 F CFP)	6 269 960 F CFP (2023 : 5 077 505 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	2							1	3	20
B/CC2		5			1				6	40
C/CC3		1			2				3	20
D/CC4 et CC5		2	1						3	20
Total	2	8	1		3			1	15	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.5. DELEGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONALES,
EUROPEENNES ET DU PACIFIQUE (DAIE)



Adresse géographique du siège	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
Téléphone	40 47 22 70
Télécopie	40 47 22 71
Courriel	daiep@presidence.pf
Site internet	www.service-public.pf/daiep
Horaires d’ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30-17h00
Délégué : Mme. Mareva LECHAT-KITALONG	

PRESENTATION DU SERVICE

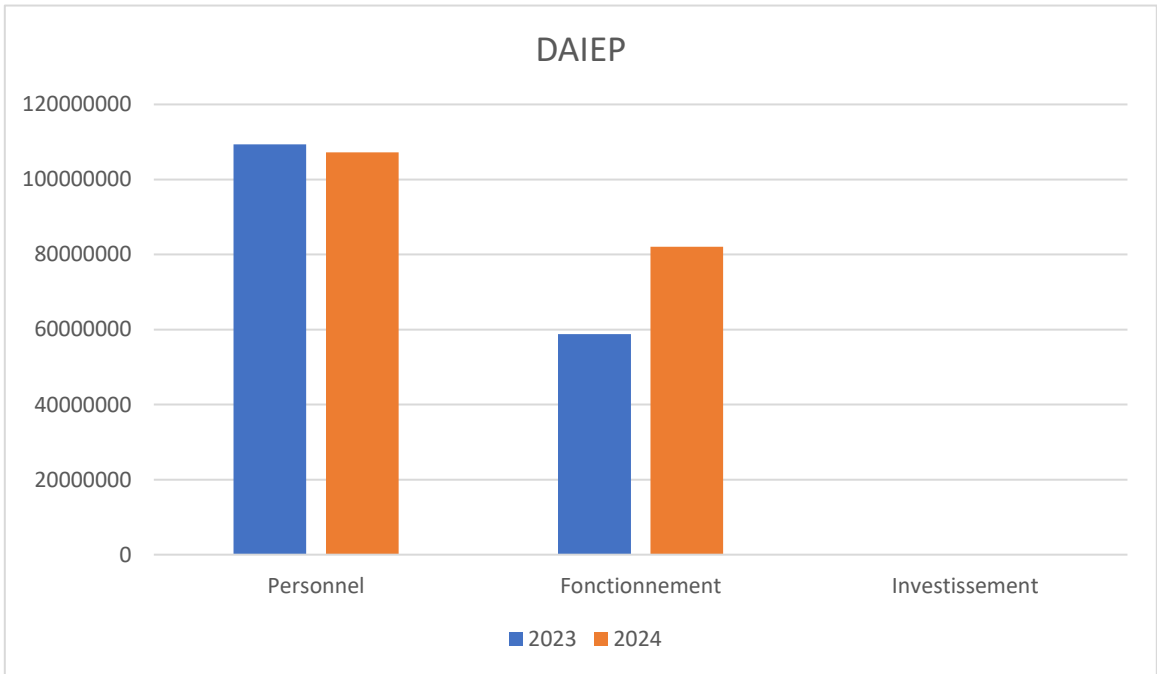
Texte de création et d’organisation : Arrêté n° 865 CM du 27 juin 2013

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
107 237 896 F CFP (2023 : 109 395 857 F CFP)	82 069 848 F CFP (2023 : 58 774 990 F CFP)	- F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	5			1			1	8	61,54
B/CC2		1	1		1				3	23,08
C/CC3										
D/CC4 et CC5		2							2	15,38
Total	1	8	1		2			1	13	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : EN COURS

DATE D'ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

- Assister et conseiller le président
- Représenter
- Organiser et coordonner les programmes internationaux, européens et du Pacifique
- Accueillir
- Investissement international
- Proposer des modalités d'aides aux sinistrés

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Gestion du système par notre service informatique de la Présidence.

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation)

- Changement des écrans,
- Lampes basse tension achetées pour les agents sensibles,
- Fontaine d'eau achetée pour inciter à boire tant pour les agents que nos usagers,
- Mise en place d'un grand écran tactile en salle de visio-conférence,
- Changement des fauteuils et remise en état des chaises en salle de réunion,
- Rénovation du site de la DAIEP

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	https://www.service-public.pf/daie/		Mis en place de la version rénovée fin

			2024. Formation prévue en janvier 2025

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.6. CIRCONSCRIPTION DES TUAMOTU GAMBIER (CTG)

Pū 'ohipa a te tavana hau nō Tuamotu mā

Adresse géographique du siège	Rue des remparts
Adresse postale	BP 4584- 98713 - Papeete- Tahiti
Téléphone	40 50 22 75
Courriel	secretariat.ctg@archipels.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 15h30
Administrateur : M. Terii SEAMAN	

PRESENTATION DU SERVICE

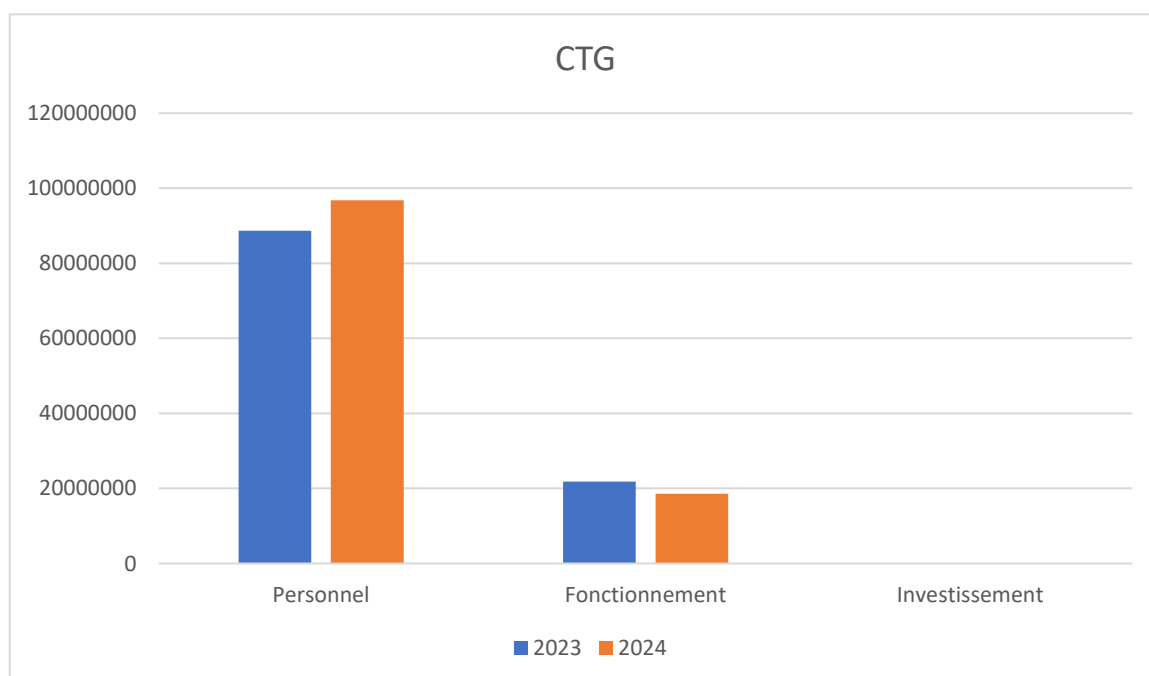
Textes d'organisation : Arrêté n° 3 CM du 07 janvier 2002

Modification réglementaire en matière d'organisation intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
96 827 676 F CFP (2023 : 88 662 755 F CFP)	18 565 980 F CFP (2023 : 21 832 771 F CFP)	- F CFP (2023 : - F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		3							3	30
B/CC2		5	1						6	60
C/CC3			1						1	10
D/CC4 et CC5										
Total		8	2						10	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 20/11/2013

DATE DE MISE A JOUR : 22/09/2022

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES APPLICATIONS HORS MES.DEMARCHES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON			

7.2.7. Contrôle des dépenses engagées (CDE)

Piha 'ohipa hi'opo'a i te mau ha'amāu'ara'a

Adresse géographique du siège	Résidence VAIMOANATEA – 1 ^{er} étage – Rue Vénus PAOFAI
Adresse postale	BP 3072- 98713 - Papeete
Téléphone	40 50 53 50
Courriel	secretariat@controle.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Contrôleur : Mme Noëlyne TEITI	

Adresse géographique des antennes :	CDE du centre hospitalier de Polynésie française – 2 ^{ème} étage CHPF Taaone Cité administrative, 1 ^{er} étage – Taiohae – MARQUISES Centre administratif d'Uturoa - RAIATEA
Téléphone :	CDE/CHPF : 40.48.58.60 CDE/Marquises : 40.92.00.28 CDE/Raiatea : 40.66.22.10
Horaires d'ouverture :	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi 7h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création et d'organisation :

Délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019

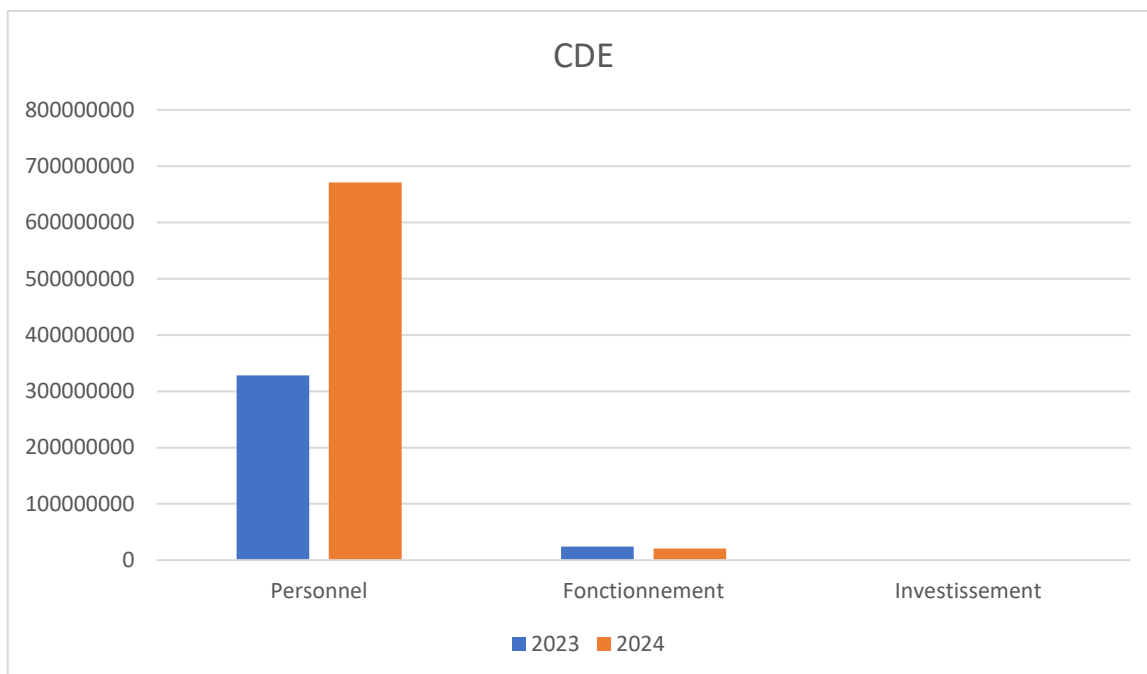
Arrêté n° 241/CM du 21 février 2019

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
671 033 176 F CFP (2023 : 328 480 228 F CFP)	20 620 002 F CFP (2023 : 24 016 821 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		15	1						16	45,71
B/CC2		2	2	1					5	14,29
C/CC3		10	2						12	34,29
D/CC4 et CC5		2							2	5,71
Total		29	5	1					35	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 31/12/2023

DATE DE MISE A JOUR : 31/12/2023

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

Liste des processus métiers identifiés et valides :

- Accueillir le public
- Traiter les demandes de visa
- Traiter les demandes d'officialisation des actes
- Traiter les demandes d'EPAC
- Assurer la gestion spécifique des crédits de rémunération
- Gérer les correspondants CDE
- Participer aux commissions
- Suivre le budget des EPA et leur exécution
- Assurer des travaux spécifiques dans POLYGF

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

Actions visant à simplifier les procédures de contrôle de l'engagement des dépenses

La simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses repose essentiellement sur 2 types de mesure :

- La rédaction et diffusion de fiches de « procédures métiers » et de modèles d'acte ;
- La dématérialisation du cachet réglementaire du CDE.

Les fiches de « procédures métiers » ou kits d'auto-contrôle sont des outils pédagogiques et de partage de bonnes pratiques, formalisant les contrôles à réaliser et les pièces justificatives accompagnant chaque type de dépense.

Neuf (9) fiches ont été rédigées et diffusées en 2024, principalement concernant les dépenses de personnel (7), les aides agricoles et les subventions en investissement aux établissements publics (2). Leur rédaction est étendue sur plusieurs années, à raison d'une dizaine par an. Ces outils sont partagés entre les contrôleurs du CDE, la DGRH, le réseau de correspondants du CDE et les services dépensiers. Ils contribuent à une meilleure fluidité de la chaîne des dépenses en rationalisant et en optimisant les contrôles effectués sur pièces.

En complément de la fiche de procédure relative aux formations spécifiques à l'extérieur de la Polynésie française, revue et simplifiée en 2023, un modèle d'arrêté a été finalisé et mis à disposition des services et ministères via Lexpol en 2024.

La dématérialisation du cachet réglementaire du CDE via la plateforme Lexpol a été finalisée et est opérationnelle depuis avril 2024. Ainsi, 98 % des actes de gestion du personnel ainsi que les arrêtés et conventions de toute la sphère des services administratifs et ministères sont désormais visés électroniquement. L'utilisation de cette plateforme, gérée par le SGG, apparaît globalement positive.

Actions visant à adapter le contrôle de l'engagement des dépenses aux enjeux actuels de performance et de digitalisation

Le contrôle préalable de l'engagement des dépenses doit aujourd'hui être reconsidéré pour s'adapter aux enjeux de performance de la dépense publique et au contexte de digitalisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable.

L'objectif est d'abandonner le contrôle préalable systématique, et de concentrer les efforts du contrôle préalable sur les dépenses les plus importantes, et/ou les plus risquées, selon des référentiels à déterminer dans le cadre d'une étude. En complément de ce contrôle sélectif, des contrôles a posteriori pourraient être opérés, par thématiques ou secteurs, afin d'identifier les fragilités du système.

Une communication en conseil des ministres du 6 novembre 2024 constitue le point de départ de la démarche. Un comité de pilotage a été constitué et consulté à deux reprises en 2024. 37 auditions des parties prenantes ont pu être réalisées avant le 31 décembre 2024. Cette phase de diagnostic doit se poursuivre jusqu'au mois de février 2025.

La mise en œuvre de cette réforme, si elle est considérée comme bénéfique à l'issue des études à conduire, est prévue au milieu de l'exercice 2026.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES APPLICATIONS HORS MES.DEMARCHES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Autre application	Lexpol : Dématérialisation du cachet réglementaire du CDE	100% des actes générés sur la plateforme LEXPOL	

7.2.8. DELEGATION A LA RECHERCHE (REC)

Adresse géographique du siège	27 Avenue Pouvanaa a OOPA - Bâtiment du gouvernement, 1er étage- Papeete-Tahiti
Adresse postale	BP 20981 – 98713 Papeete TAHITI
Téléphone	40 47 25 60
Courriel	secretariat@recherche.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Délégée	Mme Tea FROGIER

PRESENTATION DU SERVICE

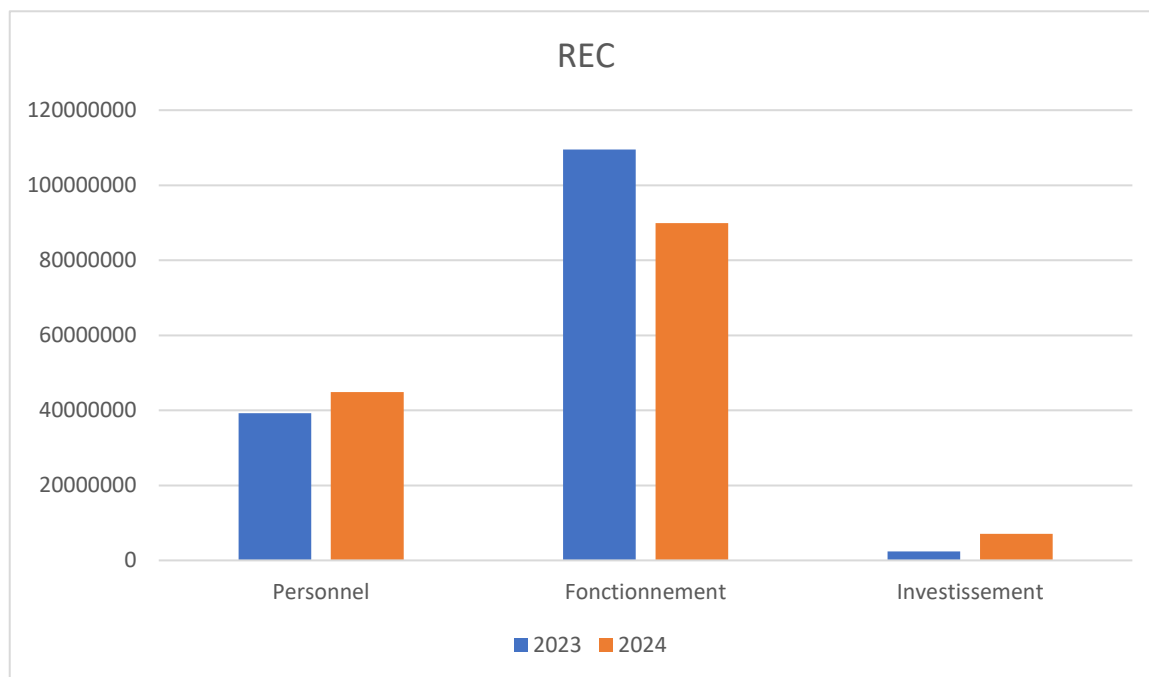
Texte de création : Délibération n° 89-5 AT du 09 février 1989

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
44 850 131 F CFP (2023 : 39 258 134 F CFP)	89 925 059 F CFP (2023 : 109 487 809 F CFP)	7 081 833 F CFP (2023 : 2 387 828 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		2						1	3	75
B/CC2										
C/CC3		1							1	25
D/CC4 et CC5										
Total		3							4	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.9. DELEGATION A L'HABITAT ET A LA VILLE (DHV)

Adresse géographique du siège	Immeuble BREA 3 ^{ème} étage Rue G. LARGARDE -Papeete-Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 54 49 20
Courriel	secretariat.dhv@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dhv/
Page Facebook	https://www.facebook.com/profile.php?id=100068286217780
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur	M. Fabien DUBOIS

PRESENTATION DU SERVICE

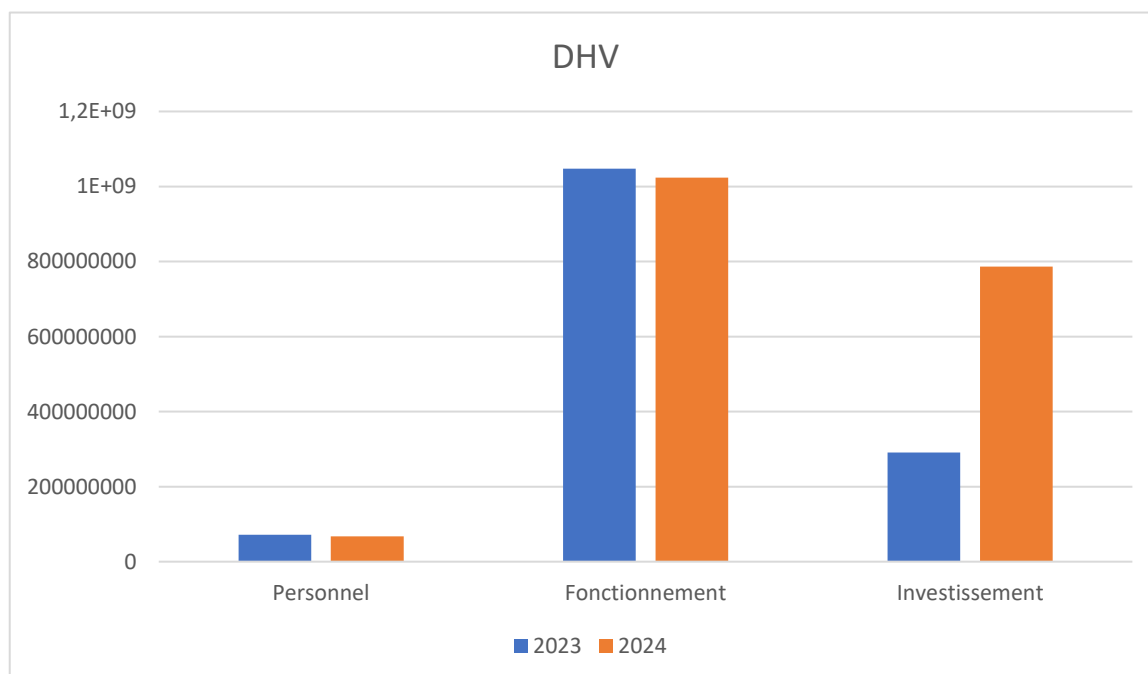
Texte de création : Arrêté n° 641 CM du 20 mai 2016

Modification intervenue en 2024 : Néant

Attributions : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
67 055 613 F CFP (2023 : 71 766 366 F CFP)	1 023 725 446 F CFP (2023 : 1 047 364 294 F CFP)	786 427 947 F CFP (2023 : 290 657 822 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	2	2			2				6	54,55
B/CC2		1			2				3	27,27
C/CC3					1				1	9,09
D/CC4 et CC5		1							1	9,09
Total	2	4			5				11	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : NEANT

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Elaboration d’un guide sur les aides au logement et l’hébergement	100%	Avec l’aide de la DSFE et des associations, ce guide permettra de concentrer l’ensemble des aides disponibles et permettra aux usagers de faciliter leurs recherches et de trouver l’information qu’il leur faut.
Permettre aux usagers de suivre le traitement de leurs dossiers en ligne OLSP	0%	Actif depuis septembre 2022 mais cependant les porteurs de projet continuent à déposer leurs dossiers papiers Le site « Mes démarches » reste la solution viable pour déposer mais reste à finaliser
Mettre en place la traçabilité digitale de l’état d’avancement	0%	

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	Délégation à l’habitat et à la ville. Un site utilisant Administrations publiques (service-public.fr)		
LinkedIn	Délégation à l’habitat et à la ville		
Facebook	Délégation à l’habitat et à la ville Polynésie française		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

7.2.10. DELEGATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (DPF)



Adresse géographique du siège	28, boulevard Saint Germain – 75005 PARIS
Adresse postale	28, boulevard Saint Germain - 75005 PARIS
Téléphone	(33) 01 55 42 66 00
Courriel	contact@delegation.gov.pf
Facebook	déparais
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 9h00 à 17h30 Vendredi : 9h00 à 13h30
Chef de service	Mme Sarah TERIITAUMIHAU

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création et d'organisation :

Délibération n° 85-1064 AT du 16 juillet 1985

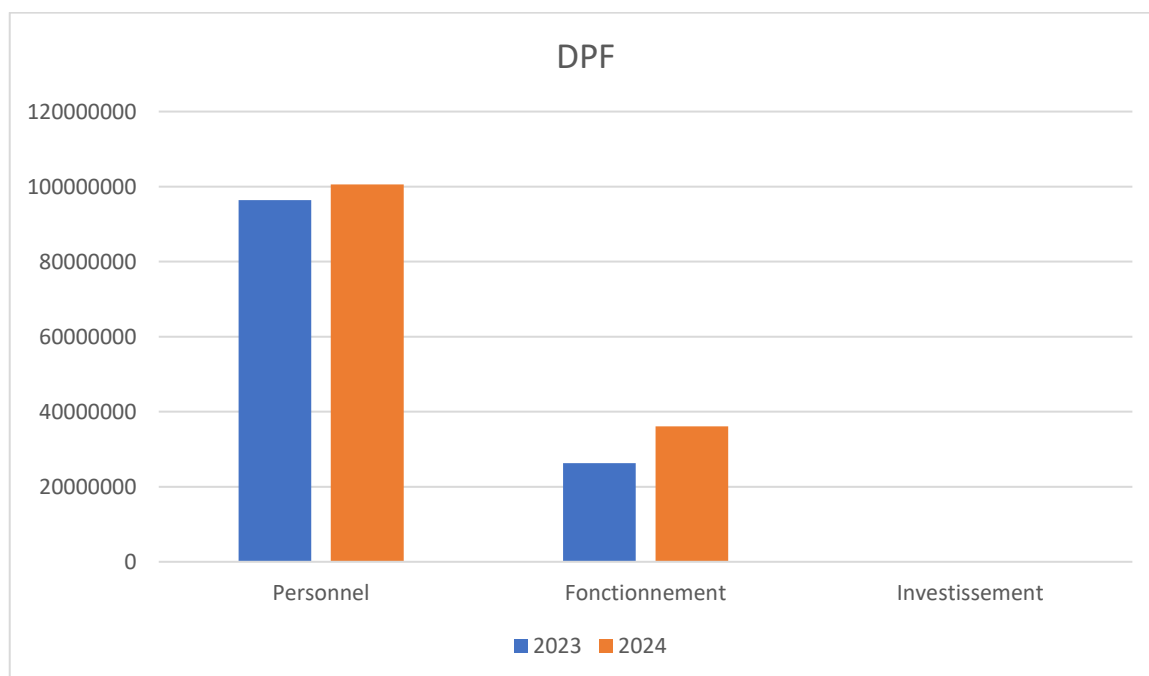
Arrêté n° 867 CM du 27 juin 2013

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
100 554 607 F CFP (2023 : 96 404 262 F CFP)	36 056 251 F CFP (2023 : 26 305 880 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		4			1				5	55,56
B/CC2										
C/CC3										
D/CC4 et CC5		4							4	44,44
Total		8			1				9	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 24/01/2024

DATE DE MISE A JOUR : 24/01/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

- Formalisation de la procédure de demande de réservation d’une salle de réunion.
- Formalisation de la procédure de demande de prêt de matériel.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Instagram	https://www.instagram.com/dpfparis/		
LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/dpf-paris/		
Facebook	https://www.facebook.com/dpfparis		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALEES	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			



DSCEN – Délégation
pour le suivi des
conséquences des
essais nucléaires

7.2.11. DELEGATION AU SUIVI DES CONSEQUENCES DES ESSAIS NUCLEAIRES (DS

Adresse géographique du siège	Immeuble « Etude Lejeune » (rez-de-chaussée), 82 avenue du Général de Gaulle - Papeete
Adresse postale	BP 2551 – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 50 00 25
Courriel	Secretariat.dscen@administration.gov.pf
Réseaux sociaux	https://www.service-public.pf/dscen/ https://www.facebook.com/dscenpf www.linkedin.com/company/dscen
Horaires d'ouverture	n/c
Délégue : Mme Yolande VERNAUDON	

PRESENTATION DU SERVICE

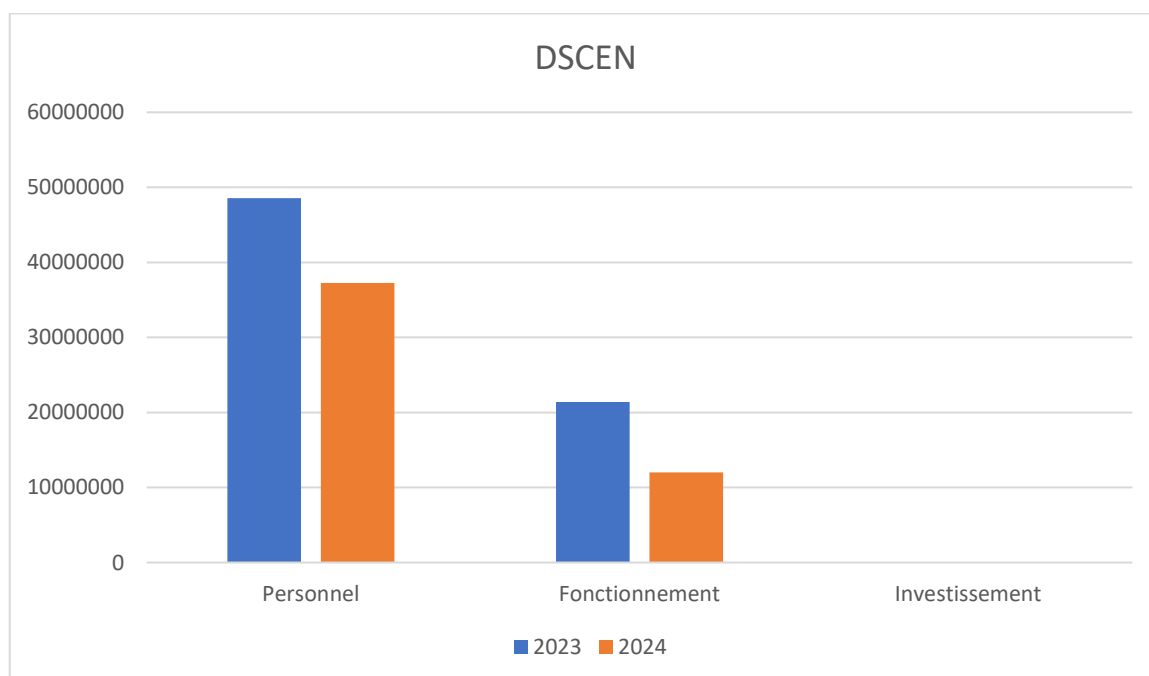
Texte de création : Arrêté n°1270/CM du 31 août 2016

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
37 263 042 F CFP (2023 : 48 539 200 F CFP)	11 996 520 F CFP (2023 : 21 386 009 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		2							2	66,67
B/CC2		1							1	33,33
C/CC3										
D/CC4 et CC5										
Total		3							3	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 05/04/2018

DATE DE MISE A JOUR : 08/01/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.service-public.pf/dscen/		

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.12. DELEGATION POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA JEUNESSE (DPDJ)

Adresse géographique du siège	Immeuble LEVY (2 ^e étage) - angle de l'avenue du Maréchal FOCH et de la rue Edouard AHNNE, Papeete-TAHITI
Adresse postale	2551 – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 50 95 05
Courriel	dpdj@administration.gov.pf
Facebook	DPDJ - Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service p.i. : M. Teiva SHAN	

PRESENTATION DU SERVICE

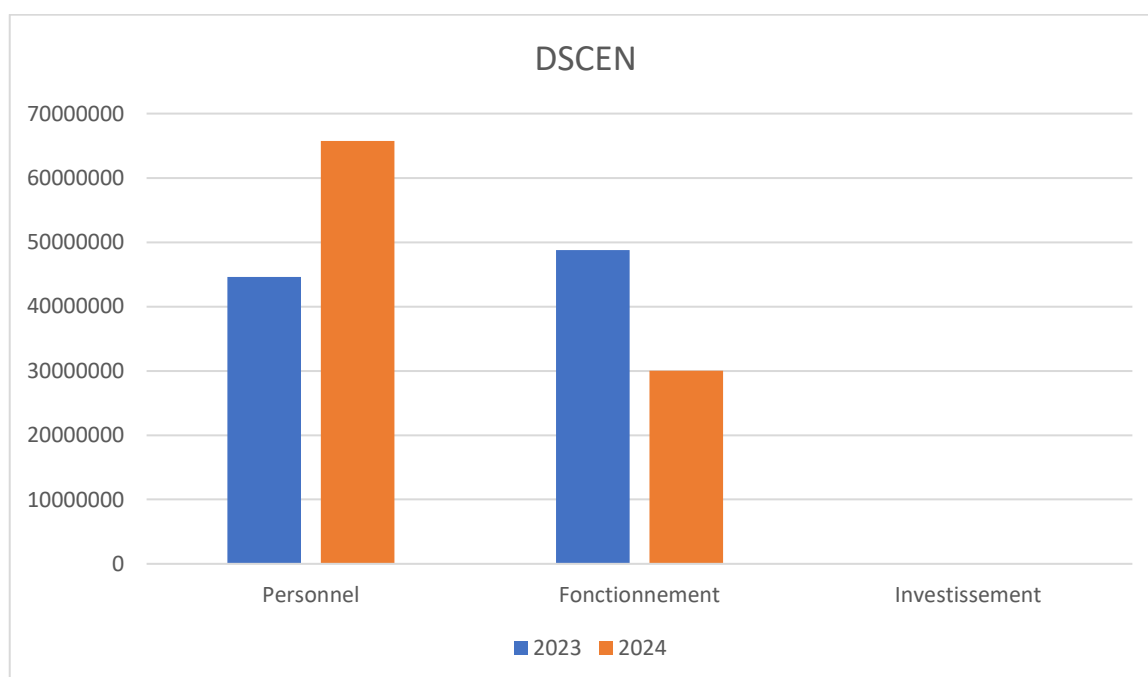
Texte de création : Arrêté ° 513 CM du 11 mai 2020

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
65 765 585 F CFP (2023 : 44 581 212 F CFP)	30 047 367 F CFP (2023 : 48 800 433 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		1							1	12,50
B/CC2		4			2				6	75
C/CC3										
D/CC4 et CC5		1							1	12,50
Total		6			2				8	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Instagram	@dpdj.pf		
Tik Tok	@ dpdj.pf		
Facebook	DPDJ – Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.13. Délégation pour le développement des communes (DDC)

Adresse géographique du siège	Quartier Broche, bâtiment B - 2 ^{ème} étage
Adresse postale	BP 3732, 98713 PAPEETE
Téléphone	40 47 21 63
Télécopie	40 47 21 77
Courriel	ddc@presidence.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à vendredi : 7h30 à 15h30
Délégée : Mme Lisa JUVENTIN	

PRESENTATION DU SERVICE

Textes d'organisation :

Délibération n° 97-81 APF du 29 mai 1997

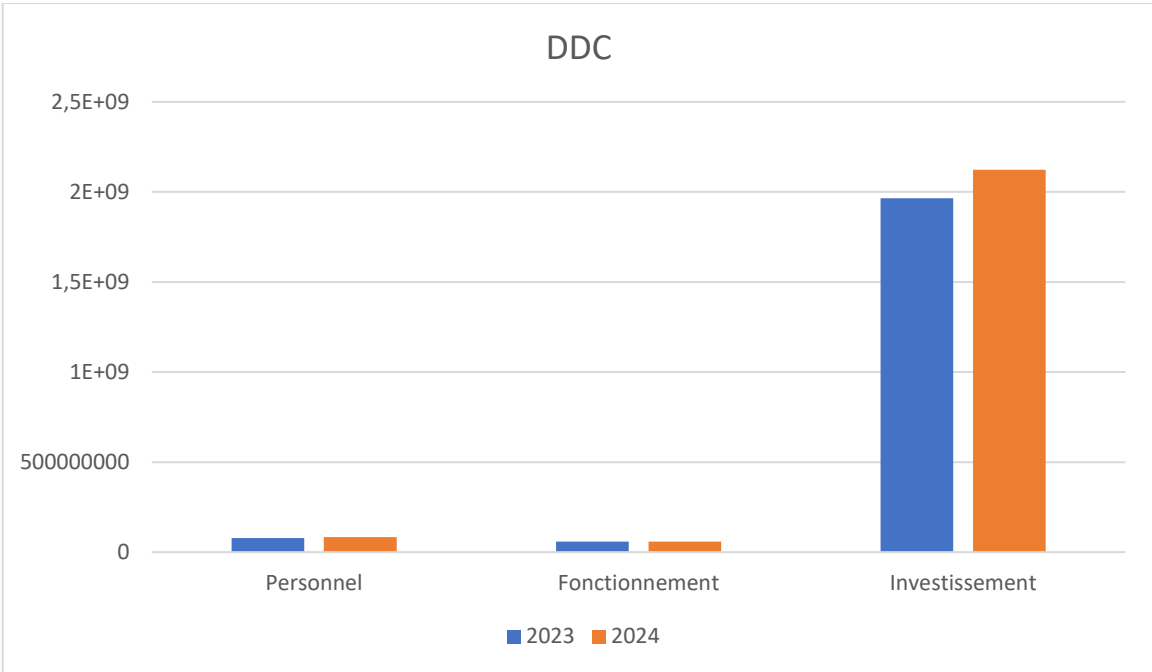
Arrêté n° 621 CM du 30 juin 1997

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
84 055 018 F CFP (2023 : 78 687 055 F CFP)	57 723 936 F CFP (2023 : 58 864 149 F CFP)	2 123 495 873 F CFP (2023 : 1 965 199 456 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	3							4	
B/CC2		4	1						5	
C/CC3		1							1	
D/CC4 et CC5										
Total	1	8	1						10	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.14. DIRECTION DE LA BIOSECURITE (DBS)

Adresse géographique du siège et cellule zoo sanitaire	Motu Uta – 98713 PAPEETE
Adresse postale	B.P. 9575 - 98716 Pirae
Téléphone	40 54 45 85
Courriel	secretariat@biosecurite.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/biosecurite
Facebook	Direction de la Biosécurité de Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 15h30
Directeur : M. Yves LAUGROST	

Adresse géographique des antennes	Aéroport de Tahiti-Faa'a
Téléphone	40 54 01 00
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 12h00
Adresse géographique des antennes	Port de pêche Fare-Ute
Téléphone	40 82 96 12
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 6h00 à 14h00
Adresse géographique des antennes	Antenne de Nuku Hiva
Téléphone	87 74 47 56
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 15h30

PRESENTATION DU SERVICE

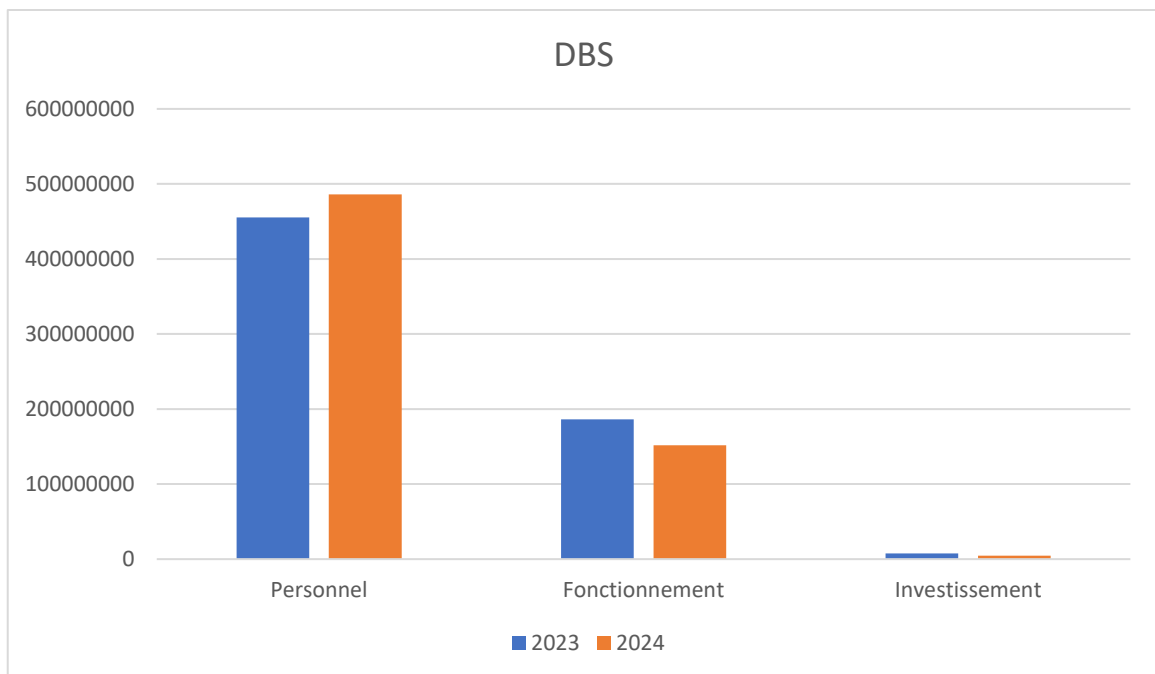
Texte de création et d'organisation : Arrêté n°169 CM du 17 février 2017 modifié

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
486 000 343 F CFP (2023 : 455 435 123 F CFP)	151 844 537 F CFP (2023 : 186 391 693 F CFP)	4 772 387 F CFP (2023 : 7 711 731 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		3		1	9				13	17,81
B/CC2		19	2	1	10				32	43,84
C/CC3		4			1				5	6,85
D/CC4 et CC5		15	7		1				23	31,51
Total		41	9	2	21				73	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.15. DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT (DCA)

Adresse géographique du siège	11, rue du Commandant Destremeau, Bâtiment A1 - Papeete
Adresse postale	BP 866 – Papeete
Téléphone	40 46 80 50
Courriel	Courrier.dca@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/dca/
Facebook	Direction de la construction et de l'Aménagement
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 12h00 (au public)
Directrice p.i. : Mme Timeri SOMMERS	

Adresse géographique des antennes	RAIATEA : Centre administratif de Uturoa TUPUAI : Centre administratif de Tupuai NUKU HIVA : Centre administratif de Taiohae TAIARAPU : 1 ^{er} étage du bâtiment Super U Taravao
Téléphone	UTUROA : 40 60 04 62 TUPUAI : 40 95 01 08 NUKU HIVA : 40 91 02 40 TARAVAO : 40 57 48 91
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 - 15h30

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création et d'organisation: Arrêté 2489 CM du 18 décembre 2020

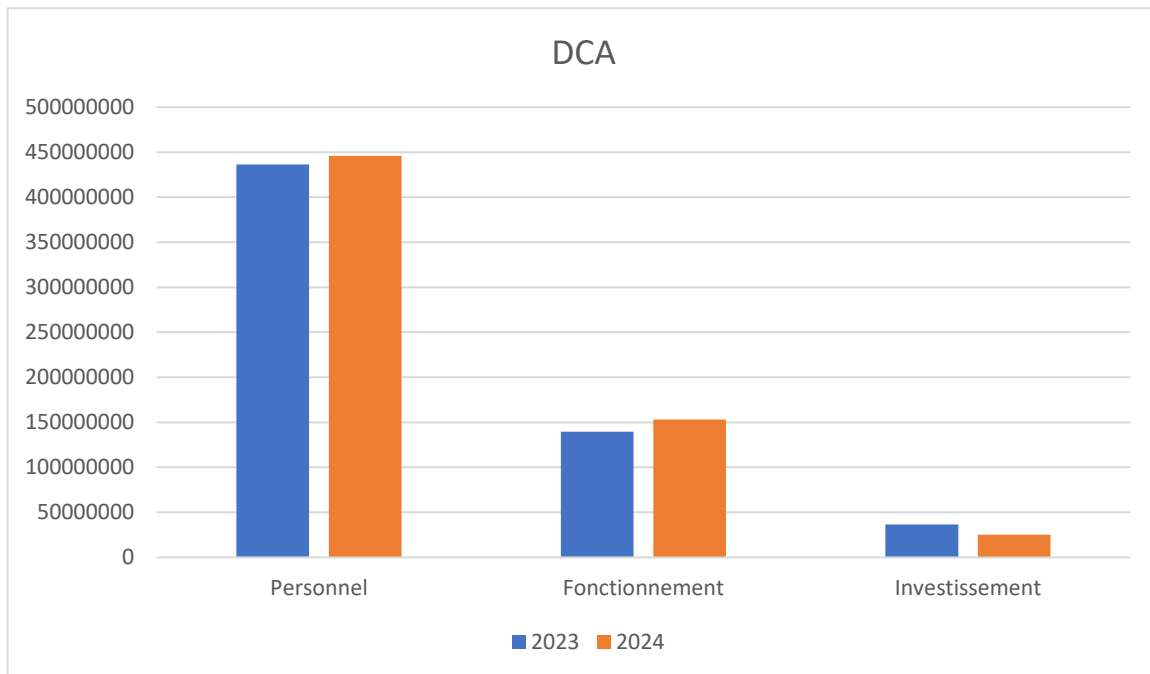
Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Arrêté n° 81 CM du 31 janvier 2024 portant nomination de Mme Timeri SOMMERS en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement

Arrêté n° 1926 MSF du 12 février 2024 portant délégation de signature à Mme Timeri SOMMERS en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
446 115 848 F CFP (2023 : 436 417 339 F CFP)	152 974 405 F CFP (2023 : 139 637 726 F CFP)	25 071 468 F CFP (2023 : 36 705 268 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	9	2		4				16	21,33
B/CC2		19			13				32	42,67
C/CC3		12	1		8				21	28,00
D/CC4 et CC5	1	4			1				6	8,00
Total	2	44	3		26				75	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
62 256 004 XPF	54%	Développement d'une nouvelle application 2.0 pour l'instruction des autorisations de construire

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
<u>SITE INTERNET</u>	https://www.service-public.pf/dca/	100	7
<u>FACEBOOK</u>	https://www.facebook.com/D.C.APF?locale=fr_FR	100	60

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
<u>AUTRES</u>	OUTLOOK	100	

DEMATERIALEES	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
<u>Autre application</u>	FAATUPU finalisation 2026		

7.2.16. DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE (DCO)

Adresse géographique du siège	30 Rue Mgr Tepano JAUSSEN – 98713 PAPEETE-TAHITI
Adresse postale	
Téléphone	40 50 08 88
Courriel	secretariat.dco@administration.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30-15h30 Vendredi : 7h30-14h30
Directeur : M. Deny FRESNEL	

PRESENTATION DU SERVICE

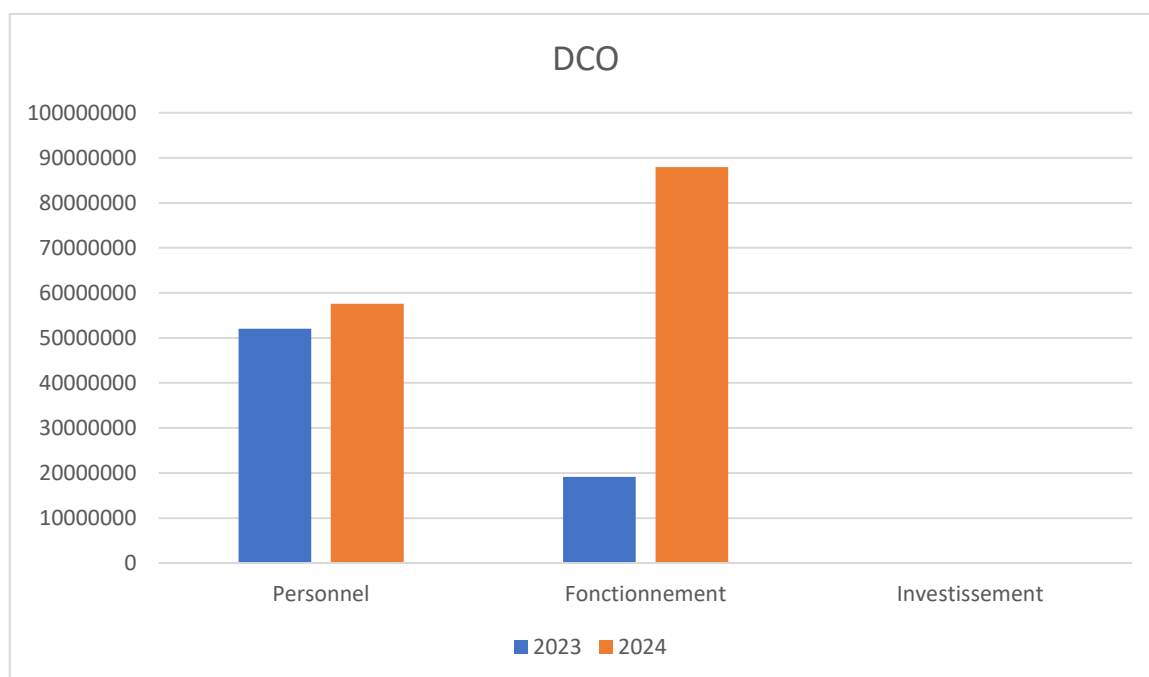
Texte d'organisation : Arrêté n° 2227 CM du 4 octobre 2021

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
57 609 601 F CFP (2023 : 52 060 494 F CFP)	87 943 390 F CFP (2023 : 19 145 654 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		2			4				6	75,00
B/CC2					2				2	25,00
C/CC3										
D/CC4 et CC5										
Total		2			6				8	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.17. DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (DCP)

Te Papa Hiro'a e Faufa'a tumu

Adresse géographique du siège	Route de la pointe des pêcheurs, Pk 15 c/mer Nu'uroa n° 7 - Punaauia
Adresse postale	BP 380 586 – 98703 Punaauia
Téléphone	40 50 71 77
Télécopie	40 42 01 28
Site internet	www.culture-patrimoine.pf
Facebook	Direction Culture Patrimoine
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30-15h30 Vendredi : 7h30-14h30
Directrice : Mme Joany CADOUSTEAU	

Adresse géographique de l'antenne	PK 31 – OPOA – Commune de Taputapuatea
Téléphone	40 66 34 90
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30-15h30 Vendredi : 7h30-14h30

PRESENTATION DU SERVICE

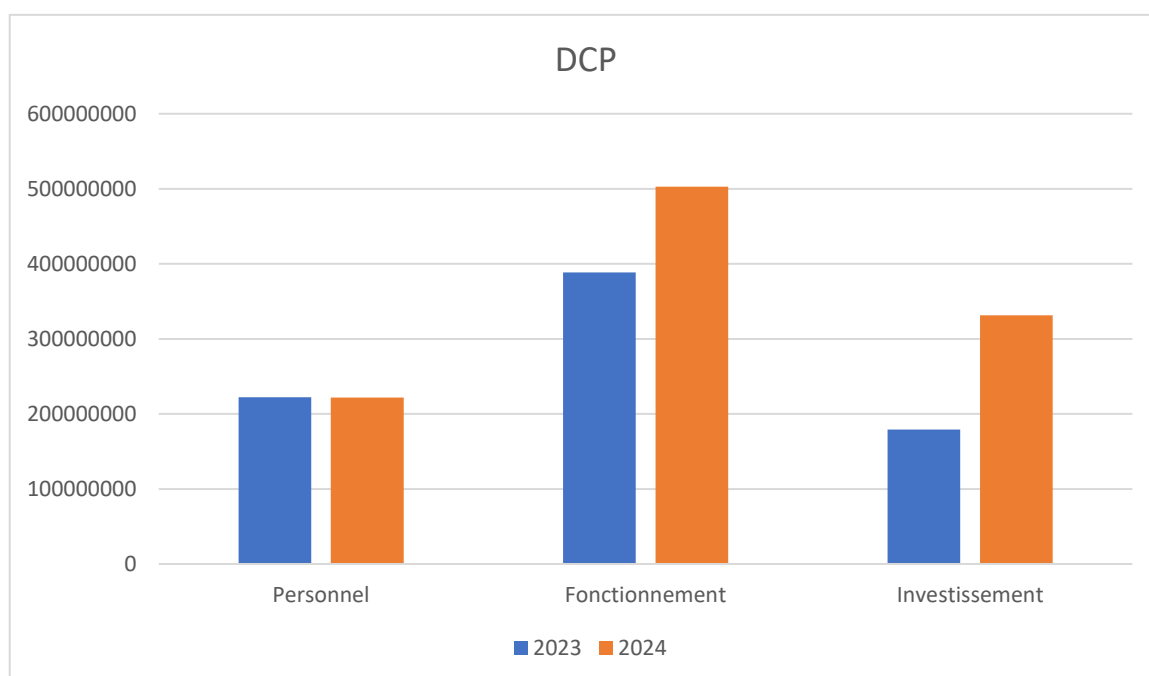
Texte d'organisation : Arrêté n° 1984 CM du 4 octobre 2018

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
221 891 825 F CFP (2023 : 222 045 140 F CFP)	502 940 805 F CFP (2023 : 388 537 855 F CFP)	331 500 052 F CFP (2023 : 179 233 140 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	8	2		2				13	38,24
B/CC2		6	2						8	23,53
C/CC3		2			2				4	11,76
D/CC4 et CC5	1	4			4				9	26,47
Total	2	20	4		8				34	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.18. Direction de l’agriculture (DAG)

Pū fa’aterera’a nō te ’ohipa fa’a’apu



Adresse géographique du siège	Rue Tuterai Tane, route de l’hippodrome Pirae
Adresse postale	BP 100 – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 42 81 44
Télécopie	40 42 08 31
Courriel	secretariat@rural.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dag/
Horaires d’ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 – 15h30
Directeur : M. Roland BOPP	

Adresse géographique des antennes :	<u>IDV</u> : TAHITI (Pirae, Papara, Taravao) Moorea (Opunohu) <u>ISLV</u> : RAIATEA, TAHAA, HUAHINE <u>AUSTRALES</u> : TUBUAI, RURUTU, RAIVAVAE, RIMATARA, RAPA <u>MARQUISES</u> : NUKU HIVA, HIVA OA, UA POU, UA HUKA <u>TUAMOTU ET GAMBIER</u> : RANGIROA, TIKEHAU, FAKARAVA, RIKITEA
Horaires d’ouverture :	Lundi à Vendredi : 7h30 – 15h30

PRESENTATION DU SERVICE

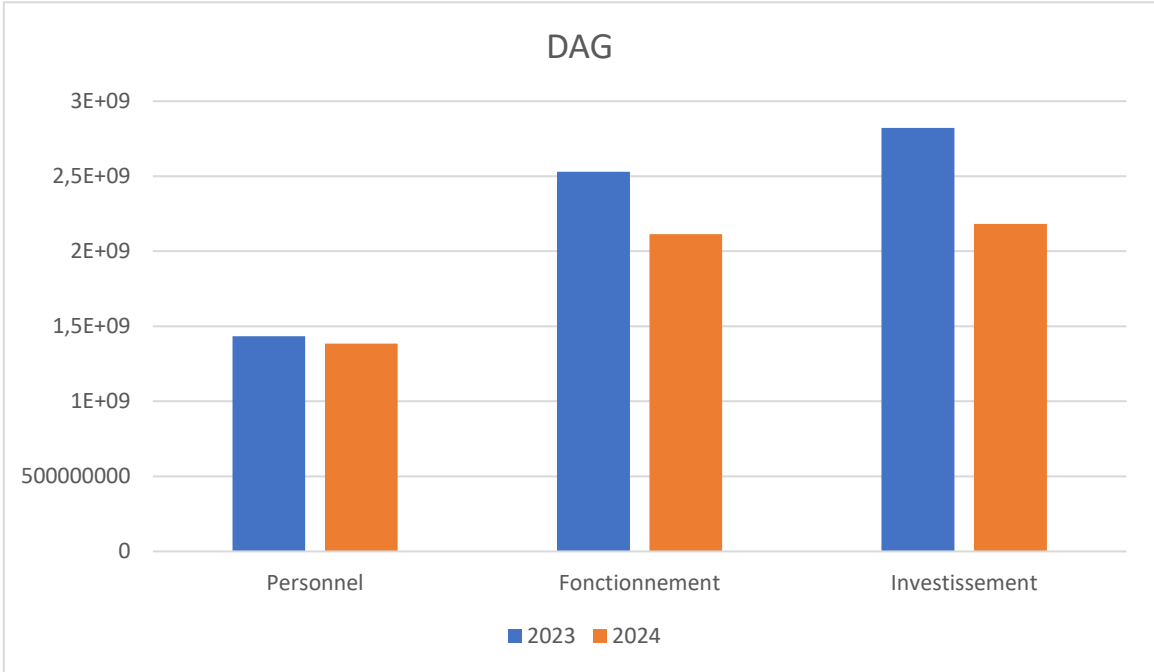
Texte de création et d’organisation : Arrêté n° 168 CM du 17 février 2017

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Gestion des terres affectées et rédaction des loyers correspondants

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
1 384 007 914 F CFP (2023 : 1 433 889 186 F CFP)	2 114 231 906 F CFP (2023 : 2 530 295 125 F CFP)	2 182 584 802 F CFP (2023 : 2 822 776 727 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		22	1		13			1	37	14,98
B/CC2		25	12		16				53	21,46
C/CC3	1	37	5		6				49	19,84
D/CC4 et CC5	10	50	42		6				108	43,72
Total	11	134	60		41			1	247	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.19. DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (DJS)

Pu Fa'aterera'a no te u'i api e te tuaro

Adresse géographique du siège	211 boulevard de la Reine Pomare IV
Adresse postale	BP 67 – 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone	40 50 18 88
Courriel	secretariat@jeunesse.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/djs
Facebook	https://www.facebook.com/djstahiti
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur p.i. :	Mme Loan HOANG OPPERMAN

Adresse géographique des antennes	Cellule des certifications (Pirae) ; Moorea (Teavaro) ; Raiatea (Uturoa)
Téléphone	40 43 86 46 (Pirae) ; 40 56 25 79 (Moorea) ; 40 60 24 85 (Uturoa)
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 07h30 à 15h30 Vendredi : 07h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

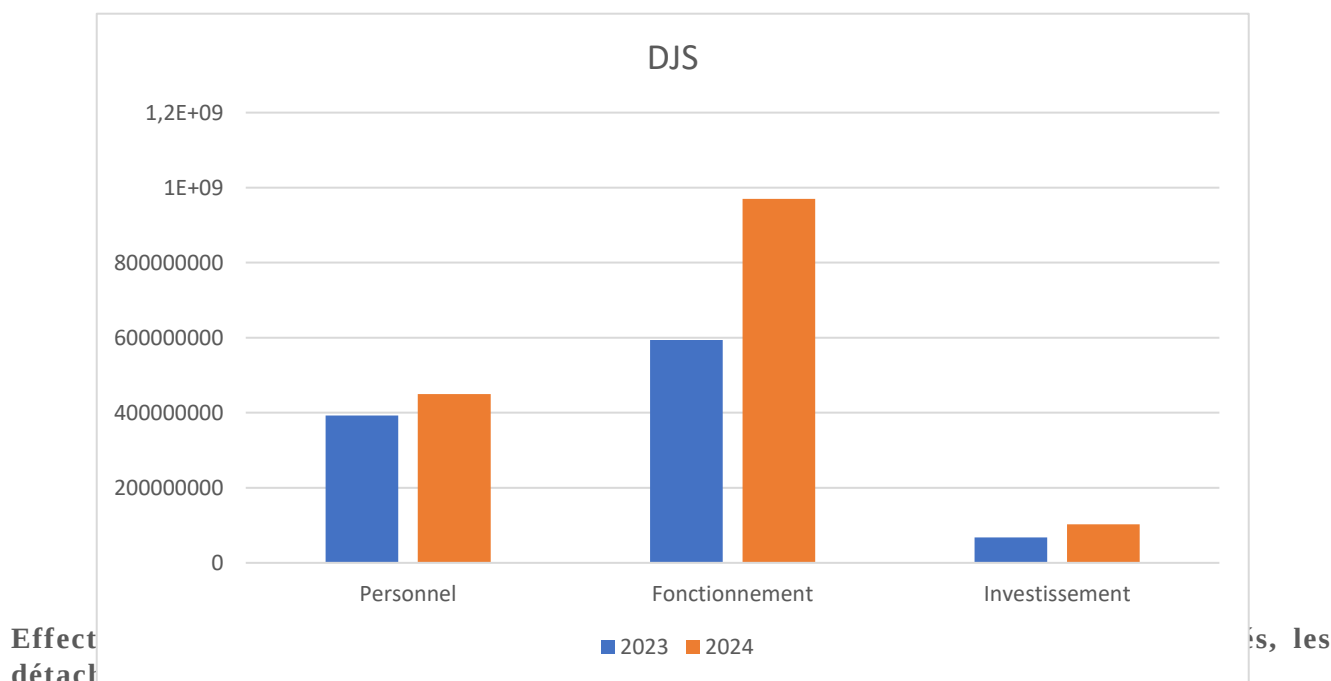
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
450 032 847 F CFP (2023 : 393 046 484 F CFP)	970 096 621 F CFP (2023 : 593 859 714 F CFP)	102 309 451 F CFP (2023 : 67 518 012 F CFP)



	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	2	8	1		3				14	25,00
B/CC2		20	2		1				23	41,07
C/CC3		4	2		3				9	16,07
D/CC4 et CC5	1	6	2		1				10	17,86
Total	3	38	7		8				56	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.20. DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DES REFORMES DE L'ADMINISTRATION (DMRA)

Adresse géographique du siège	27 avenue Pouvanaa a Oopa, bâtiment du gouvernement, 1er étage
Adresse postale	BP 2551 Papeete
Téléphone	40 47 24 60
Courriel	secretariat@modernisation.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/dmra
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30-15h30 Vendredi : 7h30-14h30
Directeur : M. Éric DEAT	

PRESENTATION DU SERVICE

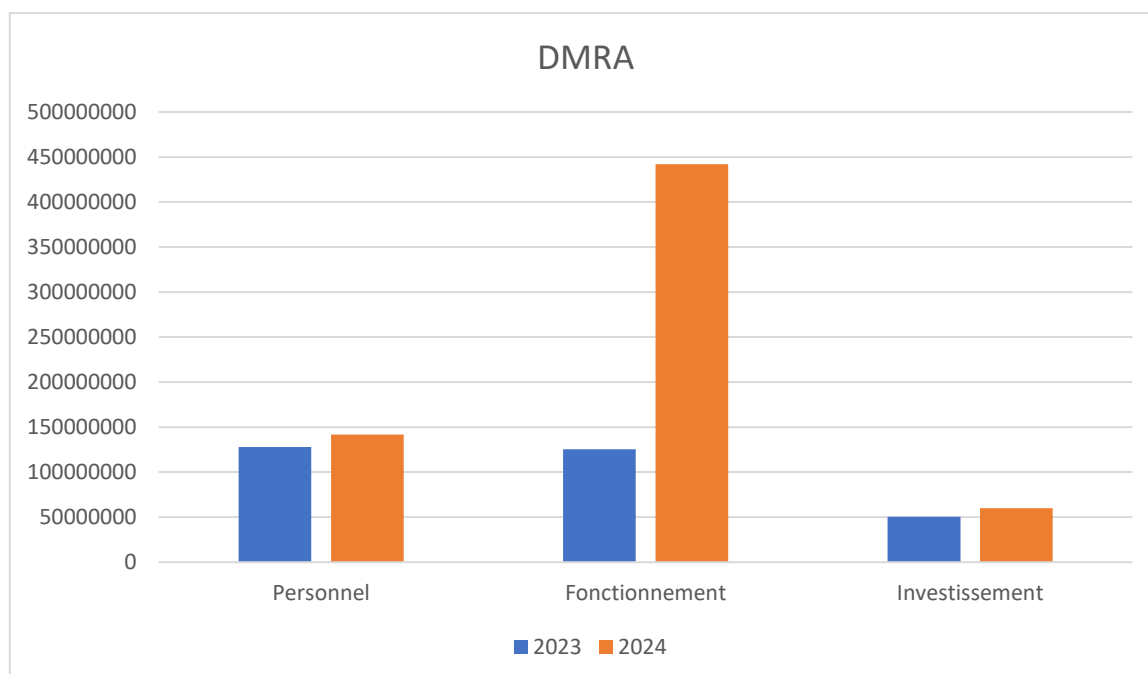
Texte de création : Arrêté n°2210 CM du 30 décembre 2014

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution :

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
141 617 653 F CFP (2023 : 127 880 520 F CFP)	133 352 527 F CFP (2023 : 125 508 426 F CFP)	60 149 171 F CFP (2023 : 50 542 614 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		7	1	1	1				10	58,82
B/CC2		1	1		3				5	29,41
C/CC3										
D/CC4 et CC5		1	1						2	11,76
Total		9	3	1	4				17	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : ELABORE. La cartographie a été construite avec l’équipe de la DMRA en 2022 et mise à jour en mars 2024.

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : La cartographie des processus de la DMRA indique les processus de :

- Participer aux actions institutionnelles,
- Evaluer pour contribuer à l’amélioration de la gestion et de l’organisation des établissements et services de l’administraton de la Polynésie française,
- Assurer le programme de modernisation (concevoir, piloter et mettre en oeuvre).

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

- FARE ORA : Accessibilité du service public
- MES-DEMARCHES
- INNOVATION PUBLIQUE
- LABEL PAPA TI’A
- RESEAU QUALITE DE L’ADMINISTRATION
- PERERU

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS

			TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.21. DIRECTION DE LA SANTE (DSP)

Adresse géographique du siège	Papeete – Paofai, 54 rue du Commandant Destremeau, Immeuble Atitiafa (Musée de la Perle de Robert Wan)
Adresse postale	BP 611 – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 46 61 00
Courriel	secretariat.dsp@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dsp/
Page Facebook	Directiondelasanté
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice : Romina MA	

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 92-97 AT du 1^{er} juin 1992

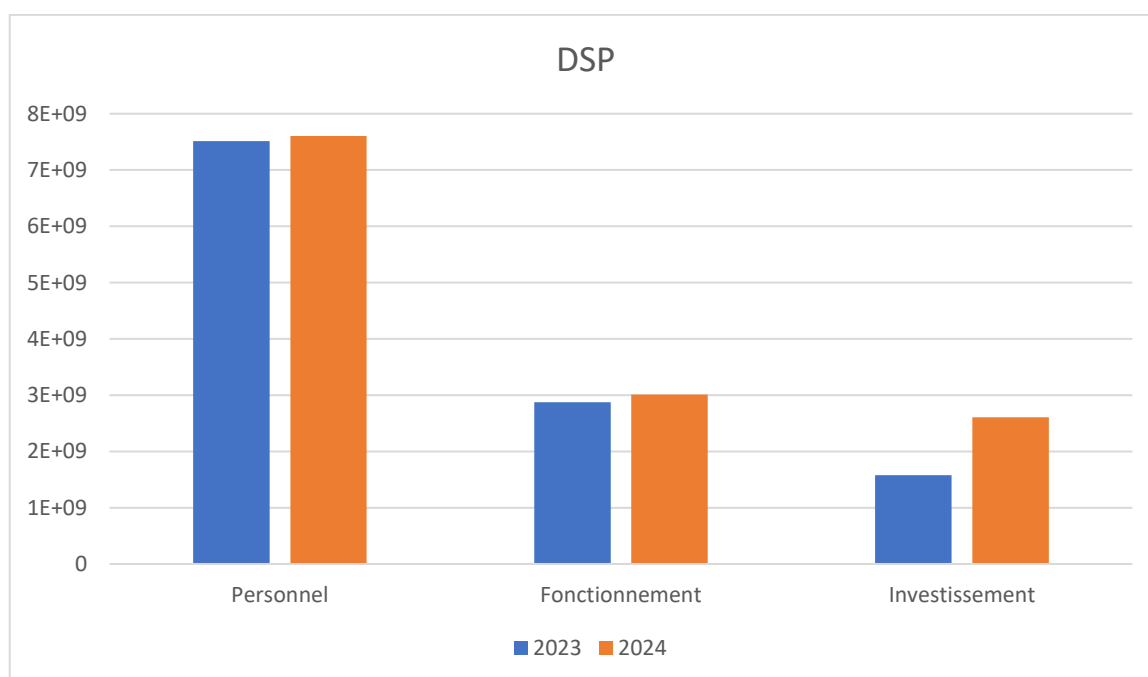
Texte d'organisation : Arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
7 606 116 716 F CFP (2023 : 7 513 323 331 F CFP)	3 008 652 528 F CFP (2023 : 2 872 818 043 F CFP)	2 604 004 984 F CFP (2023 : 1 576 455 381 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	7	115	1	1	140				264	24,60
B/CC2	18	185	39		89				331	30,85
C/CC3	24	144	24		38				230	21,44
D/CC4 et CC5	16	159	51		22				248	23,11
Total	65	603	115	1	289				1073	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI*

DATE D’ELABORATION : 23/11/2023

DATE DE MISE A JOUR : -

**Partiellement (évaluation effectuée sur 10 structures). Lancement d’un marché pour l’évaluation des structures restantes*

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : En cours

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

- Projet de dématérialisation de la gestion du temps de travail et des absences (logiciel OCTIME) – livraison prévue en avril 2025
- Dossier patient informatisé dans les hôpitaux périphériques – livraison 2^{ème} semestre 2025

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI CELLULE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	https://www.service-public.pf/dsp		
Instagram	https://www.instagram.com/directionsante.pf/		
Tik Tok	https://www.tiktok.com/@directiondelasante.pf		
LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/direction-de-la-sante-pf/		
Facebook	https://www.facebook.com/directiondelasante.pf		

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
WhatsApp	Groupe WhatsApp		

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Demandes de subvention au FPSS		



7.2.22. DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE (DAC)

Adresse géographique du siège	Immeuble Tefaifai – Puurai- FAAA. Situé entre l'EDT et le service social, face au Collège Henri HIRO
Adresse postale	BP 1408 - 98713 Papeete - TAHITI
Téléphone	40 54 37 20
Télécopie	40 54 37 80
Courriel	secretariat.dac@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dac/
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 8h00 à 15h00 Vendredi : 8h00 à 14h00
Directeur : M. Marangai MOEROA	

Adresse géographique des antennes	Aéroport de Ahe, Anaa, Apataki, Aratika, Arutua, Faaite, Fakahina, Fakarava, Fangatau, Hao, Hikueru, Hiva Oa, Huahine, Katiu, Kauehi, Kaukura, Makemo, Manihi, Mataiva, Maupiti, Moorea, Napuka, Niau, Nuku Hiva, Nukutavake, Puka-Puka, Pukarua, Raivavae, Raroia, Reao, Rimatara, Rurutu, Takapoto, Takaroa, Takume, Tatakoto, Tikehau, Totegegite, Tubuai, Tureia, Ua Huka, Ua Pou et Vahitahi
Téléphone	Voir publication aéronautique (https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/)
Horaires d'ouverture	Voir publication aéronautique (https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/)

PRESENTATION DU SERVICE

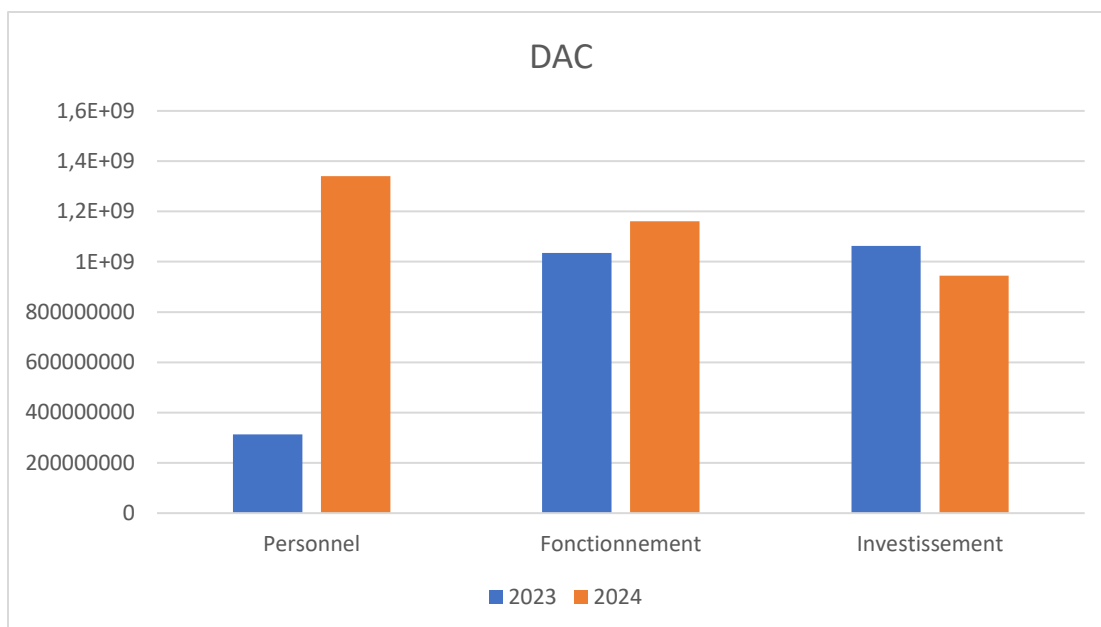
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 331 CM du 20 février 2008

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
1 340 085 314 F CFP (2023 : 312 860 166 F CFP)	1 161 010 736 F CFP (2023 : 1 034 743 240 F CFP)	944 817 519 F CFP (2023 : 1 063 093 911 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		4			1			1	6	2,61
B/CC2		31	3		5				39	16,96
C/CC3	1	140	1		8				150	65,22
D/CC4 et CC5	1	20	7		7				35	15,22
Total	2	195	11		21			1	230	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

Zones	Fonctions	Sous-fonctions
Échanges et relations	Site internet	Site internet public
	Informations aéronautiques	Publication des NOTAMs Publication et mise à jour de l'AIP
	Conformité relative à la sécurité	

	Relations usagers	Communication des audits et certifications
	Canaux standards	Suivi des délégations de service public Air Tahiti
	Stratégie	Email Guichet physique Standard téléphonique Téléphone d'astreinte Courrier
	Suivi de l'activité	Rédaction rapport d'activité (PAP, RAP) Rédaction de schéma directeur transport Participation aux études préliminaires des projets d'aménagements des aéroports internationaux de Rangi, Nuku Hiva et Bora Participation aux études préliminaires des projets d'aménagements des aéroports internationaux de Rangi, Nuku Hiva et Bora
	Gestion de crise	Statistiques de vol par compagnie aérienne (exemple : nombre de passagers transportés) Statistiques sur les évènements de sécurité et les incidents
	Systèmes de management de la sécurité et gestion de la sécurité (SMS/SGS)	Gestion de crise
	Exploitation des aéroports	Analyse des audits externes et suivi de la correction des écarts Gestion des certifications Gestion des procédures de sécurité par aérodromes Gestion de la documentation Sensibilisation et promotion de la sécurité Études de sécurité dans le cadre de travaux ou maintenance (impacts, gestion des risques) Gestion du niveau de sécurité de l'aérodrome Gestion des compte-rendu d'événement de sécurité CRES - CRESNA ou CRESAE (déclaration, création, traitement) Pilotage de la sécurité
	Gestion des transporteurs aériens	Gestion des AOT (Réglementation sur la gestion du domaine aéroportuaire AOT) Relations avec les usagers AOT Traitement des demandes d'autorisation de stationnement pour taxis et bus Contrôler les occupations sur le parking

Gestion des taxes et des redevances

Instruction des demandes de licence de transporteur aérien et de licence d'exploitation (interinsulaire et international)
Instruction des demandes d'approbation de programme de vol régulier de charters et de tarif aérien (interinsulaire et international)
Suivi des délégations de service public (DSP) du transport aérien interinsulaire
Contrôler les équipements/autorisations des agents des compagnies aériennes dans les aéroports

Sécurité - Service de protection du péril animalier (SPPA)

Gestion de la facturation des redevances aéronautiques (taxe CSCTAI)
Gestion et suivi du fond de continuité du transport aérien interinsulaire (FCTAI - compte d'affectation spécial)
Gestion des avances TAP pour le financement de la SSLIA par la DGAC (taxe aéroportuaire)
Suivi des dépenses SSLIA pour remboursement par la DGAC (taxe aéroportuaire)

Sécurité - Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA)

Déclaration et suivi des activités/événements journaliers
Inspection des clôtures et des accès
Effarouchement, capture et prélèvement
Rédaction des cahiers de consignes d'intervention SPPA
Déclaration et analyse des événements terrain (main courante, CRES)
Contrôle d'équipements SSLIA (mousses, extincteurs, appareils respiratoires isolants (ARI), etc)
Intervention de sauvetage
Intervention de lutte contre incendie
Établir et mettre à jour les plans carroyés des aéroports
Entraînements (théorique, sports et manoeuvres)
Mise à jour de la main courante
Rédaction des manuels de consignes opérationnelles relatives au SSLIA
Déclaration et analyse des événements terrain (main courante, CRES)

Navigation aérienne - Aeronautical Information Service (AIS)

Gestion des NOTAM (déclaration, création, traitement)
Demande de mise à jour de l'AIP (Aeronautical information Publication via NOTAM permanent)
Gestion des plans de vols réguliers des compagnies aériennes
Gestion des demandes de modification des plans de vols (extension horaire)
Informar les compagnies aériennes (usagers) des horaires d'ouverture des aéroports

	Navigation aérienne - Aérodrome Flight Information Service (AFIS)	Informer les avions en temps réel Déclaration et analyse des évènements terrain (main courante, CRES) Rédaction de manuel d'exploitation AFIS ("manex")
	Navigation aérienne - Gestion de vols	Inspection avant vol SPPA (animaux) / AFIS (meteo, vehicules, aeornefs, etc) / GRF (état de la piste) Organisation et gestion des EVASAN de nuit
	Suivi des aérodromes externalisés	Suivi des conventions d'exploitation ADT Suivi, contrôle, exécution de l'exploitation opérationnelle faite par ADT
	Pistes d'atterrissage spécifiques	Instruction des demandes d'agréments de pistes d'atterrissage spécifiques
	Astreinte	Asrtreinte d'exploitation aéroportuaire
	Drones	Gestion des demandes d'exploitation de drone
	Référentiel NOTAM	
	Référentiel des évènements de sécurité	
	Référentiels des incidents	
	Référentiels des aérodromes	
	Référentiels des vols	
	Installation et maintenance d'équipements (météo, radio, balisage lumineux, alimentation, climatisation)	Installation de nouveaux équipements Contrôle de l'état des équipements Rédaction et mise à disposition de manuels technique des cellules et d'exploitation (MANTEC et MANTEX) Maintenance préventive Maintenance corrective Télédépannage
	Travaux sur les infrastructures	Étude préliminaire et étude maitrise d'oeuvre sur les projets majeurs Dessin et projection dans le cadre d'études et de chantiers Coordination, réalisation et suivi de chantiers (avec Maitre d'Ouvrage Délégué (MOD) , presta externes ou régie, MOE) Expertise infrastructure dans le cadre du territoire aérien

Gestion des espaces verts et aéroports

Suivi et élaboration des dossiers de demande d'affectation sur le domaine public aéroportuaire (DPA)

Suivi et entretiens des espaces verts en zone aéroportuaire (ZA)

Demande et suivi des entretiens des espaces verts en zone voisine aéroportuaire (ZVA)

Suivi et entretiens des aéroports en zone aéroportuaire (ZA)

Achat et gestion de stock (moyens généraux, pièces véhicules et bateaux, matériels AFIS, météo, radio, balisage lumineux etc)

Suivi des demandes de matériels

Achat et suivi des livraisons

Gestion de stock

Gestion du parc de véhicules, bateaux

Maintenance corrective

Maintenance préventive

Télédépannage

Formations

Gestion du plan de formations

Former et maintenir les compétences

Renouvellement agrément, dérogations, prorogations

Rédaction des supports pédagogiques

Ressources humaines

Gestion des planning opérationnels des agents (missions, formations, jours SPPA SSLIA, AFIS etc) et gestion des absences (repos, congés, arrêt maladie etc)

Préparation des dossiers logistiques de missions (dans le cadre de déplacement dans les îles pour des raisons de : maintenance et installation, travaux, formations, renfort pour garantir le niveau de sécurité)

Gestion des arrêts de travail

Recrutement

Gestion des contrats de travail

Gestion des indemnités d'heures majorées et ISS

Accueil des nouveaux arrivants

Gestion des concours d'administration

Rédaction d'actes spéciaux (attestation de travail, certificat administratif, certificat de cessation d'activité, certificat de prise de fonction, état de service)

Evaluation annuelle des agents titulaires de la fonction publique

Rédaction et suivi des mémoires individuels (promotion, avancement)

	Gestion des sanctions disciplinaires
	Gestion du CHSCT (Comité d'Hygiène de sécurité des conditions de travail)
Armurerie	Déclaration des armes au Haut-commissariat
	Entretien annuel des armes
Juridique	Suivi des contentieux devant les juridictions
	Élaboration et suivi des accords aériens bilatéraux de compétences du Pays
	Soutien juridique aux cellules/bureaux
	Veille réglementaire et jurisprudence
Réglementaire	Mise en place des réformes des textes réglementaires
	Veille réglementaire
Comptabilité	Gestion des budgets et établissement de budgets prévisionnels
	Comptabilité générale
	Comptabilité sur les comptes spéciaux
	Comptabilité analytique
Marchés publics	Gestion des procédures marchés publics
	Élaborer des documents types des marchés publics
	Accompagnement de l'exécution des marchés
	Informar sur les procédures nouvelles et existantes
Informatique	Gestion des incidents et des demandes informatique
	Installation de matériels informatique
	Gestion de projets informatique
	Gestion des prestataires externes
	Veille technologique informatique
Gestion des courriers	Enregistrement des courriers
	Expédition des courriers

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

- Usagers : NEANT
- Agents et organisation :

- Déploiement d'outils collaboratifs : SharePoint, Asana, convention sous GEDA, eForsair (main courante pour les aérodromes)
- Déploiement de dotations informatiques plus modernes : ordinateurs pour les cadres et le personnel mobile, attribution d'adresses email aux agents des îles, déploiement de tablettes sur nos terrains dotés d'eForsair

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.service-public.pf/dac/	0 %	0
Lindekin	https://www.linkedin.com/company/99254376/admin/dashboard/	0 %	0

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
WhatsApp	Crise DAC only Crise MGT	0 %	0

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET DES APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES/ NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
<i>Mes.démarches.pf</i>	NEANT	NEANT	NEANT

7.2.23. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (DIREN)

Adresse géographique du siège	Bâtiment de la culture, face au CESEC, Rue des Poilus tahitiens, PAPEETE
Adresse postale	BP 4562- 98713 Papeete
Téléphone	40 47 66 66
Télécopie	40 41 92 52
Courriel	secretariat.diren@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/diren
Facebook	Direction de l'environnement Polynésie française
Horaire d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur : M. Alexandre VERHOEST	

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003

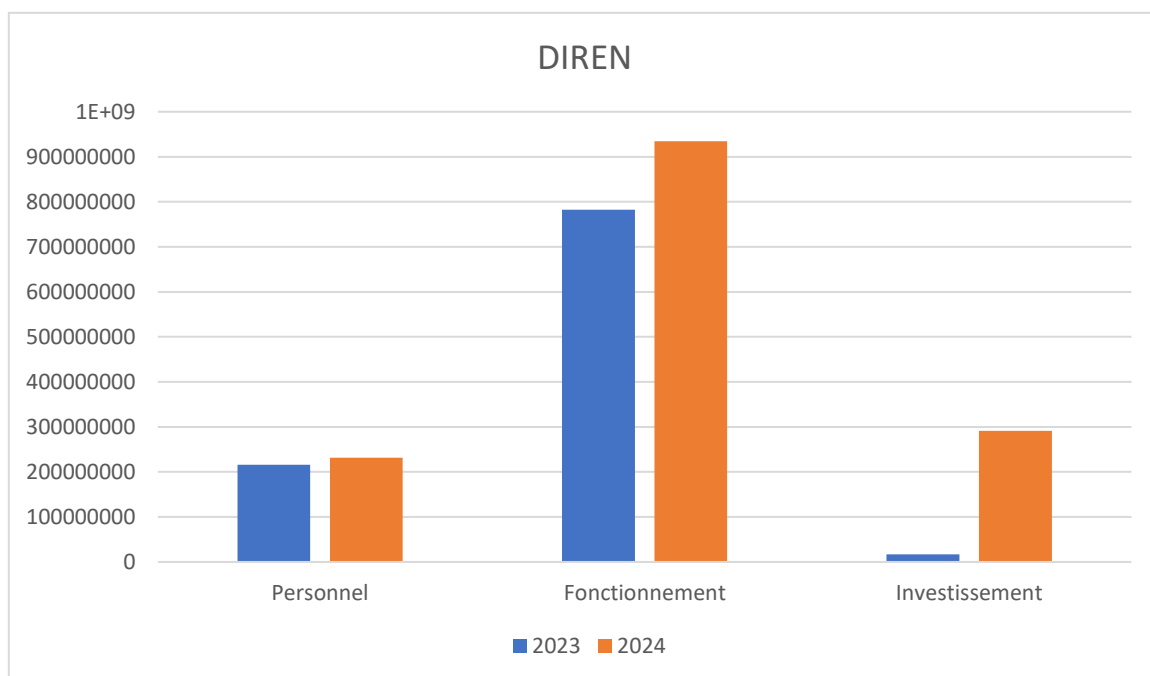
Texte d'organisation : Arrêté n° 242 CM du 16 février 2012

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
231 577 746 F CFP (2023 : 215 656 088 F CFP)	934 723 084 F CFP (2023 : 782 119 294 F CFP)	290 921 649 F CFP (2023 : 16 596 701 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	11			7				19	65,52
B/CC2		5	1		1				7	24,14
C/CC3		1							1	3,45
D/CC4 et CC5		2							2	6,90
Total	1	19	1		8				29	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) :_N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.service-public.pf/diren		
Instagram	diren-tahiti		
Facebook	Direction de l’environnement Polynésie française		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Formulaire de signalement d’infraction environnementale (en cours de réalisation)		
Autres applications	Téléservice PARAOA	100	99

7.2.24. DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT (DEQ)

Adresse géographique du siège	Bâtiment administratif A1 (3 ^{ème} étage) 11, rue du Commandant Destremau
Adresse postale	BP 85 – 98713 Papeete
Téléphone	40 46 81 23
Courriel	secretariat@equipement.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur	M. Bruno GERARD

Adresse géographique des antennes	- <u>Tipaerui</u> – Papeete (Cellule des projets d'infrastructures nouvelles, Arrondissement infrastructure, Parc à matériel, Subdivision des travaux de bâtiment et entretien, Subdivision territoriale de Tahiti (STT), Groupement d'études et de gestion du domaine public) - <u>Motu Uta</u> (Flottille administrative, Arrondissement maritime, Subdivision des phares et balises) - <u>Taravao</u> (Annexe STT)
Adresse postale	<u>Cellule des projets d'infrastructures nouvelles</u> : BP 85 – 98713 Papeete <u>Arrondissement infrastructure</u> : BP 85 – 98713 Papeete <u>Parc à matériel</u> : BP 447 – 98713 Papeete <u>Subdivision des travaux de bâtiment et entretien</u> : BP 85 – 98713 Papeete <u>Subdivision territoriale de Tahiti</u> : BP 85 – 98713 Papeete <u>Groupement d'études et de gestion du domaine public</u> : BP 85 – 98713 Papeete <u>Flottille administrative</u> : BP 9072 – 98715 Motu Uta Papeete <u>Arrondissement maritime</u> : BP 9025 – 98715 Motu Uta Papeete <u>Subdivision des phares et balises</u> : BP 9025 – 98715 Motu Uta Papeete
Téléphone	<u>Cellule des projets d'infrastructures nouvelles</u> : 40 48 54 26 <u>Arrondissement infrastructure</u> : 40 48 54 00 <u>Parc à matériel</u> : 40 50 68 00 <u>Subdivision des travaux de bâtiment et entretien</u> : 40 54 16 40 <u>Subdivision territoriale de Tahiti</u> : 40 48 54 54 (Tipaerui) 40 57 12 26 (Taravao) <u>Groupement d'études et de gestion du domaine public</u> : 40 48 54 71 <u>Flottille administrative</u> : 40 50 66 66 <u>Arrondissement maritime</u> : 40 50 61 40 <u>Subdivision des phares et balises</u> : 40 50 60 93
Télécopie	<u>Cellule des projets d'infrastructures nouvelles</u> : 40 42 14 87 <u>Arrondissement infrastructure</u> : 40 42 14 87 <u>Parc à matériel</u> : 40 45 53 98 <u>Subdivision des travaux de bâtiment et entretien</u> : 40 43 94 82 <u>Subdivision territoriale de Tahiti</u> : 40 45 31 94 <u>Groupement d'études et de gestion du domaine public</u> : 40 48 54 69 <u>Flottille administrative</u> : 40 43 32 69 <u>Arrondissement maritime</u> : Néant <u>Subdivision des phares et balises</u> : 40 42 08 66
Courriel	<u>Cellule des projets d'infrastructures nouvelles</u> : patrick.martinez@equipement.gov.pf <u>Arrondissement infrastructure</u> : marc.pasquier@equipement.gov.pf <u>Parc à matériel</u> : teihotu.rere@equipement.gov.pf

	<u>Subdivision des travaux de bâtiment et entretien</u> : randy.jouen@equipement.gov.pf <u>Subdivision territoriale de Tahiti</u> : mano-ura.tirao@equipement.gov.pf <u>Groupement d'études et de gestion du domaine public</u> : jean-alain.dijorio@equipement.gov.pf <u>Flottille administrative</u> : vatea.sitjar@equipement.gov.pf <u>Arrondissement maritime</u> : matthieu.peretti@equipement.gov.pf <u>Subdivision des phares et balises</u> : tutomo.teai@equipement.gov.pf

Adresse géographique des subdivisions	Motu Uta (Subdivision des Tuamotu Gambier) Opunohu – Moorea (Subdivision de Moorea) Uturoa Raiatea (Subdivision des Iles Sous le Vent) Mataura-Tubuai (Subdivision des Australes) Taiohae – Nuku Hiva (Subdivision des Marquises)
Adresse postale	<u>Subdivision des Tuamotu Gambier</u> : BP 85 – 98713 Papeete <u>Subdivision de Moorea</u> : BP 1012 – 98729 Papetoai <u>Subdivision des Australes</u> : BP 83 -Mataura - Tubuai <u>Subdivision des Marquises</u> : BP 8 – 98742 Taiohae – Nuku Hiva <u>Subdivision des Iles Sous le Vent</u> : BP 41 Uturoa - Raiatea
Téléphone	<u>Subdivision des Tuamotu Gambier</u> : 40 54 15 59 <u>Subdivision de Moorea</u> : 40 56 10 75 <u>Subdivision des Australes</u> : 40 93 23 32 <u>Subdivision des Marquises</u> : 40 91 01 90 <u>Subdivision des Iles Sous le Vent</u> : 40 60 26 05
Télécopie	<u>Subdivision des Tuamotu Gambier</u> : 40 43 65 97 <u>Subdivision de Moorea</u> : 40 56 41 37 <u>Subdivision des Australes</u> : 40 95 02 40 <u>Subdivision des Marquises</u> : Néant <u>Subdivision des Iles Sous le Vent</u> : 40 66 24 39
Courriel	<u>Subdivision des Tuamotu Gambier</u> : chef.stg@equipement.gov.pf <u>Subdivision de Moorea</u> : remi.palluaud@equipement.gov.pf <u>Subdivision des Australes</u> : adrien.teinauri@equipement.gov.pf <u>Subdivision des Marquises</u> : secretariat.deq-marq@equipement.gov.pf <u>Subdivision des Iles Sous le Vent</u> : tefaatau.jacky@raiatea.deq.gov.pf

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988

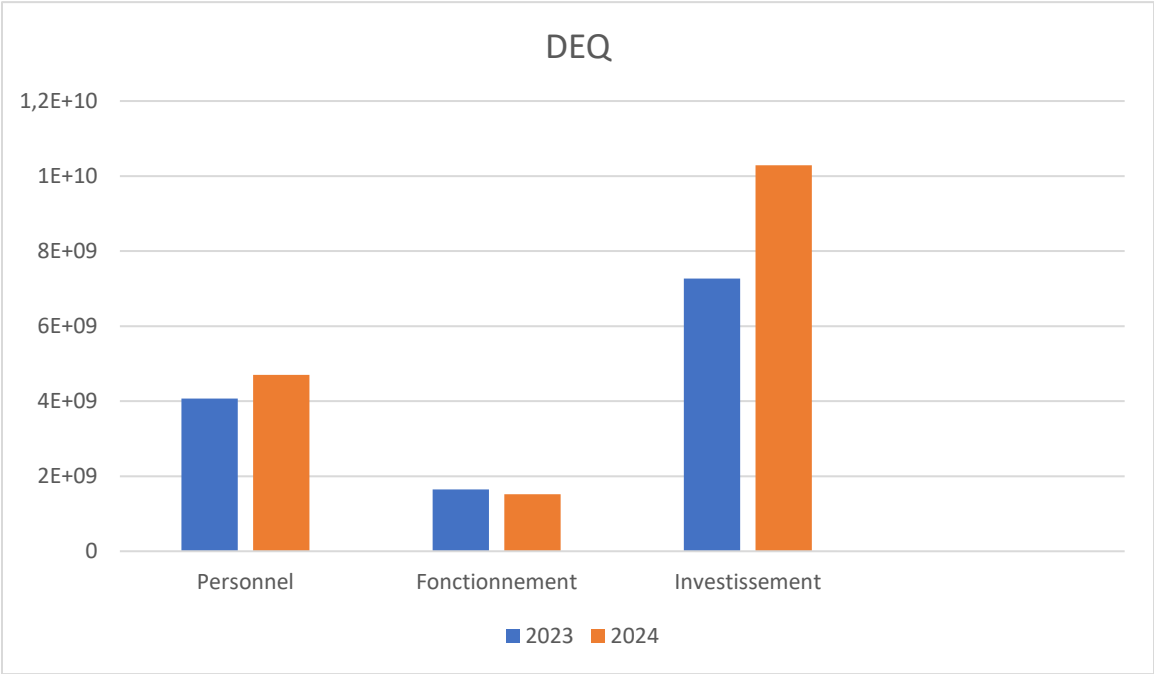
Texte d'organisation : Arrêté n° 69 CM du 17 janvier 1992

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Modification des attributions du MGT pour permettre la reprise par la DGRH de la gestion du personnel ENIM et PNNIM à l'exception de la gestion de la procédure disciplinaire.

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
4 702 391 004 F CFP (2023 : 4 066 008 352 F CFP)	1 515 891 745 F CFP (2023 : 1 645 646 177 F CFP)	10 288 167 698 F CFP (2023 : 7 265 901 041 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		20	1	11	12		15		59	
B/CC2		51	6		11		10		78	
C/CC3		85	9		25		10	2	131	
D/CC4 et CC5		350	42		39	44	37	1	513	
Total		506	58	11	87	44	72	3	781	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : NEANT

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			



7.2.25. DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES (DAF)

Piha fa'aterera'a fatura'a fenua

Adresse géographique du siège	Immeuble TE FENUA, Rue Dumont d'Urville, Orovini - PAPEETE
Adresse postale	B.P. 114 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 18 18
Télécopie	40 47 19 17
Courriel	daf.direction@foncier.gov.pf
Site internet	www.daf.pf www.service-public.pf/daf
Facebook	Direction des affaires foncières
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 6h30 à 15h30 Vendredi : 6h30 à 14h30
Directrice : Mme Loyana LEGALL	

Adresse géographique de la cellule	DAF TARAVAL Immeuble Super U
Téléphone	40 57 22 16
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique de la subdivision déconcentrée	DAF ISLV Cité administrative d'Uturoa (Raiatea)
Téléphone	40 60 05 25
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique de la subdivision déconcentrée	DAF MARQUISES Cité administrative de Taiohae (Nuku Hiva)
Téléphone	40 92 03 26
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	DAF AUSTRALES Cité administrative de Mataura (Tubuai)
Téléphone	40 95 03 01
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

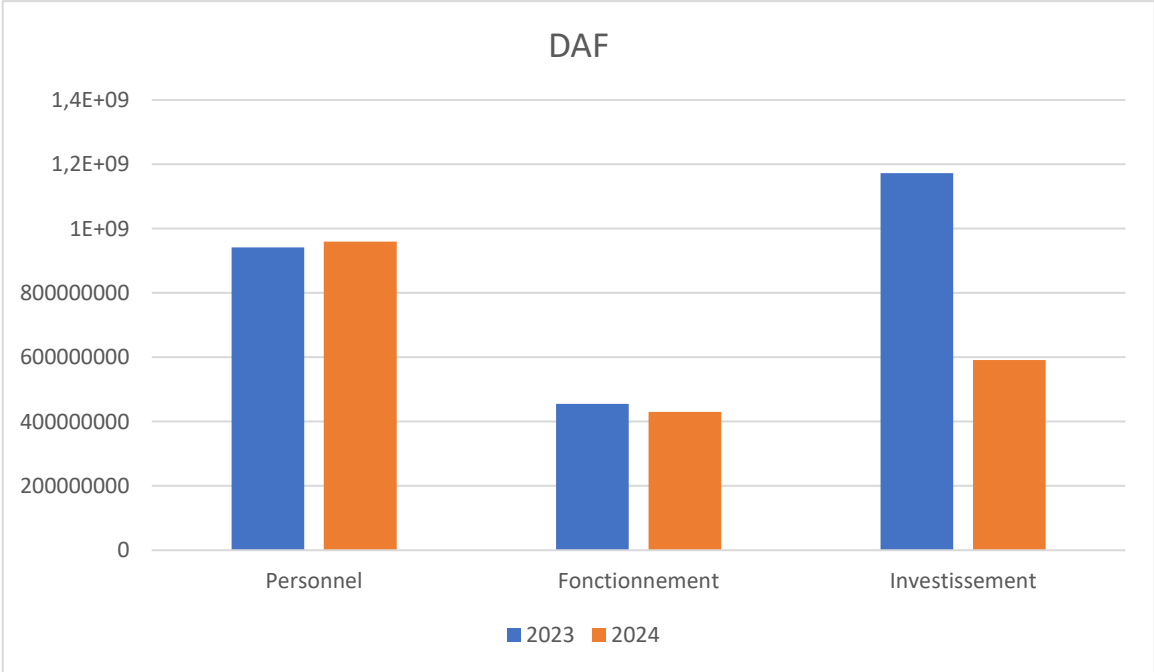
Texte de création : Délibération n° 97-87 APF du 29 mai 1997

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
959 818 735 F CFP (2023 : 942 008 562 F CFP)	429 870 811 F CFP (2023 : 455 069 232 F CFP)	591 538 271 F CFP (2023 : 1 172 258 206 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	3	25	1		10			2	41	28,67
B/CC2	1	28	10		9				48	33,57
C/CC3		12	4		7				23	16,08
D/CC4 et CC5	1	26	3		1				31	21,68
Total	5	91	18		27			2	143	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) : N/c

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.26. DIRECTION DES IMPOTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (DI

DIRECTION DES IMPÔTS ET
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES
FA'ATERERA'A TITAU TUTE

Adresse géographique du siège	Centre administratif, 11 rue du Commandant Destremeau - Papeete
Adresse postale	B.P. 80 - 98713 Papeete
Téléphone	40 46 13 87
Télécopie	40 46 13 00
Courriel	n/c
Site internet	www.impot-polynesie.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 et 14h30
Directrice : Mme Solange CALISSI	

Adresse géographique des antennes	Centre administratif d'Uturoa-Raiatea
Téléphone	40 60 22 00
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 – 14h30 Vendredi : 7h30 à 13h30

PRESENTATION DU SERVICE

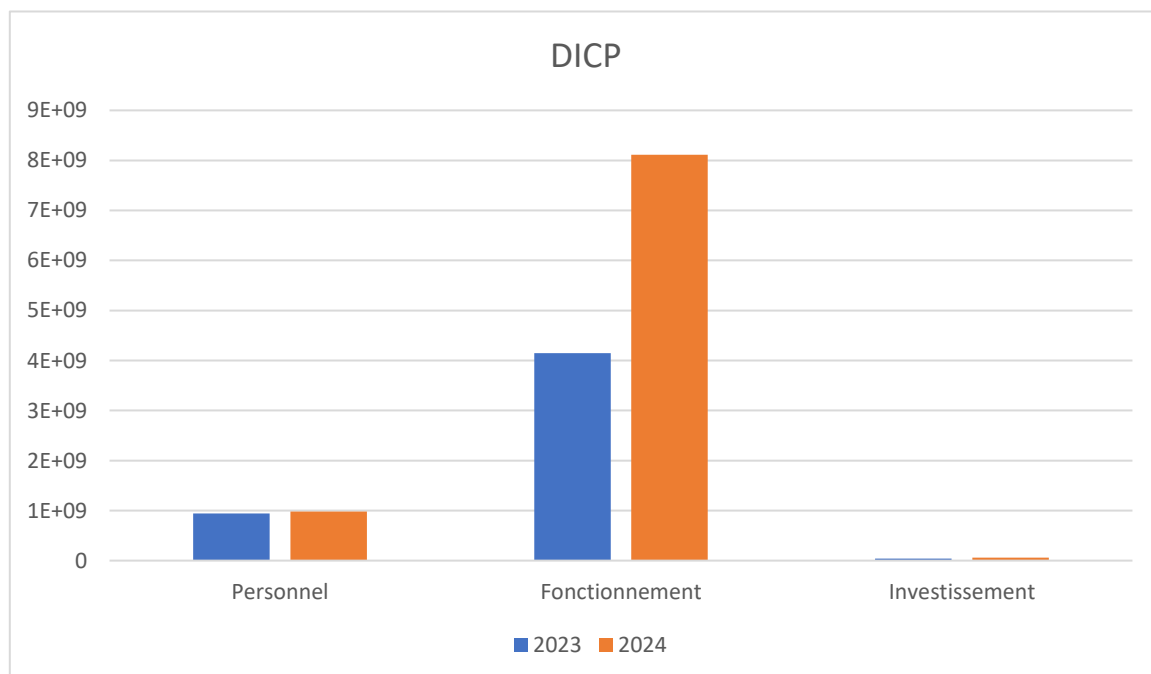
Texte de création : Arrêté n° 1498 CM du 27 août 2010

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source poly gf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
980 943 686 F CFP (2023 : 944 203 380 F CFP)	8 114 755 220 F CFP (2023 : 4 144 317 477 F CFP)	57 636 156 F CFP (2023 : 41 716 638 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		23	1	4					28	30,11
B/CC2		25	11						36	38,71
C/CC3		14	6						20	21,51
D/CC4 et CC5		6	3						9	9,68
Total		68	21	4					93	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 25/05/2018

DATE DE MISE A JOUR : 23/10/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

- Accueillir les usagers-clients
- Etablir et gérer l’assiette des impôts
- Recouvrer les recettes fiscales
- Assurer la tenue de la comptabilité
- Traiter le contentieux fiscal
- Faire respecter les obligations et lutter contre la fraude
- Réaliser des études fiscales et apporter assistance
- Contribuer à la production normative

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Mise à jour des dépliant d’informations	100%	Une mise à jour de l’ensemble des dépliant a été initiée en décembre 2023 et s’est terminée en fin d’année 2024.
Participation de la DICP à divers forums, salons et matinées de l’entrepreneuriat (Communes, ADIE, Circonscription des îles Marquises, Circonscription des îles Australes, CFPA...)	100%	Cette collaboration entre la DICP et ses partenaires permet une relation de proximité avec les usagers contribuables afin de répondre à leurs diverses questions fiscales et de les informer sur l’actualité fiscale.
Paiement par carte bancaire au guichet du service clientèle	100%	Afin de faciliter le paiement des impôts, il est désormais possible de payer par carte bancaire au guichet du service clientèle de la DICP. Les

		cartes locales et les cartes internationales (CB, Visa et Mastercard) sont acceptées.
Refonte du site internet de la DICP	90%	La DICP s'est engagée dans un chantier de refonte complète de son site internet (passage de Drupal 8 à Wordpress) s'inscrivant dans une refonte globale des sites internet des services publics initiée par la DMRA.
La DICP représentée au Fare ora de Taravao	100%	Le dispositif Fare Ora s'inscrit dans la volonté de renforcer la proximité des services et de simplifier l'administration polynésienne. La DICP assure une permanence tous les lundis au Fare ora de Taravao.
Réécriture technique et fonctionnelle du module de télédéclaration de la TVA et de la CSTS	100%	Ce module, faisant partie auparavant de 'O'INI e-services, s'intègre à présent dans l'environnement de MES IMPOTS.
Le paiement à distance	50%	Le téléservices MES IMPOTS permettra aux usagers de payer leurs impôts en ligne par carte bancaire. En ce qui concerne les agents de la DICP, ce module permettra d'automatiser le rapprochement et l'encaissement par la Paierie de Polynésie française et la Recette des impôts.
La réécriture de la gestion de l'impôt foncier et de l'impôt sur les sociétés	50%	Ce module viendra répondre à l'obsolescence des applicatifs métier FISC-RAR et permettra d'amorcer la phase de refonte et d'intégration de l'ensemble des impôts gérés par la DICP dans l'environnement de MESIMPOTS.
Dématérialisation des attestations fiscales délivrées par la DICP et la PAIERIE via l'outil MES IMPÔTS	25%	Dématérialisation de la procédure de commande d'attestation et d'édition pour répondre aux besoins des usagers contribuables
Mise à jour des imprimés de déclaration	80%	Une mise à jour de l'ensemble des imprimés de déclaration est en cours.
Révision de la convention de 1957	50%	Révision et suppression des frottements fiscaux

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
<u>SITE INTERNET</u>	www.impot-polynesie.gov.pf	Non quantifiable	Non quantifiable

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN

			2024
Site intranet de la DICP	Intranet DICP, le portail de nos métiers	Non quantifiable	Non quantifiable

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Téléservices MESIMPOTS	Télédéclarer la TVA (2017) et la CSTS (2022)	31,65 %	23359
Téléservices MESIMPOTS	Commander une attestation fiscale ou un memento	30 %	2162
Téléservices MESIMPOTS	Déclarer un changement dans votre situation fiscale (2023)	Non quantifiable	1693
Téléservices MESIMPOTS	Faire une réclamation (contestation d'un impôt ...) (2023)	Non quantifiable	284
Téléservices MESIMPOTS	Prendre un rendez-vous	Non quantifiable	664
Téléservices MESIMPOTS	Demander une représentation fiscale (2023)	17 %	90

7.2.27. DIRECTION DES RESSOURCES MARINES (DRM)

Pu Fa'ahotu Moana

Adresse géographique du siège	Immeuble Le Caill – Fare Ute
Adresse postale	B.P 20 - 98713 Papeete - TAHITI
Téléphone	40 40 25 50
Télécopie	40 43 49 79
Courriel	drm@drm.gov.pf
Site internet	www.ressources-marines.gov.pf
Facebook	@ressourcesmarines
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur : M. Cédric PONSONNET	
Adresse géographique des antennes	Cellule Contrôle qualité de la perle Immeuble Manatea Nui - PAPEETE
Téléphone	40 54 00 35
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 8h00 à 16h00 Vendredi : 8h00 à 15h00

Adresse géographique des antennes	Centre technique aquacole de VAIRAO Pk 10,5 -VAIRAO (Siège de l'IFREMER)
Téléphone	40 57 76 11
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 11h30 – 12h30 à 16h30 Vendredi : 7h30 à 14h30 non ouvert au public sauf sur RDV

Adresse géographique des antennes	Antenne DRM du Port de Pêche Bâtiment de mareyage export Quartier Quai FARE UTE
Téléphone	40 45 19 85
Horaires d'ouverture au public	Lundi à vendredi : 08h00-12h00

Adresse géographique des antennes	Antenne DRM RAIATEA Centre administratif de UTUROA
Téléphone	40 66 33 99
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des antennes	Antenne DRM TAKAPOTO Fakatopatere
Téléphone	40 98 65 30
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

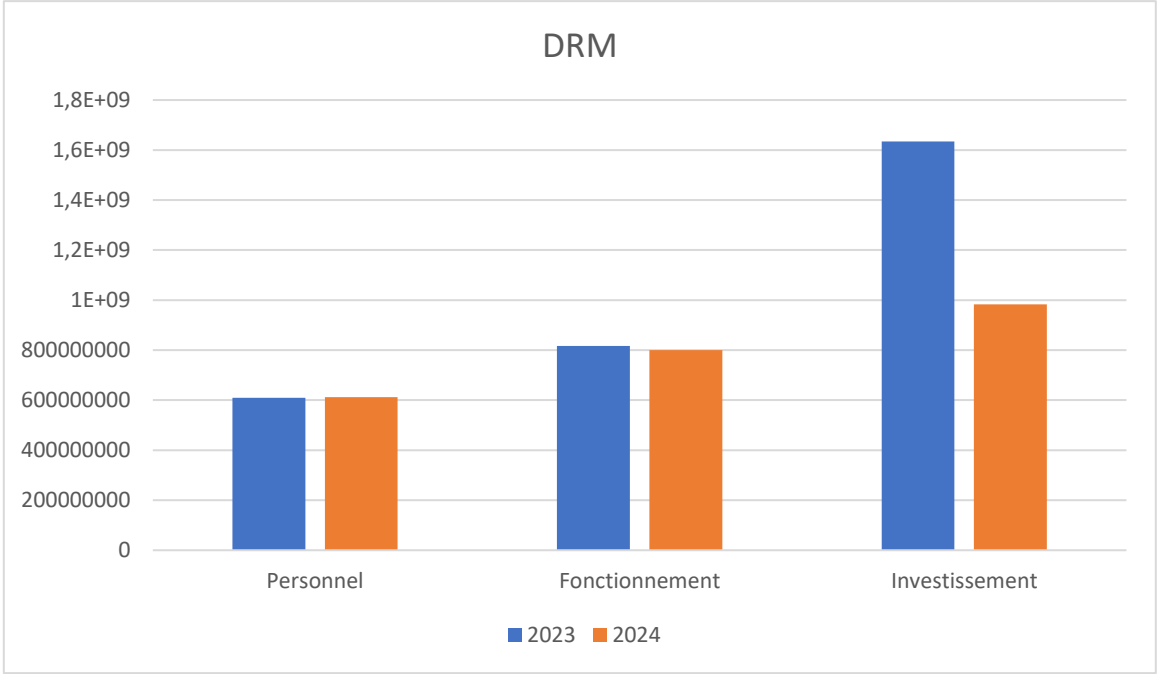
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
611 569 248 F CFP (2023 : 609 471 543 F CFP)	800 720 635 F CFP (2023 : 817 339 727 F CFP)	982 680 102 F CFP (2023 : 1 634 245 906 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	24	1		10				36	36,36
B/CC2		15	2		7				24	24,24
C/CC3		18			10				28	28,28
D/CC4 et CC5		9	1		1				11	11,11
Total	1	66	4		28				99	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 2017

DATE DE MISE A JOUR : N/C

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

PM -1	Définir et déployer la politique et la stratégie
PM- 2	Manager la qualité - Gérer les risques
PR - 1	Accueillir Informer Orienter
PR - 2	Concevoir les orientations stratégiques, les réglementations et les normes par filières
PR - 3	Assurer la gestion et la préservation des ressources et des milieux
PR - 4	Attribuer des aides
PR - 5	Aménager et gérer les équipements - les infrastructures pour les usagers
PR - 6	Délivrer les autorisations et tenir le registre des professionnels
PR - 7	Suivre et contrôler les activités
PR - 8	Communiquer - Former- Délivrer une assistance technique
PR - 10	Soutenir le développement des filières
PS - 1	Gérer les ressources humaines
PS - 2	Gérer les ressources financières
PS - 3	Gérer la logistique et le patrimoine du service
PS - 4	Gérer les SI et la sécurité des données
PS - 6	Gérer la communication

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboration programmée en 2025

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

- Inscription du service dans le réseau des référents qualité : 2 agents formés (parcours qualité)
- Inscription du service dans la démarche de labellisation "Qualité de service public" Papa'tia. Aoto évaluation et plan d'action validé janvier 2025.
- Organisation de 2 séminaires de services accès sur les projets de réorganisation et plus particulièrement sur la modernisation et la simplification de l'accueil de l'utilisateur
- Ateliers de cartographie des activités sur l'ensemble des activités du service (25 ateliers programmés entre septembre 2024 et février 2025)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet DRM	www.ressources-marines.gov.pf	0 %	
Facebook DRM	Direction des Ressources Marines	0 %	

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Demande de certificat d'exportation de poissons du large	-	762
	Demande de création de compte utilisateur pour l'application VMS	-	15
	Enregistrement d'une balise VMS côtier	-	0
	Formulaire de registre de vente pour les Producteurs de produits perliers	-	9
	Formulaire de registre des Stocks et Statistiques PERLICULTURE	-	5

7.2.28. DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA FAMILLE ET DE L'EGALITE (DSFE)

Adresse géographique du siège	Avenue du Prince Hinoï, Immeuble TE HOTU - Papeete
Adresse postale	BP 1707 – 98713 Papeete
Téléphone	40 46 58 46
Télécopie	40 43 89 20
Courriel	secretariat.dsfe@administration.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice	Mme Ravahere RAUZY

Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 1 PAPEETE</u> : Papeava rue des Remparts
Téléphone	40 54 92 54
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 2 FAA'A</u> : Route de Puurai face au collège Henri Hiro, près du siège d'EDT
Téléphone	40 80 31 55
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 3 - PUNAAUIA-PAEA</u> : Punaauia PK 15,8 c/montagne
Téléphone	40 50 94 20
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 4 – PAPARA/TEVA I UTA</u> : à côté du dispensaire derrière APURAD
Téléphone	40 54 74 50
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 5 – MAHINA/HITIAA O TE RA</u> : Pk 10 c/montagne – Propriété Homer FRITCH
Téléphone	40 50 34 20
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 6 - PIRAE-ARUE</u> : Arue derrière le dispensaire, près de Carrefour Arue
Téléphone	40 54 38 00
Adresse géographique des antennes	<u>SUBDIVISION 7 – RAIATEA</u> : Centre administratif de Uturoa
Téléphone	40 66 36 22
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 8 - TAIARAPU</u> : Taravao, Centre Super U, 1 ^{er} étage
Téléphone	40 57 01 01
Adresse géographique des antennes	<u>CIRCONSCRIPTION 9 MOOREA-MAIAO</u> : Pk 0 Temae c/montagne sur le chemin de l'aérogare de Moorea
Téléphone	40 56 16 66
Adresse géographique des antennes	<u>SUBDIVISION 10 ARCHIPELS</u> : Avenue du Prince Hinoï – Immeuble TE HOTU
Téléphone	40 46 59 60

PRESENTATION DU SERVICE

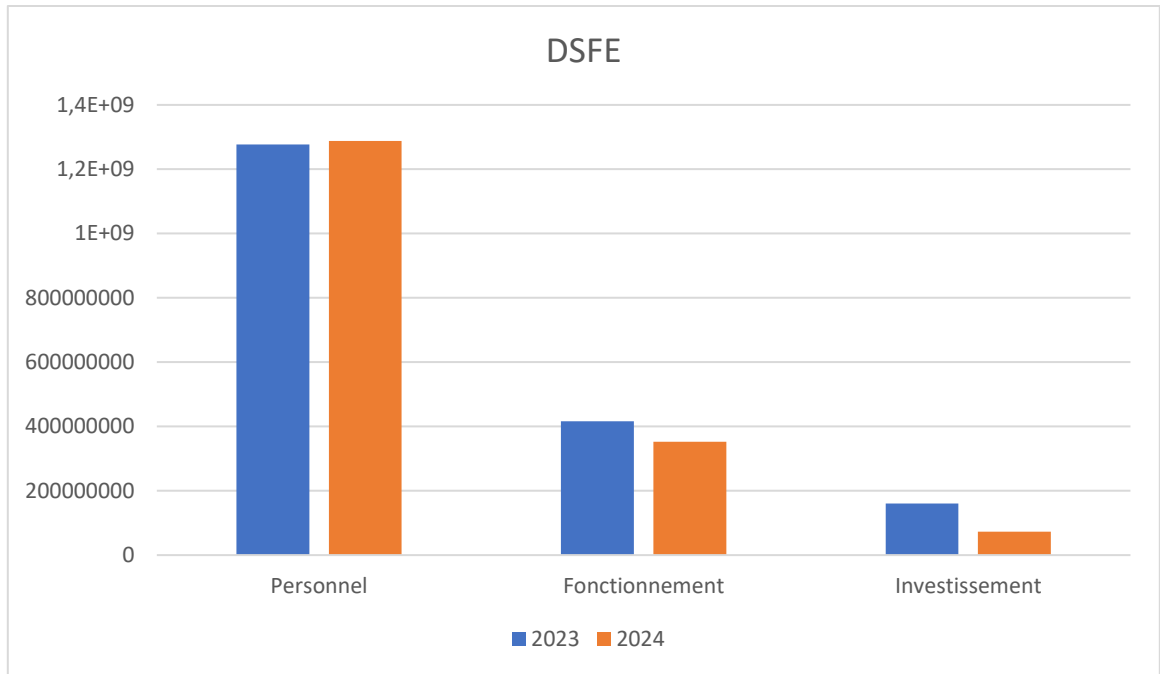
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 419 CM du 15 mars 2018

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
1 287 802 241 F CFP (2023 : 1 277 294 964 F CFP)	352 156 495 F CFP (2023 : 416 245 039 F CFP)	72 922 507 F CFP (2023 : 160 171 555 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	21	1		6			1	30	14,35
B/CC2	14	78	14		27				133	63,64
C/CC3		15	3		13				31	14,83
D/CC4 et CC5		14	1						15	7,18
Total	15	128	19		46			1	209	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : EN COURS

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

Intitulé	Action menée	Moyens	Date de mise en œuvre et date de fin
Dématérialisation	Sondages et questionnaires en ligne pour mener des actions et travaux sur l'accueil et sur la sensibilisation à la Démarche Qualité	Aucun budget. Ressources humaines de la DSFE . Logistiques de la DSFE	Avril 2024
Sensibilisation-formation à la Démarche Qualité, à ses outils et à sa méthodologie	Informers, former les agents à la méthodologie de la Démarche Qualité, avec ses outils et son esprit de simplification et de modernisation de l'organisation	Aucun budget. Ressources humaines de la DSFE . Logistiques de la DSFE	Février à octobre 2024
Amélioration de l'accueil de l'immeuble Te Hotu	Travaux d'investigation (benchmarking, sondages ...), de réunions et concertations avec les différents acteurs du domaine et propositions concrètes d'aménagements des espaces et des fonctionnalités des agents	Aucun budget. Courrier aux différentes directions et services du Pays Ressources humaines de la DSFE . Logistiques de la DSFE	Début juillet au 17 octobre 2024. Perspectives de démarrage des travaux pour le réaménagement des espaces au rez-de-chaussée de l'immeuble Te Hotu. Budget défini pour l'achat d'un appareil spécifique en braille.
Réunification des secrétariats des équipes de la DSFE	Regroupement de tous les secrétaires des différentes équipes de la DSFE en vue de fédérer les acteurs du métier de secrétaire dans le social (à la DSFE), et de prôner une harmonisation des processus, des outils et de techniques, ou de formaliser des besoins en formation ou en organisation des secrétariats	Aucun budget. Courrier aux différentes directions et services du Pays Ressources humaines de la DSFE . Logistiques de la DSFE	04 septembre 2024. Dates attendues par le groupement des secrétaires pour poursuivre les concertations. Budget défini pour l'achat d'écouteur téléphonique pour 30 secrétaires.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Facebook	Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité-PAPEETE	0	0
Autres	Newsletter « PARAU API »		3

Site internet	https://www.service-public.pf/dsfe	0	0
DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

7.2.29. DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES (DTT)

Piha toro'a Utara'a na te Fenua

Adresse géographique du siège	918 Rue Afarerii – 98719 PIRAE-Tahiti – Polynésie française
Adresse postale	n/c
Téléphone	40 54 96 54
Courriel	dt@transport.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/dtt/
Page Facebook	https://www.facebook.com/DTTPolynésie
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 14h30 Vendredi : 7h30 à 13h30
Directeur : M. Lucien POMMIEZ	

Adresse géographique des antennes	Taravao (Tahiti) et Uturoa (Raiatea)
Téléphone	40 54 50 00 (Taravao) et 40 60 26 20 (Raiatea)
Horaires d'ouverture	Taravao : Lundi à Vendredi : 7h30 à 12h00 Raiatea : Lundi à Jeudi : 7h30 à 14h30 et Vendredi : 7h30 à 13h30

PRESENTATION DU SERVICE

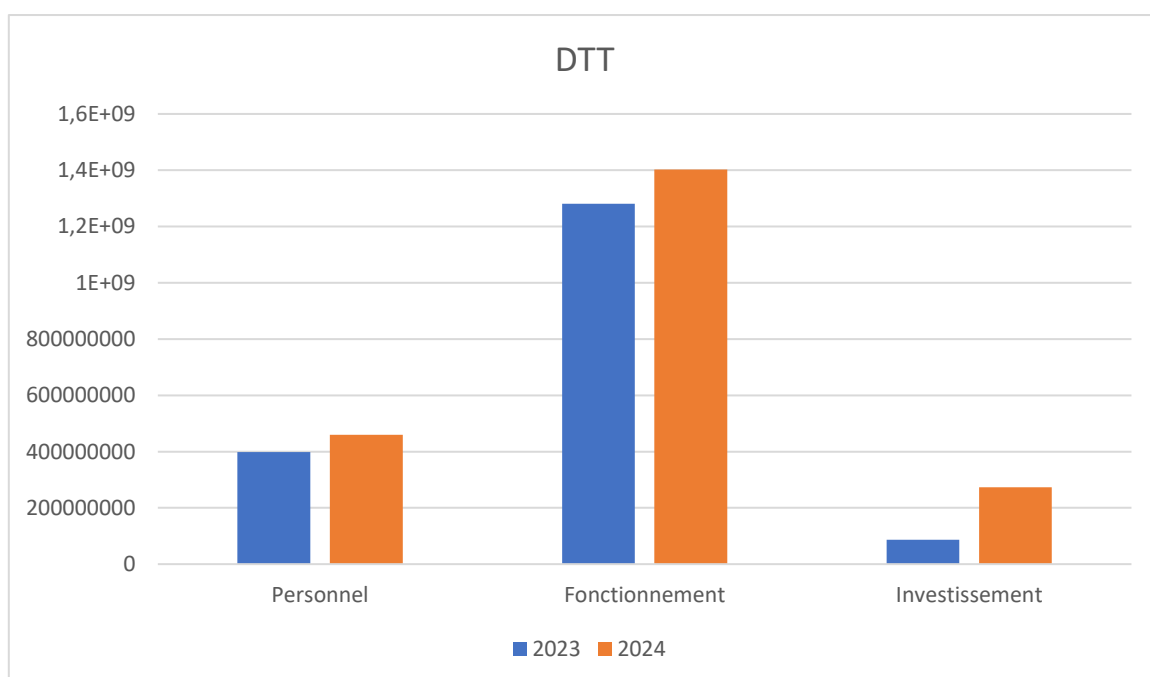
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 233 CM du 13 février 2008

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
459 615 932 F CFP (2023 : 398 883 154 F CFP)	1 402 787 890 F CFP (2023 : 1 280 310 222 F CFP)	272 665 052 F CFP (2023 : 86 591 677 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	4			1				6	9,23
B/CC2		17	6		3				26	40,00
C/CC3		14	1		5				20	30,77
D/CC4 et CC5	1	7	5						13	20,00
Total		42	12		9				65	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 11/05/2017

DATE DE MISE A JOUR : EN COURS D’ELABORATION

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : En cours

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : En cours

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Actions au profit des usagers en 2024 :

- Déplacement de trois agents de la DTT (dont deux contrôleurs techniques) sur Moorea-Maiao tous les quinze jours pour répondre au besoin des usagers de l’île sœur. Dispositif poursuivi en 2025 ;
- Développement informatique des plateformes internet Usagers et agents en concertation avec les équipes métiers, en vue de déployer les principales démarches de la DTT en ligne : demande de cartes grises et de permis de conduire notamment. Ces nouveaux téléservices devrait être déployés au public d’ici mi-2025 ;
- Développement de l’application ‘Itera’a pour les examens de la DTT, enrichissement de la base de données de questions du code de la route par les inspecteurs du permis de conduire. A partir de mi-2025 et pour le code de la route dans un premier temps, la solution permettra de répondre aux questions de l’examen directement sur ordinateur connectés dans la salle d’examen équipée de la DTT. Chaque candidat disposera désormais d’une série unique de question et disposera des résultats en temps réel. En cas d’échec, le thème ou les thèmes posant des difficultés seront transmis par mail au candidat pour l’aider à cibler ses lacunes.

Actions au profit des agents et de l’organisation en 2024 :

- Le séminaire annuel 2024 de la DTT, a porté sur la santé et la sécurité au travail. Animé grâce au concours des facilitateurs de la DMRA, des ateliers dynamiques de travail permettant le mélange et le partage entre les différentes équipes du service, ont permis de faire émerger de vrais axes de réflexions visant à améliorer les conditions de travail des agents et à favoriser une communication décroisée entre les différents bureaux ;
- Des formations d’accompagnement au changement ont été dispensées auprès des agents de la DTT, externalisées avec l’entreprise « Format pro ». Cet effort d’accompagnement, permettant d’appréhender un changement d’outil de travail des équipes, sera poursuivi en 2025 par un appui aux encadrants. L’objectif est de leur donner les outils clefs pour dynamiser au mieux leurs équipes et leur organisation

interne en fonction des différents profils présents. Cette démarche s'inscrit dans l'optique de rendre plus efficiente l'organisation globale du service ;

- Une formation RGPD a été dispensée sur une demi-journée fin 2024, suivie par plus de 75% des agents de la DTT. Les notions de données sensibles des usagers, de leur communication et du droit de rectification ont été largement abordées permettant d'envisager sereinement 2025.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	DTT – Direction des Transports Terrestres Piha toro'a Utara'a na te Fenua www.service-public.pf/dtt	10 %	
Linkedin	www.linkedin.com/in/direction-des-transports-terrestres-polynesie-francaise-4496b6307	0 %	
Facebook	https://www.facebook.com/DTTPolynesie/		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf		Environ 10 %	447 attestations qualification professionnelle 421 demandes d'aide financière au permis de conduire 1545 inscriptions en ligne en candidat libre pour l'examen du code de la route

7.2.30. DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES (DBF)

Adresse géographique du siège	11 rue du commandant Destremau – Bâtiment administratif Papeete
Adresse postale	BP 97 – 98713 Papeete
Téléphone	40 46 80 55
Courriel	secretariat@dbf.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice	Sandra SHAN SEI FAN

Adresse géographique des antennes	<u>Section Investissement</u> : Aile droite du RDC de l'ancien gouvernement – 27 Avenue Pouvanaa a Oopa
Téléphone	40 46 80 55
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

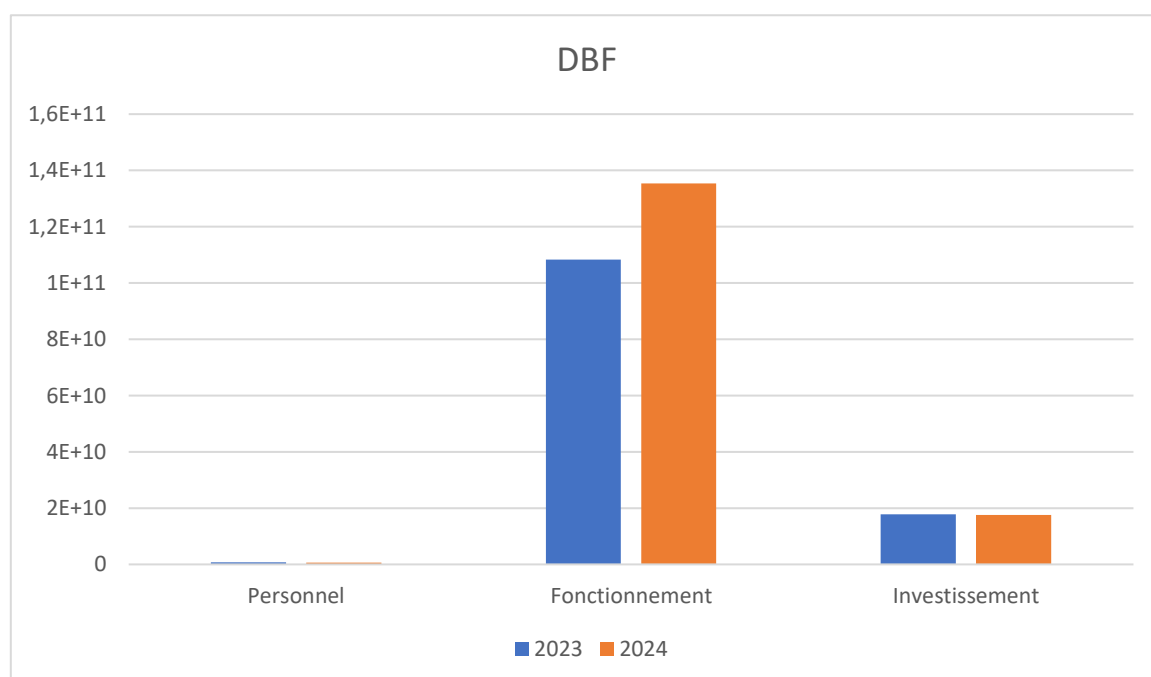
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1840 CM du 12 décembre 2013

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
671 033 176 F CFP (2023 : 684 482 580 F CFP)	135 424 772 642 F CFP (2023 : 108 285 087 378 F CFP)	17 608 271 395 F CFP (2023 : 17 760 149 900 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	2	21			1			1	25	29,76
B/CC2		21	5						26	30,95
C/CC3		20	4		3				27	32,14
D/CC4 et CC5		3	2			1			6	7,14
Total	2	65	11		4	1		1	84	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.31. DIRECTION DU TRAVAIL (TRAV)

Adresse géographique du siège	Immeuble PAPINEAU, 3ème étage, Rue Tepano JAUSSEN
Adresse postale	BP. 308 - 98713 PAPEETE
Téléphone	40 50 80 00
Télécopie	40 50 80 05
Courriel	directiondutravail@travail.gov.pf
Site internet	www.directiondutravail.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service : Mme Loetitia HIU	

PRESENTATION DU SERVICE

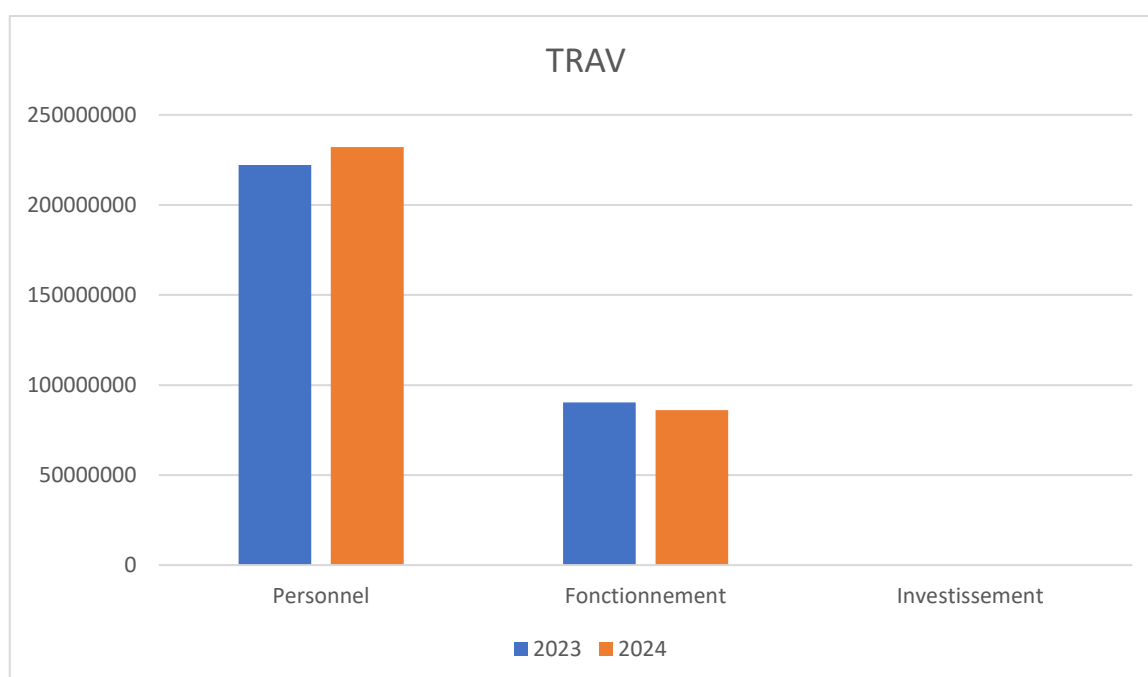
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 2385 CM du 23 décembre 2010

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

DESCRIPTION DES RESSOURCES DU SERVICE : DEPENSES MANDATEES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE (SOURCE POLYGF)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
232 182 865 F CFP (2023 : 222 206 896 F CFP)	86 143 127 F CFP (2023 : 90 367 372 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	2	3	1	2	4				12	41,38
B/CC2	1	7	4		1				13	44,83
C/CC3					2				2	6,90
D/CC4 et CC5		1	1						2	6,90
Total	3	11	6	2	7				29	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.32. DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN)



Adresse géographique du siège	Immeuble Toriki - 1 ^{er} étage, Papeete, Tahiti
Adresse postale	Immeuble Toriki - 1 ^{er} étage, Papeete Tahiti
Téléphone	40 54 48 60
Courriel	contact@dgen.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dgen/
Facebook	DGEN
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 8h00 à 16h00
Directeur : M. Raimana LALLEMANT MOE	

PRESENTATION DU SERVICE

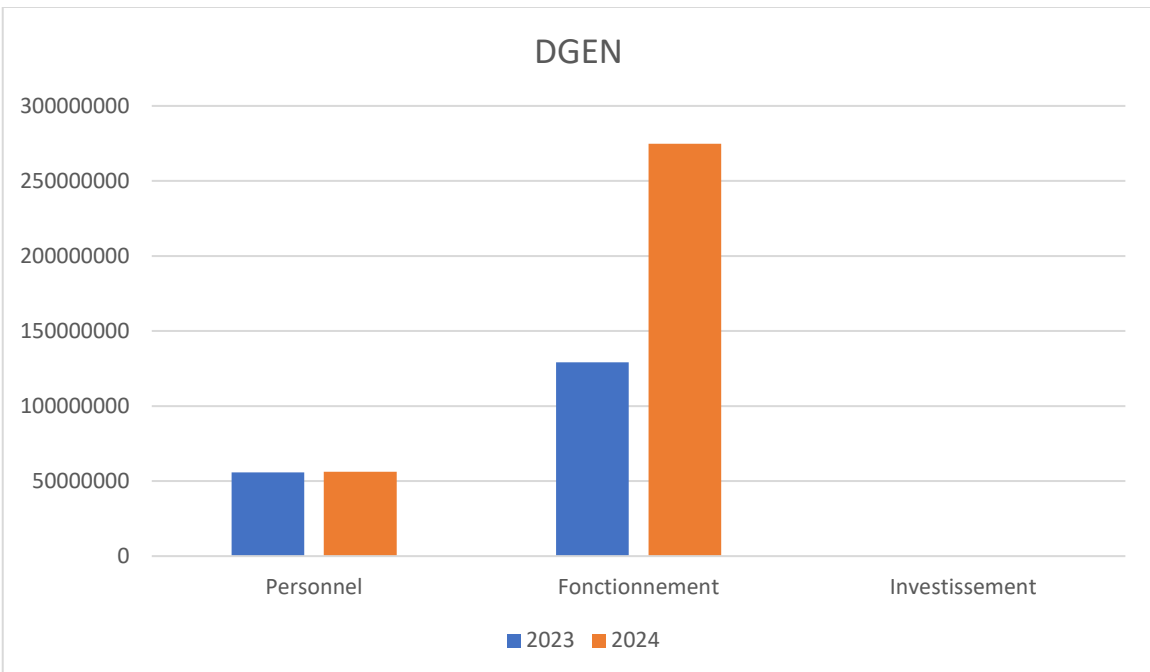
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1167 CM du 23 août 2013

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
56 266 086 F CFP (2023 : 55 727 907 F CFP)	274 847 986 F CFP (2023 : 129 187 282 F CFP)	0 F CFP (2023 0 CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		4			1				5	71,43
B/CC2		1			1				2	28,57
C/CC3										
D/CC4 et CC5										
Total		5			2				7	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.33. Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)

Adresse géographique du siège	Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome - Pirae
Adresse postale	B.P. 20673 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 05 00
Télécopie	40 42 40 39
Courriel	courrier@education.pf
Site internet	www.education.pf
Page Facebook	http://www.education.pf/ https://www.facebook.com/educationtahiti/
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 15h30
Directeur : M. Rainui HUGON	

CIO Centre d'Information et d'Orientation - Siège	
Adresse géographique	Rond-point du lycée du Diadème à côté des transports terrestres, annexe du Taaone
Téléphone	40 50 87 40
Courriel	direction@cio.ensec.edu.pf
Site internet	www.education.pf/le-centre-dinformation-et-dorientation-cio/
Adresse postale	BP 51582 - 98716 Pirae
Horaires d'ouverture : accueil du public	Lundi à vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Antenne de Taravao	
Adresse géographique	Lycée de Taravao
Téléphone	40 54 71 70
Horaires d'ouverture : accueil du public	Lundi à vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Antenne de Raiatea - Uturoa	
Adresse géographique	Lycée de Uturoa
Téléphone	40 66 24 73
Courriel	direction@cio.ensec.edu.pf
Site internet	www.education.pf/le-centre-dinformation-et-dorientation-cio/
Adresse postale	98735 Uturoa RAIATEA
Horaires d'ouverture : accueil du public	Lundi à vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

PRESENTATION DU SERVICE

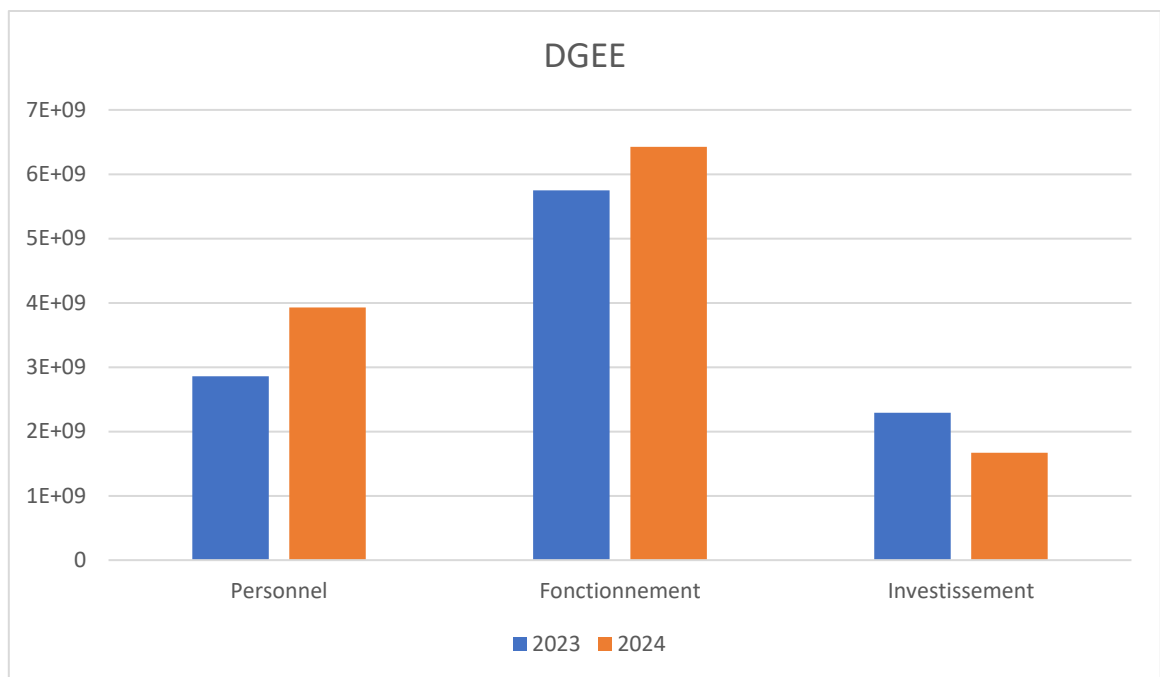
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
3 930 478 967 F CFP (2023 : 2 856 661 956 F CFP)	6 425 766 588 F CFP (2023 : 5 747 525 650 F CFP)	1 669 336 271 F CFP (2023 : 2 292 106 486 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	5	17		5					27	3,50
B/CC2	1	207	4		229			3	444	57,59
C/CC3	55	124	7		45			11	242	31,39
D/CC4 et CC5	3	40	7		8				58	7,52
Total	64	388	18	5	282			14	771	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 31/05/2021

DATE DE MISE A JOUR : 26/04/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : NON

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

- Cap sur ton stage / Ta PFMP : plateforme à destination des élèves, des étudiants, de professeurs et des entreprises permettant une mise en relation des différents acteurs afin que les élèves et étudiants trouvent plus facilement un stage (dématérialisation)

- Dématérialisation du mouvement du 1er degré via une plateforme
- Dématérialisation des demandes de renouvellement de séjour via la plateforme COLIBRIS

- VIRTUO : plateforme nationale pour gérer les candidatures pour des postes d'enseignant et non enseignant (postes vacants) (dématérialisation)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
SITE INTERNET	www.education.pf		
INSTAGRAM	Dgee polynesie		
FACEBOOK	https://www.facebook.com/educationtahiti https://www.facebook.com/dgeetransportsboursestahiti https://www.facebook.com/generation2024tahiti https://www.facebook.com/dfcidgee https://www.facebook.com/people/DGEE-D%C3%A9partement-de-lOrientation-et-de-lInsertion/100078460852127/ https://www.facebook.com/stopharecelementpf https://www.facebook.com/people/DGEE-Te-Ara/100088554308986/ https://www.facebook.com/p/Campus-des-m%C3%A9tiers-et-des-qualifications-HR-du-Pacifique-100083312654084/?locale=fr_FR https://www.facebook.com/p/Circonscription-Papeete-Pirae-100084133347624/ https://www.facebook.com/p/Circonscription-ASH-Polyn%C3%A9sie-100084876524126/?locale=fr_FR		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.demarches.pf	Demande de bourses majorées 2023-2024		37
	Projets d’actions à caractère éducatif et innovant		72
Autres applications	Carte des formations R25		9
	Demande d’attestation de réussite		600
	Demande de relevé de notes		367
	Instruction en famille (IEF) ou dans un établissement hors contrat		141
	(DV3E) Demande de bourses supérieures		1400
	(DINE) Demande d’INE		1414
	(DRHE) Demande de mouvement		500
	(DOI) Demande de stages		1504
	(DFCI) Inscription aux candidatures individuelles des personnels éducation « Etat »		12
	(DFCI) Inscription aux candidatures individuelles des personnels Pays		
	(DFCI) Offre de formation : saisie de l’offre dispositifs		
	(DFCI) Inscription séminaire		
	(DFCI) Remontée des dossiers du PACTE par Colibris		
	(DFCI) ATSS : recensement des personnels pour les formations à candidature désignée		
	(DAI) Remontée des CE des établissements scolaires		161
	(DV3E) Enquête de climat scolaire		26
	(DV3E) Absentéisme de longue durée		73
	(DFLCMP) Demande de subvention		277
	(BOS) Déclarations d’heures (HSA-HSE) et indemnités des personnels enseignants du second degré public		
	(BEX) Cyclades : inscription aux examens		

10 625 dossiers traités en 2024

23/50 soit 46 % des démarches du service sont dematerialisées

7.2.34. Direction générale des affaires économiques (DGAE)

Adresse géographique du siège	Fare Ute – Voie O
Adresse postale	BP 82 - 98713 Papeete - Tahiti
Téléphone	40 50 97 97
Télécopie	40 50 97 79
Courriel	Secretariat.dgae@administration.gov.pf
Site internet	www.dgae.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice : Mme Sabine BAZILE	

PRESENTATION DU SERVICE

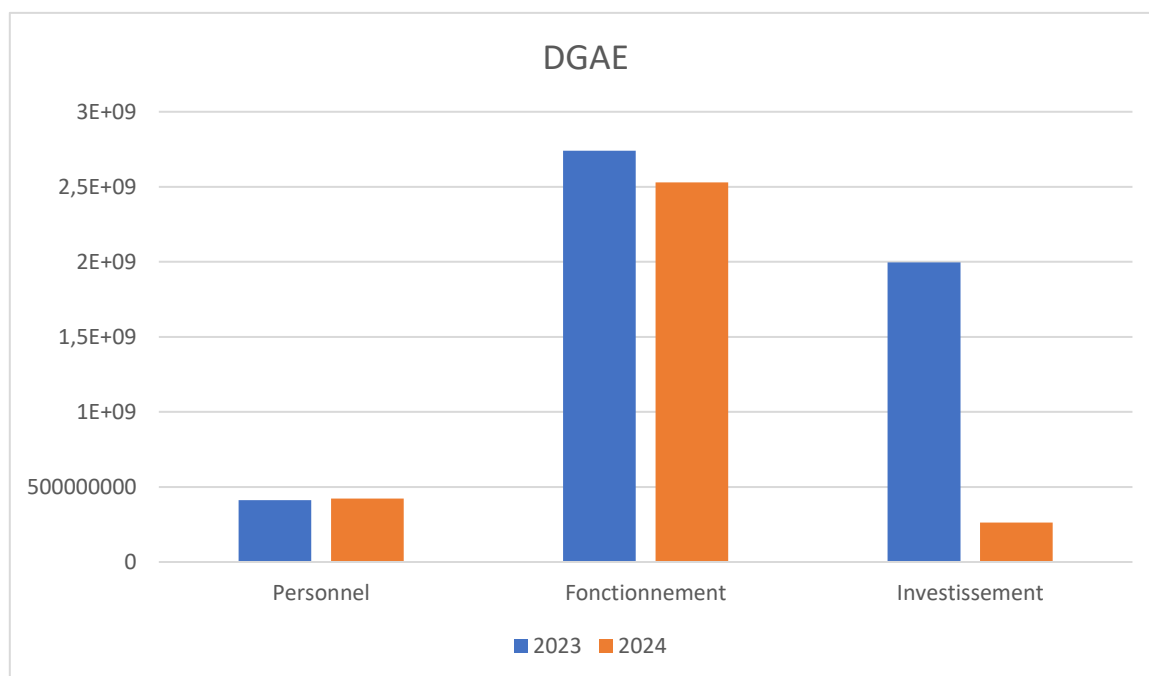
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
423 805 339 F CFP (2023 : 411 542 458 F CFP)	2 530 095 970 F CFP (2023 : 2 740 635 848 F CFP)	262 825 930 F CFP (2023 : 1 996 166 325 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	5	12		2	4				23	37,10
B/CC2		17			15				32	51,61
C/CC3		2			4				6	9,68
D/CC4 et CC5		1							1	1,61
Total	5	32		2	23				62	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.35. Direction générale des ressources humaines (DGRH)



Adresse géographique du siège	Immeuble Papineau – 4ème étage, rue Tepano JAUSSEN
Adresse postale	BP 124 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 79 00
Télécopie	40 53 31 12
Courriel	contact.dgrh@administration.gov.pf
Site internet	www.fonction-publique.gov.pf
Page Facebook	DGRH – Direction Générale des Ressources Humaines de Polynésie française
Horaires d’ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice : Mme Moerani LEHARTEL	

PRESENTATION

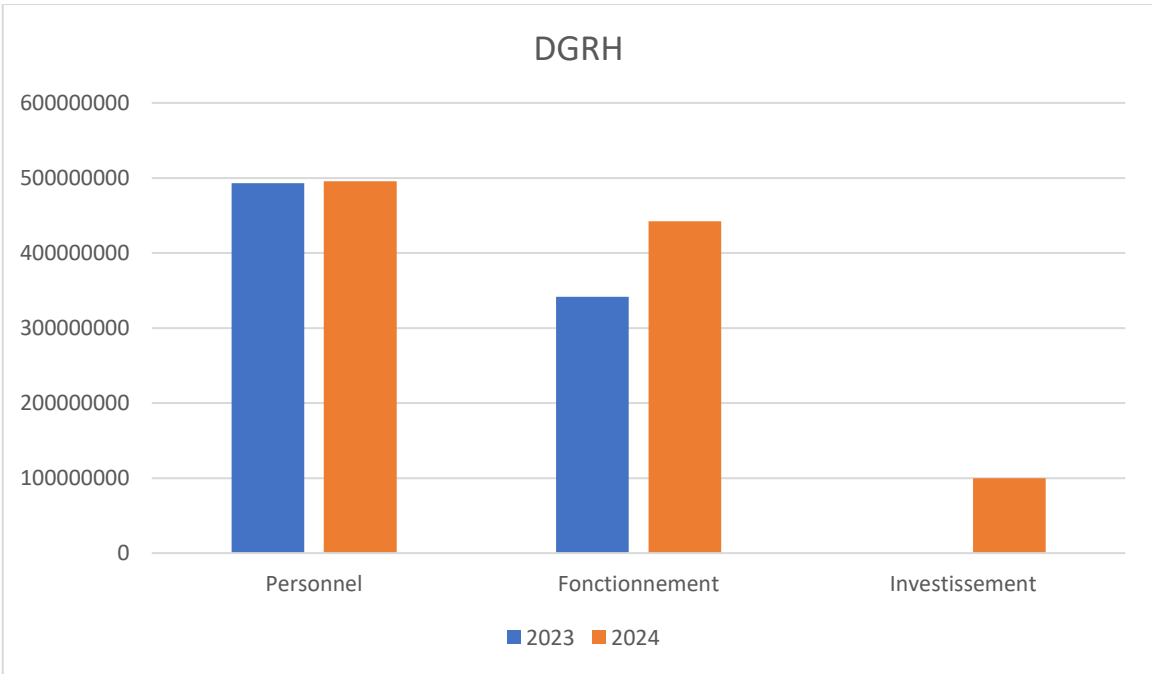
Texte de création et d’organisation : Arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
495 633 683 F CFP (2023 : 493 187 944 F CFP)	308 784 174 F CFP (2023 : 341 721 268 F CFP)	99 942 370 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	5	12		1	3			3	24	27,59
B/CC2	1	17	3		12				33	37,93
C/CC3		6			11				17	19,54
D/CC4 et CC5		8	2		3				13	14,94
Total	6	43	5	1	29			3	87	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.36. DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES (DPAM)

Pu fa'aterera'a 'e te fa'aturera'a i te mau 'ohipa rau o te moana

Adresse géographique du siège	N° 12, Voie M, Fare Ute - Papeete
Adresse postale	BP 9005 – 98716 Pirae-Tahiti - Polynésie française
Téléphone	40 54 45 00
Télécopie	40 54 45 04
Courriel	accueil.dpam@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dpam/
Facebook	https://www.facebook.com/dpampf
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 13h00-Accueil du public sans rendez-vous 13h00 à 15h30-Accueil du public uniquement sur rendez-vous 13h00 à 14h30 (Vendredi)
Directrice	Mme Catherine ROCHETEAU

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1512 CM du 08 novembre 2007

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Arrêté n° 169 CM du 15 février 2024 portant modification de l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes

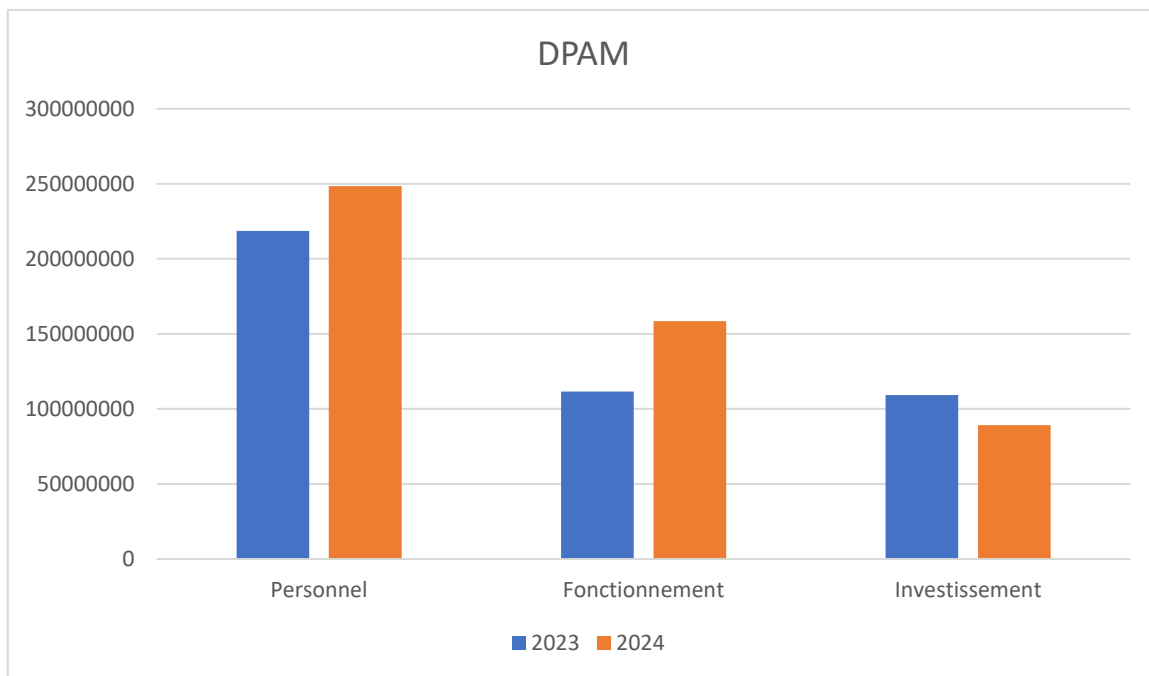
Les modifications sont les suivantes :

- Modification des articles 6 et 7 de l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007, afin de permettre à la DPAM de gérer l'attribution d'aides individuelles entrant dans le cadre de ses missions. En l'occurrence, pour ce qui est du dispositif « bourses » d'étude en faveur de marins polynésiens pour participer à la prise en charge des formations continues disponibles uniquement en métropole qui sont nécessaires pour l'évolution de leur carrière et pour les qualifier durablement en considération des besoins de la flotte de commerce polynésienne ;
- Intégration :
 - du téléservice « ESCALES » relatif à la gestion des escales des navires en Polynésie française (cf. article 7.1.1.d) ;
 - nouvelle dénomination de « la cellule des formations maritimes », désormais « la cellule gestion des marins, centre d'examen et de formation maritime » (cf. article 7.1.2) ;
 - d'une mission existante de la « cellule des professions, du transport et du contrôle maritime », mais non répertoriée jusqu'à présent (cf. article 7.1.3) : "instruire les demandes d'exonération des droits et taxe sur les hydrocarbures et huiles lubrifiantes".

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
248 604 681 F CFP (2023 : 218 681 174 F CFP)	158 603 156 F CFP (2023 : 111 677 170 F CFP)	89 272 309 F CFP (2023 : 109 257 302 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		5	2	1	3		1		12	36,36
B/CC2		8	2		2				12	36,36
C/CC3		2			2				4	12,12
D/CC4 et CC5		5							5	15,15
Total		20	4	1	7		1		33	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUME DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI. Il s’agissait du document relatif aux anciens locaux de la DPAM. Il n’y en a pas eu depuis l’installation de la DPAM en 2020 dans ses nouveaux bureaux situés dans l’immeuble SAT NUI à Fare Ute

DATE D’ELABORATION : 2017

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

PM1	Définir et déployer la politique et la stratégie
PM2	Manager la qualité/Gérer les risques
PR1	Accueillir et informer
PR2	Définir et garantir le développement des compétences
PR3	Garantir le régime d’immatriculation des navires
PR4	Assurer et garantir la sécurité des navires
PR5	Élaborer et faire appliquer la réglementation
PR6	Gérer les professions et le transport maritime intérieur
PR7	Assurer et gérer les escales

PR8	Assurer la sécurité de la navigation & circulation (eaux intérieures)
PR9	Gérer les professions et activités maritimes
PS1	Gérer les ressources humaines
PS2	Maîtriser les risques juridiques
PS3	Maîtriser les finances et la logistique
PS4	Gérer et maîtriser les SI et la sécurité des données
PS5	Communiquer

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : En cours

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*) :

1. Simplification et formalisation des procédures

- **Actions :**
 - Formalisation et actualisation de la cartographie des processus, incluant la désignation des pilotes de processus. [Réalisé]
 - Élaboration des fiches processus pour structurer et clarifier les activités. [Réalisé]
 - Structuration du système documentaire (gestion des non-conformités, audits internes, surveillance et contrôle). [En cours]
- **Dates d'aboutissement :**
 - Finalisation prévue entre mai et Juin 2025, avec des étapes importantes lors du prochain Comité de Direction de Juin 2025

2. Amélioration de l'accueil et des services

- **Actions :**
 - Déploiement du processus d'accueil et d'information (P-R1), visant à améliorer la relation avec les usagers. Mise en place d'une borne automatisé d'accueil avec une borne « JEFILÉ ». [Réalisé]
 - Mise en place d'un dispositif renforcé pour la gestion des files d'attente, incluant un réaménagement de l'espace d'accueil et une permanence quotidienne à l'accueil de la DPAM, avec le soutien d'un agent instructeur venant appuyer l'agent d'accueil afin de fluidifier et optimiser la prise en charge des usagers. [En cours]
 - Déploiement du planning tournant à l'accueil depuis août 2024 pour aider à la montée en compétence de l'hôtesse d'accueil. [Réalisé]
 - Suivi des indicateurs de satisfaction des clients et usagers via la borne satisfaction de la DMRA. [Réalisé]
- **Dates d'aboutissement :**
 - Pilotage en continu avec des revues semestrielles. Progrès évalués dans les COPIL de 2024 et prévues en début 2025.
 - Attente de la DSI pour finalisation des notifications d'inscription à l'accueil sur le poste des agents prévu pour avril 2025.

3. Dématérialisation des services

- **Actions :**
 - Intégration de solutions d'ingénierie pour la dématérialisation au sein du système de management de la qualité (SMQ). [Réalisé]
 - Gestion et maîtrise des systèmes d'information et de la sécurité des données (P-S4). [Réalisé]

- **Dates d'aboutissement :**

- Déploiement progressif en 2024 du SMQ global, avec une cible pour l'audit ISO 9001 au deuxième semestre 2025.

4. Amélioration et développement des téléservices

- **Actions :**

- Développement des téléservices REVATUA, ESCALES, IHITAI pour une réponse aux besoins des usagers rapide, simplifiée et totalement dématérialisée. [Réalisé]

- **Dates d'aboutissement :**

- Téléservice REVATUA en ligne à 100% en 2024. Déploiement auprès des armateurs réalisé en 2023 – 2024. [Réalisé] accompagné d'une évolution de la réglementation :

- Délibération n° 2024-22 APF du 22 février 2024 portant modification de la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021 relative à la dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur en Polynésie française
- Arrêté n° 1443 CM du 23 août portant modification des arrêtés n° 212 CM du 15 février 2018 modifié relatif aux documents obligatoires à fournir dans le cadre du transport maritime intérieur et n° 1671 CM du 19 août 2022 relatif au téléservice Revatua et à la dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur en Polynésie française

qui ont pour objet d'approfondir la démarche de dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur, en créant une obligation à la charge des transporteurs de recourir au téléservice REVATUA pour la création et la transmission à la DPAM des documents obligatoires du transport maritime intérieur.

- Téléservice ESCALES ouvert à l'utilisation pour les Navires de croisières et Yachts de luxes réalisés en 2023-2024. [Réalisé]
- ESCALES ouverture à la plaisance au deuxième semestre 2025.
- IHITAI ouvert aux armateurs et aux pêcheurs en totalité. Les organismes de formations sont connectés à IHITAI dans leur globalité en 2024. [Réalisé]

5. Formation et montée en compétence des agents

- **Actions :**

- Formation et sensibilisation des pilotes de processus aux exigences de la norme ISO 9001. [Réalisé]
- Réunions et formations internes des agents d'accueil et réception du public selon la nouvelle organisation déployée. [En cours]
- Mise en place d'un plan de communication pour diffuser la démarche qualité en interne en 2024 et en externe en 2025. [En cours]

- **Dates d'aboutissement :**

- Formation qualité réalisée entre avril et novembre 2024, avec un suivi continu jusqu'à la certification prévue en 2025.

6. Amélioration continue et gestion des risques

- **Actions :**

- Suivi des plans d'action selon une approche PDCA (Plan-Do-Check-Act). [Réalisé]
- Préparation aux audits internes, contrôle de conformité des démarches, et gestion des risques stratégiques avec les parties prenantes. [En cours]

- **Dates d'aboutissement :**

- Premiers résultats attendus lors du CODIR en Juin 2025, avec une revue qualité en janvier et mai 2025.

7. Réalisation d'un séminaire qualité pour l'auto-évaluation au label qualité de l'administration polynésienne PAPATI'A

- **Actions :**
 - Séminaire qualité d'une journée avec l'ensemble des agents de la DPAM pour la réalisation de l'auto-évaluation du label qualité PAPATIA. Soutient de la DMRA durant cette journée pour la réalisation d'ateliers d'intelligence collective. [Réalisé]
 - Rendu global et atteinte des objectifs PAPATIA avec livraison des documents à la DMRA. [Réalisé]
- **Dates d'aboutissement :**
 - En attente de l'audit officiel par des auditeurs de la DTI afin d'obtenir le label qualité PAPATIA au sein de la DPAM.

8. Communication

- **Actions :**
 - Création d'affiches à destination des usagers pour permettre la prise de RDV par QR code. [Réalisé]
 - Création et mise à disposition de 5 flyers supplémentaires pour expliquer les démarches possibles à la DPAM. [Réalisé]
 - Création d'une vidéo explicative de la solution Jefile diffusée sur les écrans d'accueil à destination des usagers. [Réalisé]

9. Actions diverses

- **Actions :**
 - Mise en service d'un ascenseur au sein du bâtiment de la DPAM afin de s'adapter aux usagers en situation de handicap. [Réalisé]
 - Mise en place d'un questionnaire de réclamation ainsi qu'une enquête de satisfaction globale de la DPAM à destination des usagers. [En cours]
 - Questionnaire Ishikawa anonyme distribué aux agents afin de sélectionner les actions à mettre en place en 2025 pour améliorer le bien-être des agents. [Réalisé]

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.service-public.pf/dpam		
LinkedIn	www.linkedin.com/in/dpam-pf		
Facebook	www.facebook.com/dpampf		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS

			TRAITES EN 2024
WhatsApp	Urgences-DPAM/JRCC	100 %	22
TEAMHOOD	DPAM	100 %	141

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Téléservice Ihitai	Inscription aux examens, liste d'équipage	100 %	2986
Téléservice Escales	Déclaration d'un navire et réservation d'un mouillage	70 %	1025
Téléservice Revatua	Gestion des plannings et manifestes	20 %	2226

7.2.37. SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL (SG-CESEC)



Adresse géographique du siège	Papeete-Tahiti Immeuble Te Raumaire, Avenue Pouvanaa'a Oopa
Adresse postale	BP 1657 - 98713 Papeete
Téléphone	40 41 65 00
Télécopie	40 41 92 42
Courriel	cesc@cesc.pf
Site internet	www.cesc.pf
Facebook	Cesec.polynesie
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 16h00 Vendredi : 7h30 à 15h00
Secrétaire général : Mme Alexa BONNETTE	

PRESENTATION DU SERVICE

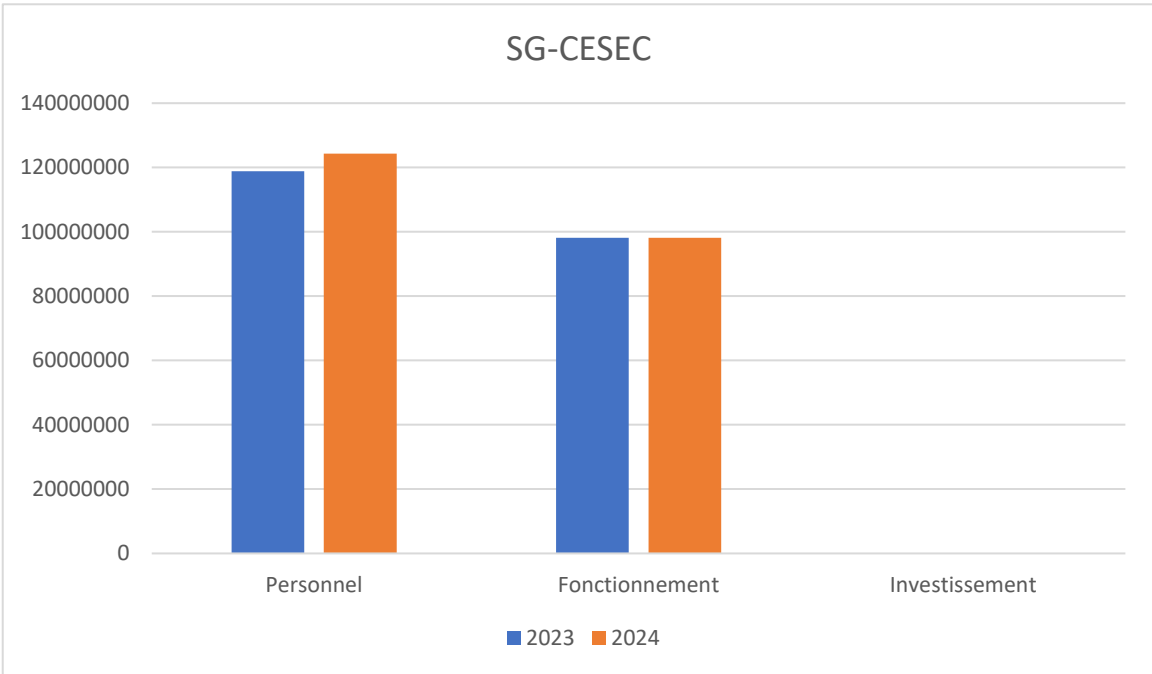
Texte de création : Délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
124 345 864 F CFP (2023 : 118 856 588 F CFP)	98 160 816 F CFP (2023 : 98 160 816 F CFP)	0 F CFP (2022 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		5	1		1				7	41,18
B/CC2		4			1				5	29,41
C/CC3										
D/CC4 et CC5		3	2						5	29,41
Total		12	3		2				17	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : N/C

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : N/C

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : Néant

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.cesec.pf	Non connu	Non connu
Facebook	cesec. Polynésie	Non connu	Non connu
Instagram	cesec. Polynésie	Non connu	Non connu

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALEES	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			



7.2.38. SERVICE D'ACCUEIL ET DE SECURITE (SAS)

Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 20 00
Courriel	sas.secretariat@presidence.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 17h00
Chef de service : M. Angelo PAIE	

Adresse géographique des antennes :	Uturoa - Raiatea
Téléphone :	40 66 17 42
Horaires d'ouverture :	Lundi à Vendredi : 07h30 – 17h00

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Arrêté n° 1297 CM du 1^{er} septembre 2016

Modification réglementaire intervenue en 2024 :

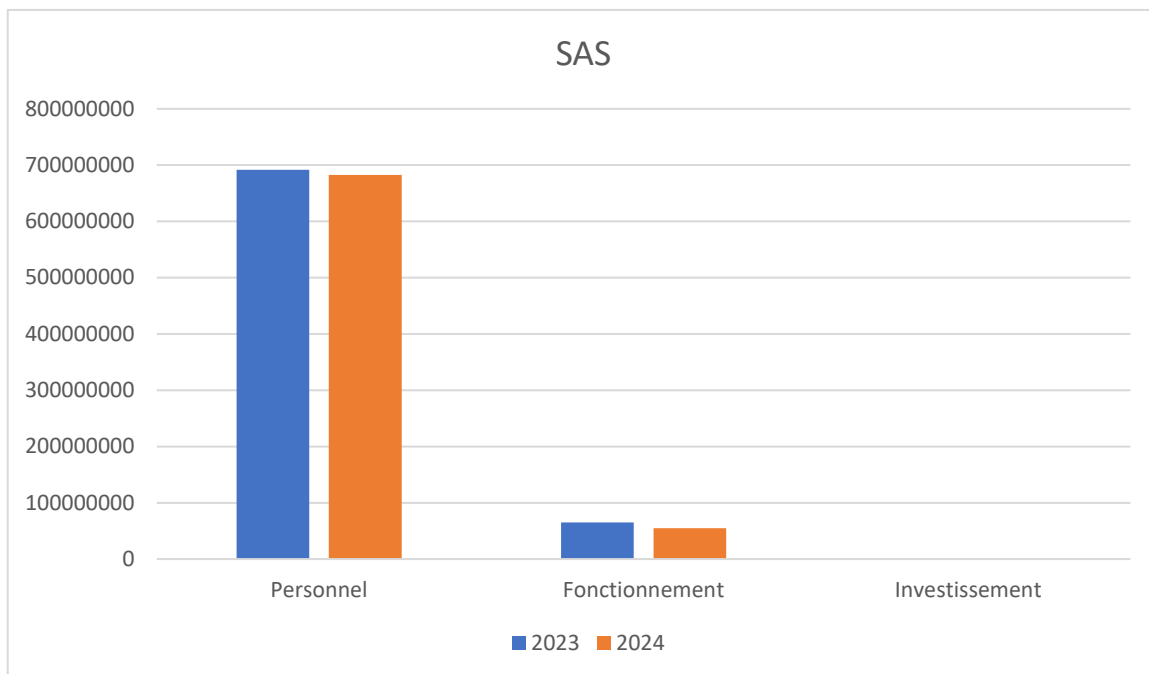
- Arrêté n°2293 PR du 08/10/2024 portant délégation de signature à M. Angelo PAIE, chef du service d'accueil et de sécurité par intérim.
- Arrêté n°1761 CM du 02/10/2024 portant nomination de M. Angelo PAIE en qualité de chef du service d'accueil et de sécurité par intérim.
- Arrêté n°1624 CM du 13/09/2024 portant fin de fonctions de M. Lucien LI en qualité de chef du service d'accueil et de sécurité.

Attribution :

Conformément à l'arrêté 1761/CM du 02/10/2024 et l'arrêté 2293/PR du 08/10/2024, M. Angélo PAIE a été nommé chef de service par intérim du service d'accueil et de sécurité et il a reçu délégation de signature au nom du Président de la Polynésie. Délégation de signature est donnée à Monsieur Wilfrid TCHOUN THAM concernant les actes relatifs aux agents placés sous son autorité et à Mme Heimata MAMATUI, en cas d'absences ou d'empêchement de M. Angelo PAIE, les actes concernant les supports relatives aux RH, aux Finances et au patrimoine du service.

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
682 446 568 F CFP (2023 : 691 788 219 F CFP)	54 723 936 F CFP (2023 : 65 265 841 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	2							1	3	1,79
B/CC2		1	1		4				6	3,57
C/CC3		2		1	4				7	4,17
D/CC4 et CC5		113	14		25				152	90,48
Total	2	116	15	1	33			1	168	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : En cours

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : En cours

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : Néant

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALESEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALESEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALESEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALESEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			



COM - Service de la
communication

7.2.39. SERVICE DE LA COMMUNICATION (COM)

Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa - Présidence
Adresse postale	BP 2551 Papeete – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 47 20 00
Courriel	communication@presidence.pf
Site internet	www.presidence.pf
Page Facebook	Présidence de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30-12h00 et 13h30-16h30
Chef de service : Mme Jeanne PECKET POURA	

PRESENTATION DU SERVICE

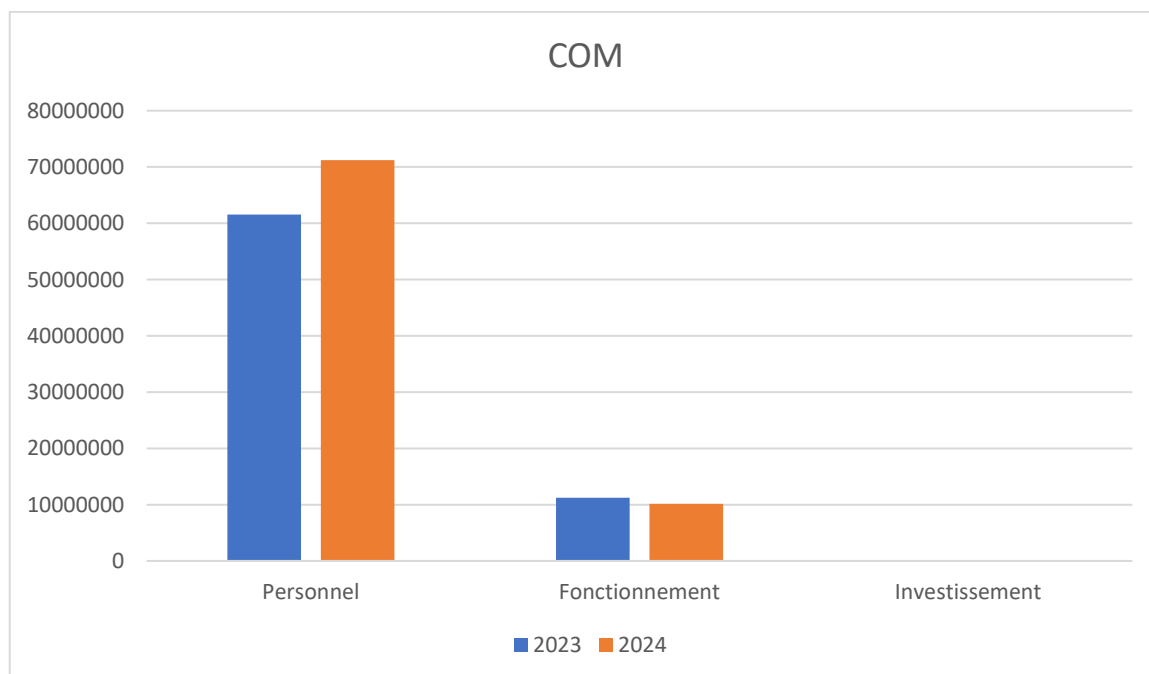
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1er janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
71 195 356 F CFP (2023 : 61 570 799 F CFP)	10 153 793 F CFP (2023 : 11 253 052 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		1			3				4	50
B/CC2		1			1				2	25
C/CC3		2							2	25
D/CC4 et CC5										
Total		4			4				8	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : N/C

DATE D'ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : N/C

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : N/C

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
SITE INTERNET	https://www.presidence.pf/		796 publications
INSTAGRAM	https://www.instagram.com/presidencepolynesiefrancaise/		118 publications 64 stories
FACEBOOK	https://www.facebook.com/presidencedelapolynesiefrancaise		132 photos 59 vidéos 7 Lives 2 liens repartagés

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS

			TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.40. SERVICE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL (ART)
Te Pū Ohipa Rima'i



Adresse géographique du siège	Immeuble « Etude Lejeune » 82 avenue du Général Charles de Gaulle
Adresse postale	BP 4451 - 98713 Papeete
Téléphone	40 54 54 00
Courriel	secretariat.art@administration.gov.pf
Site internet	www.artisanat.pf
Page Facebook	Service de l'artisanat traditionnel
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 07h30 à 15h30 Vendredi : 07h30 à 14h30
Chef de service : Mme Vaiana GIRAUD	

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 84-1014 AT du 11 novembre 1984

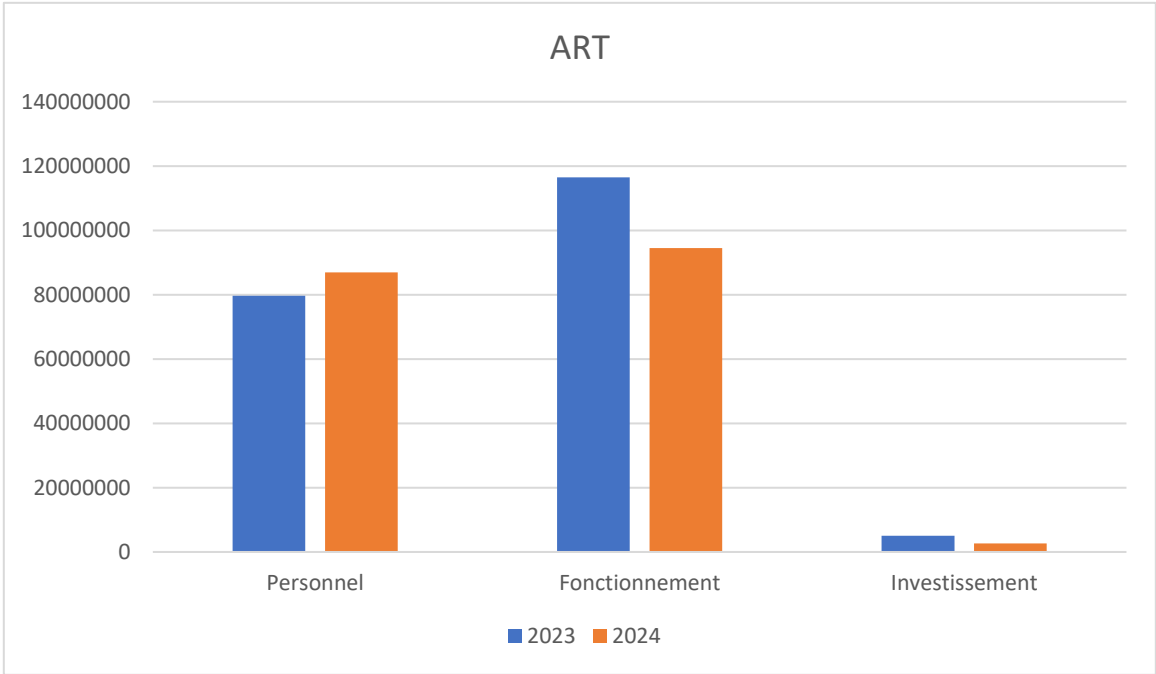
Texte d'organisation : Arrêté n° 262 CM du 7 décembre 1984

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
86 917 680 F CFP (2023 : 79 685 324 F CFP)	94 474 496 F CFP (2023 : 116 472 725 F CFP)	2 609 699 F CFP (2023 : 5 000 000 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	1			1				3	25
B/CC2		1			3				4	33,33
C/CC3					1				1	8,33
D/CC4 et CC5		2	1		1				4	33,33
Total	1	4	1		6				12	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : En cours

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : Néant

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Amélioration de la procédure d’instruction des candidatures aux appels à manifestation d’intérêt du code des investissements

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.artisanat.pf	100%	34 fiches de recensement en ligne (répertoire)
Instagram	www.instagram.com/artisanat.pf	n/c	-
Facebook	www.facebook.com/artisanat.pf	n/c	-

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Facebook	www.facebook.com/artisanat.pf	n/c	-

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES APPLICATIONS HORS MES.DEMARCHES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Demandes d'agrément (cartes d'artisans traditionnels et de présidents d'association, comité ou fédération d'artisanat traditionnel)	20 %	15
Logiciel START	Statistiques du secteur : base de données avec un recensement des artisans traditionnels ; patentés, des structures associatives, événements et manifestations	-	-

7.2.41. SERVICE DE LA TRADUCTION ET DE L'INTERPRETARIAT (STI)

Piha tōro'a huri 'e 'auvahara'a parau

Adresse géographique du siège	RDC - Bâtiment de la Culture - Face au CESEC
Adresse postale	BP 20714 - 98713 Papeete
Téléphone	40 43 21 40
Courriel	Secretariat.sti@administration.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 (journée continue) Vendredi : 7h30 à 14h30 (journée continue)
Chef de service	M. Yann PEIRSEGAELE

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 83-14 du 10 janvier 1983

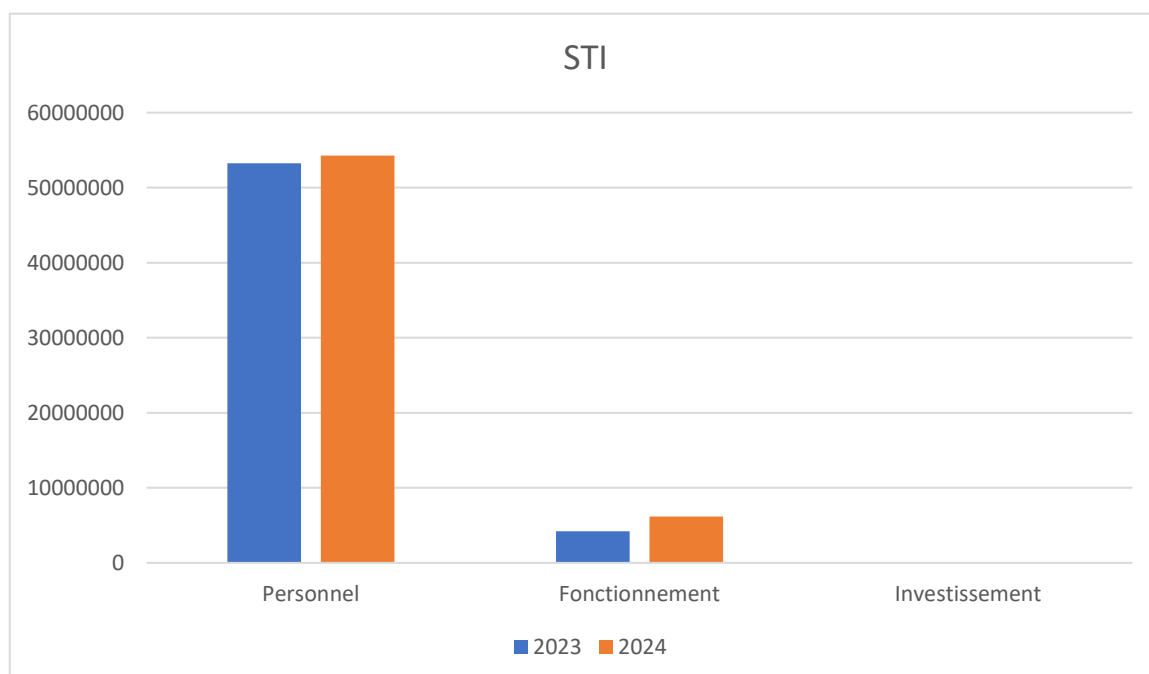
Texte d'organisation : Arrêté n° 1266 CM du 20 octobre 1986

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
54 291 279 F CFP (2023 : 53 227 614 F CFP)	6 160 148 F CFP (2023 : 4 224 542 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	1	2						4	66,67
B/CC2		2							2	33,33
C/CC3										
D/CC4 et CC5										
Total	1	3	2						6	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			



7.2.42. Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion (SEFI)

dresse géographique du siège	Rue Monseigneur Tepano JAUSSEN-Papeete

Adresse postale	BP 540 - 98713 Papeete
Téléphone	40 46 12 12
Télécopie	40 46 12 24
Courriel	n/c
Site internet	mailto:sefi@sefi.pf www.sefi.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service : Mme Vanessa TIAIPOI	
Adresse géographique des antennes	Immeuble dit « Centre d'émission radioélectrique » MAHINA
Téléphone	40 42 16 39
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des antennes	SUPER U TARAVALO
Téléphone	40 57 40 02
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des antennes	Centre TUMAI TIAIA PAOPAO MOOREA
Téléphone	40 56 49 19
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des antennes	Centre administratif d'Uturoa-Raiatea
Téléphone	40 66 35 65
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999

Texte d'organisation : Arrêté n° 229 CM du 03 février 2004

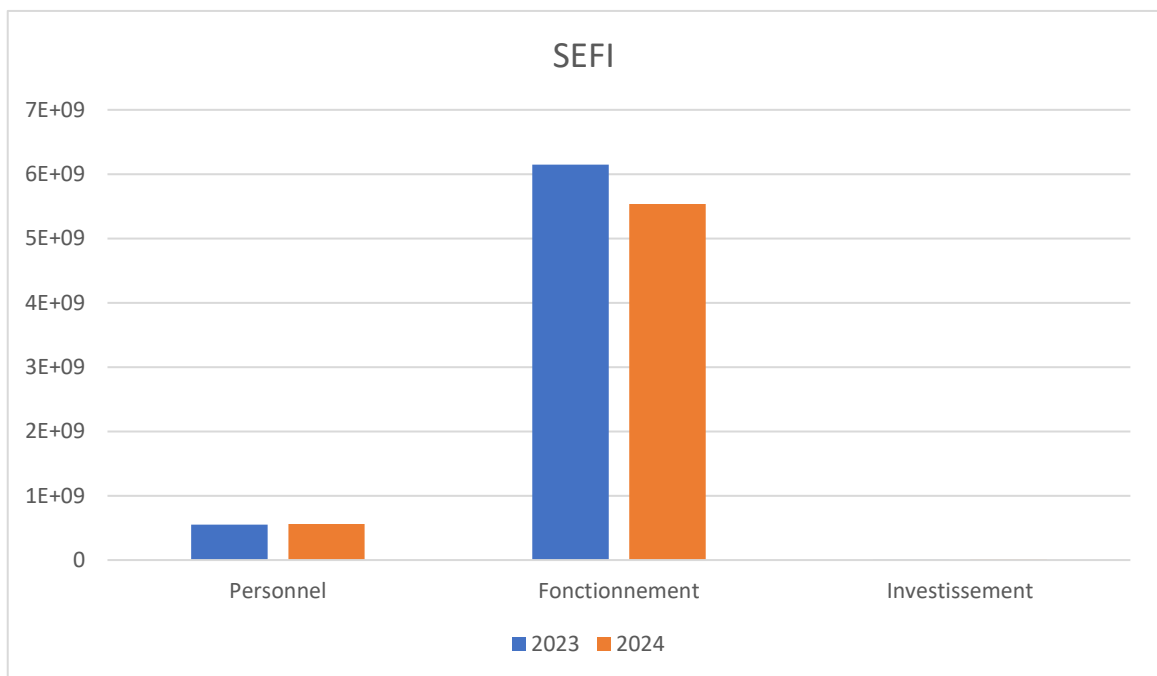
Modification réglementaire intervenue en 2024 :

Arrêté n° 1422 CM du 22 août 2024 portant modification de l'arrête n° 229 CM du 3 février 2004 portant organisation du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles : restructuration de l'échelon central du SEFI

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
558 862 472 F CFP (2023 : 550 184 444 F CFP)	5 534 929 983 F CFP (2023 : 6 149 443 672 F CFP)	8 903 217 F CFP (2023 : 4 886 240 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	9			4			1	15	16,30
B/CC2	1	33	6		12				52	56,52
C/CC3		8	2		9				19	20,65
D/CC4 et CC5	1	4	1						6	6,52
Total	3	54	9		25			1	92	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 06/09/2023

DATE DE MISE A JOUR : 29/11/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

Processus de Management

Définir / Piloter

Conduire la démarche RSE

Manager la qualité, les risques, la conduite au changement

Processus de réalisation des activités de service public

Accueillir / Informer / Orienter / Réceptionner

Accompagner / Prospecter

Instruire / Attribuer / Recruter

Evaluer / Analyser

Observer

Instruire / Attribuer / Recruter

Suivre / Médiation / Indemniser

Collaborer avec des partenaires

Processus supports

Gérer les FINANCES

Gérer les MARCHES PUBLICS

Gérer les RH / HSST / ARCHIVAGE

Gérer les RISQUES JURIDIQUES

Gérer les EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Gérer la COMMUNICATION/ EVENEMENTIEL INTERNE & EXTERNE

Gérer le SECRETARIAT DE DIRECTION

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

*Seuls les risques avérés après mesure et non atteinte de l’objectif (SMART) sont traités par des actions (quick wins ou projets correctifs).

*Un tableau interne de performance (recensement des KPI) fait l’objet d’une reporting avec mesure annuelle, depuis 2023.

Ce tableau mis à jour en 2024, suite à la sortie des nouveaux dispositifs MAE, a fait l’objet d’une co-élaboration avec les unités du SEFI.

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Néant

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

La mise en place des bornes emploi au siège permet :

- un gain de temps pour les agents de l'entité (mise à jour des offres automatisée grâce à la dématérialisation)
- un meilleur service à l'utilisateur qui dispose d'une information à jour, l'utilisateur navigue en autonomie et il peut directement se mettre en relation sur une offre d'emploi OU télécharger son attestation demandeur d'emploi ;
- l'autonomisation de nos usagers permet à nos agents de consacrer davantage de temps sur du suivi individualisé.

L'animation du Hall d'accueil depuis mai 2024 participe à un meilleur accompagnement de notre public de demandeur d'emploi. Deux conseillers emploi sont dédiés à l'animation de l'espace avec les bornes emploi (notamment), ce qui diversifie la palette de mission de nos conseillers emploi. Les conseillers, en animateur de l'espace d'accueil doivent répondre aux besoins des différents usagers qui transitent dans cet espace.

Organisation de permanences dans le hall d'accueil au siège afin d'informer les usagers sur des dispositifs particuliers (les mesures TREMPLIN). Une équipe projet composée de personnes de différentes unités s'est relayée pour informer les usagers, pour les aider dans le remplissage des formulaires de demandes. Il s'agit d'une expérience réussie d'une mission qui a été menée en mode agile (adaptabilité des équipes et des pratiques en fonction du besoin des usagers, l'amélioration continue).

Une avancée notable sur la **dématérialisation des démarches**.

Procédures créées ou mises à jour et publiées en interne en 2024

NB : La publication est accompagnée le cas échéant d'une présentation pédagogique aux acteurs afin d'en faciliter la prise en mains.

Un tableau de recensement des procédures a été fait pour préparer le travail d'écriture en 2025

- *Procédure de traitement d'une prescription de stage AO (nouveau dispositif)
- *Procédure de traitement d'une demande de CSE
- *Procédure de délivrance de carte de séjour
- *Procédure de délivrance de permis de travail
- *Procédure de délivrance de carte de commerçant

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	sefi.pf / actuemploi.org		
Instagram	www.instagram.com/service emploi tahiti/		
Tik Tok	www.tiktok.com/@sefi.pf		
LinkedIn	www.linkedin.com/company/14598632/admin/dashboard/		
Facebook	www.facebook.com/servicedelemploi		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS

			TRAITES EN 2024
Trello	Compte Trello SEFI COM		

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Bilan pédagogique et financier 2023		226
	Bilan pédagogique et financier 2024		0
	Déclaration d'existence d'un organisme de formation 2024		47
	Modification de dossier de déclaration d'existence		2
	2024 – Rapport de fin d'apprentissage		118
	43 formulaires de pré-inscription pour l'apprentissage		1119
	ICRA – Questionnaire d'éligibilité à la SAE		0
	ICRA – Inscription à la réunion d'information		2160
	ICRA – Justificatif de prime		49
	ICRA – Déclaration mensuelle d'activité		4500
	CSE – 1.0 (demande initiale)		15
	CSE – Etat réel		55
	Formulaire de suivi de l'insertion post-stage MAE		0
	Signalement d'irrégularité lors d'un stage MAE		54
	Fiche de suivi stage MAE - circo		159
	Fiche de suivi stage MAE - circo		3
	Fiche de suivi stage MAE - circo		33
	Bilan d'évaluation de stage MAE		1119
Autre application	Bornes offres d'emploi		

Il y a 18 démarches dématérialisées sur 47 démarches recensées au total en 2024

7.2.43. SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE (IO)

Adresse géographique du siège	43, rue des Poilus Tahitiens, Paofai - Papeete
Adresse postale	BP 117 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 05 80
Courriel	secretariat.sio@imprimerie.gov.pf
Site internet	net.pf (page SIO) – https://www.service-public.pf/sio-service-imprimerie-officielle/
Page Facebook	SIO Polynésie française
Horaires d'ouverture	Service : Lundi à Jeudi 7h00 à 15h00 Vendredi : 7h00 à 14h00 Régie de recettes : Lundi à Jeudi : 7h00 à 13h30 Vendredi : 7h00 à 12h30
Chef de service : M. Nicolas JUNOT	

PRESENTATION DU SERVICE

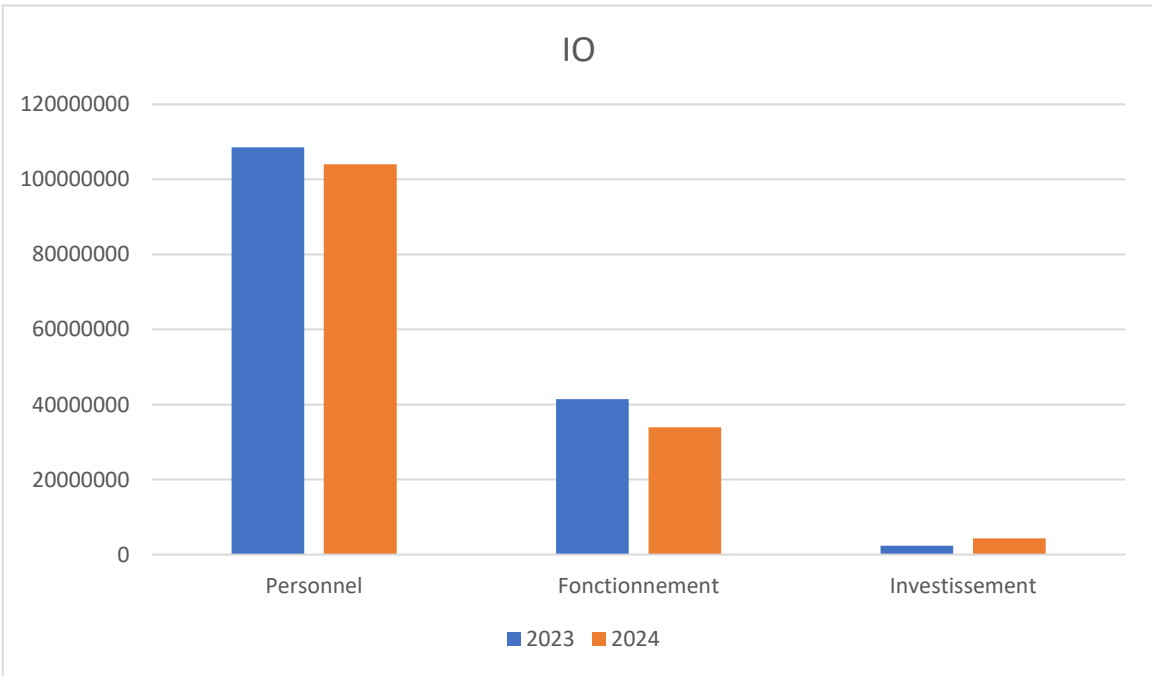
Texte de création : Arrêté n° 546 SG du 28 juin 1932 réorganisant l'imprimerie du gouvernement

Modification réglementaire en matière d'organisation intervenues en 2024 : nouvel arrêté d'organisation du service n° 743 CM du 23 mai 2024 abrogeant le précédent datant de 1932.

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
104 006 773 F CFP (2023 : 108 581 642 F CFP)	33 964 334 F CFP (2023 : 41 446 442 F CFP)	4 339 200 F CFP (2023 : 2 403 547 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		2							2	9,09
B/CC2		4							4	18,18
C/CC3		5	1		8				14	63,64
D/CC4 et CC5		1			1				2	9,09
Total		12			9				22	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 06/08/2018

DATE DE MISE A JOUR : 17/05/2023

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

Procédure métier de correcteur validé en janvier 2021 puis modifié en 2024 suite au transfert des correcteurs au secrétariat général du gouvernement

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

Mise en place du Journal officiel – annonces et marchés publics (JOAM), qui diffuse sur le site Lexpol.cloud.pf les annonces, dans un délai inférieur à deux jours ouvrés (délai antérieur : de trois à cinq jours ouvrés). Contribution à la mise en place du JOPF entièrement dématérialisé pour les publications de textes, lois et règlements (ex partie officielle), passé à 3 publications hebdomadaires en février 2024 puis 5 au 1^{er} janvier 2025 (projet piloté par SGG).

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	net.pf (page SIO) – https://www.service-public.pf/sio- service-imprimerie-officielle/		0
Facebook	SIO Polynésie française		0

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			
DEMATERIALEISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS

		NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	NEANT		
‘Arere	NEANT	100	4746

(*) : 3657 annonces légales ou démarches au registre du commerce et des sociétés (RCS) et 1089 annonces de marchés publics

7.2.44. DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION (DSI)

Adresse géographique du siège	Immeuble Toriki, 111 rue Dumont d'Urville Papeete-Tahiti
Adresse postale	B.P. 4574 - 98713 Papeete – TAHITI
Téléphone	40 54 43 54
Télécopie	40 43 56 22
Courriel	Secretariat.dsi@administration.gov.pf
Site internet	service-public.pf/dsi
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service : M. Jean-Philippe PEALAT	

PRESENTATION DU SERVICE

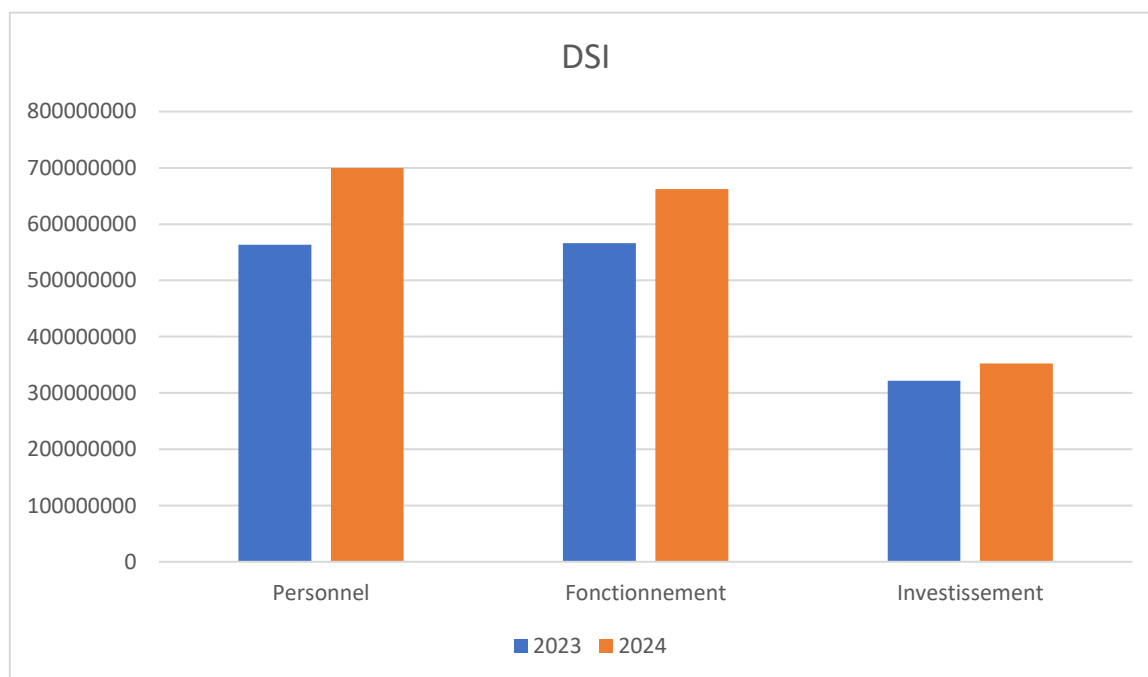
Texte de création : Arrêté n° 1733 CM du 25 août 2022

Modification réglementaire intervenues en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
699 738 639 F CFP (2023 : 563 570 834 F CFP)	662 370 390 F CFP (2023 : 566 344 233 F CFP)	352 420 320 F CFP (2023 : 321 707 167 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		14	4	2	10				30	46,88
B/CC2		20	7		3				30	46,88
C/CC3		2			2				4	6,25
D/CC4 et CC5										
Total		36	11	2	15				64	100

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 13/04/2023

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : N/C

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : N/C

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
SITE INTERNET	Service-public.pf/DSI		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
WhatsApp, Facebook, Messenger, Trello ...	Non validé par la DSI		

DEMATERIALEES	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	0		

7.2.45. DIRECTION POLYNESIENNE DE L' ENERGIE (DPE)

Adresse géographique du siège	13 avenue Pouvanaa'a Oopa
Adresse postale	BP 3829 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 50 90
Télécopie	40 41 30 67
Courriel	Secretariat@energie.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/sde
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service : M. Pierre BOSCO	

PRESENTATION DU SERVICE

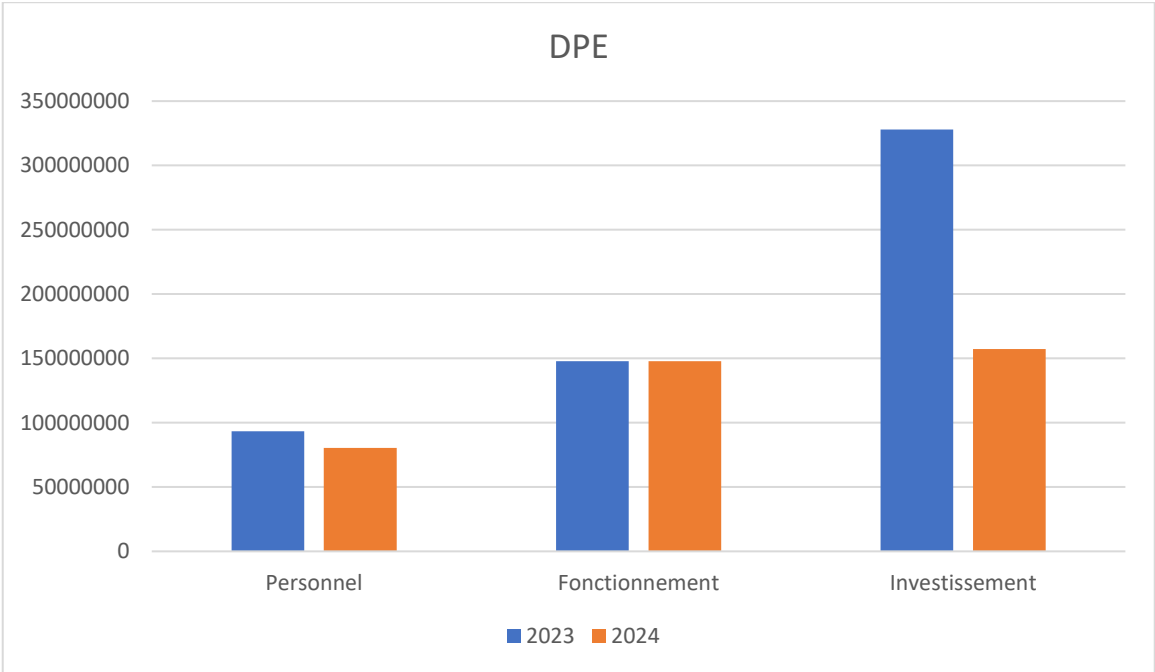
Texte de création : Délibération n° 87-82 du 10 septembre 1982

Modification réglementaire intervenus en 2024 :

Attribution :

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
80 538 003 F CFP (2023 : 93 445 880 F CFP)	147 880 434 F CFP (2023 : 147 871 505 F CFP)	157 361 051 F CFP (2023 : 327 876 913 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		5		1	7				13	72,22
B/CC2					2				2	11,11
C/CC3					2				2	11,11
D/CC4 et CC5					1				1	5,56
Total		5		1	12				18	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

DUERP	DATE D’ELABORATION	DATE MISE A JOUR
OUI	2024	PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) : N/c

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

7.2.46. SERVICE DES MOYENS GENERAUX (SMG)

Adresse géographique du siège	Avenue du Général de Gaulle, Bâtiment Bunker,
Adresse postale	BP 41 294 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 26 97
Télécopie	40 47 26 81
Courriel	secretariat.smg@presidence.pf ou direction.smg@presidence.pf
Site internet	www.service-public.pf/smg
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service	Mme Laetitia GALENON-LIAULT

PRESENTATION DU SERVICE

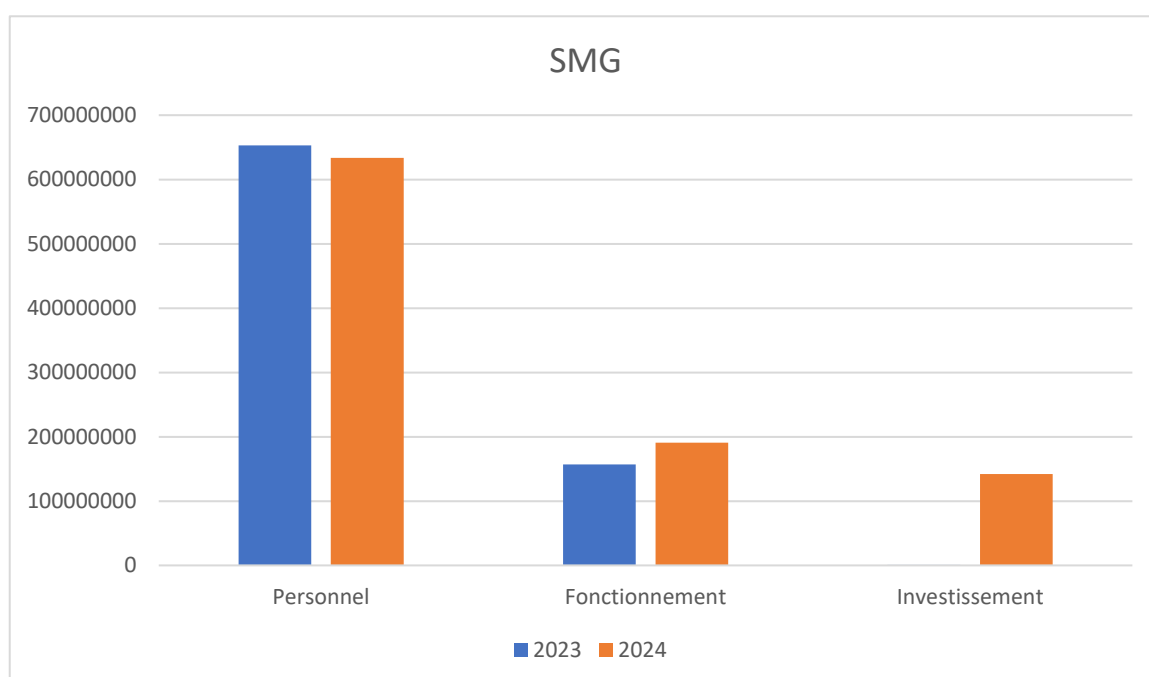
Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 2639 CM du 22 novembre 2019

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatees entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
633 637 816 F CFP (2023 : 652 853 199 F CFP)	190 648 470 F CFP (2023 : 156 852 296 F CFP)	142 164 607 F CFP (2023 : 610 740 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	5	1	1				1	9	4,05
B/CC2		16	3		7				26	11,71
C/CC3		17	2		6				25	11,26
D/CC4 et CC5	7	137	3		15				162	72,97
Total	8	175	9	1	28			1	222	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

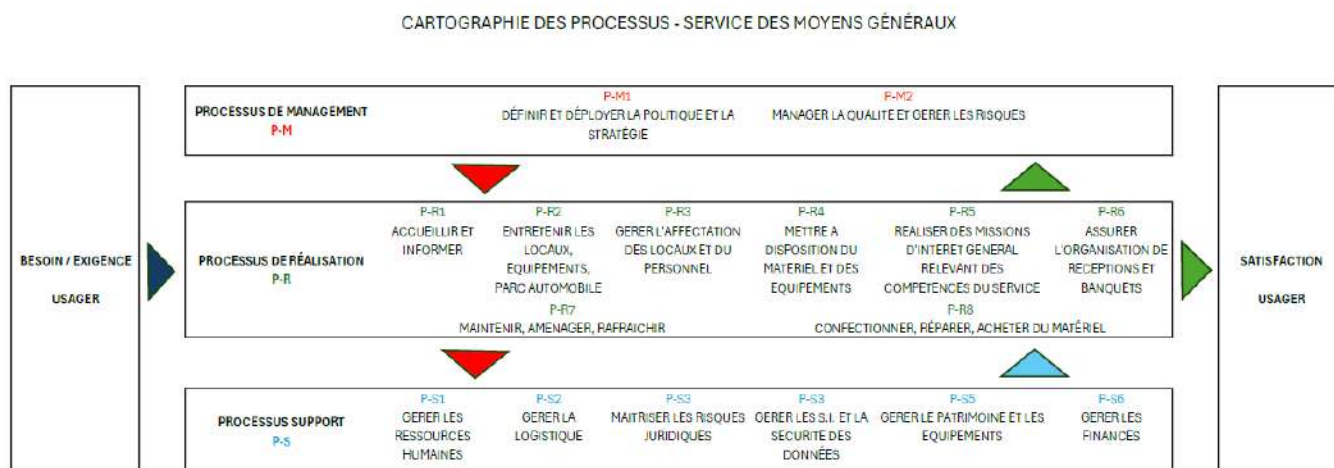
DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2021

DATE DE MISE A JOUR : 2021

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : N/c

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Mise en place d'un outil de gestion dématérialisée des demandes de structures et matériels	30 %	Formulaire dématérialisé mis en place par la cellule informatique et télécommunication
Mise en place d'un outil de gestion des stocks alimentaire de la cellule réceptions et banquets	100 %	Logiciel mis en place
Introduction d'une politique d'achat responsable pour privilégier les fournisseurs locaux et éco-responsables	100%	Déploiement progressif

Gestion environnementale des déchets et sensibilisation des agents aux bonnes pratiques écoresponsables (tri, réduction des impressions, etc.)	70%	Mise en place de lieux de stockage de déchets et poursuite de la campagne de sensibilisation

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

7.2.47. SERVICE DES PARCS ET JARDINS ET DE LA PROPRETE (SPJP)

Adresse géographique du siège	Taunoa Chemin vicinal de Patutoa
Adresse postale	BP 9883 - 98716 Pirae
Téléphone	40 54 31 15
Courriel	Secretariat.spjp@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/spjp
Facebook	<i>En cours</i>
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 – 15h00
Chef de service : M. Georges WILLIAMS	
Adresse géographique du siège	1. Siège : Taunoa 2. Pépinière Atimaono 3. Pépinière Ste Amélie 4. Parc Paofai 5. Parc Aorai Tinihau
Téléphone	1. Taunoa : 40 54 31 15 2. Pépinière Atimaono : 40 42 64 20 3. Pépinière Ste Amélie : 40 82 65 75 4. Parc Paofai : 40 42 08 48
Horaires d'ouverture	1. Taunoa : Lundi à jeudi : 07h00 à 15h00 et vendredi : 07h00 à 14h00 2. Pépinières : Lundi à jeudi : 07h00 à 15h00 et vendredi 07h00 à 14h00 3. Parcs : Lundi à jeudi : 06h00 à 14h00 et vendredi : 6h00 à 13h00

PRESENTATION DU SERVICE

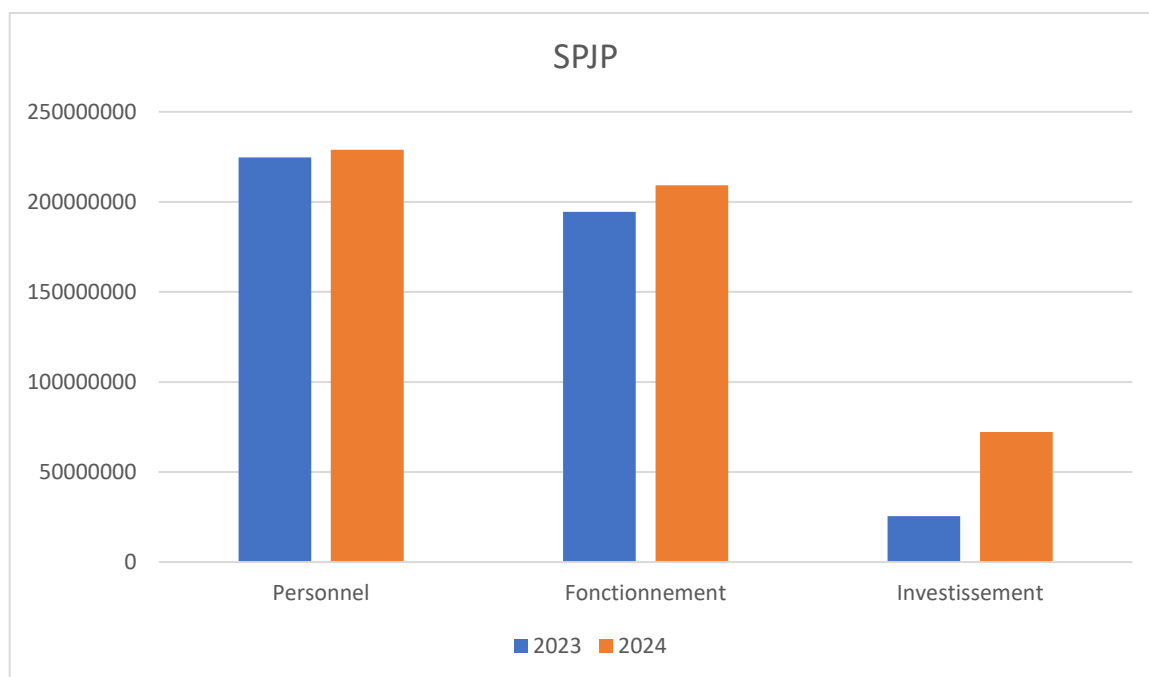
Texte de création et organisation : Arrêté n° 281 CM du 23 décembre 2004

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
229 031 663 F CFP (2023 : 224 616 169 F CFP)	209 215 987 F CFP (2023 : 194 515 605 F CFP)	72 171 303 F CFP (2023 : 25 524 301 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		1							1	1,72
B/CC2		1	1		1				3	5,17
C/CC3		2							2	3,45
D/CC4 et CC5	1	48			3				52	89,66
Total	1	52	1		4				58	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 01/01/2014

DATE DE MISE A JOUR : 01/12/2021

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024-2025 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

1. Actions de transformation et de simplification pour l'utilisateur

- **Mise à jour et amélioration du site internet :**
 - Formation sur Wordpress pour assurer la maintenance et la mise à jour du site.
 - Collaboration avec un prestataire pour l'amélioration et l'optimisation du site.
 - Date estimée d'aboutissement : 1^{er} trimestre 2025.
- **Dématérialisation des demandes d'occupation :**
 - Mise en place de la plateforme « Mes Démarches » en partenariat avec la DMRA.
 - Objectif : simplification des demandes et gain de temps pour les usagers.
 - Date estimée d'aboutissement : 1^{er} semestre 2025.
- **Nouvelle procédure de demande d'événements divers :**
 - Mise en place via « Mes Démarches ».
 - Catégorisation des événements en cinq niveaux pour une meilleure gestion.
 - Rencontre avec les organisateurs de grands événements pour affiner les besoins.
 - Date estimée d'aboutissement : 2^{ème} semestre 2025.
- **Nouveaux réseaux sociaux (Facebook) :**
 - Création et animation d'une page officielle pour améliorer la communication avec le public.
 - Date estimée d'aboutissement : 2^{ème} trimestre 2025.
- **Fiche de procédure des demandes de plantes pour les établissements publics et événements :**
 - Élaboration d'un guide simplifié pour les demandes de mise à disposition de plantes.
 - Mise en place d'un processus dématérialisé pour optimiser le traitement des demandes.
 - Date estimée d'aboutissement : 1^{er} trimestre 2024.
- **Amélioration de l'accueil physique et digital :**
 - Création d'un **guichet unique** pour centraliser toutes les demandes administratives.
 - Aménagement d'un espace d'accueil repensé pour une meilleure orientation des usagers.
 - Formation des agents à l'accueil du public.
 - Date estimée d'aboutissement : 2^{ème} trimestre 2025

2. Actions de transformation et de simplification pour les agents de l'entité

- **Formation pour les agents en charge de l'accueil du public :**
 - Renforcement des compétences en matière d'accueil et d'orientation.
 - Soutien des agents dans la démarche qualité.
 - Date estimée d'aboutissement : 3^{ème} trimestre 2025.
- **Optimisation des outils de travail et communication interne :**
 - Mise en place office 365
 - Mise en place d'un **espace collaboratif numérique** pour le partage des documents et le suivi des dossiers.
 - Formation des agents aux nouvelles solutions numériques utilisées dans le cadre de la dématérialisation.
 - Instauration d'une **newsletter interne** et de réunions mensuelles pour améliorer la communication.
 - Possibilité d'aménagement du **télétravail partiel** pour certaines missions.

3. Actions de transformation et de simplification pour l'organisation

- **Réorganisation de la cellule Parcs :**
 - Attribution de nouvelles fiches de poste.
 - Objectif : améliorer la cohésion et valoriser les compétences.
 - Date estimée d'aboutissement : Fin 2024.
- **Projet d'amélioration logistique et des procédures via Odoo :**
 - Mise à jour d'un suivi numérique pour le magasin, l'atelier mécanique et la cellule hygiène et sécurité.
 - Objectif : optimisation des ressources et meilleure traçabilité.

- Date estimée d'aboutissement : 1^{er} trimestre 2025.
- **Optimisation de la coordination entre services :**
 - Standardisation des processus de validation pour réduire les délais administratifs.
- **Valorisation des compétences et montée en formation :**
 - Création de formations internes continues pour assurer une montée en compétences.
 - Instauration d'un programme de mentorat entre agents expérimentés et nouveaux arrivants.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	https://www.service-public.pf/spjp		
Facebook	En cours		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Demande d'occupation des parcs/En cours de finalisation	100 %	

7.2.48. Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

Te piha faufa'a tupuna



Adresse géographique du siège	Quartier Alexandre - Tipaerui
Adresse postale	BP 9063 - 98716 Pirae
Téléphone	40 41 96 01
Télécopie	40 41 96 04
Courriel	service.archives@archives.gov.pf aniraa@archives.gov.pf
Site internet	www.archives.pf
Page Facebook	Archives. Polynésie
Horaires d'ouverture	Administratif : Lundi à Jeudi : 7h00 à 15h30 Vendredi : 7h00 à 14h30 Public : Lundi à Vendredi : 7h00 à 11h00 et sur rendez-vous de 13h00 à 15h00
Chef de service	Mme. Hiriata MILLAUD

PRESENTATION DU SERVICE

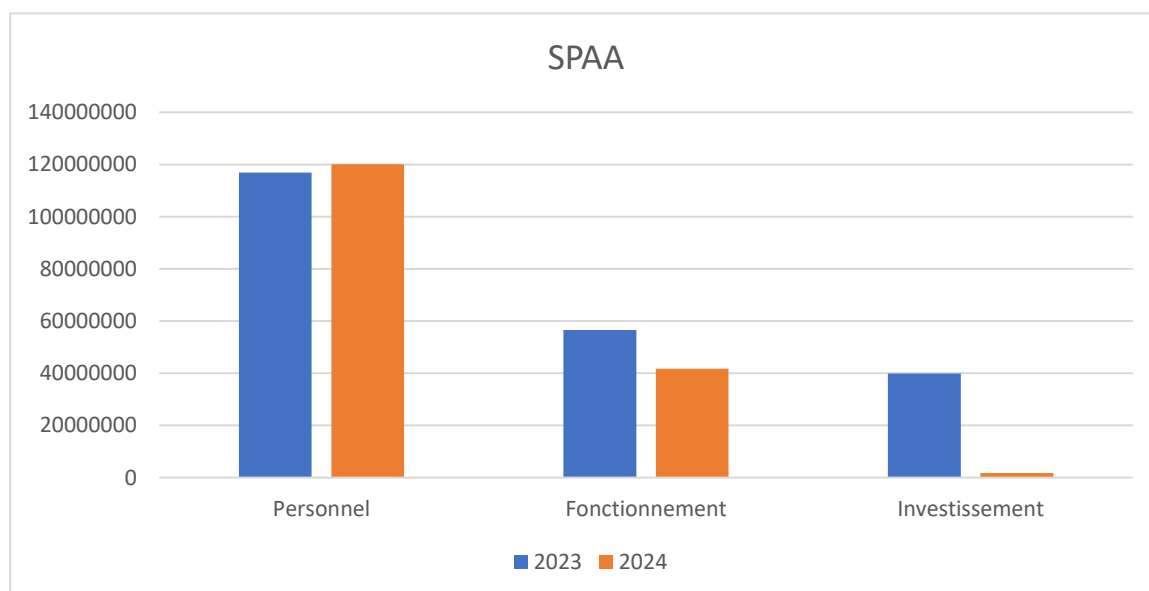
Texte de création : Arrêté n° 1966 CM du 7 décembre 2011

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre
(source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
120 072 299 F CFP (2023 : 116 918 747 F CFP)	41 714 542 F CFP (2023 : 56 629 796 F CFP)	1 722 500 F CFP (2023 : 39 850 378 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		1						1	2	8,70
B/CC2		2	1		3				6	26,09
C/CC3		6							6	26,09
D/CC4 et CC5		7			2				9	39,13
Total		16			5			1	23	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2024

DATE DE MISE A JOUR : PREVU EN 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) : N/c

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

7.2.50. SERVICE DU TOURISME (SDT)

Piha fa'ari'ira'a ratere



Adresse géographique du siège	Immeuble Paofai – Entrée D 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage - Papeete
Adresse postale	B.P. 4527 – 98 713 Papeete
Téléphone	40 47 62 00
Courriel	sdt@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/sdt
Page Facebook	Facebook.com/servicedutourisme
Horaires d’ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service : M. Bruno JORDAN	

PRESENTATION DU SERVICE

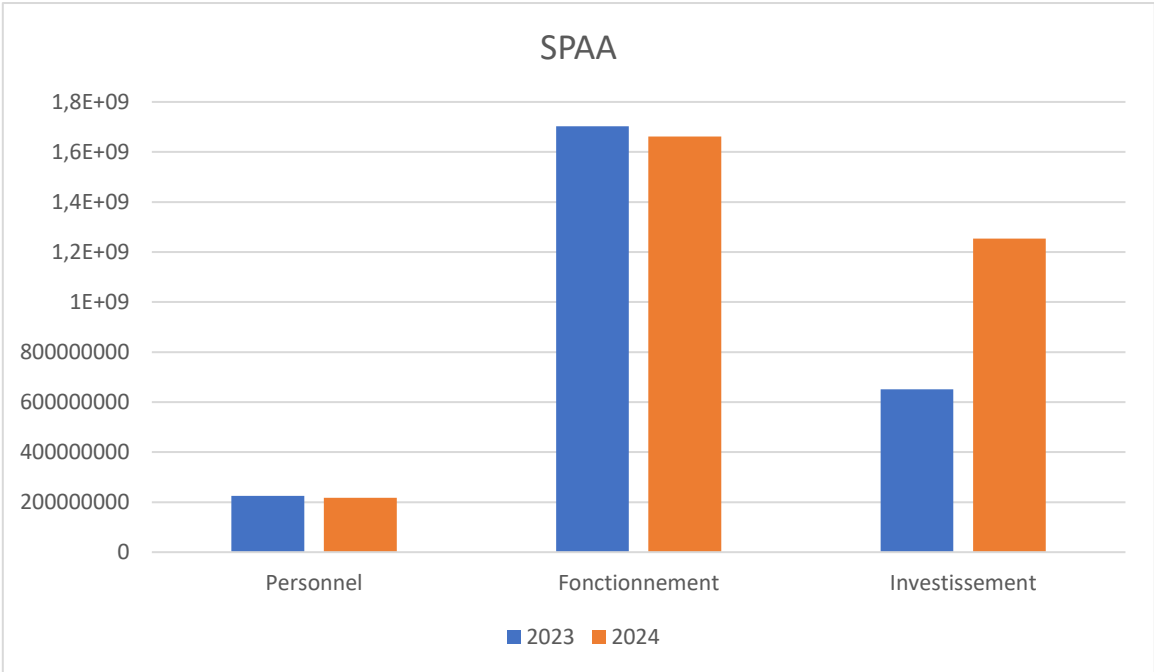
Texte de création et d’organisation : Arrêté n° 585 CM du 03 mai 2012 modifié

Modification réglementaire intervenue en 2024 :

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 decembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
216 830 091F CFP (2023 : 224 505 675 F CFP)	1 662 292 663 F CFP (2023 : 1 702 677 798 F CFP)	1 253 481 604 F CFP (2023 : 651 026 270 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	9			1				11	31,43
B/CC2		9	2		6				17	48,57
C/CC3		1			1				2	5,71
D/CC4 et CC5		4	1						5	14,29
Total	1	23	3		8				35	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 16/04/2018

DATE DE MISE A JOUR : 24/05/2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : NEANT

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) : Néant

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet			
Facebook			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			



ADE - Agence de
développement
économique

7.2.51. Agence de développement économique de la Polynésie française (ADI)

Pū 'ohipa nō te fa'ahotura'a 'imira'a faufa'a o Pōrīnetia farāni

Adresse géographique du siège	1 ^{er} étage Immeuble Fare Tony - PAPEETE
Adresse postale	B.P 1677- 98713 Papeete
Téléphone	40 50 56 00
Courriel	secretariat.ade@administration.gov.pf
Site internet	Choosetahiti.pf (en cours)
Facebook	Agence de développement économique de la Polynésie française - ADE
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 8h00 à 16h00
Directrice : Mme Hinano TEANOTOGA	

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création : Arrêté n° 2441CM du 28 octobre 2021

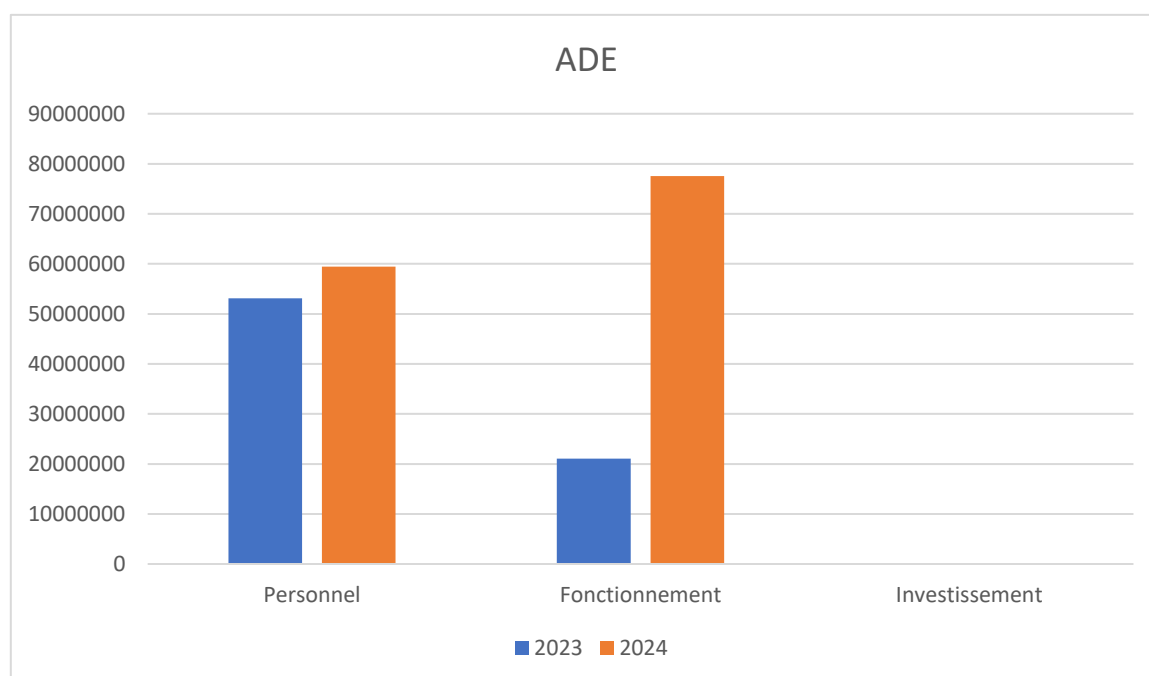
Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attributions :

- Instruction des dossiers au PIA4 France 2030 (innovation)
- Structuration de l'économie sociale et solidaire en Polynésie française

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
59 439 163 F CFP (2023 : 53 077 947 F CFP)	77 526 935 F CFP (2023 : 21 072 626 F CFP)	0F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		2						1	3	100
B/CC2										
C/CC3										
D/CC4 et CC5										
Total		2						1	3	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 25/11/2024

DATE DE MISE A JOUR : 25/11/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

- Amélioration de la procédure d’instruction des candidatures aux appels à manifestation d’intérêt du code des investissements

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	(en cours)		

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

7.2.52. AGENCE DE REGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ARASS)

Piha'Ohipa no te Matutura'a o te Ea e te Turuuta'a

Adresse géographique du siège	63, rue du commandant Destremeau, Immeuble LO, face temple protestant PAOFAI
Adresse postale	B.P 2551- 98 713 Papeete
Téléphone	40 48 82 53
Télécopie	40 48 82 43
Courriel	secretariat.arass@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/arass
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi de 7h30 à 16h00 Vendredi de 7h30 à 12 h00
Directrice p.i. :	Mme Merihère GUY épouse WILLIAMS

PRESENTATION DU SERVICE

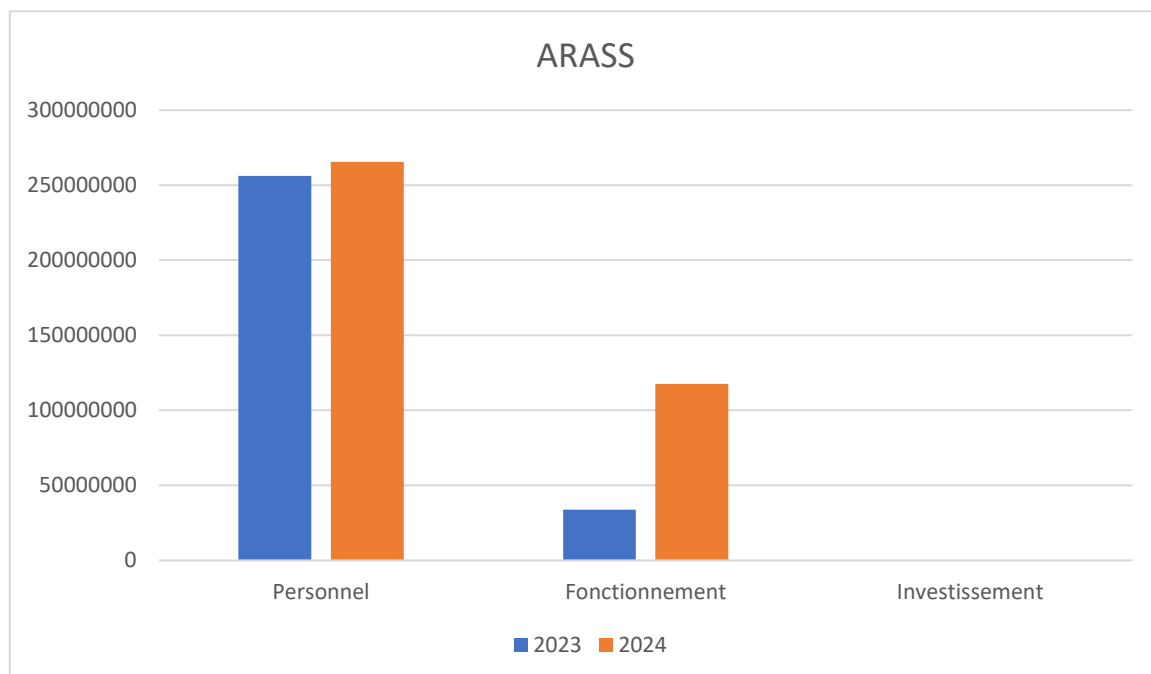
Texte de création : Arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
265 490 023 F CFP (2023 : 256 200 589 F CFP)	117 661 124 F CFP (2023 : 33 852 327 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		6		2	5				13	56,52
B/CC2		3	2		3				8	34,78
C/CC3					1				1	4,35
D/CC4 et CC5		1							1	4,35
Total		4	2	2	9				23	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D'ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) :

- 13 démarches en cours de dématérialisation (transporteurs sanitaires, accueillants familiaux, pharmacovigilance, diplômes...)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.service-public.pf/arass	Environ 20 %	Montée en charge progressive à compter de 08/2024 (101 dossiers)

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

8. Commissions et comités

Une commission est généralement employée pour éclairer une prise décision par l'autorité de tutelle ou échanger sur des dossiers ou sujets de politiques publiques et de leurs mises en œuvre selon un domaine ou un secteur d'activité spécifique.

En 2024, 240 commissions ont été recensées contre 199 en 2023.

Ci-après la consolidation des données en matière de vie des commissions et comités recueillies auprès des services administratifs :

SECTEUR D'ACTIVITE	SERVICE SUPPORT	INTITULE DE LA COMMISSION	REFERENCE A LA LEGISLATION	NB REUNION EN 2023	NB REUNION EN 2024
SANTÉ	ARASS	Commission des établissements assurant la garde des enfants	Délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée Arrêté n° 146 CM du 28 janvier 2009	1	2
		Commission d'agrément des accueillants familiaux relative à l'accueil de mineurs ou de jeunes majeurs	Loi du Pays n° 2009-16 du 6 octobre 2009 Arrêté n° 2097 CM du 21 décembre 2011	2	2
		Commission d'agrément des Accueillants Familiaux relative à l'accueil d'adultes, adultes handicapés ou de personnes âgées en situation de vulnérabilité	Loi du Pays n° 2009-16 du 6 octobre 2009 Arrêté n° 2097 CM du 21 décembre 2011	1	3
		Sous-comité des transports sanitaires	Délibération n° 99-27 APF du 11 février 1999 modifiée Arrêté n° 162 CM du 9 février 2001	-	1
		Comité territorial de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires (COTAMUTS)	Délibération n° 99-27 APF du 11 février 1999 modifiée Arrêté n° 162 CM du 9 février 2001 modifié Arrêté n° 5342 MSP du 18 juin 2024	-	1
		Commission de régulation (exercice de la pharmacie)	Délibération n° 88-153 AT du 20 octobre 1998 Arrêté n° 2647 CM du 25 novembre 2019	2	2
		Conseil sanitaire et social polynésien (CSSP)	Délibération n° 2018-92 APF du 15 novembre 2018	1	2

ARTISANAT	ART	Commission consultative de l'artisanat traditionnel (CCAT)	LP n° 2022-14 du 04/02/2022 (art. LP 12 à 14) Arrêté d'application n° 479/CM du 31/03/2022 (art. 12 à 17) LP n° 2022-15 du 04/02/2022 (art. LP 12) Arrêté d'application n° 648/CM du 05/05/2022 (art. 1er-1.3)	2	
FINANCE	CDE	Commission technique paritaire centrale de la DBF, la DICP et le CDE (CTP)	Arrêté n° 55 PR du 25 janvier 2022 modifié par arrêté n° 2214 PR du 4 octobre 2024	-	3
EGALITE DES TERRITOIRES	CMQ	Conseils d'établissements		-	5
		Commission cadrage schéma directeur de la jeunesse		-	3
		Conseils communautaires		-	6
	CISL	Comité local des transports terrestres (CLTT)	Arrêté n° 1147 CM du 5 septembre 2023	1	1
		Commission des licences supplémentaires (CLS)	Arrêté n° 1147 CM du 5 septembre 2023	1	1
		Commission ad hoc des taxis	Arrêté n° 964 PR du 18 juin 2024	1	1
FONCIER	DAF	Commission du Domaine (CDD)	Loi du Pays n° 2021-53 du 21/12/2021 abrogeant la délibération n° 95-90 du 27 juin 1995 modifiée Arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié	10	9
		Commission technique paritaire autonome de la DAF n° 6	Arrêté n° 78 PR du 25 janvier 2022	6	2
ECONOMIE VERTE	DAG	Comité d'orientation stratégique et de développement agricole de Polynésie française	Arrêté n° 2298 CM du 4 novembre 2022	-	-
		Commission consultative des aides à la filière agricole	Loi du Pays n° 2013-13 du 6 mai 2013 Loi du Pays n° 2017-26 du 9 octobre 2017 Arrêté n° 1929 CM du 30 octobre 2017	-	-
		Commission d'attribution des lots des lotissements agricoles (CALLA)	Délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995	5	-
		Commission pour l'agriculture biologique	Loi du Pays n° 2022-01 du 10 janvier 2011 Arrêté n° 77 CM du 18 janvier 2011	0	-
		Commission avicole	Arrêté n° 1436 CM du 12 novembre 2001 modifié	1	-
		Commission de la viande porcine	Arrêté n° 621 CM du 10 mai 1989 modifié	2	-

		Commission technique paritaire n° 19	Arrêté n° 1023 PR du 23 août 2018 Arrêté n° 281 PR du 18 avril 2019	4	-
		Commission pour les signes d'identification de la qualité et de l'origine	Loi du Pays n° 2020-23 du 24 août 2020	0	-
		Comité des produits locaux	Arrêté n° 781 CM du 28 mai 2022	-	-
RELATION INTERNATIONALE	DAIE	Comité directeur du Fonds pacifique	Décret n° 2004-268 du 24 mars 2004	1	1
		Concertations trilatérales entre la Commission européenne, les PTOM et les états membres dont ils relèvent	Articles 198 à 204 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) - DAOG, adoptée par le conseil de l'UE le 5 octobre 2021	-	-
		Comité spécial de la décolonisation (C24) de l'ONU	Résolution 1654 (XVI) de l'ONU en date du 27 novembre 1961	-	1
		Comité des représentants officiels des membres du Forum des îles du Pacifique (FOC)	Délibération n° 2017-72 APF du 17 août 2017	-	2
		Comité de pilotage (COFIL) de la politique de l'eau de la Polynésie française »	Arrêté n° 1639 CM du 18 août 2022	1	1
		Comité de pilotage (COFIL) de la réforme de la gestion des finances publiques (RGFP)	Délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017	-	1
		Réunions du Comité exécutif (Exco) de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (OCTA)	Résolutions administratives de l'OCTA approuvées par la Conférence ministérielle lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2024	--	7
		52 ^{ème} assemblée générale de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) de l'UE	Arrêté n° 2316/PR du 9 octobre 2024	-	1
		4 ^{ème} commission à l'ONU	Résolution 1654 (XVI) de l'ONU en date du 27 novembre 19	-	1
		54 ^{ème} session du Comité des Représentants des Gouvernements et des Administrations (CRGA)	Arrêté n° 121/PR du 21 février 2023	-	1
		7 ^{ème} COFIL du programme PROTEGE 11 ^{ème} FED régional (atelier de clôture final)	Arrêté n° 1639 CM du 18 août 2022	--	1
		Assemblées générales (Conférence	Statuts de l'OCTA	-	2

FINANCE	DBF	ministérielle) de l'Association des Pays et Territoires d'Outremer (OCTA)			
		Réunions des membres de l'OCTA	Nouvelle stratégie de l'OCTA adoptée le 28 février 2024	-	4
		Comité technique (COTECH) du contrat de développement et de transformation - CDT Pays 2024-2027	Contrat de développement et de transformation 2024-2027	-	2
		Comité de pilotage (COFIL) du contrat de développement et de transformation - CDT Pays 2024-2027	Contrat de développement et de transformation 2024-2027	-	5
		Comité de pilotage (COFIL) relatif au concours de financement des investissements prioritaires de la Polynésie française	Convention cadre pluriannuelle 2022-2024 n° 97-21 du 14 décembre 2021	2	
		Comité de suivi des opérations d'investissement immobilier, constructions scolaires publiques du second degré	Convention cadre pluriannuelle n°99-16 du 22 octobre 2016	-	1
		Comité technique (COTECH) du plan de réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP)	Délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017	1	1
		Comité de pilotage (COFIL) du plan de réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP)	Délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017	-	1
		Comité projet du programme CrossFit	Plan d'actions n°2 (2021-2024) de la RGFP, validé par le conseil des ministres le 9 septembre 2021	-	24
ECONOMIE VERTE	DBS	Comité consultatif pour la biosécurité (CCPB)	Arrêté n° 1519 CM du 5 novembre 2013	2	-
		Commission des pesticides (COMPEST)	Arrêté n° 356 CM du 26 mars 2015	4	-
URBANISME	DCA	Sous commission sur site	Art. D 515-1 à D 515-5 du CAPF	-	163
		Commission de sécurité en salle	Art. D 515-1 à D 515-5 du CAPF	-	19
		Comité d'aménagement	Art Loi du Pays 100,2 du CAPF	-	2
CULTURE	DCP	Comité d'attribution des subventions en matière de culture et de patrimoine de la Polynésie française	Arrêté n° 568 CM du 13 mai 2015 Arrêté n° 2034 CM du 6 novembre 2017 modifié	-	2

		(CASA)			
		Conseil des arts et des lettres (CAL)	Délibération n° 2011-75 APF du 13 octobre 2011 Arrêté n° 151 CM du 26 janvier 2012	-	1
		Commission du patrimoine historique	Loi du pays n° 2015-10 du 19 novembre 2015 - Article LP.610-1 Arrêté n° 480 CM du 25 avril 2016	-	1
EGALITE DES TERRITOIRES	DDC	Comité de pilotage (COFIL)	Contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2024-2027)	-	2
		Comité technique (COTECH)	Contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2024-2027)		1
		Comité technique (COTECH)	Convention n° HC/22-21 Délibération n° 2021-44 APF du 23 mars 2021	2	1
		Comité de pilotage (COFIL)	Convention n° HC/22-21 Délibération n° 2021-44 APF du 23 mars 2021		1
		Comité technique (COTECH)	Contrat de redynamisation des sites de défense Délibération 2024-107 APF du 28 novembre 2024	2	1
		Comité de pilotage (COFIL)	Contrat de redynamisation des sites de défense Délibération 2024-107 APF du 28 novembre 2024	2	2
EQUIPEMENT	DEQ	Commission consultative des marchés	Code polynésien des marchés publics	6	7
		Commission d'appel d'offres (CAO)	Code polynésien des marchés publics	48	43
ECONOMIE	DGAE	Comité technique de coordination des contrôles (CTCC)	Loi du 1 ^{er} août 1905, modifiée Arrêté n° 17 CM du 7 janvier 1988 modifié	5	3
		Commission des aides économiques (AEPE-APCR)	Loi du Pays n° 2017-28 du 9 octobre 2017 Arrêté n° 1855 CM du 18 octobre 2017	5	5
		Commission de l'aide à l'installation des jeunes diplômés (AIJD)	Loi du Pays n° 2018-7 du 15 mars 2018 modifiée par la Loi du Pays 2020-12 du 21 avril 2020 et par la Loi du Pays 2020-20 du 3 août 2020	2	3
		Commission consultative des fleurs coupées	Arrêté n° 287 CM du 17 mars 1995 modifié	2	2

		Conférence agricole	Pas de texte	12	12
		Commission avicole	Arrêté n° 686 CM du 9 mai 2019	1	1
		Commission viande de porc	Arrêté n° 621 CM du 10 mai 1989 modifié	2	2
		Commission de surendettement	Loi du Pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012	12	12
		Commission d'appel d'offre de la farine	Arrêté n° 252 CM du 23 février 2018	2	2
		Commission électorale	Arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000	7	7
		Commission pêche hauturière	Délibération n° 97-32 APF du 20 février 1997 modifiée	-	4
		Commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions	Délibération n° 87-138 AT du 23 décembre 1987 Arrêté n° 99 CM du 29 janvier 1988 modifié	-	1
EDUCATION	DGEE	Commission de carte scolaire des enseignements du premier degré public	Arrêté n° 2516 CM du 29 décembre 2023	-	4
		Commission de carte scolaire des enseignements secondaires publics	Arrêté n° 2517 CM du 29 décembre 2023	-	4
		Comité technique paritaire autonome DGEE	Arrêté n° 86 PR du 25 janvier 2025	4	7
NUMERIQUE	DGEN	Comité consultatif des télécoms	Code des Postes - Art. A212-5	-	4
		Commission consultative SCCA	Arrêté 1016 CM du 11 juin 2021 – Art. 10	-	1
GESTION DU PERSONNEL	DGRH	Commission d'évaluation des diplômes étrangers	Délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000	4	
		Commission des métiers et des compétences	Délibération n° 2012-3 APF du 23 février 2012 Délibération n° 2015-81 APF du 22/10/2015	-	
		Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des attachés d'administration (ATA - CAP n° 1)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	6	
		Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des rédacteurs (REDA - CAP n° 2)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	7	
		Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des adjoints administratifs et secrétaires médicaux (ADA/SEM - CAP n° 3)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	5	

	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des agents de bureau (AGB CAP n° 4)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des ingénieurs, maîtres de formation professionnelle en chef et maîtres de formation professionnelle (ING, MFPC, MFP - CAP n° 5)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	6	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des techniciens, instructeurs de formation professionnelle et instructeurs pompiers d'aérodromes (TEC, IFP, IPOM - CAP n° 6)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des agents techniques et adjoints de formation professionnelles (AGT/AFP - CAP n° 7)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	5	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des pompiers d'aérodromes (POM - CAP n° 8)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	2	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des aides techniques (AIT - CAP n° 9)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	11	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des psychologues (PSY - CAP n° 1)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	2	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives, conseillers socio-éducatifs, conseillers	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	

	d'éducation artistique (FSE A - CAP n° 11)			
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs, éducateurs des activités physiques et sportives et assistants d'éducation artistique (FSE B - CAP n° 12)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des agents sociaux, opérateurs des activités physiques et sportives et adjoints d'éducation artistique (FSE C - CAP n° 13)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des auxiliaires de vie scolaire (AVS - CAP n° 14)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	-	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des biologistes, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, chargés de recherche, ingénieurs de recherche, directeurs de recherche et ingénieurs d'études (BVPC - CAP n° 15)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	4	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des médecins (MED - CAP n° 16)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	3	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des praticiens hospitaliers (PHOS - CAP n° 17)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	6	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des sages-femmes (SAF - CAP n° 18)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	

	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des cadres de santé (CSAN - CAP n° 19)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	2	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des infirmiers de bloc opératoire, infirmiers anesthésistes et puéricultrices (INF A - CAP n° 20)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des infirmiers (INF B - CAP n° 21)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	3	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des manipulateurs d'électroradiologie médicale (MAEM - CAP n° 22)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	3	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des préparateurs en pharmacie et techniciens de laboratoire (PPHA, TELA - CAP n° 23)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	3	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des personnels de rééducation : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, diététiciens, pédicures-podologues et orthoptistes (REED - CAP n° 24)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	3	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des agents médico-techniques (GMT - CAP n° 25)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	-	
	Commission administrative paritaire compétente à l'égard du	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	-	

		cadre d'emplois des auxiliaires de soins (AS - CAP n° 26)			
		Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des aides médico-techniques (AMT - CAP n° 27)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	-	
		Commission administrative paritaire compétente à l'égard du cadre d'emplois des adjoints d'éducation (ADJ - CAP n° 28)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	2	
		Commission administrative paritaire compétente à l'égard des cadres d'emplois des agents d'éducation et moniteurs d'enseignement pratique (AED/MEP CAP n° 29)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	1	
		Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP)	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	6	
		Commission paritaire consultative des agents non-fonctionnaire de l'administration	Convention collective du 10 mai 1968 des ANFA	4	
		Commission de réforme	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée	-	
		Comité technique paritaire autonome n° 7	Arrêté n° 1332/PR du 19/11/2018 Arrêté n°574/PR du 18/08/2020	1	
		Commission d'appel d'offres : Marché public de prestations liées à l'organisation de concours et d'examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française	Code des marchés publics	2	
		Comité de pilotage du programme relatif au système d'information des ressources humaines	Arrêté n° 2374 CM du 25 octobre 2019 modifiant l'Arrêté n° 145 CM du 1er février 2018	-	
FINANCE	DICP	Commission des impôts	Code des impôts. Art. 431-1 et suivant	2	2
		Comité de pilotage (COFIL) Paréo-F/FISC-RAR	-	1	2
ENVIRONNEMENT	DIREN	Commission des installations classées	Code de l'environnement. Art. LP n° 1220-1, à -3 et Art. A.1220-2-1 à -4	6	5

		Commission des sites et des Monuments Naturels	Article LP 1210-1 de la LP n° 2017-25 du 5 octobre 2017	1	2
		Comité de gestion du plateau du Te faaiti	Arrêté n° 7678 MSE du 22 décembre 1989	1	2
		Comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere, Commune de Taiarapu Ouest	Arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014	-	1
		Comité de gestion de la réserve de biosphère de Fakarava	Arrêté n° 1811 CM du 24 décembre 2007	3	1
		Comité de gestion de la ZEE Tainui atea	Arrêté n° 507 CM du 3 avril 2018	-	1
		Comité de gestion du projet de réserve de biosphère de Rurutu	Délibération municipale n° 03/RRT/2019	-	1
		Comité de suivi des travaux de réalisation et d'exploitation du centre de recyclage et de transfert situé à Motu Uta, commune de Papeete	Arrêté n° 1592 CM du 4 décembre 1998	1	1
		Comité de suivi des travaux de réalisation du CET de Taravao et de l'exploitation dudit centre	Arrêté n° 169 CM du 2 février 1998	1	1
		Comité technique paritaire central n° 16	Arrêté n° 88 PR du 25 janvier 2022	-	4
		Comité de pilotage de la politique de l'eau	Arrêté n° 1639 CM du 8 août 2022	1	1
		Comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement et du bien-être animal	Arrêté n°216 CM du 2 mars 2017 modifié	-	2
JEUNESSE ET SPORT	DJS	Commission de l'enseignement des activités physiques et sportives (CEAPS)	Arrêté n° 363 PR du 4 juin 2020	4	5
		Commission Sport	Arrêté n° 337 PR du 22 mai 2020 modifié	3	2
		Commission consultative du sport de haut niveau (CCSHN)	Arrêté n° 23 CM du 14 janvier 2016	1	2
		Comité technique de la jeunesse et de l'éducation populaire (CTJEP)	Arrêté n° 1406 CM du 3 octobre 2008	3	1
		Commission de boxe de Polynésie française	Arrêté n° 1201 PR du 15 septembre 2023	11	4
		Commission des centres de vacances et de loisirs (CCVL)	Arrêté n° 1242 CM du 09 septembre 1999 modifié	2	2
TRANSPORT INTERINSULAIRE	DPAM	Commission d'examen des tarifs maritimes interinsulaires	Arrêté n° 259 CM du 11 mars 1991	1	1

		Conseil de discipline des pilotes maritimes	Loi du Pays n° 2020-16 du 2 juillet 2020	-	1
		Commission technique du pilotage	Arrêté n° 1757 CM du 9 novembre 2020	4	13
		Observatoire du transport maritime interinsulaire	Délibération n° 2017-124 APF du 14 décembre 2017 modifiée Arrêté n° 2656 CM du 13 décembre 2018	-	1
ENERGIE	DPE	Commission Energie	Code de l'énergie de la Polynésie française ; Arrêté n° 323 CM du 17 mars 2021	6	5
		Commission Forces hydrauliques	Loi du pays n° 2019-27 du 26 août 2019 Loi du pays n° 2021-6 du 28 janvier 2021 Arrêté n° 807/ CM du 4 mai 2023	-	1
		Commission d'implantation des stations de distribution de carburants (CISDC)	Délibération n° 97-128 APF du 24 juillet 1997 Arrêté n° 842 CM du 21 août 1997	3	4
		Commission de la réglementation énergétique des bâtiments (REFPf)	Arrêté n° 807 CM du 4 mai 2023	1	1
ECONOMIE BLEUE	DRM	Conseil de la perliculture	Loi du Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017	1	2
		Commission consultative unique du domaine public pour la pêche (CUDPP)	Délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 Arrêté n° 241 CM du 25 février 2010	5	2
		Commission consultative pour la pêche hauturière (CCPH)	Délibération n° 97-32 AT du 20 février 1997 Arrêté n° 557 CM du 6 juin 1997	5	4
		Comité de gestion ZPR Hitia'a	Délibérations n° 88-183 AT et n° 88-184 AT du 08 décembre 1988 Arrêté n° 2921 CM du 29 décembre 2022	-	1
		Comité de gestion ZPR Reao	Délibérations n° 88-183 AT et n° 88-184 AT du 08 décembre 1988 Arrêté n° 2058 CM du 10 novembre 2023	1	2
		Comité de gestion ZPR Anaa	Délibérations n° 88-183 AT et n° 88-184 AT du 08 décembre 1988 Arrêté n° 868 CM du 26 juin 2020	-	1
		Comité de gestion ZPR Papara	Délibérations n° 88-183 AT et n° 88-184 AT du 08 décembre 1988 Arrêté n° 66 CM du 16 janvier 2020	4	1

		Comité de gestion ZPR Tumaraa	Délibérations n° 88-183 AT et n° 88-184 AT du 08 décembre 1988 Arrêté n° 795 CM du 31 mai 2024	-	2
		Comité de gestion ZPR Tautira	Délibérations n° 88-183 AT et n° 88-184 AT du 08 décembre 1988 Arrêté n° 1204 CM du 12 juillet 2018 modifié	-	2
		Comité Technique Paritaire n° 26	Arrêté n° 1087 PR du 29 décembre 2014 Arrêté n° 378 PR du 17 juin 2015	4	3
FAMILLE	DSFE	Commission des secours	Délibération n° 87-47 AT du 29 avril 1987 Arrêté n° 1143 CM du 25 décembre 1996 Délibération n° 2001-185 APF du 25 janvier 2001	5	6
		Commission Adoption	Arrêté n° 1382 CM du 07 septembre 2020	2	1
		Commission d'agrément des accueillants familiaux pour l'accueil de mineurs ou de jeunes majeurs	Loi du Pays n° 2009-16 du 6 octobre 2009	-	2
		Commission territoriale de l'éducation spéciale Equipe technique	Délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 Arrêté n° 00395 CM du 8 avril 2020	-	20
		Commission territoriale de l'éducation spéciale Equipe plénière	Délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 Arrêté n° 00395 CM du 8 avril 2020	-	6
		Commission d'agrément des accueillants familiaux	Loi du Pays n° 2009-16 du 6 octobre 2009		2
		Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP)	Délibération n° 82-36 du 30 avril 1982	7	37
		Commission d'examen des demandes de subventions des associations, des programmes d'action sociale et des investissements financés par la RSPF	Arrêté n° 1105 CM du 20 août 1998	4	7
SANTE PUBLIQUE	DSP	Comité médical territorial	Délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée	4	4
		Comité technique paritaire central n° 17	Arrêté n° 91 PR du 25 janvier 2022	1	2
		Comité des transports terrestres (CTT)	Délibération 2000-12 APF du 13 janvier 2000 Arrêté n° 750 CM du 13 juin 2002	2	1

		Commission des licences supplémentaires de services touristiques de transport de personne (CLS)	Délibération n° 2000-12 APF du 13 janvier 2000 Arrêté n° 751 CM du 13 juin 2002	2	1
		Commission <i>ad hoc</i> des taxis des Iles Sous-le-vent	Loi du pays n° 2018-11 du 29 mars 2018 Arrêté n° 843 CM du 30 avril 2018 modifié	2	1
		Comité local des transports terrestres (CLTT)	Délibération n° 2000-12 APF du 13 janvier 2000 Arrêté n° 1129 CM du 14 décembre 2005	1	1
		Commission locale des licences supplémentaires des services touristiques de transport de personnes	Délibération n° 2000-12 APF du 13 janvier 2000 Arrêté n° 1129 CM du 14 décembre 2005	1	1
		Comité technique paritaire autonome	Arrêté n° 1087 PR du 29 décembre 2014 Arrêté n° 83 PR du 25 janvier 2022	4	4
RECHERCHE	REC	Comité de pilotage (COFIL) de l'accord de coopération Polynésie française-CNRS	Convention n° 5576 PR du 29 juillet 2021 Arrêté 1706 PR du 22 août 2024	-	1
IMPRIMERIE OFFICIELLE	SIO	Commission technique paritaire central n° 3	Arrêté n° 75 PR du 25 janvier 2022 Arrêté n° 140 PR du 24 février 2023 modifié	1	2
TOURISME	SDT	Observatoire du tourisme (ODT)	Arrêté n° 185 CM du 2 février 2023 Arrêté n° 194 PR du 9 mars 2023	1	2
		Collège du tourisme durable (CTD)	Arrêté n° 185 CM du 2 février 2023 Arrêté n° 305 PR du 12 avril 2023	4	1
		Commission technique sectorielle tourisme (CTST)	Arrêté n° 185 CM du 2 février 2023	-	1
		Examen AQP-TT	Loi du Pays n° 2018-11 du 29 mars 2018	2	7
		Comité des transports terrestres	Délibération n° 2000-12 APF du 13 janvier 2000	1	1
		Commission des licences supplémentaires	Délibération n° 2000-12 APF du 13 janvier 2000	1	1
		Commission technique des agences de voyages et bureaux d'excursions	Arrêté n° 99 CM du 29 janvier 1988 modifié	-	1
EMPLOI	SEFI	Comité de sélection des chantiers de développement local des jeunes	Convention cadre n° 92-3 du 30 juin 1992	8	8
		Commission technique de plongée professionnelle	Articles LP 6351-4 et A. 6351-2 à A. 6351-4 du	13	13

			code du travail de la Polynésie française, Délibération n° 2000-130 APF du 26 octobre 2000		
		Commission ICRA	Code du travail LP 5231-3 et A5231-2-1	8	6
		Comité technique de l'apprentissage	Convention cadre n° 04206/MTS du 21 juin 2016 (en cours de renouvellement)	-	1
MOYENS GENERAUX	SMG	Comité technique paritaire central	Délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée Arrêté n° 74 PR du 25 janvier 2022 modifié	-	1
TRAVAIL	TRAV	Commission de validation des résultats des élections professionnelles	Code du travail Article A222-1 et suivants	-	1
		Comité technique consultatif	Code du travail Article LP 4631-1 et A 4631	-	3
		Comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail	Arrêté n° 382 CM du 21 mars 2024	-	2
		Concertation globale tripartite	Aucun texte de création consultation obligatoire en matière de titres et diplômes à finalité professionnelle en application de l'art. LP 6312-10 du code du travail	-	1
		Réunions bipartites	Aucun texte de création	-	2
		Comité de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI)	Aucun texte de création mais formation restreinte du Comité mixte Etat/Pays de lutte contre la fraude sociale et fiscale	-	2

9. Les établissements publics (administratifs, d'enseignement, à caractère industriel et commercial)

9.1. Présentation générale des établissements publics

Le Conseil des Ministres a pour mission de créer et d'organiser les établissements publics de la Polynésie française selon l'article 90 de la loi organique. Il décide de la création ou de la dissolution de ces établissements et établit les règles suivantes :

- Le cadre général des missions de l'établissement public ;
- La composition et les conditions de désignation des organes délibérants
- Les types de ressources dont l'établissement peut bénéficier ;
- Les relations avec le ministère de rattachement.

Un établissement public est un organisme de droit public qui bénéficie d'une autonomie administrative et financière, pour remplir une mission d'intérêt général, sous le contrôle du Conseil des Ministres. Cette autonomie se concrétise par un statut juridique spécifique, lui permettant d'agir en justice et de gérer ses propres organes dirigeants. Ces derniers sont responsables de l'élaboration des règles concernant le budget, les ressources humaines et le patrimoine de l'établissement, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

L'établissement public opère selon le principe de spécialité, ce qui signifie qu'ils n'agissent que dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées, strictement limitées à leur mission définie. Leur champ d'action peut être territorial.

Bien qu'ils aient une certaine autonomie, les établissements publics sont sous contrôle de la personne morale de droit public qui les a créés (le Conseil des Ministres ou une collectivité de l'Etat). Cela signifie que le Conseil des Ministres peut approuver, annuler ou autoriser certaines décisions prises par les dirigeants de l'établissement.

La création d'une nouvelle catégorie d'établissement public nécessite un acte de l'Assemblée de la Polynésie française.

A la date du 31 décembre 2024, la Polynésie française compte **57** établissements publics (hors la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers qui a un statut particulier) répartis comme suit :

- **13** établissements publics administratifs (EPA) qui assurent un service public ;
- **9** établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), qui opèrent en partie dans le secteur concurrentiel ;
- **35** établissements publics d'enseignement (25 collèges et 10 lycées) qui mettent en œuvre le service public de l'enseignement pour les élèves du second degré et l'enseignement supérieur non universitaire.

Ce présent rapport présente un bilan des activités de ces établissements publics :

Liste des établissements publics administratifs et leurs objets, au 31 décembre 2024

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française	CAPF	Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990	Enseignement de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, promotion de la culture artistique
Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire	CAPL	Arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 relatif à la CAPL	Organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs et des pêcheurs lagonaires
Centre de formation professionnelle des adultes	CFPA	Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 Arrêté n° 912 CM du 14 juin 2019	Organisation, animation, développement et mise en œuvre de la formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification
Centre hospitalier territorial de la Polynésie française	CHPF	Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 Arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988	Offre de soins hospitaliers
Centre des métiers d'art de la Polynésie française	CMA	Délibération n° 80-16 du 7 février 1980 Décision n° 1669 SGCG du 18 août 1980	Formation d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, recherche et perfectionnement des techniques artisanales
Centre des métiers de la mer de Polynésie française	CMMPF	Arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021	Formation maritime professionnelle relative aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, et

			aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer
Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole	EPEFPA	Délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 Convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 Arrêté n° 351 CM du 14 mars 2001	Enseignement étendu aux secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires, de production, de transformation, de commercialisation, de services, d'expérimentation et de recherche
Fare Tama Hau (Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté)	FTH	Délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 Arrêté n° 298 CM du 18 février 2004	Prévention et prise en charge médicale, sociale et pédagogique pour la protection et l'aide des enfants, des adolescents et de leurs familles
Institut d'insertion médicoéducatif	IIME	Délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989	Prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant un ou plusieurs handicaps mentaux et/ou moteurs
Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	IJSPF	Délibération n° 80-146 du 25 novembre 1980 Arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002	Gestion et entretien des équipements sportifs et socio-éducatifs, gestion des investissements sportifs et socio-éducatifs privés ou publics
Institut de la statistique de la Polynésie française	ISPF	Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976 Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985	Collecte, mise à jour des statistiques démographiques et économiques, recherches et études
Musée de Tahiti et des îles <i>Te Fare Iamanaha</i>	MTI	Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000	Recueil, conservation, restauration, reproduction et présentation des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine culturel de l'Océanie et, plus particulièrement, au patrimoine polynésien
Maison de la culture <i>Te Fare tauhiti nui</i>	TFTN	Délibération n° 80-126 du 23 septembre 1980 Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 modifié	Promotion de la culture, valorisation de la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes ses formes

Liste des établissements publics à caractère industriel et commercial et leurs objets, au 31 décembre 2024

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva	EGAT	Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985	Réalisation d'études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et adoption des plans d'aménagement ; Mise en valeur du patrimoine dont il a la charge
Etablissement public Vanille de Tahiti	EVT	Délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 Arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003	Production, recherche-développement, transformation, contrôle de la qualité, commercialisation et promotion de la vanille
Groupement des établissements pour la formation continue	GREPFOC	Délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003 Arrêté n° 29 CM du 10 janvier 2020	Formation continue et promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, en réponse aux demandes des entreprises, des collectivités, des services publics ou des particuliers
Institut du cancer de Polynésie française - <i>Tahiarua Onohi</i>	ICPF	Arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021	Centre référent expert dans le domaine du cancer en Polynésie française, notamment en observant la maladie, en améliorant la prise en charge globale des malades atteints du

<i>Mihinoa a Tati, dit Tiurai</i>			cancer au plus près de leur domicile, en développant la recherche, l'enseignement et la formation, ainsi qu'en mutualisant les moyens techniques et coordonnant les acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre le cancer en Polynésie française
Institut Louis Malardé	ILM	Délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 Arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000	Prestations de service et actions propres à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel Recherche en lien avec la politique de santé, la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel dans la perspective du développement durable de son économie Participation aux actions de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies et à la veille sanitaire
Office polynésien de l'habitat	OPH	Délibération n° 79-22 du 1 ^{er} février 1979 Arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000	Développement de l'habitat, en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, par la construction, l'implantation, la réhabilitation, la réparation de tout immeuble individuel ou collectif ou de toute opération d'habitat comportant des logements collectifs ou individuels, par l'achat, la vente, la prise à bail, la location ou toute autre forme juridique
Office des postes et télécommunications	OPT	Délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 Arrêté n° 1933 CM du 21 septembre 2022 Arrêté n° 2075 CM du 13 octobre 2022	Exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication
Port autonome de Papeete	PAP	Délibération n° 62-2 du 5 janvier 1962 Arrêté n° 976 CM du 21 août 1992 Arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997 Arrêté n° 1728 CM du 23 décembre 1998	Réalisation, entretien, gestion de tous ouvrages publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; création et gestion de tous services publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; police du port ; promotion des trafics dans le secteur de la croisière, de la plaisance et du yachting de luxe
Grands projets de Polynésie	G2P	Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 Arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013	Réalisation des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute natures destinés à un usage public ou d'utilité publique pour son compte, soit pour le compte de la Polynésie française ou de ses établissements publics

9.2. Gouvernance des établissements publics

Par principe, chaque établissement public est rattaché à une personne morale de droit public. La tutelle de ces établissements est confiée au ministre responsable du service public dont ils assurent la gestion.

En 2024 comme en 2023, chaque ministre a exercé la tutelle d'au moins un établissement public, qu'il s'agisse d'un EPA (établissement public administratif) ou EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial).

Répartition de la tutelle ministérielle des EPA et EPIC au 31 décembre 2024

Ministère de tutelle	EPA	EPIC

Président <i>En charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, de l'aménagement, du foncier, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires</i>		. Office polynésien de l'habitat (OPH) . Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)
Vice-Présidente Ministre des solidarités <i>En charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions</i>		
Ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle	. Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)	. Office des postes et télécommunications (OPT)
Ministre des grands travaux, de l'équipement <i>En charge des transports aériens, terrestres et maritimes</i>		. Port autonome de Papeete (PAP) . Etablissement Grands Projets de Polynésie (G2P)
Ministre de l'économie, du budget et des finances <i>En charge des énergies</i>	. Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)	
Ministre de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement <i>En charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale</i>	. Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPA) . Chambre de l'agriculture et la pêche lagonaire (CAPL) . Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF)	. Etablissement public Vanille de Tahiti (EVT)
Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture	. Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF) . Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA) . Musée de Tahiti et des îles - <i>Te Fare Iamanaha (MTI)</i> . Maison de la culture - <i>Te Fare Tauhiti Nui (TFTN)</i>	. Groupement des établissements pour la formation continue (GREPFOC)
Ministre de la santé <i>En charge de la prévention et de la protection sociale généralisée</i>	. Centre hospitalier de la Polynésie française . Institut d'insertion médicoéducatif . Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté	. Institut Louis-Malardé . Institut du cancer de Polynésie française - <i>Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai</i>
Ministre des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance <i>En charge de l'artisanat</i>	. Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	

Organisation et fonctionnement des organes dirigeants

Le conseil des ministres définit les attributions, la composition et les règles de fonctionnement des organes dirigeants conformément à l'article 90-1 de la loi organique sur le statut de la Polynésie française.

Ces organes sont généralement représentés par le conseil d'administration (CA) ou un organe similaire, comme une assemblée générale ou un conseil d'établissement. La direction de l'établissement public qui est l'organe exécutif est confiée à un directeur ou un directeur général. Le président du C.A et le directeur général peuvent cumuler ces deux fonctions.

Le conseil des ministres détermine le nombre de membres du C.A, leur composition, les ministres qui y sont représentés ainsi que les conditions d'éligibilité des membres et la durée de leur mandat. De plus, il désigne le ministre rattaché à l'établissement, par délégation de pouvoir du président.

L'établissement est autonome, ce qui signifie que le C.A est le seul compétent dans la gestion administrative et financière de l'établissement public. Il joue un rôle central dans la gestion du projet d'établissement, intervenant à tous les niveaux : dans le débat stratégique avec la tutelle, l'élaboration du projet d'établissement et l'évaluation des résultats, qu'il doit ensuite rapporter aux tutelles, aux décideurs politiques et au public. Les modèles et règles d'organisation des EPA et EPIC de la Polynésie française sont très variés.

Les organes exécutifs des établissements publics

La direction de l'établissement public et le personnel sont chargés de la mise en œuvre les orientations et directives du conseil d'administration. En Polynésie française, le directeur général est nommé par le conseil des ministres, sauf pour la CAPL. Il gère le fonctionnement quotidien de l'établissement, supervise les recettes et dépenses, et est responsable des ressources humaines (recrutement, pouvoir disciplinaire, etc...).

Il prépare les délibérations du CA et en assure l'exécution. Il représente également l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile, par délégation du président du C.A. De plus, il doit rendre compte de son activité dans un rapport annuel au C.A, qui le transmet ensuite au conseil des ministres après délibération.

Les conseils d'administration des établissements publics peuvent créer des **commissions consultatives** pour aider dans l'exécution de leurs missions et fournir des avis techniques. Par exemple, en Polynésie française :

- OPH : commission d'attribution des aides au logement ;
- OPT : comité d'audit, comité des rémunérations
- PAP : conseil portuaire saisi pour toutes questions liées aux équipements et ouvrages publics du port et aux activités de service public
- CHPF : commission médicale d'établissement
- ILM : conseil scientifique et comité de recherche
- GREPFOC : commission de perfectionnement pouvant donner un avis sur l'organisation, le fonctionnement et la qualité des actions de formation ainsi que sur le règlement intérieur de l'établissement.

9.3. Etat synthétique des établissements publiques administratifs

9.3.1. Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)



Adresse géographique du siège	N° 222, quartier Sarah BUCHIN, derrière l'école FAUTAUA Val, Pirae
Adresse postale	BP 5610 – 98716 Pirae
Téléphone	40 50 74 60
Télécopie	40 43 43 52
Courriel	courrier@cfpa.pf
Site internet	www.cfpa.pf
Facebook	www.facebook.com/cfpa.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h00-15h45 (journée continue) Vendredi : 7h00-11h00
Directeur	M. Jean-Michel BLANCHEMANCHE

Adresse géographique des antennes :	Unité de Formation de Pirae : n° 222, quartier Sarah BUCHIN, derrière l'école Fautaua Val, Pirae Unité de Formation de Punaruu : Côté montagne en face de la station Total Punaruu Unité de Formation de Taravao : Route du Belvédère, en face de l'école maternelle Hei Tama Here Unité de Formation des Iles sous le vent : Baie de Faaroa, après le collège de Faaroa et face à Electra – Taputapuatea – Raiatea Unité de Formation Itinérante conduite automobile : n° 222, quartier Sarah BUCHIN, derrière l'école FAUTAUA Val, Pirae Unité de Formation de Rangiroa : Avatoru - Rangiroa
Téléphone :	Unité de Formation de Pirae : 40 50 74 50 Unité de Formation de Punaruu : 40 50 75 50 Unité de Formation de Taravao : 40 50 88 50 Unité de Formation des Iles sous le vent : 40 60 04 05 Unité de Formation de Rangiroa : 40 96 04 22
Horaires d'ouverture :	Lundi à jeudi : 7h00-15h45 (journée continue) Vendredi : 7h00-11h00

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 227 169 564	135 700 000	1 362 869 564
Dont subventions reçues de la Polynésie française	1 138 713 256	0	1 138 713 256
Dépenses (F CFP)	1 149 424 724	257 590 595	1 407 015 319
Résultats (F CFP)	77 744 840	121 890 595	-44 145 755
Montant du fond de roulement	En valeur : 698 053 941 F CFP En nombre de jours : 248		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **431 110 799 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **127 932 337 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **8 752 320 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **14 054 822 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1	1	5				6			1	13	13,13
B/CC2	26	29				15				70	70,71
C/CC3		6				5				11	11,11
D/CC4		4				1				5	5,05
D/CC5											
Total	27	44				27			1	99	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 17/01/2019

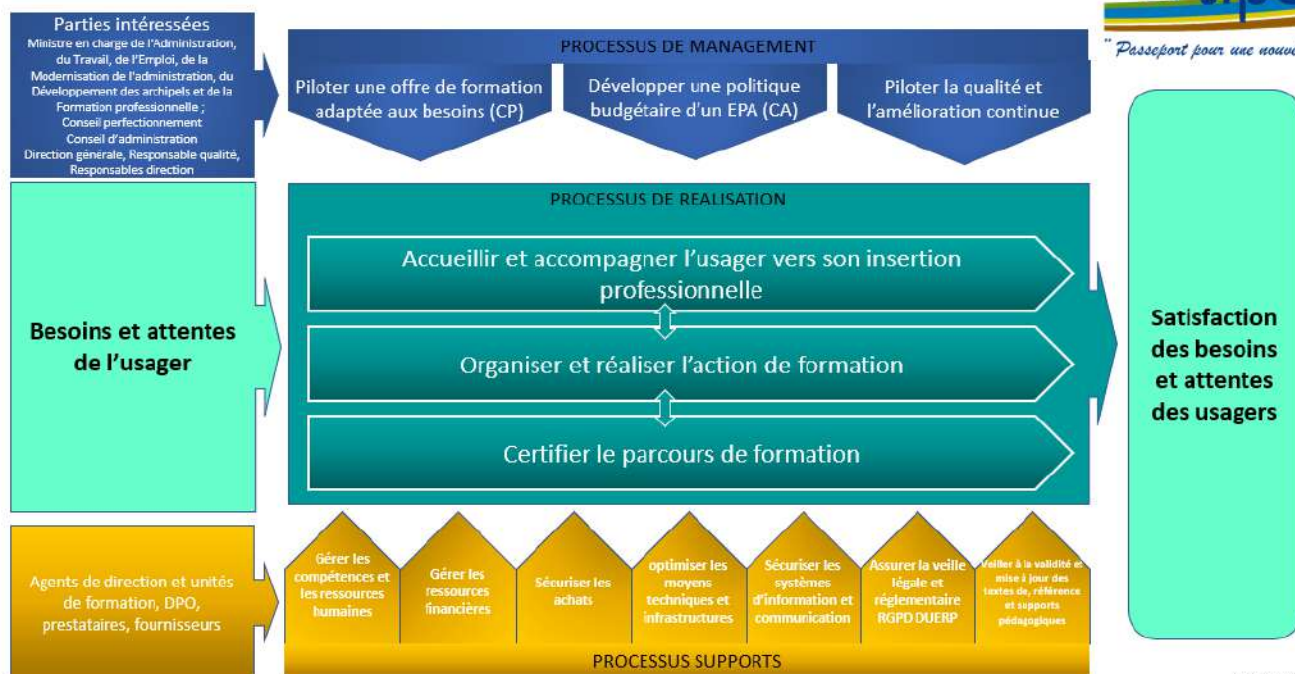
**DATE DE MISE A JOUR : -18/12/2024 pour les unités de formation de Punaruu, Taravao et Raiatea
-19/05/2023 pour l'unité de formation de Pirae et la direction générale**

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

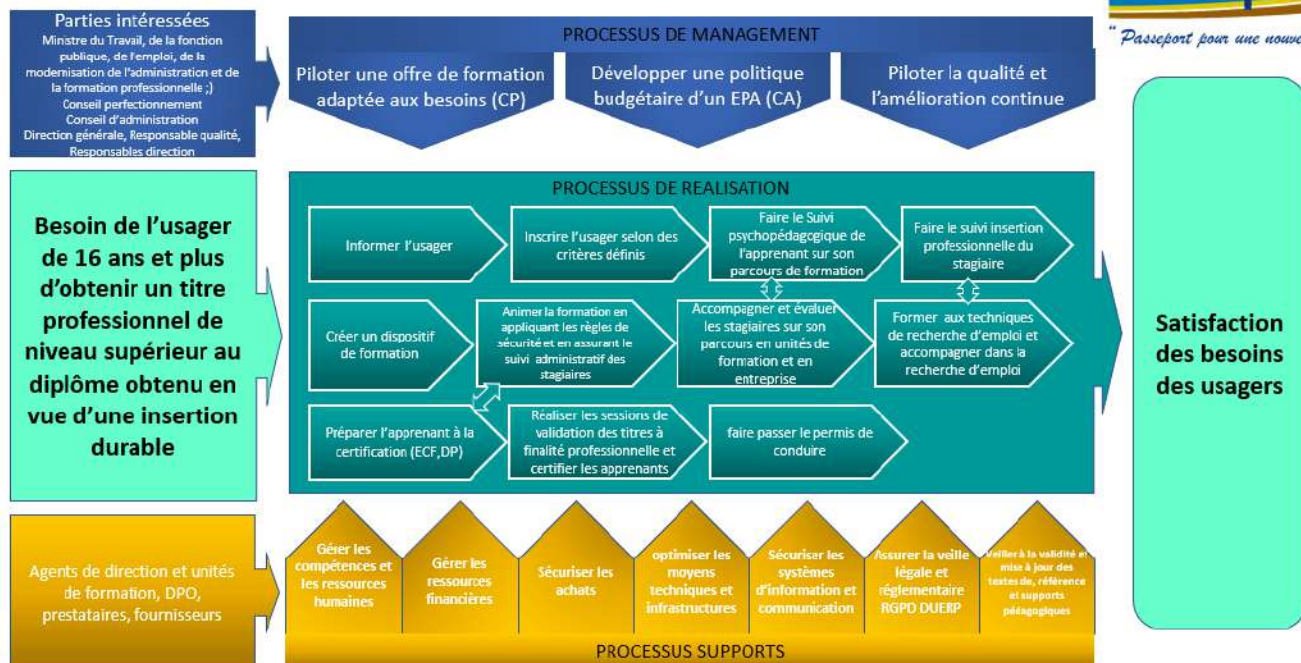
Les fiches processus ne sont pas réalisées. L'agent référent qualité suivra un atelier auprès de la Direction des Talents et de l'Innovation (DTI) au mois de mars sur la méthode à utiliser pour la rédaction des fiches processus. Ci-dessous la cartographie macro et la cartographie avec les sous-processus du CFPA. Cette cartographie a été validée par la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration (DMRA) en 2023.

CARTOGRAPHIE DE PROCESSUS MACRO



GENQUAD006

CARTOGRAPHIE DE PROCESSUS MACRO



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : NON

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) :

Auto-évaluation selon le référentiel qualité du Pays, PAPA TI'A

L'auto-évaluation menée du 7 octobre au 19 novembre 2024 a permis d'établir un premier bilan de l'adéquation aux exigences du référentiel qualité du Pays. Le résultat provisoire obtenu, évalué à 66,09 %, a été transmis à la DTI le 13 janvier 2025, accompagné d'une priorisation des actions à déployer en 2025.

Les six axes stratégiques retenus pour 2025, dont l'étude a débuté en 2024, sont les suivants :

- **Développement de l'accès aux formations à Rangiroa** : mise en place des dispositifs administratifs nécessaires dès l'affectation du site du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) au CFPA au premier semestre 2024. Le démarrage des formations est prévu pour mai 2025.
- **Mise en œuvre de la formation "Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR)"** : partenariat avec des auto-écoles privées pour professionnaliser les conducteurs destinés au transport en commun du Pays. Préparation amorcée en 2024, démarrage prévu en mai 2025.
- **Optimisation de l'accueil et de la sécurité des usagers** : aménagements prévus sur l'Unité de Formation (UF) de Punaruu pour améliorer l'accueil des candidats et garantir la confidentialité des échanges. Deux bâtiments techniques feront l'objet de travaux afin d'assurer la sécurité des stagiaires et des agents, en fonction de l'évolution de l'activité.
- **Extension de l'accès aux formations aux Îles Marquises** : préparation démarrée en 2024, avec cinq formations professionnelles programmées à partir de mai 2025.
- **Amélioration de la transparence des résultats** : communication renforcée des données issues des bornes d'accueil et des enquêtes de satisfaction de fin de formation.
- **Formation des formateurs** : quatorze formateurs suivent une formation en alternance au titre professionnel "Formateur Professionnel pour Adultes (FPA)", amorcée le 29 avril 2024 et qui s'achèvera le 30 avril 2025.

L'auto-évaluation a également mis en lumière d'autres axes d'amélioration qui seront progressivement traités sur les deux prochaines années, selon leur faisabilité.

Déploiement de la plateforme qualité "Ageval"

- **Rédaction et diffusion de 115 modes opératoires** : ces documents, conformes à la charte graphique du CFPA, couvrent les processus internes et sont accessibles via l'outil de gestion documentaire "Ageval". Chaque agent a été formé à leur utilisation dès début 2024, facilitant ainsi la prise de poste et la continuité de service en cas d'absence.
- **Mise en place d'une procédure "Violence sur agents"** : validée et diffusée le 3 septembre 2024, cette procédure répond à une problématique sociétale croissante. Présentée aux agents, elle est disponible sur "Ageval".
- **Déclaration des Événements Indésirables (EI)** : entre le 29 janvier et le 15 février 2024, huit sessions de formation ont été organisées pour accompagner les agents dans la déclaration et le traitement des EI. Ce dispositif renforce le suivi des incidents et permet une vision globale pour la mise en place d'actions correctives.
- **Mise à jour et dématérialisation des DUERP** : les DUERP des UF de Punaruu, Taravao et Raiatea ont été mis à jour par notre prestataire Conform HSCT et intégrés sur "Ageval" depuis le 18 décembre 2024. Un plan d'action automatisé en découle, priorisant les interventions selon la gravité des risques identifiés.

Évaluation de la satisfaction

- **Usagers à l'accueil des UF de Pirae et de Punaruu** : depuis mars 2023, des bornes de satisfaction permettent une évaluation mensuelle des services d'accueil. Les améliorations mises en place incluent la réorganisation de l'accueil à Pirae et le recrutement en saisonnier d'une seconde secrétaire depuis février 2024.
- **Stagiaires en fin de formation** : évaluation via la plateforme "Ageval".
- **Agents** : recueil de leurs retours lors du séminaire d'intégration des nouveaux agents et sur la période de fermeture annuelle du CFPA.

Accompagnement des publics en difficulté

Un atelier de travail, animé par la référente qualité, a été mis en place depuis le 26 août 2024. Regroupant les formateurs, les Responsables d'Unité de Formation (RUF), ainsi que les cellules d'insertion et d'orientation professionnelle, il vise à améliorer l'accompagnement des stagiaires. Des propositions concrètes seront formulées courant 2025.

Journée d'insertion des nouveaux agents

Le 23 avril 2024, une journée d'intégration a été organisée pour les 29 agents lauréats des concours de recrutement de "rédacteurs" et "instructeurs de formation professionnelle". Regroupant les 101 agents du CFPA sur le site du motu Ovini à Papeari, cet événement a été animé par le centre culturel Arioï autour d'ateliers de team building inspirés de la culture polynésienne. Cette initiative, favorisant les échanges entre agents administratifs et pédagogiques géographiquement dispersés, a renforcé la cohésion interne et la compréhension mutuelle des missions de chacun.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	https://www.cfpa.pf/		Cf. mes démarches (les inscriptions sont redirigées vers mes démarches)
LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/cfpa-polynesie/		Non applicable
Facebook	https://www.facebook.com/cfpa.pf	100 % (Messenger)	Non applicable
Autres	https://www.youtube.com/@cfpapolynesie1288		Non applicable

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.demarches.pf	https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/cfpa-pre-inscription-formationen-v1 Démarches n° 2354 et n° 1861	977 dossiers déposés en 2024	831 dossiers traités en 2024 + 12 dossiers supprimés par l'utilisateur en 2024

9.3.2. CENTRE DES METIERS D'ART (CMA)

Adresse géographique du siège	Terre Orae-Angle avenue du Régent Paraita et avenue Georges Clémenceau
Adresse postale	B.P. 1725 – 98713 Papeete
Téléphone	40 43 70 51
Télécopie	40 43 03 06
Courriel	secretariat@cma.pf
Site internet	www.cma.pf
Page Facebook	Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 8h00 à 16h00
Directeur : M. Viri TAIMANA	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 80-16 du 7 février 1980

Texte d'organisation : Décision n° 1669 SGCG du 18 août

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Attributions : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	165 218 653	10 409 020	175 627 673
Dont subventions reçues de la Polynésie française	157 000 000	4 500 000	161 500 000
Dépenses (F CFP)	135 329 561	4 578 124	139 907 685
Résultats (F CFP)	29 889 092	5 830 896	35 719 988
Montant du fonds de roulement	En valeur : 57 742 862 F CFP En nombre de jours : 135 jours de dépenses réelles		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **54 413 401 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **27 531 970 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **0 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **25 205 598 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		3							1	4	36,36
B/CC2		3				2				5	45,45
C/CC3		2								2	18,18
D/CC4											
D/CC5											
Total		8				2			1	11	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : N/C

DATE D’ELABORATION :

DATE DE MISE A JOUR :

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : N/C

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : N/C

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

9.3.3. CENTRE DES METIERS DE LA MER DE POLYNESIE FRANÇAISE (CM

Adresse géographique du siège	Arue – PK 3,5 côté mer – Servitude ARAHIRI
Adresse postale	BP 9014 – 98 716 Papeete
Téléphone	40 54 18 88
Télécopie	40 54 18 85
Courriel	contact@cmmpf.pf
Site internet	www.cmmpf.pf
Page Facebook	Centre des métiers de la mer de Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 15h00
Directeur : M. Heifara TRAFTON	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 80-20 du 14 février 1980 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 852/CM du 4 juin 2014 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	431 819 609	113 926 709	545 746 318
Dont subventions reçues de la Polynésie française	342 290 000		
Dépenses (F CFP)	359 028 632	128 890 326	487 918 958
Résultats (F CFP)	72 790 977	- 14 963 617	57 827 360
Montant du fond de roulement	En valeur : 392 609 226 En nombre de jours : 387		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **135 982 149 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **11 698 434 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **6 835 456 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **3 028 004 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		1	1		1	8				11	45,83
B/CC2	1	2				5				8	33,33
C/CC3		1								1	4,17
D/CC4		1				3				4	16,67
D/CC5											
Total	1	5	1		1	16				24	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : EN COURS

DATE D’ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : NEANT

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elabore

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) : NEANT

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

9.3.4. CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (CHPF)



Adresse géographique du siège	Avenue du Général de Gaulle-Pirae
Adresse postale	BP 1640-98713 PAPEETE
Téléphone	40 42 68 68
Télécopie	40 48 62 78
Courriel	direction@cht.pf
Site internet	www.chpf.pf
Page Facebook	CHPF-Centre hospitalier de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	24/24 et 7j/7
Directrice : Mme Hani TERIIPAIA épse OTT	

Adresse géographique des antennes	<u>Unité de pédopsychiatrie</u> Centre de la mère et de l'enfant – Pirae BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 48 58 50
Horaires d'ouverture	7h30-15h30
Adresse géographique des antennes	<u>Centre psychothérapique de Papeete</u> Immeuble Papineau – Lot 7B Rue Tepano Jaussen, Papeete BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 48 58 73
Horaires d'ouverture	7h30-15h30
Adresse géographique des antennes	<u>CATTP Moorea</u> PK 9 côté montagne, Afareaitu, Moorea BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 56 44 92
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983

Texte d'organisation : Arrêté n° 999/CM du 12 septembre 1998

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Attributions : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	33 944 425 455	2 424 286 041	36 368 711 496
Dont subventions reçues de la Polynésie française	3 750 000 000	1 350 937 669	5 100 937 669
Dépenses (F CFP)	33 726 801 137	1 945 740 277	35 672 541 414
Résultats (F CFP)	+ 217 624 318	+ 478 545 764	+ 696 170 082
Montant du fond de roulement	En valeur : 2 406 928 000 En nombre de jours : 29,1 (FR/CA journalier hors subventions Pays, tel que calculé dans le rapport 2023)		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **9 075 834 523 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **2 869 392 005 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **2 101 366 976 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **179 022 014 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **179 636 138 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1	17	314	12	11		179				533	23,39
B/CC2	6	503	63	6		294				872	38,26
C/CC3	11	328	47			121				507	22,25
D/CC4	5	241	17			90				353	15,49
D/CC5			14							14	0,61
Total	39	1386	153	17		684				2279	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : EN COURS

DATE D'ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

Compte tenu de l'organisation hospitalière et son fonctionnement par service de soins, des cartographies des processus spécifiques à des secteurs d'activité existent (radiothérapie, médecine nucléaire, production d'oxygène...) mais ne couvrent pas encore l'ensemble de l'organisation.

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

A l'instar de la réponse sur la cartographie des processus, compte tenu de l'organisation hospitalière et son fonctionnement par service de soins, des cartographies des risques spécifiques à des secteurs d'activité existent (radiothérapie, médecine nucléaire, production d'oxygène...) mais ne couvrent pas encore l'ensemble de l'organisation.

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : En cours d'élaboration
PCA en cours d'élaboration, à ce jour ont été réalisés les PCA de : la DQR, la solde, les affaires médicales, non médicales, GPEEC, CTS, restauration/cuisine diététique, la stérilisation, laboratoire.

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

Compte tenu de la taille de notre entité, les programmes d'action sont nombreux et peuvent faire apparaître des actions de petite ou grande importance.

- Validation du nouveau projet d'établissement 'AVE'IA Hôpital 2030
- Déploiement du nouveau dossier patient informatisé
- Création du service comptabilité fournisseur
- Travail sur la mise en application de la politique qualité pour assurer la qualité et sécurité des soins au CHPF.
- Sur des champs plus spécifiques :
 - o Lancement du projet de questionnaire de satisfaction (version physique et numérique) pour évaluer les besoins des usagers.
 - o Mise en place d'un groupe de travail autour du parcours du nouvel arrivant à l'hôpital
 - o Participation à la rédaction de la procédure pour les accouchements sous X
 - o Participation à la rédaction de la procédure pour les demandes d'anonymisation (accouchement, IVG, MST et toxicomanie)
 - o Mise en place d'un protocole et d'une organisation propre pour la visite des co-parents à la maternité

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	https://www.chpf.pf/		
LinkedIn	Centre Hospitalier de la Polynésie française		
Facebook	CHPF-Centre hospitalier de la Polynésie française		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

9.3.5. Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)



Adresse géographique du siège	412 Vallée de Tipaerui
Adresse postale	BP 5383 – 98716 - Pirae
Téléphone	40 50 26 90
Télécopie	40 43 87 54
Courriel	secretariat@capl.pf
Site internet	www.capl.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Secrétaire général : Marc FABRESSE	
Adresse géographique des antennes :	Raiatea : 13A, Cité scolaire Vaitahe - UTUROA Tahaa : Hipu – Tahaa – Locaux DAG Huahine : Vallée de Haamene – Fare – Locaux DAG Tubuai : Taahuaia – Tuvuai – Locaux DAG Moorea : Antenne DAG – Opunohu Taravao : Lotissement Afaahiti – Lot 14 parcelle N Ua Pou : Locaux de la coopérative Te oa Pohue O uapou
Téléphone :	Raiatea : 87 70 01 31 Tahaa : 87 79 85 06 Huahine : 87 74 23 64 Tubuai : 87 75 00 76 Moorea : 87 70 09 30 Taravao : 40 57 18 23 Ua Pou : 87 33 90 80
Horaires d'ouverture :	Lundi à jeudi : 7h00-15h30 (journée continue) Vendredi : 7h30-14h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 668/CM du 6 mai 2013 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Arrêté n° 1668 CM du 19 septembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 modifié relatif à la Chambre et au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	426 643 549	35 556 842	462 200 391
Dont subventions reçues de la Polynésie française	380 264 347	10 000 000	390 264 347
Dépenses (F CFP)	411 331 730	97 562 556	508 894 286
Résultats (F CFP)	15 311 819	-62 005 714	-46 693 895
Montant du fond de roulement	En valeur : 136 891 552 F CFP En nombre de jours : 121		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

- Montant total des traitements de base : **136 120 227 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **37 349 316 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **3 280 305 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **504 000 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **0 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	AUTRES	Total	%
A/CC1						4			1	5	13,16
B/CC2		1	1			16				18	47,37
C/CC3		3				12				15	39,47
D/CC4											
D/CC5											
Total		4	1			32			1	38	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NON

DATE D’ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Refonte du site intégrant une FAQ

Amélioration des modalités d’attribution des cartes CAPL

Amélioration de la gestion du traitement des demandes des usagers via une application

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.capf.pf		
Tik Tok	capltahiti		
Facebook	Chambre de l’agriculture et de la pêche lagonaire		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN

			2024
Autres	ODOO	90	L'ensemble des dossiers sont traités via cette plateforme

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			



9.3.6. Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF)

Te Fare 'Upa Rau

Adresse géographique du siège	Chemin vicinal, Tipaerui
Adresse postale	BP 463 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 14 14
Courriel	conservatoire@conservatoire.pf
Site internet	www.conservatoire.pf
Facebook	facebook.com/capfrefareuparau
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 8h00 à 17h00 Vendredi : 8h00 à 16h00
Directeur : M. Fabien DINARD	

Adresse géographique des antennes	Ecole Manotahi de Punaauia
Téléphone	40 50 14 14
Horaires d'ouverture	Horaires des cours : Mercredi entre 13h45 et 17h15 Vendredi de 13h30 à 17h00. Pour les formalités : à faire au siège

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Attributions : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	369 945 973	25 903 203	395 849 176
Dont subventions reçues de la Polynésie française	233 917 066	3 500 000	237 417 066
Dépenses (F CFP)	387 268 237	30 853 988	418 122 225
Résultats (F CFP)	-17 322 264	-4 950 785	-22 273 049
Montant du fond de roulement	En valeur : 105 432 645 F CFP En nombre de jours : 100 jours de fonctionnement		

Bilan social de l'établissement du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

- Montant total des traitements de base : **243 408 432 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **68 876 264 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **632 412 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **2 016 000 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **0 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		14	5			3				22	44,00
B/CC2	1	3	3			3				10	20,00
C/CC3		3	3			1				7	14,00
D/CC4		8	2			1				11	22,00
D/CC5											
Total	1	28	13			8				50	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 14/12/2016

DATE DE MISE A JOUR : 19/12/2022

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation)

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	https://conservatoire.pf/	10 %	122 inscriptions en ligne aux stages internationaux 174 inscriptions en ligne dans les disciplines collectives
Facebook	https://www.facebook.com/capftfareuparau/		Diffusion de toutes les actualités et galas organisés par l’établissement

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Facebook	https://www.facebook.com/capftfareuparau/	-	Groupes de discussion
Messenger	https://www.facebook.com/capftfareuparau/	-	Groupes de discussion
Trello	1 agent (RAF)		

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Autres applications	iMuse-Logiciel de suivi de la scolarité	50 %	Suivi en ligne de la scolarité d'environ 2000 élèves (accès parents et élèves adultes, accès enseignants)
	Formulaire en ligne sur le site internet pour l'inscription aux stages internationaux	10%	Environ 100 inscriptions au stage international

9.3.7. Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA)



Adresse géographique du siège	Route du belvédère, Papetoai - 98729 Moorea
Adresse postale	BP 1007 – 98729 Papetoai
Téléphone	40 56 11 34
Courriel	lpa.opunohu@educagri.fr
Site internet	www.etablissement-opunohu.com
Facebook	Lycée agricole Opunohu
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Directeur : M. Abdallah BAHA	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994

Texte d'organisation : Arrêté n°351 CM du 14 mars 2001

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024 : n/c

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1			3			2			46	51	57,30
B/CC2			1			10			6	17	19,10
C/CC3									15	15	16,85
D/CC4									6	6	6,74
D/CC5											
Total			4			12			73	89	100

9.3.8. Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté « FARE TAMA HAU » (FTH)

Adresse géographique du siège	Immeuble dénommé ROYAL CONFORT sis à Fare Ute, avant le pont de Motu Uta
Adresse postale	BP 9026 – 98716 Pirae
Téléphone	40 48 80 80
Télécopie	40 48 80 88
Courriel	direction@faretamahau.pf
Site internet	www.faretamahau.pf
Page Facebook	Fare Tama Hau Maison de l'enfance de Tahiti Maison de l'enfance de Raiatea Maison de l'enfance de Taiohae
Horaires d'ouverture	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 16h00 Mercredi : 8h00 à 17h00
Directrice : Mme Laurence BONNAC-THERON	
Adresses géographiques des Antennes « Maisons de l'enfance » (ME)	Maison de l'enfance de Faaa (à côté de l'école Farahei 2 de Puurai) ; Maison de l'enfance de Punaauia (servitude Assaud devant le service d'hygiène dentaire de Punaauia) ; Maison de l'enfance de Taravao (route Ohiteitei – Taravao) ; Maison de l'enfance de Uturoa (à côté de l'école primaire Anne Marie Javouhey de Uturoa) ; Maison de l'enfance de Taiohae (Hikoei, au-dessus caserne des pompiers Taiohae)
Téléphone	Maison de l'enfance de Faaa (40 50 78 85) Maison de l'enfance de Punaauia (40 50 67 70) Maison de l'enfance de Taravao (40 50 67 75) Equipe mobile de Taravao (40 50 67 80 ou 87 35 55 26) Maison de l'enfance de Uturoa (40 60 20 00) Maison de l'enfance de Taiohae (40 92 00 74)
Horaires d'ouverture	Lund à Jeudi : 8h00 à 16h00 Vendredi : 8h00 à 17h00 Maisons de l'enfance : 8h00 à 16h00 sauf Mardi et Jeudi : 8h00 à 12h00

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n°2004-28 APF du 12 février 2004

Texte d'organisation : Arrêté n°298 CM du 18 février 2004 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	448 016 438	39 178 888	487 195 326
Dont subventions reçues de la Polynésie française	415 600 000		
Dépenses (F CFP)	425 114 150	71 174 491	496 288 641
Résultats (F CFP)	22 902 288	-31 995 603	9 093 315
Montant du fond de roulement	En valeur : 146 631 623 En nombre de jours : 129		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **251 958 380 F CFP**
- Montant total des charges sociales patronales : **71 524 144 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **93 312 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **57 795 FCFP**
- Montant des dépenses de formation : **941 731 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		10				1			1	12	21,43
B/CC2		15				5				20	35,71
C/CC3		12				6				18	32,14
D/CC4		6								6	10,71
D/CC5											
Total		43				12			1	56	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 23/01/2024

DATE DE MISE A JOUR : EN COURS

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : En cours d'élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) :

- Développement en interne d'une application client-serveur destiné à gérer la réservation des postes informatiques mis à disposition du public de l'espace jeune de la maison de l'adolescent, objectif fluidifier l'utilisation des PC par les jeunes sans l'intervention des agents, mars 2024

- **Nouvelle interface des statistiques de la Maison de l'Adolescent** : création d'une interface standardisée pour visualiser et analyser les statistiques, facilitant l'exportation des données et l'harmonisation des pratiques entre les équipes, objectifs : formaliser et simplifier les procédures, aboutissement 2ème semestre 2025
- Conception d'un porte-dossier physique ergonomique pour la **cellule To'u Tino - To'u Ora**.
Objectif : améliorer l'organisation et l'accès aux documents, mars 2024
- **Refonte du câblage informatique de la Maison de l'Enfance de Raiatea**.
Objectif : moderniser le réseau informatique avec un nouveau câblage conforme
- Modernisation du design d'une brochure de sensibilisation sur les violences sexuelles pour améliorer sa lisibilité

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			
MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			
DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

9.3.9. INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (IJSPF)



Adresse géographique du siège	Immeuble Jacques Teheiarui BONNO - Rue Paul Bernière - Pirae
Adresse postale	BP. 1685 – 98713 Papeete
Téléphone	40 50 27 70
Courriel	direction@ijspf.pf
Site internet	Ijspf.pf
Page Facebook	IJSPF
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur : M. James COWAN	

Adresse géographique des antennes	<u>Antenne Côte Ouest</u> : -Skate Park de Faa'a -Complexe sportif du Collège Henry Hiro de Faa'a -Piscine de Taina - Punaauia -Complexe sportif de la Punaruu – Punaauia -Centre de formation du surf Popoti de Taharu'u - Papara <u>Antenne Taïarapu</u> : Lycée Polyvalent TAIARAPU NUI de Taravao - Afaahiti <u>Antenne Iles Sous Le Vent</u> (Raiatea-Tahaa) : -Raiatea : Complexe sportif de Uturoa -Tahaa : Commune de Haamene <u>Antenne Marquises</u> (Iles de Ua-Pou et de Nuku-Hiva) : -Ua-Pou : Complexe sportif de Hakahau -Nuku-Hiva : Complexe sportif de Patoa <u>Antenne Australes</u> (Iles de Tubuai et de Rapa) : -Tubuai : Complexe sportif Frédéric Flores - Rapa : Complexe sportif de Ahurei
Téléphone :	<u>Côte Ouest</u> : Complexe sportif du Collège Henry Hiro de Faaa : 40 43 82 91 Piscine de Taina : 40 81 02 41 Complexe sportif de la Punaruu : 40 53 48 27 Centre de formation du surf Popoti de Taharu'u : 87 76 53 35 Taïarapu : 40 54 79 70 <u>Iles Sous Le Vent</u> : Raiatea : 40 60 06 70 Tahaa : 40 65 60 77 <u>Iles Marquises</u> : Nuku-Hiva : 40 92 07 57 Ua-Pou : 40 92 53 67 <u>Iles Australes</u> : Tubuai : 40 95 08 10 Rapa : 40 95 72 81
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 – 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n°80-106 AT du 22 août 1980 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 618/CM du 10 mai 2002 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 969 390 667	958 302 901	2 927 693 568
Dont subventions reçues de la Polynésie française	1 692 550 000	575 691 081	2 268 241 081
Dépenses (F CFP)	1 704 196 489	1 171 229 783	2 875 426 272
Résultats (F CFP)	265 194 178	- 212 926 882	52 267 296
Montant du fond de roulement	En valeur : 434 516 067 F CFP En nombre de jours : 105		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base) : **340 276 781 F CFP**
- Montant total des charges sociales (Charges patronales) : **153 639 734 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **3 801 993 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **4 144 366**
- Montant des dépenses de formation : **1 501 200 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1	2	3				1			1	7	7,14
B/CC2		7	2	1		3				13	13,27
C/CC3	1	9	2			1				13	13,27
D/CC4	2	50	2			10				64	65,31
D/CC5			1							1	1,02
Total	5	69	7			15				98	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 24/02/2015

DATE DE MISE A JOUR : 12/09/2016

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

- Accueil
- Service administratif
- Service technique

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) :

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	www.ijspf.pf	0	0
Instagram	IJSPF	-	-
Facebook	IJSPF	0	0

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Autres	TEAMS		

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes démarches.pf	Inscription en formation et haut niveau (CPP)	70 %	181
Autre application : Google Forms	Réservations des installations, hébergements, salle de cours, amphithéâtre, restaurant, matériel et engins	30 %	91

9.3.10. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (ISPF)



Adresse géographique du siège	15 rue Edouard Ahnne - Immeuble UUPA - PAPEETE
Adresse postale	BP 395 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 34 34
Télécopie	40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Site internet	www.ispf.pf
Page Facebook	Institutdelastatistique delaPolynésiefrançaise
Horaires d'ouverture	Au public : Lundi à Jeudi : 7h30 à 13h30 Vendredi : 7h30 à 12h00
Directeur : Mme. Nadine JOURDAN	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976

Texte d'organisation : Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985

Modifications réglementaires intervenues en 2024 :

Arrêté n° 646 CM du 14 mai 2024 rendant exécutoire la délibération n° 1-2024 ISPF du 23 février 2024 du conseil d'administration de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, portant approbation du programme d'enquêtes statistiques de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'année 2024

Arrêté n° 647 CM du 14 mai 2024 rendant exécutoire la délibération n° 2-2024 ISPF du 23 février 2024 du conseil d'administration de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, fixant le quota d'heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées par les agents de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'année 2024

Arrêté n° 1187 CM du 25 juillet 2024 rendant exécutoire la délibération n° 7-2024 ISPF du 26 juin 2024 portant adoption du compte financier de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat

Arrêté n° 633 CM du 14 mai 2024 rendant exécutoire la délibération n° 4-2024 ISPF du 23 février 2024 du conseil d'administration de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, portant adoption du budget primitif de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2024

Arrêté n° 1188 CM du 25 juillet 2024 rendant exécutoire la délibération n° 14-2024 ISPF du 26 juin 2024 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 1 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2024

Arrêté n° 2144 CM du 20 novembre 2024 rendant exécutoire la délibération n° 17-2024 ISPF du 25 octobre 2024 du conseil d'administration de l'établissement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 2 pour l'exercice 2024

Attributions : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	496 457 045	9 148 434	505 605 479
Dont subventions reçues de la Polynésie française	473 071 954		436 732 678
Dépenses (F CFP)	416 309 538	2 274 051	418 583 589
Résultats (F CFP)	80 147 507	6 874 383	87 021 890
Montant du fond de roulement	En valeur : 192 276 millions F CFP au 31/12/2023 En nombre de jours : 108		

Bilan social de l'établissement du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

- Montant total des traitements de base : **300 906 907 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **87 409 494 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **1 062 693 F CFP net**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **3 992 400 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **2 767 860 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		13			2	9				24	50,00
B/CC2		2	8			3				13	27,08
C/CC3		4	3			4				11	22,92
D/CC4											
D/CC5											
Total		19	11		2	16				48	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

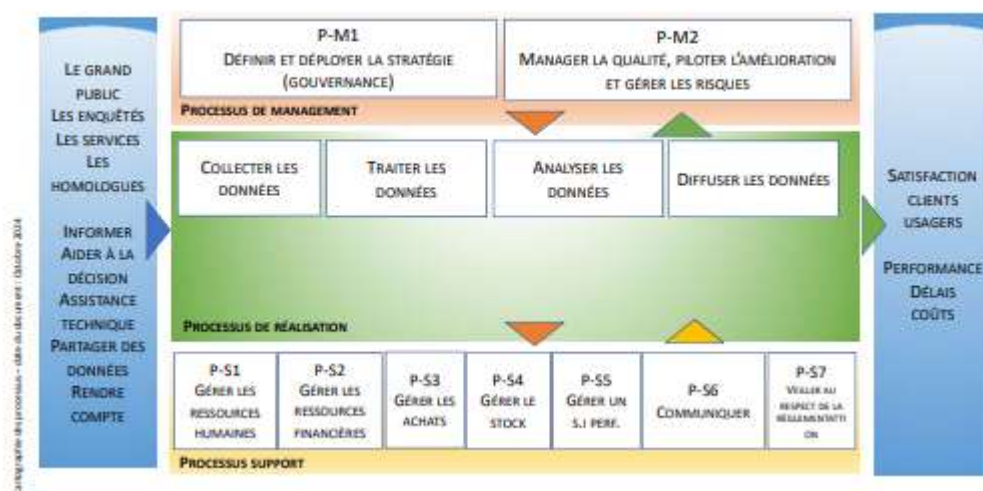
DATE D'ELABORATION : 02/2021

DATE DE MISE A JOUR : Mise à jour en cours. Finalisation prévue en 04/2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

Les processus de l'ISPF



Les missions de l'ISPF sont définies par l'article 2 de la délibération n° 76-50 du 09/07/1976 modifiée portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (remplacé, délibération n° 99-57, article 1^{er}), JOPF n° 19 du 15/09/1976 p.673

L'institut territorial de la statistique sera chargé, notamment :

- d'établir, rassembler et mettre à jour les statistiques relatives à la démographie et au mouvement des personnes et des biens ;
- de coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations et des collectivités publiques et des organismes privés subventionnés ou contrôlés par les collectivités publiques ;
- de remplir une fonction du conseil technique en matière d'organisation et de traitement des statistiques ;
- de donner et de tenir à jour l'inventaire permanent de l'économie ;
- d'entreprendre des recherches et études sur les questions statistiques ou économiques ;
- de diffuser ou publier éventuellement les résultats de ses travaux sans mettre en cause le secret statistique ;
- de favoriser le développement des sciences statistiques et des recherches économiques relevant de sa compétence tout en assurant la formation de personnels spécialisés ;
- d'assurer éventuellement la coordination de l'emploi des moyens mécanographiques ou informatiques du secteur public ou contrôlé et, dans la mesure du possible, des travaux de ce type pour des services ou organismes extérieurs ;
- de procéder à l'exécution de recensements approximatifs par voie de sondages ;
- d'assurer la liaison avec les services nationaux, internationaux ou étrangers similaires ;
- d'élaborer les comptes économiques rapides de la Polynésie française ;
- d'élaborer des diagnostics et des prévisions sur la situation économique de la Polynésie française.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré pour la période de crise Covid-19

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

- Généralisation de l'utilisation des tablettes pour les enquêtes (action aboutie)
- Bilan ergonomique et amélioration des postes d'accueil finalisés par l'achat de bureaux électriques et de casques téléphones pour les agents recevant les usagers (action aboutie)
- Processus d'accueil des nouveaux arrivants avec remise de la charte informatique et de la notice d'information aux agents concernant le traitement de leurs données personnelles (action aboutie)
- Processus de transmission des procédures au sein du département administratif et financier et avec le directeur adjoint (en cours jusqu'au 31/07/2025, date du départ à la retraite du directeur adjoint)
- Dématérialisation des numéros de courrier départ (action aboutie)
- Création d'un nouveau département, le département enquêtes (mise en place le 01/02/2025, action aboutie)

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Site internet	N'est pas un outil animé par la DSI		
LinkedIn	N'est pas un outil animé par la DSI		
Facebook	N'est pas un outil animé par la DSI		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Trello	N'est pas un outil animé par la DSI		

DEMATERIALEISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Demande de NIR de la part des usagers Demande de SIRENE de la part des usagers	Toutes les démarches sont proposées de façon dématérialisée mais de nombreux usagers préfèrent encore se déplacer	Des difficultés à dématérialiser les transmissions avec les communes (difficultés informatiques)

9.3.11. INSTITUT D'INSERTION MEDICOEDUCATIF (IIME)

Adresse géographique du siège	Fare Ute, Bâtiment annexe de la DGAE
Adresse postale	BP 3226 - 98713 PAPEETE
Téléphone	40 50 83 90
Courriel	secretariat@iime.pf
Page Facebook	IIME Te Ana Hau IIME Tearama IIME Taravao
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice : Mme Marie PERRARD	

Adresses géographiques des antennes	PK 25 c/montagne PAEA	Vallée de Hamuta, Quartier du CME, PIRAE	Derrière l'hôpital et le Fare Matahiapo de Taravao
Téléphone	40.43.85.60	40.54.17.70	40.54.71.65
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h00 à 15h00 Vendredi : 7h00 à 14h00	Lundi à Jeudi : 7h00 à 15h00 Vendredi : 7h00 à 14h00	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 89-118/AT du 12 octobre 1989 modifiée

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	492 523 865	52 306 380	544 830 128
Dont subventions reçues de la Polynésie française	380 000 000		
Dépenses (F CFP)	512 561 415	13 689 067	526 250 482
Résultats (F CFP)	-20 037 550	38 617 196	18 579 646
Montant du fond de roulement	En valeur : 287 092 273 F CFP En nombre de jours : 22 1 jours		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **242 289 906 F CFP**
- Montant total des charges patronales : **73 342 704 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordés aux salariés : **1 305 125 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **2 370 000 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		1	1			1			1	10	12,99
B/CC2		4	4			7				15	19,48
C/CC3		14	2			16				32	41,56
D/CC4		15				5				20	25,97
D/CC5											
Total		34	7			29			7	77	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 10/01/2024

DATE DE MISE A JOUR : 31/12/2023

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

PROCESSUS METIERS DU MANAGEMENT ET PILOTAGE	PROCESSUS METIERS RELATIFS À LA REALISATION ET AUX ACTIVITES	PROCESSUS METIERS LIE AU SUPPORT ET AU SOUTIEN
Définition et déploiement de la politique et de la stratégie	Accueil	Gestion informatique et sécurité des données
Management de la qualité et pilotage de l’amélioration/Gestion des risques	Transport	Gestion financière
	Accompagnement	Gestion des ressources humaines
	Restauration	Logistique et moyens généraux
	Animation	
	Soin	
	Éducation	
	Insertion professionnelle	

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : A JOUR

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
2024 - Rattachement des données des sites sur le serveur du siège administratif	90%	Problématique de la fibre... 90% pour fin 2023 car le site de Pirae est passé à la fibre, seul le site de Taravao n’est pas éligible et doté de la fibre.
2024 - Evolution statutaire pour simplification de la tenue des CA	100%	Premier CA en consultation à domicile le 13/11/2024
2024 - Réalisation d'un registre de procédures (en lien avec la démarche qualité)	80%	Nomination correspondant qualité OK, formation en cours. Des procédures sont en cours d’écriture au fur et à mesure des évènements rencontrés.
2024 - Transmission mail des différents comptes-rendus au sein de l'équipe pluridisciplinaire, facilitation et sécurisation des échanges par le biais d'un logiciel de cryptage	75%	L’ensemble de l’IIME intègre petit à petit Honouira ce qui facilitera les transmissions sauf les données sensibles des usagers. Recherche du logiciel le plus adapté.

2024 – Mise en place de la signature électronique	50%	En cours d'élaboration avec le prestataire informatique

AUTRES ACTIONS DE TRANSFORMATION

2024 – Mise en place d'un règlement intérieur	100%	Règlement intérieur adopté par délibération n° 02 / 2024 / IIME du 26 mars 2024
2024 – Déploiement RGPD	80%	Convention avec un prestataire, registre des traitements finalisés. Charte informatique à prévoir.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

9.3.12. MUSEE DE TAHITI ET DES ILES (MTI)

Adresse géographique du siège	PK 15, Pointe des pêcheurs, Nu'uroa, Punaauia
Adresse postale	BP 380354– 98703 Punaauia
Téléphone	40 54 84 35
Courriel :	secretdirect@museetahiti.pf
Site internet	www.museetahiti.pf
Page Facebook	Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Mahana
Horaires d'ouverture	<u>Bureaux administratifs :</u> Lundi à jeudi : 8h-16h vendredi : 8h-15h <u>Musée :</u> mardi de 8h00 à 16h00 Du mercredi au dimanche de 9h00-17h00
Directrice : Mme Hinanui CAUCHOIS	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	258 045 699	163 681 515	421 727 214
Dont subventions reçues de la Polynésie française	158 800 000	30 807 231	89 607 231
Dépenses (F CFP)	231 868 847	72 551 888	304 420 735
Résultats (F CFP)	26 176 852	91 129 627	117 306 479
Montant du fond de roulement *	En valeur : 189 237 321 F CFP En nombre de jours : 398		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **80 485 620 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **24 583 082 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **4 090 379 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **325 521 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		3				1				4	18,18
B/CC2	1	3				1				5	22,73
C/CC3						1				1	4,55
D/CC4		9				2				11	50,00
D/CC5			1							1	4,55
Total	1	15	1			5				22	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 19/03/2015

DATE DE MISE A JOUR : 02/05/2016

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Refonte du site internet du musée	100%	Traduction du site en reo tahiti : mise en ligne à partir de janvier 2024
Mise en service de la salle de conférence	100 %	Location ou mise à disposition pour des conférences, séminaires, réunions, projections, spectacles, etc.
Traduction en reo tahiti des grands panneaux et réimpression des panneaux en trilingue (française, reo tahiti et anglais)	90%	Panneaux à l’impression en décembre et installation dans la salle d’exposition permanente en janvier 2025
Travaux d’amélioration d’accès aux PMR au musée et à la salle de conférence	100 %	Travaux de bétonnage des zones carrossables et non carrossable pour obtenir des zones planes et rajout d’une rampe d’évacuation pour PMR à la 2de issue de la salle de conférence
Travaux pour faciliter l’accès au patio pour les jardiniers et les interventions techniques	100 %	Réalisation d’une rampe et d’un accès direct au patio depuis les jardins.
Proposition de visite virtuelle	100 %	Réalisation de la visite virtuelle de l’exposition temporaire « Hōrue, vagues d’hier et d’aujourd’hui » et mise en ligne sur le site internet de l’établissement

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR TE FARE IAMANAHA MUSEE DE TAHITI ET DES ILES

Media externe Site internet, Instagram, Tik Tok, LinkedIn, Facebook, Threads	Adresse (s)	Nombre de démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2024
Site internet	<i>https://www.museetahiti.pf/</i>	2	Hors billetterie en ligne : 193
Instagram	te_fare_iamanaha		
Facebook	Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha	<u>34</u>	<u>NC</u>

9.3.13. Maison de la culture « Te Fare Tauhiti Nui » (TFTN)

Adresse géographique du siège	646 Boulevard POMARE, To'ata
Adresse postale	BP 1709 – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 54 45 44
Courriel	tauhiti@mail.pf
Site internet	www.maisondelaculture.pf
Page Facebook	@maison de la culture
Horaires d'ouverture	Plages variables selon les activités de l'établissement
Directeur : M. Vaitua TOKORAGI	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 80-126 AT du 23 septembre 1980 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)			
Dont subventions reçues de la Polynésie française			
Dépenses (F CFP)			
Résultats (F CFP)			
Montant du fond de roulement	En valeur : En nombre de jours :		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **326 536 128 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **100 871 655 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **740 863 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **27 251 176 F CFP** inclus dans le traitement de base
- Montant des dépenses de formation : **420 000 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		3				5				8	8,60
B/CC2	2	7	1			8				18	19,35
C/CC3		5				2				7	7,53
D/CC4		47				13				60	64,52
D/CC5											
Total	2	62	1			28				93	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 04/12/2017

DATE DE MISE A JOUR : Prévus en 04/2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : En cours d’élaboration

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) :

Acronyme	TFTN	Point de situation décembre 2024
Prénom	Vaitua	
NOM	TOKORAGI	
Engagement 1	<u>Mise en place d'un guichet unique :</u> - faciliter la relation client entre l'établissement et l'utilisateur : centralisation et simplification des démarches admin ; - La modernisation des procédures ; - Un accueil et un accompagnement personnalisé ; - Un accès à l'information centralisé et actualisé ; - Mise en place de la boutique officielle du Heiva i Tahiti pendant les soirées du Heiva i Tahiti.	réalisé
Engagement 2	<u>Poursuite de la dématérialisation des contenus audiovisuels culturels</u> (action long terme) : - mise en place d'une captation des spectacles pour enrichir la base de données audiovisuelle - développer les outils de médiation culturelle - Objectif parallèle : préparer l'alimentation de la future plateforme numérique polynésienne (projet "Tahiti VOD")	réalisé

Engagement 3	<u>Mise en place du paiement fractionné mensuel pour les abonnements annuels aux ateliers/cours :</u> - disponible sur TPE et sur site web en ligne - permettre aux usagers en difficulté financière, de fractionner le paiement des abonnements et de réduire leur règlement mensuel	<u>Etat : en cours</u> Se rapprocher du Payeur de la Polynésie française.
Engagement 4	<u>Développement et mise en place d'outils de gestion modernes :</u> - eAGORA : planification des programmes (réalisé en 2019) - SEDIT RH : gestion RH (réalisé 2021) - FENUA MOOVE : billetterie en ligne (aménagement à prévoir) - DECALOG : gestion du fonds et des utilisateurs des médiathèques (installé en 2015) - Odoo : gestion en ligne des congés du personnel - DYMO MAINT : gestion du patrimoine et de l'économat (paramétrage en cours, livraison fin 2021, pour la partie économat, et 2022 pour le rattrapage des données patrimoniales) - ARENA RESOLUME : mapping + diffusion et gestion vidéo - MILLUMIN : intégration vidéo sur écran LED - WIZIWYG : logiciel 3D (show lumière) - XIBO : logiciel de gestion d'affichage signalétique multi-afficheur	réalisé
Engagement 5	<u>Révision de l'ATE CM portant sur organisation/fonctionnement de l'établissement</u> - faciliter la réunion des CA : consultation à domicile, visio/audio conférence, réduction des délais de convocation (8 -> 5) - mise en cohérence des textes : ATE vs. Code polynésien des marchés publics <u>modification</u> des missions de l'établissement	réalisé
Engagement 6	<u>Externalisation et mise en place de l'archivage physique et numérique :</u> - optimiser la recherche documentaire (phy/num) - sécuriser la conservation des documents sensibles (fonds patrimonial, docRH,compta,etc,...) - mise en conformité RGPD	<u>Etat : en cours</u> à relancer
Engagement 7	<u>Développer une interface mobile pour les usagers de l'évènementiel (plateforme iOS / Android)</u>	réalisé
Engagement 8	<u>Mise à plat et révision du dispositif des indemnités de sujétions spéciales</u>	réalisé : Date effective au 1er avril 2022
Engagement 9	<u>Mise en place de nouveaux services numériques (ex : tablettes numériques)</u> permettant aux usagers de réaliser leur achat de manière sécuriser dans nos locaux à l'occasion des grosses opérations de vente (réduction file d'attente pendant les pics du Heiva i Tahiti notamment)	réalisé
Engagement 10	<u>Mettre en place une signalétique bilingue</u> (actualisation de l'existant et rajout de complément)	<u>Etat : sera terminé en 2025</u>

Engagement 11	<u>Lecture numérique</u> Dispositif simplifié rendant accessibles les livres numériques dans le catalogue de la médiathèque de TFTN. Ainsi, le public a accès, lorsqu'il se rend sur le portail, à la fois aux exemplaires papier et numériques. De plus, il n'est plus nécessaire de se connecter à une plateforme extérieure (ainsi que c'était le cas avec Numilog) avec des identifiants différents, puisque les abonnés ont accès aux livres numériques à partir de leur espace personnel sur le portail Médiathèque,	réalisé
Engagement 12	<u>Favoriser l'accès au PMR et PSH:</u> - mise en place d'une tarification spéciale pour le PMR/PSH et son accompagnateur - vérification et mise en place des accès dédiés (rampe, toilettes, ...) - réservation de parking PMR / PSH	Rampe PMR pour les artistes sur To'ata (livraison en 2025)
Engagement 13	<u>Mise en place d'une communication interne :</u> - mise en place de réunions régulière entre la direction et le personnel	réalisé : gestion courante
Engagement 14	<u>Mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance du site :</u> - améliorer la surveillance et le contrôle des sites sensibles et stratégiques (caisse, magasin, salle serveur, etc.)	réalisé et opérationnel au 1er juillet 2023
Engagement 15	<u>Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès pour le personnel :</u> mise en place d'habilitation pour sécuriser l'accès aux locaux	réalisé
Engagement 16	<u>Dématérialisation des procédures papier :</u> mise en place d'une gestion des congés du personnel en ligne et mise à disposition d'ordinateurs pour les membres du jury des concours du Heiva i Tahiti, Hura Tapairu etc. Sur ce dernier point, le nombre de dossier papier est plus que conséquent chaque année.	réalisé
Engagement 17	<u>Transfert du fonds d'œuvres artistiques de TFTN au MTI :</u> - Protection et conservation des œuvres dans les conditions optimales - Mise en valeur du patrimoine culturel dans les conditions adaptées - TFTN reste le collecteur des œuvres au fil des temps, et le MTI assure la conservation du fonds	réalisé en partie. C'est normal, le MTI souffre d'un manque de places pour accueillir les œuvres. Revoir avec le Musée le transfert des œuvres

LEGENDE

	Réalisé
	En cours
	Suspendu / pas d'avancée notable

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Autres applications	Nom de l'application : Te Fare Tauhiti Nui Agenda des événements qui se déroulent au sein de Te Fare Tauhiti Nui		

2024				
	Adresse	Nombre mensuel moyen de connexions		
Site internet	www.heiva.org	3 953		
	www.maisondelaculture.pf	5 772		
	www.huratapairu.com	826		
		Nombre de followers	Nombre mensuel moyen de connexions	Nombre de vues sur toute l'année Le nombre de fois où le contenu a été lu ou affiché.
Page FB	Hura Tapairu officiel	11 083	16 175	3 584 018
	Heiva i Tahiti Officiel	60 920	73 950	9 751 679
	Heiva Taure'a - Heiva des collègues - Tahiti	21 459	25 520	1 295 612
	Maison de la Culture de Tahiti	56 809	18 444	2 365 061
	Médiathèque de la Maison de la Culture	4 530	2 933	525 390
	Hiro'a	1 618	33	589
Page Instagram	maisondelaculturetahiti	4 335	559	301 124
Page Tiktok	tefaretauhitinui	15 774	4 350	Nbr de vues sur toute l'année, pour toutes les vidéos : 3 853 546

10. Etat synthétique des établissements d'enseignement



MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION

Direction générale de l'éducation et des enseignements

<http://www.education.pf>

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DU 2ND DEGRÉ
AVEC SEGPA, G.O.D., CETAD
ET DES CIRCONSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

Année scolaire 2024/2025

	ETABLISSEMENTS PUBLICS	TEL.	FAX	CHEF D'ETABLISSEMENT	Tél.Dir.	ADJOINT	Tél.Adj.	SG / SG-AGENT COMPT.*	Tél. SG.	Adresse mail
1	COL. AFAREAITU	40 55 06 55	40 55 06 60	JEAN Nathalie	40 55 06 56	CRUVELLIER Almée Vaitiare (FF)	40 55 06 57	TOKORAGI Anne	40 55 06 59	direction@clgafar.education.pf
2	COL. ARUE	40 50 04 50	40 45 23 41	HAREA Wendy	40 50 04 51	THOUILLEZ Grégory	40 50 04 52	LARSON Alexandre	40 50 04 53	direction@clgarue.education.pf
3	COL. ATUONA	40 91 70 70	40 92 75 52	HALUS Yvan	40 91 70 71			TEUIRA Diane	40 91 70 72	direction@clgatua.education.pf
4	COL. FAAROA CETAD	40 60 07 60	40 66 24 36	GALLAND Thierry	40 60 07 61			THUNOT Rainui	40 60 07 62	direction@clgfaa.education.pf cetad.faaroa@education.pf
5	COL. HAO CETAD	40 97 02 99	40 97 04 51	VIVIER Hervé	40 93 50 07			BONNO Ralatusa	40 93 50 09	direction@clghaa.education.pf cetad.hao@education.pf
6	COL. HENRI HIRO SEGPA	40 80 34 00	40 80 34 05	GUILLOTS M-Christine	40 80 34 01	CADOUSTEAU Mireille	40 80 34 03	TURINA Tenaulavarua	40 80 34 02	direction@clgfaa.education.pf
7	COL. HITIA'A	40 54 74 80	40 57 38 39	DARTHENAY Erika	40 54 74 81			MARTIN-NOUVEAU Timeri	40 54 74 82	direction@clghis.education.pf
8	COL. HUAHNE	40 60 67 20	40 68 89 22	ROGET Philippe	40 60 67 21	DELESTRADE Agnès	40 60 67 22	LEFOC Yannick	40 60 67 23	direction@clghuah.education.pf
9	COL. LOUISE TEHEA CARLSON (Tipaerui)	40 50 96 50	40 45 22 79	MONTAUBRIC Benoît	40 50 96 51	TIRAO Rainui (FF)	40 50 96 52	LIPARO Laurence	40 50 96 53	direction@clgipa.education.pf
10	COL. MACO TEVANE SEGPA	40 54 51 51 40 54 51 58	40 54 51 54	BARBEAU Hervé Directeur HERVEGUEN Mikael	40 54 51 50			FARNHAM Christophe	40 54 51 52	direction@clgtan.education.pf
11	COL. MAHINA SEGPA	40 50 87 60	40 83 38 85	LAMAUD-HUCAULT Patricia	40 50 87 61	LACOMBE Vera	40 50 87 66	HAAMARERE Heia	40 50 87 62	direction@clgmahi.education.pf
12	COL. MAKEMO	40 98 03 69	40 98 02 09	PITA Nati	40 98 02 29			FAHAU Soane	40 98 02 26	direction@clgmak.education.pf
13	COL. MATAURA CETAD	40 93 23 93	40 95 05 58	VAIHO Willy	40 93 23 94			TEVARIA-TEIEFITU Tevaite	40 93 23 90	direction@clgmata.education.pf cetad.mataura@education.pf
14	COL. PAOPAO CETAD SEGPA	40 55 00 65	40 56 25 49	HARAN Jean-Michel Coordonnatrice DESCUNTS Cindy	40 55 00 70	THOLOZAN Isabelle	40 55 00 68	LUCIANI Vanina	40 55 00 71	direction@clgpaop.education.pf cetad.paopao@education.pf
15	COL. PAPARA SEGPA	40 54 80 40	40 57 33 88	DINAND Isabelle	40 54 80 41	CHIAUVIN-RICCI Philippe	40 54 80 42	AKEOU Daniel	40 54 80 43	direction@clgpapa.education.pf
16	COL. PUNAAUIA SEGPA	40 50 26 88 40 50 26 86	40 45 32 15	LEQUERRE Maité Directeur RAGIVARU Benjamin	40 50 26 81	MEYNIER DE SALINELLES Alexia	40 50 26 82	TINORUA-TIMOTEO Lucie*	40 50 26 83	direction@clgpuna.education.pf
17	COL. RANGIROA CETAD	40 93 13 40 40 96 72 96	40 96 05 44	LAURENT-PATRICE Carole TETUA Alexis	40 93 13 41	MALFUSON Magali	40 93 13 42	GOLAZ Kautai	40 93 13 45	direction@clgrang.education.pf cetad.rangiroa@education.pf
18	COL. RURUTU	40 93 03 00	40 94 06 06	NAVARO Corinne	40 93 03 03			RIVIERE Myrna	40 93 03 01	direction@clgruru.education.pf
19	COL. TAAONE	40 50 16 01	40 45 29 68	LEBOUTET Olivier	40 50 16 02	PIRAI Emmanuelle	40 50 16 03	NGUYEN VILLA Marcela	40 50 16 09	direction@clgtaa.education.pf
20	COL. TAHAA	40 60 80 00	40 65 67 08	DALBERA Céline	40 60 80 01			TETAHO Maruata	40 60 80 02	direction@clgtaha.education.pf
21	COL. TAIHAE CETAD	40 92 06 92 40 92 00 85	40 92 07 98	LE THI Xuan Coordonnateur HUBERT DELISLE David				HAITI Stanislas		cetad.taihae@education.pf
22	COL. TARAVAO SEGPA	40 54 89 89	40 57 27 31	LANDE Jean-Paul Directeur DAUPHIN Tiaraï	40 54 89 87	DERUDDER Yannick	40 54 89 88	ROATTINO Laurence	40 54 89 86	direction@clgtara.education.pf
23	COL. TERITUA A TERIEROITERAI (Paea)	40 50 06 20	40 53 11 01	DUMEZ Marc-André	40 50 06 15	TAUMIHAI Sandrine (FF)	40 50 06 16	VRILLONNEAU Amélie	40 50 06 18	direction@clgpaea.education.pf
24	COL. TINOMANA EBB (Teva i Uta)	40 50 00 15	40 57 15 71	BELLORGET Barbara	40 50 00 16	VONGHES Christian	40 54 46 76	PERRIN Antonin	40 50 00 17	direction@clgteva.education.pf
25	COL. UA POU CETAD	40 92 53 83	40 92 51 78	AUGIER Hervé				DEANE Gustave	40 92 51 78	direction@clguapo.education.pf cetad.uapou@education.pf

	ETABLISSEMENTS PUBLICS	TEL.	FAX	CHEF D'ETABLISSEMENT	TélDir.	ADJOINT	TélAdj.	SG / AGENT COMPT.*	Tél. SG.	Adresse mail
26	ÉCOLE HÔTELIÈRE DE TAHITI - TE PAREPARE	40 50 45 50	40 50 45 51	MOU KAM TSÉ Pépín	40 50 45 52	AH YUN Elise	40 50 45 54	CINNA Alain*	40 50 45 55	direction@lychote.education.pf
27	LYC. DIADEME - TE TARA O MAIAO	40 54 26 00	40 42 06 21	CHARLERY Pascal	40 54 26 01	RAYNAUD Isabelle TAUFANA Tiarenu LASMEZAS Pascal	40 54 26 01 40 54 26 04 40 54 26 06	FRIBAULT Samuel* GOODING Thérèse GRIMAUD Perrine	40 54 26 08	direction@lycpira.education.pf
28	LYC. PAUL GAUGUIN	40 54 00 54	40 54 00 64	VINS Jean-Pascal	40 54 00 50	HELLIO Max	40 54 00 51	ROMERA José	40 54 00 52	direction@lyclpg.education.pf
29	LYC. POLYVALENT IIII-TEA NO VAVAU (Bora Bora) CETAD	40 60 57 00	40 67 78 30 Coordonnateur	MERIGUET Dominique SAVIGNY Emmanuel	40 60 57 03 40 60 57 04	REINIER Céline	40 60 57 05	HOAREAU Audrey	40 60 57 10	direction@lycbora.education.pf sep@lycbora.education.pf
30	LYC. POLYVALENT DE TARAVAO	40 54 71 71	40 57 00 47	LE GUILLOU Jérôme	40 54 71 79	CASSANI Maxime (LGT) RAYMOND François-Pierre (LP)	40 54 71 73 40 54 71 75	GOURONNEC Achille*	40 54 71 82	direction@lyctara.education.pf
31	LYC. POLYVALENT TUIANU LE GAYIC	40 54 76 50	40 54 76 54	TELLIER Christophe	40 54 76 51	BRUNET Christophe	40 54 76 56	AUGUSTE-VIRGINIE Fabienne*	40 54 76 53	direction@lycpapa.education.pf
32	LYC. UTUROA GOD de MAUPITI	40 60 06 30 40 67 81 40	40 60 06 28 Coordonnatrice	LEROY Patrice TAUAROHA Heini	40 60 06 32 40 67 81 40	CIMINO Laurent	40 60 06 31	MAUNIER Catherine* TASSOU Toyi	40 60 06 27	direction@lycutur.education.pf direction@godmaup.education.pf
33	LP FAA'A	40 80 32 00	40 80 32 01	LEFEBVRE Bertrand	40 80 32 04	ANGIA Ingrid	40 80 32 10	COLOMBANI Jean-Marie*	40 80 32 06	direction@lprfaaa.education.pf
34	LP MAHINA	40 50 12 50	40 48 24 97	MESCOFF Annick	40 50 12 57	GOURC Jacques	40 50 12 53	GIRON François*	40 50 12 54	direction@lprmah.education.pf
35	LP UTUROA	40 60 02 22	40 66 27 02	GUILLOUX Julien	40 60 02 28	FAUA MAHA Sandra	40 60 02 29	BODENAN Tunui	40 60 02 26	direction@lprtur.education.pf
** SEGPA (Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté) - GOD (Groupement d'Observation Dispersé) - CETAD (Centre d'Éducation aux Technologies Appropriées aux Développements)										

	ETABLISSEMENTS PRIVES CATHOLIQUE	TEL.	FAX	CHEF D'ETABLISSEMENT	TélDir.	ADJOINT	TélAdj.	GESTIONNAIRE	Tél. Gest.	Adresse mail
	DIRECTION - BP 105 - 98713 PAPEETE	40 54 84 00	40 54 84 09	ANESTIDES Emmanuel	40 54 84 01	LII Sarah (directrice pédagogique)	40 54 84 05	DEFICIS Arnaud (directeur financier)	40 54 84 04	dirdec@dec.ddec.pf
	- FAPEL	40 81 22 14		PORLIER Teiki	40 81 22 14					president@fapelweb.org secretariatfapel@gmail.com
	- FCEC	40 54 84 03	40 54 84 09	ATGER Yann	40 54 84 13					formation.ep@dec.ddec.pf
	- ESR	40 54 84 00		FERRE Jacky	40 54 84 07					ESR-prive@dec.ddec.pf
	- SINEC	40 54 84 00		RABY Emmanuel	40 54 84 12					resp-sinec@dec.ddec.pf
	- IFEP	40 50 51 80	40 50 51 76	AH CHONG Rachel	40 50 51 84					responsable1@ifep.pf
	- ISEPP	40 50 51 80	40 50 51 76	MARIANI Guillaume	40 54 51 77					dirisepp@isepp.pf
1	LYCEE/COL. LA MENNAIS	40 47 14 00	40 50 54 09	FAUA Valérie	40 47 14 01	CHAGNE Johnny	40 47 14 02			directab@clm.ddec.pf
2	COL. ANNE-MARIE JAVOUHEY PAPEETE	40 54 42 54	40 54 42 60	POUSSET Thierry	40 54 42 50					directab@amj.ddec.pf
3	LPO ST JOSEPH PUNAAUUA	40 54 13 10	40 42 88 27	ARAIAPU Vetea	40 54 13 10					directab@stjoseph.ddec.pf
4	LP DON BOSCO DE TAHITI (Pirae)	40 54 86 60	40 42 47 63	CONSTANT Marie	40 54 86 60					directab@donbosco.ddec.pf
5	COL. NOTRE DAME DES ANGES FAUA	40 80 08 00	40 83 55 34	TAEAE Noélan	40 80 08 01					directab@nda.ddec.pf
6	LYCEE/COL.SACRÉ COEUR TARAVAO	40 54 70 40	40 57 77 06	SCHMITH Teva	40 57 45 24					directab@sct.ddec.pf
7	COL. ANNE-MARIE JAVOUHEY UTUROA	40 60 06 06	40 66 11 52	TEISSIER Marie	40 60 06 07					directab@camju.ddec.pf
8	COL. STE ANNE ATUONA	40 91 70 07	40 92 75 81	RAUZY Déliah	40 91 70 07					directab@resa.ddec.pf
9	COL. ST RAPHAEL de RIKITEA	40 97 82 89	40 97 83 92	PETERANO Ani	40 97 82 89					directab@rikitea.ddec.pf
10	LYC. AGRICOLE ST ATHANASE de TAIOHAE	40 92 06 67	40 92 03 38	Frère QUITON Rémy	40 92 06 67					directab@tainhae.ddec.pf
	PROTESTANT									
	DIRECTION GENERALE - BP 49 - 98713 PAPEETE	40 82 69 48		TEMAURI Thierry	40 46 06 50		40 45 28 80	LEAOU Johnny	40 82 69 48	dirdep@epm.edu.pf
1	COL./LYC. POMARE IV	40 50 47 50	40 45 26 95	CRIDLAND Milimita	40 50 47 50	TAUATITI Heipua	40 50 47 36			dirpom@epm.edu.pf
2	LYC. SAMUEL RAAPOTO	40 50 21 50		WALKER Belinda	40 50 21 50	GUGUEN Nadège	40 50 21 50			dirsr@epm.edu.pf
3	LP TUTEAO A VAHIO UTUROA	40 66 31 53		MARITERAGI Teura	40 66 31 53					dirlppu@epm.edu.pf
4	LYC. AGRICOLE PROTESTANT JOHN DOOM TARAVAO	89 45 28 29		SARTORE DEVASSE Jean-Pierre				MOEVAL Mesmin	40 45 28 29	dirleapt@epm.edu.pf
	ADVENTISTE									
	DIRECTION - BP 95 - 98713 PAPEETE	40 54 17 03		ATGER Yann	40 54 17 03					dea@adventiste.edu.pf
1	COL.ADVENTISTE TIARAMA	40 54 17 00		ATGER Yann	40 54 17 03					dea@adventiste.edu.pf

CIRCO	DENOMINATION	TEL.	FAX	INSPECTEUR	SECRETARIAT	DOMICILIATION	Adresse mail
1	TAIARAPU AUSTRALES	40 57 06 77 40 93 24 60	40 93 24 60	CHIN MEUN Pierre	BARBOS Germaine FLORES Karl (antenne Tubuai)	BP 7022 - 98719 Taravao Basée à l'Ecole Heitamahe	cir.taiarapu@education.pf
2	HUAHINE, RAITEA, TAHAA, MAUPITI et BORA BORA	40 66 32 42		EBERWEIN Anne	TALAAPU Violette TE PING Daisy	BP 34 - 98735 Uturoa Basée dans l'enceinte de l'école primaire Vaitahe de Uturoa	cir.raitea@education.pf
3	FAAA - RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE REP+	40 42 97 31	40 42 97 32	POTDEVIN André	REID Raita	BP 20673 - 98713 Papeete Basée à l'Ecole Farabei (cycle 2) - Route de Puurai	cir.faaa-rep@education.pf
4	PAPEETE-PIRAE	40 43 01 85		GOETZ-GEORGES Marie	TIXIER Ketty	BP 20673 - 98713 Papeete Basée à Tipaerui - Papeete	cir.papeete@education.pf
5	MARQUISES	40 91 01 70		HEITAA-ARCHIER Aline	HAITI Bertrand TEKOHUOTETUA Etienne	BP 13 - 98742 Nuku Hiva Basée au Centre administratif de Taiohae	cir.marquises@education.pf
6	TUAMOTU - GAMBIER	40 46 27 64	40 46 27 23	TEYSSERE Gilles	TAATA Viola VOHI André	BP 20673 - 98713 Papeete Basée à Tuturai Tane - Centre de formation de Pirae	cir.tuamotu@education.pf
7	PAEA, PAPARA et TEVA I UTA	40 42 08 03		TOOFA Valmène	SANQUER Vanina	BP 10400 - 98711 Paia PK 18,5 c/mont. Paia	cir.paia@education.pf
8	PUNAAULA	40 43 51 01	40 43 97 72	KESKAS Fatima	BONNO Hinarii	BP 13145 - 98718 Punaaula Basée à l'Ecole Maehaa Nui - Punaaula	cir.punaaula@education.pf
	MOOREA-MALAO	40 56 12 34			PEARSON Teraivetea	BP 4149- 98728 Maharepa Basée au Stade John Teariki - Afareaitu	cir.moorea@education.pf
9	ARUE, MAHINA et HITIA'A O TE RA	40 48 25 38		GREIG Jean-Claude Moana	TEROROTUA Christian	BP 111522 - 98709 Mahina Basée à Route de la Pointe Vénus	cir.mahina@education.pf
10	ACTION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE / FORMATION ESPE / NUMERIQUE EDUCATIF	40 46 29 06		Joëlle RALLET	MIGNON Teuraheimata	BP 20673 - 98713 Papeete Basée à Tuturai Tane - Direction de la DGEE	sec_dapee@education.pf
11	CENTRE DE JEUNES ADOLESCENTS	40 46 27 07		KAINUKU Matani	JOUETTE Marie-Thérèse	BP 20673 - 98713 Papeete Basée à Tuturai Tane : centre de formation de Pirae	cir.cja@education.pf
12	ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - ASH 1er et 2nd degrés	40 46 27 11		PRELOIS Emmanuelle	TAMATAI Louise	BP 20673 - 98713 Papeete Basée à Tuturai Tane : centre de formation de Pirae	cir.ash@education.pf

11. Etat synthétique des Etablissements publics à caractère industriel et commercial



11.1.1. Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)

Adresse géographique du siège	Papara PK 41 côté montagne, Allée des Mombins – Golf de Tahiti
Adresse postale	BP 12017 – 98712 Papara
Téléphone	40 57 40 52
Site internet	Golfdetahiti.com
Page Facebook	Golf de Tahiti
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 17h00 (journée continue)
Directeur : M. Hermann MEUEL	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985

Texte d'organisation : Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	346 399 325	71 622 777	418 027 102
Dont subventions reçues de la Polynésie française	150 000 000	3 000 000	153 000 000
Dépenses (F CFP)	276 336 262	125 788 387	402 124 649
Résultats (F CFP)	+70 063 063	-54 160 610	+15 902 453
Montant du fond de roulement	En valeur : 147 411 889 En nombre de jours : 194		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **112 317 520 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **46 684 401 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **1 355 135 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **0 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **0 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1									10	10	23,81
B/CC2									14	14	33,33
C/CC3									15	15	35,71
D/CC4									3	3	7,14
D/CC5											
Total									42	42	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : FEVRIER 2018

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : NON

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
SITE INTERNET	Golfdetahiti.com		
FACEBOOK	Golf de Tahiti		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

11.1.2. Grands Projets de Polynésie (G2P)

Adresse géographique du siège	21 Avenue du chef Vairaaatoa-Papeete
Adresse postale	BP 9030 – 98716 PIRAE
Téléphone	40 50 81 00
Télécopie	40 50 81 02
Courriel	contact@grandsprojets.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30-12h00 / 13h30-16h00 Vendredi : 7h30-12h00 / 13h30-17h00
Directeur : M. Steeve FINCK	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002

Texte d'organisation : Arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 447 461 817	2 946 031 175	4 393 492 992
Dont subventions reçues de la Polynésie française et/ou taxe affectée	395 112 878		
Dépenses (F CFP)	942 928 421	3 193 973 232	4 136 901 653
Résultats (F CFP)	504 533 396	-247 942 057	256 591 339
Montant du fond de roulement	En valeur : En nombre de jours de fonctionnement : En nombre de jours global :		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **246 367 711 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **62 284 241 F CFP**

- Montant total des heures supplémentaires : 0 F CFP
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : 1 367 000 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 4 324 599 F CFP

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1						6			16	22	55,00
B/CC2						1			11	12	30,00
C/CC3											
D/CC4						4			2	6	15,00
D/CC5											
Total						11			29	40	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 10/05/2017

DATE DE MISE A JOUR : 29/01/2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

PM1 : Management général

PM2 : Amélioration continue

PR 1 : Programmation

PR2 : Réalisation des opérations

PR 3 : Commercialisation du patrimoine

PS1 : Systèmes d’information

PS2 : Administratif et financier

PS3 : Logistique

PS4 : Ressources Humaines

PS5 : Foncier

PS6 : Juridique

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

**PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : EN COURS
D’ELABORATION**

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) :

24/04/24 : Atelier de facilitation sur l'arborescence du serveur => nouvelle interface le 21/10/24
 10/12/24 : Signature de la Convention Cadre de Coopération relative aux conditions de développement au sein des établissements publics industriels et commerciaux de la Polynésie française par tous (« le Club EPIC » qui réunit les 9 EPIC polynésiens) => depuis fin 2023 mise en place de réunions de partage sur des thématiques différentes.
 27/12/24 Maintien de notre certification ISO 9001 pour notre système de Management Qualité

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
SITE INTERNET	www.grandsprojets.pf		
LINKEDIN	https://www.linkedin.com/company/grands-projets-de-polynésie		
FACEBOOK	Parc Vairai		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
AUTRES	TEAMS		

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	44		
AUTRES	SIS MARCHE / INDIGO		

11.1.3. ETABLISSEMENT VANILLE DE TAHITI (EVT)



Adresse géographique du siège	Rue des poilus Tahitiens. Servitude Guého (derrière l'imprimerie officielle) à PAOFAI
Adresse postale	BP 40135 – Fare Tony – 98713 Papeete Tahiti
Téléphone	40 50 89 50
Courriel	wanille@vanilledetahiti.pf
Site internet	www.vanilledetahiti.com
Page Facebook	Etablissement Vanille de Tahiti
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice : Mme Laiza VONGEY	
Adresse géographique du siège	Fare Vanira Tahiti / Moorea Mataiea
Adresse postale	BP 40135 – Fare Tony – 98713 Papeete Tahiti
Téléphone	40 57 47 36
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Adresse géographique du siège	Fare Vanira Raiatea Hamoa, Avera, Taputapuatea - Raiatea
Adresse postale	BP 912 – 98735 Uturoa Raiatea
Téléphone	40 57 47 36
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Adresse géographique du siège	Fare Vanira Taha'a Hipu - Tahaa
Adresse postale	BP 106 – 98733 PatioTahaa
Téléphone	40 57 47 36
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Adresse géographique du siège	Fare Vanira Huahine
Adresse postale	BP 303 – 98731 Fare Huahine
Téléphone	40 57 47 36
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Adresse géographique du siège	Laboratoire de Uturoa Uturoa-A proximité de la DAG
Adresse postale	BP 912 – 98735 Uturoa Raiatea
Téléphone	40 57 47 36
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 2003-068/APF du 15 mai 2003

Texte d'organisation : Arrêté n°1115/CM du 6 août 2003

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	587 355 197	149 684 775	737 039 972
Dont subventions reçues de la Polynésie française	255 000 000	24 257 195	279 257 195
Dépenses (F CFP)	517 596 709	168 436 342	686 033 051
Résultats (F CFP)	69 758 488	-18 751 567	51 006 921
Montant du fond de roulement	En valeur : 325 471 843 En nombre de jours : 303		

**B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1^{er} JANVIER AU 31
DECEMBRE 2024**

- Montant total des traitements de base : **160 349 711 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **66 698 602 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **4 200 000 F CFP**
(ISS)
- Montant des dépenses de formation : **1 045 946 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1									10	10	23,81
B/CC2									14	14	33,33
C/CC3									15	15	35,71
D/CC4									3	3	7,14
D/CC5											
Total									42	42	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2017

DATE DE MISE A JOUR : 21/11/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) : NEANT

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

11.1.4. Groupement des établissements de la Polynésie pour la formation continue (GREPFOC)



Adresse géographique du siège	Rue Tihoni Tefaatau – Pirae
Adresse postale	BP 51 122 – Pirae
Téléphone	40 50 06 40
Télécopie	40 50 06 41
Courriel	contact@grepfoc.pf
Site internet	www.grepfoc.pf
Page Facebook :	GR.E.P.FO.C / Pirae
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 8h00 à 12h00 L'après-midi : sur rendez-vous : 13h00 à 17h00 Tous les bureaux sont fermés le samedi
Directrice : Mme Lolita RAIHAUT	

Adresse géographique des antennes	Antenne de Punaauia située à l'Ecole hôtelière de Tahiti
Téléphone	40 50 06 40
Téléphone	Lundi : 8h00 à 16h00

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n°2003-97 APF du 10 juillet 2003

Texte d'organisation : Arrêté n° 1179 CM du 14 août 2003 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	174 955 057	0	174 955 057
Dont subventions reçues de la Polynésie française	0	0	0
Dépenses (F CFP)	184 548 594	631 036	185 179 630
Résultats (F CFP)	- 9 593 537	- 631 036	- 10 224 573

Montant du fond de roulement	En valeur : En cours <i>(en attente de transmission par l'agent comptable)</i> En nombre de jours : En cours <i>(en attente de transmission par l'agent comptable)</i>

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **31 719 597 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **15 781 187 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **0 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **0 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **220 000 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1									4	4	40,00
B/CC2						1			5	6	60,00
C/CC3											
D/CC4											
D/CC5											
Total						1			9	10	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 20/02/2020

DATE DE MISE A JOUR : 05/11/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 *(Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation) :*

Année	Actions	Réalisé	Usagers	Personnels	Catégorie
2022	Délai de traitement : dématérialiser et faciliter le circuit des inscriptions aux usagers via mes démarches	100%	X	X	Traitement et suivi
2022	Rendre accessible certaines formations aux îles via teams	100%	X		Accessibilité
2022	Accessibilité au Wifi pour les usagers inscrits au GREPFOC et personnels	100%	X	X	Accessibilité
2022	Accès point numérique et assistance aux usagers	100%	X		Accessibilité
2022	Accessibilité au réseau étudiants à distance pour les étudiants qui souhaitent travailler à distance à tout moment	100%	X	X	Accessibilité
2023	Doter les responsables de portables, facilite le travail lors des missions dans les archipels	100%		X	Traitement et suivi
2023	L'accueil téléphonique : orienter les usagers vers le bon service.	100%	X	X	Orientation/information
2023	Horaires adaptés	100%	X		Accès-confort
2023	Création compte linkedin et Tik tok	100%	X		Informations
2023	Offrir la possibilité de payer par carte bancaire	100%	X		Confort
2024	Mise en place de formations pour l'accueil physique, prévu pour 2024	0%		X	Orientation/information
2024	Formation RGPD-Certifiante	100%		X	Sécurité
2024	Dans le prolongement de nos efforts pour renforcer la visibilité du GREPFOC, nous avons établi une présence sur les plateformes TIK TOK et LinkedIn	100%	X		Communication
2024	Mise en œuvre de la solution métier Odoo	100%		X	Traitement et suivi
2024	Conformité RGPD	100%		X	Formation et certification
2024	GED à mettre en place	0%		X	Traitement

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
WHATSAPP	UTILISATION A 100 % : WORDPRESS, FACEBOOK, TIK TOK, LINKEDLN ET INSTAGRAM UNIQUEMENT POUR LA COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC A TITRE D'INFORMATION		
FACEBOOK			
MESSENGER			
TRELLO			
AUTRES			

Dématérialisation	Liste des démarches dématérialisées en 2024 et des applications hors Mes démarches	% démarches dématérialisées/ nombre total de démarches du service <i>Nota : Formulaire pdf à télécharger n'est pas une démarche dématérialisée</i>	Nombre de dossiers traités en 2024
Mes.démarches.pf	- Sensibilisation aux règles d'hygiène alimentaire - Session 45 - Jeudi 7 novembre 2024 - 13.30 à 15.30 - CV72/24/FD-GP-S45/PRHO - n°2597 - Hygiène alimentaire et initiation à la méthode HACCP - Mardi 17 décembre 2024 - 8.00 à 12.00 et 13.00 à 17.00 - n°2816 - Préparation au concours SACN - CV121/24/LR-LR/IPAM - Module cas pratique - n°2747 - BTS GPME 2024-2025 - CV 043/24-26/NM-LT/IPAD - n°2489 - BAC PRO ASSP 2024-2025 - CV 042/24-26/NM-LT/IPAD - n°2485 - Sensibilisation aux règles d'hygiène alimentaire Session 43 - Jeudi 5 septembre 2024 - 13.30 à 15.30 - CV70/24/FD-GP-S43/PRHO - n°2595 - PREPARATION AU CONCOURS DE GARDIEN DE LA PAIX - CAT B - CV 85/24/NM-HT/IPAM - n°2645 - DEPOSER UNE CANDIDATURE DE FORMATEUR (TRICE) POUR DES VACATIONS D'ENSEIGNEMENT PONCTUELLES - 2024-2025 - n°2736 - Sem 2_Module 1 - Session 5 - Se former au code polynésien des marchés publics - CV100/24/LR-UV/IPAM du 24 au 25 septembre 2024 - n°2720 - Sem 2_Module 1 - Session 3 - Se former au code polynésien des marchés publics - CV098/24/LR-UV/IPAM du 10 au 11 septembre 2024 - n°2718 - PRE-INSCRIPTION 2024-2025 - ACCOMPAGNEMENT DOMAINES GENERAUX NIV CAP - CV 064/24-25/NM-UG/IPAD - n°2587 - Préparation du dossier à la formation d'infirmier CV 61/24/NM-UG/IPAM - n°2556 - DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION 2023-2025 - BTS DIETETIQUE COURS EN JOURNEE - CV 87/23-25/NM-GP/IPAD - n°2025 - Module 2 - Session 4 - Maîtriser les aspects financiers d'un marché public - CV033/24/LR-GP/IPAM du 25 au 26 juin 2024 - n°2483 - Module 1 - Session 4 - Se former au code polynésien des marchés publics - CV028/24/LR-UV/IPAM du 1 au 22 juin24 - n°2478 - Module 1 - Session 3 - Se former au code polynésien des marchés publics - CV027/24/LR-UV/IPAM du 6 au 7 mai 24 - n°2477 - Sensibilisation aux règles d'hygiène alimentaire Session 35 - Jeudi 18 janvier 2024 - 13.30 à 15.30 - CV 1/24/FD/PRHO - n°2120	Les inscriptions à la formation (vente) se font <u>en partie via mes démarches</u>, en général cela concerne les formations courtes et diplômantes et une autre partie est gérée via le logiciel Odoo pour les formations à destination des entreprises ou service. Actuellement, nous sommes en phase de développement d'odoo que l'on puisse centraliser le tout dans une application afin de ne pas multiplier les applications.	128 dossiers déposés et traités

Dématérialisation	Liste des démarches dématérialisées en 2024 et des applications hors Mes démarches	% démarches dématérialisées/ nombre total de démarches du service <i>Nota : Formulaire pdf à télécharger n'est pas une démarche dématérialisée</i>	Nombre de dossiers traités en 2024
Autre(s) application(s)	Nous utilisons les applications suivantes : - Odoo : logiciel métier pour la vente, les achats, le courrier, les conventions, les congés, budget, la gestion des stocks - Hyperplanning : la gestion des formations, emploi du temps, supports en ligne, suivi de l'assiduité, communication avec les intervenants - Mailing black : Sécurité des courriels - Privashield : Tableau de bord RGPD		

11.1.5. Institut du cancer de la Polynésie française (ICPF)

Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai



Adresse géographique du siège	1 ^{er} étage du Centre de la Mère et de l'Enfant-Entrée C – Hamuta – PIRAE-TAHITI
Adresse postale	BP 9040 – 98716 Pirae - Tahiti
Téléphone	40 47 35 00 ou 40 47 35 15
Courriel	contact@icpf.pf
Site internet	www.icpf.pf
Page Facebook :	ICPF – Institut du Cancer de Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 12h00 L'après-midi : 12h45 à 16h15
Directrice : Mme Teanini TEMATAHOTOA	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021

Texte d'organisation : Arrêté n° 2018 PR/DAF du 16 septembre 2024

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	580 583 202	128 377 218	418 027 102
Dont subventions reçues de la Polynésie française	573 566 971	110 000 000	683 566 971
Dépenses (F CFP)	467 221 036	119 960 017	587 184 053
Résultats (F CFP)	113 362 166	8 414 201	121 776 367
Montant du fond de roulement	En valeur : 261 503 518 En nombre de jours : 164		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **129 015 682 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **54 325 233 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **1 422 893 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **4 339 766 F CFP**

- Montant des dépenses de formation : **1 546 629 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1									10	10	23,81
B/CC2									14	14	33,33
C/CC3									15	15	35,71
D/CC4									3	3	7,14
D/CC5											
Total									42	42	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI. La mise en place d’un dispositif de maîtrise des activités et des risques au sein de l’ICPF est programmée comme suit :

- 2023 : Elaboration de la macro-cartographie des processus, élaboration de fiches de procédures
- 2024 : Elaboration du document d’évaluation des risques professionnels
- 2025 : Elaboration de la cartographie des processus
- 2026 : Elaboration de la cartographie des risques
- 2027 : Mise en place d’un plan d’audit et d’un plan de contrôle interne

DATE D’ELABORATION : AOUT 2024

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTER DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : processus RH, processus comptable, processus du registre, processus du dépistage, processus de gestion des réunions de concertation pluridisciplinaire

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : NON

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : EN COURS D’ELABORATION

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)_:

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Digitalisation des réunions de concertation pluridisciplinaires	100 %	Déploiement du logiciel au sein du centre hospitalier de Polynésie française puis auprès des libéraux >> digitalisation des process
Production internalisée d'un calendrier des soins de support	100 %	Réalisation d'un calendrier des soins de support à destination des patients et des professionnels de santé >> amélioration du parcours de soin du patient en oncologie

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			



11.1.6. INSTITUT LOUIS MALARDE (ILM)

Adresse géographique du siège	Rue du 5 mars 1797 Papeete
Adresse postale	BP 30 – 98713 Papeete
Téléphone	40 41 64 65
Télécopie	40 43 15 90
Courriel	direction@ilm.pf
Site internet	www.ilm.pf
Page Facebook	Institut Louis Malarde
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 6h30 à 16h30
Directrice : Mme Maire SABRE	

Adresse géographique des antennes	Paea, PK26 – Centre de recherche W.A. ROBINSON Laboratoire de recherche en entomologie médicale (INNOVENTOMO) Laboratoire de recherche sur les biotoxines marines (CIGUAPROD) Laboratoire des substances naturelles & médicinales Laboratoire relais
Téléphone	Entomologie : 40 53 28 73 Biotoxines marines : 40 50 00 70
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 15h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 :

- Arrêté n° 677 CM du 16 mai 2024 portant modification de l'arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 modifié (autorisation de consultation à domicile ou en distanciel du conseil d'administration + autorisation des aliénations, échanges et aliénations des biens mobiliers de l'établissement, dans la perspective du transfert de l'activité d'anatomo-pathologie vers l'Institut du cancer de la Polynésie française)
- Arrêté n° 1517 CM du 4 septembre 2024 portant modification de la délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 modifiée (prise en compte de l'évolution des missions dévolues à l'ILM dans le projet de loi de Pays sur le cannabis)

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 447 859 382	187 305 584	1 635 164 966
Dont subventions reçues de la Polynésie française	340 000 000	79 776 318	419 776 318
Dépenses (F CFP)	1 470 875 737	280 712 782	1 751 588 519
Résultats (F CFP)	-23 016 355	-93 407 198	- 116 423 553
Montant du fond de roulement	En valeur : 624 488 211 F CFP En nombre de jours : 128		

**B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1^{er} JANVIER AU 31
DECEMBRE 2024**

- Montant total des traitements de base : **646 692 844 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **172 908 538 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **3 860 000 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **26 600 000 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **1 600 000 F CFP**
- Subvention comité d'entreprise : **2 409 952 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1		2	1			10			17	30	29,41
B/CC2			9			9			39	57	55,88
C/CC3			1						4	5	4,90
D/CC4						1			8	9	8,82
D/CC5			1							1	0,98
Total		2	12			20			68	102	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2014

DATE DE MISE A JOUR : 31/12/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : EN COURS

- Cartographie disponible pour le laboratoire d’Hygiène/Biosécurité/Environnement, accrédité par le COFRAC.
- Cartographie en cours d’élaboration pour le laboratoire d’analyses de biologie médicale

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

La cartographie intègre les processus de management (pilotage et assurance qualité), de réalisation (pré-analytique, analytique et post-analytique pour les laboratoires) ainsi que les services supports (Gestion des ressources humaines, gestion des achats, gestion financière, gestion des équipements, gestion des locaux/hygiène et sécurité et gestion des systèmes d’information).

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : EN COURS

- Cartographie disponible pour le laboratoire d’Hygiène/Biosécurité/Environnement, accrédité par le COFRAC.
- Cartographie en cours d’élaboration pour le laboratoire d’analyses de biologie médicale

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : EN COURS D’ELABORATION

- En cours pour les risques naturels ; tsunami et cyclone
- En cours pour les risques épidémiques
- Pas de plan en cas de cyberattaque ayant passée les protections des systèmes informatiques
- Pas de plan si le système informatique est hors service
- Pas de plan en cas d’émeute

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*) :

- Amélioration de la signalisation du secrétariat pour l’accueil des patients du laboratoire d’analyses de biologie médicale (finalisation janvier 2025)
- Création d’un nouveau site internet facilitant la navigation des usagers, les mises à jour et offrant de nouvelles fonctionnalités (mise en ligne prévue en mars 2025)
- Système de management de la qualité pour le laboratoire d’Hygiène/Biosécurité/Environnement et le laboratoire d’analyses de biologie médicale (fin 2024)



11.1.7. OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (OPT)

Adresse géographique du siège	26 rondpoint de la Base Marine – Fare Ute
Adresse postale	B.P. 605 – 98713 PAPEETE
Téléphone	40 48 77 09 (Secrétariat général de l’OPT)
Courriel	Myriam.tuheiava@opt.pf (adjointe à la secrétaire générale de l’OPT)
Site internet	www.opt.pf
Page Facebook	Opt.pf
Horaires d’ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 15h30
Directrice générale : Mme Hinatevahinatureiariki DELVA	

PRESENTATION DE L’ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985, modifiée

Texte d’organisation : Ses missions et son fonctionnement sont régis par le code des postes et télécommunications de la Polynésie française

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Nomination de Mme. Hinatevahinatureiariki DELVA en qualité de directrice générale de l’Office des postes et télécommunications par arrêté n° 46 CM du 18 janvier 2024.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. ETATS FINANCIERS

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Produits (F CFP)	5 527 723 000	0	5 527 723 000
Dont subventions reçues de la Polynésie française	1 400 000 000	0	1 400 000 000
Dépenses (F CFP)	6 225 962 000	154 917 000	6 380 897 000
Résultats (F CFP)	-698 239 000	-154 917 000	-853 156 000
Montant du fond de roulement	En valeur : 1 554 074 000 F CFP En nombre de jours : 311		

B. BILAN SOCIAL DE L’ETABLISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

- Montant total des traitements de base : **556 962 000 F CFP**

- Montant total des charges sociales : **250 321 000 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **8 261 000 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **120 461 000 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **74 865 000 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1			45	2						47	51,65
B/CC2			34	1		1				36	39,56
C/CC3			8							8	8,79
D/CC4											
D/CC5											
Total			87	3		1				91	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D’ELABORATION : 2014

DATE DE MISE A JOUR : JANVIER 2024, MISE A JOUR EN COURS POUR 2025

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : OUI

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI. Actualisation programmée pour 2025

PLAN DE CONTINUITE D’ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D’ACTIVITE (PRA) : A jour et élaboré.

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation*)

OUTILS DE COMMUNICATION

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024

	ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	
Autres applications	Dématérialisation du processus de validation des devis et factures fournisseurs via la mise en production d'une solution appelée Invoice Manager (de la société AVANTEAM)		Une trentaine depuis la mise en production fin novembre 2024

11.1.8. OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT (OPH)



Adresse géographique du siège	Rue AFARERII – PIRAE TAHITI
Adresse postale	B.P. 1705 – 98 713 Papeete Tahiti
Téléphone	40 46 36 36
Courriel	dg@oph.pf
Site internet	www.oph.pf
Page Facebook	Office polynésien de l'habitat OPH
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7H30 à 15H30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur général : M. Mike AH TCHOY	

Adresse géographique des antennes :	Agence de Pirae : Rue Afarerii à Pirae Tahiti Agence de Papeete : Rue des Remparts à Papeete Agence de Taravao : Centre commercial Super U à Taravao
Téléphone :	40 46 36 36
Horaires d'ouverture :	Lundi à jeudi : 7H30 à 15H30 Vendredi : 7h30 à 14h30

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 79-22 du 1er février 1979

Texte d'organisation : Arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE : n/c

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)			
Dont subventions reçues de la Polynésie française			
Dépenses (F CFP)			
Résultats (F CFP)			
Montant du fond de roulement	En valeur : En nombre de jours :		

B. Bilan social de l'établissement du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

- Montant total des traitements de base : **1 440 537 242 F CFP** (montant en brut issu de SAGE paie, distincts de PREM)
- Montant total des charges sociales : **549 825 327 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **1 130 107 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **19 121 803 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **4 044 118 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1			50						12	62	25,94
B/CC2			124						2	126	52,72
C/CC3			25							25	10,46
D/CC4			10							10	4,18
D/CC5			16							16	6,69
Total			225						14	239	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : NOVEMBRE 2013

DATE DE MISE A JOUR : 28/11/2023

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : ELABORE

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*) : N/C

OUTILS DE COMMUNICATION : N/C

DEMATERIALIZATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024

11.1.9. PORT AUTONOME DE PAPEETE (PAP)



Adresse géographique du siège	Motu Uta - Commune de Papeete
Adresse postale	B.P. 9164 – 98716 PIRAE
Téléphone	40 47 48 00
Télécopie	40 42 19 50
Courriel	direction@portppt.pf
Site internet	www.portdepapeete.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h00 à 15h00 Vendredi : 7h00 à 14h00
Directeur : M. Jean-Paul LE CAILL	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte de création : Délibération n° 62-2 du 5 janvier 1962 modifiée

Texte d'organisation : Arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE *(hors dotations aux amortissements et provisions)*

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	5 116 027 778	194 108 571	5 310 136 349
Dont subventions reçues de la Polynésie française			
Dépenses (F CFP)	3 454 957 359	1 855 178 990	5 310 136 349
Résultats (F CFP)			1 661 070 419

Montant du fond de roulement	En valeur : 6 296 466 345 CFP En nombre de jours : 534

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **811 348 548 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **243 222 361 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **12 887 486 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **233 812 606 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **1 720 000 F CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	ANT	ENIM	PNNIM	Autres	Total	%
A/CC1							6		27	33	23,24
B/CC2									40	40	28,17
C/CC3							4		35	39	27,46
D/CC4							7		23	30	21,13
D/CC5											
Total							17		125	142	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

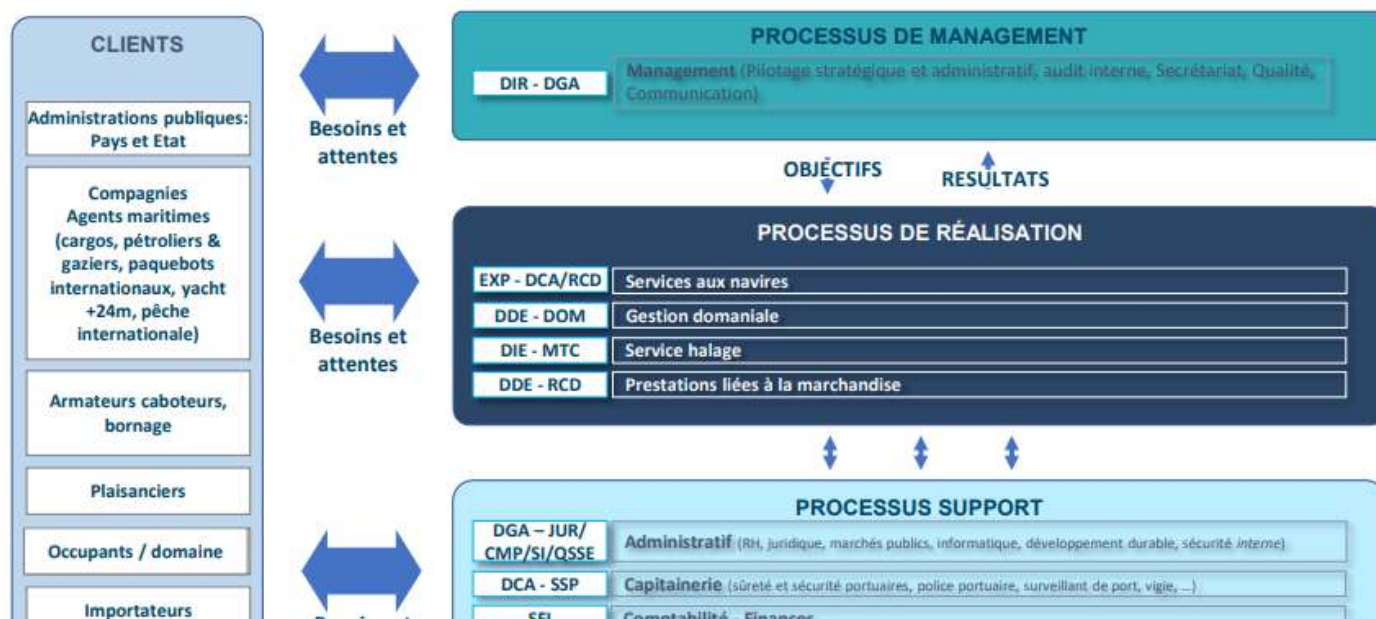
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : FIN 2013

DATE DE MISE A JOUR : 31/10/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : NON

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré/POI :
PLAN D'ORGANISATION INTERNE, CONSULTATION POUR MISE A JOUR EN 2025

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*) :

Engagement	Date estimée d'aboutissement
Travaux de modernisation des infrastructures portuaires d'accueil des marchandises et passagers internationaux.	Travaux de prolongement quai au long cours : décembre 2025. Terminal de croisière internationale : terminé en octobre 2024.
Optimisation de la relation client avec nos amodiataires	Regroupement des conventions d'un même usager en une seule convention : terminé en février 2024
Mise en service d'un système d'information communautaire pour le passage de la marchandise « FETIA »	Mise en production de FETIA : 15/08/2024
Lancement d'une démarche de certifications qualité (ISO 9001 v2015) et RSE de l'établissement	Etude pour la mise en œuvre d'une démarche RSE terminée en novembre 2024. Certification ISO 9001 v2015 prévue pour 1 ^{er} semestre 2025.
Etude pour la digitalisation de systèmes et procédures portuaires	1 ^{er} appel d'offres infructueux, relancé. Marché à attribuer en janvier 2025 (accord-cadre)

OUTILS DE COMMUNICATION

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISEES	NOMBRE DE DOSSIERS

			TRAITES EN 2024
NEANT			

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIAISEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIAISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIAISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NEANT			

12. Autres organismes

LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES SERVICES ET DES METIERS (CCISM)

Créée par l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880, la CCISM voit son cadre organisationnel régi par l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques.

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 1257 CM précise qu'« *elle est un établissement public de statut particulier placé sous la tutelle du ministre en charge de cet établissement* ».

En effet, bien qu'elle soit un établissement public à caractère administratif, la Chambre exerce certaines de ses activités sous forme de services publics industriels et commerciaux, notamment dans le cadre d'une mission générale d'appui au développement économique du territoire.

Chambre consulaire de fait, la CCISM assure la représentation des activités professionnelles. Ainsi, son assemblée générale est composée de 36 membres élus répartis en 4 collèges : commerce, industrie, services et métiers.

LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE (CPS)

Personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public et dotée de l'autonomie financière. Elle fonctionne conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels et des textes qui l'ont modifiée (Arrêté n° 1335 IT du 28 septembre 1956). Sous tutelle du Gouvernement de Polynésie française.

Elle a une compétence sur l'ensemble du Pays de la Polynésie française.

Etat synthétique des autres organismes

12.1. LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE

Adresse géographique du siège	11 avenue du Commandant Chessé
Adresse postale	B.P. 1 - 98713 Papeete
Téléphone	40 41 68 00
Fax	40 54 58 68
Courriel	info@cps.pf
Site internet	www.cps.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h00 à 15h30
Directeur : M. Vincent DUPONT	

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte d'organisation : Arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	160 730	1 623	
Dont subventions reçues de la Polynésie française	42 200		
Dépenses (F CFP)	159 094	1 623	
Résultats (F CFP)	1 635	0	
Trésorerie	En valeur : 35 036 MF		
	En nombre de jours : 78 jours		
Montant du fonds de roulement	En valeur : 57 757 F CFP		
	En nombre de jours : 133 jours		

Participation Pays (FPSU)

<u>FPSU 2024</u>	FAMILLE	HANDICAP	MALADIE	FOND SOCIAL DE RETRAITE	VIEILLESSE	TOTAL
RGS			2 979 MF	3 219 MF		6 198 MF
RNS	711 MF		81 MF			792 MF
RST	6 168 MF	8 932 MF	16 043 MF		4 067 MF	35 210 MF
TOTAL	6 879 MF	8 932 MF	19 103 MF	3 219 MF	4 067 MF	42 200 MF

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024 (source : atterrissage 2024 présenté en CA budgétaire les 21 et 22 nov 2024)

- Montant total des traitements de base : **3 066 MF CFP**
- Montant total des charges sociales : **918 MF CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **9 MF CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **155 MF CFP**
- Montant des dépenses de formation : **32 MF CFP**

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre

Types de contrats par catégorie socio-professionnelle au 31 décembre 2024

Catégorie socio-professionnelle	C.D.D	C.D.I	TOTAL	% CDD	% CDI
Cadres	1	103	104	1,0%	99,0%
T.A.M.A*	2	126	128	1,6%	98,4%
Employés	18	267	285	6,3%	93,7%
Ouvriers	0	22	22	0,0%	100,0%
Hors Convention	0	1	1	0,0%	100,0%
TOTAL	21	519	540	3,9%	96,1%

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : -

DATE DE MISE A JOUR : -

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

Cartographie des macro processus et des processus : 28 processus clés



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE :

Cartographie des risques de la CPS au 31 décembre 2024											
Direction propriétaire du risque	Nombre de risques recensés	Risques documentés		Niveau de criticité brut			Nombre de contrôles à tester en 2024	Nombre de contrôles testés en 2024	Niveau de criticité net		
		Nombre	% par rapport aux risques recensés	Faible	Modéré	Fort			Faible	Modéré	Fort
Contrôle médical	118	28	24%	0	8	20	28	NC	NC	NC	NC
Administratif du Contrôle médical	13	2	15%	0	0	2	2	NC	NC	NC	NC
Agences internationales (NZ, Paris)	6	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Contrôle médical	52	14	27%	0	1	13	14	NC	NC	NC	NC
Gestion des risques	38	4	11%	0	0	4	4	NC	NC	NC	NC
Prévention des risques professionnels AT/MP et santé	8	8	100%	0	7	1	8	NC	NC	NC	NC
Unité Contrôle médical	1	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Financement et emploi	95	45	47%	0	1	44	45	1	NC	1	NC
Contentieux	23	7	30%	0	0	7	7	NC	NC	NC	NC
Contrôle cotisant et RSPF	20	18	90%	0	0	18	18	NC	NC	NC	NC
Cotisations	37	17	46%	0	1	16	17	1	NC	1	NC
Recouvrement	13	3	23%	0	0	3	3	NC	NC	NC	NC
Unité Financement et emploi	2	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Multiservices	14	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Organe exécutif	65	10	15%	0	0	10	10	NC	NC	NC	NC
Affaires juridiques	1	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Communication et partenariats	6	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Contrôle interne	1	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Délégué à la protection des données (DPO)	36	9	25%	0	0	9	9	NC	NC	NC	NC
Responsable de la Sécurité des systèmes d'information	20	1	5%	0	0	1	1	NC	NC	NC	NC
Secrétariat de Direction	1	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Prestations de la PSG	333	104	31%	1	3	100	104	NC	NC	NC	NC
Assurance maladie et AT/MP	156	45	29%	0	1	44	45	NC	NC	NC	NC
Cellule contrôle des prestations sociales	2	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Prestations aux familles	53	10	19%	1	1	8	10	NC	NC	NC	NC
Retraite	119	49	41%	0	1	48	49	NC	NC	NC	NC
Unité Assurance maladie AT/MP	2	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Unité Prestations sociales	1	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Relation clients	61	27	44%	1	1	25	27	NC	NC	NC	NC
Accueil et gestion des comptes clients	5	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Affiliation	29	13	45%	1	1	11	13	NC	NC	NC	NC
Cellule médiation qualité et e-services	6	1	17%	0	0	1	1	NC	NC	NC	NC
Immatriculation	17	13	76%	0	0	13	13	NC	NC	NC	NC
Unité Relations clients	4	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Ressources humaines et environnement de travail	139	68	49%	1	5	62	68	NC	NC	NC	NC
Développement rh et remplacement	21	13	62%	0	1	12	13	NC	NC	NC	NC
Environnement de travail moyens généraux	31	9	29%	1	3	5	9	NC	NC	NC	NC
Intendance	26	7	27%	0	0	7	7	NC	NC	NC	NC
Personnel et habilitations	35	20	57%	0	1	19	20	NC	NC	NC	NC
Sécurité	23	17	74%	0	0	17	17	NC	NC	NC	NC
Unité Moyens techniques	3	2	67%	0	0	2	2	NC	NC	NC	NC
Systèmes d'information	26	4	15%	0	0	4	4	NC	NC	NC	NC
Bureau de projet	1	1	100%	0	0	1	1	NC	NC	NC	NC
Organisation	11	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Pôle études et développement	7	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Pôle infrastructure, support et téléphonie	7	3	43%	0	0	3	3	NC	NC	NC	NC
Agence comptable	50	6	12%	0	0	6	6	NC	NC	NC	NC
Agence comptable	2	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Trésorerie	12	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Comptabilité	10	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Contrôle de gestion	16	5	31%	0	0	5	5	NC	NC	NC	NC
Appui au pilotage et statistiques	5	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Contrôle et visa des recettes et dépenses	4	1	25%	0	0	1	1	NC	NC	NC	NC
Service facturier	1	0	0%	0	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Total général	901	292	32%	3	18	271	292	1	NC	1	NC

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) :

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*) :

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Dématérialisation des arrêts de travail A turu	100%	Mis en service 22/01/2024
Dématérialisation des facturations des professionnels de santé	NC	Chirurgiens-dentistes
Borne d'édition et gestionnaire de file d'attente	NC	Siège et antenne de Moorea
Instancier électronique et logiciel GED	80%	
Evaluation professionnelle en ligne	100%	
Gestion informatisée des dossiers contentieux (Acquisition logiciel)	100%	

12.2. LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES SERVICES ET DES METIERS

Adresse géographique du siège	41 rue du Docteur Cassiau
Adresse postale	B.P. 118 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 27 00
Fax	40 54 07 01
Courriel	info@ccism.pf
Site internet	www.ccism.pf
Page Facebook	CCISM de Polynésie
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 16h00
Président : M. Kelly ASIN-MOUX	
Adresse géographique des antennes :	CCISM Raiatea – Uturoa CCISM Marquises – Centre administratif des îles Marquises à Nuku Hiva
Téléphone :	Raiatea : 40 60 06 95 Marquises : 40 92 06 99
Horaires d'ouverture :	Lundi à vendredi : 7h30 à 16h00

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Texte d'organisation : Arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000

Modifications réglementaires intervenues en 2024 : Néant

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2024

A. COMPTE FINANCIER PROVISOIRE *(Chiffres basés sur le dernier budget rectificatif 2024)*

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 052 000 000		
Dont subventions reçues de la Polynésie française	8 120 000		
Dépenses (F CFP)	1 052 000 000		
Résultats (F CFP)	0		
Montant du fonds de roulement	En valeur : n/c En nombre de jours : n/c		

B. BILAN SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

- Montant total des traitements de base : **263 719 173 F CFP**
- Montant total des charges sociales : **120 994 897 F CFP**
- Montant total des heures supplémentaires : **78 961 F CFP**
- Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés : **23 226 013 F CFP**
- Montant des dépenses de formation : **1 557 200 F CFP**

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 2017

DATE DE MISE A JOUR : 23/08/2024

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : NON

PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES : N/C

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : NON

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : N/C

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*) : **NEANT**

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LE SERVICE COMMUNICATION DE LA CCISM

MEDIA <u>EXTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALISES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
SITE INTERNET	https://www.ccism.pf/		
INSTAGRAM	https://www.instagram.com/ccism.polynésie/		
TIK TOK	https://www.tiktok.com/@ccism.polynésie		
LINKEDIN	https://www.linkedin.com/company/ccism-de-polynésie-française		
FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccism.polynésie		
AUTRES : YOU TUBE	https://www.youtube.com/@ccismpolynesie7023		

MEDIA <u>INTERNE</u>	ADRESSE	% DEMARCHES	NOMBRE DE DOSSIERS

		DEMATERIALISES	TRAITES EN 2024
AUTRES :	VEVO NUI (SHAREPOINT faisant office d'intranet) TEAMS		

DEMATERIALISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALISEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALISEES NOMBRE TOTAL DE DEMARCHES DU SERVICE	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Mes.démarches.pf	Inscription formation 1, 2, 3 j'entreprends		
AUTRES :	Outils de prise de rendez-vous en ligne : https://rdventreprises.ccism.pf/qmaticwebbooking/		

13. Les délégations de service public

Généralités

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie, sous son contrôle, la gestion d'un service public dont elle est responsable à un délégataire, qui peut être public ou privé. La rémunération de ce délégataire est principalement liée aux résultats de l'exploitation du service.

En Polynésie française, les délégations de service public et celles de ses établissements publics sont régies par la loi du Pays n° 2009-21 du 7 décembre 2009.

L'autorité compétente qui représente la personne publique délégante dans un contrat de délégation de service public, est désignée comme "l'autorité délégante". Pour les délégations de service public de la Polynésie française, le Président de la Polynésie française exerce ce rôle. En ce qui concerne les établissements publics, l'autorité délégante est celle qui est habilitée à signer la convention.

La procédure de délégation

La procédure de délégation de service public se déroule de la façon suivante :

1. **Proposition et approbation** : Sur la base d'un rapport de présentation, le conseil des ministres ou le conseil d'administration se prononce sur le principe de la délégation de service public.
2. **Publicité et candidatures** : L'autorité délégante lance une procédure de publicité afin de recueillir les candidatures.
3. **Sélection des candidats** : Après une analyse des candidatures reçues, la commission de délégation de service publique établit une liste des candidats admissible pour présenter une offre.
4. **Consultation et offres** : L'autorité délégante envoie le dossier de consultation aux candidats retenus, qui soumettent ensuite leurs offres. Après avoir analysé ces offres, l'autorité peut négocier les termes, à condition de ne pas modifier substantiellement les règles initialement établies par tous les candidats. A l'issue de cette étape, l'autorité choisit le délégataire.
5. **Avis de la commission** : La commission de délégation de service public émet alors un avis sur le choix du délégataire ainsi que sur l'économie générale du contrat.
6. **Validation finale** : Ensuite, le conseil des ministres ou le conseil d'administration se prononce sur le choix du délégataire, le contrat de délégation et le cahier des charges associé.
7. **Signature de la convention** : Enfin, la convention de délégation de service est signée avec le délégataire sélectionné.

La durée de la délégation

Les conventions de délégation de service public doivent être limitées dans le temps. La durée de ces délégations est déterminée soit par le conseil des ministres, soit par le conseil

d'administration de l'établissement public délégant, en fonction des prestations exigées au délégataire.

Lorsque les installations sont à la charge du délégataire, la durée de la convention prend en compte la nature et le montant de l'investissement à réaliser. Dans ce cas, la durée ne peut pas dépasser la période normale d'amortissement des installations mises en œuvre.

Les clauses financières

Les montants et les modalités de calcul des droits d'entrée et des redevances que le délégataire doit verser à la Polynésie française ou à ses établissements publics délégants doivent être clairement justifiés dans les conventions.

La convention précise également les tarifs appliqués aux usagers et indique comment ces tarifs peuvent évoluer en fonction de certains paramètres ou indices. Ces tarifs doivent être publiés au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le contrôle par le délégant

Chaque année avant le 1er juin, le délégataire doit soumettre à l'autorité délégante un rapport. Ce rapport doit inclure les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service fourni. Une annexe au rapport est également requise afin de permettre à l'autorité délégante d'évaluer les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du conseil des ministres ou du conseil d'administration de l'établissement public délégant, selon les cas. L'inspection générale de l'administration de la Polynésie française est destinataire du rapport.

Les dérogations

Les procédures de délégation ne s'appliquent pas lorsque le service est confié à un établissement public, à condition que l'activité déléguée soit clairement mentionnée dans les statuts de cet établissement. Ce régime dérogatoire s'applique également lorsqu'un établissement public confie, avec l'agrément du gouvernement, la gestion d'un service public dont il est responsable à une société filiale, conformément à l'article L. 233-1 du code de commerce. La délégation de service public de l'autorité délégante vers l'une de ses filiales est validée et adoptée par une délibération de son conseil d'administration.

13.1. Etat synthétique par délégations en vigueur au 31 décembre 2024

Délégant	Délégataire	Objet	Référence
Secteur Abattoir			
Polynésie française	S.A.E.M. ABATTAGE DE TAHITI	Exploitation de l'abattoir de la Polynésie française	Arrêté n° 1886 CM du 21 octobre 2010 Convention d'affermage Convention n° 4447 du 22 juillet 2011
Secteur Portuaire			
Port autonome de Papeete	Société du port de pêche de Papeete (S3P)	Gestion du port de pêche	Délibération n° 6- 2010 CA-PAP du 30 avril 2010 Convention d'affermage n° 39- 2010 du 22 décembre 2010
Port autonome de Papeete	Sarl Marina Services	Gestion de la marina Taina	Convention d'affermage n° 16/2008 du 31/12/2008
Secteur Energie			
Polynésie française	Electricité de Tahiti (EDT)	Distribution publique d'énergie électrique de Tahiti Nord	Convention n° 6010 du 27/09/1960
Polynésie française	Marama nui	Concession de forces hydrauliques	- Vallée de Titaaviri : Convention n°88-847 du 9 août 1988. - Vallée de la Haute Papenoo : Convention n°89- 2039 du 18 décembre 1989. - Vallée de la moyenne Papenoo : Convention n°95- 1258 du 11 août 1995. - Vallées de Hitiaa, Vaihiria et Vaite : Convention n°85-770 du 15 octobre 1985.
Polynésie française	Société de Transport d'Energie électrique en Polynésie (TEP)	Transport d'énergie	Convention n°89-0567 du 9 juin 1989.
Secteur Postes & Télécoms			

Délégant	Déléataire	Objet	Référence
Office des Postes et Télécommunications (OPT)	SAS Fare Rata	Service public postal et services financiers	• Arrêté n° 833 CM du 3 juin 2019
Office des Postes et Télécommunications (OPT)	SAS Onati	Service public des télécommunications	• Arrêté n° 832 CM du 3 juin 2019
Secteur Transport aérien interinsulaire			
Polynésie française	Air Tahiti	Transport aérien régulier interinsulaire de 34 îles de la Polynésie française sur le lot 1	• Arrêté n° 1121 CM du 16 juin 2021
Polynésie française	Air Tahiti	Transport aérien interinsulaire des îles Marquises	• Arrêté n° 2056 CM du 6 octobre 2022
Secteur Transport terrestre			
Polynésie française	SAS Réseau de Transport en Commune de Tahiti (RTCT)	Exploitation du réseau des transports en commun terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti	• Arrêté n° 1986 CM du 5 octobre 2018 • Convention cadre n° 7142 MET du 22 octobre 2018

13.1.1. Les délégations de service public dans le secteur du sport

La délégation de service public en matière sportive est quant à elle organisée par la délibération n° 99-176/APF du 14 octobre 1999. Les conditions d'attribution et de retrait de ces délégations sont fixées par l'arrêté n° 491/CM du 31 mars 2000.

Dans chaque discipline sportive et pour une période déterminée, une seule fédération reçoit délégation pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux ou territoriaux et procéder aux sélections correspondantes.

Les fédérations délégataires de service public définissent, chacune pour leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Il est interdit à tout groupement qui ne bénéficie pas de la délégation d'utiliser dans son titre ou de faire figurer dans ses statuts, contrats, documents ou publicités l'appellation "Fédération tahitienne de" ou "Fédération polynésienne de" suivie du nom d'une ou plusieurs disciplines sportives.

Etat synthétique par Fédération

Fédération	Sports	Référence
Fédération des sports et jeux traditionnels - Amuitahira'a Tu'aro Maohi	Le lancer de javelot, le lever de pierre, la course de porteurs de fruits, le grimper de cocotier, le décorticage de coco, le ramassage de coco, les pirogues à voile traditionnelles (Va'a motu, Va'a tautoro), la course d'échasses, la course de baleinières, le lancer d'épervier, le "Titiraina"	Arrêté n° 14299 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de sports subaquatiques de compétition	La pêche sous-marine, l'apnée et la nage avec palmes.	Arrêté n° 14300 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération Tahitienne de surf	Le surf, le "bodyboard", "board longboard", le "kneeboard", le "bodysurf", le "skim board", le "paddleboard surf", le "paddleboard race", le "stand-up paddleboard surf", le "stand-up paddleboard race", le surf tracté et le "foil"	Arrêté n° 14301 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de tennis de table	Tennis de table	Arrêté n° 14302 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de tir	Le tir (armes à canon lisses et armes à canon rayé)	Arrêté n° 14303 MEJ du 27 décembre 2019

Fédération	Sports	Référence
		Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de tir à l'arc	Le tir à l'arc	Arrêté n° 14304 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de triathlon	Le triathlon et les disciplines enchaînées en course à pieds, cyclisme et natation (aquathlon, "bike and run", "cross duathlon", "cross triathlon", duathlon, raid, "swim and run")	Arrêté n° 14305 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de va'a	Le va'a	Arrêté n° 14306 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de voile	La voile	Arrêté n° 14307 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de volley-ball	Le "volley-ball" Le "beach volley"	Arrêté n° 14308 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de tennis	Le tennis, le "beach tennis" et le "paddle tennis"	Arrêté n° 14309 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de badminton	Le badminton	Arrêté n° 14310 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de squash	Le squash	Arrêté n° 14311 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de football	Le football, le "beach soccer" et le "futsal"	Arrêté n° 14312 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne d'aïkido	L'aïkido	Arrêté n° 14313 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération d'athlétisme de Polynésie française	Les courses hors stade (course sur route, trail et randonnée), les activités au stade (course sprint, course sprint de haies,	Arrêté n° 14314 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié

Fédération	Sports	Référence
	“stepple”, demi-fond, saut en longueur, triple-saut, saut en hauteur, saut à la perche, lancer du marteau, lancer du disque, lancer du javelot et lancer du poids) et la marche nordique”	
Fédération polynésienne de boxe thaïlandaise et disciplines associées	Le “muay thai” (boxe thaïlandaise), le “muay boran” (“chao-chek”, “pahuyut”) et le “kick-boxing”	Arrêté n° 14315 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de cyclisme	Le cyclisme sur route, le cyclisme sur piste, le vélo tout-terrain (descente, cross-country, masse), le “BMX” (race, street, dirt), le cyclo-cross, le polo-vélo, le cyclisme en salle, le free style, le vélo couché, le vélo à assistance électrique	Arrêté n° 14316 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne d'équitation	Le concours de saut d'obstacles, le dressage, le concours complet d'équitation, le “TREC”, le “horse-ball” et la randonnée équestre	Arrêté n° 14317 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de football américain	Le football américain à XI, le football américain à IX, le football américain à VII, le football américain à V, le flag football à VII, le flag football à V	Arrêté n° 14318 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de handball	Le “handball” et “beach hand”	Arrêté n° 14319 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de judo	Le “judo”, le “ju jitsu”, le “sumo”, le “kendo”, le “taiso”, le “chambara” et le “iaido”	Arrêté n° 14320 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de karaté et disciplines associées	Le “karaté”, le “karaté contact”, le “tai-jitsu”, le “kravmaga”, le “penchack silat”, le “vovinam vo diet dao”, le “kung-fu”, les arts martiaux sud-est asiatique, le “wushu” et le “yoseikan budo”	Arrêté n° 14321 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de lutte, arts martiaux mixtes, jiu jitsu brésilien et disciplines associées	La lutte libre, la lutte gréco-romaine, la lutte traditionnelle “maona”, le “sambo”, les arts martiaux mixtes (“Mixed Martial Arts”), le “grappling”, le “beach wrestling”, le “pankration” et le “jiu jitsu” brésilien	Arrêté n° 14322 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de natation	La natation course, l'eau libre, le waterpolo, la natation synchronisée,	Arrêté n° 14323 MEJ du 27 décembre 2019

Fédération	Sports	Référence
	le plongeon, les activités gymniques aquatiques et le sauvetage sportif	Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de rugby	Le rugby à XV, le rugby à 13, le rugby à 12, le rugby à 10, le rugby à 7, le rugby à 5, le beach rugby, le touch rugby, le tag rugby, et le flag rugby	Arrêté n° 14324 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de sports adaptés et handisports	Les disciplines spécifiques de l'handisport et du sport adapté	Arrêté n° 14325 MEJ du 27 décembre 2019 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de force, d'haltérophilie, musculation et disciplines associées	La force athlétique, l'haltérophilie, le "bodybuilding", le "physique sports" et le bras de fer	Arrêté n° 650 MEJ du 15 janvier 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de golf	Le golf	Arrêté n° 651 MEJ du 15 janvier 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de basket-ball	Le basket-ball, le basket-ball 3 x 3 et le beach basket-ball	Arrêté n° 1331 MEJ du 6 février 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne d'aviron	L'aviron	Arrêté n° 1597 MEJ du 11 février 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération tahitienne de Kayak surf ski	Le canoë, le kayak et "l'océan racing"	Arrêté n° 2969 MEJ du 4 mars 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération polynésienne de pétanque	La pétanque	Arrêté n° 2970 MEJ du 4 mars 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération de motocyclisme de Polynésie française	Le motocross, les courses de vitesse, l'enduro, le trial, les rallyes routiers, le moto-ball, la randonnée, le gym khana et le slalom.	Arrêté n° 2971 MEJ du 4 mars 2020 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération d'escrime du fenua	L'escrime (sportive, artistique, loisir .et santé) et sabre laser	Arrêté n° 1450 MCE du 2 février 2021 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié
Fédération Polynesia Taekwondo	Le taekwondo et disciplines associées	Arrêté n° 1450 MCE du 2 février 2021 Arrêté n° 2319 CM du 12 décembre 2023 modifié

14. Les Sociétés et GIE dans lesquels la Polynésie détient des participations

14.1. Principes d'organisation et présentation

Au 31 décembre 2024, il est recensé 27 sociétés et GIE dans lesquels la Polynésie française participe en tant qu'actionnaire ou membre, et dont la personnalité morale subsiste. Parmi eux, 18 sont en activité. Les 9 autres sont en liquidation.

Les 18 entités en activité peuvent être classées en 3 grandes catégories selon leur formes juridiques :

- Les **sociétés anonymes d'économie mixte (SEM)**, au nombre de 8, dans lesquelles la Polynésie française, ses établissements publics, les autres collectivités ou personnes publiques détiennent ensemble en théorie, entre 50% du capital social plus 1 action minimum et 85% au maximum ;
- Les autres sociétés dotées d'un statut de **société anonyme** (7 SA) ou de **société anonyme par actions simplifiée** (soit 2 SAS), dans lesquelles la Polynésie française est en principe un actionnaire minoritaire (hormis le cas de la SA Huilerie de Tahiti) ;
- Le **groupement d'intérêt économique (GIE)** créé sans capital par la Polynésie française et des acteurs et entreprises privés, partageant un objectif commun en lien avec l'objet social et l'activité économique de chacun. Le GIE Tahiti Tourisme, ainsi que son statut le prévoit, requiert de ses membres une cotisation dont la Polynésie française est dispensée.

STATUT	DENOMINATION	CAPITAL SOCIAL XPF	PARTICIPATION PF	
			En %	En montant XPF
SEM	ABATTAGE DE TAHITI	20 000 000	51,00	10 200 000
SAS	AEROPORT DE TAHITI (ADT)	155 000 000	49,00	75 950 000
SA	AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)	21 081 622 912	3,33	702 613 365
SA	AIR TAHITI	2 760 000 000	13,66	377 040 000
SEM	AIR TAHITI NUI (ATN)	1 622 956 875	84,82	1 376 573 375
SEM	ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI (VAITAMA)	178 070 000	71,38	127 100 000
SA	CODER MARAMA NUI	4 560 720 000	35,38	1 613 444 000
SA	ELECTRA	65 400 000	18,35	12 000 000
SA	ELECTRICITE DE TAHITI (EDT)	5 406 094 500	0,00066	36 600
SA	HUILERIE DE TAHITI	77 041 000	99,95	77 000 000
SEM	LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE FRANCAISE (LABO TP)	120 000 000	50,83	61 000 000
SEM	SOCREDO	22 000 000 000	50,00	11 000 000 000
SEM	SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE (SOFIDEP)	1 500 000 000	84,50	1 267 500 000
SA	SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S3P)	51 510 000	5,47	2 820 000
SAS	TAHITI NUI HELICOPTERS	848 441 700	23,59	200 121 000
SEM	TAHITI NUI TELEVISION (TNTV)	550 000 000	85,00	467 500 000
SEM	TRANSPORT D'ELECTRICITE DE POLYNESIE (TEP)	1 800 000 000	75	1 349 910 000
GIE	TAHITI TOURISME	SANS CAPITAL	-	-
	TOTAL	62 796 856 987		18 720 808 340

Sociétés et GIE en cours de liquidation

STATUT	DENOMINATION	CAPITAL SOCIAL XPF	PARTICIPATION PF		MODE DE LIQUIDATION
			En %	Montant XPF	

SAS	BORA BORA CRUISES	377 325 000	7,69	29 025 000	Liquidation judiciaire
SA	MEHERIO	198 350 000	99,81	197 980 000	Liquidation amiable
SEM	MAEVA NUI	53 600 000	77,61	41 600 00	Liquidation amiable
SEM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE POLYNESIE FRANÇAISE (SAGEP)	155 992 000	60,81	94 860 000	Liquidation amiable
SA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT POUR L'AGRICULTURE ET LA PECHE (SDAP)	65 000 000	18,08	11 752 000	Liquidation judiciaire
SEM	TAHITI NUI RAVA'AI (TNR)	280 000 000	84,28	227 970 000	Liquidation judiciaire
SEM	TE MAU ITO API (TMIA)	90 360 000	66,40	60 000 000	Liquidation judiciaire
GIE	PERLES DE TAHITI	Sans capital			Liquidation amiable
SEM	KAI HOTU RAU	200 000 000	49,00	98 000 000	Liquidation amiable
TOTAL		1 420 627 000			

14.2. Etat synthétique par société

14.2.1. Abattage de Tahiti (SAEM)

Secteur d'activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie		
Code NAF : 1011Z	N° TAHITI : 188722	N° RCS : 3569B
Tel : 40 57 39 60	Email : abattoir@mail.pf – comptabattoir@mail.pf	
Siège social : Papara pk 36.200 côté montagne		
Président directeur général : M. Teking LAI AH CHE		

Présentation :

La SAEM d'ABATTAGE DE TAHITI gère l'unique abattoir de la Polynésie française qui est un outil indispensable au développement de l'élevage.

Elle a connu en 2023 des difficultés de trésorerie liées notamment à la baisse de production de porcs (paramètre qu'elle ne contrôle pas) et à la gestion des précédentes directions.

Elle connaît un déficit structurel lié au fait que le chiffre d'affaires ne couvre pas les charges d'exploitation, rendant nécessaire l'octroi par le Pays d'une subvention d'équilibre annuelle.

La direction actuelle fait face à un double défi : effectuer un réel contrôle des charges tout en développant des activités à plus forte valeur ajoutée afin de réduire le déficit.

Conseil d'administration :

Conformément à l'arrêté n° 937 CM du 28 juin 2023 portant nomination des représentants de la Polynésie française au sein de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti, sont nommés comme représentants de la Polynésie française au sein de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :

- M. Taivini Teai ;
- M. Tafai Mitema Tapati ;
- M. Cédric Mercadal ;
- M. Eric Coppenrath ;
- Mme Béatrice Flores-Le Gayic.

Actionnariat :

-

Ressources humaines : masse salariale et effectif

La masse salariale connaît une baisse de 6,97%, liée à la restructuration des ressources humaines.

Activités de la société en 2024 :

MASSE SALARIALE	2024	2023	2022	Variation absolue 2024/2023	Variation en % 2024/2023
Salaires	75 130 081	80 853 002	80 566 252	-5 722 921	-7,08
Charges sociales	22 675 066	24 278 850	24 384 838	-1 603 784	-6,61
TOTAL	97 805 147	105 131 852	104 951 090	-7 326 705	-6,97

Faits marquants en 2024 :

1. LES ABATTAGES EN 2024

RECAPITULATIF DES ABATTAGES

MOIS	PORCS		BOVINS		VOLAILLES		
	Nbre	Tonnage	Nbre	Tonnage	POULETS	AUTRES	POULES
JANVIER	1 048	83,739	35	8,338	849	246	-
FEVRIER	885	71,791	40	9,342	1385	66	-
MARS	784	62,718	28	5,885	666	537	-
AVRIL	1 036	82,478	41	9,397	1205	315	-
MAI	954	75,599	37	6,968	1274	480	-
JUIN	905	72,086	26	6,229	1424	551	-
JUILLET	1 150	94,403	29	7,328	1 764	98	-
AOUT	777	63,885	29	6,828	504	759	86
SEPTEMBRE	927	73,005	38	8,036	1607	565	
OCTOBRE	991	77,339	42	9,389	1 817	535	
NOVEMBRE	912	71,707	43	8,804	1 254	508	
DÉCEMBRE	1 007	76,222	47	10,818	1 708	976	
TOTAL	11 376	904,972	435	97,362	15 457	5 636	86

1.1 – L’ABATTAGE DE PORCS EN 2024

La production de porcs de l’année 2024 a été de 904,97 tonnes contre 910,51 tonnes l’année précédente, ce qui représente une diminution de la production de 5,54 tonnes, soit 0,61%.

Le nombre de porcs abattus est également en légère baisse (de 97 unités, soit 0,85%), passant de 11.473 porcs en 2023 à 11.376 en 2024.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Abattage de porcs en nombre	11 376	11 473	-97	-0,85
Abattage de porcs en tonnes	904,97	910,510	-5,54	-0,61

Après 3 années (de 2019 à 2021) d'augmentation du tonnage de porcs abattus, la production continue à baisser, pour se trouver à un niveau inférieur à celui de 2015 :

Année d'abattage de la production de porcs	Tonnage	Variation annuelle
2024-----	905 T	-5,54%
2023-----	910 T	-2,99 %
2022-----	938 T	-3,5 %
2021-----	972 T	+6,7 %
2020-----	911 T	+4,1 %
2019-----	875 T	+5,2 %
2018-----	832 T	- 3,2 %
2017-----	859 T	- 3,7 %
2016-----	892 T	-6,8 %
2015-----	957 T	-3,03 %

La baisse du nombre de porcs abattus entraîne une baisse du chiffre d'affaires des prestations d'abattage de porcs dans les mêmes proportions.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
CA prestations d'abattage de porcs	89 001 516	89 554 988	-553 472	-0,62

1.2 – L'ABATTAGE DE BOVINS EN 2024

On constate une baisse de 14,2 % du nombre de bovins abattus en 2024, avec 435 bovins contre 507 en 2023. Cette baisse concerne également le tonnage de bovins abattus pour l'année 2024 soit 97,36 tonnes contre 115,40 tonnes en 2023.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Abattage de bovins en nombre	435	507	-72	-14,20
Abattage de bovins en tonnes	97,36	115,395	-18,04	-15,63

Cette baisse du nombre et du tonnage de bovins abattus se répercute sur le chiffre d'affaires de prestation d'abattage, en diminution de 2.902.442 XPF, soit 17,6 %.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
CA prestations d'abattage de bovins	13 584 802	16 487 244	-2 902 442	-17,60

1.3 – L'ABATTAGE DE VOLAILLES EN 2024

4 éleveurs se partagent le marché de la volaille :

- Adrien CHIN
- Vaihere MOLLARD née LEHARTEL
- Philippe AUDOUX
- Tuhani PUGIBET

La production de volailles de l'année 2024 est en nette progression, à 21.179 volailles abattues contre 12.839 l'année précédente, soit une augmentation de 64.96 %.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Nombre de volailles abattues	21 179	12 839	8 340	64,96

Cette progression est liée au développement de l'activité des éleveurs, principalement des 2 plus importants.

Le chiffre d'affaires 2024 lié à l'abattage de volailles représente 3.513.250 XPF, soit une augmentation de 55,34 % par rapport à 2023.

	CA 2024	CA 2023	Variation absolue	Variation en %
Prestations d'abattage de volailles	3 513 250	2 261 604	1 251 646	55,34

2. LES ACTIVITÉS ANNEXES EN 2024

2.1 – LA VENTE D'ABATS EN 2024

La vente d'abats est en légère diminution en 2024, avec un chiffre d'affaires de 20.465.197 XPF contre 20.723.092 en 2023, soit une baisse de 1,24%. Cette baisse est liée à la baisse du nombre de bêtes abattues.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Vente d'abats	20 465 197	20 723 092	-257 895	-1,24

2.2 – LES SERVICES DIVERS EN 2024

Il s'agit principalement :

- Du transport,
- Du désossage de bovins pour le compte de la SCA FAAAPU MANAHUNE,
- Du nettoyage de pattes de poulets.

Le chiffre d'affaires de ces services divers étant conditionné à l'activité d'abattage, il est en légère diminution en 2024, soit 0,21%.

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Services divers	20 541 243	20 584 835	-43 592	-0,21

Activité de désossage et de découpe de la viande bovine

En 2024 la SAEM d'ABATTAGE DE TAHITI a poursuivi son activité de désossage et de découpe de viande bovine. La majeure partie du désossage et de la découpe de la viande bovine est effectuée pour le compte de la SCA FAAAPU MANAHUNE.

3. LES CHARGES EN 2024

Face à la baisse des statistiques d'abattage, priorité a été donnée depuis 2023 au contrôle strict des charges. Ce dernier a donné des résultats représentatifs dans les achats non stockés de matières et fournitures ainsi que dans les services extérieurs en 2023.

Les achats non stockés de matières et fournitures se stabilisent en 2024 alors que les services extérieurs baissent de 5,88%.

On remarque que :

- La baisse des charges d'électricité se poursuit (-5,32%). La baisse de ces charges est liée en 2023 à la décision d'éteindre les chambres froides le week-end afin de réaliser des économies. Ces dernières étaient nécessaires, vu les difficultés de trésorerie que connaissait la société. Début 2024, la direction a pris 2 décisions majeures :

1. Celle de faire appel à un spécialiste en froid industriel afin de réaliser un travail de fond sur la centrale froid et les chambres froides. Ce travail a eu des conséquences positives sur les notes d'électricité comme sur le fonctionnement des chambres froides.

2. Celle de ne plus éteindre les chambres froides.

- La diminution des charges de carburant et combustible (-16,29%) correspond à une meilleure maîtrise des dépenses de carburant et à une baisse du tarif du gaz aux professionnels.

- La hausse des charges de fournitures d'entretien et de petit équipement (29,77%) est liée aux achats de pièces détachées effectués afin de constituer un stock.

ACHATS NON STOCKES DE MATIÈRES ET FOURNITURES	2024	2 023	2 022	Variation absolue 2024/2023	Variation en % 2024/2023
Consommables (Électricité et eau)	14 675 295	15 499 341	18 336 824	-824 046	-5,32
Carburant et combustible	6 955 291	8 308 934	7 776 870	-1 353 643	-16,29
Four.d'entretien et de petit équipement	7 281 399	5 610 910	11 862 981	1 670 489	29,77
Fournitures de bureau	319 738	271 335	1 913 046	48 403	17,84
Autres matières et fournitures	0	0	0	0	
TOTAL	29 231 723	29 208 101	39 889 721	23 622	0,08

SERVICES EXTERIEURS	2 024	2 023	2 022	Variation absolue 2024/2023	Variation en % 2024/2023
Sous traitance		0	0	0	
Redevance de crédit-bail		0	0	0	
Redevance de crédit-bail mobilier		0	0	0	
Loyers constr. & divers	2 120 088	1 841 491	1 825 376	278 597	15,13
Entretien rep. mob. & immob.	16 868 108	19 459 185	27 345 290	-2 591 077	-13,32
Assurances (Bâtim, Mat...)	5 895 835	6 059 543	5 743 780	-163 708	-2,70
Études, Recherches Docum., divers	0	0	0	0	
Pers. ext. Honoraires, Rémun.Inter	4 217 784	3 532 271	3 256 108	685 513	19,41
Publicité, publications, rel.publ.	467 415	159 666	1 470 870	307 749	192,75
Transports divers	76 495	95 198	443 095	-18 703	-19,65
Voyages et déplacements	0	200	148 501	-200	-100,00
Missions et réceptions	0	47 011	390 043	-47 011	-100,00
Opt : téléphones, timbres, telex	643 238	675 699	835 895	-32 461	-4,80
Services bancaires	181 044	185 834	365 379	-4 790	-2,58
Divers : cotisations etc...		0	0	0	
TOTAL	30 470 007	32 373 443	41 824 337	-1 903 436	-5,88

14.2.2. Aéroport de Tahiti (ADT)



Secteur d'activité : Aviation civile		
Code NAF : 5223Z	N° TAHITI : 936 161	N° RCS : 1059 B
Tel : 40 86 60 60	Email : adt@tahiti-aeroport.pf	
Siège social : Faa'a Aéroport de Tahiti Faa'a-BP 60161 – 98702 Faa'a Centre		
Directeur général : M. Gwenvaël ROSIN-HARDY		

Présentation :

Aéroport de Tahiti (ADT) est une société par actions simplifiées qui a démarré ses activités le 1er avril 2010.

Sur les 47 aérodromes qui existent en Polynésie française, 4 sont gérés par ADT : Tahiti Faa'a, Rangiroa, Raiatea et de Bora-Bora.

L'aérodrome d'Etat de Tahiti Faa'a est géré dans le cadre d'une convention de concession d'une durée de 30 ans aux risques et périls du concessionnaire, selon les dispositions définies dans le cahier des charges applicables aux concessions des aéroports d'Etat approuvé par le décret du 23 février 2007.

Les aérodromes de Bora-Bora, de Raiatea et de Rangiroa sont quant à eux gérés dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire. Ces aérodromes, propriété de l'Etat jusqu'au 30 septembre 2020, ont été transférés au Pays le 1^{er} octobre 2020. ADT demeure le gestionnaire de ces 3 aérodromes pour le compte du Pays dans le cadre d'un contrat de gestion, jusqu'au 30 juin 2025.

ADT gère enfin des activités régaliennes, qui sont financées par la Taxe sur le transport aérien, telle que définie à l'article L422 du code des impositions sur les biens et services.

Conseil d'administration :

Président :	Moetai BROTHERSON
Administrateurs publics :	Moetai BROTHERSON, Jordy CHAN, Hiro ARBELOT
Administrateurs privés :	Mounia AIT OFKIR (AFD) Hervé TONNAIRE et Joris BEN SAFI (CDC) Frédéric MOR (EGIS AIRPORT OPERATION)

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP) : 50 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
Polynésie Française	1 519	49,00%	75 950 000
Total collectivités publiques	1 519	49,00%	75 950 000
Agence France Développement (AFD)	62	2,00%	3 100 000
Caisse de Dépôt et Consignation (CDC)	930	30,00%	46 500 000
Total banques	992	32,00%	49 600 000
Egis Airport Opération	589	19,00%	29 450 000
Total secteur privé	589	19,00%	29 450 000
Total	3 100	100%	155 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2022	1 196 609 341		191	
2023	1 308 063 713	9%	205	7%
2024	1 380 724 097	6%	213	4%

Ressources humaines : pyramide des âges :

Au 31/12/24	Homme		Femme		TOTAUX	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans	0	0%	0	0%	-	0%
20-24 ans	3	2%	3	5%	6	3%
25 -29 ans	2	1%	2	3%	4	2%
30-34 ans	9	6%	5	8%	14	7%
35-39 ans	17	12%	14	23%	31	15%
40-44 ans	29	20%	14	23%	43	21%
45-49 ans	36	25%	11	18%	47	23%
50-54 ans	25	17%	7	11%	32	16%
55-59 ans	19	13%	5	8%	24	12%
60-65 ans	3	2%	1	2%	4	2%
> 65 ans	0	0%	0	0%	-	0%
Totaux	143	100%	62	100%	205	100%

Activités de la société en 2024 :

- Année 2024 de stabilisation du trafic aérien qui fait suite à plusieurs années de croissance soutenue par le développement des offres des compagnies aériennes, brutalement interrompue par la crise sanitaire en 2020 et retrouvée dès 2022.
- Poursuite du programme d'investissement de maintien, de sécurisation et de développement des infrastructures aéroportuaires, et ce dans la perspective de la résiliation du contrat de concession actuel résultant de la décision de la cour d'appel de Paris du 30 mars 2017, qui prendra effet à la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle concession issue d'un appel d'offres.
- Plus d'1.6 Milliards F CFP ont ainsi été investis cette année sur les 4 plateformes au travers de différents programmes.
- En fin d'année, nos partenaires, réunis en COCOECO, ont manifesté leur confiance en votant à l'unanimité des augmentations de tarifs destinées à soutenir la poursuite de ces programmes.

Faits marquants en 2024 :

- Mai-juin 2024 : événements sociaux en Nouvelle-Calédonie ; arrêt du trafic de/vers Tahiti.
- Juillet 2024 : Jeux Olympiques.
- Juillet 2024 : reprise progressive des vols de et vers la Nouvelle Calédonie, avec des fréquences réduites.

- Juillet-août 2024 : conflits sociaux sur la plateforme.
- Décembre 2024 : Commission Consultative Economique

Perspectives 2025 :

- Trafic prévu en légère croissance, incluant des augmentations de fréquences sur les vols internationaux mais avec possiblement une certaine cannibalisation, et une incertitude quant à la pérennité de l'opérateur domestique Air Moana.
- Poursuite des programmes d'investissements (programme d'investissement pluriannuel acté avec la DTA, investissements de transition, fin du programme d'investissements dans les îles).
- Fin du contrat de gestion des îles en juin 2025.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut) *	16 153 610 434	17 376 579 204	18 963 034 807
Actif immobilisé brut incorporel	141 617 808	149 731 277	197 685 412
Actif immobilisé brut corporel	16 011 992 626	17 226 847 927	18 765 349 395
Terrains	4 755 036 234	4 755 036 234	4 731 629 564
Aménagements de terrains	441 189 696	454 723 596	454 723 596
Constructions	9 560 074 062	9 779 228 489	10 187 375 224
Installations techniques, matériels, outillage	434 099 604	515 324 300	591 786 718
Autres immobilisations	587 942 799	719 617 601	934 887 567
Immobilisations en cours	233 650 231	1 002 917 707	1 864 946 726
Variation annuelle			
dont immobilisations affectées par le Pays	8 052 900 153	8 904 021 960	9 462 838 399
Terrains nus			
Terrains aménagés	4 633 442 800	4 633 442 800	4 613 738 880
Constructions	3 401 300 333	3 480 072 350	3 457 975 216
Matériel de transport affecté	473 115	473 115	4 645 944
Autres	17 683 905	790 033 695	1 386 478 359
Variation annuelle			
Immobilisations financières	83 685 416	83 317 740	83 958 484
Total actif immobilisé	16 237 295 850	17 459 896 944	19 046 993 291

En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	679 700 879	683 788 974	766 666 642
dont Créances < 1 an	665 906 013	638 248 749	718 012 331
dont Créances > 1 an	13 794 866	45 540 225	48 654 311
dont Créances douteuses	13 794 866	45 540 225	48 654 311
Provisions	10 618 155	26 562 285	45 359 874

453 / 794

En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	700 298 823	803 151 113	58 815 521
VMP			
Disponibilités	700 298 823	803 151 113	58 815 521

* immobilisations mises en concession par le concédant et le concessionnaire dont certaines sont régaliennes et d'autres sont non-régaliennes

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	1 331 006 531	1 688 378 737	1 925 402 238
Capital social	155 000 000	155 000 000	155 000 000
Réserve légale	15 500 000	15 500 000	15 500 000
Réserves statutaires			
Report à nouveau	778 330 180	1 049 849 599	1 359 299 662
Résultat de l'exercice	371 649 419	459 645 063	389 361 358
Subvention d'investissement	10 526 932	8 384 075	6 241 218
Provisions réglementées			

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	132 356 748	119 304 493	140 420 684
Provisions pour risques et charges	132 356 748	119 304 493	140 420 684

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	4 511 968 246	4 463 760 295	4 437 738 443
Emprunt auprès Etab. Bancaires	2 000 509 606	1 623 003 658	1 424 097 256
Emprunts et dettes financières diverses	27 704 314	46 693 605	50 305 507
Dettes fournisseurs	202 756 394	308 503 159	398 003 386
Dettes fiscales et sociales	471 569 753	660 404 946	580 875 216
Dettes sur immob. et comptes rattachés	70 650 701	77 467 337	426 521 021
Autres dettes	1 738 777 478	1 747 687 590	1 557 936 057

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	600 722 280	686 602 054	404 419 009
Charges d'exploitation	5 339 078 589	4 957 099 609	4 305 628 791
dont Exploitation courante	2 621 110 495	2 406 287 613	1 805 406 588
dont Impôts et taxes	111 634 441	107 695 154	110 270 283
dont charges de Personnel	1 819 694 315	1 709 304 507	1 576 762 736
dont Autres charges	98 749 173	80 584 954	82 266 862
dont DAP	687 890 165	653 227 381	730 922 322
Produits d'exploitation	5 939 800 869	5 643 701 663	4 710 047 800
dont Chiffre d'affaires	3 263 459 024	3 191 990 557	2 627 668 953
dont subvention d'exploitation	23 479 420	17 513 384	13 663 049
dont reprises sur provisions (et amortissements)	48 220 434	88 784 100	163 344 667
dont transfert de charges	228 213 591	210 481 817	172 971 073
dont Autres produits	2 376 428 400	2 134 931 805	1 732 400 058
Résultat Financier	-29 344 164	-31 580 705	34 841 011
Charges financières	62 010 054	91 031 726	72 380 120
dont intérêts sur emprunt	61 787 194	90 642 536	72 338 200
dont autres charges assimilées			
dont intérêts sur avance du Pays			
dont différence négative de change	222 860	389 190	41 920
dont DAP			
Produits financiers	32 665 890	59 451 021	107 221 131
dont produits de participation			
dont autres intérêts et produits assimilés	31 464 239	59 402 209	107 217 957
dont différence positive de change	1 201 651	48 812	3 174
Résultat Exceptionnel	574 574	-12 271 354	-7 761 842
Charges exceptionnelles	1 668 283	18 093 469	10 278 699
dont sur opération de gestion	120 000	18 004 150	10 278 699
dont sur opération en capital	1 548 283	89 319	0
Produits exceptionnels	2 242 857	5 822 115	2 516 857
dont sur opération de gestion	100 000	3 649 344	24 000
dont sur opération en capital	2 142 857	2 172 771	2 492 857
dont reprises sur provisions et transferts de charges except.	2	1	0
Impôt sur les sociétés (IS)	4 000 000	183 104 932	238 440 091
Résultat de l'exercice	371 649 419	459 645 063	389 361 358

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Prêteur	Durée en année	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Annuité 2025
2014-2015	SOCREDO	10	3,00%	sept.-26	300 000 000	44 836 075	34 037 811
2014	AFD	15	2,78%-2,32%	nov.-29	705 238 664	303 082 815	64 557 266
2014	SOCREDO	15	3,00%	nov.-29	782 000 000	362 697 877	67 196 848
2015	AFD	15	1,52%	nov.-29	40 584 726	16 893 282	3 659 917
2020	SOCREDO	5	4,05%	sept.-26	300 000 000	137 142 639	77 181 135
2020	BANQUE DE POLYNESIE	5	4,47%	déc.-26	300 000 000	150 000 000	75 000 000
2020	SOCREDO	7	4,58%	sept.-28	312 171 706	217 870 708	50 868 338
2024	BANQUE DE TAHITI	15	3,25%	sept.-40	151 499 044	151 499 044	0
TOTAL					2 891 494 140	1 384 022 440	372 501 315

14.2.3. AGENCE FRANCE LOCALE-SOCIETE TERRITORIALE (AFL-ST)

Secteur d'activité : Banque		
Code NAF : K66.19B	N° SIREN : 799 055 629	N° RCS : Paris B 799 055 629
Tel : +33 (0) 70 81 85 17	Email : contact@agence-france-locale.fr	
Siège social : 112 Rue Garibaldi, CS 50 345, 69455 LYON, Cedex 06		
Directeur général : M. Olivier LANDEL		

Présentation :

Banque publique de développement, l'AFL a la particularité d'avoir été créée par et pour les collectivités locales, dans une logique coopérative qui a puisé son inspiration dans les pays nordiques. Les collectivités en sont les uniques actionnaires, les uniques bénéficiaires et les uniques garantes.

Créée en 2013, l'AFL lance son activité de crédit dès 2015, après l'obtention de son agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.

La gouvernance du Groupe AFL s'appuie sur une structure à deux niveaux, assurant une séparation des pouvoirs entre l'établissement de crédit et sa maison-mère dans l'objectif de :

- Définir la stratégie et la mettre en œuvre – y compris la stratégie en matière de risque – la revoir régulièrement et surveiller cette mise en œuvre ;
- Prévenir les risques de conflits d'intérêt au sein des collectivités qui sont à la fois actionnaires et emprunteuses à travers une étanchéité.

L'AFL-ST, la compagnie financière est la propriété exclusive des collectivités membres, actionnaires ensemble à 100% : Communes, Départements, Régions, Etablissements publics de coopération intercommunale (avec ou sans fiscalité propre), Etablissements publics territoriaux et les Etablissements publics locaux depuis la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

La Société a pour objet social :

- De constituer et d'être actionnaire d'une société (l'Agence France Locale), dont l'objet principal est de contribuer au financement des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux, ainsi que de toute Entité qui serait légalement autorisée à participer au mécanisme mis en œuvre par le Groupe Agence France Locale (tel que ce terme est défini ci-après) (les Collectivités) ;
- De permettre à ses actionnaires de réaliser prioritairement des économies et non de réaliser des bénéfices ;
- De garantir les engagements de l'Agence France Locale ;

- De définir les orientations stratégiques de l'agence de financement des Collectivités dénommée Groupe Agence France Locale, dont les structures juridiques de fonctionnement sont constituées de la Société et de l'Agence France Locale (le Groupe Agence France Locale) ;
- De piloter le système de garantie du Groupe Agence France Locale ;
- De fournir, le cas échéant, certains moyens et certaines prestations de services à l'Agence France Locale ;
- Et plus généralement, de réaliser toutes opérations qu'elles soient économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe

Elle a pour mission :

- La promotion du Groupe AFL, notamment auprès de la sphère publique locale et représentation des intérêts des collectivités membres ;
- La gestion des adhésions au Groupe AFL ;
- La définition des grandes orientations stratégiques du Groupe AFL ;
- Le Pilotage du système de double garantie mis en place au sein du Groupe AFL

Conseil d'administration : (31.12.24)

Président :	Marie DUCAMIN
Vice-Président :	Sacha BRIAND
Bloc Régional :	
Région Pays de la Loire :	Didier REVEAU - Vice-président en charge des finances
Région Occitanie :	Stéphane BERARD - Membre de la Commission des finances
Région Nouvelle Aquitaine :	Sandrine DERVILLE - Vice-présidente en charge des finances
BLOC DÉPARTEMENTAL :	
Département de l'Essonne :	Nicolas SAMSOEN – Vice-président en charge des Finances
Département de la Savoie :	Luc BERTHOUD - Président de la commission finances
BLOC COMMUNAL :	
Commune de Muzy	Bernard ANDRIEU – Conseiller Municipal
Commune de Buschwiller	Christèle WILLER – Maire
Métropole du Grand Nancy :	Pierre BOILEAU – Vice-président délégué aux finances
La Roche-sur-Yon Agglomération	Luc BOUARD – Maire
Métropole de Lyon :	Bertrand ARTIGNY – Vice-Président en charge des finances
Métropole Aix-Marseille-Provence	Didier KHELFA - Vice-président en charge des finances
Commune de Mareau-aux-Près :	Bertrand HAUCHECORNE – Maire
Grand Bourg Agglomération :	Bernard BIENVENU – Vice-Président aux communes et à la déconcentration

Actionnariat : (31.12.24)

	Collectivité	Nombre de Parts	% détention	Capital versé
1	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	179 164	6,76%	17 916 400
2	REGION NOUVELLE-AQUITAINE	150 000	5,66%	15 000 000
3	METROPOLE DE LYON	148 996	5,62%	14 899 600
4	COMMUNE DE MARSEILLE	141 932	5,36%	14 193 200
5	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	111 826	4,22%	11 182 600
6	TISSEO COLLECTIVITES	101 921	3,85%	10 192 100
7	DEP DE LA SEINE ST DENIS	100 233	3,78%	10 023 300
8	REGION DES PAYS DE LA LOIRE	73 511	2,77%	7 351 100
9	DEP DE L'ESSONNE	65 100	2,46%	6 510 000
10	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	63 953	2,41%	6 395 300
11	REGION OCCITANIE	60 000	2,26%	6 000 000
12	METROPOLE DE NANTES	59 093	2,23%	5 909 300
13	TERRITOIRE POLYNESIE FRANCAISE	58 879	2,22%	5 887 900
14	REGION GRAND EST	48 000	1,81%	4 800 000
15	DEP DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	47 484	1,79%	4 748 400
16	METROPOLE DU GRAND NANCY	45 394	1,71%	4 539 400
17	METROPOLE DE BORDEAUX	40 445	1,53%	4 044 500
18	DEP D'ILLE ET VILAINE	36 957	1,39%	3 695 700
19	METROPOLE DE RENNES	30 772	1,16%	3 077 200
20	METROPOLE DE TOULOUSE	27 178	1,03%	2 717 800
21	DEP DE L AISNE	27 120	1,02%	2 712 000
22	METROPOLE EUROP DE STRASBOURG	24 460	0,92%	2 446 000
23	METROPOLE DE GRENOBLE	23 912	0,90%	2 391 200
24	METROPOLE ROUEN NORMANDIEA	23 736	0,90%	2 373 600
25	DEP DE LA SAVOIE	23 532	0,89%	2 353 200
26	DEP DE SAONE ET LOIRE	22 690	0,86%	2 269 000
27	DEP DE L ALLIER	22 439	0,85%	2 243 900
28	EPT PLAINE COMMUNE	22 104	0,83%	2 210 400
29	COMMUNE DE GRENOBLE	21 528	0,81%	2 152 800
30	COMMUNE DE NANTES	19 249	0,73%	1 924 900
31	COMMUNE DE RENNES	18 882	0,71%	1 888 200
32	EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE	17 726	0,67%	1 772 600
33	COMMUNE DE TOURS	17 542	0,66%	1 754 200
34	METROPOLE BREST OCEANE	17 350	0,65%	1 735 000
35	CU DE DUNKERQUE	16 994	0,64%	1 699 400
36	DEP DU CALVADOS	16 829	0,64%	1 682 900

37	COMMUNE DE STRASBOURG	16 165	0,61%	1 616 500
38	COMMUNE DE TOULOUSE	15 769	0,60%	1 576 900
39	EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR	15 257	0,58%	1 525 700
40	COMMUNE DE MONTREUIL	14 835	0,56%	1 483 500
41	COMMUNE DE BORDEAUX	14 681	0,55%	1 468 100
42	DEP DE LA HAUTE GARONNE	14 262	0,54%	1 426 200
43	COMMUNE DE CLERMONT FERRAND	14 039	0,53%	1 403 900
44	DEP DE LA MEUSE	13 725	0,52%	1 372 500
45	METROPOLE DE DIJON	13 685	0,52%	1 368 500
46	CA AMIENS METROPOLE	13 578	0,51%	1 357 800
		2 072 927	78,23%	207 292 700

	999 collectivités détiennent moins de 0,50% du capital	576 840	21,77%	57 684 000

	Total	2 649 767	100,00%	264 976 700

Ressources humaines : masse salariale et effectif (31/12/2024)

Masse salariale et effectif :

Exercice	Montant (€)	Variation (%)	Effectif permanent	Variation (%)
2022	3 620 601,65	12,16%	34	6%
2023	4 163 551,77	15%	37	8%
2024	4 104369.68	-1.42%	42	6%

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans	0	0%	0	0%	0	0%
20-24 ans	0	0%	0	0%	0	0%
25 -29 ans	2	4.76%	5	11.90%	7	16.67%
30-34 ans	7	16.67%	5	11.90%	12	28.57%
35-39 ans	3	7.15%	1	2.38%	4	9.52%
40-44 ans	4	9.52%	0	0%	4	9.52%
45-49 ans	1	2.38%	1	2.38%	2	4.76%
50-54 ans	4	9.52%	2	4.76%	6	14.29%
55-59 ans	3	7.15%	1	2.38%	4	9.52%

60-65 ans	3	7.15%	0	0%	3	7.15%
> 65 ans		0%		0%	0	0%
Totaux	27	64.29%	15	35.71%	42	100%

Activités de la société en 2024 :

Un rythme de croissance de nouveau record en 2024 avec l'arrivée de 269 nouvelles collectivités actionnaires, ce qui constitue la plus forte progression de son histoire. Parmi ces nouveaux membres figurent notamment Le Département d'Ille et Vilaine, le Département des Landes, la Communauté Urbaine de Metz, les Villes de Quimper, Anglet et Montrouge. L'AFL a accueilli aussi des communes très diverses, Valleroy (23 habitants), ou la commune du Lorrain, premier membre de Martinique.

Près de 11 MM de crédits ont été octroyés depuis 2015. 2.00 MM a été octroyé sur la seule année 2024. En parallèle de son activité de crédit, l'AFL a réalisé plusieurs émissions obligataires pour un montant total de 2.4Md€. Les ressources levées au se sont faites dans des conditions attractives, à une marge moyenne de 32,5 points de base contre la courbe des obligations assimilables du trésor (OAT).

Faits marquants en 2024 :

En 2024, l'AFL a effectué deux émissions syndiquées libellées en euro, respectivement à 8 et à 10 ans. La première émission de maturité 10 ans et d'un montant de 750 millions d'euros a été réalisée à une marge de 49 points de base au-dessus de la courbe des OAT, et la seconde émission d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 8 ans à une marge de 24 points de base au-dessus de la courbe des OAT.

En toute fin d'exercice, l'AFL a également émis de la dette super-subordonnée pour un montant de 50 Millions d'euros sur une durée de 7 ans, ayant vocation à être reconnue comme fonds propres additionnels de catégorie 1.

Au cours de l'exercice 2024, la Société Territoriale a vu son capital s'accroître de 33 millions d'euros passant de 232 à 265 millions d'euros à la suite de quatre augmentations de capital. En conséquence de la réalisation de ces opérations d'augmentation de capital, le Groupe AFL compte désormais 1045 membres, dont 269 collectivités nouvelles, qui ont adhéré au Groupe AFL au cours de l'exercice écoulé.

Perspectives 2025 :
Les perspectives 2025 s'inscrivent dans une trajectoire de croissance régulière et dynamique des activités de l'AFL avec la poursuite d'une augmentation attendue des revenus de l'activité de crédit, malgré un contexte de renchérissement de son coût d'accès au refinancement car dans le même temps la compétitivité de l'AFL se renforce.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF

En €	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	2 505 791	2 505 791	2 522 986
Actif immobilisé brut incorporel			

Actif immobilisé brut corporel	2 505 791	2 505 791	2 522 986
Terrains	497 378	497 378	497 378
Aménagements de terrains	1 593 442	1 593 442	1 593 442
Constructions			
Installations techniques, matériels, outillage			
Autres immobilisations	414 971	414 971	414 971
Immobilisations en cours			17195

Variation annuelle	-69 812	0	

dont immobilisations affectées par le Pays			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			

Immobilisation financières	207 599 900	221 699 900	254 440 903

Total actif immobilisé	210 105 691	224 205 691	256 963 889

En €	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	19 203	964 662	1 300 821
dont Créances < 1 an	8 894	959 968	1 296 944
dont Créances > 1 an	10 309	4 694	3 876
dont Créances douteuses			
Provisions			

En €	2022	2023	2024
Trésorerie		9 039 201	8 128 013
VMP	4 277 195	4 257 829	6 710 363
Disponibilités	3 824 236	4 781 372	1 417 650

PASSIF

En €	2022	2023	2024
Capitaux propres	217 633 567	232 023 578	264 982 995
Capital social	217 658 200	232 047 600	264 976 700
Réserve légale			

Réserves statutaires			
Report à nouveau	-39 278	-24 633	-24 022
Résultat de l'exercice	14 646	611	30317,24
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Prime d'émission			

En €	2022	2023	2024
Autres fonds propres	0	0	
Provisions pour risques et charges	0	0	

En €	2022	2023	2024
Endettement	332 634	1 855 979	1 009 658
Emprunt auprès Etab. Bancaires	0	0	
Emprunts et dettes financières divers	72 528	1 526	1 455
Avance du Pays			
Dettes fournisseurs	87 826	257 199	220 612
Dettes fiscales	46 580	428 954	379 292
Autres dettes	125 700	1 168 300	408 300

Agrégats du compte de résultat

En €	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	-21 901	-137 871	-142 315
Charges d'exploitation	616 956	760 231	709 261
dont Exploitation courante	259 213	294 685	274 318
dont Impôts et taxes	78 062	101 964	125 363
dont charges de Personnel	217 840	293 699	239 510
dont Autres charges	4,33	7	
dont DAP	61 836	69 876	70 070
Produits d'exploitation	595 054	622 360	566 946
dont Chiffre d'affaires	499 000	555 413	452 476
dont subvention d'exploitation			
dont Autres produits	96 054	66 947	114 471
Résultat Financier	36 547	138 482	172 632
Charges financières	40 942	31 568	31 635
dont intérêts sur emprunt	40 942	31 568	31 635

dont intérêts sur avance du Pays			
dont DAP			
Produits financiers	77 489	170 049	204 267
dont produits de participation	77 489	170 049	204 267
Résultat Exceptionnel			
Charges exceptionnelles			
dont sur opération de gestion			
dont sur opération en capital			
Produits exceptionnels			
dont sur opération de gestion			
dont sur opération en capital			
Impôt sur les sociétés (IS)			
Résultat de l'exercice	14645,76	611	30 317

Rappel : l'actif immobilisé est demandé en brut, or l'équilibre du bilan de l'AFL est sur le net (la somme des dotations et provisions vient en déduction du brut).

Etat de la dette bancaire (Emissions obligataires) : (20 mars 25)

Date de l'émission	Date de déblocage des fonds	Date de remboursement final	Durée initiale (an)	Coupon	Devise de l'émission	Volume (Millions €)	Volume (Millions FCPF)
24/03/2015	02/04/2015	20/03/2022	7	0,38%	EUR	500	59 665,87
11/05/2016	20/05/2016	20/03/2023	7	0,25%	EUR	500	59 665,87
23/01/2017	30/01/2017	20/03/2023	6	0,25%	EUR	250	29 832,94
10/05/2017	17/05/2017	20/06/2024	7	0,50%	EUR	500	59 665,87
28/11/2017	05/12/2017	20/06/2024	7	0,50%	EUR	250	29 832,94
31/01/2018	09/02/2018	20/03/2033	15	1,45%	EUR	100	11 933,17
22/02/2018	02/03/2018	20/03/2028	10	1,21%	EUR	25	2 983,29
12/06/2018	20/06/2018	20/06/2028	10	1,13%	EUR	500	59 665,87
24/05/2019	31/05/2019	20/06/2026	7	0,13%	EUR	500	59 665,87
13/06/2019	20/06/2019	20/06/2034	15	1,34%	SEK	47	5 608,59
05/07/2019	12/07/2019	20/06/2029	10	0,13%	EUR	50	5 966,59
17/07/2019	25/07/2019	20/06/2034	15	0,59%	EUR	75	8 949,88
07/11/2019	14/11/2019	20/06/2030	11	1,95%	AUD	9	1 073,99
27/11/2019	04/12/2019	20/06/2028	9	1,13%	EUR	190	22 673,03
14/01/2020	21/01/2020	20/06/2030	10	1,95%	AUD	40	4 773,27
23/01/2020	30/01/2020	20/06/2026	6	0,13%	EUR	100	11 933,17
20/02/2020	27/02/2020	20/06/2028	8	1,13%	EUR	60	7 159,90
09/04/2020	20/04/2020	20/06/2028	8	1,13%	EUR	60	7 159,90
06/07/2020	13/07/2020	20/09/2027	7	0,00%	EUR	500	59 665,87
22/07/2020	03/08/2020	20/06/2040	20	0,55%	EUR	50	5 966,59
24/07/2020	03/08/2020	20/09/2040	20	0,57%	EUR	50	5 966,59
08/10/2020	15/10/2020	20/06/2028	8	1,13%	EUR	190	22 673,03
30/10/2020	09/11/2020	20/12/2035	15	0,21%	EUR	30	3 579,95
26/11/2020	10/12/2020	20/12/2040	20	0,33%	EUR	50	5 966,59
14/01/2021	21/01/2021	20/03/2031	10	0,00%	EUR	500	59 665,87
10/02/2021	17/02/2021	20/03/2023	2	0,34%	USD	83	9 904,53
16/04/2021	23/04/2021	20/09/2031	10	2,20%	AUD	32	3 818,62
16/04/2021	23/04/2021	20/03/2036	15	2,55%	AUD	71	8 472,55
21/04/2021	30/04/2021	20/12/2031	11	0,30%	EUR	20	2 386,63
18/06/2021	25/06/2021	20/03/2031	10	0,00%	EUR	250	29 832,94
26/08/2021	03/09/2021	20/09/2030	9	0,75%	SEK	195	23 269,69
22/10/2021	29/10/2021	20/03/2031	9	0,00%	EUR	250	29 832,94
11/11/2021	22/11/2021	20/06/2024	3	0,50%	EUR	70	8 353,22
13/01/2022	20/01/2022	20/03/2029	7	0,20%	EUR	500	59 665,87
31/01/2022	07/02/2022	20/06/2025	3	1,38%	GBP	300	35 799,52
19/04/2022	03/05/2022	20/04/2042	20	1,94%	EUR	50	5 966,59
26/04/2022	12/05/2022	20/06/2040	18	1,84%	EUR	25	2 983,29
16/05/2022	31/05/2022	20/06/2040	18	1,84%	EUR	15	1 789,98
07/11/2022	15/11/2022	20/12/2031	9	3,25%	EUR	500	59 665,87
02/12/2022	09/12/2022	20/06/2025	3	1,38%	GBP	105	12 517,32
11/01/2023	18/01/2023	20/03/2030	7	3,00%	EUR	750	89 498,81
16/01/2023	23/01/2023	20/06/2025	2	1,38%	GBP	124	14 802,09
18/01/2023	27/01/2023	20/06/2025	2	1,38%	GBP	57	6 818,96
03/02/2023	10/02/2023	10/02/2025	2	4,71%	USD	115	13 727,65
23/02/2023	02/03/2023	20/02/2038	15	EUR003M+46	EUR	23	2 744,63
21/04/2023	04/05/2023	04/05/2038	15	EUR006M+41	EUR	25	2 983,29
24/05/2023	01/06/2023	20/06/2038	15	3,63%	EUR	500	59 665,87
19/06/2023	03/07/2023	20/12/2038	15	3,64%	EUR	100	11 933,17
22/06/2023	06/07/2023	20/05/2028	5	3,91%	EUR	17	2 028,64
08/11/2023	15/11/2023	20/03/2030	6	3,00%	EUR	250	29 832,94
10/11/2023	20/11/2023	20/02/2029	5	4,46%	EUR	30	3 579,95
28/11/2023	06/12/2023	20/06/2026	3	0,13%	EUR	75	8 949,88
07/12/2023	20/12/2023	20/02/2027	3	4,19%	EUR	10	1 193,32
13/12/2023	27/12/2023	20/11/2027	4	4,01%	EUR	20	2 386,63
14/12/2023	27/12/2023	20/02/2028	4	3,92%	EUR	20	2 386,63
11/01/2024	18/01/2024	20/03/2034	10	3,13%	EUR	750	89 498,81
07/02/2024	20/02/2024	20/02/2027	3	4,35%	USD	23	2 769,49
08/02/2024	20/02/2024	20/02/2026	2	4,01%	EUR	100	11 933,17
22/02/2024	04/03/2024	20/04/2029	5	3,85%	EUR	11	1 312,65
23/02/2024	05/03/2024	20/04/2036	12	3,80%	EUR	20	2 386,63
12/04/2024	25/04/2024	20/04/2034	10	3,60%	EUR	20	2 386,63
25/04/2024	21/05/2024	20/04/2034	10	1,48%	CHF	112	13 405,32
07/05/2024	22/05/2024	20/05/2036	12	3,70%	EUR	10	1 193,32
28/05/2024	04/06/2024	20/07/2027	3	4,75%	GBP	294	35 035,74
29/05/2024	07/06/2024	20/05/2029	5	4,00%	EUR	60	7 159,90
18/07/2024	25/07/2024	20/03/2034	10	3,13%	EUR	250	29 832,94
04/10/2024	15/10/2024	20/06/2028	4	1,13%	EUR	250	29 832,94
29/10/2024	06/11/2024	20/08/2032	8	3,00%	EUR	500	59 665,87
16/01/2025	23/01/2025	20/01/2032	7	EUR003M+71	EUR	20	2 386,63
20/01/2025	29/01/2025	20/04/2035	10	EUR003M+89	EUR	10	1 193,32
23/01/2025	31/01/2025	20/01/2035	10	EUR003M+87	EUR	10	1 193,32
24/01/2025	21/02/2025	20/04/2035	10	1,16%	CHF	106	12 590,79
07/02/2025	20/02/2025	20/02/2035	10	EUR003M+85	EUR	30	3 579,95
13/02/2025	27/02/2025	20/02/2029	4	3,75%	EUR	50	5 966,59

14.2.4. Air Tahiti (AT - SA)



Secteur d'activité : Aviation civile		
Code NAF : 5110 Z	N° TAHITI : 023598	N° RCS : TPI 58 1 B
Tel : 40 86 40 00	Email : direction.generale@airtahiti.pf	
Siège social : Aéroport de Tahiti Faa'a - BP 314 – 98713 Papeete		
Président directeur général : M. James ESTALL		
Directeur général : M. Edouard WONG FAT		

Présentation :

Air Tahiti est une société anonyme, chargée de missions de service public, moteur du développement économique et social des archipels et leader intérieur du développement touristique de la Polynésie.

Elle est née en 1986 à l'occasion de la cession d'Air Polynésie à des actionnaires polynésiens par UTA. Air Tahiti a exercé son activité de transport aérien domestique, dans le cadre de la « convention pour le développement harmonieux du transport aérien interinsulaire », signée avec le gouvernement du Pays en 1990, normalement échue depuis 2010. Celle-ci a néanmoins été renouvelée à plusieurs reprises au profit de la société par voie d'avenant. C'est sur cette base que la société continue aujourd'hui d'exercer son activité.

AIR TAHITI a pour activité principale le transport aérien domestique en Polynésie française par le biais de la S.A. AIR TAHITI et de sa filiale AIR ARCHIPELS. AIR TAHITI réalise aussi l'assistance aéroportuaire pour les compagnies aériennes internationales ainsi que pour les vols privés touchant la Polynésie française.

AIR TAHITI est aussi un organisme de formation au vol, un atelier d'entretien et de réparations des aéronefs.

L'activité de tour opérateur ou voyageur est également proposée par la société AIR TAHITI, par le biais de sa marque « Séjours dans les Iles », laquelle propose depuis vingt ans, uniquement à la clientèle résidente de Tahiti et Moorea, des séjours vols + hébergements, à destination des 5 archipels polynésiens ainsi que des îles Cook. Il s'agit de l'un des plus gros tour-opérateurs pour le marché local desservant les îles avec plus de 5.200 clients, 18.000 nuitées vendues et un parc de 80 hébergements.

Créée en 1996, AIR ARCHIPELS dessert pour le compte d'AIR TAHITI les îles inaccessibles à l'ATR, à l'instar de certains atolls des Tuamotu Gambier. En mesure de faire décoller un équipage en 45 min, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, AIR ARCHIPELS réalise aussi 90% des évacuations sanitaires urgentes en Polynésie française. Enfin, AIR ARCHIPELS bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans les vols privés à la demande et est leader sur ce secteur. AIR ARCHIPELS dispose de son propre service de maintenance, l'un des plus importants en Polynésie après celui d'AIR TAHITI.

AIR MOOREA est une société anonyme du groupe AIR TAHITI créée en 1968. Son activité aérienne a cessé en 2010. Son stock de pièces a été racheté par AIR ARCHIPELS en 2015. Depuis 2018, jusqu'au

1er février 2021, son activité se résumait à la location du Twin-Otter immatriculé F-OIQP à AIR ARCHIPELS.

AIR TAHITI, au travers de sa filiale BORA BORA NAVETTES, assure le transport lagonaire des personnes entre le motu de l'aéroport et l'île principale de BORA BORA.

LA SOCIETE IMMOBILIERE d'AIR TAHITI (SIAT) détient et gère les locaux occupés par AIR TAHITI dans le bâtiment « TE AVA PUTA » appelé aussi « bâtiment AIR TAHITI » situé en bordure de la plateforme aéroportuaire de Tahiti Faa'a.

La flotte d'AIR TAHITI se compose de deux aéronefs de type ATR42-600 de 48 sièges et de huit aéronefs de type ATR72-600 dont 1 ATR en location avec équipage appartenant à AMELIA. Sept ATR72-600 ont 70 sièges et celui d'AMELIA a 72 sièges.

Les effectifs d'AIR TAHITI s'établissent au 31 décembre 2022 à 1 482 effectifs (dont 1 262 CDI et 220 CDD). 1 157 effectifs sont affectés à l'activité aérienne (1 015 CDI et 142 CDD). Exprimés en Equivalent Temps Plein (EPT Contrats CDI + CDD + CSS) les effectifs sont de 955 dont 788 pour l'activité aérienne et 167 pour l'activité d'assistance à l'Escale Internationale.

Conseil d'administration :

<i>Noms des Administrateurs</i>	<i>Représentés par</i>
La Polynésie Française	Monsieur Jordy CHAN
L'Océanienne de Capital Investissement	Monsieur Vincent FABRE
L'Agence Française de Développement	Madame Mounia AIT OFKIR
La SA AIR France	Monsieur Jean-Luc MEVELLEC
La SCP EMAR	Monsieur Jean-Pierre FOURCADE
Le Comité d'Entreprise d'Air TAHITI	Monsieur Heimarama NADJARIAN
La SCP MOANA NUI	Madame Vaea BARBOT-TRACQUI
La SA EML AIR TAHITI NUI	Monsieur Michel MONVOISIN
	Monsieur Matahiarii BROTHERS
	Monsieur James ESTALL (PCA)
	Monsieur Manate VIVISH

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF): 80 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	4 713	13,66%	377 040 000
CCISM	270	0,78%	21 600 000
Total collectivités publiques	4 983	14,44%	398 640 000
OCI	4 606	13,35%	368 480 000
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	2 760	8,00%	220 800 000
BANQUE DE POLYNESIE	690	2,00%	55 200 000
BANQUE DE TAHITI	690	2,00%	55 200 000
Total banques	8 746	25,35%	699 680 000
PERSONNEL (34 petits porteurs)	348	1,01%	27 840 000
COMITE D'ENTREPRISE	2 015	5,84%	161 200 000
Total personnel	2 363	6,85%	189 040 000
AIR FRANCE	2 584	7,49%	206 720 000
AIR TAHITI NUI	488	1,41%	39 040 000
BORA BORA LAGOON RESORT	200	0,58%	16 000 000
BRASSERIE DE TAHITI	690	2,00%	55 200 000
COMPAGNIE FRANCAISE MARITIME DE TAHITI	200	0,58%	16 000 000
COMPAGNIE TAHITIENNE D'ACCONAGE (COTADA)	200	0,58%	16 000 000
ENTREPRISE JA COWAN ET FILS	242	0,70%	19 360 000
ETS EMILE VONGUE ET FILS	400	1,16%	32 000 000
ETS FARNHAM	50	0,14%	4 000 000
ISLANDS IN THE SUN	10	0,03%	800 000
KIA ORA VILLAGE	1 056	3,06%	84 480 000
NIPPON AUTOMOTO	214	0,62%	17 120 000
OAAGC HOLDING	576	1,67%	46 080 000
PACIFIC PETROLEUM SERVICE	15	0,04%	1 200 000
SAT NUI	46	0,13%	3 680 000
SC WAN HOLDING PARTICIPATIONS	575	1,67%	46 000 000
SCP AIR TAHITI INVESTISSEMENTS	1	0,00%	80 000
SCP RAINUI	1	0,00%	80 000
SCP EMAR	1 602	4,64%	128 160 000
SCP MOANA NUI	2 743	7,95%	219 440 000
SHRT RESTAURATION	36	0,10%	2 880 000
SNC BRAPAS	40	0,12%	3 200 000
SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS (SSP)	200	0,58%	16 000 000
SOLOVEM	345	1,00%	27 600 000
SOTAMA	200	0,58%	16 000 000
TAHITI TOURS	20	0,06%	1 600 000
TOTAL POLYNESIE	200	0,58%	16 000 000
Total secteur privé	12 934	37,49%	1 034 720 000
AUTRES (375 petits porteurs)	5 474	15,87%	437 920 000
Total autres	5 474	15,87%	437 920 000
Total	34 500	100%	2 760 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif :

Exercice	Montant (F CFP)*	Variation (%)	Effectif**	Variation (%)
2022	8 128 353 872	24,0%	955,27	5,9%
2023	8 073 442 340	-0,7%	994,60	4,1%
2024	8 500 816 057	5,3%	1 051,80	5,8%

* Salaires et traitements + Charges Sociales

** EPT (CDI+CDD)

Ressources humaines : pyramide des âges :

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
18-25	46	5%	51	10%	97	7%
26-30	101	11%	57	11%	158	11%
31-35	108	12%	70	13%	178	12%
36-40	142	16%	58	11%	200	14%
41-45	163	18%	96	18%	259	18%
46-50	134	15%	97	18%	231	16%
51-55	117	13%	67	13%	184	13%
56-60	70	8%	32	6%	102	7%
61-65	13	1%	8	1%	21	1%
66 +	1	0%	-	0%	1	0%
Totaux	895	100%	536	100%	1 431	100%

Activités de la société en 2024 :

La révision du programme de vol a généré une baisse de -1,7% des touchées commerciales et une variation de 0,5 des heures de vol. Il en ressort un CMR de 69,3% en baisse de 0,5 pt comparé à 2023.

On note également une recette moyenne par passager en progression de 6,5%. Le trafic passagers a, quant à lui, diminué de -2,9% en 2024, avec un effet plus marqué sur le marché des visiteurs (-6,8% par rapport à 2023).

En 2024 Air Tahiti enregistre un trafic de 949 000 passagers en fin d'année, réparti entre 61% de passagers résidents 39% de passagers visiteurs.

Faits marquants en 2024 :

Avec une activité de 1 939 touchées brutes sur 2024 l'activité d'assistance aéroportuaire de la plateforme de Tahiti Faa'a affiche une diminution de -1,7% par rapport à 2023.

L'activité 2024 est en légère baisse en raison de la suppression de plusieurs vols réguliers.

Perspectives 2025 :

L'exercice budgétaire 2025 a été réalisé en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Une offre de transport 2024 reconduite sur 2025 ;
- Un trafic en hausse de 2% ;
- Une augmentation du coupon moyen prévue de +2%, liée à la hausse de la grille tarifaire passagers Visiteurs et la hausse autorisée des tarifs DSP ;
- L'acquisition d'1 ATR72 600 en Mai 2025 en défiscalisation métropolitaine ;
- L'intégration de produits exceptionnels incertains tels que :
 - L'obtention d'un AMI pour l'acquisition de l'aéronef de Mai 2025
 - L'obtention d'une subvention pour la desserte déficitaire de Maupiti
 - L'augmentation de la subvention de la DSP 32 îles

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles	12 842 052 174	12 394 808 678	12 223 730 489
Actif immobilisé brut incorporel	29 000 000	29 000 000	29 000 000
dont avances et acomptes			
Actif immobilisé brut corporel	12 813 052 174	12 365 808 678	12 194 730 489
Terrains	50 062 177	50 062 177	50 062 177
Aménagements de terrains		0	0
Constructions	0	0	0
Installations techniques, matériels, outillage	11 924 501 976	11 372 511 093	10 788 552 291
Autres immobilisations	383 485 974	411 950 357	564 677 805
Immobilisations en cours	54 318 308	109 617 626	125 060 502
Avances et acomptes	400 683 739	421 667 425	666 377 714
Variation annuelle	-6 188 081 843	-447 243 496	-171 078 189
<i>dont immobilisations affectées par le Pays</i>	0	0	
Terrains nus	0	0	
Terrains aménagés	0	0	
Constructions	0	0	
Matériel de transport affecté	0	0	
Autres			
Variation annuelle	0	0	
Immobilisations financières	2 593 558 453	2 750 254 341	3 737 569 148
Total actif immobilisé	15 435 610 627	15 145 063 019	15 961 299 637

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	8 927 208 808	7 277 510 088	6 487 535 079
Capital social	2 760 000 000	2 760 000 000	2 760 000 000
Prime d'Emission	157 500 000	157 500 000	157 500 000
Réserve légale	276 000 000	276 000 000	276 000 000
Autres Réserves	3 010 803 159	2 196 381 076	2 196 381 076
Report à nouveau	-814 422 083	82 119 698	-2 177 397 856
Résultat de l'exercice	382 269 698	-2 259 517 554	-1 699 943 843
Subvention d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	3 155 058 034	4 065 026 868	4 974 995 702

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	2 613 382 063	3 394 849 476	4 658 535 696
Provisions pour risques et charges	2 613 382 063	3 394 849 476	4 658 535 696

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	14 350 715 179	12 996 248 514	9 567 867 628
Emprunt auprès Etab. Bancaires	8 253 517 732	6 325 162 831	2 919 158 830
Avance du Pays	0	0	0
Dettes fournisseurs	1 580 309 982	1 704 391 258	1 920 688 807
Dettes fiscales et sociales	1 864 913 838	1 567 042 170	1 636 473 427
Dettes sur immob. et cptes rattachés	27 257 508	28 628 273	208 076 048
Autres dettes	2 497 530 224	3 319 912 719	2 873 643 204
Produits constatés d'avance	127 185 895	51 111 263	9 827 312

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	1 065 249 925	-1 174 980 168	-1 451 181 239
Charges d'exploitation	17 483 141 867	20 375 878 206	21 691 366 018
dont Exploitation courante	7 164 933 118	9 016 821 268	9 230 573 521
dont Impôts et taxes	64 464 647	78 297 364	80 792 623
dont charges de Personnel	8 128 353 872	8 533 783 848	8 918 095 630
dont Autres charges	374 125 923	428 386 447	362 258 393
dont DAP	1 751 264 307	2 318 589 279	3 099 645 851
Produits d'exploitation	18 548 391 792	19 200 898 038	20 240 184 779
dont Chiffre d'affaires	16 941 551 820	17 318 839 664	18 204 661 741
dont subvention d'exploitation	867 825 800	1 171 648 331	1 177 575 578
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		694 111 649	851 425 420
dont Autres produits	14 708 963	16 298 394	6 522 040
Résultat Financier	92 714 221	-276 747 956	-40 041 320
Charges financières	350 086 887	460 117 463	261 900 460
dont intérêts sur emprunt	177 586 168	311 136 394	200 311 325
dont intérêts sur avance du Pays	0	0	0
dont perte au change (différences négatives de change)	59 501 179	45 674 789	43 434 611
dont DAP	110 934 353	103 306 280	18 154 524
Produits financiers	442 801 108	183 369 507	221 859 140
dont produits de participation	0	0	0
Résultat Exceptionnel	-771 824 273	-805 862 930	-204 721 284
Charges exceptionnelles	821 237 172	4 305 379 035	3 777 914 376
dont sur opération de gestion	4 983 249	3 878 657	53 335 533
dont sur opération en capital	11 277 219	3 355 281 462	2 691 003 742
dont DAP	804 976 704	946 218 916	1 033 575 101
Produits exceptionnels	49 412 899	3 499 516 105	3 573 193 092
dont sur opération de gestion	49 061 732	44 858 516	3 042 959
dont sur opération en capital	351 167	2 869 657 589	3 533 900 051
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		585 000 000	36 250 082
Impôt sur les sociétés (IS)	3 870 175	1 926 500	4 000 000
Résultat de l'exercice	382 269 698	-2 259 517 554	-1 699 943 843

Etat de la dette bancaire :

Date livraison	Libellé	Financement	Prêteur	Durée en année	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 31/12/24	Annuité 2025
15/11/13	FORVB	Fds propres + emprunt	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 2,5	31/12/25	1 030 000 000	102 280 546	106 203 780
24/07/14	FORVC	Fds propres + emprunt	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 3	31/03/27	515 000 000	127 698 782	55 534 958
24/07/14	FORVC	Fds propres + emprunt	BANQUE DE POLYNESIE	10	EUR 6 mois + 3	31/03/25	309 000 000	15 450 000	15 931 304
24/07/14	FORVC	Fds propres + emprunt	BANQUE DE TAHITI	12	EUR 6 mois + 3	31/03/27	206 000 000	51 032 397	22 328 547
							1 030 000 000	194 181 179	93 794 809
18/11/14	FORVS	Fds propres + emprunt	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 2,7	18/05/27	545 000 000	133 257 393	58 210 671
18/11/14	FORVS	Fds propres + emprunt	BANQUE DE POLYNESIE	10	EUR 6 mois + 2,7	18/05/25	441 000 000	22 050 000	22 770 385
							986 000 000	155 307 393	80 981 056
30/09/16	FORVU	Fds propres + emprunt	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/29	354 300 000	153 858 575	40 355 018
30/09/16	FORVU	Fds propres + emprunt	AFD	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/29	354 300 000	147 868 906	39 207 877
30/09/16	FORVU	Fds propres + emprunt	BANQUE DE POLYNESIE	10	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/27	236 200 000	62 016 098	27 431 932
30/09/16	FORVU	Fds propres + emprunt	BANQUE DE TAHITI	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	14/04/29	236 200 000	103 399 562	27 120 304
							1 181 000 000	467 143 141	134 115 131
23/05/17	FORVT	Fds propres + emprunt	SOCREDO	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	360 000 000	170 349 044	40 862 828
23/05/17	FORVT	Fds propres + emprunt	AFD	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	300 000 000	136 572 821	29 907 963
23/05/17	FORVT	Fds propres + emprunt	BANQUE DE POLYNESIE	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	300 000 000	131 091 038	31 445 734
23/05/17	FORVT	Fds propres + emprunt	BANQUE DE TAHITI	12	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	18/11/29	240 000 000	115 689 339	27 751 220
							1 200 000 000	553 702 242	129 967 745
15/12/16	FORVV	Défiscalisation/levée option 15/12/21	SOCREDO	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	168 540 148	51 568 179	45 612 041
15/12/16	FORVV	Défiscalisation/levée option 15/12/21	AFD	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	168 540 148	51 568 179	45 548 950
15/12/16	FORVV	Défiscalisation/levée option 15/12/21	BANQUE DE POLYNESIE	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	112 360 099	34 378 785	30 408 028
15/12/16	FORVV	Défiscalisation/levée option 15/12/21	BANQUE DE TAHITI	4,5	EUR 6 mois + 3,5	15/04/26	112 360 099	34 378 785	30 408 028
							561 800 494	171 893 928	151 977 047
16/10/17	FORVR	Défiscalisation/levée option 17/10/22	SOCREDO	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	203 418 205	153 479 211	36 816 144
16/10/17	FORVR	Défiscalisation/levée option 17/10/22	AFD	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	169 515 171	125 541 123	28 854 373
16/10/17	FORVR	Défiscalisation/levée option 17/10/22	BANQUE DE POLYNESIE	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	169 515 171	128 471 332	30 817 326
16/10/17	FORVR	Défiscalisation/levée option 17/10/22	BANQUE DE TAHITI	7	EUR 6 mois + 3 --> tx fixe 6,9%	16/10/29	135 612 137	102 319 476	24 544 094
							678 060 684	509 811 142	121 031 937
	PGE		SOCREDO	6	EUR 3 mois + 0,75	30/11/26	1 420 000 000	0	0
	PGE		BANQUE DE POLYNESIE	6	EUR 3 mois + 0,75	30/11/26	1 415 000 000	0	0
	PGE		BANQUE DE TAHITI	6	EUR 3 mois + 0,75	30/11/26	1 415 000 000	683 317 213	359 193 312
							4 250 000 000	683 317 213	359 193 312
							11 771 107 981	2 837 636 784	1 177 264 817



14.2.5. Air Tahiti Nui (ATN – SAEML)

Mission : Transports		
Code NAF : 5110 Z	N° TAHITI : 382 192	N° RCS : 96 217 B
Tel : 40 46 02 00	Email : NC	
Siège social : Faa’a – Aéroport de Tahiti Faa’a - Immeuble Tua Rata – BP 1673 – 98713 Papeete		
Président directeur général : M. Philippe MARIE		

Présentation :

Créée en 1996 par la délibération n° 96-159 du 12 décembre 1996, la compagnie aérienne Air Tahiti Nui (A.T.N.), a commencé ses rotations internationales en novembre 1998 vers Los Angeles (Etats Unis) puis Tokyo (Japon).

A.T.N. est une société anonyme d'économie mixte au capital social de 1 622 956 875 F CFP détenu à 84.82 % par la Polynésie française.

Elle est chargée de l'organisation, de la gestion et de l'exploitation sous quelque forme juridique que ce soit, de services de transports aériens de toute nature et subsidiairement de tous transports maritimes ou terrestres ainsi que de l'exploitation de toute ligne de service public sous convention.

Dans le cadre du programme de renouvellement de sa flotte, la Compagnie a pris en location auprès d'ALC deux Boeing 787-9 MSN 39297 F-OMUA (« Fakarava ») et MSN 42116 F-ONUI (« Tupaia ») en octobre 2018 et février 2019.

Par ailleurs, la compagnie a fait l'acquisition de deux Boeing 787-9 MSN 62710 F-OVAA (« Bora Bora ») et MSN 62711 F-OTOA (« Tetiaroa ») en juin et août 2019. Ces deux avions ont été financés par fonds propres, emprunts bancaires et ont bénéficié de la défiscalisation nationale et d'une garantie d'emprunt de la Polynésie française jusqu'en août 2019.

Ces quatre avions sont équipés en tri-classe : 30 sièges en classe Affaires, 32 sièges en classe premium et 232 sièges en classe économique, soit au total 294 sièges avec vidéo individuelle à la demande et WiFi.

Au 31 décembre 2023, la flotte Air Tahiti Nui se compose de ces 4 appareils.

Conseil d'administration :

Directeur Général :	Monsieur Philippe MARIE
Administrateurs publics (au 28/04/2025)	• Monsieur Moetai BROTHERSON, Président du gouvernement de la Polynésie Française, en charge du tourisme, de l'égalité des territoires et des relations internationales ; • Monsieur Hiro ARBELOT, Président du Conseil d'Administration ; • Monsieur Warren DEXTER, Ministre de l'Economie, du Budget et des Finances, en charge des Energies, des postes et télécommunications ; • Madame Elise VANAA, Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française ; • Monsieur Nuihau LAUREY, Représentant de l'Assemblée de la Polynésie française ; • Monsieur Lionel GUERIN ; • Monsieur Bud GILROY ; • Monsieur Oscar Paul Tetuahau TEMARU ; • Monsieur Eric REICHART, représentant du personnel d'Air Tahiti Nui.
Administrateurs privés	• Monsieur Vincent LAW, représentant la SEGC ; • Monsieur Bruno WAN, représentant Wan Holding Participation ; • Monsieur Jean-Pierre FOURCADE représentant FHP ; • Monsieur Richard BAILEY, représentant Tahiti Beachcomber SA ; • Monsieur James ESTALL, représentant SA Air Tahiti ; • Monsieur Régis CHAN, représentant OCI.

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP) : 125

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	11 012 587	84,82%	1 376 573 375
Total collectivités publiques	11 012 587	84,82%	1 376 573 375
AIR TAHITI	444 870	3,43%	55 608 750
BRAPAS	1 000	0,01%	125 000
BRASSERIE DE TAHITI	84 328	0,65%	10 541 000
CCISM	21 500	0,17%	2 687 500
COMPTOIR IMPORTATION AUTOMOBILE	1 000	0,01%	125 000
CPS	9 128	0,07%	1 141 000
ENTSE FIUMARELLA/JF WONG	300	0,00%	37 500
FINANCIERE HOTELIERE POLYNESIENNE	26 200	0,20%	3 275 000
GROUPE ALINE INTERNATIONAL S.A.	200	0,00%	25 000

8888 DOUBLE DOUBLE 8	7 975	0,06%	996 875
MOBIL OIL AUSTRALIA	1 000	0,01%	125 000
NIPPON AUTOMOTO	25 000	0,19%	3 125 000
POLYPETROLES SHELL- PACIFIC PETROLEUM	11 000	0,08%	1 375 000
PUBLI PACIFIC	1 680	0,01%	210 000
SA SAT NUI	1 000	0,01%	125 000
SA TAHITI BEACHCOMBER	31 917	0,25%	3 989 625
SAT NUI TRANSIT -RENE MALMEZAC	1 500	0,01%	187 500
SCP MOANA NUI	12 400	0,10%	1 550 000
SEGC	393 316	3,03%	49 164 500
SERVICE MOBIL	605	0,00%	75 625
OCI (SOCREDO)	502 512	3,87%	62 814 000
SOGEQUIP	1 200	0,01%	150 000
SPT	100	0,00%	12 500
TAHITI NUI TRAVEL	44 099	0,34%	5 512 375
TAHITI TOURISME	205 154	1,58%	25 644 250
TOTAL	2 666	0,02%	333 250
WAN HOLDING PARTICIPATION	74 503	0,57%	9 312 875
Total entreprises	1 906 153	14,68%	238 269 125
Total personnes privées	63 524	0,49%	7 940 500
Total personnel ATN	1 391	0,01%	173 875
Total	12 983 655	100%	1 622 956 875

Ressources humaines : masse salariale et effectif :

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)	Effectif (ETP)
2022	6 421 943 640	21%	609	9%	654
2023	7 956 570 228	24%	643	6%	596
2024	8 325 459 116	5%	654	2%	608

Ressources humaines : pyramide des âges :

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans					0	0%

20-24 ans	4	1%	11	2%	15	2%
25-29 ans	11	2%	34	5%	45	7%
30-34 ans	22	3%	20	3%	42	6%
35-39 ans	46	7%	53	8%	99	15%
40-44 ans	88	13%	88	13%	176	27%
45-49 ans	69	11%	81	12%	150	23%
50-54 ans	52	8%	39	6%	91	14%
55-59 ans	22	3%	10	2%	32	5%
60-65 ans	4	1%		0%	4	1%
> 65 ans		0%		0%	0	0%
Totaux	318	49%	336	51%	654	100%

Activités de la société en 2024 :

Sur l'exercice 2024, la compagnie a opéré les routes suivantes Paris via Los Angeles et Seattle, Los Angeles, Auckland, et Tokyo.

L'offre en siège est légèrement supérieure à l'année 2023 (+1%) avec un renforcement de l'offre sur Paris et sur la route Tokyo avec une ouverture prolongée sur 7 mois.

ATN a réalisé au total 16.746 heures de vol (hdv) en 2024 contre 16.571 hdv sur l'exercice précédent, soit une hausse de +1%.

La demande matérialisée par le nombre de passagers kilomètres transportés (PKT) sur le réseau est en hausse de +2% par rapport à 2023.

La progression du PKT étant supérieure à l'augmentation de la capacité (Siège au Kilomètre Offert - SKO), le taux de remplissage est en légère hausse par rapport à 2023 (+0,5%) pour atteindre 76,5%.

Au total pour l'exercice 2024, la compagnie aura donc transporté sur ses vols réguliers 450.466 passagers, un chiffre stable par rapport à 2023 (+1.737 passagers, +0,4%).

Les recettes totales passagers ont augmenté de +4,2% à 31.347M XPF, soit une hausse de 1.267M XPF par rapport à l'exercice 2023, portée par une demande soutenue et le

développement croissant des recettes ancillaires (surclassements, excédents de bagages, sièges réservés, etc.).

Les recettes fret sont en hausse de +4% à 2.307M XPF contre 2.215M XPF sous l'effet d'une stratégie de relance par les prix, permettant ainsi à la compagnie de regagner des parts de marché malgré une concurrence accrue, notamment sur la route Paris

Au total, les recettes d'exploitation sont en augmentation de +3,4% à 34.878M XPF en 2024 soutenue par l'activité passagers.

Les charges « A.C.M.I. » fixes ont augmenté de +401M XPF, +4,2% par rapport à l'exercice 2023. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Partie A : il s'agit des charges relatives aux loyers des avions loués à ALC (USD), redevances de crédit-bail pour les deux avions achetés via l'aide à l'investissement outre-mer (USD et JPY) et à l'amortissement du moteur de rechange. La variation de +191M XPF (+4%) est principalement expliquée par la hausse des redevances de crédit-bail (+50M XPF) et des amortissements des pièces détachées avions ou rotatables (+44M XPF) ainsi que par les amortissements du moteur spare précédemment comptabilisés en charges de structure.
- Partie C : hausse de +394M XPF (+11%) de la masse salariale équipages (salaires + charges sociales) avec les effets consécutifs de la fin anticipée du protocole COVID de réduction des salaires (+5% +185MXPF), de la revalorisation ICV (+4% +167M XPF), de la signature du protocole de fin de grève PNC revalorisant le salaire minimum garanti (SMG +150M XPF), de l'avancement (+1% +39MXPF) et enfin de l'impact de variation des charges sociales sur les HC/HS (+79M XPF).
- Partie M : baisse de -206M XPF (-34%) des montants fixes provisionnés au titre des grandes visites – check C ou 3 ans, visite 12 ans et trains d'atterrissage. Les coûts de maintenance fixes sont impactés par la fluctuation de la devise USD. La variation par rapport à 2023 s'explique par un ajustement sur la provision visite 12 ans réalisé en 2023 (-240M XPF) ainsi que par des achats de pièces supplémentaires dans le cadre des visites 3 ans (30M XPF).
- Partie I : hausse de 22M XPF (+22%) des charges relatives aux assurances avions (USD).

Les charges de structure (-93M XPF, -1,8%) comprennent la masse salariale des effectifs sol, les coûts de fonctionnement de l'ensemble des directions d'ATN et des représentations (électricité, téléphone, location bureaux, entretien, honoraires, missions, etc.) ainsi que les dépenses marketing et de communication.

Cette variation s'explique par la hausse de la masse salariale sol (+240M XPF/+9%) suite aux revalorisations ICV versées depuis juillet 2023, l'arrêt anticipé du protocole de réduction des salaires de -5%, de l'effet des protocoles signés courant 2024 pour le personnel de la Direction technique et pour le personnel Sol, d'une baisse des coûts de l'ensemble des directions d'ATN (-92M XPF/-7%), d'une baisse des dotations aux amortissements et provisions (-193M XPF/-28%) sous l'effet d'une dotation moindre de la provision retraite (-52M XPF) ainsi que du reclassement de l'amortissement du moteur spare en partie A (-70M XPF) et d'une maîtrise des dépenses marketing (-49M XPF/-12%).

Le coût carburant a diminué de -648M XPF, soit -7%. Cette baisse s'explique par un effet prix favorable de -1.117M XPF soit -12% expliqué principalement par la baisse du cours du Jet Kérozène (105 USD/Bbl en 2023 contre 95 USD/Bbl en 2024 soit un recul de -9%) et un effet volume +306MXPF soit +3% en ligne avec la hausse d'activité enregistrée sur l'année 2024 par rapport à 2023. Par ailleurs, sur l'année 2024, la compagnie a souscrit des produits dérivés pour se couvrir contre la hausse du prix du carburant. Ces couvertures engagées à hauteur de 19,9% des emports réalisés en 2024 (139.000 Bbl au cours moyen de 95,9\$/Bbl) ont généré une charge nette de -57M XPF.

Les autres charges variables sont intrinsèquement liées à l'activité (heures de vol, nombre de cycles réalisés, nombre de passagers transportés). Au 31 décembre 2024, les autres charges variables sont en hausse de +1.114M XPF, +9,4% :

- Les évolutions des coûts de maintenance variable (+498M XPF soit +27%) s'expliquent par une modification d'appréhension de la comptabilisation des pièces à durée de vie limitée (LLP) pour lesquelles un rattrapage avait été effectué en 2023 (+134M XPF) ainsi que par un achat plus important de pièces consommables (notamment matelas PN et mousse sièges) ainsi que par une plus grande consommation des pièces faisant suite aux AOG et visites 3 ans ayant eu lieu sur 2024 (+161M XPF).
- Les frais équipages (+262M XPF soit +17%) sont en augmentation sur 2024 en raison notamment de la hausse des coûts des hébergements (augmentation d'une taxe sur Paris, ouverture plus longue de la route sur Narita, plus de découchés qu'en 2023), de la hausse des heures complémentaires (+103M XPF) à la suite de la revalorisation accordée aux PNT sur les heures briefing et PPV et de la hausse des perdiems.
- Les dépenses de commissariat et catering (+86M XPF soit +3%) évoluent avec un achat moindre de kits amenity sur 2024 que sur 2023 (155M XPF vs 0) ainsi que par un coût catering plus important sur la route Paris via Seattle.

- Les frais commerciaux (commissions et système de réservation) sont en augmentation (+84M XPF soit +4%).
- Les frais aéroport sont en augmentation (+98M XPF soit +3%).
- Enfin, les autres charges variables (+89M XPF soit +24%) intègrent principalement les aléas d'exploitation ainsi que les charges relatives aux achats de données Wifi et la vidéo à bord.

Faits marquants en 2024 :

- **Soutien de l'actionnaire majoritaire et continuité d'exploitation**

Le 20 décembre 2024, le gouvernement de Polynésie française en tant qu'actionnaire majoritaire de la compagnie a approuvé l'attribution d'une subvention d'équilibre pour un montant total de 3.193M XPF. Les fonds relatifs à cette subvention ont été intégralement encaissés le 30 décembre 2024 et constatés en produits d'exploitation sur l'exercice 2024.

Après prise en compte de ce soutien apporté à la compagnie par son actionnaire de référence, du contexte économique actuel, notamment la concurrence accrue sur la route Tahiti – Amérique du Nord, des résultats 2024 et projections financières 2025, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 selon le principe de continuité d'exploitation.

- **Changement de gouvernance**

Dans sa séance en date du 29 avril 2024, le Conseil d'Administration de la compagnie a nommé à compter du 1er juillet 2024, Monsieur Philippe Marie, Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur et Directeur Général de la société.

- **Evénements de maintenance**

Une usure prématurée des aubes de turbine premier étage haute pression est apparue sur la flotte mondiale de B787 équipés de moteurs GE. Afin de corriger ce défaut, le motoriste propose une version améliorée de ces aubes, à installer en atelier. Des «Service Bulletins» ont été émis par le motoriste GE afin que les aubes du 2ième étage (« HPTS2 ») et la chambre de combustion (« combustor ») soient également remplacés. Les discussions initiées depuis février 2023 entre Air Tahiti Nui et son réparateur KLM E&M sur les modalités de prise en charge des coûts induits se sont finalisées en fin d'année avec la signature d'un nouveau contrat de maintenance.

7 déposes moteurs ont été réalisées depuis 2023 (dont 4 au cours de de l'exercice 2024) pour un montant total de 29,8M USD (3,3Mds XPF). Ces montants facturés au titre des chantiers de maintenance et des équipements remplacés par KLM E&M ont été payés par la compagnie et comptabilisés en charges à payer, le temps que KLM E&M fournisse les factures définitives à la compagnie. Le dernier moteur sera déposé courant deuxième trimestre 2025 et le moteur de rechange au plus tôt en 2026.

- **Domage technique**

Le 5 août 2024, un dommage a été identifié sur le capot reverse d'un moteur loué auprès de Celestian Aviation Trading Ltd installé depuis mars 2024 pour permettre la réalisation d'une campagne de modifications en atelier sur les moteurs des avions de la compagnie. La réparation s'est effectuée en atelier chez le constructeur Collins à Singapour.

Au 31 décembre 2024, des coûts de transport, location et réparation ont été comptabilisés pour un montant total de 641M XPF. En contrepartie, il a été enregistré à la clôture un produit d'assurance à recevoir de 548M XPF.

- **Investissements en défiscalisation - sortie de période minimale de location**

Les deux Boeing F-OVAA et F-OTOA achetés respectivement livrés à la compagnie en juin 2019 et août 2019 ont été financés par fonds propres, emprunts bancaires et aide fiscale à l'investissement.

A l'issue de la période minimale de location réglementaire de 5 ans soit juin et août 2024, les sociétés de portage SNC Diderot Financement 30 et SNC OTOA ont respectivement cédés les avions F-OVAA et F-OTOA aux sociétés OVAA Leasing Ltd et OTOA Leasing Ltd. Ces sociétés désormais propriétaires des avions les ont remis immédiatement en location au profit de la compagnie dans le cadre d'un nouveau contrat de crédit-bail courant jusqu'au terme des prêts bancaires à savoir 12 ans (2031), les redevances de crédit-bail étant calquées sur les échéances de remboursement de prêts.

Au cours de l'exercice, les crédits vendeurs octroyés au SNC au jour de l'acquisition des 2 avions ont été compensés comptablement avec les emprunts et dettes financières, sans sortie de trésorerie pour la compagnie.

- **Recapitalisation de la société Tahiti Nui Helicopters**

Le 12 décembre 2024 l'assemblée des associés de la compagnie TNH s'est réunie afin de procéder à la recapitalisation des capitaux propres de la compagnie. Cette opération s'est matérialisée par :

- Une augmentation de capital par incorporation de l'avance en compte courant consentie par Air Tahiti Nui pour un montant de 506.587.800 XPF correspondant à 41.186 actions nouvelles ;
- Une réduction de capital motivée par l'apurement des pertes. Cette réduction s'est faite par réduction de la valeur nominale des actions de TNH au montant de 193 XPF.

Aux termes de ces deux opérations, le capital social de TNH s'élève désormais à 21.261.845 XPF, divisé en 110.165 actions de valeur nominale 193 XPF, dont 8.329 actions à bulletins de souscription d'actions et réparti ainsi :

- Air Tahiti Nui : 75.566 actions
- La Polynésie française : 16.270 actions
- HBG France : 10.000 actions
- La SOFIDEP : 8.329 actions à bons de souscription d'avions.

Perspectives 2025 :

Le budget 2025 tel que préparé par la Direction et approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2024 prend l'hypothèse d'une ambitieuse recherche de croissance continue du chiffre d'affaires malgré un contexte concurrentiel toujours marqué sur la route Tahiti – Amérique du Nord.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	6 799 585 343	7 343 663 960	7 717 908 878

Actif immobilisé brut incorporel	638 638 468	706 790 011	721 646 694

Actif immobilisé brut corporel	6 160 946 875	6 636 873 949	6 996 262 184
Terrains			
Aménagements de terrains			
Constructions	1 658 218 053	1 658 218 053	1 658 218 053
Installations techniques, matériels, outillage	3 687 432 349	4 106 982 101	4 436 681 036
Autres immobilisations	815 296 473	871 085 438	897 992 453
Avances et acomptes			
Immobilisations en cours	0	588 357	3 370 642
Variation annuelle	184 071 796	475 927 074	

dont immobilisations affectées par le Pays			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			

Immobilisations financières	3 080 711 144	2 765 926 164	2 725 440 186

Total actif immobilisé	9 880 296 487	10 109 590 124	10 443 349 064

En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	27 996 251 579	27 819 192 794	8 259 237 994
dont Créances < 1 an	1 171 340 579	1 365 568 400	1 412 795 086
dont Créances > 1 an			
dont Créances douteuses			
dont avances et acomptes	22 768 829	32 823 521	274 715 563
dont autres créances	26 802 142 171	26 420 800 873	6 571 727 345
Provisions	- 6 121 392	- 6 122 299	- 2 881 412
Ecart de conversion actif	443 227 803	207 162 691	263 425 141

En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	21 864 197 959	16 977 196 584	14 259 993 562
VMP			
Disponibilités	21 864 197 959	16 977 196 584	14 259 993 562

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	6 464 087 280	3 270 777 878	3 708 598 686
Capital social	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875
Primes d'émission	1 700 973 600	1 700 973 600	1 700 973 600
Réserve légale	162 295 688	162 295 688	162 295 688
Réserves statutaires			
Report à nouveau	5 871 027 348	2 977 861 117	- 215 448 285
Résultat de l'exercice	- 2 893 166 231	- 3 193 309 402	437 820 808
Subvention d'investissement			
Provision réglementées			

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	7 526 648 423	8 907 288 620	10 621 641 896
Provision pour risque et charge	7 526 648 423	8 907 288 620	10 621 641 896

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	46 926 190 878	47 055 485 289	24 653 856 047
Emprunt auprès Etab. Bancaires	32 017 241 193	28 182 953 537	4 832 916 204
Avance du Pays			
Emprunts et dettes financières divers	60 566 687	61 734 865	63 809 220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 556 207 549	4 645 762 895	6 006 770 968
Dettes fiscales	705 911 847	875 277 975	998 511 445
Dettes sociales	1 192 010 794	1 335 779 294	1 405 415 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 961 791	1 712 178	1 968 204
Autres dettes	1 853 531 353	1 474 479 548	1 517 662 265
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 114 886	109 946 099	58 330 774

Produits constatés d'avance	9 486 644 778	10 367 838 898	9 768 471 323

Ecart de conversion passif	808 998 175	1 193 939 083	420 271 736

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	-2 731 950 702	-3 250 352 599	-875 125 333

Charges d'exploitation	34 112 350 321	37 182 340 264	40 076 673 615
dont Exploitation courante	24 732 254 945	25 830 074 056	27 601 001 554
dont Impôts et taxes	43 340 269	46 752 427	41 394 878
dont charges de Personnel	6 421 943 640	7 956 570 228	8 325 459 116
dont Autres charges	824 741 019	932 155 969	1 180 665 442
dont DAP	2 090 070 448	2 416 787 584	2 928 152 625

Produits d'exploitation	31 380 399 619	33 931 987 665	39 201 548 282
dont Chiffre d'affaires	30 662 345 550	33 135 384 256	34 260 586 146
dont subvention d'exploitation	165 666 031	62 332 982	3 196 037 024
dont Autres produits	575 811	133 211 735	396 385 020
dont reprise sur amortissement, provision, transfert de charges	551 812 227	601 058 692	1 348 540 092

Résultat Financier	-1 146 417 142	-505 338 100	33 370 186

Charges financières	2 625 097 433	2 197 264 917	2 867 317 981
dont intérêts sur emprunt	479 916 307	514 228 185	315 251 759
dont intérêts sur avance du Pays			
dont différence négative de change	1 502 839 467	1 375 874 040	1 153 487 961
dont DAP	642 341 659	307 162 692	1 398 578 261
Produits financiers	1 478 680 291	1 691 926 817	2 900 688 167
dont produits de participation	0	3 608 760	
dont intérêts financiers	109 096 479	326 749 409	490 969 680
dont reprise sur provision et transfert de charges	706 330	442 674 890	1 357 574 221
dont différence positive de change	1 368 877 482	918 893 758	1 052 144 266
Résultat Exceptionnel	989 201 613	566 181 297	1 333 575 955
Charges exceptionnelles	161 393 588	237 811 818	188 641 317
dont sur opération de gestion	160 349 730	180 759 305	36 841 604
dont DAP	700 000	55 300 000	0
dont sur opération en capital	343 858	1 752 513	151 799 713
Produits exceptionnels	1 150 595 201	803 993 115	1 522 217 272
dont sur opération de gestion	1 150 453 386	803 293 115	1 266 840 789
dont reprise sur provision		700 000	205 300 000
dont sur opération en capital	141 815	0	50 076 483
Intéressement	0	0	0
Impôt sur les sociétés(IS)	4 000 000	3 800 000	54 000 000
Résultat de l'exercice	-2 893 166 231	-3 193 309 402	437 820 808

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Prêteur	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial	Total intérêts du contrat	Encours au 01/01/2025	Annuité 2025
17/11/2018	Banque de Tahiti	1,66	17/11/2038	1 629 861 680	284 801 680	1 189 661 633	76 681 919
16/06/2019	Société Générale*	1,60	19/06/2031	7 959 740 000	818 645 918	-	-
08/08/2019	Société Générale**	3,80	08/08/2031	7 813 450 633	2 003 139 906	-	-
01/07/2020	Banque de Tahiti/ Banque de Polynésie/Socredo (PGE)	***	01/07/2026	7 050 000 000	682 342 697	2 848 722 415	1 784 512 373
01/10/2020	BPI (PGE)	****	01/10/2026	835 322 195	54 519 332	417 661 099	208 830 550
31/10/2020	BPI (Prêt tourisme)	1,97%	31/10/2032	238 663 484	36 473 150	212 145 319	26 518 169
12/12/2023	Banque de Polynésie	3,30	12/12/2026	208 000 000	10 751 492	140 938 572	69 308 246
TOTAL				25 735 037 993	3 890 674 175	4 809 129 038	2 165 851 257

* emprunt contracté en JPY - désormais traité en engagements hors bilan suite sortie de défiscalisation - juin 2024

** emprunt contracté en USD - désormais traité en engagements hors bilan suite sortie de défiscalisation - août 2024

*** différé d'amortissement de 2 ans à 1,75% (commission de garantie incluse) + amortissement sur 4 ans à 3,31% (commission de garantie incluse)

**** différé d'amortissement de 2 ans à 0,5% (commission de garantie incluse) + amortissement sur 4 ans à 2,56% (commission de garantie incluse)

14.2.6. Assainissement des eaux de Tahiti – Vaitama (SEM)



Mission : Assainissement		
Code NAF : 3600 Z	N° TAHITI : 545301	N° RCS : 0086 B
Tel : 40 50 94 50	Email : contact@vaitama.pf	
Siège social : Hôtel de ville de Punaauia – BP 130145 – 98717 Punaauia		
Directeur général : Matairea VAN BASTOLAER		

Présentation :

Créée le 13 mars 2000, la société VAI TAMA connue sous la dénomination S.E.M. Assainissement des eaux de Ta_hiti a pour objet d'assurer la gestion du service public d'assainissement collectif. Au titre de ses missions figurent :

- la réalisation et l'exploitation de réseaux d'assainissement, comportant la collecte, le transport, le traitement des eaux usées domestiques ou industrielles et le rejet des effluents traités ;
- les études préalables à ces opérations et à leur mise en œuvre ;
- la création, la mise en place, la réparation et l'entretien des installations ainsi que des matériels s'y rapportant ;
- le suivi des raccordements des nouvelles constructions...

La Polynésie française a confié à la SEM Vaitama la « concession du service public territorial d'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Punaauia » suivant la convention n°020439 du 28 février 2002. Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans soit jusqu'au 1er avril 2022 (selon l'arrêté CM du 12 mars 2002).

L'avenant n° 7, le conseil des ministres en sa séance du 20 octobre 2021 a prolongé la concession d'une année soit jusqu'au 1er avril 2023.

En 2016, la constatation d'une dégradation prématurée de l'émissaire de rejet des eaux traitées de la station d'épuration et le risque imminent de rupture de cette canalisation sous-marine, ont poussé le Pays à financer sa reconstruction (montant prévisionnel en décembre 2021, 915 millions de F). Les travaux devaient débuter avant la fin de cette année et se poursuivre au-delà de la durée de la concession actuelle. Cependant l'inflation et le contexte économique mondiale a fait exploser le coût des travaux à plus de 100% de l'estimation initiale.

L'enveloppe initiale de 915 millions est aujourd'hui d'environ 1 866 000 000 FCFP.

Au regard de ce contexte, la concession de la société est à nouveau prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 par avenant n°9 n°2092 du 15 mars 2023.

La SEM VAITAMA a confié une prestation d'exploitation de son service de l'assainissement collectif à la société Polynésienne des Eaux. Le contrat de prestations de services actuellement en cours a démarré le 14 mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Conseil d'administration :

PRESIDENT	M. BERTHOLON NICOLAS
Administrateurs publics	<u>Pays :</u> - M. Taivini TEAI - M. Warren DEXTER - M. Oscar TEMARU - M. Edwin SHIRO ABE PEU <u>Communes de Punaauia :</u> - M. Simplicio LISSANT - M. Nicolas BERTHOLON
Administrateurs privés	EDT - M. Didier POUZOU

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP) :			5 000
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
Polynésie Française	25 420	71,38%	127 100 000
Commune de Punaauia	2 400	6,74%	12 000 000
Total collectivités publiques	27 820	78,12%	139 100 000
Banque Socredo	100	0,28%	500 000
Total banques	100	0,28%	500 000
Electricité de Tahiti (EDT)	7 594	21,32%	37 970 000
Tahiti Beachcomber	100	0,28%	500 000
Total secteur privé	7 694	21,60%	38 470 000
Total	35 614	100%	178 070 000

Ressources humaines : Masse salariale et effectif

Exercice	Montant (F CFP)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2022	21 795 382	N/A	4	N/A
2023	23 233 013	7%	4	0%
2024	28 151 172	21%	5	25%

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans		0,00%		0,00%	0
20-24 ans		0,00%		0,00%	0
25-29 ans		0,00%	1	25,00%	1
30-34 ans		0,00%	1	25,00%	1
35-39 ans		0,00%	1	25,00%	1
40-44 ans		0,00%	1	25,00%	1
45-49 ans		0,00%		0,00%	0
50-54 ans		0,00%		0,00%	0
55-59 ans	1	100,00%		0,00%	1
60-65 ans		0,00%		0,00%	0
> 65 ans		0,00%		0,00%	0
Totaux	1	100,00%	4	100,00%	5

Activités de la société en 2024 :

L'activité de la société est la réalisation et l'exploitation de réseaux d'assainissement, comportant la collecte, le transport, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques ou industrielles.

Faits marquants en 2024 :

La société a bénéficié au cours de l'exercice d'une subvention d'investissement complémentaire de 951.605.510 FCFP qui a servi à la poursuite des travaux de reconstruction de l'émissaire en mer.

Perspectives 2025 :

- Travaux prévus en vue du raccordement aux réseaux publics du quartier Vaitavere
- Intégration du poste de relevage privé, dénommé « Jambolana », au système collectif d'assainissement.

Agrégats du bilan comptable :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	3 145 222 072	3 185 003 349	3 633 490 652
Actif immobilisé brut incorporel	0	0	0
Actif immobilisé brut corporel	3 145 222 072	3 185 003 349	3 633 490 652
Terrains			
Aménagements de terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels, outillage	3 048 866 590	3 083 842 854	3 086 319 065
Autres immobilisations	7 550 140	8 401 750	9 668 815
Immobilisations en cours	88 805 342	92 758 745	537 502 772
Variation annuelle	N/A	39 781 277	448 487 303
dont immobilisations affectées par le Pays	3 131 194 287	3 165 406 991	3 566 011 542
Terrains nus	95 560 000	95 560 000	95 560 000
Terrains aménagés			
Constructions	3 035 634 287	3 069 846 991	3 470 451 542
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle	N/A	34 212 704	400 604 551
Immobilisations financières	15 000	15 000	0
Total actif immobilisé	3 145 237 072	3 185 018 349	3 633 490 652
En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	1 100 888 760	1 121 167 405	1 929 679 312
dont Créances < 1 an	883 816 010	843 700 077	1 661 084 934
dont Créances > 1 an			
dont Créances douteuses	217 072 750	277 467 328	268 594 378
Provisions			
En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	601 361 381	698 756 580	904 151 642
VMP			
Disponibilités	601 361 381	698 756 580	904 151 642

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	663 482 218	733 327 595	1 861 829 260
Capital social	178 070 000	178 070 000	178 070 000
Réserve légale			
Réserves statutaires			
Report à nouveau	- 477 095 597	- 428 982 272	- 359 136 895
Résultat de l'exercice	48 113 325	69 845 377	176 896 155
Subvention d'investissement	914 394 490	914 394 490	1 866 000 000
Provision réglementées			

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	2 271 709 296	2 227 036 068	2 167 889 013
Droits des tiers et des concédants	1 671 157 611	1 600 331 543	1 524 082 521
Fonds de caducité	38 913 160	54 519 226	55 674 424
Fonds pour renouvellement	561 638 525	572 185 299	588 132 068

Provision pour risques et charges	179 431 051	204 019 151	234 158 340
Provision pour risques et charges	179 431 051	204 019 151	234 158 340

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	183 539 148	166 906 182	465 415 363
Emprunt auprès Etab. Bancaires			
Avance du Pays	103 400 976	80 282 517	56 125 679
Dettes fournisseurs	22 364 124	38 479 621	318 482 024
Dettes fiscales et sociales	25 759 812	27 836 555	78 938 298
Autres dettes	32 014 236	20 307 489	11 869 362

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	57 875 626	99 349 458	251 024 861
Charges d'exploitation	347 066 059	386 008 717	358 123 550
dont Exploitation courante	212 664 241	230 508 607	211 584 731
dont Impôts et taxes	155 720	193 272	193 272
dont charges de Personnel	21 795 382	23 233 013	28 151 172
dont Autres charges	0	5 162 604	62 709 469
dont DAP	112 450 716	126 911 221	55 484 906
Produits d'exploitation	404 941 685	485 358 175	609 148 411
dont Chiffre d'affaires	398 396 884	479 544 021	593 668 788
dont subvention d'exploitation	0	0	0
dont Autres produits	6 544 801	5 814 154	15 479 623
Résultat Financier	-4 984 306	-1 126 529	7 251 557
Charges financières	4 984 306	3 991 209	2 952 830
dont intérêts sur emprunt	0	0	0
dont intérêts sur avance du Pays	4 984 306	3 991 209	2 952 830
dont DAP	0	0	0
Produits financiers	0	2 864 680	10 204 387
dont produits de participation	0	0	0
Résultat Exceptionnel	11 281 505	-655 438	4 893 621
Charges exceptionnelles	155 574	655 438	996 688
dont sur opération de gestion	155 574	52 079	996 688
dont sur opération en capital	0	603 359	0
Produits exceptionnels	11 437 079	0	5 890 309
dont sur opération de gestion	11 437 079	0	5 890 309
dont sur opération en capital	0	0	0
Impôt sur les sociétés (IS)	16 059 500	27 722 114	86 273 884
Résultat de l'exercice	48 113 325	69 845 377	176 896 155

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Prêteur	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Annuité 2025
06/12/2016	PAYS	4,40	01/02/2027	219 000 000	56 125 679	27 109 668
TOTAL				219 000 000	56 125 679	27 109 668

14.2.9. Electricité De Tahiti (E.D.T. – SA)

Mission : Réseaux et équipements structurants		
Code NAF : 3511 Z	N° TAHITI : 031864	N° RCS : 533-B
Tel : 40 86 76 10	Email : naomi.leou@edt.engie.com	
Siège social : FAAA Route de Puurai BP 8021 98704 Faa'a		
Président Directeur général : Didier POUZOU		

Présentation :

ENGIE est un acteur majeur de la transition énergétique dont la raison d'être est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone. Avec 98 000 collaborateurs présents dans 30 pays, le Groupe couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production à la vente, en passant par les infrastructures. ENGIE regroupe plusieurs activités complémentaires : la production d'électricité et de gaz renouvelables, les actifs de flexibilité et notamment les batteries, les réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité, les infrastructures énergétiques locales (réseaux de chaleur et de froid) et la fourniture d'énergie aux clients particuliers, collectivités ou entreprises. Chaque année, ENGIE investit plus de 10 milliards d'euros pour faire avancer la transition énergétique et atteindre son propre objectif de net zéro carbone en 2045.

En Polynésie, le groupe est organisé en deux pôles : énergie et services. Le pôle énergie est dédié aux activités de production et de distribution d'énergies majoritairement en concession. Le pôle services composé des sociétés ENGIE SERVICES et POLYDIESEL est dédié aux activités de services dans les secteurs de la motorisation diesel, des travaux pétroliers, gaz, climatisation, froid, électricité, VRD, élagage, installations hydrauliques, maintenance multi technique et photovoltaïque. Pour le pôle énergie, il réalise en sous-traitance des opérations de maintenance des moteurs dans les îles et sur Tahiti des travaux sur les réseaux

Conseil d'administration :

- Président directeur général : Didier POUZOU
- Administrateurs publics Pays : M. Hervé VARET
- Administrateurs privés EDT : M. Yann ROLLAND, M. Thomas BATTAGLIONE, Mme Jenny CHAINE, M. François LAFOREST, M. Teiki CHAVEROCHE, M. Éric COURBIER, M. Philippe SARRE

Actionnariat :

Engie-Services : 70,52%

Autres : 8,21%

SMEG : 21,09%

Ressources humaines :

- Masse salariales et effectifs : 212 à Tahiti Nord

Activités de la société au titre de l'année 2024 :

○ **L'organisation des activités :**

- **Le Service d'exploitation Réseaux Nord de Tahiti** est composé de 4 cellules :
 - La cellule Exploitation des Réseaux de Tahiti,
 - La cellule Renouvellement Réseau,
 - La cellule Maintenance,
 - La cellule Eclairage Public.

Ce service, rattaché à la Direction des Opérations, compte un effectif total de 43 employés.

Ses missions :

- En tant qu'exploitant : fournir et maintenir une énergie de qualité en répondant au cahier des charges en relation avec l'autorité concédante (le Pays)
- Assurer une maintenance préventive au travers d'un programme à moyen terme validé par l'autorité concédante ;
- Au regard de l'éclairage public : veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des lampadaires en contrat avec les communes, lotissements ou opérateurs.

- **Le Service exploitation thermique :**

Le Service Exploitation Thermique de Tahiti situé à Punaaru, comprend quatre cellules :

- La cellule Travaux Mécaniques
- La cellule Travaux électriques
- La cellule Conduite
- La cellule Support Exploitation

Elle comprend également une équipe Projets de renouvellement.

Sa mission :

- Assurer l'exploitation, la conduite et la maintenance des outils de production thermique de la centrale Vairaatoa et Punaaru, ainsi que du stockage de combustible de Papati.
- Assurer la Puissance garantie de l'île de Tahiti,
- Accompagner les énergies fatales en assurant la régulation de fréquence et tension
- Etudier et réaliser le programme de renouvellement des moyens de production thermiques.

- **Le Service Gestion des énergies :**

Le service de Gestion des énergies gère le Dispatching et le TCE (Télécommunication et Contrôles Electriques).

Le Service Gestion des Energies est composé de 2 cellules :

- La cellule Dispatching composée de 8 techniciens
- La cellule Télécommunication et Contrôles Electriques (TCE composée de 9 techniciens)

Ce service, rattaché à la Direction Des Opérations (DDO), compte un effectif total de 16 employés. Ses missions :

- La Gestion du placement de l'énergie à Rôle de Dispatcheur
 - o Placer en priorité les énergies renouvelables
 - o Placer l'hydroélectricité en fonction de la demande de l'exploitant hydroélectrique, de la charge disponible et des prévisions solaires
 - o Surveiller la puissance solaire des installations PV (Stockée et fatale) et suivre les variations
 - o Orchestrer le placement des groupes thermiques qui pilotent le réseau (Fréquence – Tension art 8 de la concession) en fonction des priorités de placement demandées par l'exploitant thermique, de la réserve tournante hydroélectrique et des contraintes de minimum thermique.
 - o Conduire le générateur virtuel Putu Uira
 - o Veiller à maintenir une Réserve Tournante Globale conforme à l'arrêté 62 CM du 22 janvier 2021
 - o L'ensemble des opérations étant réalisées sous le contrôle du RE (TEP)
- La maintenance, le dépannage et le contrôle de tous les éléments communicants et télécommandables des postes de distribution et du réseau à Rôle du TCE
 - o Maintenance et contrôle du bon fonctionnement des protections électriques des cellules des 6 postes Tahiti Nord et 3 postes Tahiti Sud
 - o Recherche des défauts de câble souterrain
 - o Le maintien, le paramétrage et le dépannage de la supervision mistral
 - o La maintenance et le suivi du bon fonctionnement des PAOMT, 141 dans le Nord et 39 dans le Sud. (PAOMT : Poste Asservi Organe de Manœuvre Télécommandable, pour améliorer la qualité de service : temps de coupure sur défaut réseau...)
 - o Maintenance et dépannage du Générateur Virtuel de Putu Uira
 - o Dépannage des DEIE (Dispositif d'Echange d'Informations d'Exploitation) pour le contrôle de la production solaire

- **Le Service Support Opérationnel Client**

Le service est composé de 5 cellules qui regroupent 49 agents :

- Travaux réseaux pour tiers

- Branchements neufs
- Maintenance branchements
- Relève et Petites Interventions
- Comptages & Mesures
- Facturation & prépaiement

Ses principales missions :

- Réaliser les travaux sollicités par nos clients sur le réseau de distribution (extensions, déplacements, ...)
- Réaliser les nouveaux branchements sur le réseau de distribution et assurer leur maintenance
- Assurer la relève aux compteurs des index de consommation d'énergie ainsi que les interventions liées aux contrats d'abonnement (changement de puissance, coupure après résiliation, mise sous tension, coupures pour impayés ...)
- Assurer le contrôle, la maintenance et la veille technologique des compteurs
- Assurer la gestion des facturations des contrats d'abonnement énergie pour l'ensemble des concessions du groupe EDT

○ **Les actions :**

Le projet Coco (Compteur Communicant) - Compteurs résidentiels de nouvelle génération :

Pour mémoire, ce projet vise à remplacer 30 000 compteurs sur la période 2024-2029. Basé sur la technologie de communication CPL-G3, il permettra la télérelève de l'ensemble des points de livraison équipés du nouveau compteur et associés à un concentrateur. Il permettra également la réalisation d'opérations à distance de type contractuelles (coupure suite à une résiliation, mise en service suite à un transfert de contrat, etc).

L'activité Travaux Réseaux pour Tiers :

134 demandes de travaux ont été traitées durant l'année 2024, dont 58 sont issues de clients « grands comptes » (industriels, promoteurs, municipalités, établissements publics, etc.).

75% des demandes traitées ont donné lieu à une commande.

14 demandes d'extension au titre de l'article 14.A ont fait l'objet d'une lettre de commande de l'autorité concédante en 2024 (50% des extensions concerne la commune de Papara).

L'activité Branchements :

Environ 800 nouveaux branchements ont été réalisés sur l'année 2024. Ceux-ci se concentrent essentiellement sur les communes de Papeete, Punaauia et Faa'a (70% des branchements neufs).

Le taux d'acceptation des devis de raccordement est de 82 % avec 986 devis établis à fin décembre et 806 devis acceptés.

L'activité Maintenance Branchements :

L'activité de maintenance comptabilise 5 939 interventions (toutes maintenances confondues). La forte augmentation des interventions de changement de compteur est liée au projet Coco (remplacement d'un compteur « standard » par un Coco selon la stratégie évoquée dans le chapitre plus haut).

L'activité Relève et Petites Interventions :

La performance de relève s'élève à 83% sur l'année 2024 (87% en 2023). Les difficultés de relève rencontrées restent essentiellement liées à l'inaccessibilité des compteurs.

Un suivi mensuel sur la situation des compteurs inaccessibles a été initié. Un objectif de visite annuelle a été établi pour limiter d'une part le volume de facturation estimée sur une période consécutive trop importante et d'autre part pour s'assurer du bon état des ouvrages. Cette démarche vise à être pérennisée dans le temps.

L'activité comptabilise 15 870 interventions de type contractuel aux compteurs sur l'année (changement de puissance, coupure après résiliation, mise sous tension, coupures pour impayés ...).

L'activité Comptages & Mesures :

L'ensemble du parc de compteurs télé-relevés est supervisé par la cellule Contrôles & Mesures. Le parc des compteurs télé-relevés se décompose comme suit à fin 2024 :

- Compteurs résidentiels ($\leq 60A$ triphasé)
 - o 1 700 Coco supervisés par le progiciel Smart Energy Core
 - o ~ 3 000 compteurs télé-relevés avec la technologie CPL-G1 (obsolète)
- Compteurs industriels de type ZMD ($> 60 A$ triphasé BT et MT) : ~ 1 000 compteurs

Le choix d'une nouvelle solution pour la télérelève des compteurs de type ZMD a été faite courant 2024 : solution Advance fournie par Landis. Cette solution viendra en remplacement d'un outil, développé en interne, qui n'est plus maintenu. La mise en production est prévue début du 2nd semestre 2025.

L'activité Facturation & Prépaiement :

La cellule a pour principale mission la gestion des facturations des contrats d'abonnement énergie pour l'ensemble des concessions de Tahiti et des îles.

La cellule gère également l'ensemble des contrats de prépaiement via l'outil Suprima, intervient en support des utilisateurs internes et externes pour la vente des tickets et contribue ponctuellement à des projets de déploiement de la solution de prépaiement en lien avec les services techniques et informatiques dans les îles hors concessions.

Faits marquants en 2024 :

- **Évolution du périmètre d'activité :** Le 31 décembre 2023, ont pris fin les concessions de Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka (cette dernière ayant été écourtée de façon anticipée). La concession qui a pris la suite au 1er janvier 2024 réunit toutes les communes des Marquises au sein de la CODIM, et a été confiée au GIE ELECTRICITE DES MARQUISES, constitué entre

EDT et EDP (filiale du groupe ENGIE). La durée du contrat est fixée à 20 ans, pour un terme normal au 31 décembre 2043.

- **Dissolution d'Electra** : Après des années sans activité réelle, marquées par des pertes récurrentes, la société ELECTRA a été liquidée le 11 décembre 2024. L'essentiel de ses installations photovoltaïques en activité a été cédé à EDT. Un boni de liquidation a été distribué aux actionnaires.
- **Difficultés d'approvisionnement** : Les difficultés d'approvisionnement apparues avec la crise sanitaire du COVID et renforcées par la guerre d'Ukraine sont moins importantes mais persistent avec des délais et des coûts en nette augmentation.
- **Sécurité** : Nous enregistrons sur l'année 2024 écoulée, pour un effectif global de 506 agents sur le périmètre global EDT-EDP-EDM de nos concessions de production et distribution d'électricité en Polynésie française :
 - 1 accident de travail avec arrêt (hors trajet) = 56 jours d'arrêt
 - 52 accidents de travail sans arrêt (hors trajet)

Perspectives 2025 :

- Signature de l'avenant 20
- Répondre aux sollicitations du Pays sur l'AAP2
- Continuer le déploiement des compteurs communicants COCO
- Développer la DPE

Agrégats du bilan comptable :

BILAN ACTIF (FCFP)	31 / 12 / 2024			EXERCICE 31 / 12 / 2023
	Brut	AMORT/PROV	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	0	0	0	0
Fonds commercial	32 250 000		32 250 000	32 250 000
Autres immobilisations incorporelles	1 317 624 274	676 884 003	640 740 271	484 665 770
	1 349 874 274	676 884 003	672 990 271	516 915 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DOMAINE PRIVE				
Terrains et aménagements	401 237 467	233 539 145	167 698 322	169 519 914
Constructions et aménagements	2 210 185 591	1 991 833 514	218 352 077	232 096 974
Installations techniques, M.O,industriels	2 667 753 822	2 297 160 471	370 593 351	363 989 278
	5 279 176 880	4 522 533 130	756 643 750	765 606 166
DOMAINE CONCEDE				
Mises en concession par le concessionnaire	49 102 129 094	29 369 952 330	19 732 176 764	19 289 269 912
Financées par les tiers et le concédant	8 393 958 561	4 363 840 955	4 030 117 606	4 443 043 092
	57 496 087 655	33 733 793 285	23 762 294 370	23 732 313 004
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 030 570 028	0	4 030 570 028	3 663 337 145
AVANCES ET ACOMPTES	5 229 337		5 229 337	18 594 847
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	4 143 166 233	676 811 190	3 464 355 043	3 405 549 703
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres	1 082 424 481	338 022 617	744 401 864	876 692 695
	5 225 590 714	1 016 833 807	4 208 756 907	4 282 242 398
TOTAL I	73 386 528 888	39 950 044 225	33 436 484 663	32 979 009 330
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	268 465 329		268 465 329	288 058 841
En-cours de production	975 766 857	7 394 959	968 371 898	805 495 983
Marchandises	3 012 137 022	615 517 655	2 396 619 367	2 369 103 317
	4 256 369 208	622 912 614	3 633 456 594	3 462 658 141
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	155 136 436		155 136 436	536 322 162
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 865 457 559	233 831 350	3 631 626 209	4 556 574 999
Autres	3 827 745 908	112 589 442	3 715 156 466	3 971 477 838
	7 693 203 467	346 420 792	7 346 782 675	8 528 052 837
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 677 559 670		9 677 559 670	9 566 769 952
DISPONIBILITES	734 513 772		734 513 772	721 032 915
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	90 704 002		90 704 002	48 904 139
TOTAL II	22 607 486 555	969 333 406	21 638 153 149	22 863 740 146
TOTAL GENERAL	95 994 015 443	40 919 377 631	55 074 637 812	55 842 749 476

Commentaire sur le bilan - Actif

Les immobilisations incorporelles et corporelles, incluant les en-cours et exprimées en valeur nette, s'établissent à 29 228 MXPf contre 28 697 MXPf par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 531 MXPf.

Les investissements financés par le concessionnaire sur l'exercice se répartissent comme suit :

• Domaine privé	726 MXPf	
• Domaine concédé – Production	3 348 MXPf	
• Domaine concédé – Distribution	6 463 MXPf	
Total		10 536 MXPf

Les investissements des immobilisations du domaine privé sont composés :

- de logiciel informatique (256 MXPf)
- de matériel informatique et mobilier (16 MXPf)
- de matériel de transport (82 MXPf)
- de matériels et outillages techniques (85 MXPf)
- d'aménagement des terrains et constructions (32 MXPf).

Concernant les immobilisations du domaine concédé financées par le concessionnaire, celles-ci comprennent des investissements à Tahiti (6 112 MXPf) et les investissements des îles (1 076 MXPf), majoritairement dans les réseaux de distribution.

La valeur nette des immobilisations financières baisse de -73 MXPf, enregistrant les mouvements suivants :

• Portage défiscalisation locale	-48 MXPf	
• Crédit vendeur sur opérations de défiscalisation en loi Girardin		- 72 MXPf
• Titres de participations	+ 56 MXPf	
• Autres	-9 MXPf	

Les autres variations de poste portent sur **l'actif circulant qui diminue en valeur nette de 1 225 MXPf**, ayant principalement pour origine :

- une hausse des stocks (+ 171 MXPf)
- une baisse des acomptes versés (- 381 MXPf)
- une baisse des créances clients (- 925 MXPf)
- une baisse des autres créances (- 256 MXPf)
- une hausse des placements (+ 111 MXPf)
- une hausse des disponibilités (+13 MXPf)
- une hausse des charges constatées d'avance (+ 42MXPf)

BILAN PASSIF (FCFP)	Exercice 31 / 12 / 2024	Exercice 31 / 12 / 2023
CAPITAL	5 406 094 500	5 406 094 500
PRIME D'EMISSION	165 452 220	165 452 220
RESERVES		
Réserve légale	540 609 450	540 609 450
Autres	39 855 073	39 855 073
	580 464 523	580 464 523
REPORT A NOUVEAU	1 898 001 030	1 897 209 632
RESULTAT DE L'EXERCICE	991 031 264	753 578 327
TOTAL I	9 041 043 537	8 802 799 202
DROITS DU CONCEDANT		
Droits des tiers et du concédant apports gratuits	7 025 096 544	7 097 397 285
Droits du concédant PRU	6 962 442 602	6 203 148 822
Amortissement technique pour ordre	-12 725 046 460	-11 657 554 742
Autres droits du concédant	3 530 630 843	3 530 630 843
Provisions pour amortissement de caducité	17 195 252 952	17 392 322 465
Provisions de renouvellement	7 814 957 841	8 292 887 297
	0	0
TOTAL II	29 803 334 322	30 858 831 970
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	3 537 498 760	3 356 213 066
TOTAL III	3 537 498 760	3 356 213 066
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (1)	1 153 524 399	1 900 047 143
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	667 202 958	5 660 000
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	862 495 869	942 675 230
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 365 071 784	3 721 624 224
DETTE FISCALES ET SOCIALES		
Personnel	1 067 063 181	1 091 755 825
Territoire et comptes rattachés	1 917 960 911	1 800 188 431
Divers	563 290 290	573 316 777
	3 548 314 382	3 465 261 033
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	0	0
AUTRES DETTES	2 400 449 808	2 226 501 450
TOTAL IV (2)	11 997 059 200	12 251 769 080
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (2)	695 701 993	563 136 158
TOTAL GENERAL	55 074 637 812	55 842 749 476
(1) dont soldes créditeurs de banque	0	0
(2) dont à plus d'un an	2 603 955 792	2 641 503 372
dont à moins d'un an	10 088 805 401	10 163 401 867

Commentaires sur le bilan – PASSIF

Les capitaux propres de 9 041 MXPf augmentent de + 238 MXPf compte tenu d'une variation du résultat net équivalente.

Les Droits du concédant de 29 803 MXPf baissent de - 1 055 MXPf.

Les droits du concédant sont composés :

- De droits des tiers et du concédant correspondant à la valeur des biens financés par ces derniers pour 7 025 MXPf,
- De PRu, lesquelles s'élèvent à 6 438 MXPf,
- D'amortissements techniques pour ordre pour – 12 725 MXPf (amortissement de bilan à bilan sans impact sur le résultat) des biens financés par le concédant et des biens non renouvelables financés par le concessionnaire,
- De provisions devenues sans objet qui s'élèvent à 2 686 MXPf à fin 2024,
- Du financement du projet Putu Uira par les AT et la PR à hauteur de 1 369 MXPf,
- D'amortissements de caducité pour 17 195 MXPf,
- De provision pour renouvellement et fonds de renouvellement pour 7 815 MXPf.

Les provisions pour risques et charges de 3 537 MXPf sont en hausse de 181 MXPf.

Elles sont constituées des éléments suivants :

- De la provision pour indemnité de départ à la retraite
- Des provisions pour grosses réparations
- De la provision pour démantèlement des installations concernées
- Des provisions pour remise en état des ouvrages
- De provisions pour contentieux techniques et administratifs
- D'une provision pour risques relative aux engagements de renouvellement des concessions arrivées à échéance.

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 1 821 MXPf en raison du Crédit revolving utilisé à hauteur de 1 150 MXPf et du solde du crédit-bail du projet Putu Uira.

Les autres dettes d'une valeur de 2 400 MXPf sont en augmentation de 174 MXPf essentiellement dues à la hausse des avances en compte courant de filiales totalisant un solde à 2 042 MXPf à fin 2024.

Agrégats du compte de résultat :

Agrégats principaux - Montant en XPF	2 023	2 024	Variation 2024/2023
Chiffres d'affaires	21 496 454 700	20 186 535 787	- 1 309 918 913
Résultat d'exploitation	822 598 220	1 105 229 063	282 630 843
Résultat financier	499 944 713	353 204 624	- 146 740 089
Résultat courant	1 322 542 933	1 458 433 687	135 890 754
Résultat exceptionnel	-299 818 581	-129 410 698	170 407 883
Impôt sur les sociétés	-269 146 025	-337 991 725	- 68 845 700
Résultat net	753 578 327	991 031 264	237 452 937

L'analyse détaillée des comptes conduit à mettre en évidence les éléments suivants :

Le résultat d'exploitation est positif de + 991 MXPF, en hausse de 237 MXPF par rapport à l'année précédente.

Cette hausse du résultat d'exploitation s'explique principalement par celle de la marge énergie de 691 MXPF compensée par l'impact de la sortie de concession des Marquises (-441 MXPF) et la dotation aux provisions pour les révisions groupe notamment.

Le résultat financier s'élève à 353 MXPF.

Il est en baisse de -147 MXPF par rapport à l'année précédente en raison de la diminution des produits nets de placement (-17 MXPF), de la baisse des dividendes reçus des filiales (-28 MXPF), de la hausse de la charge d'intérêts sur avances en comptes courants (-40 MXPF), de la hausse des charges d'intérêts bancaires sur emprunt et découvert (-14 MXPF), d'une dotation nette pour provision sur les titres de participation qui apparaissent désormais en financier au lieu du résultat exceptionnel sur les années précédentes pour (-51 MXPF), et d'autres éléments (+3 MXPF).

Ce résultat se décompose en :

- Dividendes reçus +321 MXPF,
- Intérêts reçus des placements en CAT +182 MXPF,
- Intérêts sur les avances en compte courant -56 MXPF,
- Intérêts versés sur emprunts et découverts bancaires - 50 MXPF
- Provision sur les titres de participations -50 MXPF
- Autres 7 MXPF.

Le résultat exceptionnel ressort déficitaire pour 129 MXPF en raison notamment :

- D'opérations de défiscalisation locale (-122 MXPF)
- D'extournes risques éteints par la prescription (+ 36 MXPF)
- D'un résultat des cessions d'actifs et mises au rebut (-24 MXPF)
- D'autres éléments (-18 MXPF).

L'impôt sur les sociétés s'élève à 338 MXPF.

La société a participé à une opération éligible au dispositif d'incitation fiscale à l'investissement au cours de l'année 2024. A ce titre, un crédit d'impôt a été imputé sur l'exercice 2024 à hauteur de 164 MF.

État de la dette bancaire :

Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (en KXPF)	Montant brut	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Autres immo. financières	1 082 424	0	1 082 424
Créances clients	3 865 458	3 582 874	282 584
Personnel	282 008	282 008	0
Territoire	2 615 273	2 615 273	0
Groupe et associés	22 429	22 429	0
Débiteurs divers	1 063 171	1 063 171	0
Charges constatées d'avance	90 704	90 704	0
Total	9 021 468	7 656 460	1 365 008

Dettes (en KXPF)	Montant Brut	A 1 an au plus	Compris entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes bancaires	1 820 727	3 524	1 156 360	660 843
Fournisseurs	3 365 072	3 365 072	0	0
Personnel	1 067 063	1 067 063	0	0
Organismes sociaux	563 290	563 290	0	0
Territoire	1 917 961	1 917 961	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	3 262 946	2 476 193	0	786 753
Produits constatés d'avance	695 702	695 702		
Total	12 692 761	10 088 805	1 156 360	1 447 596

Eléments relatifs aux produits à recevoir et charges à payer

En KXPF	Produits à recevoir	Charges à payer
Actif		
- Créances rattachées à des participations		
- Créances clients et comptes rattachés	1 707 950	
- Autres créances	2 540 450	
Passif		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 581 581
- Dettes fiscales et sociales		873 105
- Autres dettes		25 599
Total	4 248 400	2 480 285

14.2.10. Huilerie de Tahiti (SA)

Mission : Développement des ressources propres		
Code NAF : 1041A	N° TAHITI : 028209	N° RCS : 67 23 B
Tel : 40 50 74 00	Email : henri.leduc@huileriedetahiti.pf	
Siège social : Papeete Motu Uta- Quai des goélettes - BP 400 98713 Papeete		
Président Directeur général : M. Henri LEDUC		

Présentation :

La S.A. Huilerie de Tahiti est chargée de toutes les activités industrielles et commerciales qui se rapportent à la transformation du coprah ainsi qu'au traitement et à la commercialisation de l'huile et de tous ses sous-produits. Elle joue un rôle central de coordination des différents intervenants du circuit de commercialisation du coprah.

Conseil d'administration :

- Conformément à l'arrêté n° 914 CM du 22 juin 2023 portant nomination du représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Huilerie de Tahiti, est nommé en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Huilerie de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :
- M. Taivini Teai.
- Autre cadre réglementaire relatif à sa composition : arrêté n° 23-2023 APF/SG du 19 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs de l'assemblée de la Polynésie française.

Faits marquants en 2024 :

- Une production de coprah 2024 en baisse de 10 % avec 6 064 tonnes, soit le tonnage le plus faible depuis la création de la société en 1967,
- Un cours international de l'huile brute de coprah CAF Rotterdam en hausse de 41% qui s'élève à 165,46 xpf/kg en 2024 contre 117,54 xpf/kg en 2023,
- Un cours international du coprah CAF Rotterdam en hausse de 41% qui s'élève à 99,19 xpf/kg en 2024 contre 70,52 xpf/kg en 2023,
- La revalorisation du prix d'achat du coprah de 1ère qualité en Polynésie qui est passé de 150 xpf/kg à 155 xpf/kg à compter du 1er août 2024, puis à 165 xpf à compter du 1er janvier 2025, soit une augmentation de 15 xpf/kg en moins de deux ans, cette augmentation a été proposée par le gouvernement afin d'aider les producteurs à payer le transport de leur coprah du lieu de production vers le quai d'embarquement,

- Une amélioration du rendement de l'huile brute de coprah qui a atteint 64,27% en 2024 le meilleur rendement depuis plus de 25 ans, contre 62,22 % en 2023,
- L'utilisation des humidimètres pour le contrôle de l'humidité du coprah, tous les mandataires de l'Huilerie disposent aujourd'hui de cet outil,
- Un entretien préventif et actif du matériel de production.

Situation financière :

A – Les produits d'exploitation

Le compte de résultat figurant en annexe du présent rapport fait ressortir des produits d'exploitation pour un montant total de 1 176 MF en 2024, détaillé comme suit :

	2024	2023	Variation	
Chiffre d'affaires	576 MF	614 MF	-37 MF	-6%
Production stockée	168 MF	-36 MF	203 MF	-571%
Subventions d'exploitation	410 MF	390 MF	20 MF	5%
Reprises s/amort. & prov., transfert ch.	22 MF	53 MF	-31 MF	-59%
Autres produits	0 MF	0 MF	0 MF	138%
Total produits d'exploitation	1 176 MF	1 021 MF	155 MF	15%

Les produits d'exploitation ont augmenté de 15% et se justifient principalement par la hausse de la production stockée de +203MF, de la diminution du chiffre d'affaires de -37MF et par la reprise sur provision des stocks de -31MF.

Le chiffre d'affaires a diminué de 6% (-37MF) et s'explique principalement par :

- la diminution des ventes d'huile brute export (-22MF) avec à la baisse des quantités exportée de -24% (-105 MF) et compensée par l'augmentation des prix de vente export de +24% (+82 MF),
- la diminution des ventes d'huile raffinée (-4MF) avec la baisse des quantités de -5% (-6MF) et la hausse des prix de vente de +2% (+2MF),
- la diminution des ventes de tourteau (-9MF) avec la diminution des quantités vendues de -33% (-11MF) et de l'augmentation des prix de vente de +9% (+2MF).

Les prix de ventes de l'huile brute export ont augmenté de 24% et suivent les prix du marché. Notre client Daudruy achète en respectant les prix du marché quel que soit les prix.

Mandat de gestion et subvention d'équilibre :

A compter de l'exercice 2020, en application de la convention n°9126 du 27 décembre 2019 conclue entre la Polynésie française et l'Huilerie de Tahiti, le mandat de gestion prévoit l'achat de la totalité du coprah produit en Polynésie française par l'Huilerie de Tahiti, désignée comme mandataire, aux prix réglementés sur le territoire, et en contrepartie la prise en charge par le Pays de la différence entre le

prix d'achat du coprah en Polynésie française et le cours mondial du coprah ainsi que les frais inhérents à ce mandat de gestion (frais de contrôle, de transports, de débarquement, sacs de jute, assurance).

La société a besoin d'une subvention pour lui permettre d'équilibrer ses comptes étant donné que les coûts de revient sont supérieurs aux prix du marché international et des prix de vente.

Le mandat de gestion 2024 s'élève à 570 Millions XPF et le montant reçu s'élève à 792 Millions XPF soit un montant de 222 Millions XPF restant à restituer à la Polynésie française à la clôture de l'exercice 2024.

La subvention d'équilibre 2024 s'élève à 410 Millions XPF et le montant attribué au titre de la subvention d'équilibre prévisionnelle s'élève à 480 Millions XPF soit un montant de 70 Millions XPF restant à restituer à la Polynésie française à la clôture de l'exercice 2024.

L'intervention de la Polynésie française au travers le mandat de gestion et la subvention d'équilibre diminue de 19% en passant de 1,206 milliard XPF en 2023 à 980 millions XPF en 2024 (-226MF). Cette diminution s'explique par :

- la diminution du mandat de gestion (-246MF) qui s'explique par la baisse de la production de coprah de 10% (-78MF) et par la hausse des cours du coprah de 41% (-168MF) ;

- l'augmentation de la subvention d'équilibre (+20MF) qui s'explique par la baisse du coprah traité de 11% qui augmentent les coûts sur les charges fixes.

Le financement global par le Pays s'élève à 161,68 F/kg de coprah en 2024 contre 179,87 F/kg de coprah en 2023 grâce à l'augmentation des prix de vente de l'huile brute à l'export.

Le coût d'achat du coprah est financé à 52% par l'Huilerie de Tahiti et à 48% par la Polynésie française grâce à la hausse du cours international du coprah de +41% en 2024.

Le chiffre d'affaires de la société représente 58% et la subvention d'équilibre représente 42% de la somme de ces produits suite à la hausse du cours international de l'huile brute de

+41% et de la baisse des quantités de l'huile brute à l'export de -24% en 2024.

Pour l'année 2026, nous envisageons d'améliorer la présentation du mandat de gestion pour comparer le cours de vente international du coprah Philippines/Indonésie CAF Rotterdam avec le prix de vente calculé à partir des coûts du coprah polynésien rendu CAF Rotterdam au lieu de rendu Papeete avec le calcul actuel.

B – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation augmentent de 15% (+153 MF) et s'élèvent à 1.170 MF en 2024 contre 1.017 MF en 2023.

Elles se répartissent dans les grandes lignes de la façon suivante :

a) Achat de matières premières et autres approvisionnements

1 - Achat de coprah :

Les achats de coprah (matières premières et marges mandataires) sont en hausse de 29% et s'élèvent à 609 MF en 2024 contre 473 MF en 2023 (+136MF).

Cette augmentation s'explique par l'augmentation du prix d'achat du coprah en Polynésie à 155 F/kg à compter du 01/08/24 et par la hausse des cours du coprah de 41% (+181MF) et la diminution de la production de coprah de 10% (-45MF).

Le prix d'achat du coprah de 1ère qualité est passé de 150 FCFP/kg au 1er novembre 2022 à 155 FCFP/kg au 1er août 2024.

2 – Combustible

Les achats de combustibles s'élèvent à :

	2024	2023	Var ^o	Var ^o
Gasoil	20 MF	22 MF	-2 MF	-9%
Huile brute (consommation de la chaudière à vapeur) valorisée au coût de production	0 MF	0 MF	0 MF	
Total achats de combustibles	20 MF	22 MF	-2 MF	-9%

Les chaudières ont fonctionné à 100% au gasoil en 2024.

La baisse est liée à la baisse des quantités de coprah traité de -11%.

b) Autres achats et charges externes (principaux postes)

	2024	2023	Var°	Var°
1) Electricité	37,84 MF	42,15 MF	-4,31 MF	-10%
<i>Diminution des quantités consommées avec la baisse du coprah traité de -11%.</i>				
2) Locations immobilières	13,89 MF	13,09 MF	,81 MF	6%
<i>A compter du 1er août 2019, le loyer annuel passe de 6 MF à 12 MF alors qu'il était prévu de passer à 41 MF (Convention conclue jusqu'au 31/12/2029).</i>				
3) Entretien et réparation	70,09 MF	41,51 MF	28,58 MF	69%
Entretien hangar pesée coprah	0,62 MF	0,32 MF	0,30 MF	93%
Entretien presses, huilerie	5,94 MF	35,81 MF	- 29,87 MF	-83%
Entretien véhicules	1,20 MF	1,43 MF	- 0,23 MF	-16%
Entretien raffinerie	3,16 MF	4,15 MF	- 0,99 MF	-24%
Entretien bureaux	0,66 MF	0,63 MF	0,03 MF	5%
Entretien divers	15,34 MF	11,46 MF	3,88 MF	34%
Entretien chaudières	2,64 MF	10,69 MF	- 8,05 MF	-75%
Entretien groupe électrogène	0,03 MF	0,01 MF	0,02 MF	326%
Entretien matériel informatique	2,50 MF	2,20 MF	0,30 MF	14%
Variation de stock de pièces	38,00 MF	- 25,19 MF	63,19 MF	-251%
<i>Un entretien régulier des matériels de production est nécessaire pour le maintien de l'outil de production en bon état : utilisation du stock des pièces de rechange.</i>				
4) Assurances multirisques	5,10 MF	4,88 MF	0,22 MF	4%
5) Assurances transport sur ventes	0,88 MF	0,92 MF	- 0,04 MF	-4%
<i>Diminution liée à la baisse du chiffre d'affaires des ventes à l'export de l'huile de 5%.</i>				
6) Etudes & recherches	0,37 MF	0,75 MF	- 0,38 MF	-51%
7) Personnel intérimaire	14,07 MF	15,63 MF	- 1,56 MF	-10%
<i>Versage du coprah : diminution des quantités de coprah traité de 11%.</i>				
8) PHonoraires sur ventes	5,48 MF	5,28 MF	0,20 MF	4%
9) Honoraires comptables, CAC et juridiques	4,64 MF	4,54 MF	0,10 MF	2%
10) Honoraires divers	4,16 MF	3,29 MF	0,86 MF	26%
<i>En 2024, audit cyber sécurité de 1,43 MF.</i>				
11) Frais de débarquement acconier	0,71 MF	0,79 MF	- 0,07 MF	-9%
12) Transport coprah quai/silo	0,57 MF	0,63 MF	- 0,06 MF	-9%
13) Transport maritime du coprah	3,37 MF	- 6,57 MF	9,94 MF	-151%
<i>Diminution de la production de coprah de 10% en 2024.</i>				
14) Fret export	70,22 MF	90,04 MF	- 19,82 MF	-22%
<i>Diminution liée à la baisse des quantités d'huile exportées de 24%.</i>				

c) Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué de 1% ; soit 197 MF en 2024 contre 199 MF en 2023.

d) Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations s'élèvent à 34 MF en 2024 contre à 31 MF en 2023.

C – Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de +6,5 MF en 2024 contre +4,0 MF en 2023.

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Après la prise en compte :

1) Des produits financiers	+ 4,1 MF
- Participation aux bénéfices des assurances et autres intérêts	
2) Des charges financières	- 14,1 MF
- Dotation aux provisions sur les titres de participation Huiles Vieres des Marquises à hauteur de 14MF non couvert par la subvention d'équilibre 2024.	
2) Des produits exceptionnels	+ 4,4 MF
- Produit sur cession d'immobilisations : 4,4 MF	
3) Des charges exceptionnelles	- 10,8 MF
- VNC immobilisations corporelles : 10,8 MF	
4) D'un impôt sur les sociétés MF	- 4,0

Le résultat net 2024 s'élève à -14 000 000 XPF

Perspectives d'avenir :

- Amélioration des rendements

Belle progression du rendement en huile qui est passé de 62,22% en 2023 à 64,27% en 2024.

L'amélioration du rendement a été rendue possible grâce à l'installation des broyeurs Bepex en remplacement des broyeurs Enterprise qui affine le broyage du coprah et permet une meilleure extraction de l'huile brute.

La qualité du coprah a également une influence sur le rendement. Un coprah plus humide fera baisser le rendement en huile.

- Appareils de mesure de l'humidité dans le coprah

Suite aux tests réalisés avec l'UPF, nous avons sélectionné un appareil de mesure d'humidité sur le coprah (humidimètre). Cet appareil habituellement utilisé pour le foin de céréales, le son et les herbes fourragères a été sélectionné pour les résultats obtenus et pour le côté pratique à utiliser en piquant directement les longues tiges dans le sac de coprah. Les résultats affichés de l'humidité seront à exploiter avec une table de correspondance pour avoir le taux d'humidité réel du coprah. Le taux d'humidité du coprah ne doit pas dépasser 8%.

En juillet 2024, les mandataires ont été équipés de ces humidimètres dans le but de d'améliorer le contrôle sur la qualité du coprah au départ des îles.

Le contrôle de la qualité continue de se faire par contrôle visuel et tactile et l'humidimètre permettra un contrôle supplémentaire.

La qualité du coprah est primordiale pour la qualité de l'huile et particulièrement pour obtenir un faible taux d'acidité laurique de l'huile mais également pour avoir de meilleurs rendements. La bonne qualité de la matière première fait la qualité du produit fini.

- Réduction des coûts d'énergie en électricité

Recherche des causes de surconsommations électriques éventuelles : coffrets et câblages électriques à remplacer. Les extracteurs d'air de l'usine de trituration moins énergivores ont été remplacés en 2024.

Des investissements sont à prévoir pour les constructions des usines et du matériel de production moins énergivore et plus moderne.

- Investissements à prévoir

D'importantes investissements sont à prévoir.

- Bâtiment de l'usine : la toiture et la structure au niveau de certaines pannes sont corrodées, l'ensemble des boulons sont à changer. Il est préconisé de reconstruire l'ensemble du bâtiment de l'usine qui date de 1967.

- Les installations de l'usine de trituration, les convoyeurs et élévateurs de coprah qui arrivent en fin de vie. L'usine est entretenue régulièrement mais plusieurs installations s'usent de plus en plus : convoyeurs et élévateurs qui sont usés, usure au niveau des têtes de presses.

- Nos installations sont énergivores : presses, chaudières. L'opportunité de remplacer de ces matériels sont en cours d'études.

Ces investissements sont en cours d'évaluation.

Nous avons demandé des devis pour le bâtiment de l'usine.

Nous faisons venir des fournisseurs d'usine de trituration de coprah pour évaluer les travaux. Un premier fournisseur doit venir en juin.

Nous avons demandé des devis pour des chaudières à vapeur redimensionnées pour des productions moins importantes et moins énergivores.

Ces travaux nécessiteront des arrêts d'au moins 6 mois, une organisation pour stocker les achats de coprah, une organisation au niveau de la trésorerie.

- Logiciel de GMAO

Nous avons du retard sur la mise en service définitive du logiciel CORIM qui devrait être effective pour la fin de l'année 2025.

Le logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur CORIM permettra d'améliorer le suivi de l'entretien des installations industrielles, les performances de l'outil de production, la sécurité et la qualité de nos produits.

L'entretien du matériel de production est effectué régulièrement : des entretiens préventifs sont organisés, recherche constante vers l'amélioration de la trituration du coprah.

- Diversification des activités

Lait de coco et huile vierge

Dans le cadre de ses projets de diversification, l'Huilerie de Tahiti s'est associée avec la société Compagnie du Fruit Marquisien en 2021 pour créer la société Huiles Vierges des Marquises dans l'objet principal est d'exploiter une usine de production de lait de coco et d'huile vierge. La société Compagnie du Fruit Marquisien est associée à hauteur de 60% et la société Huilerie de Tahiti à hauteur de 40%. Le gérant est Tamatoa CHAZE qui est le porteur de projet avec son père Hugues CHAZE, associé dans la Compagnie du Fruit Marquisien.

La société dont la production a débuté en 2023 a dû faire face à plusieurs difficultés

: des retards dans la construction et la mise en service de l'usine à Taipivai sur l'île de Nuku Hiva, la mise au point du matériel de transformation, l'ajustement de la qualité des matières premières et des produits finis, des retards de livraison des flacons, l'augmentation du prix du coprah et l'effet domino sur celui de la pulpe.

Face à ces retards, la société s'est retrouvée en difficulté financière à la fin de l'année 2024 et a demandé à son associé Huilerie de Tahiti une avance de trésorerie en présentant des prévisionnels et des objectifs à atteindre sur 2025. Une avance en compte courant de 25 MF a été accordée le 22 janvier 2025 par le conseil d'administration de l'Huilerie de Tahiti libérable en plusieurs tranches et sous conditions à respecter.

Parallèlement, il a été demandé à la société HVM, de déposer une demande de subvention du même montant pour compenser les déficits cumulés de la société et rembourser en partie l'avance en compte courant. La demande de subvention devrait être examinée par la CCBF au mois de juin.

Les prévisionnels 2025 ont été présentés avec 2 scénarios, un volontariste (élaboré principalement par HVM) et un conservateur (élaboré avec des objectifs plus prudents en accord avec le ministère).

Les chiffres présentés sur les 4 premiers mois de l'année 2025 montrent que les objectifs n'ont pas été atteints au niveau des achats de pulpe, de la production de lait de coco, de la production d'huile vierge, des ventes de lait de coco, excepté pour les ventes d'huile vierge.

Au 31 mai 2025, l'avance en compte courant versée à HVM s'élève à 20 MF. Il est prévu de verser la dernière tranche de 5 MF au mois d'octobre ou au mois de septembre en cas de besoin.

Le lait de coco est revendu à la société Compagnie du Fruit Marquisien qui se charge de la pasteurisation, de la mise sous emballage et de la vente en surgelé. Le lait de coco est commercialisé localement auprès des industriels comme des glaciers, des restaurants et des collectivités et vers la grande distribution prochainement.

L'huile vierge est vendue localement aux pharmacies, aux salons de massage et aux producteurs cosmétiques locaux.

En 2024, l'objectif est de développer la vente à l'export :

- Contrat logistique export vers la France signé : participation à plusieurs salons de juin à août – chiffres d'affaires estimés à 1,5 MF.
 - Développement de la promotion de la marque avec la société IMUA : développement de flacons différenciés pour le marché local et export, développement de nouvelles marques pour l'export suivant le pays (Japon, USA, France), développement d'un plan marketing.
 - Certification bio Ecocert et label Cosmos pour les produits cosmétiques pour se positionner sur les produits hauts de gamme.
- Certification biologique Ecocert

La certification biologique européenne réalisée par ECOCERT a été obtenue pour la période du 13 mai 2025 au 31 mars 2026.

La certification biologique a été obtenue par 23 producteurs sur l'île de Rangiroa ainsi que par la société Huilerie de Tahiti pour ses produits finis, huile brute, huile raffinée et tourteau.

La production de coprah bio s'élève à 5 tonnes sur la période de janvier 2025 à mai 2025 sur l'île de Rangiroa.

La faiblesse de la production 2025 s'explique par :

- Seulement 4 producteurs actifs sur 23

- 2 désistements de producteurs à cause de problèmes d'indivision
- 1 producteur qui a trouvé une autre activité sur Tahiti
- Le manque de motivation des producteurs

Nous avons besoin d'un minimum de 38 tonnes de coprah bio pour atteindre la production de 20 tonnes d'huile brute, notre quantité minimale à exporter.

Bien que le nombre de producteurs aient doublé, il reste largement insuffisant pour atteindre nos objectifs initiaux de 500 tonnes d'huile brute bio et de 200 tonnes d'huile raffinée bio destinées aux producteurs de monoï.

Nous allons prospecter de nouvelles îles des Tuamotu en 2025 Anaa, Takapoto et Takaroa. Nous avons retenu ces îles en fonction des critères de la production de coprah, la configuration de l'île, la desserte maritime et l'accès aérien. Nous pourrions étendre la prospection sur d'autres îles en 2026.

Les avantages proposés sont les aides de la direction de l'agriculture dont les producteurs bio peuvent bénéficier prioritairement :

- Des aides pour l'achat de séchoir solaire
- Des aides pour l'acquisition de bagues anti-rats afin de protéger les cocoteraies
- Mise à disposition prioritaire du matériel de la DAG : broyeurs et engins pour le nettoyage des parcelles certifiées bio.



14.2.11. Laboratoire des travaux publics de Polynésie (SEM)

Mission : Réseaux et équipements structurants		
Code NAF :4313 Z	N° TAHITI : 616 292	N° RCS : 02 6B
Tel : 40 42 00 82	Email : secretariat@labotp.pf/compta@labotp.pf	
Siège social : Papeete Vallée de Tipaerui 98714 Papeete		
Directrice générale : Mme Emmanuelle RAUZY LAITAME		

Présentation :

Le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie est une société d'économie mixte, au capital de 120 000 000 F CFP, créée en 1964, au service des collectivités, des investisseurs, des entreprises et des particuliers.

Dès sa création, la gérance a été confiée au Centre Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics (C.E.B.T.P.), société d'ingénierie qui s'interdisait toute activité à caractère commercial et avait pour objet exclusif les recherches, essais, travaux de laboratoire, études et expertises concernant les industries du bâtiment et des travaux publics. Le CEBTP continue d'assurer l'Assistance Technique du Laboratoire.

Le LTPP œuvre dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de l'environnement et de l'industrie : la recherche, l'expérimentation, les études, l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre, l'assistance technique, la réglementation et la formation, le conseil technique, l'expertise, le contrôle sécurité. Il permet la réalisation de travaux à la suite d'opérations de reconnaissance, recherche ou expérimentation dans tous les domaines et notamment à la suite d'opération de reconnaissance hydrogéologique et d'expertise des sols matériaux. En 2019, il a étendu ses activités à celles de mesures et de prestations de services relatives, notamment, au secteur de l'amiante.

Le Laboratoire a également adopté une démarche qualité fondée sur l'ISO 9001, acquise en 2009 et confirmée fin 2022.

Conseil d'administration :

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la société est composé comme suit :

Pour le secteur public :

- M. Jordy CHAN ;
- Mme Elina TEVAHITUA ;
- Mme Minarii GALENON TAUPUA ;
- M. Tevaiti POMARE ;
- M. Taivini TEAI ;
- M. Thierry TROUILLET ;
- M. Jean-Paul LE CAILL ;

Pour le secteur privé :

- M. Philippe RABUT ;
- M. Gilles MAERDER ;
- M. Jérôme CHUNG ;
- Monsieur Daniel PALACZ (PCA).

Situation financière

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 est de 389 07929 F CFP en augmentation de 16,8 % par rapport à celui de 2023 (333 423 000 F CFP).

Fin 2024, le total des créances clients est estimé à 43 006 423 F CFP contre 90 808 000 F CFP en 2023 et 108 325 000 F CFP à fin 2022.

Les créances douteuses sont évaluées à 9 730 000 F CFP en 2024 contre 28 143 000 F CFP l'année précédentes et sont provisionnées à hauteur de 7 351 423 F CFP.

Le renouvellement du matériel amortissable et l'acquisition de nouveaux matériels au cours de l'année 2024 se sont élevés à 36,3 millions de F CFP contre 19,8 en 2023 et 19,4 en 2022, dont 28,8 millions de F CFP financés en loi Girardin.

S'il était initialement prévu le renouvellement d'une foreuse en 2025, cet achat (20,9 millions F CFP) a été avancé en 2024 avec l'aval du CA pour bénéficier d'une 3ème foreuse active, les multiples chantiers dans les îles impliquant une indisponibilité des équipement géotechniques de plusieurs semaines en fonction des rotations maritimes.

L'investissement 2024 a également porté sur l'acquisition d'un pénétromètre statique (15,8 millions F CFP), nouvelle technique de reconnaissance des sols adaptée aux sols à dominante fine et lâche.

Les autres matériels les plus significatifs acquis en 2024 sont :

- Scissomètre (1,4 million F CFP) ;
- Presse béton (2,5 millions F CFP).

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice net de 18 505 822 francs CFP.

Ressources humaines : effectif

L'effectif du laboratoire est de 32 personnes au 31 décembre 2024 dont :

- 9 encadrants techniques,
- 18 techniciens, sondeurs et aide-sondeurs,
- 5 administratifs.

Points essentiels de l'année 2024

L'activité principale est restée axée sur cinq domaines opérationnels :

- les études en Géotechnique (40,2 % de l'activité),
- les essais et contrôles de Matériaux, l'expertise du bâtiment et amiante (46 %),
- les missions de Contrôle Extérieur et de Maîtrise d'œuvre (4,5 %),
- l'Hydrogéologie et l'Environnement (6,1 %),
- les Mesures d'empoussièrement d'air (3,2 %).

L'activité est majoritairement soutenue par le Pays et collectivités locales (33,2 %) et par les sociétés privées représentant 30,3 % du chiffre d'affaires.

En 2024, les principaux clients du Pays ont été la Direction de l'équipement (79,7 millions de F CFP contre 40,1 millions de F CFP en 2023), l'OPH (15,5 millions de F CFP) et le Port autonome de Papeete (14,3 millions de F CFP). L'Etat a notamment concouru dans l'activité 2024 du LTPP à la hauteur de 6,8 millions de F CFP.

Dans les entreprises privées, l'entreprise BOYER participe au chiffre d'affaires du LTPP à hauteur de 36,2 millions de F CFP, suivie de GL CONSTRUCTIONS (29,4 millions de F CFP) et de JL POLYNESIE (13,3 millions de F CFP).

Deux autres acteurs significatifs des clients 2024 sont ADT et Fenua Ma.

Une concurrence très agressive sur le domaine de la géotechnique principalement, a conduit le LTPP à déposer une requête début juillet 2021 auprès du Tribunal Mixte de Commerce contre la société APIGEO et son co-gérant M. Laurent BUSTILLO. Le dossier est en cours d'instruction au 31 décembre 2023.

Le jugement du tribunal a été prononcé fin février 2024 en faveur du LTPP et l'a condamné à lui verser 2,3 millions de F CFP.

La certifications ISO 9001, acquise en 2009, a été confirmée fin 2024 par l'AFNOR à l'issue de l'audit d'octobre 2024.



14.2.12. Société Port de pêche de Papeete (S.3.P. - SAEM)

Mission : Gestion et exploitation des bâtiments du Port de Pêche		
Code NAF : 6832 A	N° TAHITI : 316 620	N° RCS : 94158 B
Tel : 40.54.99.99	Email : secretariat@portdepeche.pf	
Siège social : Port de pêche de Fare Ute – Papeete BP 90048 – 98716 PIRAE		
Directeur général : M. Torea THURET		

Présentation :

La société d'économie mixte du port de pêche de Papeete, dite S3P, a été créée en novembre 1994. Depuis novembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2022, la S3P est le nouvel exploitant du port de pêche après avoir été concessionnaire de service public de 1994 à 2004.

Dans le cadre du contrat d'affermage qui la lie au Pays, la S.3.P. a pour mission la gestion du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete, l'exploitation de l'ensemble mobilier et immobilier qui constitue le port de pêche, ainsi que la gestion des installations frigorifiques situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti - Faa'a.

En décembre 2010, par une convention signée avec le Port autonome de Papeete, la S3P a développé ses missions pour devenir le gestionnaire unique du port de pêche de Papeete. Ces 2 conventions sont arrivées à terme le 31/12/2023.

Aujourd'hui, la gestion du port de pêche est régie par une seule convention passée avec le Port autonome de Papeete, propriétaire de toutes les infrastructures du port.

Conseil d'administration :

Président :	M. Stéphane PEREZ (depuis le 12 novembre 2020)
Administrateurs publics :	Polynésie Française • Monsieur Taivini TEAI • Monsieur Warren DEXTER • Monsieur Cédric PONSONNET • Monsieur Tafai, Mitema TAPATI • Monsieur Stéphane PEREZ • Port Autonome • CCISM
Administrateurs privés :	OCI - M. Enrique Braun-Ortega – M. Gournac – M. Leroy – M. Lecaill – M. Teriitahi – M. Changues – SCP CHANGUES – Coopérative maritime

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP) :

10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	3 282	63,72%	32 820 000
PORT AUTONOME	800	15,53%	8 000 000
CCISM	296	5,75%	2 960 000
Total collectivités publiques	4 378	84,99%	43 780 000
Océanienne de Capital Investissement (OCI)	180	3,49%	1 800 000
Total secteur privé	180	3,49%	1 800 000
COOPERATIVE MARITIME	300	5,82%	3 000 000
M. Enrique BRAUN ORTEGA	146	2,83%	1 460 000
SCP JULES CHANGUES	49	0,95%	490 000
M. Marcel GOURNAC	45	0,87%	450 000
M. Albert LE CAILL	28	0,54%	280 000
M. Bernard TERIITAH	23	0,45%	230 000
M. Jean-Claude LEROY	1	0,02%	10 000
M. Jules CHANGUES	1	0,02%	10 000
Total autres	593	11,51%	5 930 000
Total	5 151	100%	51 510 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (F CFP)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2022	81 436 869	7,67%	15	0%
2023	82 023 682	0,72%	15	0%
2024	80 258 946	-2,15%	16	7%

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans					0	
20-24 ans					0	
25 -29 ans					0	
30-34 ans					0	
35-39 ans					0	
40-44 ans	2	15%	1	33%	3	19%
45-49 ans	4	31%	1	33%	5	31%
50-54 ans	3	23%		0%	3	19%
55-59 ans	4	31%		0%	4	25%
60-65 ans			1	33%	1	6%
> 65 ans					0	
Totaux	13	100%	3	100%	16	100%

Activités de la société en 2024 : N/C

Faits marquants en 2024 :

Par délibération n°21/2024/CA-PAP du 17 décembre 2024, le Port Autonome de Papeete a désigné la S3P en tant que délégataire du service public d'exploitation du port de pêche et de gestion du marché d'intérêt territorial de Fare Ute. Le contrat de délégation n° 2025/1, daté du 31 décembre 2024, conclu entre le Port Autonome de Papeete et la S3P, dispose en son article 4 une durée de délégation du service public prenant effet du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029, soit pour une durée de 5 ans.

Perspectives 2025 : N/C

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	1 449 433 381	1 480 172 487	1 510 558 697
Actif immobilisé brut incorporel	1 411 831	1 411 831	1 411 831
Actif immobilisé brut corporel	1 448 021 550	1 478 760 656	1 509 146 866
Immobilisations du domaine privé			
Terrains			
Aménagements de terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels, outillage	1 436 524 495	1 463 416 580	1 494 866 183
Autres immobilisations	11 211 989	11 211 989	10 700 142
Immobilisations en cours	285 066	4 132 087	3 580 541
Immobilisations du domaine concédé			
Installations techniques, matériels, outillage			
Variation annuelle	-131 539 049	30 739 106	30 386 210
dont immobilisations affectées par le Pays	1 430 189 869	1 439 946 620	1 472 085 656
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions	1 430 189 869	1 439 946 620	1 472 085 656
Matériel de transport affecté			
Variation annuelle	4 535 364	9 756 751	32 139 036
Immobilisations financières	2 665 879	2 665 879	2 424 493
Total actif immobilisé	1 452 099 260	1 482 838 366	1 512 983 190
En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	175 907 669	150 029 639	141 942 533
dont Créances < 1 an	100 439 185	78 773 562	70 686 456
dont Créances > 1 an			
dont Créances douteuses	75 468 484	71 256 077	71 256 077
Provisions			
En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	8 767 856	9 803 955	5 399 931
VMP			
Disponibilités	8 767 856	9 803 955	5 399 931

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	28 641 189	36 719 632	13 302 333
Capital social	51 510 000	51 510 000	51 510 000
Réserve légale	1 272 000	1 272 000	1 272 000
Réserves statutaires			
Report à nouveau	-20 274 267	-24 140 811	-36 062 368
Résultat de l'exercice	-3 866 544	-11 921 557	-8 806 745
Subvention d'investissement		20 000 000	5 389 446
Provisions réglementées			

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	150 877 968	128 555 409	101 799 374
Apport du concédant à titre gratuit	150 877 968	128 555 409	101 799 374
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	61 476 648	55 444 491	96 129 150
Emprunt auprès Etab. Bancaires			
Emprunts et dettes financières divers	9 842 913		
dont Avance compte courant du Pays	9 842 913		
Dettes fournisseurs	34 516 294	38 346 878	60 859 363
Dettes fiscales et sociales	11 150 448	12 916 421	14 494 109
Autres dettes	5 966 993	4 181 192	20 775 678

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	3 872 186	-9 043 822	-16 201 228
Charges d'exploitation	269 728 554	284 992 321	269 246 546
dont Exploitation courante	177 114 229	171 246 785	177 317 474
dont Impôts et taxes	995 862	1 290 170	1 125 831
dont charges de Personnel	81 436 869	82 023 682	80 258 946
dont Autres charges	4 810 123	19 360 877	7 715 948
dont DAP	5 371 471	11 070 807	2 828 347
Produits d'exploitation	273 600 740	275 948 499	253 045 318
dont Chiffre d'affaires	241 842 116	256 949 861	247 216 480
dont reprises et transfert de charges	6 732 490	18 620 060	5 235 519
dont subvention d'exploitation	25 000 000		
dont Autres produits	26 134	378 578	593 319
Résultat Financier	-265 414	-50 961	-767
Charges financières	265 414	50 961	767
dont intérêts sur emprunt			
dont intérêts sur avance du Pays	265 414	45 720	
dont DAP			
Produits financiers	0	0	0
dont produits de participation			
Résultat Exceptionnel	-6 806 145	-2 183 453	8 014 774
Charges exceptionnelles	22 526 583	2 826 603	512 209
dont sur opération de gestion	16 100	2 826 603	512 209
dont sur opération en capital			
dont aux amortissements et provisions	22 510 483		
Produits exceptionnels	15 720 438	643 150	8 526 983
dont sur opération de gestion	186 732	643 150	8 340 343
dont sur opération en capital	15 533 706		186 640
dont reprises sur provisions			
Impôt sur les sociétés (IS)	667 171	643 321	619 524
Résultat de l'exercice	-3 866 544	-11 921 557	-8 806 745

Etat de la dette bancaire : Néant

14.2.13. Société de financement du développement de la Polynésie française (S.O.F.I.D.E.P. - SAEM)

Mission : Etablissement financier		
Code NAF : 6619B	N° TAHITI : 531574	N° RCS : 99414 B
Tel : 40.50.93.30	Email : contact@sofidep.pf	
Siège social : 15-17 Rue du Docteur Cassiau – 98714 Papeete – BP 345 98713 Papeete		
Directeur général : M. Gaspard TOSCAN DU PLANTIER		

Présentation :

La Sofidep, Société de Financement du Développement de la Polynésie française, assure une mission publique de développement économique.

Elle soutient et accompagne les entreprises basées en Polynésie française, dans tous les secteurs d'activité (à l'exception de la banque, l'assurance, l'immobilier et la grande distribution) et à chaque étape de leur cycle de développement : création, croissance, transmission et relance.

Seule ou aux côtés des banques, la Sofidep propose aux entreprises des financements sous forme de prêts participatifs ou de produits de capital investissement, à des conditions privilégiées, pour renforcer leurs fonds propres et leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

Elle peut notamment :

- Prendre des participations au capital des entreprises concernées, par souscription ou achat d'actions ou de titres de toute nature ;
- Accorder des prêts assimilables à des fonds propres, renforçant la surface de l'entreprise vis-à-vis des autres créanciers ;
- Gérer le portefeuille de valeurs mobilières résultant de ses prises de participation et réaliser toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de souscription de valeurs mobilières ;
- Financer l'étude de projets ;
- Intervenir moyennant contrepartie pour le compte d'institutions, sociétés, organismes publics, collectivités territoriales, dans la conception, distribution, commercialisation et gestion de tout concours financier ;
- Gérer un fonds de garantie de tous concours financiers.

Conseil d'administration :

Président :	Claude PERIOU
Administrateurs représentant la Polynésie française :	Monsieur Warren DEXTER Monsieur Taivini TEAI Monsieur Jordy CHAN Madame Elise VANAA Monsieur Guy LOUSSAN Monsieur Frédéric TURCONI Monsieur Claude PERIOU
Autres administrateurs :	SOCREDO, CPME, CCISM

Actionnariat

Valeur nominale de l'action (F CFP) :

10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	126 750	84,50%	1 267 500 000
CCISM	750	0,50%	7 500 000
Total collectivités publiques	127 500	85,00%	1 275 000 000
BANQUE SOCREDO	12 498	8,33%	124 980 000
BANQUE DE POLYNESIE	2 500	1,67%	25 000 000
BANQUE DE TAHITI	2 500	1,67%	25 000 000
Total banques	17 498	11,67%	174 980 000
EDT	5 000	3,33%	50 000 000
CPME	2	0,00%	20 000
Total secteur privé	5 002	3,33%	50 020 000
Total	150 000	100%	1 500 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (F CFP)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2022	65 246 012	10,13%	8	0,00%
2023	72 274 092	10,77%	9	12,50%
2024	87 993 868	21,75%	10	11,11%

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
20-24 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
25 -29 ans	1	20,0%		0,0%	1	10,0%
30-34 ans	1	20,0%	1	20,0%	2	20,0%
35-39 ans		0,0%	2	40,0%	2	20,0%
40-44 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
45-49 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
50-54 ans	3	60,0%	2	40,0%	5	50,0%
55-59 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
60-65 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
> 65 ans		0,0%		0,0%	0	0,0%
Totaux	5	100,0%	5	100,0%	10	100,0%

Activités de la société en 2024 :

- La Sofidep continue de jouer un rôle important dans le financement de la création et le développement des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, dans les

secteurs les plus risqués comme l'innovation, les archipels éloignés ou lorsque le risque est tel que son intervention en cofinancement est requise par les banques de la place.

- Elle peut également servir d'outil de portage pour le Pays, et des opérations en lien avec la stratégie de développement économique : c'est ainsi qu'elle bénéficie d'une dotation spéciale afin d'accompagner la nouvelle compagnie domestique Natireva.
- L'activité de la Sofidep a été dynamique avec 143 dossiers financés pour un montant total de 2,28 milliards F CFP, un plus haut historique.
- Dans le détail, 138 dossiers de prêt pour 1,5 milliard F CFP et 5 dossiers de capital investissement pour 775 millions F CFP.
- Un effet de levier de 11,4 sur les investissements générés (26 milliards F CFP) pour l'ensemble des projets accompagnés. Les interventions de la Sofidep ont permis la création de 291 emplois et le maintien de 938 emplois.

Faits marquants en 2024 :

- Réalisation d'un modèle de gestion actif-Passif propre, afin d'anticiper les besoins de financement pour ses opérations.
- Organisation de webinaires pour rendre accessibles nos formations et présentations de nos produits jusqu'aux îles les plus éloignées, couplées aux missions des équipes en présentiel dans les îles et communes de Tahiti et Moorea.
- Participation à la Convention des Entreprises pour le Climat à l'issue de laquelle, la Sofidep a signé la charte de la finance durable.

Perspectives 2025 :

La Sofidep prévoit pour 2025 une production à hauteur de 2,7 milliards F CFP impactée par le dossier Natireva (1 milliard F CFP) /dont :

- 125 millions F CFP pour le financement de la création de TPE
- 900 millions F CFP financer la création, le développement et la transmission de PME/ETI
- 1,5 milliard F CFP pour ses opérations de haut de bilan
- 175 millions F CFP pour soutenir la trésorerie des entreprises.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	101 950 888	104 968 157	106 663
Actif immobilisé brut incorporel	65 986 268	65 986 268	65 986
Actif immobilisé brut corporel	35 964 620	38 981 889	40 671
Terrains			
Aménagements de terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels, outillage			
Autres immobilisations	35 964 620	38 981 889	40 671
Immobilisations en cours			
Variation annuelle	-402 396	3 017 269	1 695
<i>dont immobilisations affectées par le Pays</i>			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			
Immobilisation financières	4 636 653 016	4 700 779 552	5 854 188
Total actif immobilisé	4 738 603 904	4 805 747 709	5 960 852
En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	0	0	
dont Créances < 1 an			
dont Créances > 1 an			
dont Créances douteuses			
Provisions			
En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	1 693 203 610	1 944 346 882	1 125 410
VMP			
Disponibilités	1 691 669 587	1 942 676 054	1 123 9
Charges constatées d'avance	1 534 023	1 670 828	1 4
Total actif	5 761 227 305	6 093 871 210	6 443 88

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	5 164 845 259	5 345 792 341	5 919 696 121
Capital social	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Réserve légale	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Réserves statutaires			
Autres réserves	1 437 013 179	1 798 911 758	2 235 740 976
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	361 898 579	436 829 218	377 314 524
Subvention d'investissement	1 715 933 501	1 460 051 365	1 656 640 621
Provision réglementées			

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	444 791 802	537 881 050	206 166 147
Provisions pour risques et charges	1 378 118	1 642 857	1 652 241
Avances conditionnées	443 413 684	536 238 193	204 513 906

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	151 590 244	210 197 819	318 017 938
Emprunt auprès Etab. Bancaires	14 996 875	54 266 411	124 959 650
Emprunt et dettes financières divers	70 000	40 000	
Avance du Pays			
Dettes fournisseurs	4 200 763	4 988 465	5 059 711
Dettes fiscales	7 419 127	9 535 830	11 520 737
Autres dettes	124 903 479	141 367 113	176 477 840

Total passif	5 761 227 305	6 093 871 210	6 443 880 206

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	-116 478 660	-117 263 942	-137 830 678
Charges d'exploitation	120 143 007	121 644 102	145 175 794
dont Exploitation courante	49 711 882	43 608 936	51 657 081
dont Impôts et taxes	59 256	84 166	83 197
dont charges de Personnel	65 246 012	72 274 092	87 993 868
dont Autres charges	91 895	456 418	47 733
dont DAP	5 033 962	4 955 751	5 384 531
dont DAP pour risques et charges		264 739	9 384
Produits d'exploitation	3 664 347	4 380 160	7 345 116
dont Chiffre d'affaires	749 974	2 688 486	5 570 000
dont Subventions d'exploitation	421 775	324 000	0
dont reprises sur amortissements et provisions	1 454 926	1 012 030	951 823
dont Autres produits	1 037 672	355 644	823 293
Résultat Financier	89 723 410	156 531 254	230 134 843
Charges financières	57 373 452	33 073 787	51 287 751
dont intérêts et charges assimilés	0	0	0
dont intérêts sur emprunt			
dont intérêts sur avance du Pays			
dont DAP	57 373 452	33 073 787	51 287 751
Produits financiers	147 096 862	189 605 041	281 422 594
dont produits de participation	3 778 280	3 074 963	1 737 450
dont produits des autres VMP et créances de l'actif	106 731 922	98 661 248	118 630 901
dont intérêts et autres produits assimilés	9 116 856	56 533 560	59 912 133
dont reprises sur amortissements et provisions	27 469 804	31 335 270	101 142 110
Résultat Exceptionnel	389 258 578	398 403 938	286 608 609
Charges exceptionnelles	238 732 850	164 712 357	294 743 271
dont sur opération de gestion		4 433	13 917
dont sur opération en capital	44 095 169	82 980 015	214 976 280
dont dotations exceptionnelles	194 637 681	81 727 909	79 753 074
Produits exceptionnels	627 991 428	563 116 295	581 351 880
dont sur opération de gestion	18 713 179	11 509 866	6 764 669
dont sur opération en capital	473 215 322	448 827 424	528 370 394
dont reprises sur provisions	136 062 927	102 779 005	46 216 817
Impôt sur les sociétés (IS)	604 749	842 032	1 598 250
Résultat de l'exercice	361 898 579	436 829 218	377 314 524

Etat de la dette bancaire : NEANT

Date de signature	Prêteur	Durée en année	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours 01/01/2025	Annuité 2025	Total intérêts du contrat
TOTAL						0	0	0	0

14.2.14. SOCREDO

Secteur d'activité : Economie générale		
Code NAF : 6419 Z	N° TAHITI : 075390	N° RCS : 59 1 B
Tel : 40 41 51 23/40 47 90 84	Email : NC	
Siège social : 115 rue DUMONT D'URVILLE - BP 130 - 98713 PAPEETE- POLYNESIE FRANCAISE		
Directeur général : M. Régis CHANG		

Présentation

Créée en 1959, la Banque SOCREDO a pour objet de financer des opérations dans trois domaines d'activité principaux : le financement de l'habitat et de l'équipement des ménages, le financement des investissements et de l'activité des entreprises et l'accompagnement de projets s'inscrivant dans le cadre du développement économique et social de l'ensemble des archipels.

Conseil d'administration

Président :	Philippe BAUDUIN (AFD –EPIC)
Administrateurs publics :	Antony GEROS (collectivité de la PF)
	Claude PERIOU (collectivité de la PF)
	Minarii GALENON-TAUPUA (collectivité de la PF)
	Warren DEXTER (collectivité de la PF)
	Taivini TEAI (collectivité de la PF)
	Mounia AIT OFKIR (AFD- epic)
	Marie EDAN (AFD –epic)
Administrateurs privés :	Régis BARRIAC (COFIBRED)
	Darryl CONSTANTIN (COFIBRED)

Actionnariat

Valeur nominale de l'action (F CFP) :			50 000
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	220 000	50,00%	11 000 000 000
Total collectivités publiques	220 000	50,00%	11 000 000 000
AGENCE France Développement	154 000	35,00%	7 700 000 000
COFIBRED	66 000	15,00%	3 300 000 000
Total banques	220 000	50,00%	11 000 000 000
Total	440 000	100%	22 000 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (MF CFP)	Variation (%)	Effectif permanent	Variation (%)
2022	4 600 738 913	2,59%	481	-0,82%
2023	4 643 740 017	0,93%	487	1,25%
2024	4 924 304 060	6,04%	524	7,60%

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans	0	0%	0	0%	0	0%
20-24 ans	7	4%	6	2%	13	2%
25 -29 ans	18	10%	25	7%	43	8%
30-34 ans	17	9%	40	12%	57	11%
35-39 ans	22	12%	63	19%	85	16%
40-44 ans	32	17%	82	24%	114	22%
45-49 ans	34	18%	45	13%	79	15%
50-54 ans	23	12%	44	13%	67	13%
55-59 ans	28	15%	28	8%	56	11%
60-65 ans	4	2%	6	2%	10	2%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0	0%
Totaux	185	100%	339	100%	524	100%

Activités de la société en 2024

En 2024, la croissance économique de la Polynésie française s’est poursuivie à un rythme modéré, dans le sillage de 2023.

- La Polynésie Française a enregistré une fréquentation touristique record de 263.000 touristes et accueilli les épreuves de surf à l’occasion des jeux olympiques de Paris 2024.
- L’emploi salarié est resté bien orienté, soutenant ainsi la consommation des ménages, bien que sa dynamique ralentisse. Le chiffre d’affaires global des entreprises a atteint un palier avec un rebond dans la construction et le génie-civil avant les Jeux Olympiques, pour se contracter dans le commerce et le tourisme.
- Comme dans le reste du monde, la désinflation s’est poursuivie. Établie à +1,5% en mars 2024, puis à +1,2% en juin 2024, l’inflation atteint une moyenne annuelle glissante à 1,1% à fin octobre 2024.
- L’Institut d’Emission d’Outre-Mer (IEOM) a joué son rôle de soutien de la zone Pacifique à travers le renouvellement des lignes de refinancement. Dans la lignée des baisses de taux

directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) à mi année, l'IEOM a également réduit ses taux de facilité de dépôt et de financement.

- En Polynésie Française, à fin octobre 2024, la production de crédit sur la place s'est inscrite en retrait de 3,5 milliards FCFP par rapport à l'année précédente. Pour rappel, l'année 2023 avait été exceptionnelle et portée par l'habitat. Celle de 2024 est portée par la consommation et le financement des besoins de trésorerie des entreprises.

Dans **la zone Pacifique**, la Nouvelle-Calédonie a connu en 2024 une vague de violence d'une ampleur inédite depuis les événements des années 1980. Les violences, essentiellement caractérisées par des émeutes urbaines et péri-urbaines, ont été principalement déclenchées par la présentation à l'Assemblée nationale et au Sénat d'un projet de révision constitutionnelle prévoyant un dégel partiel de la composition du corps électoral aux élections provinciales, jugé défavorable par la communauté mélanésienne.

Les conséquences des émeutes sur l'économie et les finances publiques s'annoncent majeures, les troubles s'étant soldés par de lourdes pertes humaines et d'importants dégâts matériels estimés à plus de deux milliards d'euros. Le coût du risque des établissements de crédit Calédonien a été fortement impacté par ces événements et leurs conséquences.

L'économie mondiale, incertitudes et contexte baissier des taux

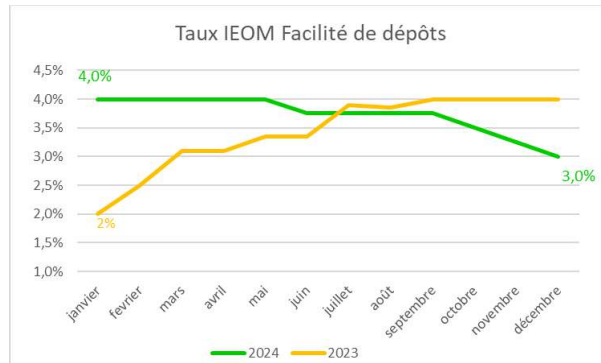
Au plan mondial, en 2024, la croissance économique a été modérée mais hétérogène, au regard de la persistance des tensions géopolitiques. Fin 2024, l'élection de Donald Trump à la tête des Etats Unis d'Amérique, empreinte d'une rhétorique protectionniste, a accru les incertitudes et réduit la visibilité en matière de perspectives économiques et géopolitiques mondiales.

De la même manière qu'en 2023, l'inflation est demeurée la préoccupation majeure en 2024. La majorité des pays dans le monde a atteint le niveau cible et la désinflation s'est poursuivie à 5,9% en 2024.

Dans le contexte de réduction des tensions inflationnistes, depuis juin 2024, les principales banques centrales ont annoncé des baisses des taux directeurs rapides et successives. Après avoir atteint au niveau mondial un pic à 8,7% d'inflation en 2022, les projections s'établissent à 4,3% en 2025, se rapprochant ainsi du niveau moyen des deux décennies avant la pandémie.

Malgré les bonnes nouvelles en matière d'inflation, les risques de dégradation persistent et dominent actuellement les perspectives. Une escalade des conflits régionaux, voire mondiaux, pourrait présenter des risques importants pour les marchés des produits de base (énergétiques, métaux et minerais, agricoles et produits chimiques de base).

Dans ce contexte, la banque SOCREDO reste attentive et réactive aux évolutions économiques et géopolitiques, et s'adapte à l'évolution de la courbe des taux :



2024 marque le début de la **stratégie Te Avei'a 2028 (cap 2028)** de la banque SOCREDO à 5 ans pour la période 2024-2028.

Dans ce contexte, au 31 décembre 2024, **la situation de la Banque SOCREDO est matérialisée par un bilan qui s'établit à 417,829 milliards de F CFP** contre 407,529 milliards de F CFP au 31 décembre 2023, soit une hausse du total bilan de +2,5%. Malgré un ralentissement des encours de crédit en début d'année, ceux-ci ont profité d'une embellie les derniers mois de l'année en matière de production des crédits.

Le compte de résultat 2024 est arrêté à 1,619 milliards de F CFP contre 1,725 milliard de F CFP au 31 décembre 2023. Cette baisse de -6,1% est principalement due à la hausse des charges générales d'exploitation et au résultat net sur actifs immobilisés compensé par une bonne maîtrise du coût du risque.

La Banque SOCREDO a été marquée, au cours de l'exercice **2024** :

Au titre de ses activités commerciales, par :

- La poursuite du déploiement des projets de modernisation du marché des particuliers et de la relation client, avec une nouvelle version de l'application mobile, et le développement des travaux liés la souscription de crédit en ligne et la signature électronique.
- La multiplication des rencontres avec les professionnels et l'intensification de la présence commerciale sur le terrain au niveau de la clientèle des entreprises.
- Le conseil en développement durable proposé au client sur les crédits habitats.
- De nombreuses campagnes en faveur du crédit à la consommation, et des participations aux salons et foires.
- Le lancement de la nouvelle marque de la banque, le 24 mai 2024.

- Le chantier filière espèces et la nouvelle organisation des agences qui permettent progressivement d'autonomiser les clients et d'orienter la force commerciale vers l'accompagnement et le renforcement de l'équipement des clients,
- L'ouverture le 1er juillet 2024 du centre de relation clientèle, qui a été internalisé pour répondre aux enjeux de joignabilité et améliorer le taux de qualité de service.

Au titre du développement durable, par :

- Le financement de projets emblématiques liés à la transition énergétique et écologique de la Polynésie, tels les centrales solaires ou le financement de l'optimisation énergétique dans les constructions.
- La réalisation du 1er bilan carbone, complet, afin de mesurer les émissions de gaz à effet de serre générés par la vie de bureau et son activité de financement.
- La signature d'un partenariat avec AOA pour la mise en place d'un dispositif de compensation sur les projets de promotions immobilières.

Au titre de ses obligations réglementaires, juridiques et fiscales, par :

- Notamment dans le contexte spécifique des Jeux olympiques, le renforcement de la cybersécurité par la sécurisation de son système d'information, par la mise à jour de la Politique de Sécurité du Système d'Information, la mise en place d'un outil de surveillance du réseau, le durcissement de la politique des mots de passe, et les mise à niveau de son dispositif de gestion des risques informatiques.

Au titre de la gestion de la liquidité et du refinancement, par :

- Le contexte de taux bénéfique sur les opérations interbancaires, dont le placement de la liquidité augmente à 3,06%.
- La renégociation de la convention CASDEN en décembre 2023 a permis à la Banque de bénéficier favorablement de conditions de remplacement de liquidités.
- Le niveau des dépôts en adéquation avec les encours de crédits, afin de maîtriser le recours à la dette, et de générer suffisamment de liquidité pour respecter le ratio LCR.
- Également, le niveau des ressources interbancaires progresse de +3,9 milliards de F CFP, par la souscription aux dispositifs LR de l'IEOM +3,7 milliards à fin 2024, le tirage d'une ligne long terme AFD à hauteur de 2,9 milliards de F CFP et le remboursement de la ligne court terme AFD pour 1 milliard de F CFP.

Au titre du risque de crédit, par :

- La cession en octobre 2024, à une société de défaisance, des créances contentieuses pour un montant de 380 millions de F CFP. A l'issue de cette opération de cession, le taux de douteux de la banque s'établit à 3,2%.
- Le coût du risque de crédit s'est matérialisé par une dotation nette de 403 millions de F CFP, et n'intègre pas, au 31 décembre 2024, de coût du risque en rapport avec les expositions situées en Nouvelle Calédonie.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles	17 278 160 869	18 002 589 851	15 232 733 256

Actif immobilisé brut incorporel	4 139 504 197	4 618 114 204	2 907 337 317

Actif immobilisé brut corporel	13 138 656 672	13 384 475 647	12 325 395 939
Terrains	728 508 008	728 508 008	728 508 008
Aménagements de terrains			
Constructions	8 666 930 236	8 763 068 048	8 948 097 590
Installations techniques, matériels, outillage			
Autres immobilisations	3 693 389 965	3 830 941 582	2 613 916 541
Immobilisations en cours	49 828 463	61 958 009	34 873 800

Variation annuelle	256 678 630	245 818 975	-1 059 079 708

dont immobilisations affectées par le Pays			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			

Immobilisation financières	5 674 460 586	6 151 894 439	6 495 376 921

Total actif immobilisé	22 952 621 455	24 154 484 290	21 728 110 177

En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	279 676 353 570	304 609 830 823	315 278 273 447
dont Créances < 1 an	54 284 343 239	58 008 071 739	59 478 572 038
dont Créances > 1 an	214 504 962 073	237 048 843 153	245 942 104 469
dont Créances douteuses	10 887 048 258	9 552 915 931	9 857 596 940
Provisions	6 045 434 690	5 599 230 766	5 569 899 140

En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	92 015 625 576	103 591 023 109	103 494 216 080
VMP			
Disponibilités	92 015 625 576	103 591 023 109	103 494 216 080

PASSIF :

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	40 346 091 367	41 840 754 779	43 194 973 039
Capital social	22 000 000 000	22 000 000 000	22 000 000 000
Réserve légale	1 863 596 093	1 938 629 091	2 024 866 262
Réserves statutaires	14 444 187 819	15 569 734 776	16 863 281 017
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 500 659 955	1 724 743 412	1 619 178 260
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	295 000 000	365 000 000	445 000 000
Prime d'émission	242 647 500	242 647 500	242 647 500

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	2 571 170 485	2 548 405 567	2 496 327 165
Provisions pour risques et charges	2 571 170 485	2 548 405 567	2 496 327 165

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	327 764 356 384	363 140 285 539	372 137 840 446
Emprunt auprès Etab. Bancaires	41 574 791 425	62 435 094 674	67 185 220 954
Emprunts et dettes financières divers	282 163 767 464	295 077 894 322	301 005 565 314
Avance du Pays			
Dettes fournisseurs	689 219 513	838 358 154	842 717 094
Dettes fiscales	1 916 955 499	2 083 569 645	1 805 158 962
Autres dettes	1 419 622 483	2 705 368 744	1 299 178 122

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	4 661 318 073	2 739 709 455	2 298 485 133
Charges d'exploitation	13 304 897 614	16 297 855 179	18 344 809 575
dont Exploitation courante			
dont Impôts et taxes	506 312 110	556 362 783	549 234 396
dont charges de Personnel	4 612 128 846	4 778 340 180	4 978 028 914
dont Autres charges	5 990 659 662	8 149 674 841	10 151 172 838
dont DAP	2 195 796 996	2 813 477 375	2 666 373 427
Produits d'exploitation	17 966 215 687	19 037 564 634	20 643 294 708
dont Chiffre d'affaires	12 677 175 161	16 065 629 994	18 248 344 264
dont subvention d'exploitation			
dont Autres produits	5 289 040 526	2 971 934 640	2 394 950 444
Résultat Financier	781 297 382	798 393 966	750 106 307
Charges financières	17 578 270	12 564 255	12 173 024
dont intérêts sur emprunt			
dont intérêts sur avance du Pays			
dont DAP			
Produits financiers	798 875 652	810 958 221	762 279 331
dont produits de participation	359 165 083	212 837 111	216 719 900
Résultat Exceptionnel	-2 680 487 511	-641 840 987	-586 078 080
Charges exceptionnelles	3 665 977 257	1 452 546 490	1 463 844 666
dont sur opération de gestion	982 295 306	734 305 948	650 932 036
dont sur opération en capital	1 171 251	32 583 014	319 023 530
Produits exceptionnels	985 489 746	810 705 503	877 766 586
dont sur opération de gestion	315 310 688	456 851 541	588 570 636
dont sur opération en capital	7 772 127	7 470 384	7 194 750
Impôt sur les sociétés (IS)	1 261 467 989	1 171 519 022	843 335 100
Résultat de l'exercice	1 500 659 955	1 724 743 412	1 619 178 260

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Prêteur	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial en FCFP	Encours au 01/01/2025 en FCFP	Annuité 2025 en FCFP	Total intérêts payés en 2025
09/07/2010	BEI	1,934	17/05/27	238 663 484	47 466 857	18 713 115	838 716
09/07/2010	BEI	1,934	17/05/27	34 511 695	6 863 901	2 705 992	121 282
09/07/2010	BEI	1,822	15/05/26	152 384 726	19 471 080	12 921 772	299 797
18/11/2013	BEI	1,750	15/05/25	27 756 563	1 505 678	1 505 678	13 248
18/11/2013	BEI	0,792	15/05/25	131 834 010	6 842 121	6 842 121	27 245
18/11/2013	BEI	0,686	15/11/26	347 054 296	65 060 768	32 418 995	395 779
18/11/2013	BEI	1,476	15/11/25	513 603 819	54 834 190	54 834 190	614 519
18/11/2013	BEI	1,780	15/05/29	596 658 711	214 940 227	46 294 285	3 669 419
18/11/2013	BEI	1,182	15/05/26	283 634 010	44 705 038	29 715 464	446 257
22/10/2009	BRED	3,000	30/09/26	1 789 976 134	252 509 298	142 671 243	5 979 971
31/12/2009	AFD - Obligataire	3,660	31/10/25	1 789 976 134	119 331 742	119 331 742	3 275 656
22/06/2011	AFD - Obligataire	2,930	30/04/26	2 505 966 587	250 596 659	167 064 439	6 118 735
22/06/2011	AFD - Obligataire	3,000	31/10/26	1 670 644 391	222 752 575	111 376 294	5 847 255
22/08/2012	AFD - Obligataire	2,870	31/03/27	3 579 952 267	707 725 109	277 054 810	18 338 004
22/08/2012	AFD - Obligataire	2,710	31/03/27	3 579 952 267	701 336 619	274 884 280	17 156 414
18/12/2012	AFD - Obligataire	2,730	31/10/27	1 193 317 422	313 825 111	101 785 045	7 877 452
11/06/2013	AFD - Obligataire	3,030	30/04/28	1 789 976 134	590 319 766	162 371 440	16 665 972
11/06/2013	AFD - Obligataire	3,340	30/04/28	2 386 634 845	796 525 432	218 235 906	24 796 770
18/12/2012	AFD - Obligataire	3,230	31/10/27	1 193 317 422	321 028 848	103 599 709	9 539 365
11/06/2013	AFD - Obligataire	2,870	31/10/27	1 193 317 422	315 837 728	102 293 851	8 335 813
18/12/2012	AFD - Obligataire	3,030	31/10/27	1 193 317 422	318 142 113	102 874 692	8 866 289
11/06/2013	AFD - Obligataire	3,200	30/04/28	2 983 293 556	990 329 317	271 814 216	29 533 282
23/09/2014	AFD - Obligataire	1,940	31/01/25	3 579 952 267	195 885 377	195 885 377	1 900 088
23/09/2014	AFD - Obligataire	1,740	31/01/25	1 789 976 134	97 054 313	97 054 313	844 373
15/01/2020	AFD - Obligataire	0,860	31/10/29	4 000 000 000	2 500 000 000	500 000 000	20 699 722
10/03/2020	AFD - Obligataire	0,910	31/10/29	3 000 000 000	1 875 000 000	375 000 000	16 427 396
23/03/2020	AFD - Obligataire	0,890	31/10/29	1 949 880 668	1 218 675 418	243 735 084	10 442 491
08/11/2023	AFD - Obligataire	4,520	31/05/35	11 933 174 224	11 933 174 224	596 658 711	546 870 857
17/05/2024	AFD - Obligataire	4,150	31/05/35	2 983 293 556	2 983 293 556	149 164 678	125 526 220
TOTAL				58 412 020 165	27 165 033 065	4 518 807 441	891 468 386

14.2.15. Société Tahiti Nui Hélicopters (SAS TNH)



Secteur d'activité : Transports		
Code NAF :	N° TAHITI : C 74 362	N° RCS : 18 92 B
Tel : 87 77 72 56	Email : commercial@tnh.pf	
Siège social : Faaa - Aéroport de Tahiti Faa'a – Immeuble Tua Rata - BP 60026 – 98702 FAA'A		
Président Directeur Général : M. Mathieu BECHONNET		

Présentation :

La société a été créée par le transporteur aérien international polynésien, Air Tahiti Nui (ATN), et un des leaders du transport aérien par hélicoptères en métropole, HBG France, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Thonon-les-bains sous le numéro 320 228 570.

TNH a pour activité l'exploitation commerciale d'hélicoptères en Polynésie française, pour des activités de transport aérien de passagers, notamment dans le cadre d'évacuations sanitaires et de vols à la demande et de vols touristiques, ainsi que du transport de fret et des travaux aériens.

Depuis sa création, TNH exploite cinq hélicoptères, sur la base du certificat de transporteur aérien de HBG France :

- un AS 350 B2 (immatriculé F-GXPE) dont elle est propriétaire, ayant fait l'objet d'un apport au capital par HBG France à la constitution ;
- et 4 EC 135 (immatriculés F-GVYM, F-GYHF, F-GTKB et F-GMTF), pris à bail auprès de HBG France et importés en Polynésie française sous le régime de l'admission temporaire.

Conseil de surveillance :

Président	Air Tahiti Nui, représentée par Monsieur Mathieu BECHONNET
Représentant d’Air Tahiti Nui	• Monsieur Philippe Marie, Président Directeur Général
Représentant d’HBG France	• Monsieur Renaud BLANC, Président Directeur Général
Représentant de la SOFIDEP	• Monsieur Gaspard TOSCAN DU PLANTIER, Directeur Général
Représentant de la Polynésie française	• Monsieur Moetai BROTHERSON, Président

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP) :			193
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	16 270	14,77%	3 140 110
Total collectivités publiques	16 270	14,77%	3 140 110
AIR TAHITI NUI	75 566	68,59%	14 584 238
HBG	10 000	9,08%	1 930 000
SOFIDEP	8 329	7,56%	1 607 497
Total entreprises	93 895	85,23%	18 121 735
Total	110 165	100%	21 261 845

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif (clôture)	Variation (%)	Effectif (ETP)
2022	291 512 917	18%	28	8%	27,9
2023	241 720 619	-17%	28	0%	27,8
2024	277 718 986	15%	29	4%	29,1

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans				0%	0	0%
20-24 ans		0%	2	25%	2	7%
25-29 ans		0%	3	38%	3	11%
30-34 ans	1	5%		0%	1	4%
35-39 ans		0%	3	38%	3	11%
40-44 ans	2	10%	1	13%	3	11%
45-49 ans	5	25%		0%	5	18%
50-54 ans	4	20%	1	13%	5	18%
55-59 ans	7	35%		0%	7	25%
60-65 ans		0%		0%	0	0%
> 65 ans		0%		0%	0	0%
Totaux	19	95%	10	125%	29	104%

Activités de la société en 2024 :

Au 31 décembre 2024, la société a facturé près de 1.025 heures de vol, en recul de -12% par rapport à 2023. L'activité s'est principalement concentrée sur le marché SMUH et les EVASAN Société qui représentent 47% de l'activité totale de la compagnie (480 hdv, -47hdv vs 2023).

Les vols touristiques enregistrent une hausse de 16% par rapport à 2023 avec une nette hausse sur la base Bora (+52 hdv, +16% vs 2023) ainsi que sur Tahiti (+8 hdv, + 20% vs 2023). L'activité a été réduite sur le 1er semestre afin de permettre la réalisation des visites périodiques de maintenance sur les différentes machines et ainsi de libérer la haute saison de tout chantier de maintenance.

Les transferts inter-iles sont en hausse de 12% par rapport à 2023 avec une activité répartie de manière équitable entre les bases de Bora et Tahiti.

L'an passé, le travail aérien (prestations pour le compte de la TEP et RTE - entretien des pylônes électriques et la pose de la fibre optique au cœur de la vallée de Papenoo) avait généré une activité de plus de 180 hdv sur l'exercice 2023, activité réalisée avec la fermeture de la base de Bora sur une grande partie du mois de juin. A noter que la société a réalisé 4 hdv au titre de la prestation de service signée avec Paris 2024 pour la mise à disposition d'une machine et de son équipage dans le cadre de la compétition de surf.

Au titre de l'exercice 2024, TNH a réalisé un chiffre d'affaires net de commissions de 867,4M XPF, en augmentation de + 5,5% (+45M XPF) par rapport à 2023. Les principaux contributeurs ont été les suivants :

- L'activité SMUH aux Marquises : 355,2M XPF, +7,5M XPF, +2,2% vs 2023 avec l'effet année pleine des révisions tarifaires accordée le 1er mai 2023 et 1er mai 2024 compensée toutefois par une baisse des heures de vol réalisées (-3,1%) ;
- L'activité EVASAN Société : 293M XPF, +29,2M XPF, +11% vs 2023 : effet de la mise en place de l'avenant à la convention EVASAN à compter du 1er mars 2023 et de sa révision tarifaire appliquée en 2024 (voir ci-avant);
- L'activité vols touristiques : 164M XPF, en hausse de 64% (+64M XPF) vs 2023. Cette hausse s'explique par la croissance de l'activité sur Bora et Tahiti et d'un effet prix (révisions tarifaires passées sur 2023 et 2024);
- L'activité Transferts inter-iles : 53M XPF, en hausse de 19M XPF par rapport à 2023 (+1,5M XPF, +55%).

Près de 75% du chiffre d'affaires de la compagnie est réalisé au titre de l'activité de transport médical, stable par rapport à 2023. Hors travail aérien, la hausse est de 14% tirée notamment par l'activité et les révisions tarifaires des contrats CPS, marché SMUH ainsi que les augmentations de tarifs appliqués sur les vols touristiques et transferts inter-iles.

La compagnie réussit à améliorer le résultat d'exploitation positif de 1% à 5,6% CA, soit 50M XPF confirmant ainsi le retournement économique de la société engagé depuis fin 2022.

Même si TNH dégage un léger bénéfice net de 5M XPF, le poids de la dette principalement constitués des avances en compte courant continue de peser sur la rentabilité de la compagnie. L'exercice est également impacté par la mise au rebut du moteur du F-GXPE pour près de 26M XPF.

La trésorerie reste contrainte et sous tension à -17M XPF au 31 décembre 2024 obligeant la compagnie à consommer régulièrement son découvert bancaire.

Faits marquants en 2024 :

○ Avenant convention CPS – EVASAN Iles de la Société

Le 27 février 2023, la société et la CPS ont signé un nouvel avenant modifiant les termes de la convention initiale du 24 avril 2020 comme suit :

- Mise à disposition d'une machine principale et mobilisation d'un second appareil si l'appareil principal est constaté en panne ;
- Maintien d'un taux de disponibilité a minima de 97% ;
- Rémunération d'une part fixe;
- Rémunération d'une part variable par minute de vol
- Date d'effet au 1er mars 2023.

Un nouvel avenant a été signé en février 2024 actant la réévaluation tarifaire de la part fixe et de la part variable à compter du 1er mars 2024.

Au titre de l'exercice 2024, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 292,8M XPF (+11% vs 2023) pour une activité de plus de 270 heures de vol (-13% vs 2023).

○ Marché SMUH – Archipel des îles Marquises

Par courrier du 14 mars 2024, le Ministère de la Santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée a donné son accord pour la reconduction du marché N°2842/MSP du 26/04/2022 pour une durée initiale de 6 mois pour ainsi le porter jusqu'au 31 octobre 2024 puis à nouveau renouvelé de 6 mois jusqu'au 30 avril 2025. En application de l'article 6.4, la société TNH a par ailleurs sollicité le MSP pour revoir le prix de la prestation, demande de révision justifiée par un contexte de hausse des charges d'exploitation de la compagnie impactant directement ses coûts de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2024, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 355,2M XPF (+2,2% vs 2023) pour une activité de plus de 210 heures de vol (-3,1% vs 2023).

○ Instruction de la demande de certificat de transporteur aérien

Le 13 décembre 2023, la DSAC Centre Est a informé HBG que « s'il a été accepté par le passé d'avoir plusieurs licences adossées à un unique CTA, les nouvelles dispositions entrées en vigueur le 4 juillet 2018 avec le règlement européen (UE) 2018/1139, dont les conséquences de mise en œuvre ont été validées par nos services juridiques, ne permettent plus cette situation. Ainsi, un CTA ne peut être délivré qu'à une unique société, et à un CTA ne peut plus être associée qu'une seule et unique licence d'exploitation. » (Courrier DSAC/NO/23-023 du 13 décembre 2023).

Par conséquent, HBG devait s'engager à mettre un terme à cette situation, « soit par abandon de certaines licences, soit par adossement de chaque licence à un CTA distinct ». En outre, la DSAC CE a demandé que « cette conclusion (fût) effective pour le 30 juin 2024 au plus tard ».

Afin de se conformer à cette exigence de réalisation et de calendrier, TNH a procédé aux actions et aux dates suivantes:

- Recrutement d'une Qualificienne en tant que Responsable de la Surveillance de la Conformité (RSC) et Responsable du Système de Gestion de la Sécurité (RSGS) (mars) ;
- Recrutement d'un Responsable Désigné Maintien de Navigabilité (RDMN) pour la délivrance d'un agrément CAMO (Continuous Airworthiness Management Organisation) (juin) ;
- Justification des compétences des Responsables Désignés Opérations Vol (RDOV), Formation Equipage (RDFE) et Opérations Sol (RDOS) (mai) ;
- Accompagnement par deux prestataires spécialisés pour les démonstrations de conformité réglementaire de l'organisation projetée (avril – juin) ;
- Sélection et mise en production d'un outil informatique de Maintien de Navigabilité (avril) ;
- Contrôle et implémentation des bases de données navigabilité (Configuration, Standard/Statut, Consignes de Navigabilité, Protocole d'Entretien, Nomenclature Equipements, Echéanciers, etc.) ;
- Dépôt pour approbation du Manuel du Système de Gestion (avril) ;
- Dépôt pour approbation des Manuels d'Exploitations A, B, C et D (mai)
- Dépôt pour approbation des SPO (Specialised Operations) (mai) ;
- Dépôt pour approbation du Manuel CAME (Continuous Airworthiness Management Exposition) (16 juin) ;
- Formations de Type (AS350B2 et EC135 T1&T2) aux RDMN, RSC/RSGS et CR (mai – juin).

Le 17 juin 2024, conformément aux engagements de calendrier pris initialement, TNH a déposé le dernier des manuels et procédures requis pour le CTA et CAMO auprès du SEAC pour étude et approbation. Enfin, le 31 octobre 2025, le SEAC/PF a délivré le CTA FR.AOC.0159 pour TNH, effectif au 1er novembre 2024.

Au 31 décembre 2024, la société a comptabilisé en immobilisations un total de 19,6M XPF au titre des salaires et traitements charges incluses du personnel TNH dédié à l'implémentation du CTA (11,4M XPF), des coûts d'assistance CAMO et RSC RSGS (4,6M XPF) ainsi que des coûts d'implémentation d'une application de gestion de navigabilité (1,1M XPF). Ses coûts ont été immobilisés à compter du 1er novembre 2024 et amortis sur une durée de 5 ans.

○ **Reconstitution des capitaux propres de la compagnie**

Le 12 décembre 2024 l'assemblée des associés de la compagnie TNH s'est réunie afin de procéder à la recapitalisation des capitaux propres de la compagnie. Cette opération s'est matérialisée par :

- une augmentation de capital par incorporation de l'avance en compte courant consentie par Air Tahiti Nui pour un montant de 506.587.800 XPF correspondant à 41.186 actions nouvelles ;
- une réduction de capital motivée par l'apurement des pertes. Cette réduction s'est faite par réduction de la valeur nominale des actions de TNH au montant de 193 XPF.

Aux termes de ces deux opérations, le capital social de TNH s'élève désormais à 21.261.845 XPF, divisé en 110.165 actions de valeur nominale 193 XPF, dont 8.329 actions à bulletins de souscription d'actions et réparti ainsi :

- Air Tahiti Nui : 75.566 actions, soit 68,6% ;
- La Polynésie française : 16.270 actions soit 14,8% ;
- HBG France : 10.000 actions soit 9,1% ;
- La SOFIDEP : 8.329 actions à bons de souscription d'avions soit 7,5%.

Perspectives 2025 :

Il est projeté une activité 2025 au niveau de 2024. L'activité EVASAN/SMUH fera l'objet du renouvellement du marché SMUH aux îles Marquises. Sans aléa majeur, la performance économique et financière devrait être au rendez-vous avec un allègement du poids de la dette suite aux opérations de recapitalisation réalisées en 2024 en partie compensé par les effets année pleine de la mise en place effective de l'organisation réglementaire dans le cadre de l'obtention du CTA et CAMO (coûts RH principalement). La trésorerie continuera de rester contrainte sur l'exercice.

D'un point de vue organisationnel, l'année 2025 sera marquée par le dépôt de la demande d'agrément au titre du Part 145.

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	351 391 562	412 486 535	34 488 147

Actif immobilisé brut incorporel	13 546 050	13 546 050	34 488 147

Actif immobilisé brut corporel	337 845 512	398 940 485	
Terrains	0	0	
Aménagements de terrains	0	0	
Constructions	4 537 313	4 537 313	6 321 853
Installations techniques, matériels, outillage	162 094 747	217 253 565	248 463 612
Autres immobilisations	165 779 178	170 003 795	170 379 619
Avances et acomptes	5 434 274	98 122	
Immobilisations en cours	0	7 047 690	12 326 350
Variation annuelle	63 836 022	61 094 973	-377 998 388

dont immobilisations affectées par le Pays			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			

Immobilisations financières	1 668 817	6 755 217	6 510 217

Total actif immobilisé	353 060 379	419 241 752	40 998 364

En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	167 066 374	129 794 390	
dont Créances < 1 an	116 586 922	115 437 656	123 402 225
dont Créances > 1 an			
dont Créances douteuses	-	2 828 713	335 000
dont avances et acomptes	1 023 389	1 000 000	4 728 117
dont autres créances	49 456 063	13 356 734	1 708 657
Provisions	-	- 2 828 713	- 335 000
Ecart de conversion actif	-	-	

En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	21 249 081	5 056 252	7 265 541
VMP			
Disponibilités	21 249 081	5 056 252	7 265 541

En F CFP	2022	2023	2024
FDR	146 074 000	56 602 111	468 891 989
Ressources stables	499 134 379	475 843 863	509 890 353
Emplois stables	353 060 379	419 241 752	40 998 364

PASSIF

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	-433 438 568	-459 258 455	56 657 629
Capital social	848 439 467	848 441 700	21 261 845
Primes d'émission			
Réserve légale			
Réserves statutaires			
Repport à nouveau	- 1 183 721 692	- 1 303 206 197	95 918
Résultat de l'exercice	- 119 484 505	- 30 275 650	5 064 614
Subvention d'investissement		-	
Provision réglementées	21 328 162	25 781 692	30 235 252

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	63 089 165	65 502 372	90 686 183
Provision pour risque et charge	63 089 165	65 502 372	90 686 183

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	869 483 782	869 599 946	362 546 541
Emprunt auprès Etab. Bancaires	51 459 401	151 579 575	146 701 679
Avance du Pays	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	484 724 584	582 104 584	75 505 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 280 570	65 654 401	64 571 626
Dette fiscales	16 800 657	17 445 790	18 132 565
Dettes sociales	55 192 181	45 092 603	47 008 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 026 389	7 722 993	10 625 892
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			

Produits constatés d'avance	8 311 319	7 720 483	3 526 921

Ecart de conversion passif	0	0	0

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	-97 737 823	12 451 531	54 695 874
Charges d'exploitation	883 341 474	853 317 843	888 966 856
dont Exploitation courante	501 006 705	475 940 840	470 360 231
dont Impôts et taxes	29 263 872	50 451 984	33 377 532
dont charges de Personnel	291 512 917	241 720 619	277 718 986
dont Autres charges	789 878	789 144	4 476 857
dont DAP	60 768 102	84 415 256	103 033 250
Produits d'exploitation	785 603 651	865 769 374	943 662 730
dont Chiffre d'affaires	669 104 586	820 056 122	895 031 557
dont subvention d'exploitation	74 438 083	0	
dont Autres produits	1 871	1 622	12 368 561
dont reprise sur amortissement, provision, transfert de charges	42 059 111	45 711 630	36 262 612
Résultat Financier	-9 273 305	-17 339 075	-16 213 516
Charges financières	9 295 876	17 918 670	16 342 547
dont intérêts sur emprunt	6 574 607	13 767 842	14 224 526
dont intérêts sur avance du Pays	2 620 000		
dont différence négative de change	101 269	585 508	1 145 661
dont DAP		3 565 320	972 360
Produits financiers	22 571	579 595	129 031
dont produits de participation			
dont intérêts et produits assimilés		387 935	126 624
dont reprise sur provision et transfert de charges			
dont différence positive de change	22 571	191 660	2 407
Résultat Exceptionnel	-10 509 310	-23 631 553	-27 469 337
Charges exceptionnelles	11 746 563	46 323 871	32 754 438
dont sur opération de gestion	7 023 835	6 156 475	1 079 786
dont sur opération en capital	269 191	0	
dont autres charges exceptionnelles	4 453 537	40 167 396	31 674 652
Produits exceptionnels	1 237 253	22 692 318	5 285 101
dont sur opération de gestion	922 592	10 691 965	5 285 101
dont sur opération en capital	174 661	0	
dont autres produits exceptionnels	140 000	12 000 353	
Intéressement	0	0	
Impôt sur les sociétés(IS)	1 964 067	1 946 443	5 948 407
Résultat de l'exercice	-119 484 505	-30 465 540	5 064 614

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Prêteur	Durée en année	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Annuité 2025	Total intérêts du contrat en FCFP
10/07/2018	Banque de Polynésie	7	2,35%	84 mensualités	10/04/2026	50 000 000	10 167 810	7 595 964	157 476
25/09/2018	Banque de Polynésie	7	2,35%	84 mensualités	25/06/2026	50 000 000	11 416 555	7 566 301	187 139
30/04/2020	SOFIDEP	7	5,50%	in fine	31/12/2030	25 005 900	25 005 900		1 395 324
15/12/2023	SOFIDEP	7	2,75%	24 mois différé + 60 mensualités	31/12/2030	100 000 000	100 000 000		2 750 004
TOTAL						225 005 900	146 590 265	15 162 265	4 489 943

14.2.16. Société Tahiti Nui Television (SEM TNTV)



Mission : Audiovisuel		
Code NAF : 6020 A	N° TAHITI : 550947	N° RCS : 00 152 B
Tel : 40 47 36 36	Email : tntv@tntv.pf	
Siège social : Quartier de la mission – Papeete BP 348 – 98713 PAPEETE		
Directeur général : M. Karl TEFAATAU		

Présentation :

La société d'économie mixte a été créée le 17 mars 2000 par délibération n° 2000-27/APF afin d'offrir une télévision de proximité, publique et gratuite, à caractère éducatif, social et culturel.

Elle a pour objet la conception, la production, l'exploitation, la diffusion d'un service de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre, numérique ou analogique terrestre, ou par satellite.

La mission première de TNTV est de proposer aux polynésiens des programmes à l'image de la Polynésie d'aujourd'hui. Leader sur son marché, elle propose des émissions innovantes et centrées sur la mise en valeur de la culture, et plus généralement sur la vie polynésienne sous toutes ses formes. TNTV propose une offre de programmes diversifiée composée de contenus informatifs, culturels, éducatifs, de divertissement de qualité, attractifs et accessibles à tous.

Conseil d'administration :

Président	Heinui Le Caill
Administrateurs publics	Moetai Brotherson Nathalie Salmon-Hudry Teave Boudouani-Chaumette Heinui Le Caill Tevaipaea Hoiore Viri Taimana Moana'ura Teheiura
Administrateurs privés	EDT

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP) :

2 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	233 750	85,00%	467 500 000
Total collectivités publiques	233 750	85,00%	467 500 000
SCP Audiovisuelle en Polynésie (SCPAP)	11 246	4,09%	22 492 000
Wan Holding Participations	10 000	3,64%	20 000 000
Electricité de Tahiti (EDT)	10 000	3,64%	20 000 000
Brasserie de Tahiti	10 001	3,64%	20 002 000
Total secteur privé	41 247	15,00%	82 494 000
M. Robert WAN	1	0,00%	2 000
M. Pascal JOSEPHE	1	0,00%	2 000
M. Claude OTZENBERGER	1	0,00%	2 000
Total autres	3	0,00%	6 000
Total	275 000	100%	550 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (F CFP)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)	Observations
2022	464 322 559	4%	74	3%	Reprise des tournages post covid19
2023	495 414 044	7%	80	8%	Nouvelle convention collective + révision accord entreprise
2024	568 695 922	15%	83	4%	Nouvelle direction + hausse effectif

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	
< 20 ans		0%		0%	0	0%
20-24 ans	1	2%	2	6%	3	4%
25 -29 ans	1	2%	1	3%	2	3%
30-34 ans	7	16%	6	17%	13	16%
35-39 ans	7	16%	6	17%	13	16%
40-44 ans	6	14%	7	19%	13	16%
45-49 ans	9	20%	8	22%	17	21%
50-54 ans	9	20%	3	8%	12	15%
55-59 ans	3	7%	3	8%	6	8%
60-65 ans	1	2%	2	6%	3	4%
> 65 ans	1	2%		0%	1	1%
Totaux	45	102%	38	106%	83	104%

Activités de la société en 2024

L'année 2024 a été une période de consolidation et d'adaptation pour TNTV, illustrant sa résilience face aux mutations du paysage audiovisuel. Grâce à une programmation optimisée et à la mobilisation des équipes, la chaîne a non seulement dépassé ses objectifs de diffusion locale avec 3642 heures diffusées (contre 3400 prévues), mais a également renforcé la valorisation des contenus locaux, atteignant 46,2 %

de diffusion. Cette stratégie a permis de maintenir un lien fort avec le public polynésien malgré un environnement de plus en plus concurrentiel marqué par l'essor des plateformes de streaming et des offres délinéarisées.

TNTV joue donc un rôle essentiel dans la création de liens sociaux. Elle rassemble fréquemment un large public autour d'événements spéciaux tels que des émissions de divertissement, des compétitions sportives ou des diffusions en direct. Les téléspectateurs se réunissent pour regarder et échanger à propos de ces émissions, favorisant ainsi un sentiment de communauté partageant une expérience commune.

Le numérique s'est imposé comme un levier de croissance essentiel, avec 1500 heures de streaming et 2,3 millions de visites sur [tntv.pf](https://www.tntv.pf), témoignant du succès des efforts déployés pour renforcer la présence digitale de TNTV. Toutefois, la consommation des vidéos en Replay sur le site (535 000 vues) a été inférieure aux attentes, en raison du déplacement de l'audience vers les réseaux sociaux et les plateformes vidéo comme Facebook et TikTok, où l'engagement a atteint 16,6 millions de vidéos vues et 63 millions de publications vues en 2024. Ces évolutions traduisent un changement des habitudes de consommation, obligeant la chaîne à repenser sa stratégie de diffusion en intégrant pleinement les usages numériques et mobiles.

L'expansion à l'international a poursuivi sa dynamique positive, avec 30 millions de foyers captés grâce aux accords avec Samsung et les principaux opérateurs français. Cependant, la perte d'un référentiel d'audience en raison de l'absence du concurrent dans l'étude Médiamétrie a privé TNTV d'indicateurs comparables, rendant plus difficile l'évaluation objective des performances en 2024. Cette situation souligne l'urgence pour les chaînes linéaires de développer de nouveaux outils de mesure adaptés aux usages actuels, intégrant les audiences multi-écrans et les modes de consommation fragmentés.

En matière d'engagement digital, la chaîne a maintenu une croissance soutenue de sa communauté avec 367 000 abonnés sur Facebook, illustrant la saturation progressive du marché et l'importance de se positionner sur de nouveaux canaux émergents. TNTV poursuit donc sa transformation en s'affirmant comme un média global, intégrant télévision, digital et bientôt radio, avec le projet de création de Tahiti Nui FM. Initialement prévu pour avril 2024, ce projet a été décalé à fin 2026 pour affiner la segmentation de l'audience et s'assurer de la viabilité du marché.

Par ailleurs, TNTV, membre du SPADOM depuis mai 2022, continue d'œuvrer pour la défense des spécificités des médias d'Outre-Mer, notamment face aux défis du transport du signal et des coûts d'acquisition de contenus.

Face à l'érosion des audiences des chaînes linéaires et au déplacement des revenus publicitaires vers les plateformes numériques, TNTV doit accélérer son adaptation pour rester un acteur incontournable du paysage audiovisuel polynésien. La chaîne devra renforcer sa stratégie digitale en diversifiant les formats et en exploitant au mieux les plateformes multi-écrans, tout en repensant la monétisation de ses contenus sur ces nouveaux canaux.

L'enjeu est de réconcilier audience linéaire et consommation à la demande en développant une approche hybride, associant télévision traditionnelle, contenus exclusifs sur le digital et interactivité avec les téléspectateurs. L'accent devra également être mis sur le développement de l'IA et des outils analytiques pour mieux cibler les attentes du public et optimiser les performances publicitaires.

Enfin, la consolidation de la présence internationale via des partenariats stratégiques et l'optimisation des offres de distribution sera un levier clé pour élargir son audience et assurer la pérennité du modèle économique de la chaîne. Dans ce contexte de transformation, TNTV a l'opportunité de se positionner comme un acteur innovant et un référent audiovisuel incontournable en Polynésie et au-delà.

Faits marquants en 2024

- Changement de direction et définition d'une nouvelle stratégie

Perspectives 2025

- Déploiement de la stratégie META MORPHOZ :
 - Qui pose la VISION d'un média global engagé qui parle à tous mais aussi qui parle de tous
 - Une modernisation ambitieuse
 - Une Stratégie ANTENNE & EDITORIAL qui replace la proximité & l'info au cœur de TNTV
 - Une stratégie COMMERCIALE qui explore des revenus innovants
 - Une ORGANISATION & un leadership de transformation
 - Un développement programmé des COMPETENCES
 - Une stratégie FINANCIERE normalisée
 - Une politique de SUIVI & d'EVALUATION participative
 - Des GRANDES ETAPES qui marquent les priorités

Agrégats du bilan comptable :

ACTIF

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	1 599 039 614	1 692 273 339	1 835 007 547

Actif immobilisé brut incorporel	90 395 825	90 584 497	90 584 497

Actif immobilisé brut corporel	1 508 643 789	1 601 688 842	1 744 423 050
Terrains	0	0	
Aménagements de terrains	0	0	
Constructions	204 146 318	230 151 695	238 906 537
Installations techniques, matériels, outillage	1 056 378 562	1 095 726 969	1 194 062 955
Autres immobilisations	248 118 909	275 810 178	311 453 558
Immobilisations en cours			

Variation annuelle	47 868 105	93 045 053	142 734 208

dont immobilisations affectées par le Pays	0	0	
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle	0	0	

Immobilisation financières	1 570 000	1 370 000	1 370 000

Total actif immobilisé	1 600 609 614	1 693 643 339	1 836 377 547

En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	126 395 233	194 012 968	484 138 153
dont Créances < 1 an	119 216 661	189 857 645	480 050 849
dont Créances > 1 an	0	0	0
dont Créances douteuses	7 178 572	4 155 323	4 087 304
Provisions	7 178 572	4 155 323	4 155 323

En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	292 998 042	262 439 917	110 180 668
VMP	0	0	0
Disponibilités	292 998 042	262 439 917	110 180 668

Sources : actif bilan (montants bruts)

Rq : l'état des créances affiche des montants nets

clients et comptes rattachés	91 578 553	80 613 956	101 858 454
Autres créances	27 638 108	66 965 166	373 600 646
	119 216 661	147 579 122	475 459 100

En F CFP	2022	2023	2024
FDR	-921 298 511	-976 817 229	-898 706 854
Ressources stables	679 311 103	716 826 110	937 670 693
Emplois stables	1 600 609 614	1 693 643 339	1 836 377 547

PASSIF

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	550 273 461	556 704 554	720 832 764
Capital social	550 000 000	550 000 000	550 000 000
Réserve légale	0	0	0
Réserves statutaires	0	0	0
Report à nouveau	-190 157 280	-172 058 220	-171 011 603
Résultat de l'exercice	18 099 060	1 046 617	-1 911 839
Subvention d'investissement	172 331 681	177 716 157	343 756 206
Provisions réglementées	0	0	

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	129 037 642	160 121 556	216 837 929
Emprunt auprès Etab. Bancaires	0	0	0
Avance du Pays	0	0	0
Dettes fournisseurs	52 895 380	79 445 835	122 959 439
Dettes sociales	57 719 184	56 815 346	70 984 014
Dettes fiscales	18 423 078	23 860 375	22 894 476

Agrégats du compte de résultat :

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	-69 988 828	-64 809 254	-56 523 288
Charges d'exploitation	1 242 932 711	1 281 418 856	1 325 859 609
dont Exploitation courante	592 248 051	586 145 621	581 490 747
dont Impôts et taxes	53 348 674	57 912 785	46 039 311
dont charges de Personnel	464 322 558	495 414 044	568 695 922
dont Autres charges (dont redevance SACEM)	46 382 605	58 725 031	58 371 569
dont DAP	86 630 823	83 221 375	71 262 060
Produits d'exploitation	1 172 943 883	1 216 609 602	1 269 336 321
dont Chiffre d'affaires	276 704 801	251 552 776	268 991 721
dont subvention d'exploitation	896 000 000	962 000 000	1 000 000 000
dont Autres produits	239 082	3 056 826	344 600
Résultat Financier	-104 731	-1 216 102	-287 255
Charges financières	358 786	1 216 102	287 255
dont intérêts sur emprunt et découverts bancaire	358 786	1 216 102	287 255
dont intérêts sur avance du Pays	0	0	0
dont DAP	0	0	0
Produits financiers	254 055	0	0
dont produits de participation et revenus des placements (DAT)	254 055	0	0
Résultat Exceptionnel	92 192 619	71 071 973	58 898 704
Charges exceptionnelles	440 525 126	236 772	3 066 247
dont sur opération de gestion	440 525 126	236 772	3 066 247
dont sur opération en capital	0	0	0
Produits exceptionnels	532 717 745	71 308 745	61 964 951
dont sur opération de gestion	463 117 980	0	0
dont sur opération en capital	69 599 765	71 308 745	61 964 951
Impôt sur les sociétés (IS)	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Résultat de l'exercice	18 099 060	1 046 617	-1 911 839

Sources : Etats financiers

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Prêteur	Durée en année	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Annuité 2025	Total intérêts du contrat
TOTAL									

14.2.17. Société de transport d'énergie électrique en Polynésie (SEM TEP)

Mission : Transport d'énergie électrique		
Code NAF : 3512 Z	N° TAHITI : 126 300	N° RCS : 85 218 B
Tel : 40 54 41 54	Email : tep@tep.pf	
Siège social : Quai de l'Uranie, Immeuble Bougainville - BP 4606 98713 PAPEETE		
Président Directeur général : Hervé DUBOST-MARTIN		
Directeur général délégué : M. Alain CHANE		

Présentation :

La société de transport d'énergie électrique (T.E.P.) créée en novembre 1985 est titulaire de la concession territoriale de transport d'énergie électrique sur l'île de Tahiti. Cette société anonyme est devenue en 2014 une société anonyme d'économie mixte.

La mission de la T.E.P. est d'acheminer l'énergie électrique des lieux de production vers les zones de consommation.

Son pôle technique est organisé en fonction des quatre activités identifiées dans la gestion du réseau de transport d'électricité concédé à la TEP.

- l'ingénierie qui englobe les activités de conception, de maîtrise d'ouvrage et de suivi de réalisation des projets d'investissements ;
- l'exploitation pour veiller à la sécurité des biens et des personnes, définir les consignes d'exploitation et de conduite des ouvrages et mettre en œuvre les procédures réglementaires en vue de permettre l'accès aux ouvrages ;
- la maintenance pour les interventions de maintien en conditions opérationnelles des ouvrages ;
- la conduite intègre toutes les opérations d'adaptation du schéma du réseau aux flux de puissance entre les sites de production et les points de consommation, pour contribuer à la stabilité du système et à la continuité de service.
- En 2023, la TEP a créé un nouveau service « Transition Energétique » en charge des études et déploiement des raccordements des producteurs d'énergie renouvelable (dont les producteurs photovoltaïques lauréats de l'appel à projet lancé par le Pays).

Au 01/01/22, les compétences de la TEP ont été élargies, celle-ci devenant responsable d'ensemble de l'équilibre des systèmes électriques de Tahiti.

Conseil d'administration :

Président	Hervé DUBOST-MARTIN
Administrateurs publics	Monsieur Warren DEXTER

	Monsieur Hervé DUBOST-MARTIN Monsieur Ueva HAMBLIN
Administrateurs privés	Veronika MILEWSKI, Philippe MICHAL

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (F CFP): 10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant	Depuis
<i>Actionnaires avec mandat social</i>				
POLYNESIE FRANCAISE	134 991	75,00%	1 349 910 000	1 985
RTE international	44 999	25,00%	449 990 000	2 022
Philippe MICHAL	1		10 000	2 023
<i>Actionnaires sans mandat social</i>				
Alban ELLACOTT (succession)	4	0,00%	40 000	1 987
Jacques TEUIRA	2	0,00%	20 000	2 001
Dominique AUROY	1	0,00%	10 000	1 985
Moana DOOM (succession roger DOOM)	1	0,00%	10 000	1 986
Marguerite EBB - succession T. EBB	1	0,00%	10 000	1 985
Total	180 000	100%	1 800 000 000	

Ressources humaines : masse salariale et effectif :

Masse salariale et effectif :

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif moyen	Variation (%)
2022	376 976 438	6,7%	39	2,6%
2023	396 377 127	5,1%	40	2,6%
2024	389 626 964	-1,7%	41	2,5%

Ressources humaines : pyramide des âges (effectif au 31 décembre 2024) :

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%		
< 20 ans						
20-24 ans	2	6%		0%	2	5%
25 -29 ans	2	6%		0%	2	5%
30-34 ans	12	39%	3	27%	15	38%
35-39 ans	8	26%	2	18%	10	25%
40-44 ans	3	10%		0%	3	8%
45-49 ans	1	3%		0%	1	3%
50-54 ans	1	3%		0%	1	3%
55-59 ans	3	10%	3	27%	6	15%
60-65 ans	1	3%			1	3%
> 65 ans						
Totaux	33	80,5%	8	19,5%	41	100%

Faits marquants en 2024 :

- Application de la formule tarifaire au 9/1/2024, le tarif est de 3.03F/kWh contre 2.75F/kWh :
- Un C.A de 1 451Mxpf c/1 290Mxpf en 2023
Raccordements des 2 fermes solaires de MANA SOLAR et MAHANA O'HIUPE
- Conventions de rachat et de vente de l'Energie produite par les 2 solaristes
 - Pas d'impact dans les comptes, rachat et vente au franc le franc
- Signature d'une convention de prêt avec l'AFD, au taux fixe de 3.16% sur 25ans, prêt de 9 500 000EUR, soit 1 133MXPF.
- Clôture de la subvention CDT après la mise en service du programme TEP5.
Mises en services de près de 5 000MXPF, des programmes structurants (boucle Nord) et renouvellements de Liaisons et Postes dans le Sud de Tahiti :
 - Mise en service de la boucle 30 000 Volt dans le SUD de l'île avec 2 objectifs :
 - Sécuriser le réseau de transport d'énergie pour les JO 2024
 - Permettre aux lauréats de l'appel à projet N°1, de connecter leurs fermes photovoltaïques sur le réseau de TEP
 - Mise en service progressive de la boucle 90 000 Volt représentant l'aboutissement de 4 ans de travaux et 6 Milliards d'investissements. Projet phare de la société permettant d'anticiper les besoins grandissants des réseaux électriques et de fiabiliser le service public de transport d'énergie.
 - Raccordement des fermes solaires MAHANA O'HIUPE (10 MWC) et MANA SOLAR (10 MWC) aux réseaux de transport.
 - Mise en service de la liaison en fibre optique entre Hitiaa et Punaruu (TEP Est et TEP 5)

- Mise en place des parafoudres sur la liaison TEP Est
- Renouvellement de la liaison 30 000 volts entre Titaaviri et Taravao

Perspectives 2025 :

- Mise en place d'un contrat des pertes du réseau de transport visant à se conformer au code de l'énergie.
- Renouvellement de la liaison 30 000 volts entre Titaaviri et Vaihiria
- Energy Management système (EMS) : Implémentation d'une solution informatique de pointe pour optimiser l'émergence des énergies renouvelables et stabiliser le réseau faces aux nouveaux défis induits par l'instabilité de ces nouveaux producteurs.
- Renouvellement de l'ensemble des liaisons 20 000 Volts des vallées située dans la zone SUD.
- Etudes à venir relatives à l'AAP2 (appel à projet N°2).

Agrégats du bilan comptable provisoire :

ACTIF

En F. CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles	23 630 179 031	23 960 346 991	26 076 079 730

Actif immobilisé brut incorporel	85 434 585	89 387 001	91 170 252

Actif immobilisé brut corporel	21 544 744 446	23 870 959 990	25 984 909 478
Terrains	380 273 507	380 273 507	380 273 507
Aménagements de terrains			
Constructions	249 887 381	249 887 381	249 887 381
Installations techniques, matériels, outillage	14 618 081 277	18 363 760 296	23 438 975 222
Autres immobilisations	357 428 301	469 791 277	496 184 183
Immobilisations en cours	5 939 073 980	4 407 247 529	1 419 589 185

Variation annuelle	1 163 558 099	2 326 215 544	2 113 949 488

dont immobilisations affectées par le Pays			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			

Immobilisations financières	179 447 391	213 838 362	213 837 362

Total actif immobilisé	23 809 626 422	24 174 185 353	26 289 917 092

En F. CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	1 440 241 108	1 227 223 297	640 717 210
dont Créances < 1 an	264 537 351	320 077 534	392 265 688
dont Créances > 1 an		220 371 355	248 451 522
dont Créances douteuses	81 084 247	203 312 935	245 093 537
Provisions	81 084 247	203 312 935	245 093 537
Autres créances	1 097 634 262	674 788 958	27 580 580

En F. CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	719 814 118	562 894 170	1 550 063 441
VMP			
Disponibilités	719 814 118	562 894 170	1 550 063 441

Charges constatées d'avance	81 318 680	65 623 370	70 010 691

PASSIF

En F. CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	9 247 264 459	9 352 923 496	9 455 996 661
Capital social	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000
Réserve légale	138 809 627	153 312 171	163 867 441
Réserves statutaires			
Report à nouveau	1 551 983 416	1 827 531 746	1 947 981 868
Résultat de l'exercice	290 050 874	211 105 392	321 634 406
Subvention d'investissement	5 466 420 542	5 360 974 187	5 222 512 946
Provision réglementées			

En F. CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	633 426 628	633 426 628	633 426 628
Avances conditionnées/Droit du concédant	633 426 628	633 426 628	633 426 628

Provisions pour risques et charges	1 332 251 322	1 102 606 763	855 041 711
Provisions pour risques et charges	1 332 251 322	1 102 606 763	855 041 711

En F. CFP	2022	2023	2024
Endettement	4 184 073 002	5 626 384 680	7 673 415 612
Emprunt auprès Etab. Bancaires	3 792 444 504	4 284 971 182	6 253 962 560
Avance du Pays			
Dettes fournisseurs	159 601 489	831 314 184	440 048 356
Dettes fiscales et sociales	232 010 009	510 082 314	979 384 292
Autres dettes	17000	17000	20404

En F. CFP	2022	2023	2024
Produits constatés d'avance	40 000 000	106 340 177	131 401 455

Agrégats du compte de résultat provisoire :

En F. CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	380 746 960	291 461 294	445 770 224
Charges d'exploitation	1 258 488 513	1 316 391 623	1 629 463 307
dont Exploitation courante	373 272 147	383 716 615	497 759 383
dont Impôts et taxes	28 192 779	25 109 492	24 405 894
dont charges de Personnel	376 976 438	412 050 980	389 626 964
dont Autres charges			7 850 242
dont DAP	480 047 149	495 514 536	709 820 824
Produits d'exploitation	1 639 235 473	1 607 852 917	2 075 233 531
dont Chiffre d'affaires	1 279 449 365	1 290 379 422	1 501 486 773
dont production immobilisée	31 199 151	36 804 439	36 508 843
dont subvention d'exploitation			
dont Autres produits	64 999 383	9 490 593	268 241 260
dont reprise sur amortissement et provision/ transferts de charges	263 587 574	271 178 463	268 996 655
Résultat Financier	-49 045 633	-75 821 423	-111 547 361
Charges financières	49 045 633	75 913 266	136 885 812
dont intérêts sur emprunt	49 045 633	75 913 266	136 885 812
dont intérêts sur avance du Pays			
dont DAP			
Produits financiers	0	91 843	25 338 451
dont produits de participation		91 843	25 338 451
Résultat Exceptionnel	51 030 171	62 983 396	94 734 388
Charges exceptionnelles	151 893 397	228 555 738	126 258 387
dont sur opération de gestion	45 928 456	43 266 270	23 515 317
dont sur opération en capital	51 550 000	27 588 661	52 743 070
dont DAP	54 414 941	157 700 807	50 000 000
Produits exceptionnels	202 923 568	291 539 134	220 992 775
dont sur opération de gestion	51 487 477	161 806 285	30 781 534
dont sur opération en capital	121 436 091	114 974 849	140 211 241
dont RAP	30 000 000	14 758 000	50 000 000
Impôt sur les sociétés (IS)	92 680 624	67 517 875	107 322 844
Résultat de l'exercice	290 050 874	211 105 392	321 634 406

Etat de la dette bancaire (sans intérêt courus) :

Date de signature	Prêteur	Taux (%)	Dernière échéance	Capital initial	Encours 01/01/2025	Annuité 2025	Total intérêts du contrat*
2016	Banque de Polynésie	2,30	nov 2027	160 000 000	47 711 581	15 540 546	21 549 672
2017	Banque de Tahiti	1,85	nov 2027	270 000 000	86 293 857	28 235 369	26 366 760
2017	Banque de Tahiti	1,85	déc 2027	165 000 000	49 385 769	16 159 028	17 500 247
1999	V°FED	1,00	mars 2028	161 166 422	22 035 311	6 222 321	14 103 974
2000	VI°FED	1,00	déc 2030	98 093 347	22 049 236	3 580 407	10 280 573
2018	Banque de Tahiti	1,85	avril 2028	190 000 000	83 017 881	21 579 328	16 694 252
2018	Socredo	1,75	nov 2030	1 053 950 000	554 555 620	88 438 591	115 171 271
2018	Agence Française de Développement	0,00	déc 2028	715 990 452	286 396 180	71 599 045	0
2018	Banque de Tahiti	1,50	nov 2035	238 500 000	180 041 529	15 169 881	28 281 600
2020	Banque de Tahiti	PGE	déc 2024	300 000 000	100 750 687	100 750 687	9 481 404
2020	Banque de Tahiti	1,40	fév 2036	500 000 000	384 648 360	31 795 190	55 663 859
2022	Banque de Tahiti	2,65	déc 2042	1 050 000 000	989 027 258	42 011 408	306 108 801
2022	Socredo	2,65	déc 2042	450 000 000	419 412 085	18 124 173	131 166 856
2023	Banque de Tahiti	3,30	juin 2044	900 000 000	892 012 356	32 615 016	333 011 520
2023	Socredo	3,30	juin 2044	600 000 000	589 305 876	21 922 726	221 064 185
2024	AFD	3,16	juin 2049	1 133 651 549	1 110 978 520	45 346 062	461 401 270
2024	Banque de Tahiti**	3,50	janv 2045	600 000 000	250 309 285	15 767 894	236 819 360
2024	Socredo**	3,50	janv 2045	400 000 000	166 872 857	10 511 929	157 879 574
TOTAL				12 497 605 561	6 234 804 248	585 369 601	2 162 545 178

** l'emprunt pool bancaire BT/SOC de 1 000MXPf (2024) a été mobilisé sur 2024 à hauteur de 595 626 000xpf

14.2.18. Gie Tahiti Tourisme



Mission : Tourisme - Promotion et Animation		
Code NAF : 7990 Z	N° TAHITI : 263277	N° RCS : 4673D
Tel : 40 50 40 30	Email : info@tahititourisme.org	
Siège social : Papeete –Gare Maritime, 2ème étage, BP 65- 98713 PAPEETE		
Directeur général : M. Jean-Marc MOCELLIN		

Présentation

Pilier du développement touristique inclusif et durable, *Tahiti Tourisme* contribue à l'économie de notre Pays aux côtés des professionnels du tourisme au travers de quatre missions principales :

- Promotion de la destination à l'international
- Promotion du tourisme domestique auprès des résidents
- Accueil des visiteurs et animation pendant leur séjour
- Sensibilisation de la population et des professionnels sur l'importance du tourisme et sur son développement durable

Conseil d'administration

Président :	Bud GILROY
Représentante du Personnel	Alice IZAL
Administrateurs publics :	14
Administrateurs privés :	14

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES INTERETS GENERAUX (DISPENSES DE COTISATION)	
CCISM	MARTIN Tutehau
Ministère budget	DEXTER Warren
Ministre Culture	TERIIPAIA Ronny
Ministre environnement	TEAI Taivini
Ministre Sport	TEMARII Nahema
Ministre Tourisme	BROTHERSON Moetai
Personnalités désignées en arrêté CM	LESAGE Pierre
Personnalités désignées en arrêté CM	GRÉPIN Hina
Personnalités désignées en arrêté CM	COLOMBANI Hinatea

Personnalités désignées en arrêté CM	RONSIN HARDY Gwenvael
Personnalités désignées en arrêté CM	PERIOU Claude
Président Commission économie	VANAA Elise
Président Commission tourisme	ATGER Teumere
SPC	HAUMANI Evans
ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES INTERETS PRIVES	
Air France	MEVELLEC Jean-Luc
Air Tahiti Nui	BECHONNET Mathieu
ATAPF	BODIN Méline
Tahiti homes	BIOTTEAU COLAS Emily
SAS KAOLI - RAIATEA LODGE	BONIFAIT Emmanuel
CPH	GUARDIA Christophe
Tahiti Nui travel	CHIN CHOI Diana
E-Tahiti Travel	CHATAIGNER Marieke
Syndicat Polynésien des Centres de Plongée	GACHON Thibault
Moana adventure tours	HATTON Philippe
Air Tahiti	TETARIA Vairani
Natireva - Air Moana	REY Raitini
Tahiti Cruise Club	RUTA Moise
Tahiti Yacht Charter	PICARD Ségolène

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2022	291 015 389	8,07%	49	6,52%
2023	306 179 927	5,21%	48	-2,04%
2024	307 902 073	0,56%	48	0,00%

Ressources humaines : pyramide des âges

2024	Homme		Femme		Totaux	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
< 20 ans	0	0%	0	0%	0	0%
20-24 ans	0	0%	1	3%	1	2%
25 -29 ans	5	29%	5	16%	10	21%
30-34 ans	3	18%	3	10%	6	13%
35-39 ans	2	12%	4	13%	6	13%
40-44 ans	2	12%	7	23%	9	19%
45-49 ans	2	12%	2	6%	4	8%
50-54 ans	1	6%	4	13%	5	10%
55-59 ans	2	12%	3	10%	5	10%
60-65 ans	1	6%	1	3%	2	4%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0	0%
Totaux	18	106%	30	97%	48	98%

Activités de la société en 2024 :

Tahiti Tourisme est l'opérateur principal à qui est confiée la promotion de la destination de Tahiti Et Ses Îles. Plus précisément, *Tahiti Tourisme* est l'organisme en charge du marketing de la destination *Tahiti Et Ses Îles* qui supervise toutes les opérations marketing et publicitaires, les relations publiques, la promotion, les événements et les programmes de conseils en voyage réalisés sur l'ensemble de nos marchés internationaux.

Ayant pour mission première de faire venir les touristes à *Tahiti Et Ses Îles*, ce groupement d'intérêt économique, *Tahiti Tourisme* assure également le bureau d'accueil et d'informations des visiteurs et travaille en collaboration avec les Comités du tourisme répartis dans les îles. Par ailleurs, il assure la mission de sensibilisation de la population locale à l'importance du tourisme, ainsi que l'organisation d'événements afin de favoriser le tourisme intérieur.

Le budget de *Tahiti Tourisme* est organisé pour s'inscrire au sein du programme budgétaire « animation et promotion du tourisme ».

Faits marquants en 2024 :

En 2024, le Pays a pu s'appuyer sur le réseau de *Tahiti Tourisme* comptant 12 représentations pour assurer une visibilité de *Tahiti Et Ses Îles* sur 15 marchés à l'étranger et pour superviser toutes les opérations marketing, les relations publiques, la promotion, les événements et les programmes de formation du réseau de distribution. *Tahiti Tourisme* a pu maintenir une visibilité et a adapté ses messages de promotion de *Tahiti Et Ses Îles* en local comme à l'international.

En 2024, les efforts ont été déployés afin de maintenir le niveau de la fréquentation, tout en continuant à augmenter la dépense internationale et la durée de séjour de nos visiteurs. En dépit de la fin du revenge travel, de la baisse de la fréquentation en provenance du premier marché émetteur de la destination

(États-Unis) en raison des élections présidentielles et malgré un taux du YEN défavorable, de la réouverture des destinations concurrentes qui investissent massivement sur nos marchés émetteurs, de l'apparition de nouvelles destinations et de la hausse des coûts de promotion, la fréquentation touristique a poursuivi sa progression en 2024 (+0,7% en nombre de visiteurs et +4,4% de nuitées comparé à 2023 qui était une année record).

Ainsi, en 2024, la destination atteint un nouveau record de fréquentation touristique avec 263 766 touristes.

L'augmentation de visiteurs internationaux a été portée par la stratégie adoptée en 2024 tant à l'international que sur le marché domestique :

- Soutien aux marchés en cours de reprise (Canada, Allemagne, Suisse, Australie, Nouvelle-Zélande et Italie notamment) en augmentant les budgets de promotions ;
- Accompagnement de la reprise des vols Papeete-Tokyo et la première phase de relance de l'Asie en renforçant les budgets des 3 principaux marchés (Chine, Japon et Corée du Sud) ;
- Développement du marché Mexique, identifié comme nouveau marché à fort potentiel de à fort potentiel de croissance ;
- Accompagnement du développement de la croisière à *Tahiti Et Ses Îles* ;
- Priorisation du tourisme domestique dans le cadre de la démarche de tourisme durable et des efforts de diversification des marchés ;
- Poursuite de la structuration des comités du tourisme ;
- Participation active aux efforts de développement inclusif et durable de la destination.

Perspectives 2025

En 2025, *Tahiti Tourisme* s'appuiera sur les objectifs ci-dessous, en ligne avec les priorités fixées dans la stratégie du Pays.

Sur le volet local :

1. Poursuivre le plan de structuration et de professionnalisation des comités du tourisme ;
2. Participer activement aux travaux de mise en place de la stratégie de développement du Tourisme Durable ;
3. Continuer à sensibiliser la population à l'intérêt du tourisme durable et accompagner les acteurs du tourisme dans le développement durable ;
4. Poursuivre le développement du tourisme d'intérieur en particulier dans les îles en demande de développement touristique ;
5. Elargir la mission d'accueil et d'animation ;
6. Améliorer la stratégie d'accès d'information pour les visiteurs (digital et offline).

Sur le volet international :

- a. Stabiliser les marchés en reprise, relancer l'Asie et capitaliser sur les marchés à fort potentiel de développement ;
 - b. Continuer à valoriser la notoriété d'une destination slow tourisme tournée vers un tourisme inclusif et durable ;
 - c. Continuer à favoriser la dispersion des visiteurs dans tous les archipels en valorisant leurs spécificités et dans les divers types d'hébergements
- 3. Elargir la promotion par segment de produits et diversifier les types de clientèles ;
 - 4. Continuer à développer le réseau de distribution et la commercialisation de la destination ;
 - 6. Lisser la saisonnalité et encourager la hausse de la fréquentation pendant la basse saison ;

Agrégats du bilan comptable

ACTIF

En F CFP	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	346 556 879	348 199 432	341 667 069

Actif immobilisé brut incorporel	174 944 137	174 944 137	174 944 137

Actif immobilisé brut corporel	171 612 742	173 255 295	166 722 932
Terrains			
Aménagements de terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels, outillage	614 855	614 855	614 855
Autres immobilisations	157 734 438	171 386 087	164 357 418
Immobilisations en cours	13 263 449	1 254 353	1 750 659

Variation annuelle	7 948 892	1 642 553	-6 532 363

dont immobilisations affectées par le Pays			
Terrains nus			
Terrains aménagés			
Constructions			
Matériel de transport affecté			
Autres			
Variation annuelle			

Immobilisation financières brutes	402 305 789	402 305 789	402 200 675

Total actif immobilisé	748 862 668	750 505 221	743 867 744

En F CFP	2022	2023	2024
Créances et comptes rattachés (Brut)	653 712 376	167 885 173	174 063 405
dont Créances < 1 an	642 850 951	158 469 322	176 962 947
dont Créances > 1 an	42 044 395	38 683 108	2 193 550
dont Créances douteuses	4 174 214	4 724 927	1 900 875
Provisions	-35 357 184	-33 992 184	-6 993 967

En F CFP	2022	2023	2024
Trésorerie	389 511 544	859 960 833	838 687 156
VMP			
Disponibilités	389 511 544	859 960 833	838 687 156

En F CFP	2022	2023	2024
FDR	388 017 489	365 157 336	356 894 325
Ressources stables	1 136 880 157	1 115 662 557	1 100 762 069
Emplois stables	748 862 668	750 505 221	743 867 744

PASSIF

En F CFP	2022	2023	2024
Capitaux propres	667 783 326	677 436 713	622 805 485
Capital social			
Prime de fusion	9 905 392	9 905 392	9 905 392
Autres réserves	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves statutaires			
Report à nouveau	727 344 826	603 877 934	613 531 321
Résultat de l'exercice	-123 466 892	9 653 387	-54 631 228
Provisions réglementées			

En F CFP	2022	2023	2024
Autres fonds propres	39 959 752	38 928 151	19 108 567
Provisions pour risques et charges	39 959 752	38 928 151	19 108 567
Avances conditionnées			

En F CFP	2022	2023	2024
Endettement	429 137 079	399 297 693	458 848 017
Emprunt auprès Etab. Bancaires	3 556 572	3 772 924	2 845 892
Emprunts et dettes financières divers	22 000	22 000	22 000
Avance du Pays			
Dettes fournisseurs	230 767 535	155 796 448	279 499 280
Dettes fiscales et sociales	65 710 922	62 654 958	52 527 746
Autres dettes	129 080 050	177 051 363	123 953 099

En F CFP	2022	2023	2024
Comptes de régularisation	45 681 976	20 907 063	19 050 811
Produits constatés d'avance	45 681 976	20 907 063	19 050 811

Agrégats du compte de résultat

En F CFP	2022	2023	2024
Résultat d'Exploitation	-115 810 316	-2 508 298	-17 633 359
Charges d'exploitation	1 770 188 126	1 731 379 846	1 812 814 741
dont Exploitation courante	1 433 163 811	1 390 754 053	1 469 331 049
dont Impôts et taxes	904 820	470 510	539 460
dont charges de Personnel	291 015 389	306 179 927	307 902 073
dont Autres charges	202 113	4 205	1 322 803
dont DAP	44 901 993	33 971 151	33 719 356
Produits d'exploitation	1 654 377 810	1 728 871 548	1 795 181 382
dont Chiffre d'affaires	73 838 987	80 240 339	80 179 788
dont production stockée			
dont subvention d'exploitation	1 551 996 522	1 638 580 074	1 664 091 975
dont reprises sur amortissements et provisions	23 631 889	4 191 812	47 254 003
dont Autres produits	4 910 412	5 859 323	3 655 616
Résultat Financier	-4 639 029	7 323 037	74 234
Charges financières	7 809 770	7 249 986	8 046 416
dont intérêts sur emprunt			
dont intérêts et charges assimilées	2 461 869	4 471 471	
dont intérêts sur avance du Pays			
dont différences négatives de change	5 347 901	2 778 515	8 046 416
Produits financiers	3 170 741	14 573 023	8 120 650
dont reprises sur provisions et transferts de charge	1 139 004	2 874 078	4 002 573
dont produits financiers de participation			
dont différences positives de change	2 031 737	11 698 945	4 118 077
Résultat Exceptionnel	-3 017 547	4 838 648	-37 072 103
Charges exceptionnelles	4 296 182	1 989 200	43 828 455
dont sur opération de gestion	4 179 725	1 989 200	43 370 076
dont sur opération en capital	116 457		91 600
dont DAP			366 779
Produits exceptionnels	1 278 635	6 827 848	6 756 352
dont sur opération de gestion	1 162 068	6 827 848	6 555 954
dont sur opération en capital	116 567		200 398
dont reprises sur provisions et transferts de charges			
Impôt sur les sociétés (IS)			
Résultat de l'exercice	-123 466 892	9 653 387	-54 631 228

Etat de la dette bancaire : Néant

15. ETAT DES MOYENS

15.1.Ressources humaines : bilan social de la Polynésie française

P R É A M B U L E

Le présent bilan social de l'administration du pays vise à présenter un état des lieux de la situation sociale de l'administration pour l'année 2024. L'administration est un pilier essentiel du fonctionnement de notre pays, et sa gestion des ressources humaines revêt une importance particulière pour la qualité du service public rendu aux citoyens.

Ce bilan social se veut transparent, rigoureux et objectif. Il répond à l'obligation légale de rendre compte de la gestion des ressources humaines de l'administration et se fonde sur des indicateurs pertinents pour dresser un état des lieux complet.

Il concerne les services administratifs (SA), les autorités administratives indépendantes (AAI) et les établissements publics à caractère administratif (EPA).

Il s'articule en huit parties :

1. Les effectifs : qui permet de dresser un état des lieux précis et détaillé de la situation des effectifs de l'administration, en présentant des données quantitatives et qualitatives pertinentes.
2. Les métiers et fonctions : qui permet de présenter les différentes catégories de métiers et fonctions exercés par les agents de l'administration.
3. Le recrutement : qui permet de présenter les données relatives aux politiques de recrutement par concours, temporairement ou sur dispositifs d'insertion professionnel ;
4. La gestion de carrière et la mobilité : qui permet de présenter les données relatives aux politiques de gestion des ressources humaines mises en place dans l'administration (l'avancement, les flux, les absences, la discipline, etc).
5. Le développement des compétences : qui permet de présenter les politiques de formation continue mises en place dans l'administration, en mettant en avant les dispositifs de formation existants, les budgets alloués, les formations les plus suivies, les taux de participation, etc.
6. La santé et la sécurité au travail : qui permet de présenter les politiques et les actions mises en place pour favoriser la santé et le bien-être des agents au travail.
7. Le dialogue social : qui permet de présenter les dispositifs de concertation et de dialogue social mis en place dans l'administration
8. La parité femme-homme : qui permet de présenter des données quantitatives sur la parité homme-femme au sein de l'administration, en mettant en avant les ratios de femmes et d'hommes sur des thématiques identifiées.

Les principaux documents sources exploités pour l'élaboration de ce bilan social sont listés ci-après:

- les données extraites du progiciel Sedit-Marianne ;

- ▶ les fiches contributives remplies par chaque entité dans le cadre du rapport annuel du Président à l'Assemblée de la Polynésie française pour l'année 2024¹ ;
- ▶ les documents uniques d'organisation et de gestion (DUOG) établis par chaque structure ;
- ▶ les tableaux de suivi d'activité des structures internes de la DGRH.



LES EFFECTIFS

En 2024, les dépenses de personnel des services et de l'autorité administrative indépendante se chiffrent à 33,94 milliards XPF, en hausse de 2,95 % par rapport à l'année 2023.

Conformément au tableau ci-dessous, après une augmentation de 4,55 % entre 2020 et 2021, la masse salariale évolue de la manière suivante :

Année	Montant*	Variation par rapport à l'année précédente	Variation en %
2024	33,94 milliards XPF	1 milliards XPF	2,95 %
2023	32,94 milliards XPF	570 millions XPF	1,73 %
2022	32,37 milliards XPF	1,18 milliards XPF	3,65 %
2021	31,19 milliards XPF	1,42 milliards XPF	4,55 %
2020	29,77 milliards XPF	1,23 milliards XPF	4,13 %
2019	28,54 milliards XPF	-380 millions XPF	- 1,33 %
2018	28,92 milliards XPF	-	-

(*)Source : DTI : Rapport évolution pluriannuelle - PowerBI

Une analyse des dépenses de personnels et de leur évolution figure dans le rapport annuel de performance du présent rapport.

REPARTITION GLOBALE DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2024, le total des effectifs globaux en position d'activité et contribuant au bon fonctionnement des services administratifs (SA), de l'autorité administrative indépendante (AAI) et des établissements publics à caractère administratif (EPA) s'élève à 8 525 dont 7 842 effectifs sur postes budgétaires de la Polynésie française et 683 effectifs hors postes budgétaires. Ils se répartissent ainsi au 31 décembre 2024 :

¹ La fiche contributive de l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) n'ayant pas été reçue dans les délais impartis, elle n'a pas été prise en compte dans l'élaboration du présent document.

		Situation au 31 décembre 2023	Situation au 31 décembre 2024	Variation 2023/2024	
				En chiffre	En %
Personnels sur postes budgétaires de la Polynésie française (PF)					
Agents de droit public	Agents relevant du statut de la fonction publique de la PF (FPPF) en position d'activité	6 818	7 054	236	3,46%
	- agents titulaires (TT) et stagiaires (STA)	5 426	5 515	89	1,64%
	- agents non titulaires (ANT) (sur article 641 31)	1392	1 539	147	10,56%
	Fonctionnaires en service détachés auprès de l'administration de la PF (FEDA)*	82	46	-36	-43,90%
	Sous-total :	6 900	7 100	200	2,90%
Agents de droit privé	Agents relevant du statut ANFA	687	600	-87	-12,66%
	Agents relevant des statuts de marins (CM), dockers itinérants (DI), suppléants (SR), avocats (AVOC)	141	125	-16	-11,35%
	Agents issus de la société civile affectés sur emploi fonctionnel	20	17	-3	-15,00%
	Sous-total :	848	742	-106	-12,50%
Total effectifs sur postes budgétaires de la PF (a)		7 748	7 842	94	1,21%
Personnels hors postes budgétaires de la PF et personnes contribuant à l'activité des entités administratives					
Agents de droit public	Agents du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF) hors éducation	124	126	2	1,61%
	Agents non titulaires (ANT) hors postes	158	212	54	34,18%
Autres personnes	Volontaires au développement (CVD) en fonction dans les services administratifs (**)	96	52	-44	-45,83%
	Personnes en activité sur d'autres dispositifs d'insertion professionnelle (CAE, SITH,...) (**)	278	293	15	5,40%
Total effectifs hors postes budgétaires de la PF (b)		656	683	27	4,12%
Total général des effectifs (a+b)		8 404	8 525	121	1,44%

Sources (sauf indiqué) : extraction du progiciel Sedit-Marianne et DUOG.

*FEDA : peuvent être issus de plusieurs fonctions publiques (métropole, Polynésie française et autres)
**Source : données déclaratives des services, AAI et EPA

- En ce qui concerne les personnels sur postes budgétaires de la Polynésie française, on note :
- ▶ La hausse des effectifs globaux en 2024 comparativement à 2023 (+1,21 % soit +94 agents) ;
 - ▶ Une accélération de l’augmentation des effectifs sur postes budgétaires ayant le statut de droit public (+2,90 % en 2024 au lieu de +1,53 % en 2023), due principalement à une forte augmentation de plus de 10 % des agents non titulaires (ANT) ;
 - ▶ Une forte diminution des agents de droit privé sur postes budgétaires, de l’ordre de -12,5 % alors que se poursuit la baisse des effectifs relevant du statut des ANFA (-12,7 % en 2024 contre -2,28 % en 2023).

Les fonctionnaires en positions administratives particulières sont respectivement 78 en détachement (à l’exception de ceux placés sur emploi fonctionnel), 270 en disponibilité et 9 en congé parental. S’agissant des autres statuts (ANFA, DI, CM), on dénombre 18 agents en suspension de contrat.

ZOOM sur les travailleurs reconnus handicapés (TRH)

Le tableau ci-après classe les effectifs par catégorie :

	Agents par catégorie/niveau				Invalide pensionné	Total	Localisation	
	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4 et CC5			Service	EPA
Nombre de TRH en activité	13,02	42,82	34,48	32,17	1	123,49	84,88	37,61
. dont nombre de TRH FPPF	13,02	42,82	34,48	32,17	1	123,49	84,88	37,61
. dont nombre de TRH ANFA	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Données DGRH

Au cours de l’année 2024, 123,49 TRH sont recensés dont 100 % sont fonctionnaires. Cet effectif peut être calculé au prorata de la période de recrutement et du temps de travail selon les spécificités de chaque agent, ce qui explique qu’il ne s’agisse pas d’un nombre entier.

Conformément aux textes relatifs au recrutement des TRH au sein de l’administration, les 123,49 TRH sont convertis en 133,28 unités d’équivalence, ce qui, rapporté aux effectifs de l’administration tels que définis par les dispositions réglementaires, donne un taux d’emploi de 1,75 %, inférieur au taux minimal requis de 2 %.

Les effectifs TRH relèvent pour un peu plus de la moitié de personnels d'exécution (catégories C et D ou assimilés), contre deux tiers en 2022, ce qui témoigne d'un recrutement plus important dans les catégories supérieures. En 2024, plus d'un tiers des TRH sont employés sur un poste de catégorie B.

En ce qui concerne les effectifs hors postes budgétaires de la Polynésie française, le tableau ci-après les classe par ordre décroissant d'effectifs :

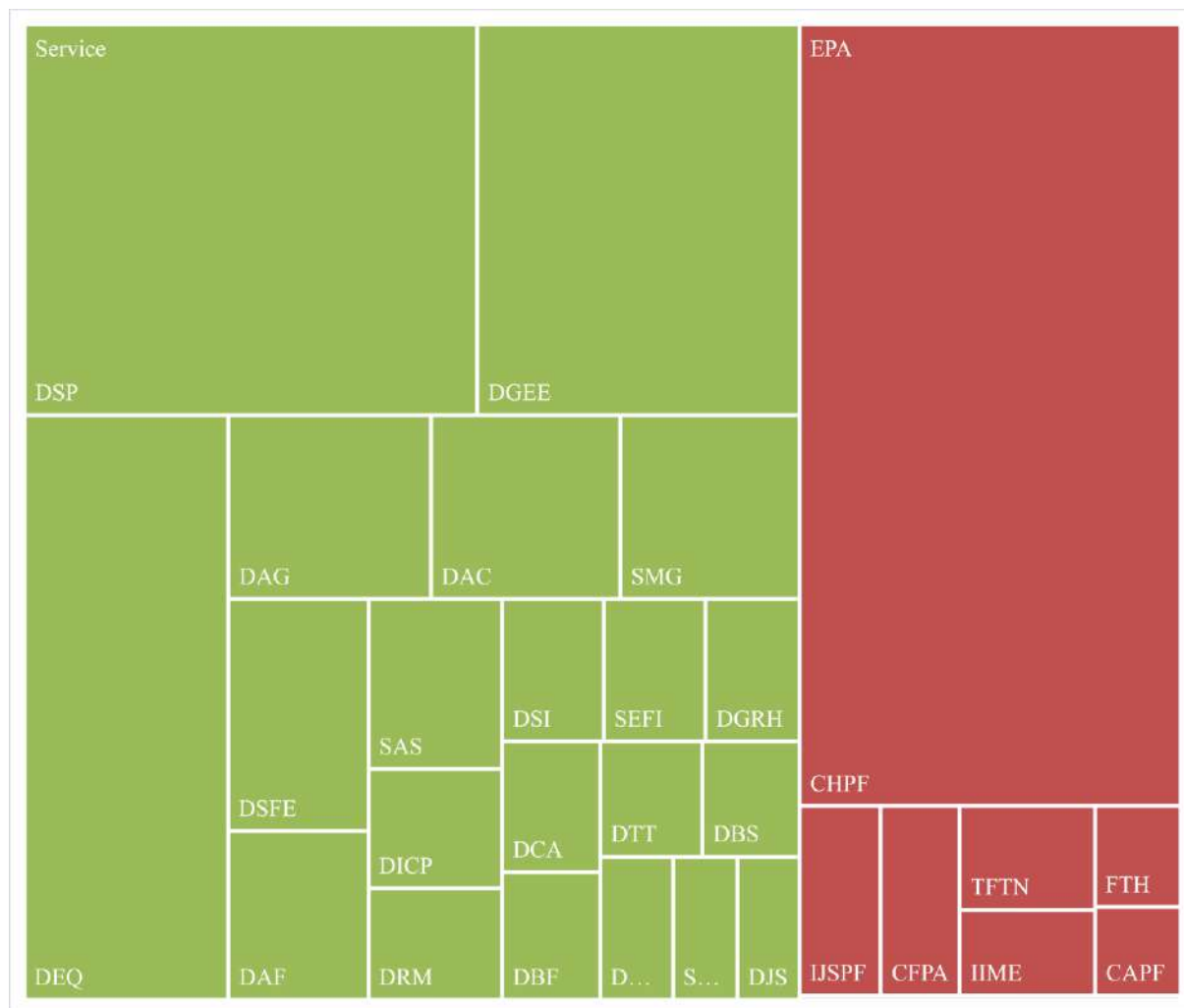
Personnels hors postes	Effectifs	Ratio
CAE, SITH et autres	293	42,90%
ANT hors postes	212	31,04%
CVD	52	7,61%
CEAPF	126	18,45%
Total	683	100%

Les 683 effectifs ainsi dénombrés sont constitués pour près de 51 % de personnes émergeant sur des dispositifs d'insertion professionnelle (CAE, SITH, CVD, CDL, etc.). Les agents recrutés en ANT représentent 31 % du total.

La répartition des effectifs entre les services administratifs (SA) et l'autorité administrative indépendante (AAI), et des établissements publics à caractère administratif (EPA) est en annexe 1 du présent rapport.

REPARTITION DES AGENTS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

Au 31 décembre 2024, les 8 180 agents hors dispositif d'insertion professionnelle se répartissent dans les plus grandes entités (de plus de 50 agents) comme suit :



Le détail de la répartition par entité est en annexe 2 du présent rapport.

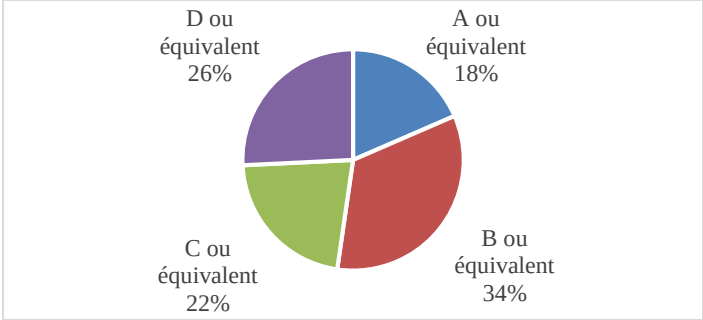
Il est constaté que :

- ▶ Les quatre plus grandes entités (le centre hospitalier de la PF avec 1 975 agents, la direction de la santé avec 1 175 agents, la direction générale de l'éducation et des enseignements avec 836 agents et la direction de l'équipement avec 790 agents) rassemblent 58,4 % des effectifs, soit un total de 4 776 agents ;
- ▶ 36 entités ont un effectif inférieur ou égal à 50 agents parmi lesquels on compte 10 entités comptabilisant un effectif compris entre 1 et 10 agents. Ces 36 entités comptent 712 agents, soit 8,7 % du total ;
- ▶ Les 30 autres entités, dont l'effectif oscille entre 59 et 247 agents, représentent 34,8 % du total avec 2 849 agents.

REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE ET PAR FILIERE

De manière synthétique, la répartition par catégorie des 7 842 agents sur postes budgétaires se présente ainsi :

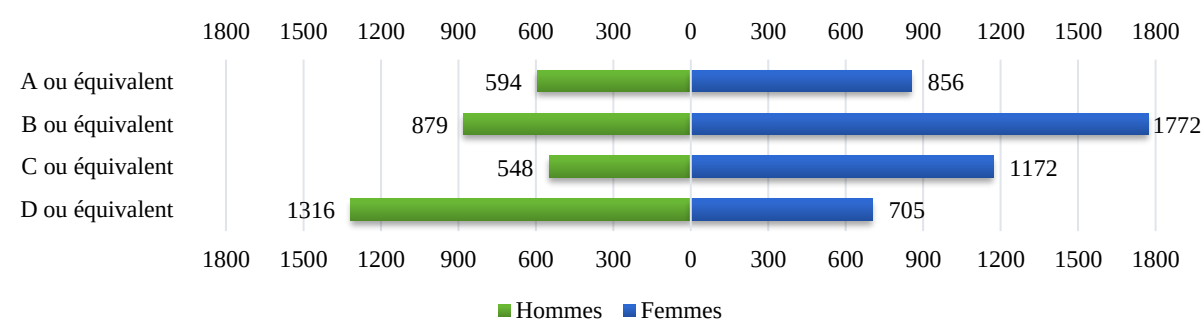
Catégorie	en valeur
A ou équivalent	1 450
B ou équivalent	2 651
C ou équivalent	1 720
D ou équivalent	2 021
Total	7 842



Le ratio agents de catégorie A ou équivalent rapporté à l’effectif global considéré s’élève à 18,5 %. Ce taux était en constante augmentation depuis 2016, puis a commencé à baisser depuis 2023.

Les agents de catégorie D représentent un peu plus d’un quart des effectifs. Ce taux est resté stable en 2024 par rapport à l’année dernière.

La répartition des 7 842 agents s’établit ainsi par catégorie et par sexe :



Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les catégories A, B et C, et notamment dans les catégories « B ou équivalent » (66,8 %) et « C ou équivalent » (68,1 %) où elles représentent plus de deux tiers des effectifs.

A contrario, les agents de catégorie D ou équivalent sont majoritairement des hommes, représentant 65,1 % des effectifs de cette population.

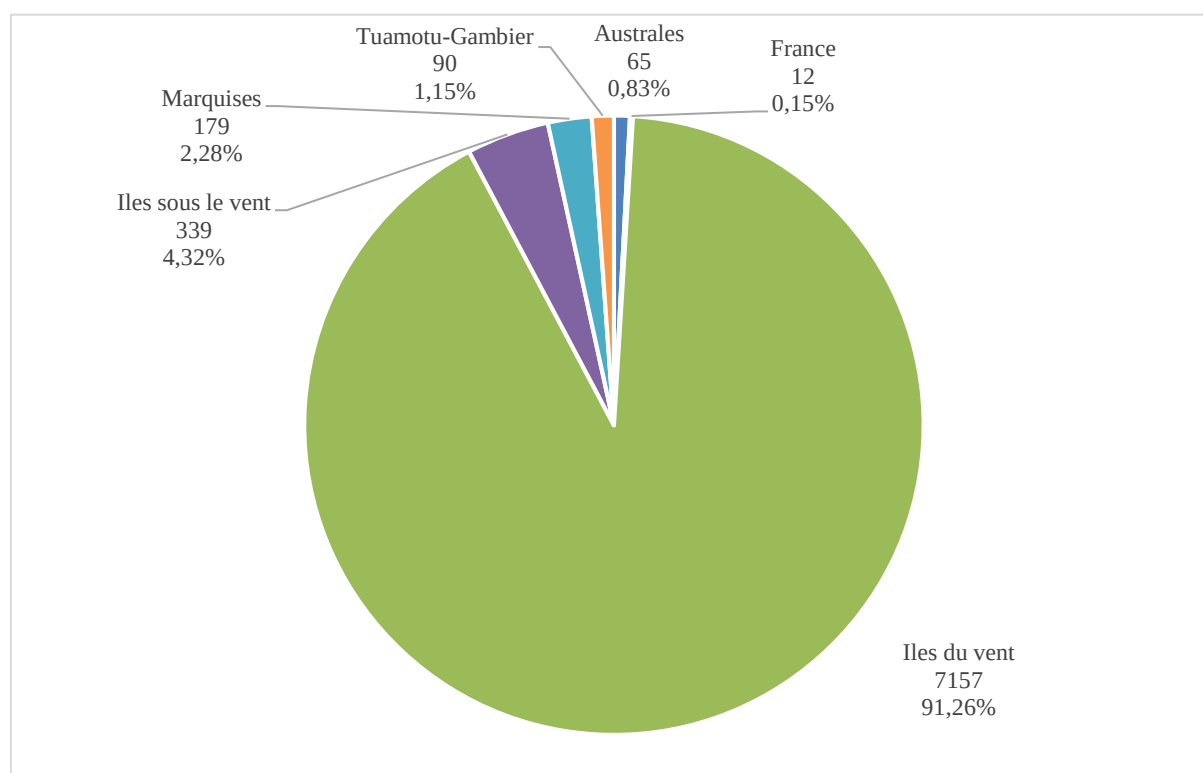
Les agents se répartissent par filière conformément au tableau ci-dessous :

Filière	Effectif total	En %
Filière administrative et financière	1 833	23,37%
Filière éducative	551	7,03%
Filière recherche	1	0,01%
Filière santé	2 187	27,89%

Filière socio-éducative, sportive et culturelle	343	4,37%
Filière technique	2 076	26,47%
Sans filière	851	10,85%
Total	7 842	100%

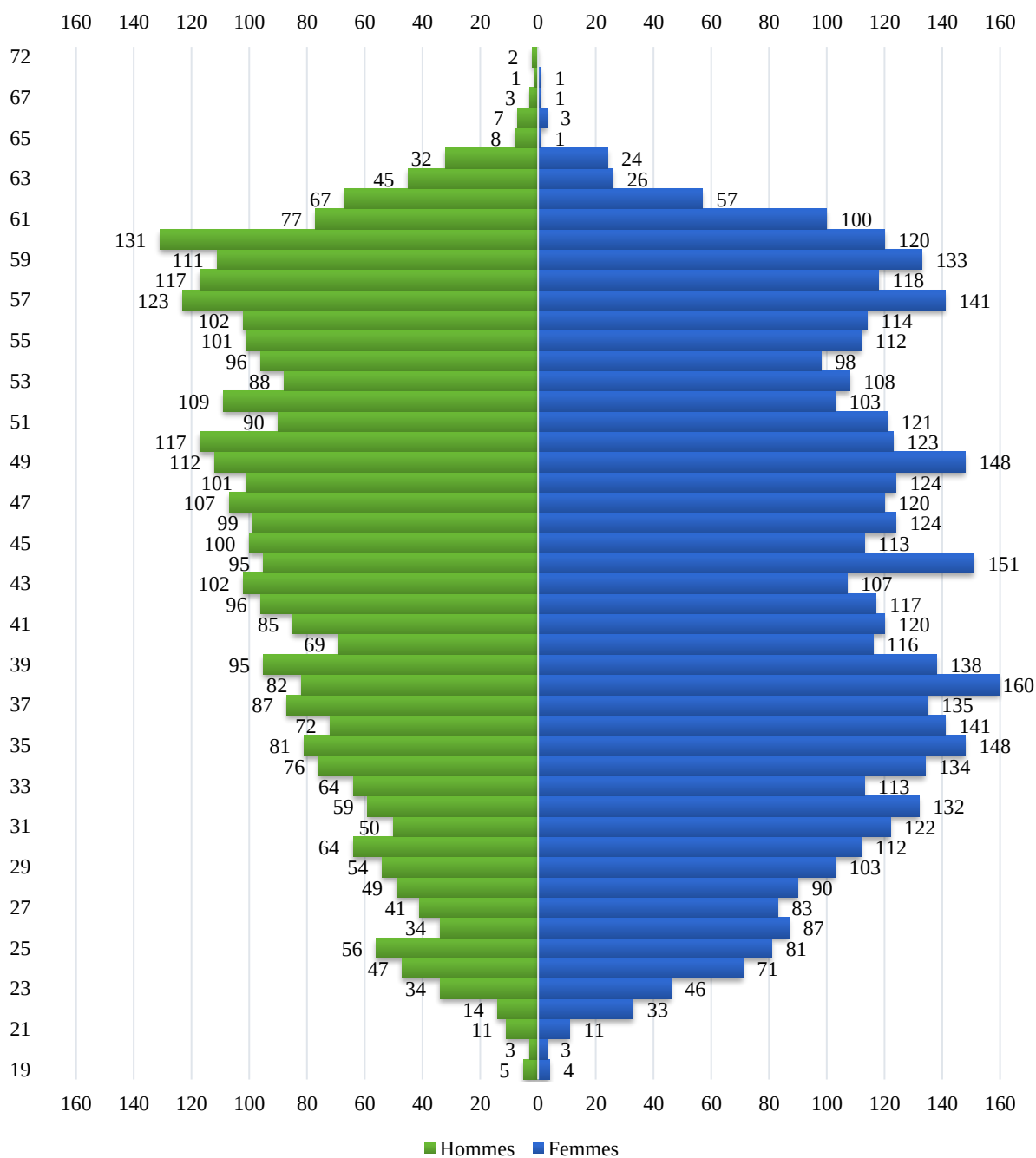
Les filières administrative et financière (223,37 %), santé (27,89 %) et technique (26,47 %) sont de loin les plus prépondérantes et représentent ensemble plus des trois quarts des effectifs (77,74 %).

REPARTITION DES AGENTS PAR LOCALISATION GEOGRAPHIQUE



Sur les 7 842 agents sur postes budgétaires en fonction dans l'administration de la Polynésie française, 91,26 % sont localisés aux Îles-du-Vent, contre 8,58 % dans les autres archipels. À noter que 0,15 % des effectifs sont localisés à Paris à la Délégation de la Polynésie française.

PYRAMIDE DES AGES



L'âge moyen des agents des entités administratives est de 44 ans avec un âge moyen des hommes plus élevé, soit 46 ans, contre 43 ans pour les femmes.

La base étroite de la pyramide confirme le vieillissement des agents de l'administration avec 60,7 % (4 954 agents) des effectifs qui ont plus de 40 ans, un taux cependant en diminution par rapport à l'année précédente où il s'établissait à 61,5 %. Ainsi le nombre important de départs à la retraite de 2019, cumulé à ceux observés les années suivantes et associé à la nomination régulière de jeunes recrues par la voie de concours, ont permis de continuer à faire baisser ce taux.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de départs	245	32	78	106	113	135

Conformément à la réglementation en matière de départ à la retraite, l'effectif d'agents susceptibles de partir à la retraite dans l'année à venir représente 2,17 % de l'effectif global, soit 177 agents.

Dans les 5 ans à venir, près de 17,8 % des agents partiront à la retraite (soit 1 452 agents de 57 ans et plus), et dans les 10 ans à venir, près d'un agent sur trois devrait partir à la retraite (le nombre d'agents ayant 52 ans et + étant de 2 483, soit 30,4 % de l'effectif global).



Chiffres clés à retenir :

- ▶ 7 842 agents sur postes budgétaires de la Polynésie française
- ▶ 683 autres personnels contribuant à l'activité
- ▶ Les agents de catégorie B ou équivalent représentent près d'un tiers des effectifs
- ▶ Âge moyen des agents : 44 ans
- ▶ 1 452 agents partiront à la retraite dans les 5 ans à venir



LES METIERS ET FONCTIONS

Le référentiel des métiers de l'administration de la Polynésie française permet de dresser une cartographie des métiers et des fonctions de l'administration du Pays.

La méthode employée s'appuie sur l'analyse du document unique d'organisation et de gestion (DUOG) élaboré par chaque structure administrative et qui permet d'identifier les métiers et les fonctions correspondant au référentiel des métiers pour chaque poste de travail.

L'étude qui suit s'appuie sur la fusion à la date du 31 décembre 2024 des DUOGs des services, établissements publics administratifs (EPA) et autorités administratives indépendantes (AAI). Cette analyse porte sur les postes budgétaires de la Polynésie française (permanents et non permanents), occupés ou vacants à la date du 31 décembre 2024. Cette étude permet de relever les grandes tendances décrites ci-après.

ANALYSE DES METIERS DE L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

La présentation ci-dessous décrit une répartition des métiers par domaines professionnels et familles professionnelles.

REPARTITION PAR DOMAINE PROFESSIONNEL

La répartition des métiers de l'administration de la Polynésie française définit pour chaque poste budgétaire, selon les 5 grands domaines professionnels retenus dans le référentiel des métiers, est circonscrite dans le tableau ci-dessous :

Sigle domaine	Libellé du domaine professionnel	%	Variation par rapport à 2023
A	Pilotage, management et gestion des ressources internes	32,06 %	-0,15 %
B	Politiques publiques d'aménagement et de développement	7,39 %	-0,37 %
C	Interventions techniques et sécurité	17,17 %	-0,36 %
D	Services à la population	14,42 %	0,22 %
E	Santé publique	25,90 %	0,55 %
N/A	Métiers non définis dans le référentiel de la Polynésie française	3,06 %	0,10 %

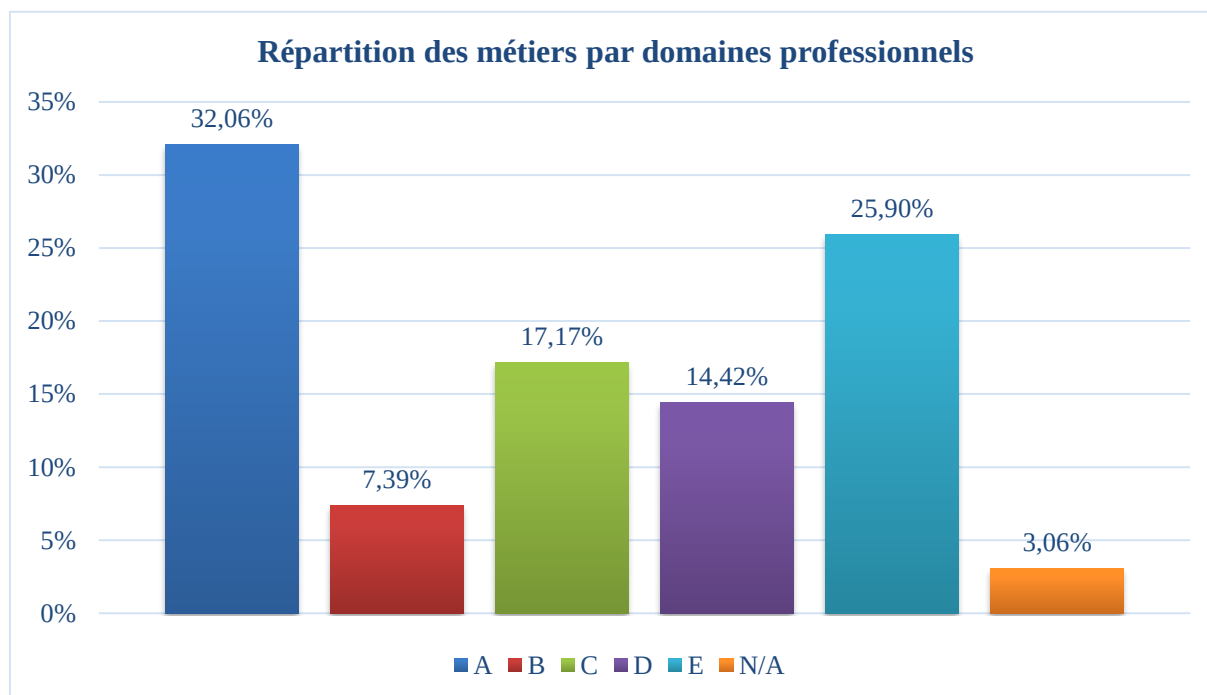
Source : DUOG des services, des EPA et des AAI

Sur le plan général, la répartition des métiers de l'administration de la Polynésie française par domaines professionnels reste très similaire à 2023, les points suivants pouvant être dégagés :

- ▶ Le domaine A relatif au pilotage, au management et à la gestion des ressources internes arrive toujours en tête avec 32,06 % des effectifs marquant une légère baisse par rapport à l'année 2023 de -0,15 point. Ce taux traduit la part importante d'effectifs mobilisés sur des métiers transverses concourant au fonctionnement général et à l'organisation de l'administration.
- ▶ Les domaines liés aux services à la population (D) et à la santé publique (E) cumulent 40,32 % des effectifs, soit une diminution cumulée de 0,77 point. Ces domaines comprennent 52 métiers ayant pour

vocation le soutien et l'accompagnement des politiques publiques répondant aux besoins prioritaires de la population telles que l'éducation, la jeunesse, l'emploi, ainsi que la santé publique ;

- La part des domaines B et C liés au développement des politiques publiques et aux interventions techniques et de sécurité se monte à 24,55 % des effectifs, marquant une baisse de -0,74 %. Ces domaines rassemblent près de la moitié des métiers répertoriés dans le référentiel, soit 90 métiers.



Il est observé que 3,06 % des postes n'ont pu être fléchés sur des métiers identifiés dans le référentiel des métiers. Il s'agit essentiellement des postes d'emplois fonctionnels « chefs de service » ou d'autres emplois non décelés ou émergents, qui n'ont pas encore été déclinés dans le référentiel des métiers.

Le graphique qui suit vient illustrer la répartition des métiers par domaines professionnels :

REPARTITION PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE

La répartition en annexe 3 des postes budgétaires par famille professionnelle, identifiées au nombre de 42 dans le référentiel des métiers, reste inchangée par rapport à l'année 2023. Cette répartition permet de constater une grande disparité des effectifs selon les familles, conformément au tableau ci-

<i>Profil des familles selon le nombre d'effectifs</i>	<i>Nombre de familles*</i>
Familles professionnelles comprenant + de 1000 agents	2
Familles professionnelles comprenant entre 500 et 999 agents	2
Familles professionnelles comprenant entre 250 et 499 agents	5

Familles professionnelles comprenant entre 100 et 249 agents	9
Familles professionnelles comptant - de 100 agents	24

Sources : DUOG des services, des EPA et des AAI

*Les hors postes et les postes vacants ont été comptabilisés

Le tableau ci-après classe par ordre décroissant d'effectifs les 10 plus importantes familles professionnelles.

Code famille	Libellé de la famille professionnelle	Ratio*
E01	Soins et prévention	16,58 %
A06	Moyens généraux	13,48 %
D01	Éducation et enseignement	6,65 %
E02	Assistance aux soins	6,28 %
D05	Social	5,45 %
A09	Logistique	5,08 %
A02	Finances et budget	4,71 %
C08	Hôtellerie et restauration	4,32 %
C02	Construction et maintenance des infrastructures portuaires, aéroportuaires, VRD	4,15 %
#N/A	#N/A	3,06 %

Sources : DUOG des services, des EPA et des AAI

Les familles professionnelles occupant les 10 premières places en matière d'effectifs représentent à elles-seules 69,76 % des effectifs globaux. Les familles professionnelles « soins et prévention » et « moyens généraux » occupent une fois de plus la 1ère et la 2nde place.

REPARTITION DES POSTES BUDGETAIRES : PAR METIERS

La répartition des postes en annexe 4 par métiers permet une appréciation plus fine de la répartition des compétences attendues par entités administratives.

En termes d'effectifs, une grande disparité est observée par métier, conformément au tableau ci-dessous décrivant les métiers par tranches d'effectifs :

Effectifs	Nombre de métiers	Exemples de métiers
Métiers occupés par des effectifs $\geq$ 500 agents	2	Infirmier, secrétaire
Métiers occupés par des effectifs $\geq$ 300 et $\leq$ 499 agents	4	Aide-soignant, médecin, assistant d'éducation, chargé des opérations budgétaires et

		comptables, agent d'entretien de locaux et d'espaces publics...
Métiers occupés par des effectifs ≥ 100 et ≤ 299 agents	11	Agent polyvalent de logistique, de maintenance et d'entretien ; agent de maintenance des infrastructures ; travailleurs social...
Métiers occupés par des effectifs ≥ 20 et ≤ 99 agents	65	Sage-femme, brancardier, conseiller en développement agricole, mécanicien, agent forestier...
Métiers occupés par des effectifs ≤ 19 agents	102	Chargé de formation, psychologue en orientation scolaire, animateur santé et sécurité au travail, inspecteur du travail, cadre sage-femme...

Sources : DUOG des services, des EPA et des AAI

Sur les 190 métiers répertoriés dans le référentiel des métiers, 19 métiers, ainsi que des métiers non répertoriés dans le référentiel, se démarquent en tête de liste, disposant d'effectifs supérieurs ou égaux à 100 agents. Ils représentent à eux-seuls 61,31 % des effectifs globaux de l'administration.

Le reste des métiers concerne un nombre de postes oscillant entre 1 et 99 agents. Plus précisément, 102 métiers comptent moins de 20 agents et dans certains cas, un seul poste peut être répertorié sur le métier. Ce constat met en exergue l'hyper spécialisation de ces postes de travail accompagnée d'une faible capacité de remplacement.

Ci-dessous les 10 métiers les plus importants en termes d'effectifs :

Code métier	Libellé des 10 métiers les plus importants en termes d'effectifs	Ratio
E01-08	Infirmier	9,95 %
A06-05	Secrétaire	6,43 %
E02-01	Aide-soignant	4,49 %
E01-01	Médecin	4,12 %
D01-05	Assistant d'éducation	3,90 %
A02-02	Chargé des opérations budgétaires et comptables	3,60 %
C08-04	Agent d'entretien de locaux et d'espaces publics	3,46 %
A09-06	Agent polyvalent de logistique, de maintenance et d'entretien	3,11 %
#N/A	Fiche métier non établie	3,06 %
D05-02	Travailleur social	2,58 %

Sources : DUOG des services, des EPA et des AAI

REPARTITION DES POSTES BUDGETAIRES IMPLIQUANT UNE FONCTION D'ENCADREMENT

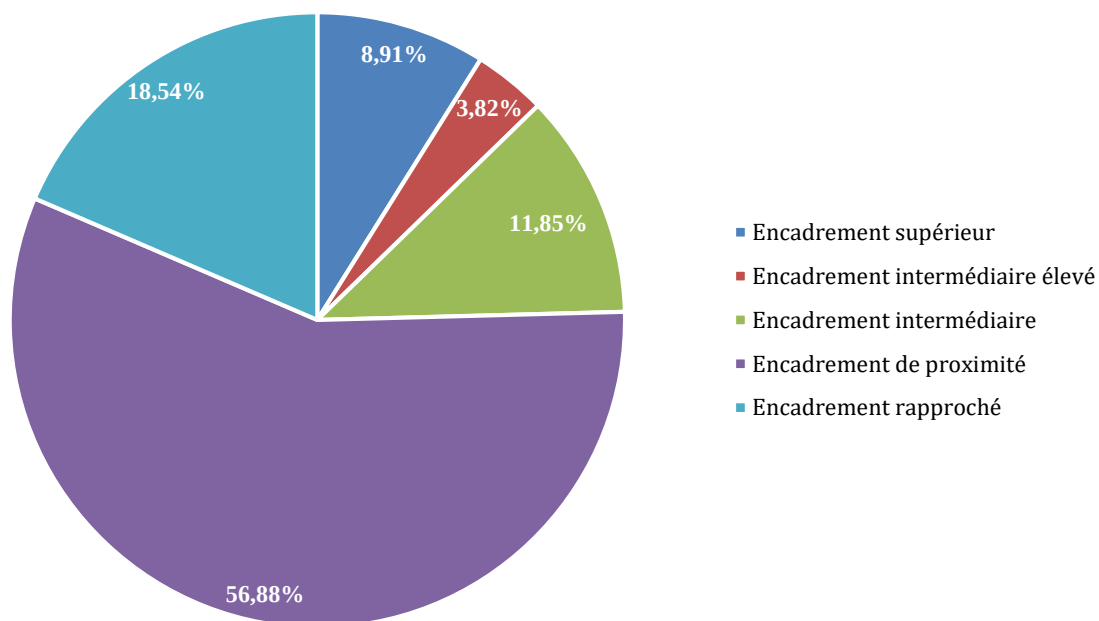
Dans le référentiel des métiers, sont déclinées 8 fiches fonctions dont 5 relatives à l’encadrement. Les fonctions relatives à l’encadrement correspondent à un niveau hiérarchique spécifique. La fonction d’encadrement recouvre une multitude d’activités et de compétences liées à l’organisation du travail, la conception et la réalisation technique, la surveillance et le contrôle de l’activité. La fonction d’encadrement ne doit pas être confondue avec le métier exercé. Ainsi, il est observé que 14,76 % des postes budgétaires de l’administration de la Polynésie française flèchent sur une fonction d’encadrement, un taux en légère augmentation par rapport à 2023 où il était à 14,34 %. Cette révision peut refléter des changements dans les besoins de l’administration en matière de supervision et de gestion ou encore des réorganisations internes au sein de l’organisation.

Ces fonctions sont réparties en 5 niveaux hiérarchiques décrits dans le tableau ci-dessous :

Fonctions	Libellés correspondants	% niveaux hiérarchiques	Variation 2024/2023
Encadrement supérieur	Chef de service, directeur d'EPA (et adjoint)	8,91 %	-0,45 %
Encadrement intermédiaire élevé	Chef de subdivision, chef de division (et adjoint)	3,82 %	-0,27 %
Encadrement intermédiaire	Chef de département, chef de section (et adjoint)	11,85 %	1,16 %
Encadrement de proximité	Chef de bureau, chef de cellule (et adjoint)	56,88 %	-1,52 %
Encadrement rapproché	Chef d'équipe (et adjoint) et chef d'antenne	18,54 %	1,08 %

Sources : DUOG des services, des EPA et des AAI

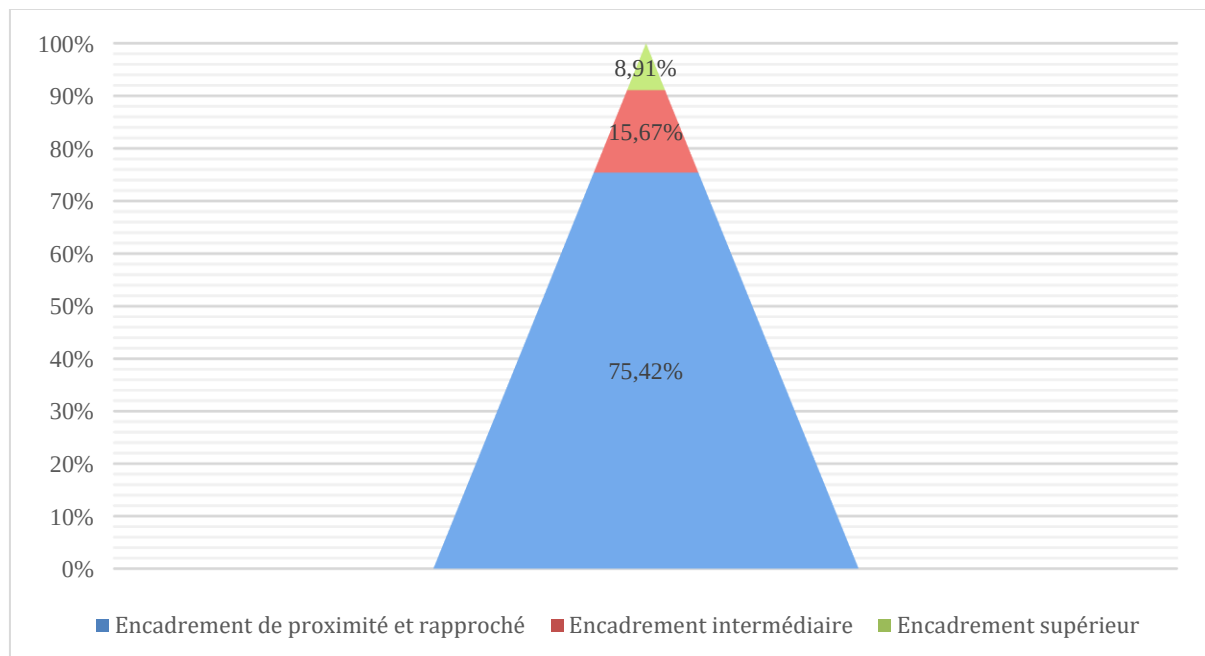
Le diagramme circulaire ci-dessous vient illustrer la répartition des fonctions d’encadrements par niveau hiérarchiques :



La logique pyramidale de l'encadrement au sein de l'administration affiche une base large (75,42 %) constituée essentiellement d'un encadrement rapproché et de proximité.

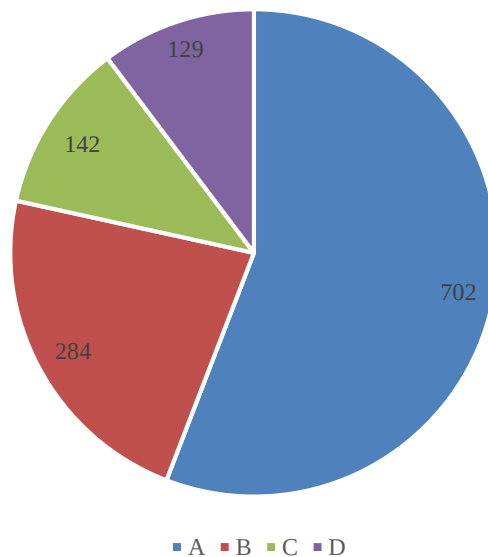
L'encadrement supérieur, dont le niveau de responsabilité est le plus élevé, représente 8,91 %. L'encadrement intermédiaire quant à lui représente 15,67 %.

À titre de comparatif, l'encadrement rapproché et de proximité perd 2,94 points par rapport à l'année 2023.



Répartition des fonctions d'encadrement par catégorie : Plus de la moitié des postes d'encadrement (55,85 %) relèvent de la catégorie A. Les cadres de catégorie B arrivent en seconde position avec 22,59 %, suivi de ceux de catégorie C et D qui représentent respectivement 11,30 % et 10,26 %. À noter que ces derniers sont essentiellement positionnés sur la fonction d'encadrement rapproché (chefs d'équipe et adjoints) ou de proximité (chefs de bureau/cellule et adjoints).

La répartition des fonctions d'encadrement par catégorie :



Chiffres clés à retenir :

- ▶ *La famille professionnelle à plus fort effectif : « soins et prévention »*
- ▶ *Les 3 métiers les plus fréquents : « infirmier », « secrétaire », « aide-soignant »*
- ▶ *Exemples de métiers rares : « technicien d'élevage aquacole », « chargé de conservation des hypothèques », « chef de projet de ressources minières », ...*
- ▶ *14,76 % des postes impliquent une fonction d'encadrement*



LE RECRUTEMENT

LES CONCOURS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme triennal de recrutement par voie de concours pour la période 2024-2026, l'ouverture de 17 concours a été programmée pour les années 2024 et 2025 (6 en 2024, 11 en 2025). Au 30 avril 2025, le programme d'ouverture pour l'année 2026 n'avait pas encore été arrêté par le Conseil des ministres.

Début 2024, le concours d'instructeur de formation professionnelle de catégorie B, ouvert en 2023, a pu être mené à son terme.

À la fin de l'année 2024, 100 % des concours prévus pour l'année avaient été ouverts, et 50 % d'entre eux étaient allés jusqu'à leur terme. Pour l'autre moitié, soit trois concours, le premier sera clôturé en janvier 2025, tandis que les deux autres, portant sur des effectifs importants de candidats, seront achevés d'ici la fin de l'année 2025.

Filières	Catégories	Cadre d'emplois	Candidats autorisés à concourir	Lauréats
Concours initiés en 2024 et clos en 2024				
Filière santé	A	Médecins	12	9
Filière santé	A	Praticiens hospitaliers (CHPF)	41	38
Filière santé	A	Praticiens hospitaliers (DSP)	4	4
Sous-total FSA			57	51
Filière socio-éducative	B	Assistant socio-éducatif	31	15
Sous-total FSE			31	15
Filière technique	C	Pompier d'aérodromes	28	19
Sous-total FTE			28	19
Sous-total concours initiés en 2024 et clos en 2024			116	85
Concours initiés en 2024 et à clore en 2025				
Filière technique	B	Techniciens	932	
Sous-total FTE			932	
Filière administrative et financière	A	Attaché d'administration	1016	
Sous-total FAF			1016	

Sous-total concours initiés en 2024 et à clore en 2025	1948	
<i>Total concours 2024</i>	<i>2064</i>	

Conformément à l’arrêté n° 824/CM du 13 juin 2024, onze (11) concours sont prévus au titre de l’année 2025. Le tableau ci-dessous présente leur répartition par filière et par catégorie.

Filières	Cat	Cadre d’emplois	
Filière santé	A	Médecin	
Filière santé	A	Infirmier	
Filière santé	A	Cadre de santé	
Filière santé	A	Praticien hospitalier	
Filière santé	B	Infirmier	
Filière santé	C	Auxiliaire de soin	
Sous-total FSA			6
Filière socio-éducative	A	Conseillers d’éducation artistique	
Filière socio-éducative	A	Conseillers d’activité physique et sportives	
Filière socio-éducative	B	Assistants d’éducation artistique	
Sous-total FSE			3
Filière technique	A	Maîtres de formation professionnelle	
Filière technique	A	Ingénieurs	
Sous-total FTE			2
<i>Total concours 2025</i>			<i>11</i>

LE RECRUTEMENT TEMPORAIRE

Sur la base des données déclaratives des entités, les ANT peuvent être répartis par motif de recrutement en référence aux articles 33 et 34 de la délibération 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française, conformément au tableau ci-dessous :

	Agents par catégorie/niveau				
	A	B	C	D	Total
SUR ARTICLE 33	445	811	391	217	1 864
. dont recrutement au motif 33.1	3	0	0	0	3
. dont recrutement au motif 33.2	30	19	8	1	58

. dont recrutement au motif 33.3	0	0	0	0	0
. dont recrutement au motif 33.4	264	644	327	181	1 416
. dont recrutement au motif 33.5	101	36	10	2	149
. dont recrutement au motif 33.6	47	112	46	33	238

SUR ARTICLE 34 dans le cadre :	106	143	79	128	456
. Dont recrutement au motif 34.1 (besoin saisonnier)	0	11	9	3	23
. Dont recrutement au motif 34.2 (surcroît exceptionnel d'activité)	23	50	44	22	139
. Dont recrutement au motif 34.3 (besoin occasionnel - projet)	78	66	22	16	182
. Dont recrutement au motif 34.4 (travaux en régie - hors Tahiti)	0	0	0	86	86
. Dont recrutement au motif 34.5 (art. 59 et 169 de la LOPF)	3	9	2	1	15
. Dont recrutement au motif 34.6 (remplacement agent malade ou en maternité)	2	7	2	0	11
Total	551	954	470	345	2 320

La nécessité d'assurer la continuité du service public dans l'intervalle des concours (33.4) et le remplacement d'agents absents de leurs postes de travail pour diverses raisons (33.6) constituent les deux motifs prépondérants pour recourir à un recrutement en CDD.

On note en particulier que :

- entre 2023 et 2024, le nombre total d'ANT est passé de 1 863 à 2 320, soit une baisse de 24,5 % ;
- pour 80,34 % des cas, les ANT sont recrutés sur postes budgétaires, sur la base de l'article 33 avec une prédominance pour le motif n° 4, à savoir pour assurer la continuité du service public dans l'intervalle de la mise en place de concours, motif qui représente 75,97 % des recrutements sur cet article ;
- les recrutements d'agents non titulaires hors postes budgétaires représentent 19,66 % des ANT et ils sont principalement recrutés pour faire face à un besoin occasionnel lié à la mise en place d'un projet (39,91 % d'entre eux) ;
- il est fait appel le plus souvent à des agents de catégories A et B, lesquels représentent 64,87 % des personnes sollicitées ;



Chiffres clés à retenir :

- ▶ 5 concours initiés et clos en 2024 pour 85 lauréats
- ▶ 2 320 ANT recrutés en 2024



LA GESTION DE CARRIÈRE ET LA MOBILITÉ

AVANCEMENT

Les travaux de notation réalisés en début d'année servent de base aux travaux d'avancement. En 2024, 4 149 fiches de notation ont été réceptionnées par la DGRH au titre de l'année 2023, soit 82,24 % des fiches attendues et un taux de réception légèrement en baisse par rapport à l'année précédente ($\Delta = -3,38 \%$).

L'AVANCEMENT D'ECHELON

Pour les agents relevant de la fonction publique (services et EPA) :

Au cours de l'année 2024, les travaux d'avancement d'échelon ont concerné 2 190 fonctionnaires dont 1 310 ont bénéficié d'une réduction de durée d'ancienneté.

Pour les agents ANFA des services administratifs : 13 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon dont 92,31 % de femmes.

Statuts	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4 et CC5	Total	Homme	Femme
FPT	403	658	443	673	2 177	911	1 266
...dont FAF	141	203	107	77	528	117	411
...dont FTE	97	122	81	461	761	588	173
...dont FSE	31	70	70	-	171	36	135
...dont FED	-	65	3	-	68	25	43
...dont FSA et FRE	134	198	182	135	649	145	504
ANFA	1	8	3	1	13	1	12
Total	404	666	446	674	2 190	912	1 278

Source : Données DGRH

L'AVANCEMENT DE GRADE

L'avancement de grade s'obtient généralement de façon continue d'un grade au grade supérieur par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, sur appréciation de la valeur professionnelle des agents, soit sur sélection par voie d'examen professionnel soit au choix.

La C.A.P. compétente à l'égard du cadre d'emplois concerné se réunit pour chaque avancement au grade supérieur. Lorsque l'avancement de grade est subordonné par la réussite à un examen professionnel, la liste des lauréats est soumise à l'avis de la C.A.P. compétente. Si l'accès au grade supérieur intervient « au choix », la liste de l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires requises est soumise à la C.A.P. compétente directement, pour avis.

En 2024, les travaux en matière d'avancement de grade ont entraîné la formalisation de 181 actes individuels de promotion, après la consultation en fin d'année 2023 et début d'année 2024 de 22 C.A.P. au titre des années 2022 et 2023, soit 181 agents dont une majorité d'hommes (51,38 %) relevant essentiellement des filières administrative et technique.

Filières	A	B	C	D	Total	Homme	Femme
FAF	13	9	5	20	47	12	35
FTE	22	6	4	58	90	70	20
FSE	5	4	-	-	9	2	7
FED	-	-	-	-	0	-	-
FSA et FRE	4	9	11	11	35	9	26
Total	44	28	20	89	181	93	88

Source : Données DGRH

Les avancements de grade issus des 25 C.A.P. tenues en fin d'année 2024 avec les 4 dernières prévues au premier semestre 2025 devraient concerner moins de 200 agents.

ORGANISATION ET RESULTATS DES EXAMENS PROFESSIONNELS

Dans le cadre des campagnes d'avancements aux grades supérieurs, ce sont 18 examens professionnels, dont 1 au titre de 2022, 7 au titre de 2023 et 10 au titre de 2024, qui ont été organisés en 2024 sur 18 programmés.

La situation est synthétisée dans le tableau suivant :

Filière	Catégorie	Nb d'examens professionnels	Candidats inscrits	Lauréats
FAF	A	1	13	1
	B	1	23	2
	D	2	35	15
Total FAF		4	71	18
FTE	A	1	2	2
	B	1	19	1
	C	1	77	31
	D	2	302	60
Total FTE		5	400	94
FSA	C	2	46	7
	D	2	14	3
Total FSA		4	60	10
FSE	A	2	4	1
	B	2	15	7
	C	1	10	2
Total FSE		5	29	10
FED	B	0	0	0
Total FED		0	0	0
TOTAL GENERAL		18	560	132

Source : Données DGRH

On note :

- sur 19 examens professionnels organisés, 1 s'est avéré infructueux. Le caractère infructueux des examens s'explique par l'absence d'inscrits et/ou l'absence de lauréats ;
- aucun examen professionnel n'a fait l'objet d'un report d'organisation sur 2025, si ce n'est que la poursuite des épreuves d'admission pour 1 examen en janvier 2025.

Le taux de réussite aux examens professionnels est de 23,25 %, un taux constant par rapport à l'année précédente qui résulte notamment du maintien de la transparence en matière d'évolution de carrière.

L'ORIENTATION ET LA MOBILITE

LA MOBILITE EXTRA-SERVICE

En 2024, 140 agents ont bénéficié d'une mobilité extra-service, un chiffre marquant une forte diminution par rapport à l'année 2023 avec un pic particulièrement haut de 239 agents.

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4 et CC5	Total	Dont homme	Dont femme
Nombre de mutations abouties dans l'année	41	61	29	9	140	46	94

Source : données déclaratives des services, AAI et EPA

Les agents bénéficiant d'une mobilité extra-service sont majoritairement de catégorie B (43,6 %).

LA MOBILITE INTRA-SERVICE

D'après les fiches déclaratives des services et EPA, 170 agents ont obtenu une mutation en interne au sein de leur organisme, impliquant soit un changement d'adresse, soit un changement d'emploi ou les deux.

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4 et CC5	Total	Dont homme	Dont femme
Nombre de mutations abouties dans l'année	23	53	66	28	170	61	109

Source : données déclaratives des services, AAI et EPA

La mobilité intra-service touche majoritairement les femmes (64,1 %) et les agents de niveau B et C (70 %).

LES FLUX

Sur la base exclusive des fiches déclaratives des services et EPA, le tableau ci-après dresse les différents cas d'entrées et de sorties de la collectivité au cours de l'année 2024, pouvant concerner des agents titulaires ou non.

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4 et CC5			
I - ENTRÉES					Total	Homme	Femme
Recrutement suite à la réussite d'un concours (externe, interne)	23	142	55	4	224	68	156
Nomination sur liste d'aptitude	0	0	0	29	29	24	5
Recrutement sur dispositif TRH	4	8	3	3	18	10	8
Mobilité (mutation)	36	39	16	15	106	40	66
Reprise suite à une disponibilité / un détachement / une suspension de contrat / une mise à disposition / un	8	7	4	9	28	13	15

congé parental, congé sans traitement							
Recrutement/renouvellement CDD ANT	516	966	462	317	2 261	818	1 443
Affectation/renouvellement FEDA	15	0	3	0	18	9	9
Mise à disposition CEAPF	3	3	1	0	7	1	6
Transfert d'agent avec poste	3	6	8	13	30	18	12
TOTAL	608	1 171	552	390	2 721	1 001	1 720

Source : Données déclaratives des services, AAI et EPA

Les 2 721 mouvements en entrées, ramenés à l'ensemble des effectifs répertoriés dans l'ensemble des services et EPA hors dispositifs d'insertion professionnelle, concernent plus de 33 % du total et les flux de sorties (1 665 mouvements) concernent plus de 20 % du total.

Au niveau des 2 721 entrées, il peut être observé que :

- ▶ le poids des recrutements à titre définitif (concours, liste d'aptitude, TRH) représente 10 % des cas d'entrée ;
- ▶ 83,1 % des entrées sont à titre temporaire (CDD) traduisant une précarité sur certains postes ;
- ▶ 65,4 % des effectifs entrant dans la collectivité concernent l'encadrement (cat. A et B) ;
- ▶ les nouvelles recrues sont majoritairement des femmes (63,2 %).

II - SORTIES					Total	Homme	Femme
Départ à la retraite	14	46	27	48	135	80	55
Départ volontaire	44	111	31	11	197	54	143
Révocation – licenciement - inaptitude	2	2	12	3	19	18	1
Décès	2	3	3	9	17	13	4
Départ : disponibilité /détachement /suspension de contrat/ mise à disposition/ congé parental/ congé sans traitement	33	56	18	20	127	39	88
Fin de CDD ANT	289	424	183	81	977	355	622
Fin de détachement FEDA	11	0	0	0	11	8	3
Fin de mise à disposition CEAPF	3	0	0	0	3	1	2
Mobilité (mutation)	41	61	29	9	140	46	94
Transfert d'agent avec poste	2	4	6	8	20	11	9
Stagiaire concours non titularisé	1	7	0	11	19	13	6
TOTAL	442	714	309	200	1 665	638	1 027

Au niveau des 1 665 sorties, il est à noter que :

- ▶ 59,3 % des cas de sorties concernent les non titulaires (fin de CDD ou fin de détachement de FEDA) ;
- ▶ Pour les agents titulaires, le motif de départ correspondant à un changement de position statutaire (détachement, disponibilité, congé parental etc.), représente 7,6 % des départs ;
- ▶ les agents de catégorie B sont les plus concernés et représentent 42,9 % des départs ;
- ▶ les femmes sont majoritaires dans ces flux de sorties (61,7 %).

LES ABSENCES

Sont concernés au titre de cette rubrique :

- ▶ Les congés annuels (dont les majorations pour ancienneté et enfants à charge),
- ▶ Les congés administratifs,
- ▶ Les congés de maternité,
- ▶ Les congés parentaux,
- ▶ Les congés de formation professionnelle,
- ▶ Les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux,
- ▶ Les autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducatives, sportives et culturelles,
- ▶ Les disponibilités pour convenances personnelles,
- ▶ Les journées de grève,
- ▶ Les diverses autres absences.

NB : Les disponibilités pour convenances personnelles et les journées de grève ne sont pas rémunérées, alors que toutes les autres absences relevées ci-avant le sont.

Pour l'année 2024, les données individuelles communiquées par les 64 entités sur le nombre de demandes et le nombre de jours de congés (autres que maladie), ont été globalisées et réparties ainsi, selon le type de congés et les tranches de nombre de jours d'absence :

	Nombre de demandes de congés					
	≤ 5 jours	≥ 5,5j et < 15j	≥ 15j et < 30j	≥ 30j	Nbre total de demandes	Nbre total de jours de congés*
Congés annuels (majoration pour ancienneté et enfants à charge incluse)	45 306	7 385	1 451	261	54 403	98 670
Congés de maternité ou d'adoption	Congés de 16 semaines			107	107	7 299
Congés parentaux	Congés par tranche de 6 mois			7	7	732
Congés de formation professionnelle	3 134	58	6	10	3 208	1 754

Congés pour formation syndicale	559	16	0	0	575	786
Absence pour participer aux examens professionnels ou aux concours (en qualité de candidat)	449	1	0	0	450	423
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2 821	32	0	0	2 853	859,5
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	53	48	0	0	101	511,5
Repos compensateur	6 610	28	2	0	6 640	2 345,23
Grève	426	5	0	0	431	930
Autres absences	758	20	4	1	783	1 007,5
TOTAL	60 116	7 593	1 463	386	69 558	115 317,73

Source : Données déclaratives des services, AAI et EPA

* Donnée non fournie par certaines entités

Au cours de l'année 2024, le nombre de demandes de congés déclarées s'élève à 69 558. En revanche, le nombre de jours de congés n'ayant pas été communiqué par l'ensemble des entités, le total présenté ne reflète pas la réalité.

S'agissant des congés annuels, ils représentent 78,2 % des demandes.

Les demandes de congés de moins de 5 jours représentent 86,4 % des demandes totales contre 10,9 % pour les demandes de 5 à 15 jours, 2,1 % pour les demandes comprises entre 15 à 30 jours et 0,55 % pour celles supérieures à 30 jours.

LES MESURES DISCIPLINAIRES

La répartition des sanctions disciplinaires prises en 2024 à l'encontre des agents des services administratifs, AAI et des EPA s'établit ainsi, selon les groupes de sanction concernés :

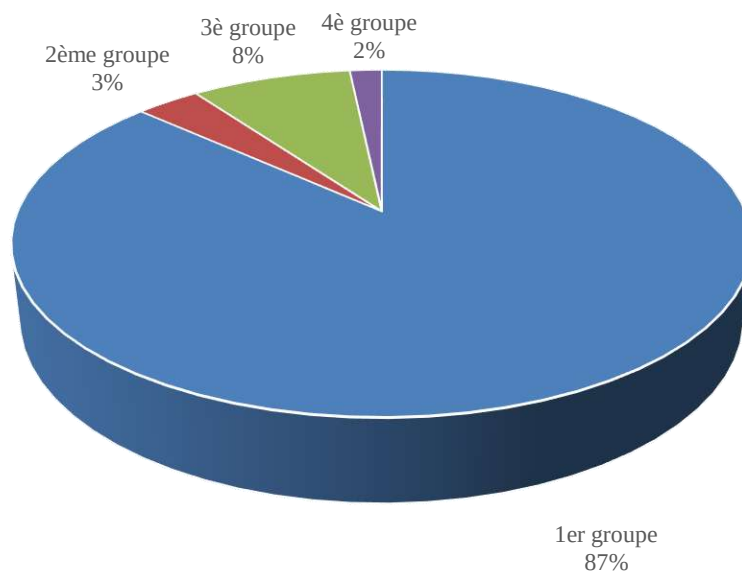
Type de sanctions		Sanctions prononcées dans l'année		Sanctions en cours au 31/12/2024	
		Nombre de sanctions	Nombre d'agents	Nombre de sanctions	Nombre d'agents
1er groupe	Avertissement	32	29	0	0
	Blâme	20	20	0	0
2ème groupe	Radiation du tableau d'avancement	0	0	0	0
	Abaissement d'échelon	0	0	0	0

	<i>Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)</i>	2	2	0	0
	<i>Déplacement d'office</i>	0	0	0	0
3ème groupe	<i>Rétrogradation</i>	0	0	1	1
	<i>Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 2 ans)</i>	5	5	0	0
4ème groupe	<i>Révocation</i>	1	1	0	0
TOTAL		60	57	1	1

Source : Données déclaratives des services, AAI et EPA

Ainsi, 60 sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ont été prononcées en 2024 et ont concerné 57 agents.

La diminution des sanctions disciplinaires du 2ème au 4ème groupe prononcées en 2024 s'explique principalement par le processus de renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP). En effet, l'organisation des élections de ces instances a nécessité la mise en place et la nomination de leurs nouveaux membres, ce qui a entraîné un ralentissement dans l'instruction et le prononcé des sanctions. Ce contexte transitoire a conduit à un report de certaines procédures disciplinaires, le temps que les CAP nouvellement constituées puissent être pleinement opérationnelles.



Sur les données communiquées, on peut relever que 86,7 % des sanctions prononcées relèvent du 1er groupe (dont 53,3 % d'avertissement et 33,3 % de blâme) et concernent 49 agents. Cela représente une part du total beaucoup plus importante qu'en 2023, où elle était de 68,3 %.

En ce qui concerne les sanctions de 3ème groupe, 5 ont été prononcées en 2024.

Les sanctions de 4ème groupe représentent 1,7 % des sanctions prononcées (1 révocation) concernant 1 agent en 2024.



Chiffres clés à retenir :

AVANCEMENT :

- ▶ 4 149 fiches de notation réceptionnées par la DGRH
- ▶ 2 190 avancements d'échelon
- ▶ Nombre d'agents ayant bénéficié d'une réduction d'ancienneté : 1 310
- ▶ 181 avancements de grade

EXAMENS PROFESSIONNELS :

- ▶ 18 examens professionnels ouverts
- ▶ 23 % de taux de réussite

MOBILITÉ :

- ▶ 140 agents ont muté dans une autre entité administrative
- ▶ 170 agents ont bénéficié d'une mobilité en interne dans leur propre structure
- ▶ Les cadres de catégorie B sont les plus mobiles (44 % des mutations)

FLUX :

- ▶ 2 721 entrées et 1 665 sorties enregistrées
- ▶ 83 % des entrées et 59 % des sorties concernent des contrats à durée déterminée

ABSENCE :

- ▶ Hormis les arrêts maladie, chaque agent a déposé en moyenne 8 demandes d'absence dans l'année

DISCIPLINE :

- ▶ 60 sanctions prononcées
- ▶ 57 agents sanctionnés
- ▶ 87 % des sanctions relève du niveau 1 (blâme ou avertissement)
- ▶ Les révocations ont concerné 1 agent de l'administration



LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation professionnelle des agents de l'administration présente plusieurs sources de financement, à savoir d'une part, sur les crédits de la DGRH dans le cadre de la stratégie de formation professionnelle continue et d'autre part, sur les crédits spécifiques des services administratifs et des établissements publics à caractère administratif.

LA FORMATION SUR CREDITS DGRH

La mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle continue 2024 au bénéfice des agents de l'administration de la Polynésie française fait siennes les orientations générales (I, II, III) précisées ci-dessous, pour lesquelles trois axes prioritaires (1, 2, 3) ont été fixés.

- I. Disposer d'une offre de formation de qualité et accessible à tous
 1. Améliorer l'entrée en formation par des évaluations ;
 2. Développer de nouveaux parcours de formation ;
 3. Développer les MOOC.
- II. Mettre en place une gestion dématérialisée du processus de formation
 1. Tests et paramétrages ;
 2. Plan de déploiement ;
 3. Guide de l'utilisateur et formations.
1. Renforcer le vivier FOA et le professionnaliser
 1. Parcours institutionnalisé ;
 2. Développement du réseau et des outils FOA.

FORMATIONS TRANSVERSALES 2024

Organisées et prises en charge par la Direction générale des ressources humaines (DGRH), les formations transversales constituent, d'une part la partie la plus importante de la formation continue des agents de l'administration ; et d'autre part, le résultat des besoins exprimés par les services et des orientations stratégiques en matière de formation professionnelle.

Aussi, voici l'ensemble des éléments relatif à l'exécution du plan de formation 2024 :

	<i>Nombre prévu en début d'année 2024</i>	<i>Nombre réalisé en fin d'année</i>	<i>% de réalisations/prévision début d'année 2024</i>
<i>Module</i>	92	43	47 %
<i>Sessions</i>	184	111	60 %
<i>Actions de formation*</i>	2 208	1 325	60 %

* Sont définies comme action de formation, la réalisation d'une formation par un agent, ce nombre diffère du nombre d'agents formés car un agent peut suivre différentes formations.

1 325 actions de formation ont été réalisées au bénéfice de 1 080 agents. Par rapport au prévisionnel fixé en début d'année, le taux de performance pour l'année 2024 est d'environ 60 %. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2023, où le taux d'exécution était de 58 %, illustrant une stabilisation dans l'organisation des formations.

LES FRAIS DES FORMATIONS TRANSVERSALES

Organisées et prises en charge par la DGRH, les formations transversales constituent la partie la plus importante de la formation continue des agents de l'administration.

Ainsi en 2024, les dépenses de formation s'élèvent à quarante-neuf millions cinq cent cinq mille neuf cent trente francs CFP (49 505 930 XPF).

	Frais de formation
Frais de formation, dont :	43 524 350 XPF
-Formations dispensées par les organismes de formation (6 OF)	40 232 350 XPF
-Formations dispensées par les formateurs occasionnels de l'Administration (8 FOA)	3 292 000 XPF
Indemnités de déplacement	5 981 580 XPF
Total général	49 505 930 XPF

BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

► Le nombre d'agents formés par catégorie :

Catégorie Agent	Total en nb	%
Catégorie A	774	35 %
Catégorie B	774	35 %
Catégorie C	441	20 %
Catégorie D	220	10 %
Total	2 209	-

► Le nombre d'agents formés par archipel :

Catégorie Agent	Total en nb	%
IDV	1 325	60 %
ISLV	662	30 %
Australes	111	5 %
Marquises	111	5 %

Total	2 209	-

STRATEGIE RELATIVE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2024

Dans la continuité de la stratégie de formation professionnelle initiée en 2023, l'offre de formation 2024 s'articule autour de plusieurs thématiques majeures :

- Formation CEGO : Douze agents de catégorie D ont suivi un parcours de professionnalisation visant leur nomination en qualité d'agents techniques (catégorie C de la fonction publique de la Polynésie française). Ces agents ont été positionnés pendant un an sur des postes de « responsable de travaux bâtiments ou infrastructures » ;
- Certification CléA : parcours personnalisé précédé d'une évaluation couvrant les 7 domaines du référentiel ;
- Certification CléA manager : programme dédié au renforcement des compétences managériales dans une démarche d'amélioration continue ;
- Formation des formateurs : développement des compétences pédagogiques pour concevoir et animer des formations ;
- Parcours d'Adaptation et d'Intégration des stagiaires-lauréats de concours : organisation de deux PAI, l'un destiné aux attachés d'administration et l'autre aux ingénieurs, pour faciliter leur intégration professionnelle ;
- Développement des formations 'Aravihi : formation des référents en ressources humaines pour une utilisation efficace de la plateforme, garantissant une gestion fluide des inscriptions, du suivi et des modules e-learning.



LE DIALOGUE SOCIAL

REUNION DES ORGANISMES CONSULTATIFS

Plusieurs organismes paritaires permettent d'assurer le dialogue social. Ces organismes, listés ci-dessous, promeuvent une démarche d'échange et de concertation entre les partenaires sociaux et l'administration :

- le conseil supérieur de la fonction publique (CSFP) : il délibère notamment sur toutes les questions à caractère général, intéressant les fonctionnaires de la Polynésie française dont il est saisi. Il a été réuni à 4 reprises en 2024 et ses travaux ont porté notamment sur l'examen de 29 projets de délibération et lois du pays.
- la commission administrative paritaire (CAP) : il existe 29 CAP relatives aux 56 cadres d'emplois de la fonction publique de la Polynésie française. En 2024, les CAP ont été réunies 81 fois, 74 fois en CAP ordinaire et 7 fois en formation disciplinaire. Outre les questions liées à l'avancement, les CAP ont été consultées pour traiter de dossiers individuels liés notamment aux changements de position, aux prolongations d'activité, aux refus de titularisation, aux mesures disciplinaires, etc. ;
- la commission paritaire consultative des ANFA (CPC-ANFA) : elle donne un avis consultatif sur toutes les questions relatives à la carrière des ANFA exerçant dans les services administratifs. Les agents ANFA affectés dans les EPA sont soumis à un dispositif distinct. La CPC des ANFA s'est réunie 2 fois en 2024 pour traiter notamment de l'avancement.

LES GREVES

En 2024, 9 préavis et mouvements de grève ont eu lieu dans les services et établissements publics administratifs :

- le 3 juillet, l'hôpital d'Uturoa situé à Raiatea a fait l'objet d'un préavis de grève déposé par la confédération syndicale des travailleurs de Polynésie – Force ouvrière (CSTP-FO) présentant 5 points de revendications dont la construction d'un hôpital neuf, le recrutement en urgence de personnel, le paiement des heures réalisées au titre des gardes ou astreintes ainsi que des heures supplémentaires. Un protocole de fin de conflit est intervenu le 5 juillet, avant que la grève ne devienne effective.

- le 16 septembre, la direction de la jeunesse et des sports (DJS) a fait l'objet d'un préavis de grève déposé par la CSTP-FO présentant 3 points de revendications dont le retrait du projet de scission de la DJS et le maintien des instances de direction. Un protocole de fin de conflit est intervenu le 18 septembre, avant que la grève ne devienne effective.

- le 4 octobre, la direction des transports terrestres (DTT) a fait l'objet d'un préavis de grève déposé par la CSTP-FO présentant 3 points de revendications dont la demande d'approbation du dossier d'indemnités de sujétions spéciales des agents du service. Un protocole de fin de conflit est intervenu le 16 octobre, après 6 jours de grève effective.

- le 30 octobre, la direction de l'équipement (DEQ) a fait l'objet d'un préavis de grève déposé par OTAHI et le Syndicat des Gens de Mer (SGM) présentant 7 points de revendications dont le règlement des heures impayées, le recrutement de cinq mécaniciens, la prise en charge de la formation des marins de la Flotille et la mise en place de départs volontaires à la retraite. Un protocole de fin de conflit est intervenu le 4 novembre, avant que la grève ne devienne effective.

- le 6 novembre, le centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) a fait l'objet d'un préavis de grève déposé par A TIA I MUA présentant 3 points de revendications concernant les médecins du service anesthésie et réanimation de l'entité. Un protocole de fin de conflit est intervenu le 11 novembre, avant que la grève ne devienne effective.

- le 29 novembre, ont été déposés par la fédération de rassemblement des agents de l'administration de Polynésie (FRAAP) :

- o un préavis de grève générale présentant 18 points de revendications ;
- o un préavis de grève spécifique à la direction de l'aviation civile (DAC) présentant 25 points de revendications ;

- o un préavis de grève spécifique à la direction de l'équipement (DEQ) présentant 14 points de revendications.

Un protocole de fin de conflit est intervenu le 11 décembre, après 6 jours de grève effective.

- le 3 décembre, un préavis de grève générale a été déposé par le syndicat de la fonction publique (SFP) présentant 9 points de revendications. Un protocole de fin de conflit est intervenu le 11 décembre.



Chiffres clés à retenir :

- ▶ *Un conseil de la fonction publique (CSFP) qui s'est réuni à 4 reprises*
- ▶ *29 commissions administratives paritaires (CAP) réunis 81 fois*
- ▶ *Une commission paritaire consultative des ANFA qui s'est réunie 2 fois*



L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME

L'égalité homme-femme est un principe à valeur constitutionnelle qu'il est important de valoriser et d'en mesurer l'évolution au sein des effectifs et des politiques RH de notre administration. Sont communiquées par ailleurs des données sur des populations particulières et certaines thématiques liées aux politiques RH.

L'EGALITE HOMME-FEMME DANS LES ENTITES ADMINISTRATIVES

Cette analyse concerne les effectifs sur postes budgétaires de la Polynésie française dans les entités administratives. Elle n'intègre donc pas les agents hors postes budgétaires de la Polynésie française et les autres personnels contribuant à l'activité du service (CEAPF, dispositifs d'insertion professionnelle, ANT hors postes et sur travaux en régie, etc).

Les 7 842 agents des entités administratives en poste au 31 décembre 2024 se répartissent ainsi par sexe :

Populations		Effectifs au 31/12/2024	Homme	Femme	Ratio H/Total
Agents de droit public	Agents relevant du statut de la fonction publique de la PF	7 054	2 926	4 128	41,48%
	...Dont les agents titulaires et stagiaires	5 515	2 318	3 197	42,03%
	...Dont les agents non titulaires sur poste	1 539	608	931	39,51%
	Fonctionnaires en service détaché auprès de l'administration de la Polynésie (FEDA)	46	28	18	60,87%
	Sous-total :	7 100	2 954	4 146	41,61%
Agents de droit	Effectifs relevant du statut ANFA	600	262	338	43,67%
	Effectifs relevant des statuts de marins, dockers itinérant, suppléants, avocats	125	114	11	91,20%
	Agents issus de la société civile affectés ou non sur emploi fonctionnel	17	7	10	41,18%
	Sous-total :	742	383	359	51,62%
Total effectifs sur postes budgétaires de la PF		7 842	3 337	4 505	42,55%

En 2024, le nombre de femmes est à nouveau supérieur à celui des hommes, après une première occurrence en 2020. La féminisation des agents de l'administration est une constante observée depuis 15 ans, le taux de femmes atteignant 57,45 % en 2024.

La pyramide des âges permet de relever que les tranches supérieures à 60 ans et celle des moins de 20 ans sont davantage occupées par des hommes. A contrario, les femmes sont majoritaires dans les tranches entre 20 et 60 ans. Cette donnée est à rapprocher des résultats aux concours où les lauréats sont majoritairement des femmes (voir parité relative aux stagiaires ci-dessous).

L'EGALITE HOMME-FEMME SUR DES THEMATIQUES PARTICULIERES EN MATIERE DE RECRUTEMENT PAR CONCOURS

Le tableau ci-après illustre la répartition femmes/hommes des candidats, des lauréats et des membres de jury pour les trois (3) concours ouverts et clôturés en 2024 :

<i>Candidats autorisés à concourir</i>		<i>Jury</i>		<i>Lauréats</i>	
<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>
32	56	8	11	27	39

Pour les concours ouverts et clôturés en 2024, une prédominance des candidatures féminines est observée, avec 64 % de femmes contre 36 % d'hommes.

S'agissant des lauréats, sur les 66 retenus, on compte 59 % de femmes et 41 % d'hommes.

Le tableau ci-après présente la répartition femmes/hommes des candidats et des membres de jury pour trois (3) concours ouverts en 2024 et en cours de finalisation en 2025 :

Candidats autorisés à concourir		Jury	
H	F	H	F
735	1241	6	6

À nouveau, une large prédominance féminine est observée parmi les candidats autorisés à concourir, avec 63 %.

À la date de rédaction de ce rapport, les concours de recrutement à finaliser en 2025 n'étant pas encore clôturés, les données relatives aux lauréats ne sont pas encore disponibles.

Pour les concours ouverts en 2024, la composition des jurys tend à être majoritairement féminine.

EN MATIERE D'EXAMENS PROFESSIONNELS

Le tableau ci-après illustre la répartition H/F des candidats, lauréats et membres du jury relatifs aux dix-neuf (18) examens professionnels organisés en 2024 :

Candidats inscrits		Jury		Lauréats	
H	F	H	F	H	F
382	178	21	60	90	42

S’agissant des candidats : la part d’agents de sexe féminin inscrite et lauréate aux examens est plus importante que celle de sexe masculin, dans toutes les filières hormis celle de la filière technique. Cette filière, en particulier dans les cadres d’emplois de catégorie D, concentre une population masculine.

S’agissant des membres de jurys, la composition des membres des jurys marque une nette prédominance des éléments féminins (74,07 %).

DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

La représentation respective des hommes et des femmes au sein des CAP (ne siégeant pas en disciplinaire) de la fonction publique de la Polynésie française réunies en 2024 s’établit ainsi :

	Masculin		Féminin		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Titulaires	116	54,98 %	203	42,56 %	319
Suppléants	95	45,02 %	274	57,44 %	369
Total	211	30,67 %	477	69,33 %	688

Source : Données DGRH

On constate globalement une prépondérance de la représentation féminine dans les CAP aussi bien chez les titulaires que chez les suppléants.

DANS LES COMMISSIONS TECHNIQUES PARITAIRES

Lors des élections des représentants siégeant dans les commissions techniques paritaires en 2021, la représentation respective des hommes et des femmes au sein des CTP de la fonction publique de la Polynésie française s’établit ainsi :

	Masculin		Féminin		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Titulaires	54	48,6 %	57	51,4 %	111
Suppléants	55	49,5 %	56	50,5 %	111
Total	109	49,1 %	113	50,9 %	222

Source : Données DGRH

On constate globalement une très légère prépondérance de la représentation féminine dans les CTP et elles sont aussi majoritaires chez les titulaires.

Cette tendance n’a cessé de croître en 2024 comme l’atteste les demandes de modification des services et établissements concernant les membres de l’administration siégeant dans ces commissions.

EN MATIERE DE FORMATION

En 2024, l'offre de formation proposée sur le budget DGRH en matière de formations transversales, a conduit à la réalisation de 1 325 actions de formation pour un total d'agents concernés chiffré à 1 080.

La répartition H/F dans les actions de formation menées par la DGRH au titre de l'année 2024 s'établit ainsi :

	Nombre stagiaires
Homme	301
Femme	779
Total général	1080

Les femmes ont représenté 72 % des agents bénéficiaires de formation.

Annexe 1 : Répartition des effectifs entre les services administratifs (SA) et l'autorité administrative indépendante (AAI), et des établissements publics à caractère administratif (EPA).

		Situation au 31 décembre 2023	Situation au 31 décembre 2024	Variation 2023/2024	
				En chiffre	En %
Personnels sur postes budgétaires de la Polynésie française (PF)					
Agents de droit public	Agents relevant du statut de la fonction publique de la PF (FPPF) en position d'activité	4 577	4 688	111	2,43%
	- agents titulaires (TT) et stagiaires (STA)	3 670	3 667	-3	-0,08%
	- agents non titulaires (ANT) (sur article 641 31)	907	1 021	114	12,57%
	Fonctionnaires en service détachés auprès de l'administration de la PF (FEDA)*	41	42	1	2,44%
	Sous-total :	4 618	4 730	112	2,43%
Agents de droit privé	Agents relevant du statut ANFA	454	411	-43	-9,47%
	Agents relevant des statuts de marins (CM), dockers itinérants (DI), suppléants (SR), avocats (AVOC)	141	125	-16	-11,35%
	Agents issus de la société civile affectés sur emploi fonctionnel	11	17	6	54,55%
	Sous-total :	606	553	-53	-8,75%
Total effectifs sur postes budgétaires de la PF (a)		5 224	5 283	59	1,13%
Personnels hors postes budgétaires de la PF et personnes contribuant à l'activité des entités administratives					
Agents de droit public	Agents du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF) hors éducation	109	110	1	0,92%
	Agents non titulaires (ANT) hors postes	139	194	55	39,57%
Autres personnes	Volontaires au développement (CVD) en fonction dans les services administratifs (**)	85	50	-35	-41,18%
	Personnes en activité sur d'autres dispositifs d'insertion professionnelle (CAE, SITH, ...) (**)	253	278	25	9,88%
Total effectifs hors postes budgétaires de la PF (b)		586	632	46	7,85%
Total général des effectifs (a+b)		5 810	5 915	105	1,81%

Etablissements publics administratifs (EPA)

		Situation au 31 décembre 2023	Situation au 31 décembre 2024	Variation 2023/2024	
				En chiffre	En %
Personnels sur postes budgétaires de la Polynésie française (PF)					
Agents de droit public	Agents relevant du statut de la fonction publique de la PF (FPPF) en position d'activité	2 241	2 366	125	5,58%
	- agents titulaires (TT) et stagiaires (STA)	1 756	1 848	92	5,24%
	- agents non titulaires (ANT) (sur article 641 31)	485	518	33	6,80%
	Fonctionnaires en service détachés auprès de l'administration de la PF (FEDA)*	41	4	-37	-90%
	Sous-total :	2 282	2 370	88	3,86%
Agents de droit privé	Agents relevant du statut ANFA	233	189	-44	-18,88%
	Agents relevant des statuts de marins (CM), dockers itinérants (DI), suppléants (SR), avocats (AVOC)	0	0	0	-
	Agents issus de la société civile affectés sur emploi fonctionnel	9	6	-3	-33,33%
	Sous-total :	242	195	-47	-19,42%
Total effectifs sur postes budgétaires de la PF (a)		2 524	2 565	41	1,62%
Personnels hors postes budgétaires de la PF et personnes contribuant à l'activité des entités administratives					
Agents de droit public	Agents du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF) hors éducation	15	16	1	6,67%
	Agents non titulaires (ANT) hors postes	19	18	-1	-5,26%
Autres personnes	Volontaires au développement (CVD) en fonction dans les services administratifs (**)	11	2	-9	-81,82%
	Personnes en activité sur d'autres dispositifs d'insertion professionnelle (CAE, SITH,...) (**)	25	15	-10	-40,00%
Total effectifs hors postes budgétaires de la PF (b)		70	51	-19	-27,14%
Total général des effectifs (a+b)		2 594	2 616	22	0,85%

Annexe 2 : Répartition par entité.

Type de structure	Entité	Sigle	Effectifs	En % du total
Service administratif	Direction de la santé	DSP	1175	14,36%
	Direction générale de l'éducation et des enseignements	DGEE	836	10,22%
	Direction de l'équipement	DEQ	790	9,66%
	Direction de l'agriculture	DAG	247	3,02%
	Direction de l'aviation civile	DAC	230	2,81%
	Service des moyens généraux	SMG	218	2,67%
	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	DSFE	216	2,64%
	Direction des affaires foncières	DAF	157	1,92%
	Service d'accueil et de sécurité	SAS	151	1,85%
	Direction des impôts et des contributions publiques	DICP	106	1,30%
	Direction des ressources marines	DRM	99	1,21%
	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles	SEFI	96	1,17%
	Direction du système d'information	DSI	96	1,17%
	Direction générale des ressources humaines	DGRH	89	1,09%
	Direction de la construction et de l'aménagement	DCA	85	1,04%
	Direction du budget et des finances	DBF	83	1,01%
	Direction des transports terrestres	DTT	78	0,95%
	Direction de la biosécurité	DBS	74	0,90%
	Direction générale des affaires économiques	DGAE	69	0,84%
	Service des parcs et jardins et de la propreté	SPJP	61	0,75%
	Direction de la jeunesse et des sports	DJS	59	0,72%
	Secrétariat général du gouvernement	SGG	48	0,59%
	Direction de la culture et du patrimoine	DCP	41	0,50%
	Direction polynésienne des affaires maritimes	DPAM	37	0,45%
	Service du tourisme	SDT	34	0,42%
	Contrôle des dépenses engagées	CDE	33	0,40%
	Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale	ARASS	32	0,39%
	Direction à l'environnement	DIREN	31	0,38%
	Direction du travail	TRAV	29	0,35%
	Service du patrimoine archivistique et audiovisuel	SPAA	25	0,31%
	Service de l'imprimerie officielle	IO	23	0,28%
	Circonscription des îles Marquises	CMQ	20	0,24%
	Direction de la modernisation et des réformes de l'administration	DMRA	19	0,23%
	Circonscription des îles Sous-le-Vent	CISL	16	0,20%
	Secrétariat général du CESEC	SG-CESEC	15	0,18%

	<i>Service de l'artisanat traditionnel</i>	<i>ART</i>	15	0,18%
	<i>Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique</i>	<i>DAIEP</i>	15	0,18%
	<i>Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse</i>	<i>DPDJ</i>	13	0,16%
	<i>Délégation de la Polynésie française à Paris</i>	<i>DPF</i>	11	0,13%
	<i>Délégation à l'habitat et à la ville</i>	<i>DHV</i>	11	0,13%
	<i>Circonscription des Tuamotu-Gambier</i>	<i>CTG</i>	11	0,13%
	<i>Délégation pour le développement des communes de la Polynésie française</i>	<i>DDC</i>	10	0,12%
	<i>Circonscription des îles Australes</i>	<i>CAU</i>	10	0,12%
	<i>Service de la communication</i>	<i>COM</i>	9	0,11%
	<i>Direction de la commande publique</i>	<i>DCO</i>	8	0,10%
	<i>Direction polynésienne de l'énergie</i>	<i>DPE</i>	8	0,10%
	<i>Agence de développement économique de la Polynésie française</i>	<i>ADE</i>	8	0,10%
	<i>Direction générale de l'économie numérique</i>	<i>DGEN</i>	8	0,10%
	<i>Service de la traduction et de l'interprétariat</i>	<i>STI</i>	7	0,09%
	<i>Délégation à la recherche</i>	<i>REC</i>	4	0,05%
	<i>Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires</i>	<i>DSCEN</i>	4	0,05%
<i>Établissement public administratif</i>	<i>Centre hospitalier de la Polynésie française</i>	<i>CHPF</i>	1975	24,14%
	<i>Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française</i>	<i>IJSPF</i>	102	1,25%
	<i>Centre de formation professionnelle des adultes</i>	<i>CFPA</i>	99	1,21%
	<i>Te Fare Tauhiti nui</i>	<i>TFTN</i>	93	1,14%
	<i>Institut d'insertion médico-éducatif</i>	<i>IIME</i>	77	0,94%
	<i>Fare Tama hau</i>	<i>FTH</i>	57	0,70%
	<i>Conservatoire artistique de la Polynésie française</i>	<i>CAPF</i>	50	0,61%
	<i>Institut de la statistique de la Polynésie française</i>	<i>ISPF</i>	48	0,59%
	<i>Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire</i>	<i>CAPL</i>	38	0,46%
	<i>Centre des métiers de la mer de Polynésie française</i>	<i>CMMPF</i>	26	0,32%
	<i>Musée de Tahiti et des îles</i>	<i>MTI</i>	22	0,27%
	<i>Centre des métiers d'art de la Polynésie française</i>	<i>CMA</i>	12	0,15%
<i>AAI</i>	<i>Autorité polynésienne de la concurrence</i>	<i>APC</i>	11	0,13%
Total général			8180	100%

Annexe 3 : Répartition des postes budgétaires des entités administratives par familles professionnelles du référentiel des métiers.

Code famille	Libellé de la famille professionnelle	Nb de postes	Ratio 2024	Variation 2023/2024
<i>Domaine professionnel A : Pilotage, management et gestion des ressources internes</i>		2730	32,06%	0,15%
A01	Conception et évaluation des politiques publiques	79	0,93%	-0,02%
A02	Finances et budget	401	4,71%	-0,06%
A03	Fiscalité	97	1,14%	0,01%
A04	Ressources humaines	239	2,81%	-0,05%
A05	Affaires juridiques	124	1,46%	-0,03%
A06	Moyens généraux	1148	13,48%	0,40%
A07	Communication	61	0,72%	-0,06%
A08	Systèmes d'information et TIC	148	1,74%	-0,11%
A09	Logistique	433	5,08%	0,07%
<i>Domaine professionnel B: Politiques publiques d'aménagement et de développement</i>		629	7,39%	0,38%
B01	Economie, commerce, industrie et développement des entreprises	26	0,31%	0,02%
B02	Agriculture, élevage et forêts	208	2,44%	0,01%
B03	Pêche, perliculture et aquaculture	50	0,59%	-0,01%
B04	Tourisme et artisanat	13	0,15%	0,00%
B05	Energie et mines	10	0,12%	0,00%
B06	Eaux et environnement	26	0,31%	0,05%
B07	Affaires foncières	50	0,59%	0,05%
B08	Urbanisme et aménagement	50	0,59%	0,02%
B09	Transports aériens	156	1,83%	0,23%
B10	Transports maritimes	8	0,09%	0,00%
B11	Transports terrestres	29	0,34%	-0,01%
B12	Recherche scientifique	3	0,04%	0,00%
<i>Domaine professionnel C: Interventions techniques et sécurité</i>		1462	17,17%	0,36%
C01	Construction et maintenance des bâtiments	143	1,68%	0,01%

C02	Construction et maintenance des infrastructures portuaires, aéroportuaires, VRD	353	4,15%	0,10%
C03	Topographie et cartographie	22	0,26%	0,02%
C04	Ateliers mécaniques et véhicules	160	1,88%	0,03%
C05	Ingénierie, installation et maintenance électro-technique, électronique	39	0,46%	0,01%
C06	Imprimerie	19	0,22%	-0,01%
C07	Surveillance et sécurité	206	2,42%	0,17%
C08	Hôtellerie et restauration	368	4,32%	-0,02%
C09	Espaces verts	58	0,68%	0,04%
C10	Flotille administrative	94	1,10%	0,02%
Domaine professionnel D : Services à la population		1228	14,42%	-0,22%
D01	Education et enseignement	566	6,65%	-0,06%
D02	Animation, jeunesse et sports	58	0,68%	0,03%
D03	Emploi, formation et insertion professionnelles	62	0,73%	0,03%
D04	Travail	13	0,15%	0,03%
D05	Social	464	5,45%	-0,26%
D06	Culture et patrimoine	65	0,76%	0,02%
Domaine professionnel E : Santé publique		2206	25,90%	-0,56%
E01	Soins et prévention	1412	16,58%	-0,41%
E02	Assistance aux soins	535	6,28%	-0,07%
E03	Soins de rééducation	44	0,52%	-0,01%
E04	Biosécurité et veille sanitaire	58	0,68%	-0,05%
E05	Soins médico-techniques	157	1,84%	-0,02%
Hors domaines professionnels du référentiel des métiers		261	3,06%	-0,11%
#N/A	#N/A	261	3,06%	-0,11%
Total		8516	100%	

Sources: Documents uniques d'organisation et de gestion (DUOG) des services administratifs, établissements publics administratifs et autorités administratives indépendantes

Annexe 4 : Répartition des postes budgétaires des entités administratives par métiers

Code métier	Métier	Nombre de domaines	Ratio
Domaine	professionnel A : Pilotage, management et gestion des ressources internes	2730	32,06%
A01-01	Chargé d'étude et d'audit	7	0,08%
A01-02	Contrôleur de gestion	7	0,08%
A01-03	Chargé de la planification des politiques publiques	3	0,04%
A01-04	Chargé d'études statistiques	27	0,32%
A01-05	Enquêteur	15	0,18%
A01-06	Responsable qualité	14	0,16%
A01-07	Assistant qualité	6	0,07%
A02-01	Chargé de gestion financière, budgétaire et comptable	40	0,47%
A02-02	Chargé des opérations budgétaires et comptables	307	3,60%
A02-03	Agent de caisse	54	0,63%
A03-01	Chargé de la conservation des hypothèques	1	0,01%
A03-02	Chargé du contrôle fiscal et de la vérification des entreprises	13	0,15%
A03-03	Chargé de gestion fiscale	62	0,73%
A03-04	Chargé du recouvrement	21	0,25%
A04-01	Chargé des ressources humaines	169	1,98%
A04-02	Chargé des concours et de la mobilité	5	0,06%
A04-03	Chargé de formation	14	0,16%
A04-04	Chargé de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)	11	0,13%
A04-05	Chargé de paie	26	0,31%
A04-06	Animateur santé et sécurité au travail	14	0,16%
A05-01	Juriste	124	1,46%
A06-01	Responsable administratif et financier	54	0,63%
A06-02	Documentaliste	4	0,05%
A06-03	Chargé de projet de développement	93	1,09%
A06-04	Instructeur de dossier	153	1,80%
A06-05	Secrétaire	548	6,43%
A06-06	Chargé d'accueil	89	1,05%
A06-07	Employé de bureau	158	1,86%
A06-08	Vaguemestre polyvalent	49	0,58%
A07-01	Chargé de communication	50	0,59%
A07-02	Réalisateur - producteur de documents audiovisuels et numériques	1	0,01%
A07-03	Concepteur, réalisateur de produit multimédia	2	0,02%
A07-04	Traducteur - interprète	8	0,09%

A08-01	Administrateur de bases de données	1	0,01%
A08-02	Analyste - développeur d'applications	20	0,23%
A08-03	Chargé d'administration et d'exploitation des systèmes et réseaux	35	0,41%
A08-04	Chef de projet informatique	61	0,72%
A08-05	Chargé d'assistance et de support utilisateurs	31	0,36%
A09-01	Responsable logistique	37	0,43%
A09-02	Gestionnaire des marchés publics	26	0,31%
A09-03	Gestionnaire de stocks	73	0,86%
A09-04	Déclarant en douane	4	0,05%
A09-05	Agent d'installation et de manutention de structures mobiles	28	0,33%
A09-06	Agent polyvalent de logistique, de maintenance et d'entretien	265	3,11%
Domaine professionnel B : Politiques publiques d'aménagement et de développement		629	7,39%
B01-01	Chargé d'études socio-économiques	11	0,13%
B01-02	Chargé de la veille et de la sécurité en matière économique	1	0,01%
B01-03	Chargé du contrôle de la réglementation économique	14	0,16%
B02-01	Ingénieur en développement agricole	32	0,38%
B02-02	Conseiller en développement agricole	39	0,46%
B02-03	Chargé de soutien technique en développement agricole	10	0,12%
B02-04	Chargé du contrôle phytosanitaire	24	0,28%
B02-05	Animateur - vulgarisateur agricole	38	0,45%
B02-06	Agent d'élevage	2	0,02%
B02-08	Agent forestier	20	0,23%
B02-09	Pépiniériste	43	0,50%
B03-01	Chargé de la gestion et de la valorisation des ressources aquatiques	18	0,21%
B03-02	Chargé du contrôle des activités marines et de la préservation des ressources marines	12	0,14%
B03-03	Contrôleur de la qualité des perles	14	0,16%
B03-04	Technicien d'élevage aquacole	1	0,01%
B03-05	Opérateur d'élevage aquacole	5	0,06%
B04-01	Chargé du développement touristique	8	0,09%
B04-02	Agent de développement et d'animation de l'artisanat	5	0,06%
B05-01	Chef de projet des ressources minières	1	0,01%
B05-02	Chargé d'affaires en énergie	9	0,11%
B06-01	Chargé d'affaires environnement	15	0,18%
B06-02	Contrôleur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	6	0,07%
B06-04	Chargé de la collecte des données hydrologiques	5	0,06%
B07-01	Avocat en matière foncière	3	0,04%
B07-02	Conseiller en matière foncière	1	0,01%

B07-04	Gestionnaire des biens domaniaux	46	0,54%
B08-01	Chef de projet urbanisme et aménagement	20	0,23%
B08-02	Préventionniste	4	0,05%
B08-03	Chargé de la prévention des risques naturels	4	0,05%
B08-04	Instructeur d'urbanisme	22	0,26%
B09-01	Responsable du système de management/gestion de la sécurité de l'aviation civile (SMS/SGS)	1	0,01%
B09-02	Chargé de l'exploitation technique et des informations aéronautiques	2	0,02%
B09-03	Chargé de la qualité de service	5	0,06%
B09-04	Agent du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA)	142	1,67%
B09-05	Agent d'information de vol d'aérodrome (AFIS)	5	0,06%
B09-06	Agent de prévention du péril animalier sur les aérodromes (PPA)	1	0,01%
B10-01	Chargé du développement du transport maritime	2	0,02%
B10-02	Chargé de la sécurité des navires	6	0,07%
B11-01	Chef de projet des transports et des déplacements terrestres	5	0,06%
B11-02	Chargé de la sécurité routière	1	0,01%
B11-03	Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	8	0,09%
B11-04	Contrôleur routier	5	0,06%
B11-05	Contrôleur technique de véhicules	10	0,12%
B12-01	Chercheur	3	0,04%
Domaine professionnel C : Interventions techniques et sécurité		1462	17,17%
C01-01	Chef de projet bâtiments	17	0,20%
C01-02	Chargé d'opérations bâtiment	15	0,18%
C01-03	Projeteur	15	0,18%
C01-04	Responsable de travaux bâtiment	20	0,23%
C01-05	Agent du bâtiment	76	0,89%
C02-01	Chef de projet infrastructures	24	0,28%
C02-02	Chargé d'opérations infrastructures	40	0,47%
C02-03	Responsable de travaux infrastructures	65	0,76%
C02-04	Agent d'exploitation des phares et balises	6	0,07%
C02-05	Agent de maintenance des infrastructures - Voiries, aéroports, ports	218	2,56%
C03-01	Géomaticien	6	0,07%
C03-03	Géomètre	9	0,11%
C03-04	Opérateur topographe	7	0,08%
C04-01	Responsable d'atelier mécanique et véhicule	7	0,08%
C04-02	Mécanicien	41	0,48%
C04-03	Tôlier soudeur	10	0,12%

C04-04	Chauffeur poids lourd	28	0,33%
C04-05	Conducteur d'engins	42	0,49%
C04-06	Chauffeur de transport en commun de personnes	31	0,36%
C04-07	Agent de station de carburant	1	0,01%
C05-01	Ingénieur électronique, électrotechnique ou biomédical	4	0,05%
C05-02	Technicien de maintenance en électrotechnique	35	0,41%
C06-01	Chef de fabrication	2	0,02%
C06-02	Opérateur de saisie	7	0,08%
C06-03	Correcteur	1	0,01%
C06-04	Maquettiste d'imprimerie	2	0,02%
C06-05	Imprimeur - reprographe	5	0,06%
C06-06	Façonnier	2	0,02%
C07-03	Agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes	30	0,35%
C07-04	Coordonnateur d'assistance et de sécurité	12	0,14%
C07-05	Chef de brigade de sécurité	9	0,11%
C07-06	Agent de surveillance et de sécurité	155	1,82%
C08-01	Cuisinier	36	0,42%
C08-02	Agent polyvalent de restauration	26	0,31%
C08-03	Lingère	11	0,13%
C08-04	Agent d'entretien de locaux et d'espaces publics	295	3,46%
C09-01	Chef de projet aménagement paysager	2	0,02%
C09-02	Agent de production végétale	8	0,09%
C09-03	Agent d'entretien et d'embellissement d'espaces verts	48	0,56%
C10-01	Officier de pont	21	0,25%
C10-02	Officier mécanicien	15	0,18%
C10-03	Personnel subalterne pont	45	0,53%
C10-04	Personnel subalterne machine	10	0,12%
C10-05	Personne désignée à terre	3	0,04%
Domaine	professionnel D : Services à la population	1228	14,42%
D01-01	Enseignant généraliste ou technique	96	1,13%
D01-02	Enseignant artistique	39	0,46%
D01-03	Formateur professionnel	64	0,75%
D01-04	Psychologue en orientation scolaire	5	0,06%
D01-05	Assistant d'éducation	332	3,90%
D01-06	Gestionnaire administratif des affaires scolaires	30	0,35%
D02-01	Chargé de développement des activités physiques et sportives ou de jeunesse et d'éducation populaire	24	0,28%
D02-02	Régisseur d'opérations événementielles	8	0,09%

D02-03	Technicien du spectacle	26	0,31%
D03-01	Chargé d'ingénierie de formation professionnelle	18	0,21%
D03-02	Conseiller en emploi, formation et insertion professionnelles	40	0,47%
D03-03	Psychologue du travail	4	0,05%
D04-01	Inspecteur du travail	4	0,05%
D04-02	Contrôleur du travail	5	0,06%
D04-03	Agent d'information et de conciliation en droit du travail	4	0,05%
D05-01	Chargé d'action sociale	30	0,35%
D05-02	Travailleur social	220	2,58%
D05-03	Psychologue clinicien	54	0,63%
D05-04	Agent d'éducation pour élèves en situation de handicap	160	1,88%
D06-01	Chargé du patrimoine culturel	24	0,28%
D06-02	Médiateur culturel	5	0,06%
D06-03	Bibliothécaire	2	0,02%
D06-04	Agent de bibliothèque	4	0,05%
D06-05	Archiviste	30	0,35%
Domaine professionnel E : Santé publique		2206	25,90%
E01-01	Médecin	351	4,12%
E01-02	Biologiste médical	14	0,16%
E01-03	Chirurgien-dentiste	27	0,32%
E01-04	Pharmacien	10	0,12%
E01-05	Cadre Sage-femme	4	0,05%
E01-06	Sage-femme	83	0,97%
E01-07	Cadre de santé	71	0,83%
E01-08	Infirmier	847	9,95%
E01-09	Chargé de programmes de santé	5	0,06%
E02-01	Aide-soignant	382	4,49%
E02-02	Assistant dentaire	28	0,33%
E02-03	Hygiéniste dentaire	19	0,22%
E02-04	Auxiliaire de puériculture	9	0,11%
E02-05	Aide médico-psychologique	8	0,09%
E02-06	Ambulancier	35	0,41%
E02-07	Brancardier	54	0,63%
E03-01	Masseur-kinésithérapeute	16	0,19%
E03-02	Ergothérapeute	5	0,06%
E03-03	Diététicien-nutritionniste	11	0,13%
E03-04	Orthophoniste	2	0,02%
E03-05	Psychomotricien	10	0,12%

E04-01	Vétérinaire	10	0,12%
E04-02	Chargé d'études en génie sanitaire	7	0,08%
E04-03	Technicien sanitaire	41	0,48%
E05-01	Physicien médical	5	0,06%
E05-02	Manipulateur d'électroradiologie	50	0,59%
E05-03	Préparateur en pharmacie	36	0,42%
E05-04	Technicien de laboratoire médical	66	0,78%
Hors domaines professionnels du référentiel des métiers		261	3,06%
#N/A	Fiche métier non établie	261	3,06%
Total		8516	100%

Sources: Documents uniques d'organisation et de gestion (DUOG) des services administratifs, établissements publics administratifs et autorités administratives indépendantes

15.2.Système d'information

L'année 2024 a constitué une étape majeure dans la consolidation de la transformation numérique du Pays. La DSI a renforcé simultanément la cybersécurité, l'urbanisation et l'interopérabilité des systèmes d'information, tout en modernisant les infrastructures et les réseaux et en accompagnant les directions métiers.

Cybersécurité

La DSI a fait de la cybersécurité un pilier central de sa stratégie, en déployant des dispositifs de protection avancés et en structurant une gouvernance exemplaire. Ces actions traduisent une volonté claire de garantir la souveraineté numérique du territoire et de protéger les données des citoyens, en parfaite cohérence avec les priorités nationales en matière de résilience numérique. L'anticipation des menaces, la collaboration avec l'ANSSI, et la préparation aux Jeux Olympiques illustrent une posture proactive et responsable.

La DSI a poursuivi avec rigueur le renforcement de la sécurité des systèmes d'information. L'année a été marquée par :

- Le déploiement d'un nouveau certificat racine sur l'ensemble des postes de travail.
- La supervision complète du cycle de vie des certificats numériques.
- L'actualisation de la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI).
- L'organisation d'audits de sécurité, la gestion des incidents en lien avec l'ANSSI, et le pilotage du SOC.
- l'instruction des dossiers d'homologation de sécurité des téléservices du Pays.
- Le déploiement de l'EDR HarfangLab sur plus de 3 000 postes en remplacement de la solution d'antivirus Kaspersky.
- La formalisation de la gestion de crise cyber, de la mise en alerte de la DSI et la réalisation d'exercice de crise cyber dans le cadre particulier de l'organisation des Jeux Olympiques.
- L'implémentation de stations blanches pour la décontamination des supports externes dans les Fare Ora
- Le lancement du projet SIEM en extension du SOC Advens pour renforcer la surveillance en temps réels du système d'information.

Accompagnement des directions métiers (AMOA)

L'accompagnement des directions métiers dans leur transformation numérique témoigne de la capacité de la DSI à agir comme catalyseur de modernisation. En orchestrant des projets structurants dans des domaines aussi variés que la pêche, le tourisme, les finances ou l'aménagement, la DSI affirme son rôle de partenaire stratégique de l'action publique. Cette transversalité renforce l'efficacité de l'administration et s'inscrit pleinement dans la volonté gouvernementale de rendre les services publics plus accessibles, performants et centrés sur les usagers.

Le pôle AMOA s'est renforcé avec le recrutement d'une dizaine de chefs de projet en Autorisation d'Emploi Non Permanent (AENP). Il a piloté avec efficacité des projets structurants dans sept directions, illustrant la capacité de la DSI à accompagner la transformation numérique à grande échelle :

- DPAM : Migration de Revatua vers Odoo, développement de Pahi et Temiti, et lancement de l'externalisation des Systèmes d'Information de la DPAM pour garantir une disponibilité 24/7.
- DRM : Avancement de Moana Prog à 75 %, avec une mise en production prévue en 2025.
- DGAE : Lancement réussi du téléservice i-turu (OpenSub), avec des gains de productivité significatifs.
- DTT : Déploiement d'Utara'a v2 et mise en préproduction d'Itera'a.
- SDT : Finalisation du cahier des charges et étude du SI tourisme.
- SEFI : Lancement du projet Arata'i, avec un important travail de migration des données.
- DAF : Structuration d'une équipe projet dédiée et avancement du programme foncier avec Anahei, Natira'a Fenua, et la plateforme de consultation.
- DAG : Refonte du SIA, migration SIG vers ArGIS Online, et développement d'un outil de gestion des pépinières.

Section Projet : catalyseurs de transformation et leviers d'innovation

L'année 2024 a été marquée par une dynamique intense au sein de la section projet, qui s'est affirmée comme un moteur essentiel de la transformation numérique de la collectivité. Portée par une vision structurante et une exigence d'excellence, l'équipe a piloté des initiatives à fort impact, tout en relevant des défis techniques et organisationnels majeurs. Ces projets, souvent transversaux, ont contribué à renforcer l'agilité, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information, tout en préparant les fondations d'une administration plus performante et résiliente.

➤ Dématérialisation et gestion documentaire

La refonte de la gestion électronique des documents (GED) a franchi une étape décisive avec la sélection de la solution DocuWare SaaS, à l'issue d'une phase d'étude comparative rigoureuse. La mise en place d'une plateforme de développement, la définition des procédures de dématérialisation et la structuration des habilitations témoignent d'une approche méthodique et orientée vers l'industrialisation des processus.

➤ Interopérabilité et ouverture des systèmes

L'ouverture des systèmes d'information s'est accélérée grâce à la mise en production d'API stratégiques, notamment dans les domaines RH et financiers. Les projets Docapic et Sapirus, centrés sur la gestion documentaire et le stockage, incarnent cette volonté d'interconnexion fluide et sécurisée entre les applications métiers.

➤ Décisionnel : vers une gouvernance des données renforcée

La refonte de la plateforme décisionnelle, l'intégration d'outils modernes comme Airflow et Data Galaxy, ainsi que la production de rapports analytiques pour plusieurs directions, illustrent l'ambition de la DSI de faire de la donnée un levier stratégique de pilotage et d'aide à la décision.

➤ **Systèmes d'Information Géographique (SIG)**

L'amélioration des performances de la plateforme Te Fenua, la montée en puissance d'ArcGIS Online, et la transition vers BricsCAD témoignent d'une volonté de moderniser les outils cartographiques tout en renforçant leur accessibilité et leur gouvernance.

➤ **Paiement à distance et services aux usagers**

Le lancement du projet de paiement en ligne, la structuration du Portail Usager (GRU), et la refonte du système de gestion du courrier illustrent l'engagement de la DSI à simplifier les démarches administratives et à améliorer l'expérience usager.

Systèmes et infrastructures : vers une architecture robuste et agile

En intégrant des solutions cloud, en renforçant la sécurité des données et en optimisant les outils collaboratifs, la DSI prépare l'administration à relever les défis de demain. Cette transformation technique est au service d'une ambition politique forte : celle d'une collectivité numérique exemplaire, capable d'innover tout en garantissant la continuité et la sécurité des services.

La DSI a poursuivi la modernisation de ses systèmes avec des actions concrètes :

- 13 500 tickets traités via GLPI, avec une amélioration continue des délais de traitement
- Migration de la messagerie vers Office 365 (plus de 5 000 licences déployées).
- Déploiement de SharePoint, Intune, et Microsoft Defender.
- Refonte de l'architecture LDAP, mutualisation des bases de données PostgreSQL, et déploiement de VEEAM avec sauvegardes immuables.
- Mise en place du pare-feu Internet (WAF) et externalisation du DNS chez Cloudflare
- Lancement de projets structurants comme le ZTNA et SWG.
- 18 campagnes de sensibilisation BlueSecure, avec des taux d'hameçonnage analysés pour affiner les actions.

Réseaux : montée en puissance des capacités et sécurisation des flux

La refonte des réseaux opérée par la DSI répond à un double impératif : performance et sécurité. En augmentant les capacités de connectivité et en adoptant des architectures modernes, la DSI soutient la croissance des usages numériques tout en assurant la maîtrise des flux d'information. Ces évolutions sont essentielles pour accompagner les politiques publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'aménagement du territoire, et traduisent une volonté d'équité numérique sur l'ensemble du territoire.

Les réseaux ont connu une refonte majeure :

- Déploiement d'une liaison 10 Gb/s entre les datacenters.
- Mise en place d'un cœur de réseau en architecture Spine and Leaf.
- Migration des connexions Prolan vers FTTH Pro.

- Installation d'un réseau GPON dans le bâtiment A3.
- Lancement de projets santé (Apicrypt, DPI, ENOVACOM) et mise à jour d'ORION.

Protection des données : une gouvernance exemplaire

La DSI a renforcé en 2024 sa gouvernance des données personnelles, en assurant une conformité rigoureuse au RGPD et en accompagnant les directions dans la mise en œuvre de bonnes pratiques. Cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence, de confiance et de responsabilité, en phase avec les attentes citoyennes et les engagements du gouvernement en matière d'éthique numérique.

Sous l'impulsion de la DPO, la DSI a renforcé la conformité RGPD :

- 65 dossiers traités, 21 AIPD réalisées, et 4 incidents de données gérés.
- Accompagnement spécifique de la DGEE sur 3 mois.
- Fiabilisation du registre des traitements (930 traitements) via DASTRA.

Conclusion

Le bilan 2024 confirme la place centrale de la DSI dans la modernisation de l'action publique en consolidant la sécurité, l'interopérabilité, les infrastructures et l'accompagnement des métiers.

15.3. Gestion budgétaire et comptable

15.3.1. Le code des finances publiques de la Polynésie française et les colloques associés

Un projet innovant et collaboratif

Un pilier majeur de la RGFP :

La création du code des finances publiques de la Polynésie française est l'un des piliers majeurs de la réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP). Cette démarche de modernisation du droit des finances publiques engagée par la direction du budget et des finances (DBF) traduit la maîtrise de la compétence normative et opérationnelle du Pays.

Elle constitue une démarche politique forte, témoignant de la capacité de la collectivité à perfectionner son système de gestion des deniers publics et à fixer les normes afférentes. La Polynésie française est la seule collectivité de la République à détenir la compétence normative pleine et entière dans le domaine des finances publiques.

La Polynésie française s'engage dans une véritable codification législative en distinguant deux opérations de nature différente : la codification et la refonte du droit, tout en les menant dans le même temps. Cette méthode permet de codifier plus rapidement et de maintenir la clarté et la transparence des réformes réglementaires engagées en parallèle. Il est important d'expliquer les réformes avant de les codifier dans un but pédagogique.

Un partenariat fructueux depuis 2022 avec les autorités nationales (Ministère des Outre-mer, Direction générale des finances publiques) :

Une mission d'accompagnement à la création du code des finances publiques de la Polynésie française a été organisée par le ministère de l'Outre-mer en mai puis décembre 2022.

Le partenariat novateur entre les experts de la direction générale des Outre-mer (DGOM) ainsi que ceux de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la DBF a créé une relation aux bénéfices mutuels permettant aux administrations centrales d'apprécier plus finement les spécificités de la Polynésie française.

L'implication de la DGOM et de la DGFIP dans le cadre de la mission d'accompagnement a été d'autant plus appréciable puisque qu'au-delà de l'intérêt porté au projet de code des finances publiques, celles-ci se sont montrées particulièrement attentives aux besoins d'assistance de la Polynésie, seule collectivité autonome ultramarine à détenir une compétence normative en matière de finances publiques.

Dans le cadre de l'accompagnement des administrations centrales, deux agents de la DGFIP spécialistes de la réglementation des collectivités locales ont prêté mains fortes aux équipes de la DBF lors d'un déplacement en Polynésie en mars 2023 afin de structurer le volet comptable du futur code.

Ces échanges ont permis d'identifier les points de réformes réglementaires indispensables et de programmer deux colloques (2024 – 2025) autour du code des finances publiques.

16.3.2. Point de situation

3 réformes de fond ont été adoptées en 2024 :

1) **La loi du pays n 2024-20 du 16 septembre 2024 instaurant un régime de droit public des créances et des dettes de la Polynésie Française. Elle poursuit les objectifs suivants :**

- Supprimer pour les créances publiques la prescription trentenaire de droit commun (incompatible avec la sécurité juridique) qui s'applique par défaut en application du code civil ;
- Retenir des délais courts mais respectueux du droit au recours ;
- Combler les vides et les "flous juridiques",
- Maintenir la prescription abrégée protectrice des deniers publics (dettes publiques),
- Préserver la spécificité des relations entre le Pays et ses agents.

Ce régime de droit public - qui sera codifié d'ici la fin de l'année dans le code des finances publiques de la Polynésie française - deviendra le régime de référence pour la prescription des dettes et créances du Pays : un régime clair, équilibré, sécurisé et respectueux des relations « administration/administré ».

2) **La loi du pays n 2024-34 relative au renforcement et à l'harmonisation des garanties et pouvoirs de recouvrement des créances publiques (mise à disposition des comptes publics de la Polynésie).** Elle poursuit les objectifs suivants :

- Harmoniser le recouvrement de l'ensemble des créances publiques en renforçant le recouvrement des créances non fiscales pour l'aligner sur le niveau des créances fiscales ;
- Améliorer l'efficacité du recouvrement en modernisant les outils et pouvoirs que sont le privilège et l'hypothèque légale de la Polynésie, la saisie administrative à tiers détenteur (SATD), ainsi que le droit de communication, droit d'accès et échanges d'information ;

- Exercer pleinement les compétences de la Polynésie en fixant dans des textes du Pays des dispositions actuellement logées dans des textes étatiques ;
- Clarifier et rendre lisible le droit du recouvrement des créances publiques afin de préparer la codification.

3) La délibération n 2024-105 APF du 14 novembre 2024 pourtant modernisation du droit comptable de la Polynésie française

Deux de ces textes ont ainsi pu être codifiés dans la partie législative du code des finances publiques de la Polynésie française adopté à l'unanimité le 19 décembre 2024 par l'assemblée.

La LP relative au recouvrement a quant à elle été attaquée devant le conseil d'Etat lequel n'a rendu sa décision en faveur du pays qu'après l'adoption du code. Elle sera donc codifiée dans un deuxième temps.

Les dispositions législatives du code des finances publiques de la PF entreront en vigueur dès l'adoption des dispositions réglementaires d'application et au plus tard le 1er juin 2025.

Ce code démontre la capacité du Pays de se structurer dans l'objectif d'améliorer la gestion de ses finances publiques.

3 – Journées d'études autour du code des finances publiques

Dans le cadre de la modernisation et de la codification du droit polynésien des finances publiques, une collaboration entre l'Université de la Polynésie française (UPF), la Société française des finances publiques (SFFP), composée de nombreux universitaires, et la Polynésie française a abouti à l'organisation d'un colloque autour du code des finances publiques de la Polynésie française comme outil de modernisation du droit polynésien des finances publiques, sous le format de deux journées d'études :

1. Colloque sur la modernisation et la codification du droit polynésien des finances publiques organisé le 21 mars 2024 à Papeete :

Ce colloque représentait une collaboration inédite entre les autorités du Pays, l'Université de Polynésie Française (UPF), l'assemblée de Polynésie Française (APF) et d'autres parties prenantes.

L'événement s'est déroulé dans l'hémicycle de l'APF, lieu symbolique de l'initiative des lois et du contrôle du pouvoir exécutif, en présence du ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, du Président de l'Assemblée de Polynésie française, du Vice-Président de l'Université de Polynésie-française et de l'administrateur général des Finances publiques et représentant du Haut-Commissaire, ainsi que d'autres personnalités politiques et académiques.

Il s'agissait d'une avancée significative dans la volonté d'innovation et de transparence dans le domaine des finances publiques en Polynésie française. Il met en lumière la modernité et l'ambition des services des finances, qui cherchent à se doter d'un code spécifiquement adapté aux besoins de la Polynésie Française.

L'objectif principal était de débattre de la nécessité d'une nouvelle législation conçue pour simplifier les processus administratifs et répondre de manière plus efficace aux attentes de la population locale. La participation de la Société française de finances publiques souligne l'importance nationale et internationale

accordée à cette initiative, mettant ainsi en évidence son caractère novateur et son potentiel d'impact à grande échelle.

. Les actes de ce volet ont été publiés au numéro 4 de la revue GFP parue en septembre 2024.

2. Colloque « Finances publiques et codification » prévu en janvier 2025 à Paris.

Une deuxième journée d'études se tiendra le 16 janvier 2025 à Bercy.

15.4. Patrimoine

Bilan d'activité 2022-2024

Une première lettre de mission a été sur le sujet a été élaborée au mois de septembre 2022, suite à la création de la cellule et à la prise de fonction de la responsable en janvier 2022. Elle visait à proposer une méthodologie afin de décliner les démarches et actions en faveur de la fiabilisation de la comptabilité patrimoniale. En effet, des premiers constats effectués, il résultait notamment :

- Une déclinaison des premières actions à mener au travers des fiches actions de la RGFP ;
- L'absence d'outil spécifique de suivi du patrimoine comptable hormis certaines éditions Poly GF ;
- Un état du patrimoine comptable trop sommaire voire inexistant ;
- Un nombre conséquent de dossiers de fond en souffrance ;
- Une mauvaise organisation de la répartition des tâches entre les services concernés DAF et DBF en particulier.

Le périmètre de la mission de fiabilisation fixé par la fiche de poste est circonscrit puisqu'il s'agit d'être en capacité de déterminer :

- La consistance du patrimoine immobilisé d'un point de vue comptable ;
- La valeur de ce patrimoine ;
- Les mouvements susceptibles de l'affecter ;
- Les opérations d'ordre qui concernent le patrimoine (opération d'ordre budgétaire, opération d'ordre non budgétaire) ;
- L'impact comptable des actes emportant disposition du patrimoine c'est-à-dire les actes ayant un impact sur la consistance même du patrimoine ;
- La consistance du patrimoine mobilier dont le toilettage est impératif pour fiabiliser l'état de l'actif du Pays.

Après près de 3 années de travaux au sein de la DBF, le présent bilan vise à procéder à un point d'étape des réalisations, à évoquer les différents outils qui ont pu être développés grâce à l'assistance du BSI (bureau des systèmes d'information de la DBF) et à décliner les suites de la démarche.

L'atteinte de l'objectif stratégique est complexe et l'arrivée d'un agent de catégorie B qui prendra ses fonctions le 2 janvier 2025 en renfort de la cellule devrait permettre un essor de l'activité. Depuis 2022, un agent de catégorie B exerce ses missions à 50 % au profit de la cellule patrimoine mais le plan de charge de l'activité mandatement ne permet pas une organisation performante pour ce qui concerne le volet patrimoine, malgré la bonne volonté évidente dont fait preuve l'agent.

Il convient également de souligner l'assistance cruciale du BSI de la DBF depuis la constitution de la cellule. Il est enfin à noter que la mission de fiabilisation de la comptabilité patrimoniale requiert des compétences comptables pointues et que l'expertise de deux agents de la section d'investissement en particulier constitue un atout crucial pour sécuriser les propositions d'écritures.

En revanche, la mise en œuvre des actions sur le plan administratif prend du retard. L'avancée des chantiers est en effet tributaire de partenaires extérieurs dont la réactivité est variable.

Les principaux chantiers menés depuis 2022

Les différents chantiers menés convergent tous vers le même objectif : la fiabilisation du patrimoine comptable. Dans la mise en œuvre, il a donc été proposé :

- D'être en mesure de présenter un état du patrimoine qui réponde aux prescriptions réglementaires
- D'assurer la fiabilisation de comptes d'immobilisations notamment, par le biais du rattrapage (immobilisations financières et non financières) et le toilettage des biens mobiliers obsolètes qui constitue une des fiches action de la RGFP (PAT 03).
- De proposer des évolutions de l'outil Poly GF unique référentiel actuel en matière de suivi des immobilisations pour faciliter la formalisation des opérations d'ordre non budgétaire
- D'élaborer des nouveaux outils de suivi des données plus modernes et interactifs mis à jour automatiquement.

L'élaboration d'un état du patrimoine

La nécessité de disposer d'un état du patrimoine comptable

Le point de départ de la mission a consisté dans l'examen des dispositions réglementaires en matière de suivi du patrimoine afin d'être en conformité avec prescriptions imposées, notamment la présentation au vote des représentants d'un état du patrimoine lors de l'examen de la délibération de règlement (article LP 42, 3-7° de la LP 2021-9 du 1^{er} février 2021).

Une fois validé, le guide des opérations d'inventaire en mai 2022, les premiers travaux ont porté sur l'élaboration de cet état du patrimoine dont le formalisme n'est pas normé.

Il en a résulté la réalisation d'un outil BI (Business Intelligence) dédié, qui sert à alimenter les données de l'état du patrimoine et a été présenté lors du vote de la délibération de règlement du budget 2023.

La formalisation d'un document de synthèse présentant « l'état du patrimoine » :

Le parti pris retenu quant à la présentation des informations dans l'état du patrimoine a consisté à privilégier une approche qui reflète la richesse de la collectivité et son affectation. Ainsi, y figurent les données suivantes :

- La présentation des différentes catégories d'immobilisations ;
- Une grille de lecture des données chiffrées ;
- Une présentation synthétique et chiffrée du patrimoine ;
- La répartition par catégorie d'immobilisation ;
- La répartition des immobilisations par mission et par compte d'imputation.

Depuis 2023, une première ébauche de l'état du patrimoine a pu être restituée afin de respecter les dispositions de la LP 2021-9.

Résumé des fonctionnalités de l'outil BI

Ce nouvel outil POWER BI permet de disposer les données pour les comptes 20 immobilisations incorporelles, 21 immobilisations corporelles, 23 immobilisations en cours, 26 participations et créances rattachées à des participations. Ces données sont rapatriées à partir de l'application Poly GF et sont à jour à J-1, ce qui est un gage de fiabilité.

Le rapport interactif opère une mise à jour automatisée des données présentées de manière graphique et chiffrée tant pour les entrées que les sorties du patrimoine. Les évolutions sur les trois derniers exercices sont également introduites dans la perspective de la future PBT (programmation budgétaire triennale).

Les données figent une information en valeur, par catégories d'immobilisations, par centre de travail, par compte d'immobilisation uniquement pour les comptes précités. Si l'outil est désormais pleinement fonctionnel, les données sur lesquelles il s'appuie sont incomplètes et leur mise à jour s'impose.

La démarche de fiabilisation intègre ainsi un volet de traitement des écarts dont nous avons connaissance au regard des travaux dit de rattrapage à mener sur le patrimoine.

Le toilettage des biens mobiliers obsolètes (Fiche action PAT03 de la RGFP)

Une autre partie de l'activité a consisté dans la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux fiches actions de la RGFP, notamment celle relative au toilettage dans l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes.

A ce jour, l'ajustement du patrimoine s'élève à plus de 10,2 milliards. Le tableau ci-dessous récapitule les sorties intervenues depuis 2023. Ce toilettage a été conduit par catégorie d'immobilisation.

Nbre de cat. Traitées	Catégorie	Libellés de catégorie	Nombre de lignes d'accessoires	TOTAL GENERAL	Références	Date	JOPF
31	TOTAL GENERAL		16 688	10 625 343 319			
3	Total exercice 2023		9 502	3 876 113 424			
1	504	Immobilisations égales ou inférieures à 180.000F	8 239	2 782 330 082	991 CM	06/07/2023	11/07/2023
2	307	Matériel informatique	1 189	1 055 879 348	1128 CM	13/07/2023	21/07/2023
3	3071	Matériel informatique	74	37 903 994	1126 CM	13/07/2023	21/07/2023
28	Total exercice 2024		7 186	6 749 229 895			
4	300	Matériel téléphonique	300	226 219 864	365 CM	21/03/2024	29/03/2024
5	301	Froid	683	409 760 280	366 CM	21/03/2024	29/03/2024
6	305	Meuble meublant	420	293 182 812	367 CM	21/03/2024	29/03/2024
7	3702	Autres matériels	52	526 726 250	370 CM	21/03/2024	29/03/2024
8	308	Matériel de presse	20	73 995 041	368 CM	21/03/2024	29/03/2024
9	309	Matériel de génie biomédical	1 295	1 207 956 773	369 CM	21/03/2024	29/03/2024
10	306	Mobilier et matériel de bureau	1 105	596 822 597	1590 CM	12/09/2024	18/09/2024
11	3061	Mobilier et petit matériel de bureau	12	21 647 001	1589 CM	12/09/2024	18/09/2024
12	310	Mobilier et petit matériel médical	271	118 582 575	1591 CM	12/09/2024	18/09/2024
13	311	Hygiène et salubrité publique	36	75 586 453	1588 CM	12/09/2024	18/09/2024
14	312	Matériel pour le traitement	49	59 516 022	1587 CM	12/09/2024	18/09/2024
15	314	Matériel vétérinaire	25	25 485 178	1585 CM	12/09/2024	18/09/2024
16	315	Equipement de lingerie et de buanderie	128	51 339 677	1586 CM	12/09/2024	18/09/2024
17	316	Equipement scolaire et culturel	495	336 308 195	1584 CM	12/09/2024	18/09/2024
18	317	Livres-ouvrage	7	6 987 333	1583 CM	12/09/2024	18/09/2024
19	319	Equipement de sécurité et d'incendies	223	554 124 585	1582 CM	12/09/2024	18/09/2024
20	320	Matériel de sécurité	47	55 829 950	1581 CM	12/09/2024	18/09/2024
21	321	Habillement et vêtement de travail	1	395 008	1580 CM	12/09/2024	18/09/2024
22	322	Cuisine	335	325 654 347	1594 CM	12/09/2024	18/09/2024
23	323	Matériel agroalimentaire	101	120 248 653	1593 CM	12/09/2024	18/09/2024
24	324	Equipements agricoles	328	260 910 038	1592 CM	12/09/2024	18/09/2024
25	325	Equipement de pêche	111	284 969 772	2083 CM	12/11/2024	13/11/2024
26	326	Equipement de plongée	66	66 796 338	2077 CM	12/11/2024	13/11/2024
27	327	Equipements de garage	776	613 035 342	2078 CM	12/11/2024	13/11/2024
28	330	Matériel topographique	13	44 592 440	2079 CM	12/11/2024	13/11/2024
29	335	Instrument de mesure	230	323 292 866	2080 CM	12/11/2024	13/11/2024
30	336	Matériel hydrologique	52	60 173 366	2081 CM	12/11/2024	13/11/2024
31	338	Equipement télédétection	5	9 091 139	2082 CM	12/11/2024	15/11/2024

La contrainte majeure : Le formalisme imposé

Le formalisme imposé est lourd puisque la sortie comptable relève des prérogatives du conseil des ministres (CM), d'où la proposition de soumettre en CM une délégation de pouvoir en faveur du MEF. Cette proposition transmise en début d'année 2024, n'a hélas pas pu aboutir, alors qu'elle aurait permis d'imprimer un rythme plus

dynamique aux travaux. Son périmètre reste circonscrit à la sortie comptable des biens mobiliers dont la valeur nette comptable est égale à zéro (biens totalement amortis).

Les autres démarches en faveur de la fiabilisation des comptes d'immobilisation : le rattrapage en patrimoine

Il existe des écarts de valeurs sur les comptes d'immobilisation qui résultent principalement d'après les constats effectués de :

- La non exhaustivité dans l'inventaire comptable des biens domaniaux notamment les terrains :

Cette situation est liée à la particularité du régime foncier de la Polynésie française et à son régime statutaire (absence des biens domaniaux par défaut, biens appartenant au Pays suite à un transfert de compétences et non comptabilisés etc...).

- Du décalage entre les données comptables et les données informatiques sur certains comptes d'immobilisation :

On peut citer pour exemple le cas des frais d'études (article 203) qui n'ont pas été transportés dans l'application Poly GF depuis 2007.

Bien évidemment, sur le plan comptable, les opérations ont été constatées pour partie mais sur le plan technique, dans l'environnement informatique, ce transport requiert la création d'un module Poly GF spécifique. Le cahier des charges y afférent a été validé et le développement de ces fonctionnalités devrait être initié en 2025.

A compter de 2025, le transport des frais d'études sur les comptes d'immobilisation définitifs devrait intervenir sur un rythme plus régulier, pour ne plus être confrontés à une situation qui implique un rattrapage du passif conséquent.

- L'incomplétude des données relatives aux participations au capital des sociétés

L'écart est de près de 13 milliards entre les données payeur et le montant effectivement détenu par la PF dans les différentes sociétés. Certaines participations n'ont jamais été entrées à raison de leur financement et, un travail spécifique est mené sur ce point. Il devrait aboutir en 2025.

A l'occasion de la rencontre que nous avons eu avec Linda le 25 novembre 2024, elle a appelé notre attention sur la prudence avec laquelle il convient de mener cette démarche. En effet, afin que le compte 261 fasse apparaître en valeur le montant que détient la PF dans le capital des sociétés, il est proposé de passer par le compte de dotation pour effectuer le rattrapage.

Ainsi par exemple, pour la SOCREDO :

- aujourd'hui au débit du compte 26, la valeur est de 500 millions de FCFP (valeur chez le payeur)
- Le pays détient 11 milliards dans le capital de la société, un ajustement sera donc effectué à hauteur de 10,5 milliards chez le payeur et 11 milliards dans l'inventaire comptable en passant par le compte 1021.

Il faudra assurer le suivi rigoureux des opérations afférentes aux cessions éventuelles de participations pour ne pas omettre de mouvementer le compte 1021 lors de la cession. Un tableau de suivi spécifique sera établi à cet effet pour chaque société.

Le payeur a validé début décembre la proposition de méthodologie et nous sommes dans l'attente de la confirmation des écritures comptables.

- La complexité des opérations de rattrapage en patrimoine

Au-delà de ces contraintes très générales, il est clair que le récolement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique est très contraint. Le bien mobilier faisant l'objet d'un traitement spécifique, est évoqué ci-après, uniquement le cas des biens immobiliers.

- Si les acquisitions menées depuis le déploiement de Poly GF sont toutes recensées de manière exhaustive, un travail de rattrapage conséquent est à mener sur ceux acquis avant 2000 ;
- Les sorties doivent également être traitées. En effet, certains biens apparaissent encore à l'actif du bilan au compte 21 alors qu'ils ont été cédés, démolis ou transférés dans le cadre d'une affectation à une entité publique tierce.
- Les transferts de gestion et cessions au profit d'entités tierces ne sont pas traitées comptablement ni informatiquement (compte 24).

Ce travail de rattrapage devait être porté de concert avec la DAF mais n'a pu aboutir malgré les propositions en vue de décliner une méthodologie. L'arrivée d'un nouvel agent de catégorie B au mois de janvier 2025 au sein de la cellule patrimoine, devrait permettre de relancer ce chantier.

Il est proposé de commencer ces travaux de rattrapage par les biens domaniaux situés aux Australes. Cela permettra de disposer d'un chantier test pilote et d'éprouver une méthodologie et de l'ajuster. Par ailleurs, la subdivisionnaire DAF des Australes a déjà largement entamé les travaux de recensement des biens domaniaux.

Evolution de l'outil poly gf et creation de nouveaux outils

Evolutions POLY GF

Deux évolutions majeures pour la partie patrimoine sont concernées : le traitement informatique du transport des frais d'études sur le compte d'immobilisation définitif et l'introduction d'un module de transport du 21 au 24.

- **La première évolution : le module de transport du 20 au 23**

Cette évolution a fait l'objet d'un cahier des charges validé en COPIL Poly-GF en début d'année 2024. Les travaux n'ont pu être initiés cette année car l'équipe de la DSI est mobilisée sur d'autres projets prioritaires (SYSMARCHE). Ce cahier des charges a bien entendu été au préalable validé par le BSI.

- **La seconde évolution : le module de transport du 21 au 24**

Le cahier des charges n'est toujours pas finalisé mais devrait l'être d'ici la fin de l'exercice. Ce second cahier des charges sera discuté en interne à l'investissement de concert avec le BSI qui devra faire une validation de la proposition avant transmission à la DSI en vue d'inscrire la mesure à l'examen du COPIL de Poly GF.

- **D'autres évolutions Poly GF moins conséquentes** mais tout aussi importantes ont également été demandées par le BSI de la DBF en cours d'année suite aux différents constats faits.

On peut citer par exemple le blocage du choix de la catégorie 500 pour les dépenses imputées à l'article 203.

16.4.2.2. Les autres outils

- **La création d'un outil de suivi des participations au capital des sociétés :**

Cet outil a été réalisé par le BSI pour la mise à jour des données relatives aux immobilisations financières. A partir des données Poly GF d'une part, et de celle de bureau PRB d'autre part, la cellule patrimoine dispose désormais d'un fichier qui consolide les données relatives :

- Au montant des participations du pays au capital des différentes sociétés
- Au montant des dividendes effectivement versés par exercice depuis 2000.

Cet outil permet de disposer d'une visibilité sur ce que rapporte chaque année les dividendes à la collectivité par rapport au montant que la PF détient dans le capital.

- **L'outil BI de suivi des recettes domaniales**

Cet outil conforte à J-1 du niveau des recettes domaniales recouvrées afin d'avoir une connaissance du rendement annuel du domaine de la collectivité (domaine public et domaine privé) pour le mettre en rapport avec le coût annuel de l'occupation du parc immobilier des ministères et services.

L'outil est aujourd'hui opérationnel de manière satisfaisante et fiable.

- **L'outil BI de suivi des dépenses bâtimentaires**

Ce rapport permet de disposer d'une information à J-1 du coût d'occupation du parc immobilier par les services et ministères (parc immobilier du pays comme le parc immobilier pris à bail).

Les ajustements ont été effectués au cours de la première semaine de décembre 2024 et désormais les données rapatriées sont exactes.

- **L'outil de suivi (comptable) des affectations :**

Une réflexion est actuellement menée afin de disposer d'un fichier pour le suivi des opérations comptables afférentes aux affectations qui viendrait générer les propositions d'opérations d'ordre non budgétaires y relatives.

Cet outil servira à alimenter le futur module Poly GF de transport du 21 au 24.

Les évolutions réglementaires

La modification de l'arrêté 951 CM du 15 juillet 2015 relatif à l'amortissement des immobilisations

Cette modification a été proposée afin que les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations achevées au 1er janvier 2019 empruntent le même régime que celui des dotations aux amortissements des immobilisations achevées avant le 1er janvier 2014.

Cette démarche conduit à un ajustement qui milite dans le sens d'une plus grande sincérité des comptes du Pays.

La modification du seuil d'imputation des biens mobiliers en section d'investissement

Le seuil d'imputation a été relevé et porté à 180 000 F CFP au lieu de 90 000 F CFP. Par ailleurs, une nouvelle tranche d'imputation a été laissée à la discrétion des ministères et services qui peuvent désormais imputer indistinctement en section de fonctionnement ou d'investissement les acquisitions de biens mobiliers dont la valeur est comprise entre 90 000 F CFP et 180 000 FCFP.

Cette modification devrait permettre d'assurer un règlement plus diligent des factures et de limiter les rejets de paiement. La circulaire précisant l'impact de ces nouvelles mesures a été signée par le MEF le 4 décembre 2024. Parallèlement, le guide des opérations d'inventaire a été amendé. La version consolidée de la partie du guide impactée par les modifications (fiche n° 12) a été transmise au SGG dès signature de la circulaire par le MEF mais

n'a pas encore été mis en ligne sur LEXPOL mais devrait l'être sous peu, Nicole Terraillon m'a répondu ce matin (13.12.2024).

Les chantiers à venir

La poursuite du toilettage comptable du mobilier

Ce chantier doit être poursuivi. Deux catégories d'immobilisations importantes seront toilettées :

- 328 : matériel de transport routier
- 329 : matériel de navigation

Ce volet du chantier va impliquer un travail de récolement avec les données de la DTT, de la DAF, de la DEQ afin de s'assurer au préalable de la consistance effective du parc automobile.

Si l'on se fie aux données comptables dont il faudra au préalable assuré un filtrage :

- la catégorie 328 compte 1143 biens immobilisés représentant une valeur totale de 5 milliards ;
- la catégorie 329 compte 387 biens immobilisés représentant une valeur de 3,8 milliards.

Le traitement des sommes en compte d'attente chez le payeur

Les sommes inscrites au compte 47 doivent être traitées. Ce travail sera initié en 2025.

Les affectations et cessions au profit d'entités publiques tierces

Comme évoqué, les transferts de gestion et les cessions au profit d'entités publiques tierces ne sont pas traitées de manière exhaustive comptablement.

Aujourd'hui, tous les biens affectés aux établissements publics, aux communes, syndicats de communes, SEM figurent au compte 21 à l'actif alors qu'elles devraient être transportées au compte 24.

De même, les biens cédés aux communes ou aux établissements publics figurent encore en grande partie à l'actif au compte 21.

Ce travail majeur requiert une collaboration étroite de la DAF puisqu'il implique :

- Un recensement exhaustif des biens
- Un examen des titres pour déterminer la valeur historique des biens pour ceux acquis avant 2000 qui n'auraient pas fait l'objet d'un rattrapage dans Poly GF
- La formalisation d'une opération d'ordre non budgétaire pour constater l'entrée en patrimoine et doter de compte 21 si les acquisitions n'ont pas donné lieu à un mandat avant 2000 ou si aucune information ne figure dans les archives de la DBF
- La formalisation d'une opération d'ordre non budgétaire pour constater le transport au compte 24 pour les biens affectés
- La formalisation d'une opération d'ordre non budgétaire pour constater la sortie définitive du patrimoine dans le cas des cessions au profit des communes pour la constitution de leur domaine.

Les démolitions

Ce chantier a été initié en 2022 mais n'a pas avancé.

Dans ce cadre, un travail de recensement et d'identification des biens démolis avait été demandé à la DAF et à la DEQ.

La DBF dispose d'un listing des biens dont la démolition a été diligentée par la DEQ.

Par contre, aucune information sur les démolitions réalisées par la DAF.
Il est donc proposé de traiter le sujet en commençant par les immeubles démolis par la DEQ.

Le village Tahitien

Sur ce sujet qui traîne depuis 2022, nous allons tenter d'aboutir. Néanmoins, il semblerait que G2P n'ait pas de visibilité sur le sort du projet du village Tahitien.

La réalisation d'un nouvel outil BI relatif aux participations au capital des sociétés

Le cahier des charges est en cours de rédaction.

ETAT 2024 DE L'IMMOBILIER DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DU PAYS

Etat de l'immobilier des services administratifs du Pays

Immobilier propriété du Pays (données 2022)

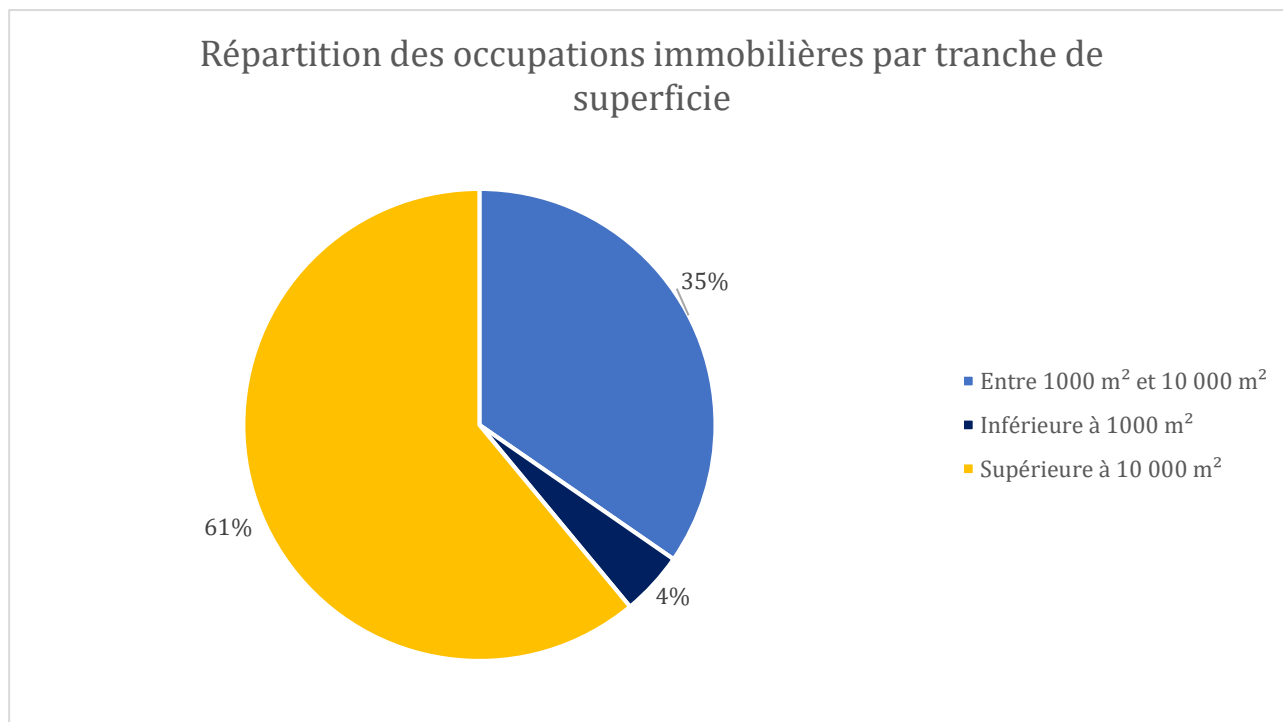
Nom	Sigle	Nombre de bâtiment localisés	Nombre de titres d'occupation	Superficie des locaux occupés (m²)
Direction de l'équipement	DEQ	207	137	54 672,26
Direction de la santé	DSP	127	155	26 276,00
Direction de l'agriculture	DAG	111	159	20 553,01
Service des moyens généraux	SMG	6	10	16 322,36
Direction des affaires foncières	DAF	7	11	9 564,15
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	DSFE	21	34	8 149,95
Direction des ressources marines	DRM	22	27	6 666,42
Direction de l'aviation civile	DAC	51	56	5 854,76
Circonscription des îles Marquises	CMQ	9	9	3 428,00
Direction de la biosécurité	DBS	8	9	3 313,19
Service de l'informatique	SI	1	1	2 994,00
Direction des transports terrestres	DTT	6	9	2 985,82
Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles	SEFI	3	3	2 759,67
Direction de la construction et de l'aménagement	DCA	9	12	2 666,58
Direction générale des ressources humaines	DGRH	3	10	2 610,00
Direction des impôts et des contributions publiques	DICP	4	10	2 249,89
Direction de la culture et du patrimoine	DCP	4	7	1 845,26
Service de l'imprimerie officielle	IO	1	1	1 381,60
Direction de la jeunesse et des sports	DJS	5	4	1 334,00
Circonscription des îles Australes	CAU	11	22	1 293,50
Service d'accueil et de sécurité	SAS	4	4	1 195,67
Secrétariat général du Conseil économique, social, environnemental et culturel	SG-CESEC	1	1	1 178,00
Circonscription des îles sous	CISL	2	2	1 175,50
Direction de l'environnement	DIREN	3	6	1 099,00
Direction générale de l'éducation et des enseignements	DGEE	8	8	1 081,00

Nom	Sigle	Nombre de bâtiment localisés	Nombre de titres d'occupation	Superficie des locaux occupés (m²)
Secrétariat général du Gouvernement	SGG	1	1	1 055,70
Direction du travail	TRAV	1	1	1 000,00
Délégation de la Polynésie française à Paris	DPF	1	1	997,50
Direction générale des affaires économiques	DGAE	2	2	971,00
Contrôle des dépenses engagées	CDE	1	1	760,00
Direction polynésienne des affaires maritimes	DPAM	1	2	609,00
Service du tourisme	SDT	6	10	598,00
Service des parcs et jardins et de la propreté	SPJP	6	7	555,00
Direction du budget et des finances	DBF	3	3	545,36
Circonscription des îles Tuamotu	CTG	2	2	458,00
Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale	ARASS	1	2	400,00
Service des énergies	SDE	1	1	385,00
Direction de la modernisation et des réformes de l'administration	DMRA	1	1	350,00
Service de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française	ART	1	1	300,00
Direction générale de l'économie numérique	DGEN	1	1	256,78
Délégation pour le développement des communes de la Polynésie française	DDC	1	1	243,38
Service de la traduction et de l'interprétariat	STI	1	2	217,98
Délégation à l'habitat et à la ville	DHV	2	2	150,90
Service de la communication	COM	1	1	150,00
Agence de développement économique de la Polynésie française	ADE	1	2	141,00
Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires	DSCEN	1	3	127,00
Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique	DAIE	1	1	126,46
Délégation à la recherche	REC	1	3	72,00
Total général		672	758	193 119,65

Les services occupant le plus de locaux sont par ordre décroissant : la DEQ (54 672 m²), la DSP (26 276 m²), la DAG (20 553 m²) et le SMG (16 322 m²).

Ils représentent à eux quatre environ 61% des surfaces occupées par les services administratifs du Pays. 23 services occupent entre 1000 m² et 10 000 m² soit 35% de la surface totale occupée.

Enfin, 21 services occupent moins de 1000 m² ce qui représente 4% de la surface totale.

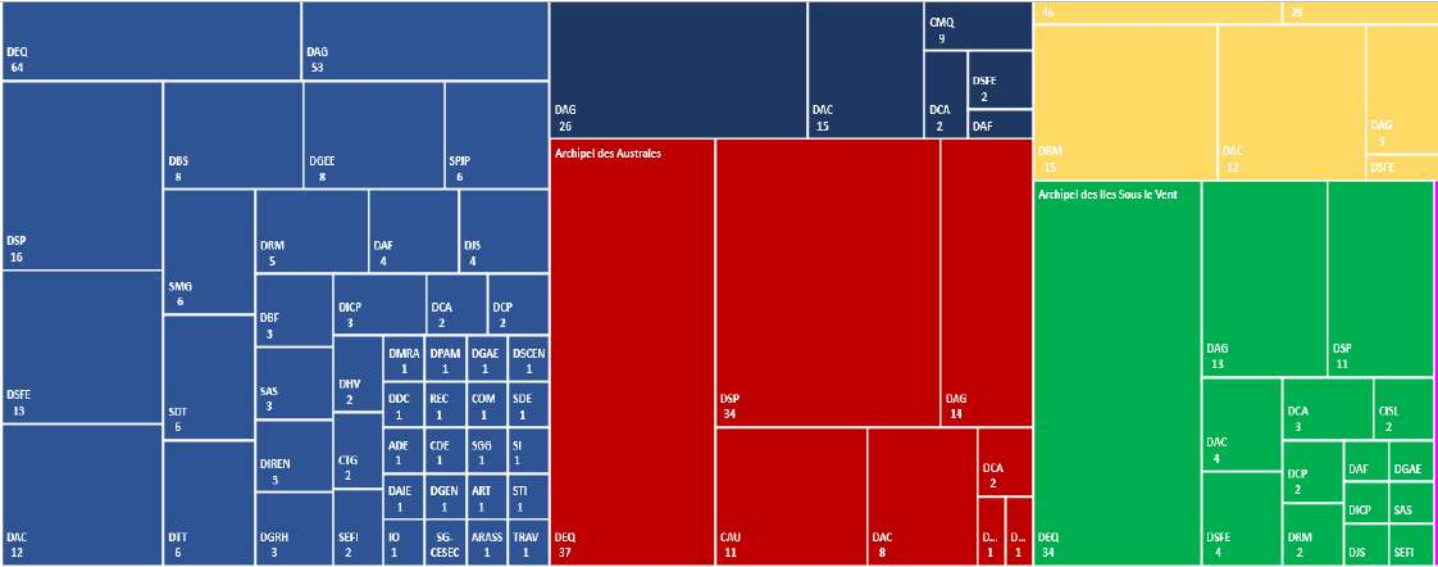
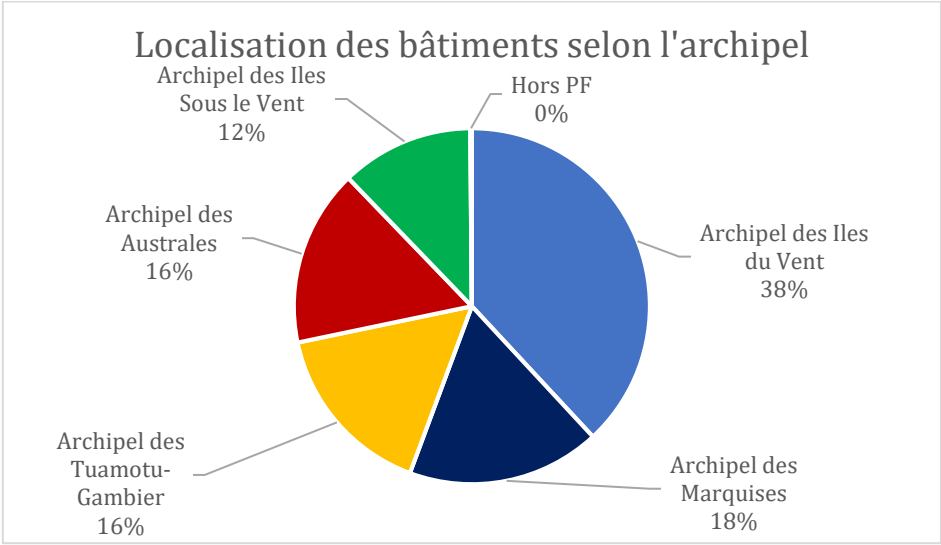


Localisation géographique des bâtiments occupés par les services (données 2022)

Secteur géographique	Nombre de bâtiments localisés
Archipel des Iles du Vent	256
Archipel des Marquises	118
Archipel des Tuamotu-Gambier	108
Archipel des Australes	108
Archipel des Iles Sous le Vent	81
France	1
Total général	672

La majorité des 672 bâtiments localisés est située dans le secteur des Îles du Vent (38 %). L'archipel de la Société regroupe 94% des services administratifs.

La délégation de Polynésie française représente le Pays en France métropolitaine au sein de la capitale.



Localisation géographique des bâtiments occupées par les services (données 2022)

Secteur géographique	Nombre de bâtiments localisés
Archipel des Iles du Vent	256
Archipel des Marquises	118

Archipel des Tuamotu-Gambier	108
Archipel des Australes	108
Archipel des Iles Sous le Vent	81
France	1
Total général	672

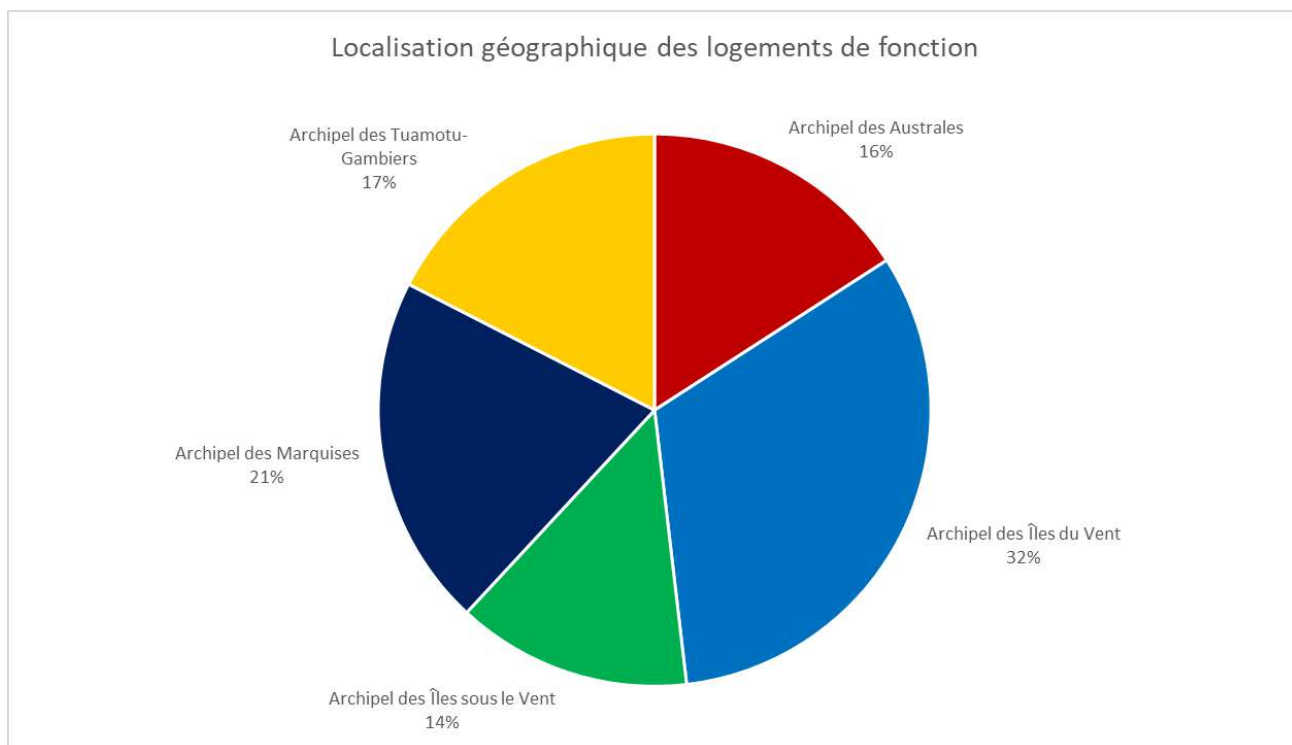
La majorité des 672 bâtiments localisés est située dans le secteur des Îles du Vent (38 %). L'archipel de la Société regroupe 94% des services administratifs.

La délégation de Polynésie française représente le Pays en France métropolitaine au sein de la capitale.

Logements de fonction

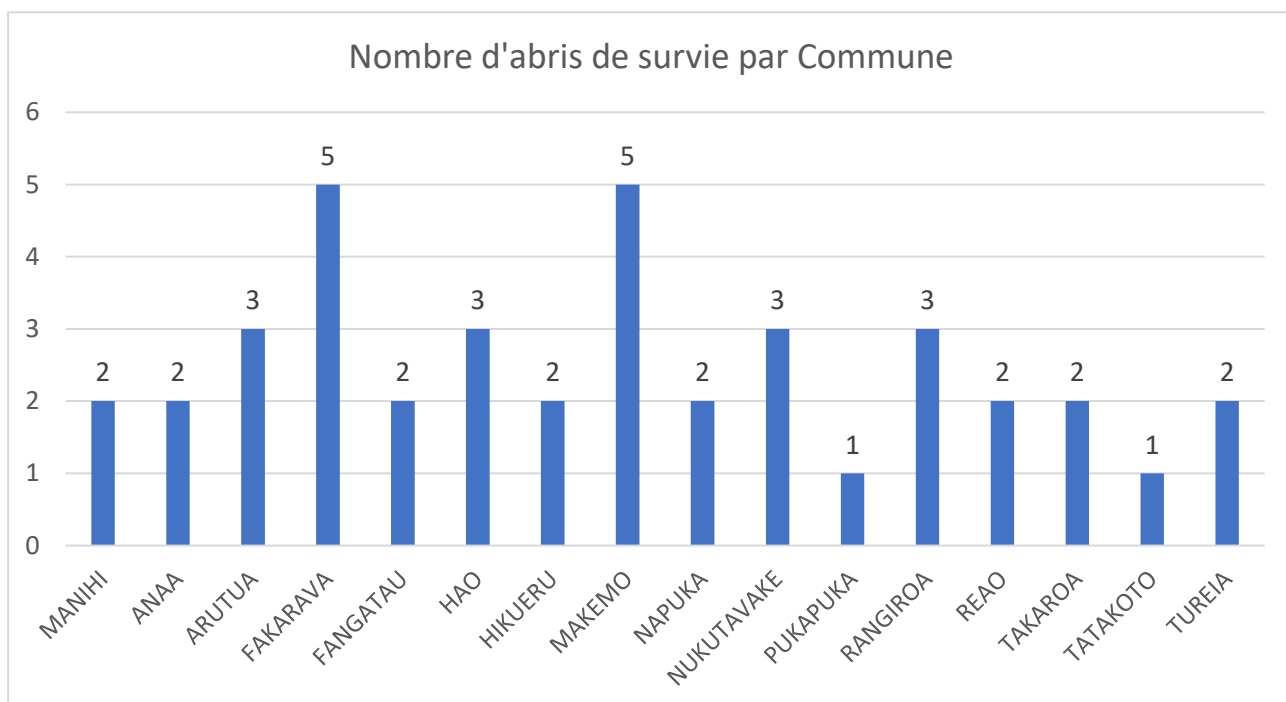
Le Pays dispose en 2024 de 206 logements de fonctions. Ces derniers sont mis à disposition de 10 services répartis comme suit :

Service affectataire	Nombre de logements de fonction
Direction générale de l'éducation et des enseignements - DGEE	66
Direction de la santé - DSP	46
Direction de l'équipement - DEQ	41
Direction de l'aviation civile - DAC	23
Direction des ressources marines - DRM	10
Circonscription des Australes - CAU	6
Circonscription des Marquises - CMQ	6
Direction de la construction et de l'aménagement - DCA	4
Direction de l'agriculture - DAG	3
Service des parcs et des jardins - SPJP	1
Total général	206



Abris de survie

Suite à l'engagement pris par le Pays avec l'aide de l'Etat à construire des abris para-cycloniques afin de protéger la population face aux risques naturels, 40 abris de survie respectant les normes en vigueur ont été construits sur 16 communes des Tuamotu.



Immeuble de Paris (données 2022)

Le Pays dispose également d'un immeuble de 1300 m² sis au 28 boulevard Saint Germain dans le 5^{ème} arrondissement de Paris. L'immeuble a été acquis en 1987 pour une somme de 454 545 455 XPF. Cet immeuble accueille les locaux de la Délégation de la Polynésie française, Air Tahiti Nui ainsi que la Caisse de Prévoyance Sociale.

Locaux de Nouméa – Immeuble FOCH

Le Pays est également propriétaire du 12^{ème} étage de l'immeuble « Maréchal FOCH » situé au 19, Avenue du Maréchal Foch à Nouméa, à l'angle de la rue Jean JAURES et de l'avenue du Maréchal Foch, place des cocotiers. Ce bien a été acquis en 1987 au prix de 46 500 000 XPF.

Cet étage comprend des locaux d'une surface totale de 341.67 m², dont 9 locaux dénommés A à I, et de 5 emplacements de stationnement au 2^{ème} étage.

Les locaux ont été affectés au service des affaires sociales de 1987 à 1991, date de fermeture de l'antenne sociale de Nouméa. De 1996 à 2020, les locaux ont été loués au profit du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2020, les locaux sont libres mais doivent être rénovés. En 2022, une proposition de vente de l'ensemble immobilier a été faite au conseil des ministres compte tenu de la

situation du secteur immobilier sur place et des difficultés de remise en location des locaux au vu de leur état et de leur localisation en centre-ville avec des problématiques de stationnement. Le président du pays a fait part en juillet 2022 de son souhait de conserver la propriété de ces locaux pour les besoins de représentation des entités polynésiennes ou dans le cadre d'échanges avec le gouvernement calédonien. Des travaux de rénovation sont en cours en vue de l'occupation d'une partie des locaux par une représentation de la délégation polynésienne et la mise en location de la surface non occupée par cette dernière.

Immobilier loué par le Pays

Parmi les bâtiments occupés, tous ne sont pas la propriété du Pays, le parc immobilier domanial ne permettant pas d'héberger l'ensemble des services administratifs. Aussi, la collectivité a recours à des baux auprès de propriétaires extérieurs (privés, établissements publics, communes, etc.) pour le compte de certains services.

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
1	Hôtel Tiare	PAPEETE	DSP	2 000,00	9 682 000
2	PAPINEAU (Locaux sis au RDC, 1er et 2ème étages)	PAPEETE	SEFI	2 574,00	5 508 000
3	PAPINEAU (Locaux sis au 4 et 5ème étages)	PAPEETE	DGRH	1 738,00	3 980 000
4	Immeuble du Musée de la perle	PAPEETE	DSP	1 244,00	3 453 000
5	Immeuble SAT NUI	PAPEETE	DPAM	1 256,40	2 546 380
6	PAPINEAU (locaux sis au 3ème étage)	PAPEETE	DT	1 000,50	2 217 000
7	Immeuble MANATEA NUI	PAPEETE	DRM	1 065,00	1 954 555
8	Immeuble LECAILL (locaux sis au 1er et 2ème étages)	PAPEETE	DRM	1 369,50	1 904 800
9	Locaux à usage de bureaux	PAPEETE	DBS	685,00	1 633 839
10	Immeuble UUPA (locaux sis au 4ème et 5ème étages)	PAPEETE	SMG	571,00	1 142 000
11	1 hangar	PAPEETE	DAC	1 000,00	1 000 000

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
12	Immeuble BOUGAINVILLE	PAPEETE	DSP	361,00	900 000
13	Immeuble BREA	PAPEETE	DHV	343,00	845 625
14	Immeuble VAIMA (locaux sis aux 1er et 3ème niveau du Centre VAIMA)	PAPEETE	DRM	287,20	549 000
15	Locaux à usage de bureaux + 1 hangar	PAPEETE	DAC	684,76	530 000
16	Centre Vaima (lot 124 et 125 sis au 4ème étage)	PAPEETE	DGRH	215,00	492 000
17	Des locaux à usage de bureaux	PAPEETE	DAF/BDA	320,00	490 000
18	Immeuble LEVY	PAPEETE	DPDJ	382,14	450 000
19	1 local à usage de bureaux dépendant de l'immeuble FARE TONY	PAPEETE	ADE	141,00	375 000
20	Centre VAIMA (lot 131 sis au 4ème étage)	PAPEETE	DGRH	135,00	360 000
21	CENTRE PAOFAI (lot 29 et 30 sis au 1er étage)	PAPEETE	SDT	137,00	310 300
22	Immeuble FELANYNA (locaux sis au rez-de-chaussée + 2ème étage)	PAPEETE	DAC	295,00	270 000
23	Immeuble BRUGGMANN (locaux sis au RDC et au 1er étage)	PAPEETE	DPE	385,00	250 000
24	Places de parking	PAPEETE	DT	-	182 000
25	13 places de parking	PAPEETE	SEFI	-	146 900
26	10 places de parking	PAPEETE	DAC	-	140 000
27	1 terrain nu	PAPEETE	DRM	365,00	140 000
28	12 places de parking	PAPEETE	DPE		108 000
29	1 terrain	PAPEETE	DAF	347,00	100 000

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
30	15 places de parking	PAPEETE	DAF	347,00	100 000
31	6 places de parking dépendant de l'immeuble FARE TONY	PAPEETE	ADE	-	93 000
32	Bâtiment 5 dépendant de la Cité Grand	PIRAE	DSFE	-	850 000
33	Locaux à usage de bureaux	PIRAE	DJS	99,31	260 000
34	Immeuble MOUCHI YOUNG	PUNAAUIA	DSFE	349,00	450 000
35	Locaux à usage de bureaux et hangar	FAAA	DBS	1 130,20	1 200 594
36	Locaux à usage de bureaux et de stockage	FAAA	DAC	300,00	480 000
37	1 maison d'habitation + terrain	MAHINA	DSFE	2 710,00	250 000
38	Locaux à usage de bureaux	MAHINA	SEFI	78,00	100 000
39	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DSFE	303,83	488 273
40	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DAF	212,60	350 492
41	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	SEFI	175,00	350 000
42	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DCA	195,30	309 531
43	Locaux à usage de bureaux	AFAAHITI	DMRA	125,00	200 000
44	1 maison à usage d'habitation + terrain	AFAAHITI	DSP	949,00	150 000
45	Un local à usage de bureaux	AFAAHITI	DTT	75,00	100 000
46	Un local à usage de bureaux	AFAAHITI	DAG	50,00	80 000
47	Locaux à usage de bureaux	VAIRAO	DRM	1 333,00	20 000 000

Nb	Immeuble	Commune	Service	Superficie des locaux (m²)	Loyer/mois charges comprises en F Cfp
48	1 maison d'habitation	MOOREA TEAVARO	DSFE	322,00	160 000
49	1 local dépendant du bâtiment de la commune	MOOREA TEAVARO	DJS	61,00	35 000
50	Maison d'habitation privé	TAHAA	DSP	150,00	100 000
51	1 local	TAHAA	DSFE	129,00	50 000
52	Terrain	MAUPITI	DSP	1 156,00	2 890
53	1 local	HUAHINE	DRM	9,00	35 000
54	1 appartement	BORA BORA	DSP	64,03	150 000
55	1 appartement de type F2	BORA BORA	DSP	73,00	120 000
56	5 appartements de type F2	BORA BORA	DSP	45,00	110 000
57	2 appartements de type F2	BORA BORA	DSP	45,00	110 000
58	Maison d'habitation privé	MANIHI	DSP	41,00	75 000
59	1 local	MATAIVA	DSP	30,00	40 000
60	Maison d'habitation privé	GAMBIER	DSP	60,00	85 000
61	Maison d'habitation privé	UA HUKA	DSP	54,00	50 000
62	Maison d'habitation privé	FATU HIVA	DSP	72,00	50 000
63	Maison d'habitation privé	TAHUATA	DSP	-	55 000
64	Immeuble TOUMAI (1 local à usage de bureaux)	MOOREA PAOPAO	SEFI	50,00	85 000
65	1 local	RANGIROA	DSP	38,00	45 000
Total				29 732,77 m²	68 830 179 F cfp / mois

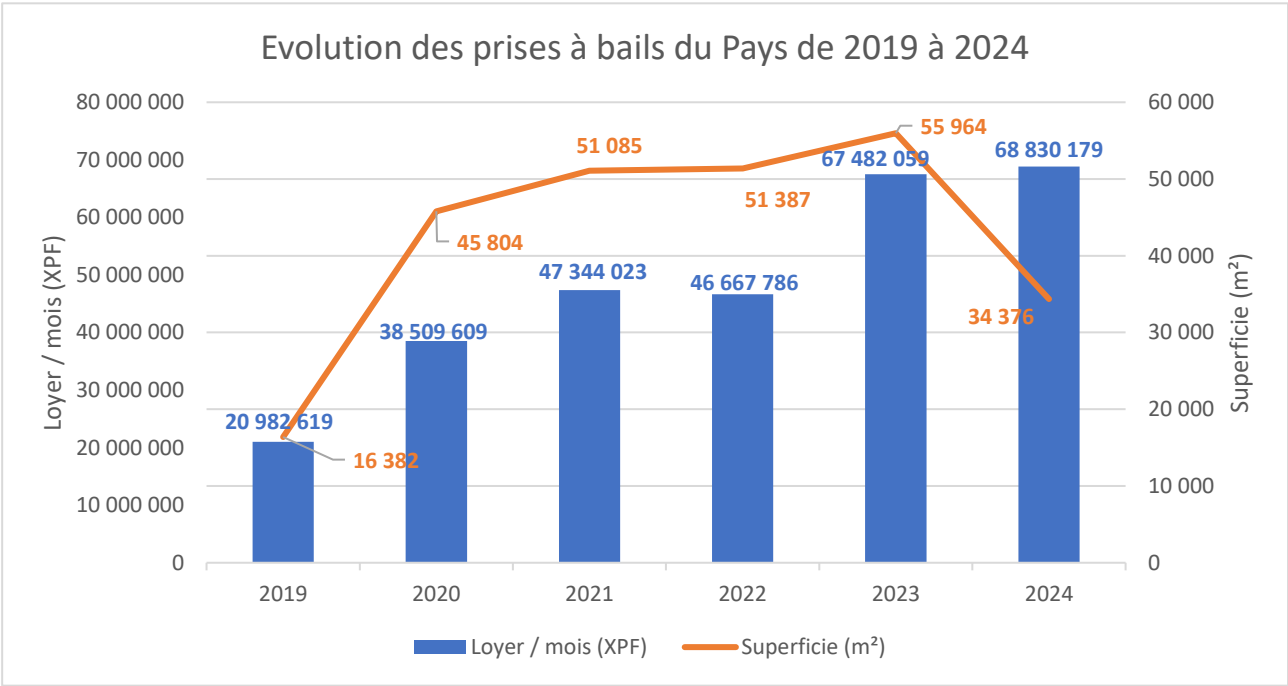
65 contrats (baux ou conventions) ont été conclus, pour les besoins de vingt-quatre (24) services du Pays, dont 62 bâtiments et 3 terrains, pour un coût pour la collectivité de 68 830 179 XPF/mois soit un montant total de **825 962 148 XPF / an.**

47 % des prises à bail sont situées à Papeete, elles représentent 41 853 399 XPF / mois (**502 240 788 / an**) soit 65 % du budget annuel total alloué aux locations pour le compte de ces services.

Ces prises à bail concernent également la location de terrains nus et places de parking pour 3 136 790 XPF / mois (**37 641 480 XPF / an**).

Année	Nombre	Superficie (m²)	Loyer / mois (XPF)
2019	17	16 382	20 982 619
2020	29	45 804	38 509 609
2021	50	51 085	47 344 023
2022	52	51 387	46 667 786
2023	59	55 964	67 482 059
2024	65	34 376	68 830 179
Pourcentage d'évolution entre 2019 et 2024	+282.4 %	+81,5 %	+228 %

Il est à noter que toutes les surfaces n’ont pas été communiquées à la Direction des Affaires Foncière pour la rédaction de ce présent rapport. Aussi les graphiques produits pour l’année 2024 ne sont qu’indicatifs.



On observe que la superficie totale louée a augmenté d’environ 10% entre 2022 et 2023 alors que le montant des loyers a augmenté de plus d’un tiers.

Pour l'année 2024, près d'un tiers (35.5 %) du budget total consacré aux prises à bail est alloué à la Direction des ressources marines, soit **293 320 260 XPF/ an**, dont :

- Pour l'occupation de locaux aux 1^{er} et 2^{ème} étage de l'immeuble LECAILL à Papeete (1 904 800 XPF / mois soit **22 857 600 XPF / an**) ;
- Pour l'occupation de locaux de l'immeuble MANATEA NUI à Papeete (1 954 555 XPF / mois soit **23 454 660 XPF / an**) ;
- Pour l'occupation de locaux aux 1^{er} et 3^{ème} niveau du Centre Vaima à Papeete (549 000 XPF / mois soit **6 588 000XPF / an**) ;
- Pour l'occupation d'un local à HUAHINE (35 000 XPF / mois **soit 420 000 XPF / an**) ;
- Pour l'occupation de locaux de l'IFREMER à Vairao (20 000 000 XPF / mois soit **240 000 000 XPF / an**).

Plus de la moitié des bailleurs des immeubles situés dans la commune de Papeete sont des sociétés civiles immobilières.

CELLULE DE GESTION DES VEHICULES LEGERS DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

La cellule gestion du parc automobiles du Pays

Création officialisée par l'arrêté n° 624 CM du 20/04/2021, art. 5 modifiant l'arrêté n° 69/CM du 17/01/1992 modifié, portant organisation interne du service dénommé « direction de l'équipement »

Encadrée par un agent FPT-A (attaché administratif) et secondée par un adjoint de catégorie FPT-C, les missions confiées à cette nouvelle structure, concernent l'optimisation de la gestion des véhicules du Pays, essentiellement par la mise en place d'un logiciel informatique accessible en ligne par tous les services et établissements propriétaires de véhicule(s). La cellule conseille, oriente, accompagne les services et EPA dans leurs démarches administratives relatives aux véhicules de service.

Suivi du parc automobile du Pays

Le Parc à Matériel de l'Équipement comprend une cellule nommée « Cellule de gestion des véhicules légers du Pays ». Celle-ci est en charge de l'amélioration de la gestion du parc automobile, par un accompagnement des services et EPA dans leur gestion, mais aussi et surtout, via la mise en place d'un logiciel de gestion des véhicules. Cet outil permettra l'analyse en temps réel du parc automobile, tant sur des aspects techniques que financiers. Un guide regroupant toutes les procédures relatives à la gestion des véhicules de service a été transmis aux services et EPA en septembre 2023.

Situation du parc automobile du Pays

Au titre du recensement 2024 des moyens affectés aux 66 services administratifs du pays et des EPA, la situation du parc automobile est la suivante : 1041 véhicules légers sont inscrits au patrimoine du Pays, dont 962 en circulation, 19 sont immobilisés et à réformer, 60 sont immobilisés en cours de réforme. Les $\frac{3}{4}$ des véhicules en circulation le sont aux Iles du Vent. L'effort d'assainissement du parc automobile de l'administration a porté ses fruits **puisque l'âge médian des véhicules de service est tombé à 6 ans** ; la moitié des véhicules en circulation a été achetée **après 2017**. L'âge moyen du parc reste quant à lui plus élevé à **9 ans ½**, du fait du maintien en circulation d'anciens véhicules.

BILAN DU RECENSEMENT ADMINISTRATIF DES VEHICULES 2023-2024

En 2024, le parc automobile du Pays est constitué de **1 052 véhicules légers**. Parmi eux, **973 sont en circulation**, **19 sont hors d'usage** ou ont **disparu** et sont en attente de réforme, et enfin, **60 véhicules sont en cours de réforme**. Parmi les 973 en circulation, 65 ont été identifiés à réformer, mais circulent toujours.

L'âge moyen des véhicules légers en circulation se stabilise à 10 ans en 2024, tandis que l'âge médian est de 7 ans ; la moitié des véhicules du parc ont été acquis entre 2017 et aujourd'hui, illustrant l'effort de modernisation du parc. Seulement 12 véhicules légers ont été réformés en 2024.

Si la moitié du parc roule actuellement au gazole, les services montrent un net intérêt pour les marchés de véhicules électriques mis en place par le Ministère des finances. Cette offre demeure essentiellement concentrée sur les

véhicules du genre voiture particulière et deux roues, qui concernent respectivement un tiers et 12 % du parc de véhicules légers. Les camionnettes et fourgonnettes représentent un peu plus de la moitié des véhicules légers du Pays, segment pour lequel l'offre en électrique des concessionnaires est plus limitée.

Les archipels éloignés possèdent un quart du parc auto du Pays, mais représentent un tiers des véhicules à réformer, et plus de la moitié des 60 véhicules en cours de réforme ; certains véhicules attendent depuis plusieurs années d'être réformés, du fait de la difficulté d'aboutissement de la procédure dans les archipels éloignés. Les services en charge des réformes travaillent actuellement sur l'organisation de VAE dans les archipels éloignés.

La cellule maintient un contact régulier avec les services, en les tenant informés de l'évolution des procédures, et en les guidant dans leurs démarches. Un **guide complet des procédures** relatives à la gestion des véhicules de service leur a été transmis.

Précisions méthodologiques

Le recensement administratif des véhicules du Pays a été effectué entre avril 2024 et septembre 2024. Sur les 66 services et EPA interrogés, 63 ont répondu à la demande. Les véhicules des autres services (32 VL) sont toutefois présents dans la base de données, même si leurs informations ne sont pas à jour. L'objectif initial, d'effectuer un recensement des véhicules de service à une date T, et dans un temps restreint, s'avère impossible actuellement pour diverses raisons. Le principal obstacle est l'importance que revêt ce recensement aux yeux des différents services. Sans injonction d'obligation de réponse, et de réponse rapide, la plupart des services ont besoin d'être relancés, plusieurs fois, voire harcelés pour que l'on obtienne une réponse, bien souvent incomplète. Parmi les retours 2024, seul un tiers des véhicules ont une mise à jour de leur kilométrage. 230 ont un compteur déclaré HS ou aucune déclaration de kilométrage (champ vide).

La nouvelle version du Procès-Verbal de réception des véhicules diffusée mi-2023 oblige les services acquéreur d'un nouveau véhicule à faire viser ce PV par la cellule de gestion des VL. La cellule n'a visé que très peu de PV en 2024 ; la DBF semble continuer de valider des dossiers d'acquisition avec l'ancien PV de réception, malgré les circulaires et communiqués au conseil des Ministres. La cellule n'est donc informée des nouvelles acquisitions uniquement par le biais du recensement.

Un autre point important est que tous les services ne disposent pas d'un référent véhicule ou d'un responsable logistique. C'est alors un comptable ou un juriste qui prend en charge la demande. Enfin ces agents sont susceptibles de muter à tout moment, quand ils ne sont pas en CDD.

Ce recensement étant en outre déclaratif, il ne donnera qu'un ordre de grandeur des indicateurs à connaître sur le parc automobile du Pays. Seule la mise en place d'un logiciel de gestion permettra d'effectuer un recensement fiable en temps réel. À condition bien sûr, que son utilisation soit effective. C'est pourquoi la cellule a suggéré qu'un document de type Tableau de Bord, édité via le logiciel, soit systématiquement demandé dans le dossier de demande d'acquisition d'un nouveau véhicule, afin de s'assurer au préalable de la bonne gestion de la part du service demandeur de leur flotte déjà existante.

Résultats du recensement des véhicules légers du Pays 2024

En 2024, les 66 services et établissements publics administratifs disposent de 1052 véhicules légers ($\leq 3,5T$) de service ; 60 sont immobilisés car en cours de réforme, 19 sont immobilisés car hors d'usage ou volés et vont être réformés, enfin 973 véhicules sont toujours en circulation.

	Nombre de Numéro d'Immatriculation
En circulation	897
En circulation - LLD	11
En circulation - A réformer	65
A réformer - VHU	12
A réformer - Volé	7
Réforme en cours	60
Total général	1052

1052 Véhicules Légers de Service non réformés		
973 VLS en circulation	19 volés/VHU à réformer	60 immobilisés en cours de réforme
908 VLS	65 identifiés à réformer	
	84 véhicules à réformer	

Tab.1 : Véhicules légers des services et établissement publics administratifs

L'analyse qui suit sera faite sur les 973 véhicules en circulation (non immobilisés)

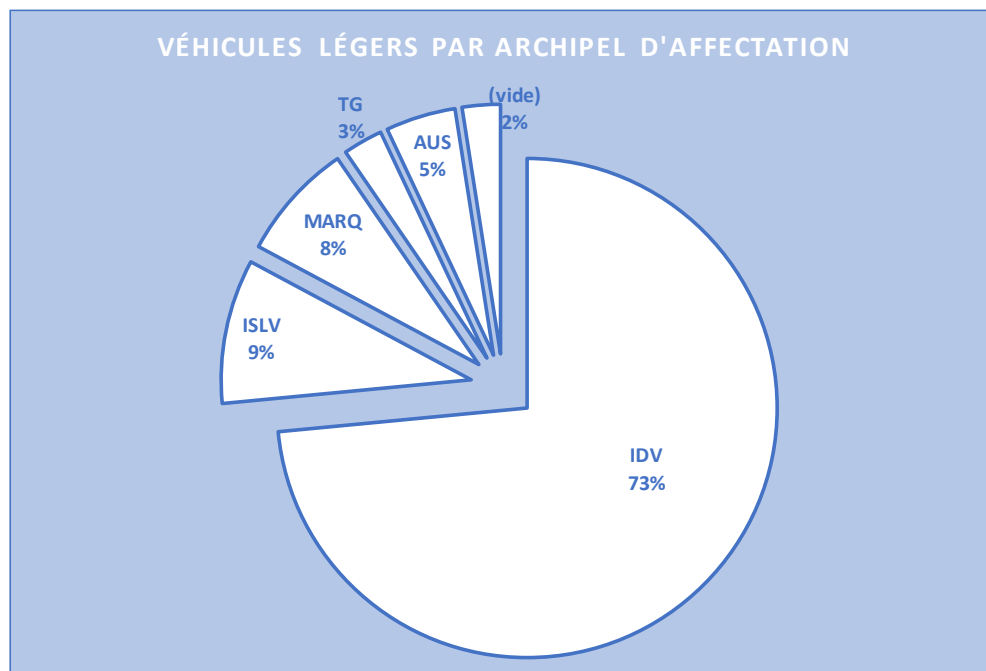
Lieu d’affectation

En 2024, **973 véhicules légers sont en circulation**. Les trois quarts sont affectés aux Iles du Vent.

		IDV	ISLV	MARQ	TG	AUS	(vide)	Total général
1	DEQ Direction de l'Equipeement	104	26	20	4	16		170
2	DSP Direction de la Santé Publique	85	25	18	9	11	14	162
3	DAG Direction de l'Agriculture	51	13	16	6	6	2	94
4	DSFE Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité	58	6	2		1		67
5	CHPF Centre Hospitalier de la Polynésie Française	35						35
6	DAC Direction de l'Aviation Civile	17	1	5	4	3	2	32
7	IJSPF Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie Fr	25	2	2		1		30
8	SMG Service des Moyens Généraux	28						28
9	CFPA Centre de Formation Professionnelle des Adultes	19	4					23
10	CAPL Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire	17	3	1		1		22
11	SPJP Service des Parcs et Jardins et de la Propreté	19						19
12	DGEE Direction Générale de l'Education et des Enseignemer	14	1	3				18
13	DSI Direction du système d'information	17						17
14	EPEFPA Etablissement Public d'Enseignement et de Format	16						16
15	DBS Direction de la Biosécurité	15						15
16	DTT Direction des Transports Terrestres	12	1					13
17	DJS Direction de la Jeunesse et des Sports	10	2					12
18	IIME Institut d'Insertion Médico-Educatif	12						12
19	DAF Direction des Affaires Foncières	7	2	1		1		11
20	FTH Fare Tama Hau	10						10
21	DRM Direction des Ressources Marines	8	1		1			10
22	SDT Service Du Tourisme	9						9
23	SAS Service d'Accueil et de Sécurité	8	1					9
24	SEFI Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion pr	8	1					9
25	DGAE Direction Générale des Affaires Economiques	8	1					9
26	DCA Direction de la Construction et de l'Aménagement	7		2				9
27	CMMPF Centre des Métiers de la Mer de la Polynésie frança	7						7
28	DCP Direction de la Culture et du Patrimoine	5	1					6
29	TFTN Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture	6						6
30	TRAV Direction du Travail	6						6
31	DIREN Direction de l'Environnement						6	6
32	DPAM Direction Polynésienne des Affaires Maritimes	5						5
33	CAPF Conservatoire Artistique de la Polynésie française	5						5
34	DICP Direction des Impôts et des Contributions Publiques	5						5
35	ARASS Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale	4						4
36	DBF Direction du Budget et des Finances	4						4
37	SGG Secrétariat Général du Gouvernement	4						4
38	CAU Circonscription des Australes					4		4
39	CMQ Circonscription des Marquises			4				4
40	DGRH Direction Générale des Ressources Humaines	4						4
41	ISPF Institut de la Statistique de la Polynésie Française	3						3
42	CDE Contrôle des Dépenses Engagées	3						3
43	SPAA Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel	3						3
44	DAIEP Délégation aux Affaires Internationales et Européenr	3						3
45	CMA Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française	3						3
46	SIO Service de l'Imprimerie Officielle	3						3
47	SG-CESEC Secrétariat Général du Conseil Economique Social	3						3
48	DHV Délégation à l'Habitat et à la Ville	3						3
49	DPE Direction Polynésienne de l'Energie	2						2
50	DPDJ Délégation pour la Prévention de la Délinquance de la	2						2
51	ART Service de l'Artisanat Traditionnel	2						2
52	DDC Délégation pour le Développement des Communes	2						2
53	ADEPF Agence pour le Développement Economique de la P	2						2
54	DDI Direction régionale des douanes en Polynésie française	2						2
55	MTI Musée de Tahiti et des Iles - Te Fare manaha	1						1
56	DGEN Direction Générale de l'Economie Numérique	1						1
57	CISL Circonscription des Iles Sous-le-Vent	1						1
58	DMRA Direction de la Modernisation et de Réformes de l'Ad	1						1
59	REC Délégation à la Recherche	1						1
60	CTG Circonscription des Tuamotu Gambier				1			1
	Total général	715	91	74	25	44	24	973

Tab.2 : Véhicules en circulation par service et archipel d'affectation

Six services n'ont pas ou plus de véhicule de service.



Graph.1 : Répartition par archipel d'affectation

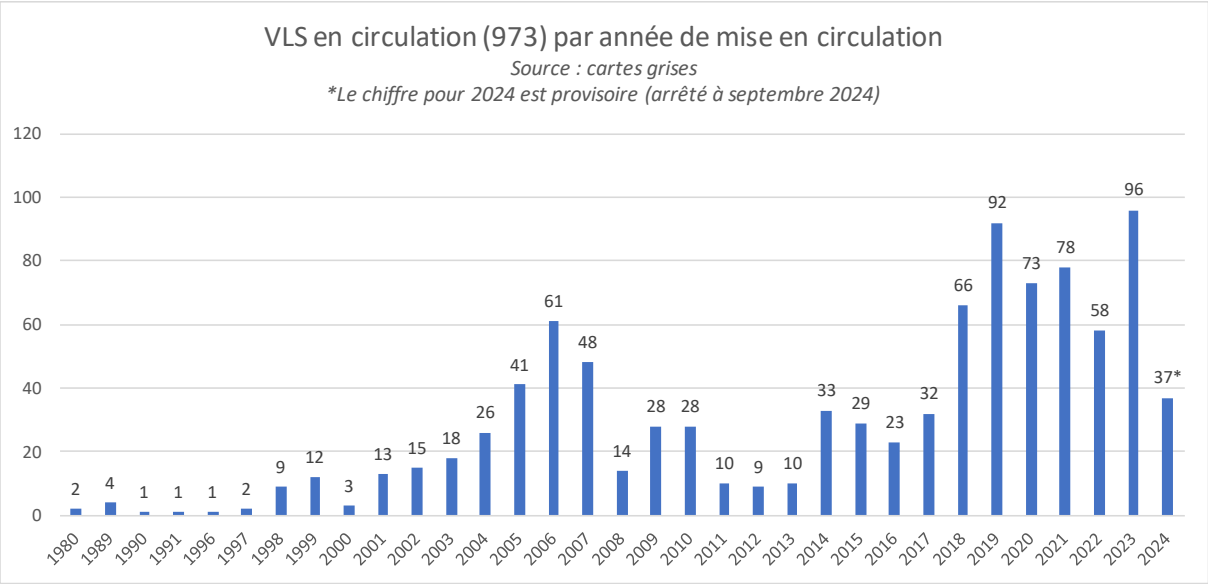
Âge des véhicules

L'âge moyen des 973 véhicules en circulation se stabilise à 10 ans en 2024, avec un âge médian de 7 ans ; la moitié des véhicules en circulation ont été acquis entre 2017 et 2024, l'autre moitié avant 2017.

Les véhicules en cours de réforme (60) ont un âge moyen et médian de 19 ans. Ceux encore en circulation et identifiés à réformer (65) ont 31 ans d'âge moyen, pour un âge médian de 20 ans (la moitié ont été achetés avant 2015).

	IDV	ISLV	MARQ	TG	AUS	(vide)	Total général
Moins d'1 an	26	3	2	1		5	37
[1 à 5 ans]	307	28	27	9	14	12	397
[6 à 10 ans]	135	15	16	5	11	1	183
[11 à 15 ans]	65	8	5		5	2	85
[16 à 20 ans]	128	27	19	5	10	2	191
[21 à 25 ans]	43	6	1	5	4	1	60
[26 à 30 ans]	7	1	3			1	12
[31 à 35 ans]	2	3	1				6
[40 à 45 ans]	2						2
Total général	715	91	74	25	44	24	973

Tab.3 : Véhicules en circulation par tranche d'âge et archipel d'affectation



Graph 2 : Véhicules en circulation par année de mise en circulation

	Nombre de VLS en circulation	Age moyen		Nombre de VLS en circulation	Age moyen
RENAULT	149	8	GUILLET	2	21
FORD	127	10	VOLKSWAGEN	2	15
DACIA	107	5	MGD	2	44
KIAMOTORS	75	7	FIAT	2	6
TOYOTA	57	7	CAN-AM	2	2
PEUGEOT	56	12	MENGEL	2	9
LAND ROVER	50	23	LONGJIA	2	6
CITROEN	48	14	LIUGONG	2	3
ELI	37	1	KEEWAY	1	18
HYUNDAI	31	13	MECANOREM	1	15
NISSAN	28	9	VEMMIX 6M	1	0
ISUZU	26	16	GOURDON	1	18
MITSUBISHI	22	15	IVECO	1	13
PIAGGIO	18	9	LABOR HAKO	1	5
YADEA	15	1	VEMMIX	1	1
MAZDA	15	8	CATERPILLAR	1	5
YAMAHA	13	9	FOURNIER	1	16
HONDA	11	6	AUSA	1	2
SUZUKI	10	6	GAUBERT	1	14
VAL DE LOIRE	7	27	STANDARD MOTOR	1	17
BYD	6	1	KAWASAKI	1	2
(vide)	6	8	SUPER SOCO	1	2
ZNA	5	1	SUZUKI	1	2
ECIM	5	19	CF MOTO	1	1
CHANGAN	3	1	VLEMMIX	1	1
CNSE	3	6	SYM	1	5
MERCEDES-BENZ	3	4	NIFTYLIFT	1	4
DFM	2	3	LOUAULT	1	17
DOOHAN	2	3	Total général	973	

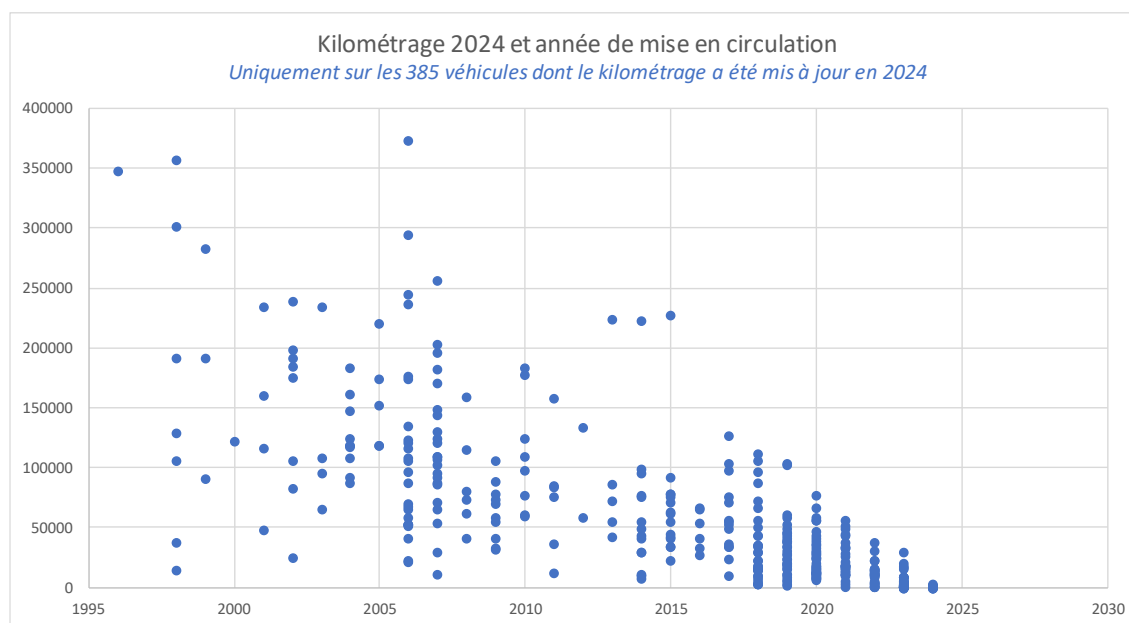
Tab.4 : Âge moyen des véhicules en circulation par marque

Kilométrage des véhicules

Parmi les 973 véhicules légers en service, 754 ont un kilométrage déclaré ; seulement un tiers d'entre eux a un kilométrage mis à jour en 2024 (385). Reste 43 véhicules dont le compteur est déclaré H.S., le reste n'a aucune déclaration de kilométrage.

Parmi les 754 VL en circulation ayant un kilométrage déclaré, 19 % ont un kilométrage supérieur à 100 000 km (146), lesquels se situent à 70 % aux IDV.

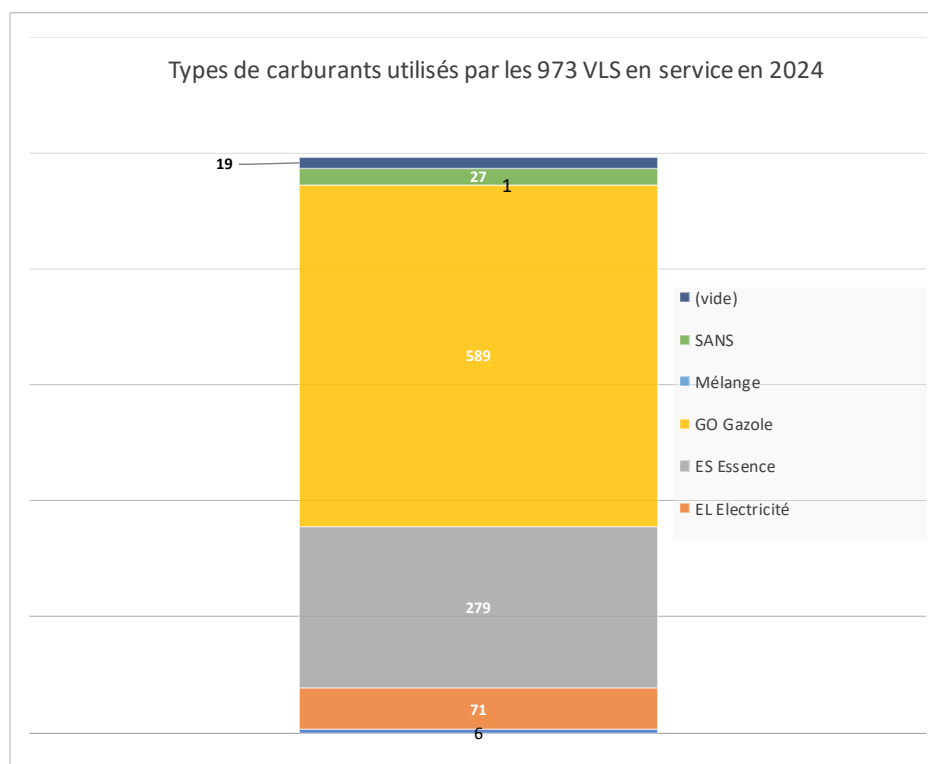
À titre indicatif, le kilométrage moyen de ces véhicules est de 56 000 km, et le médian de 32 000 km (50 % ont plus de km et 50 % en ont moins) ; avec donc 146 VL qui ont plus de 100 000 au compteur. Grandes disparités d'utilisation.



Graph 3 : Kilométrage et année de mise en circulation

Carburants

Les services sont prêts, volontaires, pour acheter des véhicules plus propres. Ils demeurent toutefois tributaires de l'offre des concessionnaires, encore limitée, d'autant que plus de la moitié du parc automobile (léger) de l'administration concerne des camionnettes/fourgonnettes, lesquelles utilisent encore couramment du gazole.



Graph 4 : Types de carburants utilisés par les VLS en service en 2024

Types de véhicules

La moitié des véhicules en circulation sont de type camionnette/fourgonnette, un tiers sont des voitures particulières, et 12 % sont des 2 roues. Le reste concerne des véhicules spéciaux (VASP) ou des remorques/caravanes (et dont le PTAC reste inférieur ou égal à 3,5 tonnes).

Les arrêtés d'affectation

Les recensements successifs ont été comparés à la base de données de la DTT, laquelle n'est pas à jour. Idem pour la base de données de la DBF, incomplète.

Restait les arrêtés d'affectation de véhicules, tenus par la DAF ; un arrêté par service/EPA, établit la liste de leurs véhicules non réformés. La DAF étant responsable des réformes, elle est en mesure de garantir des arrêtés d'affectation fiables et à jour. Or ces arrêtés ne sont plus vérifiés depuis au moins 2010. Ils ne sont réédités par la DAF que sur la base de la nouvelle liste de VL envoyée par le service pour l'édition d'un nouvel arrêté. La DAF ne vérifie pas la cohérence de cette nouvelle liste, avec l'ancienne + leur base de VL réformés. Depuis 2024, la DAF édite des arrêtés de transfert de gestion, qui remplacent les arrêtés d'affectation.

Le fait qu'au fil des années les listes de la DAF et de la DTT n'aient pas été maintenues aujourd'hui pour conséquence l'intracabilité de véhicules qui ont potentiellement disparu. La DEQ travaille que sur une liste déclarative.

EQUIPEMENTS EN ENERGIE

Tous les services du Pays ont été sollicités dans le cadre du rapport de PR à l'APF, 45 services ont transmis à la DTI l'annexe « Energie ». La qualité du remplissage est variable d'un service à l'autre, aussi est-il envisagé d'améliorer le document pour le rapport de l'année prochaine.

Compte-tenu de la disparité des réponses, du regroupement des services au sein d'un même bâtiment ou de l'éclatement des services sur différents sites, les bases de travail retenues ne sont pas exactement les mêmes selon les données analysées.

Les données récoltées portent ainsi sur trois thématiques :

- La consommation d'électricité
- La maîtrise de la demande en énergie
- Les installations photovoltaïques

La consommation électrique de 36 services (69% des services publics) a pu être évaluée et représente près de 4,42 GWh en 2024, correspondant à moins de 1% de la consommation électrique de l'île de Tahiti.

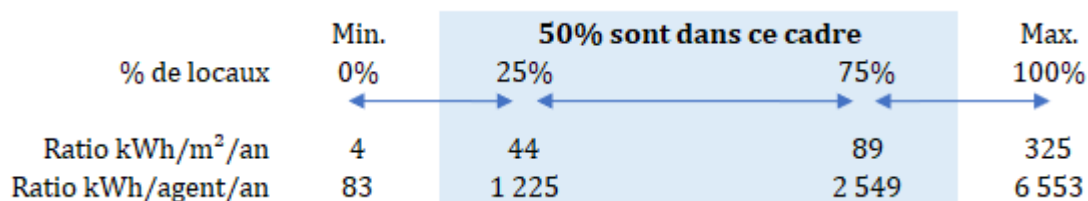
Étant données les particularités citées précédemment, il a été décidé de retenir la base de travail suivante pour la caractérisation de la consommation électrique des services :

- 41 locaux sont pris en compte ;
- Les services hébergés dans les locaux de la présidence sont exclus des calculs ;
- Les services non représentatifs d'une consommation normale de bureau car utilisant des machines grosses consommatrices ou gourmandes en climatisation sont également exclus (ex. DSI, SPAA) ;

Au total, ces 41 locaux représentent une consommation totale annuelle de 4.04 GWh et regroupent un peu plus de 1 700 agents.

En moyenne, les ratios de consommation électrique sont de 73 kWh/m²/an et 1 985 kWh/agent/an.

Pour une meilleure représentation de ces moyennes, ci-dessous la boîte de distribution avec quartile correspondante :



En ce qui concerne la maîtrise de la demande en énergie (MDE), l'analyse a pu être effectuée sur la totalité des services ayant répondu au questionnaire, repartis dans 60 locaux. En 2024, 30% des locaux audités ont commencé une démarche de MDE (contre 20% en 2023) et 23% d'entre eux s'approprient à entamer cette démarche prochainement.

Parmi les actions récurrentes, on trouve :

- La mise en place de rappels (oraux et écrits) sur les écogestes (83%) ;
- L'extinction des ordinateurs et des imprimantes en dehors des heures de travail (17%) ;
- Des équipements d'extinction automatique des lumières (11%) ;
- Des climatiseurs utilisés qu'à partir d'une certaine heure et/ou avec une commande centralisée automatique (pour la nuit notamment) (11%) ;
- Le remplacement de néons par des éclairages LED (11%) ;
- L'utilisation de la ventilation naturelle (6%) ;
- L'achat de ventilateurs en complément de la climatisation pour limiter le nombre d'heure de climatisation (6%).

Ainsi, 50% des services ayant entrepris une démarche de MDE ont vu leur facture réduite suite à la mise en place d'une partie de ces actions. Pour l'autre moitié des services, l'absence d'impact sur leur facture d'électricité peut s'expliquer pour la plupart (80% des cas) par des actions de MDE se limitant à la mise en place de rappels sur les écogestes.

Parallèlement, sur l'ensemble des services questionnés, 12% d'entre eux ont ou vont réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) de leur bâtiment. A noter que la majorité des services avait réalisé ce diagnostic énergétique en 2012. Parmi ceux ayant effectué un DPE récemment, s'en sont suivis des travaux de remplacement des climatisations et d'isolation.

Enfin, les données transmises par les 45 services, répartis sur 60 locaux, ont partiellement pu être prises en compte pour l'analyse des services publics quant à leurs installations photovoltaïques. En 2024, 33% des locaux sont équipés d'une installation photovoltaïque et 2 bâtiments ont une installation en projet.

Les données portant sur le photovoltaïque restent cependant très partielles puisque parmi les 15 installations photovoltaïques recensées, seulement 5 d'entre elles sont caractérisées, via les formulaires reçus, par des données cohérentes.

D'après la base de données communiquée, sur les 26 locaux qui sont la propriété du Pays, seuls 11 sont équipés de panneaux photovoltaïques, pour une puissance de 340 kWc. Cette puissance est sous-estimée puisque les données sont manquantes pour 3 de ces installations.

Enfin, la production annuelle des installations du Pays et leur capacité à fournir une certaine autonomie énergétique aux services administratifs ne peuvent être exprimées de manière fiable dans le cadre de cette collecte de données, les informations recueillies étant trop disparates par rapport aux technologies photovoltaïques réellement déployées.

16. CONTRIBUTION A L'ORGANISATION

16.1. Dispositif de maîtrise des activités

Dans le cadre de la maîtrise des activités de la collectivité, la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) est chargée de contrôler et d'inspecter l'ensemble des services, établissements publics, offices et organismes publics du territoire investis d'une mission de service public, ou gérant des fonds publics territoriaux dans les domaines administratifs, technique et financier.

A ce titre et dans ce cadre, l'inspecteur général de l'Administration engage des études et des audits, parfois des enquêtes administratives, uniquement sur lettre de mission du Président de la Polynésie française.

Quatre audits ont été menés en 2024 par le bureau de l'audit interne et de l'inspection de la DMRA :

- Macro-processus de pilotage de la masse salariale et des emplois – Rapport n° 187/DMRA/CFDL du 16/02/2024 ;
- Organisation et fonctionnement de l'EPIC Vanille de Tahiti (EVT) - Rapport définitif n°661/DMRA/CFDL du 05 juin 2024
- Organisation, gouvernance et pilotage de l'EPIC Office Polynésie de l'Habitat (OPH) – Rapport n°1337/DMRA/CFDL du 26/09/2024 ;
- Gouvernance de l'Office des postes et des communications (OPT) – Rapport provisoire n° 1660 /DTI/CFDL du 02 janvier 2025.

Deux rapports ont été externalisés : l'un concerne les taxes aéroportuaires de la DAC et l'autre, un signalement de harcèlement moral.

Le déploiement du programme d'audit 2024 n'a pu être que partiellement réalisé faute de moyens humains. En effet, depuis plus d'un an, les auditeurs subissent des pressions et des menaces qui ont provoqué le non-renouvellement, à sa demande, du contrat d'une auditrice après une période d'absence pour maladie et un congé longue maladie d'un auditeur expérimenté, puis un changement d'affectation.

Plus précisément, les conditions d'exercice exposent les auditeurs à des risques sérieux : les pressions et les menaces subies se conjuguent difficilement avec la charge de travail et le niveau d'analyse exigés par la mission. Dès le second semestre 2024, une seule personne physique occupait un poste d'auditeur, à mi-temps afin de se protéger.

Il convient de souligner qu'une procédure de recrutement sur le poste d'auditeur a été engagée. Cependant, les exigences du poste en termes d'expérience professionnelle, de niveau d'études et de savoir-faire rédactionnel non compensées, de surcroît, par un niveau de salaire attractif font obstacle aux tentatives de recrutement entreprises.

Par contre, le suivi de plus de 650 recommandations émises par la DMRA, la chambre territoriale des comptes (CTC) et la Direction des finances publiques en Polynésie française (DGFIP) n'a pas pu être continué, en l'absence de ressources humaines. Pourtant, ces travaux engagés depuis 2021 montraient des résultats significatifs : les trois-quarts des actions correctives étaient mises en œuvre ou réalisées pour mettre sous maîtrise de risque les processus audités.

16.2.- Etat des contrôles – bilan en nombre de rejets, d’observations, points forts et de vigilance

Section de fonctionnement

Les rejets effectués auprès des services ont diminué de 24% en 2024 :

Types de rejet	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation entre 2024 et 2023 en %
Nombre de rejets effectués aux services	1 825	1 380	- 24%
Nombre de rejets de la Paierie	205	158	- 23%

Les outils (fiches de procédure, tableurs, guides etc.) ainsi que les messages délivrés aux gestionnaires comptables via la communauté GESTCO commencent à avoir un impact sur le nombre de rejets.

Les principaux motifs de ces rejets sont liés aux :

- Erreurs d’imputation (article erroné) ;
- Décomptes ou taux erroné ;
- Non-respect du code des marchés ;
- Pièces originales manquantes ;
- Absence de service fait ;
- Discordances de montant ;
- Visas du CDE absents ;
- Comptes bancaires absents ou erronés.

Enfin, le niveau de rejets de la Paierie a également diminué de 23% entre 2024 et 2023 : on en compte en effet 158 en 2024, contre 205 en 2023.

Section d’investissement

Cette année 2024 est marquée par une diminution du nombre de rejets (-35 %) avec un délai médian de traitement de ces rejets en hausse. Toutefois, cette importante diminution du nombre de rejet s’explique en grande partie par un accompagnement plus poussé des services et des gestionnaires comptables.

	NB de rejets DBF	Montant rejeté	Délai médian de traitement SVCE (en nombre de jours)	NB de rejets traité par les services	% rejets traités	Montant rejeté traité	NB de rejets en instance (31/12/2023)	Montant des rejets en instance
2020	683	5 005 557 909	16	596	92,1%	4 664 303 344	54	341 254 565
2021	615	4 018 731 547	16	578	94,0%	3 461 328 474	37	557 403 073
2022	692	5 240 056 491	14	603	87,1%	4 465 085 875	89	774 970 616
2023	755	4 082 372 817	26	669	88,6%	3 679 567 924	86	402 804 893
2024	490	2 979 215 722	30	448	91,4%	2 594 201 055	42	385 014 667

Le nombre de rejets en instance est lui aussi en diminution. Il a été remarqué qu'en période de clôture, le nombre de PO reçues a été inférieur à ce qui était attendu et n'est pas comparable avec les années antérieures. Il a également été noté que les services ont porté une attention particulière à la qualité des dossiers transmis.

Les rejets ont principalement pour cause :

- Des pièces justificatives non transmises, incomplètes ou erronées ;
- Des décomptes erronés (utilisation d'un mauvais index, erreur de calcul sur le remboursement de l'avance forfaitaire, montants cumulés erronés) ;
- Des situations de travaux ou études erronées (montant des situations, report et cumul des montants des travaux / études) ;
- L'utilisation d'un mauvais article d'imputation ;
- L'attestation du service fait et de la signature manquante.

Réseau des gestionnaires comptables

Animation de la Communauté GESTCO

Conformément à la fiche action n°68 du PA 2 de la RGFP « *Mettre en place une plateforme de partage dédiée à la gestion budgétaire, comptable et patrimoniale* », la *Communauté GESTCO* a été créée en juin 2022 sur la plateforme Honouira. Dès le mois de mars 2023, elle est devenue le seul moyen de communication du réseau, centralisant envoi d'informations et d'outils comme espace d'échange et remplaçant ainsi le système d'emailing précédent établi.

Elle comptait plus de 500 participants fin 2024.

Tout au long de l'année, les gestionnaires comptables des services administratifs du Pays, ainsi que les correspondants budgétaires ministériels, ont bénéficié de 40 envois d'informations et documents afin de les accompagner dans leurs missions, dont :

- 5 kits comprenant fiches de procédures ou outils destinés à les guider et à faciliter le traitement de certaines opérations comptables ;
- 35 bulletins d'information.

Par ailleurs, 172 saisines des gestionnaires comptables à destination de l'animation du réseau ont été dénombrées en 2024. La quasi-totalité des saisines a obtenu réponse dans un délai de 24 heures, mises à part quelques questions qui nécessitaient l'élaboration de réponses plus techniques ou plus détaillées.

16.4. Modernisation du Service public

16.4.1. Accessibilité du service public Dispositif Fare Ora

L'accessibilité des services au public reste l'une des priorités du gouvernement. En Polynésie française, la dispersion des territoires et des populations a amené le Pays et les communes à collaborer dans la mise en place et le déploiement des espaces d'accueil, d'orientation et d'information de proximité dénommés « Fare Ora ».

Lancé en 2023 en partenariat avec Fare Rata pour les Fare Ora de Papara et Hitia'a O te Ra, le gouvernement a fait le choix stratégique de consolider le dispositif en changeant d'échelle et de gouvernance. Plutôt que de continuer à centraliser la gestion des espaces numériques d'accès aux services publics, le Pays privilégie désormais un partenariat renforcé avec les communes dans une logique de mutualisation des compétences et de proximité institutionnelle pour l'année 2024.

Ce changement s'inscrit dans une volonté :

- d'ancrer durablement ces dispositifs dans les réalités locales,
- de favoriser la responsabilisation communale en matière de service public de premier niveau,
- et d'assurer une meilleure continuité de service via des agents communaux intégrés dans le tissu administratif local.

Ainsi, les principaux travaux réalisés en 2024 ont consisté en la réalisation de missions de recensement des besoins dans les îles, la préparation des actes administratifs idoines et au lancement des marchés publics inhérents au programme Fare Ora (conception et réalisation des bornes informatiques). Ces travaux préparatoires, essentiels, ont malheureusement engendré un retard sur le calendrier de déploiement du dispositif.

Pour autant en 2024, les fare Ora de Papara, à Hitia'a O Te Ra et de Taravao ont continué à recevoir plus de 5.700 personnes, principalement pour les démarches suivantes :

- le paiement des factures,
- les demandes d'aides au logement,
- les comptes sociaux,
- les démarches d'emploi,
- et les activités économiques.

Il est anticipé pour l'année 2025, le rattrapage du programme de déploiement de l'année 2023 et 2024, l'ensemble des contraintes administratives et logistiques ayant été levé.

16.4. Innovation publique





Introduction

- Le bilan réalisé fait état des activités réalisées par la cellule innovation et partenariat dans le cadre de ses missions sur l'année 2024, à savoir :
 - Les actions de facilitation réalisées à la demande des services et entités administratives de la Polynésie française ;
 - Les formations réalisées pour la promotion de l'innovation publique et la professionnalisation des facilitateurs ;
 - Les actions de partenariat pour le développement de l'innovation publique au niveau local et national ;
 - Les actions réalisées dans le périmètre de la convention cadre innovation publique.



Les actions de facilitation

❖ Réalisées au 31/12/2024

- **30 facilitations réalisées :**

- **Pays = 20** (dont 2 CIM et une facilitation pour la VP) ;
- **Etat = 3** (dont une au bénéfice des équipes du HC et en partenariat avec le HC et une au bénéfice de l'UPF) ;
- **APF = 5** (3 facilitations sur la notation, 1 facilitation pour la commission « Approche des cétacés », 1 séminaire de déontologie) ;
- **G2P = 1** (sur la restructuration de leur gestion documentaire) ;
- **ILM = 1** (sur la gouvernance, la transversalité entre les chercheurs et la valorisation de la recherche en PF).

❖ Prévues pour le premier trimestre 2025

- **3 demandes de facilitations déjà enregistrées pour le 1^{er} trimestre 2025 :**

- **Février : ICPF**
- **Mars : TFTN, APF (5 prévues sur l'année 2025)**





Les actions de formation

❖ Formation – Posture de facilitateur « Agilité à déployer ses compétences sociales »

• Finalisation de la formation de décembre 2023:

➤ Dispensée par l'organisme de formation ORAIA

➤ **Module de 2 jours soit 14 heures de formation**

session : du 1^{er} au 2 février 2024

Public : 6 agents de l'Administration (5 Pays, 1 Etat)

❖ Serious game

• 1 session de formation réalisée :

➤ Dispensée par l'organisme de formation ORAIA

➤ **Module de 3 jours soit 21 heures de formation**

session : les 25 et 26 mars 2024 + le 23 mai 2024

Public : 22 participants (17 Pays, 2 Etat, 2 communes, 1 CPS)



❖ Lego Serious Play (LSP)

• 1 session de formation réalisée :

➤ Dispensée par Mme Marie-Christine DUPONT formatrice certifiée

➤ **Module de 4 jours sur 32 heures de formation**

session : du 13 au 16 mai 2024

Public : 13 participants (13 pays)



❖ Formation des facilitateurs

• 1 session de formation réalisée :

➤ Assurées par l'équipe des facilitateurs de PF (Gaël DEBRUYNE et Virginie AMARU) et coordonnée par la DMRA

➤ **Module de 2,5 jours soit 18 heures de formation**

session : du 17 au 19 décembre 2024

Public : 24 participants (18 Pays, 1 Etat, 3 communes, 2 CPS)





Le diplôme universitaire « MTI »

❖ Bilan de la première promotion

- Sur les 14 étudiants (6 Pays, 4 Etat, 2 communes, 2 CPS) 13 ont validés leur diplôme universitaire.
- Les sujets de mémoires ont traités de sujets diverses et variés tel que l'intelligence collective en équipe restreinte, le lancement du club EPIC, la cohésion d'équipe, l'intelligence artificielle au service de l'Administration, la mise en place du télétravail, le parcours d'intervention des nouveaux entrants, les méthodes innovantes au service de la formation et l'apaisement des conflits.
- Ce qui démontre que les méthodes et outils dispensés permettent aux managers de travaillé sur un grand nombre de thématiques qui font appel à la co-construction et la collaboration de tous.

❖ Quelques ajustements réalisés pour la seconde promotion

- Pour la seconde promotion des ajustements ont été réalisés sur la maquette pédagogique en intégrant plus d'enseignement sur le management et réarticulant les interventions des différents enseignants afin de donner une meilleur cohérence à l'ensemble.
- 17 nouveaux étudiants ont démarrés en septembre 2024 (10 Pays, 3 Etat, 2 communes, 1 CPS, 1 du privé)
- La moitié des enseignements ont déjà été dispensés au 16 décembre 2024.
- L'attribution des tuteurs et le choix des sujets de mémoire vont être réalisés en janvier 2025 afin de permettre aux étudiants de travailler au plus tôt sur leur mémoire pour éviter les écueils rencontrés lors de la première promotion.



Immersion des facilitateurs

❖ 25 novembre au 6 décembre 2024

- 8 facilitateurs identifiés : 5 PAYS - 2 ETAT – 1 SPCPF
- 1^{ère} semaine organisée avec 2 jours de visite de labs, 2 jours de formation et 2 demi-journée de facilitation au bénéfice de la DPF.
- 2^{ème} semaine organisée au sein de lab spécifiquement sélectionnés en partenariat avec la DITP.
- Tilab, DINUM, Lab archipel, Ministère des transports, 110 Lab, Fabrique RH, Lab de l'académie de Bordeaux.
- Des retour plus que positifs
- Outre la richesses des échanges et des rencontres les facilitateurs reviennent de cette expérience surmotivés avec de nouveaux projets et de nouvelles pratiques à mettre en œuvre en 2025 au bénéfice de l'Administration et au sein de leur services respectifs.
- Un document synthèse de cette immersion comprenant l'ensemble des rapports des facilitateurs sera élaboré par la cellule innovation et présenté aux partenaires de la convention cadre innovation publique.





Les actions de partenariat?

LABORATOIRE

Lab IP Polynésie française

Publié le 7 novembre 2024 - Plus à jour le 22 novembre 2024

COCONSTRUIRE L'ACTION PUBLIQUE - CONDUIRE UN PROJET DE TRANSFORMATION

PLACER PAR L'IMPACT - INTELLIGENCE COLLECTIVE - DESIGN DE SERVICES - QUALITÉ DE SERVICE

Créé en juin 2024, le Lab IP Polynésie française est porté par la Direction de la modernisation et des réformes de l'Administration pour la Polynésie française.

❖ Intégration du réseau des Labs de la DITP

- Suite aux échanges réalisés avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) la Polynésie française a rejoint en juin le réseau des Labs Nationaux.
- Ce partenariat permettra à la Polynésie française de pouvoir échanger de manière privilégiée sur l'ensemble des thématiques liées à l'innovation et la performance du service public.



❖ Avenant à la convention cadre de l'innovation publique

- Fort des travaux réalisés dans le périmètre de la convention cadre innovation publique de la Polynésie française, de nouveaux collaborateurs se sont manifestés dans l'objectif d'intégrer ce partenariat.
- Il s'agit de la CCISM et de la Banque SOCREDO.
- Pour leur permettre d'intégrer ce réseau de partenaires innovant, un avenant à la convention cadre a été validé par l'assemblée de la Polynésie française en novembre 2024.
- Cette évolution réglementaire donne de nouvelles perspectives à ce partenariat qui à vocation s'étendre et se diversifier pour développer encore d'avantage l'innovation publique en Polynésie française.



Les outils actualisés

❖ Le TE VAKA

- Le Te vaka a fait peu neuve en 2024 pour être en phase avec la culture polynésienne et notamment sur la vision du requin qui représente bien plus qu'une menace mais un animal totem protecteur pour bien des familles.

❖ La charte des facilitateurs

- La charte des facilitateurs a été élaborée en fin d'année 2024 pour cadrer la périmètre et la posture du facilitateur aussi bien dans ses animations que dans son positionnement tout au long du processus de l'intelligence collective qui va de l'analyse de la demande et la production et la restitution des livrables.

❖ Le site de l'innovation publique

- Le site de l'innovation publique est actuellement en plein chantier.
- Son objectif est d'ouvrir une fenêtre sur l'innovation publique au plus grand nombre pour communiquer de manière large et efficiente en externe à l'Administration afin de valoriser et faire connaître l'innovation ainsi que les actions innovantes et collaboratives réalisées à l'ensemble de la population Polynésienne.





Les perspectives 2025

❖ Un enjeu de taille avec la nouvelle structuration de la direction des talents et de l'innovation.

- La cellule innovation va intégrer la nouvelle direction des talents de l'innovation, une occasion de développer d'avantage l'innovation publique au sein de l'Administration et de mettre à disposition les méthodes et outils d'intelligence collective.

❖ Evolution du Lab Polynésie française

- La structuration bâtiminaire du Lab au sein du nouveau bâtiment A3 sera un des grands défis de la cellule innovation.
- Véritable outil de valorisation et de mise en œuvre de l'intelligence collective il apportera son lot de nouveautés et d'innovation qui participeront sans nul doute à l'essor de l'innovation publique.

❖ Evolution des partenariats au niveau du pacifique

- Les récents éléments sociétaux n'ont pas permis de travailler de manière efficiente avec nos homologues de Nouvelle-Calédonie comme cela avait été programmé pour l'année 2024.
- L'année 2025 permettra de renouer le contact et de retravailler sur ce partenariat qui semble d'autant plus important aujourd'hui.





LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



de suivi des ODD en Polynésie





17. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN POLYNESIE FRANCAISE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Message du Président de la Polynésie française

La Polynésie française progresse, année après année, dans son engagement envers un développement durable en harmonie avec notre culture, notre environnement unique, et les valeurs qui nous unissent. Ce second rapport de suivi des Objectifs de développement durables (ODD) fixés par l'ONU nous invite à mesurer nos avancées tout autant que les défis à relever pour atteindre les ambitions fixées pour 2030.

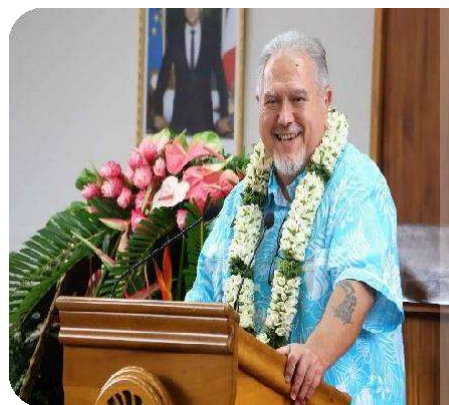
En 2023, nous avons concentré nos efforts pour renforcer la gestion durable des ressources naturelles, améliorer les infrastructures de base, et encourager une économie plus inclusive et résiliente, enracinés dans nos valeurs : *Faatura, Faaora, Faatupu* — Respecter, Soutenir, Développer.

Pourtant, les défis restent nombreux. Les distances géographiques, la vulnérabilité face aux changements climatiques, et les pressions sur les ressources naturelles nous rappellent chaque jour l'importance de solutions adaptées et d'une mobilisation collective. Notre parcours vers les ODD est celui de la réalité insulaire, où chaque initiative, chaque projet, demande des efforts concertés pour surmonter les obstacles particuliers à notre région du Pacifique.

Dans cette perspective, la coopération régionale est essentielle. Face aux défis de l'isolement géographique et des contraintes de ressources, nous renforçons nos liens avec nos voisins du Pacifique et nos partenaires internationaux. Ce réseau de solidarité régionale nous permet de partager les bonnes pratiques, de mutualiser les ressources et de bâtir une résilience collective. Ensemble, emprunt du *Pacific Way* et dans l'esprit du *talanoa*, nous construisons un avenir durable pour chaque territoire insulaire, et ce, sans compromettre notre patrimoine naturel et culturel.

Ce rapport reflète notre parcours commun, riche de réussites, d'apprentissages, et de résilience. En 2023, nous avons renforcé les bases de notre engagement pour les ODD et consolidé notre coopération avec nos voisins du Pacifique. Le rapport de 2021 comptabilisait 37 indicateurs renseignés contre 80 en 2024, preuve que nos services se mobilisent pour faire progresser cet agenda durable.

Que cet ouvrage inspire chacun d'entre nous à poursuivre notre engagement et à transformer nos défis en opportunités pour un avenir durable.



M. Moetai Brotherson
Président de la
Polynésie française



Bonne lecture à tous,

Introduction

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, un programme universel visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Ces 17 objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui avaient orienté les efforts mondiaux de 2000 à 2015, avec des résultats significatifs mais inégaux. L'Agenda 2030 se distingue par son approche intégrée et multidimensionnelle, abordant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, et repose sur cinq piliers : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Sa devise, « ne laisser personne de côté », appelle à une mobilisation de tous les acteurs – États, secteur privé, société civile et citoyens – pour faire de ce projet une réalité.

En Polynésie française, nous avons pris cet engagement avec ferveur, convaincus de notre rôle à jouer dans la construction d'un avenir durable pour notre population et notre environnement. Bien que les défis soient nombreux et que les progrès vers l'atteinte des ODD aient parfois été plus lents que souhaités, ces obstacles n'ont fait que renforcer notre détermination.

Le Second Quadrennial Pacific Sustainable Development Report 2022, publié par le Forum des îles du Pacifique (FIP), met en avant que *« la région du Pacifique fait face à des défis spécifiques qui compliquent la mise en œuvre des ODD, notamment l'isolement géographique, la petite taille des économies et l'exposition accrue aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés, notamment dans l'amélioration de la santé publique et de l'accès à l'éducation. »* Cependant, le rapport souligne également que *« la pauvreté reste un défi clé, affectant une grande partie de la population, en particulier dans les zones rurales. »* Ce rapport appelle à une collaboration régionale renforcée pour surmonter ces obstacles et atteindre les objectifs dans les délais impartis.

Lien vers le rapport :

<https://forumsec.org/publications/second-quadrennial-pacific-sustainable-development-report-2022>

Sur la scène internationale, les rapports de 2023 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de l'ONU corroborent ces constats. Le rapport de la CESAP met en lumière que *« la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur les progrès vers les ODD, aggravant les inégalités et freinant la réduction de la pauvreté dans plusieurs pays d'Asie et du Pacifique. Les femmes, les enfants et les groupes vulnérables sont les plus touchés par ces retards, menaçant de creuser davantage le fossé entre les riches et les pauvres »*. Néanmoins, le rapport insiste sur le potentiel de l'innovation technologique et des réformes politiques pour accélérer le rythme des progrès.



Lien vers le rapport CESAP :

<https://www.unescap.org/kp/2023/asia-and-pacific-sdg-progress-report-2023>

Du côté de l'ONU, le Rapport 2023 sur les ODD dresse un bilan global similaire : « *Le monde n'est actuellement pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs d'ici 2030. Seuls 12 % des cibles sont en bonne voie, tandis que 30 % n'ont montré aucun progrès, voire une détérioration depuis 2015* ». Le rapport appelle les États membres à « un engagement politique fort, une mobilisation accrue des ressources financières et un renforcement des partenariats internationaux pour inverser cette tendance d'ici 2030 ».

Lien vers le rapport ONU : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/>

En Polynésie française, nous voyons ces défis comme des opportunités. En intégrant pleinement les ODD dans nos politiques publiques et en renforçant nos partenariats régionaux et internationaux, nous sommes en mesure de dynamiser notre trajectoire vers un développement durable. Nous avons déjà commencé à harmoniser nos indicateurs avec ceux du FIP, ce qui nous permet d'améliorer nos performances publiques tout en offrant à notre population une plus grande transparence dans l'évaluation des progrès.

Alors que les rapports internationaux et régionaux montrent que l'atteinte des ODD est un défi global, la Polynésie française est résolument engagée dans la voie du développement durable. Chaque pas en avant, aussi modeste soit-il, nous rapproche de notre vision commune d'un avenir équitable, prospère et respectueux de la planète.

Méthodologie

Après le succès du premier rapport de suivi des ODD en Polynésie française 2021, un second rapport avait été prévu initialement en 2023. Cependant la pandémie de Cov 19 suivie des élections, avec un changement de gouvernement, ajoutés à des départs d'agents ne permet pas ce travail. Ainsi le rapport n'a pas pu voir le jour dans les délais initiaux et sera publié en 2024.

En revanche, la continuité du travail des ODD a été assurée par le Bureau des affaires internationales (BAI) de la Délégation des affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) depuis septembre 2023. En octobre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis une lettre n° 7612/PR à l'attention des chefs de service administratif et des directeurs d'établissement public administratif, concernant un projet connexe d'intégration des indicateurs de suivi des ODD dans les politiques publiques, puis par la suite dans celle du budget du Pays.

Cet exercice implique la mobilisation et l'engagement de toutes les entités administratives dans la réalisation de cet ouvrage qui exige précision.

Afin d'apporter de plus amples informations aux services, des réunions d'information ont été organisées entre la DAIEP et les différents responsables concernés. La DAIEP a, par conséquent, été à la rencontre des chefs de services et/ou des responsables ODD entre novembre 2023 et décembre 2023. Ces différentes réunions ont permis de présenter le projet de reprise des rapport annuels sur les ODD en Polynésie Française et le projet d'intégration des ODD dans le suivi budgétaire du programme gouvernemental.

Cette démarche a également permis de rétablir un lien entre la DAIEP et les services de l'administration engagés de la démarche pour mieux comprendre les difficultés rencontrées, comme par exemple la nécessité d'adapter certains indicateurs d'ODD aux politiques publiques du fenua, mais aussi identifier des succès, afin de mieux répondre aux questions des référents ODD dans chaque service.

Le tableau général des indicateurs co-édité par l'Institut de la Statistique de la Polynésie française, la DAIEP et la Communauté du Pacifique (CPS), a été mis à jour, en y intégrant les données de 2023 fournies par les services du Pays. Ce travail préliminaire est essentiel pour une première interprétation des données. Plusieurs échanges et une réunion ont eu lieu à ce sujet, notamment avec la direction de l'ISPF.

La DAIEP a ensuite rédigé une première version pour chacun des 17 ODD, en intégrant les données chiffrées recueillies et les priorités des différents secteurs, afin de créer une base de travail harmonisée. Cette version préliminaire a été transmise aux ministères et services engagés en septembre 2024.

Les ministères et services ont complété et ajusté les parties du rapport les concernant, enrichissant ainsi le contenu avec une seconde version plus précise et détaillée. La DAIEP tient à les remercier pour la qualité des retours faits et les nouveaux chiffres proposés, permettant de renseigner de nombreuses cibles non renseignées dans le précédent rapport.

Ont ainsi activement contribué la :

- DVH, Direction de la ville et de l'habitat, relevant du PR ;
- SDT, Service du tourisme, relevant du PR
- DGEN, Direction Générale de l'Économie Numérique, relevant du PR ;
- COM, Service de communication, relevant du PR ;
- DSFE, Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité, relevant de la VP;
- DT, Direction du travail relevant du MFT;
- SEFI, Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, relevant du MFT
- DGRH, Direction générale des ressources humaines, relevant du MFT ;
- DMRA, Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration relevant du MFT;
- DBF, Direction du Budget et des Finances, relevant du MEF
- DPE, Direction Polynésienne de l'Énergie, relevant du MEF ;
- ISPF, Institut de la statistique de la Polynésie française, relevant du MEF ;
- DAG, Direction de l'Agriculture, relevant du MPR ;
- DIREN, Direction de l'Environnement, relevant du MPR ;
- DRM, Direction des Ressources Marines, relevant du MPR;
- DGEE, Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements, relevant du MEE;
- ARASS, Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale relevant du MSP ; et
- DS, Direction de la Santé, relevant du MSP.

Dans le rapport de 2021 on comptabilisait 37 indicateurs renseignés. **En 2024, ce chiffre a progressé à 80 indicateurs renseignés.**

Soit un taux de progression de 116,22 %, qui atteste d'une croissance significative grâce à une implication active des services sous la coordination de la DAIEP.

Ces indicateurs ont été transmis à la Communauté du Pacifique (CPS) afin de mettre à jour notre « **roue des ODD** » sur son site « **Pacific Data hub** ». La CPS s'est dit « *impressionnée par le nombre de données collectées* » et a félicité la qualité du travail effectué. Elle a pu mettre à jour la roue des ODD de la Polynésie française, disponible en ligne sur ce lien :

<https://pacificdata.org/dashboard/17-goals-transform-pacific>

Enfin, la DAIEP a procédé à un lissage final pour assurer l'homogénéité et la cohérence du rapport, en harmonisant la forme des contributions et incluant les dernières roues mises à jour.

Ce processus collaboratif a permis de produire un rapport cohérent et représentatif des efforts et des ambitions de chaque partie prenante du fenua.



Défis relevés et recommandations

Lors du premier rapport en 2021, il a été constaté que l'administration polynésienne, à travers ses services publics, faisait face à plusieurs défis. Certains d'entre eux ont déjà été relevés, mais d'autres persistent. Voici les pistes d'actions proposées pour avancer vers les ODD.

Défi 1 : Redonner du sens aux ODD

La méconnaissance des Objectifs de Développement Durable (ODD) au sein des services publics demeure un enjeu. Pour beaucoup, cet agenda international paraît distant, complexe, voire inadapté aux réalités locales.

Piste d'actions : Des campagnes de sensibilisation ciblées seront mises en place pour informer les services publics sur les ODD et leur importance. En utilisant divers moyens de communication, tels que des événements éducatifs, des ateliers, des bulletins d'information, et la célébration de la Journée internationale de l'ONU (24 octobre), l'objectif est de renforcer la connaissance et l'engagement des agents publics. Une meilleure compréhension des ODD au sein des services permettra une contribution plus active à leur réalisation.

De plus, des formations sur les indicateurs ODD seront proposées aux agents des différents services, en collaboration avec la Communauté du Pacifique (CPS) et des agences de l'ONU, comme le PNUD. Cela favorisera une meilleure intégration des ODD dans les pratiques des services publics.

Défi 2 : Adapter les indicateurs ODD aux politiques publiques

Certaines données collectées par les services publics ne sont pas toujours alignées avec les indicateurs des ODD, bien que leurs politiques publiques aillent dans cette direction. Cette inadéquation crée des difficultés dans la transmission des données nécessaires pour évaluer les progrès des ODD.

Piste d'actions : Un travail de fond sera mené pour adapter les cibles et les indicateurs ODD aux priorités locales et aux capacités des services publics. Des ateliers collaboratifs seront organisés avec les agents des différents services afin qu'ils participent activement à la définition des cibles ODD, garantissant ainsi une meilleure cohérence entre les politiques publiques et les objectifs mondiaux.

Défi 3 : Gestion de la charge de travail et convergence

Les agents des services publics ressentent parfois une surcharge de travail due à l'ajout des ODD à leurs missions habituelles, déjà denses avec les Rapports Annuels de Performance (RAP), et les Plans Annuels de Performance (PAP). L'intégration de ces divers projets pourrait entraîner une dispersion des efforts, rendant plus difficile l'atteinte de résultats clairs et efficaces.

Piste d'actions : Afin d'optimiser la gestion du temps et la charge de travail des services, il est proposé de mieux coordonner ces différents projets et objectifs. La convergence des ODD avec les autres initiatives déjà en place pourrait permettre de simplifier les processus et de mieux répartir les tâches. Une méthode structurée pour aligner les ODD avec les PAP et RAP sera développée, afin d'éviter la duplication des efforts et d'assurer des résultats ponctuels et pertinents.

De plus, pour garantir une efficacité accrue dans le suivi des ODD, il serait bénéfique d'équiper l'ensemble des services avec des outils technologiques plus performants et sécurisés. Cela permettra non seulement d'améliorer la collecte, la gestion et l'analyse des données, mais aussi de faciliter la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans l'atteinte des ODD.

Les services publics gagneraient également à instaurer une collecte systématique de séries de données historiques pour les indicateurs. Cela leur permettrait d'analyser les tendances et les évolutions par rapport aux années précédentes, ce qui renforcerait la qualité du suivi des ODD.



Défi 4 : Un système statistique fiable et performant

Le manque d'un système statistique centralisé et à jour nuit à l'exploitation efficace des données au sein des services publics. Beaucoup d'informations ne sont pas numérisées et demeurent sous format papier, ce qui complique leur exploitation et ralentit le suivi des politiques publiques. De plus, certaines données sont incomplètes ou de mauvaise qualité, rendant difficile la prise de décision basée sur des données fiables.

Piste d'actions : La mise en place d'un système statistique performant et centralisé est essentielle pour permettre un suivi rigoureux des politiques publiques et une meilleure gestion des ODD. Le projet « Data Lab », porté par l'ISPF et la DMRA, vise à expérimenter de nouvelles méthodes de collecte et de traitement des données, en standardisant et en structurant celles-ci. Cette initiative permettra d'améliorer la disponibilité et la qualité des données, et de les exploiter de manière transversale à travers les différents services du Pays.

Défi 5 : Créer une dynamique de communauté ODD et l'animer

L'implication des services publics dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) a été essentielle à la progression des projets jusqu'à présent. Toutefois, pour garantir un engagement plus large et une coordination efficace à tous les niveaux de l'administration, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les services et de solliciter davantage les services de l'État. Cela implique de créer une véritable communauté ODD, dynamique et engagée, capable de porter les initiatives à long terme.

Plan d'actions :

1. Structurer une communauté ODD interservices : Mettre en place un réseau collaboratif qui regroupe les services publics, les services de l'État, ainsi que les partenaires externes (ONG, entreprises, associations). Ce réseau serait animé par un comité de pilotage dédié à la coordination des actions ODD, garantissant une communication fluide et une mutualisation des efforts.
2. Créer des espaces d'échanges réguliers : Organiser des réunions trimestrielles, ateliers et séminaires afin de permettre aux différents acteurs d'échanger leurs bonnes pratiques, de suivre l'avancement des projets et d'identifier les défis communs. Ces rencontres favoriseront la création d'un esprit de communauté et de coopération autour des ODD.
3. Renforcer la visibilité et l'adhésion : Communiquer sur les avancées et les résultats des actions ODD à travers des bulletins d'information, des campagnes de sensibilisation et des événements publics. Créer un site internet ou une plateforme numérique dédiée aux ODD en Polynésie française pour centraliser les informations, les ressources et favoriser l'engagement de la communauté.

4. Développer une communauté ODD sur Honouira
Mettre à disposition des outils numériques (comme des plateformes de gestion de projets et des bases de données partagées) pour faciliter la collaboration, le suivi et l'évaluation des initiatives ODD entre les services publics. Ces outils permettront également de partager des ressources et des données en temps réel.
5. Former des ambassadeurs ODD : Identifier des agents référents au sein de chaque service et les former à la promotion et à la gestion des ODD. Ces "ambassadeurs ODD" seraient chargés de diffuser les objectifs dans leurs services respectifs et de mobiliser leurs collègues, créant ainsi un effet de levier pour renforcer l'engagement collectif.
6. Évaluation continue et amélioration : Mettre en place un mécanisme de suivi régulier des actions entreprises dans le cadre de la communauté ODD, avec des indicateurs précis. Ces évaluations permettront d'ajuster les stratégies et de maintenir une dynamique positive au sein de la communauté.

Ces pistes d'actions devraient permettre d'améliorer la gestion de la charge de travail et d'assurer une meilleure cohérence dans la gestion des projets, tout en renforçant la qualité des données collectées pour un suivi efficace des ODD.





Pilier 1 - Les personnes

ODD 2 : Alimentation et nutrition
 ODD 3 : Santé
 ODD 4 : Éducation
 ODD 11 : Villes et communautés durables
 ODD 12 : Consommation et production responsables

Pilier 2 - La prospérité

ODD 1 et 10 : Pauvreté et inégalités
 ODD 8 : Croissance économique et travail décent
 ODD 9 : Industrie et infrastructure

Pilier 3 - La planète

ODD 6 : Eau et assainissement
 ODD 7 : Énergie
 ODD 13 : Action pour le climat
 ODD 14 : Océans ODD 15 : Terres et forêts

Pilier 4 – La paix et les partenariats

ODD 5 : Autonomisation des femmes
 ODD 16 : Paix, justice, bonne gouvernance
 ODD 17 : Partenariats pour les ODD



PILIER 1

LES PERSONNES

ODD 2 - Alimentation et nutrition

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire,
améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Pourquoi est-ce important ?

En Polynésie française, garantir l'accès à une alimentation saine est essentiel pour préserver la santé et le bien-être de chacun. En valorisant nos ressources locales, nous avons l'opportunité de prévenir la malnutrition, tout en renforçant notre autonomie alimentaire. Cela ne réduit pas seulement les coûts liés aux maladies, mais ouvre également la voie à un avenir plus résilient et durable, où nos traditions et richesses naturelles deviennent la clé d'un bien-être partagé pour tous.

Contexte en Polynésie française

L'alimentation en Polynésie française soulève des préoccupations croissantes en matière de santé publique, aussi bien en raison de la qualité nutritionnelle des produits disponibles que des habitudes alimentaires déséquilibrées des consommateurs. Au fil du temps, le modèle alimentaire polynésien a subi une transformation profonde. Dans la période pré-occidentale, l'alimentation reposait essentiellement sur des végétaux locaux (taro, fe'i...), des viandes, du poisson et des fruits de mer. Aujourd'hui, la modernité a introduit une alimentation dominée par des produits industriels tels que les conserves, les glaces et les pizzas.

Cette évolution a conduit à une suralimentation, caractérisée par une consommation excessive d'aliments à forte densité énergétique mais pauvres en nutriments essentiels. Selon « l'Étude des comportements alimentaires en Polynésie française » de 2018 de l'ISPF, 25,4% des personnes déclarent consommer des boissons sucrées quotidiennement, à raison d'une moyenne de 2,6 verres, à tout moment de la journée, et de façon quasi systématique. L'enquête « StepWise » de 2010 montre que, parmi les 3 456 personnes interrogées, 12,7% de la population consomment au moins 5 portions de fruits et légumes par jour et 22,8% déclarent ne pas consommer quotidiennement de fruits ou de légumes.

Ce déséquilibre est un facteur majeur d'obésité, avec des répercussions profondes sur le système social polynésien, notamment en termes de soins et d'accompagnement médical.

La prévalence des produits importés dans le régime alimentaire des Polynésiens exacerbe ces problématiques. Face à cela, la revalorisation des produits alimentaires locaux – qu'il s'agisse de fruits, de légumes ou de produits vivriers – devient une priorité essentielle. Promouvoir une alimentation plus saine à base de ressources locales permet non seulement de réduire la consommation de sucre et de graisses, mais s'inscrit aussi dans la stratégie de prévention des maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires, qui touchent une part importante de la population.

Le déficit de la balance commerciale agricole reste important avec une couverture de seulement 3% en 2022 (-63506 millions de FCFP).

Le portrait économique des chefs d'exploitation en Polynésie française montre des personnes en difficulté en termes de revenus. Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles est une cible à atteindre.

Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes en est une autre à atteindre.

Chemin parcouru vers les ODD

Le Pays a voté la loi du pays relative à la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire avec des quotas minimaux, dès la rentrée d'août 2022, pour les établissements du 1er et du 2nd degré, sur l'ensemble des archipels.

Le Pays a adopté le schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021 – 2030

Le Pays en collaboration avec la Communauté du Pacifique, a mobilisé les fonds européens du projet PROTEGE 2018-2024 pour notamment appuyer la transition agroécologique.

Un recensement général de l'agriculture 2023 a été fait, chiffrant à 9 570 les personnes travaillant sur les exploitations agricoles, 5 050 équivalents temps plein, et 4 080 exploitations agricoles.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 2

Une alimentation saine pour tous (2.1)

Pour les établissements publics du 1er degré, ils sont trois établissements : Tumaraa, Papeete et Ua Pou ayant mis en œuvre la loi de pays relative à la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire. De nombreuses écoles mais aussi collèges et lycées s'apprêtent à les rejoindre.

Prévalence de la malnutrition (2.2)

En Polynésie française, la malnutrition est mesurée en termes de surpoids et d'obésité, l'émaciation étant absente.

Au regard de 2 enquêtes (1995 et 2010), la surcharge pondérale s'est stabilisée au sein de la population mais reste fortement élevée. 70% de la population adulte est en surpoids dont 40% au stade d'obésité. Cette problématique de santé publique affecte dès le plus jeune âge, la population infantile est fortement touchée. La dernière enquête qui le révèle a été réalisée sur des enfants âgés de 7 à 9 ans et montre une prévalence de 36% de surpoids dont 16% en obésité.

L'enquête de surveillance des maladies non transmissibles et des facteurs de risques associés – enquête STEP modèle OMS réalisé en 2019-2020 auprès de la population générale adulte de 18 à 69 ans, publiée en 2023 confirme la prévalence élevée des maladies non transmissibles et des comportements en santé les favorisant. Un surpoids est observé chez 70% des participants avec 40% d'entre eux au stade obésité.

Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (2.3)

Plus de 25 % des chefs d'exploitation déclare que le revenu issu de leurs productions agricoles ne leur permet pas d'acheter ce dont ils ont besoin pour leur nourriture ou les produits essentiels.

Faire des économies est donc extrêmement difficile et rare ; ils sont plus de 50% à ne pas pouvoir épargner (en ajoutant ceux qui ne subviennent pas à leurs besoins essentiels à ceux qui ne peuvent pas faire d'économie). La situation est moins difficile aux Australes, puisqu'ils sont 38 % à déclarer faire des économies régulièrement.

Seuls 8 % des chefs d'exploitation déclarent que leurs revenus augmentent au fil du temps, seulement moins de 4 % aux Marquises. Un peu moins d'un agriculteur sur deux n'a aucun revenu ou déclare constater une baisse de ses revenus au cours du temps.

Seulement 25% des 4080 chefs d'exploitation déclarent travailler à temps complet sur leur exploitation, les autres complètent leurs revenus avec d'autres activités.

Viabilité des systèmes de production (2.4)

En 2023, il y a 5 888 ha de surface agricole utilisée déclarée, soit environ 1,41 % de la surface totale PF.

La surface agricole utilisée pour les cultures végétales, hors cocoteraies, est de 3 135 ha, soit 0,8 % de la surface totale de la Polynésie française. Répartie en 393 ha de produits maraîchers, 272 ha de produits vivriers, 1 439 ha de produits fruitiers, 146 ha de cultures florales, 238 ha de plantes aromatiques, pépinières 10 ha, 93 ha de jardins océaniques, cultures fourragères 1 565 ha.

Il y a aussi 1 240 ha de cocoteraies, et 1 507 ha de pâturages.

Préservation de la diversité génétique des cultures (2.5)

En 2022, le nombre d'espèces locales maintenues en conservatoire des variétés (uru, taro, fei, banane, patate douce...) est de 6 et le nombre de variétés non locales de légumes conservées dans la réserve stratégique de semences (ResSEM) est de 10.

Investissement recherche agricole (2.a)

En 2023, 1.28 milliard a été mandaté pour les aides au secteur de l'agriculture et de l'élevages, 95,4 Millions pour les aides aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture, et 350 millions mandatés au titre de la subvention de fonctionnement à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire.

Le nombre d'opérations et projets conduits par la direction de l'agriculture est resté important en 2023, avec un montant d'engagement de crédits en investissement de 2,3 milliards (sur 163 milliards mandatés) et un montant de liquidation de 2,9 milliards (sur 55,6 milliards mandatés).

Chemin à parcourir vers les ODD

La Direction de la santé travaille en collaboration avec la Direction de l'agriculture, la Direction des ressources marines et d'autres administrations de Polynésie française sur le Plan de transition alimentaire 2024-2034. Celui-ci vise à transformer notre système alimentaire afin de procurer à tous, une alimentation saine, accessible et durable utilisant davantage des produits locaux.

La mise en service dès 2024 d'une Agence de développement des économies agroécologiques (ADEA) à laquelle participeront au départ le Pays, l'Etat et la CAPL sera le principal acteur des actions et programmes de vulgarisation et soutien technique des exploitants agricoles, notamment ceux qui s'engageront dans les contrats d'innovation et de transition agroécologiques mis en œuvre par cette structure.

Le programme régional pour les PTOM du Pacifique 2021-2027 contribuera également au verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires dans les 3 territoires. Ce programme est en cours d'élaboration pour un démarrage prévu en 2025.

ODD 3 – Bonne santé et bien-être



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

Pourquoi est-ce important ?

La santé et le bien-être, objectifs centraux de l'ODD 3, sont essentiels car ils vont bien au-delà de l'absence de maladies. La santé est un élément fondamental d'une vie épanouie, permettant à chacun de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle de sa communauté. Comme le dit l'adage "Un esprit sain dans un corps sain", un bon équilibre entre la santé physique et mentale permet non seulement de se réaliser individuellement, mais aussi de contribuer de manière significative à la société. Promouvoir le bien-être à tout âge, c'est aussi préparer les jeunes à construire leur avenir et offrir aux aînés la sérénité qu'ils méritent.

Contexte de la Polynésie française

La Polynésie française, vaste territoire océanique composé de 118 îles réparties sur 5 archipels et dispersées sur 5 millions km², fait face à des défis uniques en matière de santé. La crise sanitaire de la COVID-19 a révélé la nécessité de renforcer la résilience du système de santé. Bien que l'espérance de vie y ait augmenté, les maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires représentent désormais les principales causes de décès, largement liées aux prévalences élevées du diabète et de l'obésité. Les comportements à risque, tels que la consommation excessive d'alcool, la consommation de stupéfiants, le tabagisme, et la mauvaise alimentation, sont encore trop fréquents et impactent la qualité de vie de nombreux Polynésiens. Les causes externes de décès telles que les accidents et suicides représentent également une préoccupation importante, ainsi que la persistance de pathologies infectieuses telles que la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, les streptococcies ou la filariose lymphatique.

Par ailleurs, les défis géographiques liés à la dispersion des îles rendent l'accès aux soins plus complexe dans les archipels éloignés, nécessitant des investissements pour renforcer les infrastructures et améliorer les services de transport sanitaire.

Face à ces enjeux, la Polynésie française est dotée d'un système de santé mixte combinant des structures de santé publiques et privées visant à répondre à une population de 278 786 habitants inégalement répartie sur les 76 îles habitées. Le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) sur l'île de Tahiti en est l'établissement de référence, offrant des soins spécialisés comme la chirurgie, l'oncologie et la réanimation. En complément, plusieurs hôpitaux périphériques et centres médicaux assurent la couverture sanitaire des îles principales.

Le financement de la protection sociale généralisée repose sur des régimes de sécurité sociale couvrant une grande partie de la population.

Pour réduire les inégalités d'accès aux soins, des efforts sont menés pour moderniser les structures de santé dans les îles éloignées, avec des déploiements d'équipements médicaux mobiles et des équipes de soins itinérantes. La Polynésie française met également en œuvre des programmes de prévention, particulièrement contre les maladies non transmissibles, comme le diabète et les maladies cardiovasculaires, qui représentent une charge croissante pour le système de santé. Le Fonds de Prévention Sanitaire et Sociale (FPSS) est un outil important pour soutenir les actions de prévention en s'attachant à promouvoir une meilleure hygiène de vie, à encourager une alimentation plus équilibrée et à lutter contre les addictions.

L'expérience de la pandémie de COVID-19 a permis de renforcer la résilience du système de santé face aux crises sanitaires pour garantir une meilleure préparation aux urgences futures.

Chemin parcouru vers les ODD

Entre 2021 et 2023, la Polynésie française a su relever de nombreux défis pour améliorer la santé de sa population :

Renforcement du système de santé : Après la crise de la COVID-19, la Polynésie française a investi pour rénover et moderniser ses infrastructures de soin, des infirmeries des îles isolées aux hôpitaux comme ceux de Taravao et Uturoa. Ces actions ont permis de rapprocher les soins des populations, garantissant à chacun l'accès à des services de santé de qualité, même dans les archipels les plus éloignés ;

Promotion d'un mode de vie sain : La Polynésie française a mis l'accent sur la prévention des maladies chroniques, en encourageant le retour à une alimentation plus saine, riche en produits locaux par la mise en œuvre de dispositifs de promotion de la santé dans différents milieux de vie tels que « l'Ecole en santé » pour une promotion de la santé dans le cadre scolaire, « Ma vie professionnelle en santé » pour une promotion de la santé dans le cadre de la vie professionnelle en santé, et « Commune en santé » pour une promotion de la santé en milieu de vie quotidien. Par ailleurs la fiscalité sur les produits nocifs comme les boissons sucrées et les graisses a été renforcée, incitant les consommateurs à choisir des options plus saines. Au-delà l'offre de prévention porte également sur : la lutte contre l'obésité et la promotion de saines habitudes de vie, l'éducation thérapeutique du patient, la lutte contre la tuberculose, la lutte contre le RAA, la lutte contre les infections et maladies sexuellement transmissibles ;

Lutte contre les addictions : La Polynésie française a mené de larges campagnes de communication annuelles visant la réduction du tabagisme en population générale sont organisées annuellement. Une plateforme, Aita tabac, a été créée dans le but de permettre un accès facilité aux outils d'animation d'atelier de sensibilisation et d'outils individuels pour accompagner le sevrage tabagique. La taxation sur le tabac et l'alcool a été augmentée, et des initiatives locales ont été développées pour accompagner les jeunes et les adultes vers des comportements plus responsables ;

Amélioration de la résilience sanitaire : Les enseignements tirés de la pandémie ont permis à la Polynésie française de renforcer son plan de gestion des crises sanitaires. Des investissements ont été réalisés pour équiper les centres de santé et former le personnel, garantissant une meilleure préparation face aux futures épidémies et urgences sanitaires. Une attention particulière est également portée au développement des capacités de surveillance et réponse aux alertes sanitaires.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 3

Taux de mortalité maternelle (3.1.1)

Aucun décès n'a été relevé sur la base des certificats de décès de 2018.

Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (3.1.2)

En 2022, 99,7 % des accouchements étaient réalisés en présence de personnel qualifié, assurant ainsi une sécurité optimale pour les mères et les nouveau-nés.

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (3.2.1)

Selon les chiffres de l'ISPF, le taux de mortalité infantile a continué de baisser, atteignant 0,12 % en 2022, soit environ 1 décès pour 1 000 enfants. Cette réduction témoigne des efforts continus pour améliorer l'accès aux soins prénataux et postnataux.

Taux de mortalité néonatale (3.2.2)

Avec un taux de mortalité néonatale de 0,28 % en 2022, la Polynésie française continue de renforcer les soins aux nouveau-nés, réduisant les risques pour les premières semaines de vie.

Nombre de nouvelles infections à VIH (3.3.1)

L'incidence du VIH reste stable, avec 5 nouveaux cas pour 100 000 habitants en 2023. Cependant, la population d'origine polynésienne représente maintenant la grande majorité des cas, contrairement à la décennie passée durant laquelle les cas avaient été majoritairement contaminés en dehors de la Polynésie.

Incidence de la tuberculose (3.3.2)

L'incidence de la tuberculose tend à décroître, à 12,4 cas pour 100 000 habitants en 2023. Le dépistage précoce et la surveillance continue ont été renforcés grâce à la mobilisation d'une équipe dédiée, afin de limiter la propagation de la maladie.

Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires (3.3.5)

La dengue est une maladie endémo-épidémique dans le pays, mais dont la mortalité reste faible et contrôlée. La gale et ses complications infectieuses est une pathologie à prévalence marquée, autour de 10%. La filariose lymphatique est en voie d'élimination, mais 61 nouveaux cas porteurs ont encore été détectés en 2023, et la poursuite d'un programme spécifique est nécessaire.

Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques (3.4.1)

Le rapport d'analyse des causes de décès en 2018 mentionne que les maladies cardiovasculaires étaient la principale cause de décès en Polynésie française, représentant 399 décès, soit 25 % du total des décès analysés cette année-là. Les tumeurs suivaient avec 374 décès (environ 23,5 %), et les maladies de l'appareil respiratoire en représentaient 12 % avec 184 décès. Parmi les maladies cardiovasculaires, les cardiopathies ischémiques étaient particulièrement marquantes avec un taux standardisé de mortalité (TSM) de 117,7 pour 100 000 habitants.

De plus, 27 décès ont été causés par des complications du diabète (soit un TSM de 7,9 sur 100 000 habitants).

Par ailleurs, les données montrent aussi une surmortalité masculine marquée pour ces causes de décès. Par exemple, les hommes présentaient un TSM de 142,4 pour les maladies cardiovasculaires, contre 101,1 pour les femmes, traduisant un ratio de surmortalité masculine de 1,4 pour ces pathologies.

L'enquête de surveillance des maladies non transmissibles et des facteurs de risques associés – enquête STEP modèle OMS réalisé en 2019-2020 auprès de la population générale adulte de 18 à 69 ans, publiée en 2023 confirme la prévalence élevée des maladies non transmissibles et des comportements en santé les favorisant. Un surpoids est observé chez 70% des participants avec 40% d'entre eux au stade obésité ; 47% ont une activité physique insuffisante ; 1/6 avec une consommation addictive d'alcool et 1/3 de tabac. Une incidence des cancers de 313.7 pour 100 000 habitants et 132.6 de tentatives de suicide sur l'année 2023.

Taux de mortalité par suicide (3.4.2)

D'après le rapport des causes de décès, le taux brut de mortalité était de 9,1 pour 100 000 habitants en 2018. Il y a eu 132,6 tentatives de suicide en 2023.

Taux de mortalité lié aux accidents de la route (3.6.1)

D'après le rapport des causes de décès, le taux de mortalité lié aux accidents de la route était de 8,3 pour 100 000 habitants en 2018.

Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel (3.9.3)

Selon les certificats de décès, le taux de mortalité lié à un empoisonnement accidentel était de 1,2 pour 100 000 habitants en 2018.

Taux de natalité chez les adolescentes (3.7.2)

Le taux de natalité des adolescentes de 15 à 19 ans est resté stable. Il était de 29,29 pour 1000 en 2022. L'âge moyen des mères est de 29 ans.

Prévalence de la consommation de tabac (3.a.1)

La proportion de consommateurs réguliers de tabac dans la population adulte a diminué, de 32% en 2019 vs 41% en 2010 selon les enquêtes STEPS et STEPWISE respectivement.

Densité et répartition du personnel de santé (3.c.1)

En 2023, la densité de professionnels de santé en Polynésie française a évolué par rapport aux années précédentes. On compte environ 220 médecins pour 100 000 habitants. Le nombre d'infirmiers a également progressé, atteignant environ 300 pour 100 000 habitants, contre 254 précédemment. On compte également 50 sages-femmes et 80 pharmaciens pour 100 000 habitants. Cependant, la répartition de ces professionnels reste hétérogène dans le pays, la plupart étant concentrés sur les principales îles de l'archipel de la Société.

Application du Règlement sanitaire international (3.d.1)

En 2023, la Polynésie française continue de mettre en œuvre le Règlement Sanitaire International (RSI) de manière rigoureuse, notamment par les actions de la Direction de la santé et les actions de coordination de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) et son bureau de la veille sanitaire et de l'observation (BVSO). Le RSI reste un cadre essentiel pour la gestion des risques sanitaires internationaux, et la Polynésie assure une surveillance étroite des maladies infectieuses, ainsi que des contrôles aux frontières pour les voyageurs et les navires.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

La Polynésie française prévoit de renforcer les équipements et le personnel médical dans les îles éloignées. La rénovation des infirmeries et l'amélioration des infrastructures de transport sanitaire permettront d'offrir à tous un accès rapide et efficace aux soins.

La Polynésie française investira dans l'acquisition de nouveaux équipements pour le CHPF et certaines structures de santé afin de garantir des soins à la hauteur des meilleurs standards internationaux et de répondre aux besoins spécifiques de la population polynésienne. A ce titre, dès 2024 et jusqu'en 2026, un plan de renouvellement d'équipements biomédicaux mais également l'acquisition d'un tep scan puis d'un cyclotron ont été actés permettant ainsi une amélioration de la qualité de l'offre de soin et une meilleure prise en charge des cancers.

Au-delà de son investissement direct, le partenariat public-privé est privilégié dès lors que l'offre sanitaire peut se développer notamment au sein des zones géographiquement isolées.

Dès 2024, la Polynésie française lancera des programmes de soutien psychologique à travers des centres spécialisés et des équipes mobiles pour répondre aux besoins croissants en matière de santé mentale, en particulier après les effets de la crise de la COVID-19. La livraison d'un pôle de santé mentale dont les travaux s'achèvent fin 2024 et l'ouverture prévisionnelle se situerait mi 2025 porteront la politique de prévention et de soins en santé mentale qui doit se déployer au cœur des quartiers prioritaires.

La Polynésie française mettra en place des initiatives innovantes pour encourager l'activité physique et promouvoir une alimentation équilibrée. Des partenariats avec les écoles et les associations locales permettront de sensibiliser les jeunes à l'importance d'un mode de vie actif. D'une part, les lois répressives concernant le tabac et les produits alimentaires nocifs cherchent à décourager les consommateurs souvent peu éclairés. Toutefois, des politiques plus incitatives de baisse des prix concernant les produits dits « sains » et de circuits courts orienteront les consommateurs vers des comportements plus citoyens. De même, les réformes de protection sociales viendront encourager l'activité et la solidarité dans tous les régimes incitant les populations à sortir de l'oisiveté et à prendre en charge leur santé.

Des efforts sont encore nécessaires pour renforcer la couverture de la surveillance des risques NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques).

ODD 4 – Éducation de qualité

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité
et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Pourquoi est-ce important ?

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde », comme le rappelait Nelson Mandela. En Polynésie française, cette vision éclaire chaque initiative et oriente les efforts pour l'avenir. L'éducation occupe une place centrale dans la réalisation des objectifs de développement durable. En offrant à chaque individu un accès à une éducation de qualité, elle permet de briser le cycle de la pauvreté et de renforcer le tissu social.

Elle contribue à réduire les inégalités, à promouvoir l'égalité entre les sexes, et à bâtir une société plus juste. Par ailleurs, l'éducation encourage l'adoption de modes de vie plus sains, le respect de l'environnement et le développement durable.

Plus encore, elle est essentielle pour favoriser la tolérance entre les communautés et construire une Polynésie plus unie, pacifique, et fière de ses valeurs et de son héritage.

Contexte en Polynésie française

La Charte de l'éducation de la Polynésie française du 13 juillet 2017 fixe un objectif ambitieux : conduire 70 % de chaque classe d'âge au baccalauréat et garantir que 100 % des élèves obtiennent un diplôme d'au moins niveau 3, tel que le CAP.

La Polynésie française affirme avec détermination que son système éducatif est le pilier essentiel de la cohésion sociale, du bien-être collectif et du développement durable, tout en préservant l'identité, les langues, la culture et l'histoire du territoire. Cependant, des disparités sociales et géographiques demeurent. L'étendue du territoire et la structure archipélagique de celui-ci imposent des défis uniques au parcours scolaire des élèves polynésiens.

En 2023, on compte 182 écoles publiques, pour 26 399 élèves du premier degré. On compte également 64 structures du 2nd degré (CJA, collèges, lycées, CETAD et GOD) dans l'enseignement secondaire représentant ainsi 22 673 élèves dans le public.

Les écarts sont très marqués entre les populations des différents archipels de la Polynésie française : l'isolement de certaines îles, l'absence d'établissements secondaire et supérieur, la migration des jeunes des archipels éloignés vers Tahiti sont une des causes des plus faibles niveaux d'études des habitants de ces îles.

Face à ces obstacles, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation se placent en tête des priorités.

Les taux de décrocheurs des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et des lycées professionnels (LP) sont respectivement de 6,4 % et de 13,4%. En LP, la part d'élèves non retrouvés est la plus importante en première année de CAP (20,8 % en 2023). Les élèves accueillis en CAP sont majoritairement fragiles. C'est pourquoi le travail d'accompagnement de l'élève doit débiter tôt dans la scolarité.

Les causes du décrochage sont complexes, intimes et souvent contextuelles. Néanmoins, le manque de sens donné aux apprentissages, les lacunes scolaires accumulées tout au long d'un parcours personnel, la fin du collège perçue comme une fin de scolarité sont principalement à l'origine du décrochage.

Le taux d'accès au bac progresse mais reste encore en deçà des objectifs fixés.

Par la suite, environ 30% seulement de personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement Supérieur (diplôme de 1er, 2ème ou 3ème cycle) poursuivent une formation supérieure.

Le taux d'échec mesuré à l'Université de Polynésie Française (UPF) est par la suite encore trop important.

Malgré l'ouverture de nouvelles filières professionnalisantes, les bacheliers professionnels et technologiques sont encore trop souvent contraints de s'inscrire dans des filières longues, peu adaptées à leur cursus, du fait d'une offre locale restreinte et des difficultés de mobilités en Métropole.

L'augmentation du nombre d'étudiants pose également des problèmes d'infrastructures d'enseignement et d'hébergement, mais également de mobilité au regard de la nécessité d'offrir à chaque jeune un accès équitable aux formations supérieures alors que les inégalités visibles dans la population globale sont identiques chez celles des étudiants. Ainsi, comme au niveau national, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (24 %) et d'employés (24 %) sont les plus représentés.

Concernant les élèves en situation de handicap, l'offre d'accueil dans une structure adaptée est diversifiée : SEGPA, CJA (élèves d'âge collège) et CETAD (élèves d'âge lycée). Pourtant, proportionnellement, il y a moins d'élèves en situation de handicap qui fréquentent les structures spécialisées qu'en métropole. Globalement, le nombre d'élèves handicapés en milieu ordinaire connaît une progression continue depuis dix ans. L'augmentation est principalement portée par les écoles et les collèges.

Chemin parcouru vers les ODD

On observe une progression de la maîtrise suffisante en mathématique et en français dans le primaire et secondaire.

Les résultats des élèves polynésiens dans la maîtrise des fondamentaux restent stables, mais montrent une certaine fragilité par rapport à ceux du national. Les leviers pour agir sont ceux de la formation et de l'accompagnement des enseignants sur les apprentissages fondamentaux qui sont renforcés. Le développement de l'enseignement des langues et culture polynésiennes en faveur d'un plurilinguisme harmonieux constitue également un levier pour améliorer les apprentissages.

Ainsi, en quatre ans, le nombre d'écoles concernées par l'enseignement bilingue français-langue polynésienne à parité horaire est passé, à la rentrée 2023, de 3 à 20 parmi lesquelles trois centres des jeunes adolescents (CJA). Des expérimentations innovantes telles que le « Cycle 3 à l'école » ou « l'Ecole du socle » sont également mises en place pour fluidifier le parcours des élèves des archipels.

En cumul, les élèves non retrouvés sur les bases informatiques entre deux années scolaires (décrocheurs et déscolarisés) étaient 1 708 en 2016 et 1 522 en 2022/2023, soit une baisse significative.

Depuis la rentrée 2023, la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) s'est transformée en MPS (mission pour la persévérance scolaire).

Concernant les bacheliers technologiques et professionnels, les mesures mises en œuvre en matière d'offre de formation et d'orientation portent leurs fruits. Ainsi l'accès des bacheliers technologiques en BTS a progressé de plus d'un tiers sur la période 2014-2022.

L'organisation et la qualité du transport scolaire ont un impact fort sur l'assiduité des élèves. Ce sont des enjeux essentiels pour la Polynésie française.

A la rentrée 2023, le financement du transport scolaire voit l'État contribuer à hauteur de 19,80 % du budget total, tandis que le reste, soit 80,2 %, est pris en charge par le Pays. Cette même année, 29 337 élèves ont été transportés, répartis entre différents modes de transport : 25 927 par voie terrestre, 1 569 par voie maritime et 1 841 par voie aérienne.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 4

Education équitable dans le primaire et secondaire (4.1)

En 2023, la proportion d'enfants et de jeunes de CE1 qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) français est de 79,5% pour les filles et 77,4% pour les garçons et en ii) mathématiques, est de 86,4% pour les filles et de 80,6% pour les garçons.

En 6ème, cette proportion en i) français est de 72,1% pour les filles et 61,2% pour les garçons et en ii) mathématiques, est de 67,2% pour les filles et de 64% pour les garçons.

En 2nde, cette proportion en i) français est de 81,4,1% pour les filles et 77,7% pour les garçons et en ii) mathématiques, est de 77,5% pour les filles et de 83,4% pour les garçons.

Lors de la session 2023, la proportion de bacheliers d'une génération s'établit à 64,50 % en 2023.

Ainsi, 2 872 candidats ont obtenu le baccalauréat. Le taux de réussite de la voie générale marque une hausse par rapport à l'année précédente, s'élevant à 95,0%.

Mais le taux de réussite de la voie technologique est en légère baisse à 86,6% et celui de la voie professionnelle de 80,6%.

En 2022, le niveau de diplôme le plus élevé obtenu par âge et par sexe montre que les femmes les plus jeunes sont les plus diplômées : 25,6% de femmes de 15-19 ans pour 21,2% d'hommes, 32,4 % de femmes de 20-39 ans pour 26,9% d'hommes, 18,5% de femmes de 40-59 ans pour 14,7% d'hommes et enfin 7,6% de femmes de 60 ans et plus pour 8,4%.

Education préscolaire équitable (4.2)

En 2023, le taux net de scolarisation ajusté dans les enseignements public et privé sous contrat des enfants de 4 ans était de 100% pour les filles et de 99,7 % pour les garçons.

Accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable (4.3)

En 2023, près de 34,6 % des jeunes entre 15 et 24 ans et 7,1% des adultes entre 25 et 64 ans participaient à un programme scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat.

Education inclusive (4.5)

En 2023, l'indice de parité estimé d'accès à l'éducation secondaire et supérieure hors universitaire des enseignements public et privé sous contrat pour les 15 ans et plus est de 0,9, ce qui équivaut à une parité entre des individus de sexe féminin et masculin.

Ils sont 1 065 élèves porteurs de handicap à la rentrée 2023. Le pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel ou collectif (AVS) en 2023 est de 62,5% pour le 1er degré et 64,4% pour le 2nd degré.

Apprentissages des fondamentaux (4.6)

En 2023, 58,1 % des élèves de 3e du public avaient une maîtrise des compétences en lecture-écriture : selon les critères évaluatifs du domaine 1-1 du socle commun en fin de cycle 4 (comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit), cela représente 65,2 % des filles contre 50,5 % de garçons. Enfin, s'agissant du domaine 1-2 du socle (comprendre et s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques), 56,2 % des élèves de 3e maîtrisaient des compétences en : 59,6% des filles contre 52,4 % de garçons.

En 2023, l'indice de parité estimé pour les élèves de 3e ayant une maîtrise des compétences en lecture-écriture était de 0,8 et pour les élèves de 3e ayant une maîtrise des compétences en calcul était de 0,9.

Education à la citoyenneté et développement durable (4.7)

En 2023, 89 écoles et établissements de la Polynésie française ont obtenu le label E3D et s'inscrivent dans une démarche de développement durable (cf. ODD13.3). Le nombre d'écoles ayant reçu le label "école en santé" en 2023 est de 23.

Des établissements scolaires adaptés (4.a)

En 2023, tous les établissements publics des 1er et 2nd degrés avaient l'accès à l'électricité, 97% à des ordinateurs ou à des tablettes numériques à des fins pédagogiques et 94,1 % avaient accès à Internet à des fins pédagogiques.

En 2023, tous les établissements du 2nd degré de l'enseignement public avaient accès à des équipements de base pour le lavage des mains et à des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes, et désormais 100 % avaient accès à l'eau potable.

Seuls 40,7 % des écoles, collèges et lycées publics étaient accessibles aux élèves handicapés.

Des enseignants qualifiés (4.c)

En 2023, 95% des enseignants possèdent les qualifications minimales requises, à savoir 94,5% pour les enseignants du 1er degré : 94,5%et 95,6%-pour les enseignants du 2nd degré.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

La maîtrise des fondamentaux, le taux de bacheliers et de diplômés du supérieur n'atteignent pas encore les objectifs fixés.

Le nombre de bourses va être augmenté.

L'objectif d'une meilleure accessibilité aux élèves handicapés reste également à atteindre. Une politique très volontariste d'ouvertures de dispositifs ULIS à la rentrée 2024 est en œuvre.

La convention signée entre la Polynésie française et l'État en 2016 sera à expiration en 2026. Il a été proposé au vice-rectorat un début du travail de rédaction de la nouvelle convention en 2025.

ODD 11 - Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains
soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Pourquoi est-ce important ?

Dans un environnement insulaire tel que celui de la Polynésie française, l'urbanisation croissante exige des solutions adaptées pour relever les défis majeurs auxquels les populations sont confrontées. Garantir un habitat salubre est essentiel pour préserver la santé et le bien-être des communautés. La gestion efficace des déchets devient cruciale pour protéger les écosystèmes fragiles et marins, tout en réduisant les risques de pollution. Enfin, la prévention des risques naturels, tels que les inondations ou les cyclones, est primordiale pour assurer la sécurité des habitants et la résilience des infrastructures urbaines face aux changements climatiques. Ces actions sont indispensables pour construire des villes durables, où chacun peut vivre dignement et en harmonie avec son environnement.

Contexte en Polynésie française

Habitat

Les ambitions du Pays à travers sa Politique publique de l'Habitat 2021 - 2030 et son Programme de rénovation urbaine, encadrés par le Schéma d'aménagement général (SAGE), s'inscrivent dans une logique ODD, puisqu'ils aspirent à une ville dynamique et responsable, avec l'accent mis sur l'habitat et l'amélioration du cadre de vie. Les interventions se font à l'échelle du quartier et répondent à des thématiques urbaines telles que la mobilité ou l'assainissement des eaux usées, et contribuent pleinement au développement des politiques communales.

La polarité économique de l'agglomération de Papeete induit une double concentration avec 75% de la population polynésienne résidant aux Îles-du-vent et 71% de la population de Tahiti habitant dans l'agglomération de Papeete.

Au recensement de la population 2022, la Polynésie française compte 101 400 logements dont 81 % de résidences principales.

Parmi elles, plus de 86 % sont des logements individuels et 12 % des logements collectifs : Malgré une augmentation de 20% du nombre de logements collectifs du fait de la tension foncière, la maison individuelle reste prépondérante.

Près de 95 % des logements collectifs sont situés dans les Îles Du Vent (IDV) et hébergent 15 % des ménages de cette subdivision. Ce type de logement représente 50 % des résidences principales de Papeete et près d'un quart de celles de Punaauia. Les logements collectifs représentent aussi 9 % des logements à Bora Bora. Partout ailleurs, leur part est inférieure à 4 %.

Créée en 2000, l'aide familiale au logement apporte un accompagnement financier aux locataires de l'Office Polynésien de l'Habitat dans la prise en charge du loyer et des charges locatives.

Les aides au logement pour les ménages, étudiants et jeunes actifs émanent de divers organismes : l'OPH (l'aide à l'amélioration de l'habitat individuel, l'aide au logement en habitat groupé, les Fare OPH, et l'aide familiale au logement), la DSFE, la DGAE, la DICP, la DAF, l'association Rahu Ora – Agence immobilière et sociale de Polynésie française, les organismes privés de logement social, l'Université de Polynésie Française et le Haut-Commissariat.

Traitement des déchets

La Polynésie produirait près de 147 000 tonnes de déchets par an. Cependant cette donnée ne peut pas être définie de manière certaine car le tonnage de déchets enfouis dans les décharges sauvages n'est pas connu.

Depuis la loi organique de 2004, les communes sont compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et végétaux (valorisation, élimination), à l'exception des déchets toxiques (piles, batteries, médicaments) qui relèvent du Pays. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes la mise en place d'un service adapté de gestion effective des déchets. Initialement prévue pour fin 2011, l'obligation a été repoussée à fin 2019, puis fin 2024, compte tenu des difficultés de mise en place de la réglementation.

Les communes bénéficient du soutien financier de l'État et du Pays, au travers de contrats pluriannuels consacrés aux secteurs de l'assainissement des eaux usées, de l'adduction en eau potable et des déchets.

Cette compétence avait été remise en cause dans un rapport présenté au Sénat en décembre 2022 qui en critiquait le coût trop important pour les communes de l'Outre-Mer.

Toutes les communes des îles du Vent, hormis Faa'a, ont confié le traitement de leurs déchets (hors végétaux) à Fenua Ma (stockage, tri, valorisation). Le Pays y est également adhérent pour les déchets toxiques.

Les déchets non valorisables (ordures ménagères, encombrants, déchets industriels) sont acheminés vers les Centres d'enfouissement technique (CET). Le principal, situé à Pa'ihoro (Taiarapu Est, Tahiti) et géré par Fenua Ma, en a recueilli et traité 53 000 tonnes, composées pour 61 % d'ordures ménagères (bac gris), 21 % d'encombrants ménagers et 18 % de déchets industriels.

Une étude de 2016 sur Moorea et Tahiti a recensé 257 sites de décharges (dépôts sauvages, décharge communale récemment fermée, décharge privée, etc.) dont 18 ont fait l'objet d'un diagnostic individuel.

Depuis 2008, une déchetterie est ouverte à Moorea (Temae).

Prévention des risques naturels

En Polynésie française, la prévention des catastrophes est organisée au sein d'un triptyque État-Pays-communes, dans lequel la préparation et la mise en œuvre des plans opérationnels de secours reviennent à l'État, alors que le Pays définit la prévention des risques naturels, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Les services communaux d'incendie et de secours sont quant à eux placés sous la double autorité du maire et du haut-commissaire.

L'adoption des documents de planification est inégalement assurée. Il en est ainsi du Plan de prévention des risques naturels (PPRN), qui constitue pourtant la pierre angulaire juridique (responsabilité) et financière (indemnisation) de la prévention. Les Plans de Prévention des Risques naturels sont codifiés à la section 8 du livre premier du code de l'aménagement de la Polynésie institués par la délibération n° 2001-10 APF du 1er février 2001.

En Polynésie française, le déploiement des PPRN par le Pays a buté sur la délicate question foncière. Ces plans ont en effet été assimilés à des outils organisant une spoliation en étendant l'inconstructibilité.

La Polynésie française a mené un certain nombre de travaux en vue d'améliorer les connaissances existantes en la matière, à travers notamment :

- l'état de l'environnement en PF réalisé en 2015 par la direction de l'environnement ;
- l'Atlas climatologique de Météo France (2019) ;
- les ressources du projet Inseaption (INtegrating SEA-level Projections in climate services for coastal adaptation) ;
- la participation au programme PROTEGE (Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes) (2018-2024) ;
- la participation au projet CLIPSSA (Climat du Pacifique, Savoir Locaux et Stratégies d'Adaptation) 2021-2024 qui a pour objectifs de développer de nouvelles données du climat futur et à analyser les impacts sectoriels.

Chemin parcouru vers les ODD

Habitat

La politique publique de l'habitat de la Polynésie française 2021-2030 définit un programme d'action qui s'articule autour de quatre axes : anticiper, réguler, accompagner et piloter.

Pour mettre en œuvre cette stratégie sectorielle, un programme de 23 actions à réaliser sur les prochaines années a été adopté par le conseil des ministres en 2022.

Depuis, l'action publique se concentre sur deux objectifs : d'une part, la dynamisation de l'offre de logements abordables par le soutien à la production de logements apporté à l'OPH et aux OLSP, et d'autre par le soutien de l'intermédiation locative réalisée par l'association Rahu Ora – AISPF et le financement l'aide familiale au logement pour aider les ménages polynésiens à accéder à un logement et à se maintenir dans celui-ci.

Traitement des déchets

Pour la période 2021-2023, le Contrat de développement et de transformation État-Pays-Communes signé en mars 2021 pour un montant de 6 milliards de F CFP, prévoit explicitement la réhabilitation des décharges communales ainsi que la possibilité d'un accompagnement financier pour ce faire.

Fin 2024, un projet de Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD) pour les dix prochaines années a été examiné en Conseil des ministres. Il présente cinq grandes orientations, déclinées en 90 actions :

- L'optimisation de la gouvernance et des moyens financiers ;
- La prévention et la réduction des déchets ;
- La valorisation des déchets ;
- Le stockage et l'enfouissement des déchets ;
- L'optimisation de la gestion des déchets dangereux.

Prévention des catastrophes

L'office polynésien de l'habitat (OPH) a relancé en 2021 un programme de farés (habitations) répondant aux normes paracycloniques.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 11

Logement salubre (11.1)

En 2022, considérant la salubrité du logement et le manque d'équipement, 15 % des ménages sont en situation de pauvreté au regard de leurs conditions de logement.

Ainsi, si disposer de l'eau courante et de l'électricité est la norme pour l'essentiel des ménages polynésiens, un peu moins de 300 ménages (hors TG) en Polynésie française (0,4 %) ne disposent d'aucune de ces ressources en 2022 (soit 650 individus). Ils étaient 450 ménages (0,6 %) à ne pas en disposer en 2012.

Gestion des déchets (11.6)

En 2020, 85% des déchets municipaux solides sur Tahiti et Moorea ont été collectés et gérés dans des installations contrôlées (hors déchets verts). En 2023, cette donnée ne peut être vérifiée et mise à jour faute de connaissance exacte sur le tonnage des déchets véritablement produit sur Tahiti et Moorea par les habitants.

Stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale (11.b.2)

Trois communes (Punaauia, Rimatara et Rurutu) sur 48 ont approuvé leur plan de prévention des risques PPRN en Polynésie française.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Habitat

Les actions restant à mener pour garantir l'accès à un logement digne pour tous les polynésiens sont nombreuses et transversales. Elles concernent :

- la planification de l'urbanisation et l'organisation du développement résidentiel par l'intermédiaire des plans généraux d'aménagement,
- la mobilisation de foncier pour la construction de logements neufs,
- l'amélioration de la qualité du parc de logement actuel et futur par l'adoption de normes minimales d'habitabilité et de décence accompagnées de normes de construction,
- le développement d'outils pour remettre sur le marché les logements vacants et pour accompagner les ménages dans la réhabilitation de leurs logements,
- l'amélioration de l'attractivité de la location longue durée face à la location saisonnière...

Gestion des déchets

Une déchetterie à Punaauia (île de Tahiti), dont la création a été retardée par la crise Covid, devrait être opérationnelle à la fin de l'année 2024. Elle doit constituer un site pilote pour la création d'un réseau de déchetteries par Fenua Ma. Celui-ci, composé de deux déchetteries, doit être complété par quatre autres unités et dix mini-déchetteries.

Prévention des catastrophes

Afin de garantir pour les territoires ultramarins une production de données homogène, actualisée régulièrement, Météo France envisage de se doter de moyens comparables à ceux existant dans l'hexagone. La priorité serait de fournir des simulations régionalisées à haute résolution (2,5 km), d'ici fin 2025, pour les Antilles-Guyane, La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et les îles les plus peuplées de la Polynésie française.

ODD 12 – Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables



Pourquoi est-ce important ?

Adopter des pratiques de consommation et de production responsables est crucial pour la Polynésie française, car cela aide à préserver ses écosystèmes marins et terrestres uniques tout en soutenant une économie plus durable et résiliente. En minimisant les impacts environnementaux et en favorisant l'utilisation des ressources renouvelables, la Polynésie protège non seulement son environnement pour les générations futures, mais elle crée aussi des opportunités pour des emplois verts et une meilleure qualité de vie pour ses habitants.

Contexte en Polynésie française

La Polynésie française, avec son éloignement géographique et son contexte insulaire, fait face à des défis particuliers pour la gestion de la consommation et de la production durables. La mise en œuvre d'infrastructures adaptées au tri, à la valorisation et à l'exportation des déchets valorisables est essentielle pour minimiser l'impact environnemental. L'importation élevée de biens de consommation, combinée à une production locale limitée de matériaux recyclables, rend cette transition complexe. La stratégie FM27 et les actions en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets visent à impliquer les secteurs du tourisme, de l'agriculture, et du BTP, en promouvant des pratiques durables dans les industries et la consommation quotidienne.

Chemin parcouru vers les ODD

Parmi les déchets valorisables, ceux issus du tri sélectif sont dirigés vers le Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Papeete, géré par Fenua Ma.

Les bouteilles et flacons en plastiques PET et PEHD, ainsi que ceux des points d'apports volontaires sont exportés en vue de leur recyclage vers la Malaisie et en Thaïlande. Le papier et le carton sont expédiés en Inde et en Thaïlande depuis avril 2022.

Les autres pays d'exportation de déchets sont la Corée du Sud (batteries, canettes en aluminium), la France (piles) et la Nouvelle-Zélande (métaux, huiles, équipements électroniques, médicaments, ampoules). Cette dernière reçoit également les carcasses de voitures, collectées depuis 2005, mais a arrêté de récupérer les blocs de ferraille compactés provenant d'une filière d'enlèvement des gros électroménagers.

En revanche, les déchets végétaux et le verre sont valorisés localement. Ce dernier est concassé pour son utilisation dans le BTP3. Les déchets verts sont envoyés vers les plateformes de compostage : la principale, située à Taiarapu Est (Tahiti), est exploitée par la société Technival et accueille chaque année en moyenne 10 000 tonnes de déchets verts et issus de l'agroalimentaire, ainsi que des boues des stations d'épuration des communes d'Arue, Pirae et Papeete. Elle produit et distribue en moyenne 5 000 tonnes de compost et amendement organique par an.

En continuité de la Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27), stratégie de développement touristique adoptée en 2022, la Polynésie Française a décidé d'entreprendre l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'actions "Tourisme Durable".

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 12

Déchets dangereux (12.4)

En 2023, la production de déchets dangereux par habitant est de 10,22 kg.

Il y a une valorisation de 100% des batteries plomb, 100% des piles et 100% des huiles usées - en hydrocarbures.

Il y a un enfouissement de 100% de l'amiante et des matériaux souillés au plomb et 100% des boues d'hydrocarbures.

Réduction des déchets et recyclage (12.5)

En 2023, 53,53 % des déchets de 60% de la population en Polynésie française ont été recyclés (9 896 tonnes).

Répartis ainsi :

- o les bacs verts : 4 912 tonnes de déchets ;
- o Recyclables des îles : 262 tonnes ;
- o Recyclables des professionnels : 2 268 tonnes ;
- o Verre : 2 452 tonnes

En 2023, 7 400 tonnes de papiers, cartons, plastiques, canettes ont ainsi été triées et compactées.

Tourisme durable (12.b)

La stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27) comprend un programme d'actions pour promouvoir un tourisme durable et inclusif, qui inclut 95 actions et 40 sous-actions réparties en cinq axes stratégiques : la valorisation de la destination, la diversification de l'offre, le renforcement des pratiques durables, la structuration des filières, et le développement des infrastructures.

Un tableau de bord annuel centralise des données qui permettent d'ajuster les pratiques en temps réel, en impliquant les acteurs locaux et en protégeant le patrimoine naturel et culturel de la Polynésie française.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

La gestion des déchets dangereux, l'optimisation des infrastructures de recyclage et l'extension du tri sélectif aux archipels éloignés nécessitent des investissements pour améliorer la logistique et le traitement des déchets à échelle locale. La sensibilisation de la population à la réduction des déchets et à l'utilisation responsable des ressources est également une priorité pour encourager des pratiques de consommation durables. L'objectif reste de renforcer l'économie circulaire, de réduire la dépendance aux importations non recyclables et de favoriser une production locale qui minimise les déchets et utilise des ressources renouvelables.

Une évaluation de l'empreinte carbone du secteur touristique est en cours. Cette initiative vise à mieux comprendre l'impact du tourisme sur les émissions de gaz à effet de serre, notamment en incluant des comparaisons entre les transports internationaux et les activités locales pour quantifier précisément les contributions de chaque élément.



PILIER 2

LA PROSPERITE



liminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Pourquoi est-ce important ?

La pauvreté a des impacts profonds sur les droits fondamentaux des populations, affectant l'accès à une alimentation adéquate, aux soins de santé, à l'eau potable, à l'éducation, au logement, ainsi qu'à la protection sociale. Ces privations limitent la capacité des individus à améliorer leur propre avenir et celui des générations suivantes. De plus, les inégalités, qu'elles soient liées au revenu, au genre, à l'âge, à l'origine ethnique ou sociale, ou à d'autres facteurs, compliquent les efforts de réduction de la pauvreté et affectent l'estime de soi des personnes concernées. Cette situation peut également aggraver d'autres problèmes, comme la criminalité, les maladies et la dégradation environnementale.

Contexte en Polynésie française

La pauvreté, le chômage, les discriminations selon l'origine ou encore les inégalités sociales et territoriales sont des problématiques présentes en Polynésie française.

En Polynésie française, le seuil de pauvreté relatif était de 169 000 F CFP/mois (1408 €) en 2015.

Cette pauvreté est particulièrement marquée dans les îles et les zones rurales, où l'emploi est rare. Paradoxalement, les inégalités dans les îles petites et éloignées sont moins marquées car les populations sont plus homogènes, avec un recours à l'autoproduction beaucoup plus important (98 % des poissons consommés sont autoproduits) et un accès foncier, souvent plus facile.

Les Produits de première nécessité (PPN) sont un dispositif mis en place en 1992 pour soutenir le pouvoir d'achat des polynésiens. Les PPN sont notamment exonérés de tous droits et taxes et leur fret à destination des îles autres que Tahiti est pris en charge par le budget de la Polynésie française. Ce dispositif, qui n'est pas réservé aux plus modestes, ne permet pas aujourd'hui de faire face à la cherté de la vie.

La solidarité envers les plus vulnérables, autrefois fondement de la cohésion sociale polynésienne, est aujourd'hui fragilisée par l'individualisme croissant. Les pouvoirs publics intensifient les politiques d'inclusion pour soutenir les personnes âgées, en situation de handicap et en perte d'autonomie, luttant ainsi contre l'exclusion et la discrimination.

Le Pays s'attache à apporter une meilleure réponse aux attentes et aux besoins des concitoyens les plus vulnérables, à renforcer les dispositifs de prévention et à trouver de nouvelles modalités d'actions contre les conséquences sociales.

Institué par la délibération n° 2017-114, le Fonds de prévention sanitaire et social (FPSS) finance les initiatives de prévention et de promotion de la santé, en ciblant notamment le surpoids, les addictions, les maladies émergentes et ré-émergentes. Il soutient toutes les actions de prévention dans les domaines social et sanitaire.

La Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) a mis en place une cellule spécifique, nommée « Bureau des Sans-abris », dédiée à l'accompagnement du public des sans-abris, de plus en plus croissant, pour fédérer et coordonner les différents acteurs engagés auprès des sans-abris, dans le but de favoriser une prise en charge plus globale et efficace de ce public en situation de vulnérabilité.

Les dispositifs d'insertion professionnelle des publics les plus vulnérables (SISAE, SITH) sont traités dans l'ODD 8.

La Caisse de prévoyance sociale (CPS) met en œuvre la PSG (protection sociale généralisée), qui est assurée par trois régimes territoriaux (le régime des salariés, le régime des non-salariés, le régime de solidarité) et par la sécurité sociale ou ses régimes annexes dans le cadre d'accords de coordination pour leurs ressortissants.

Le régime de solidarité (RSPF) s'applique aux personnes dont la moyenne des revenus bruts mensuels cumulés, appréciés sur la base de l'année civile précédant leur demande, ou le cas échéant, sur la base des douze mois précédant leur demande, est au plus égale à des plafonds dont le montant est fixé par voie réglementaire (87 346 FCFP pour une personne seule et 97 346 FCFP pour un couple).

Chemin parcouru vers les ODD

La Direction des solidarités de la famille et de l'égalité (DSFE) et la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française se partagent la gestion des prestations sociales en espèces et en nature ainsi que des programmes d'action sociale.

L'aide sociale comprend, entre autres, l'aide médicale, l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide à l'enfance. Elles sont attribuées sous condition de ressources et financées par les différents Fonds d'action sociale des régimes territoriaux susmentionnés (RSPF, RNS, RGS) à l'exception de la participation aux cantines scolaires, financées par le « Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » (FELP) »

Le « fonds de la protection sociale universelle » (FPSU) est créé en 2022, pour le financement de la protection sociale de la Polynésie française.

Lancée en 2023, la carte de paiement Fa'atupu, issue du projet de carte 'Auti'a initié en 2016, vise à remplacer les bons d'aide sociale par un système de paiement privatif et rechargeable, simplifiant ainsi l'accès aux aides et facilitant l'organisation interne de la DSFE.

La carte Fa'atupu permet une gestion budgétaire plus souple pour les familles, qui peuvent utiliser les aides de façon flexible, sans obligation de dépenses en une seule fois. Elle réduit également la stigmatisation sociale liée aux bons visibles en magasin, améliorant ainsi l'inclusion des bénéficiaires.

Le déploiement de la carte Fa'atupu sera progressif pour permettre aux travailleurs sociaux de la DSFE d'accompagner les usagers dans l'adoption de ce nouveau dispositif.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 1 et 10

Pauvreté, autonomisation et intégration sociale (1.2 et 10.2)

En 2015, 24,6% de la population de moins de 30 ans vivait au-dessous du seuil de pauvreté métropolitain (115 000 F CFP/mois) (958€), 16,8% des 30-59, et 9,4% pour les personnes de 60 ans et plus. Le budget des familles en cours permettra une mise à jour de ces chiffres.

En 2023, 26 % des Polynésiens vivent en dessous de 60 % du revenu médian en Polynésie française, ce qui signifie que le taux de pauvreté au seuil de 60 % est de 26 en Polynésie française (IEOM).

Protection sociale et revenus médian (1.3 et 10.4)

La quasi-totalité de la population, soit 279 100 personnes en 2023, bénéficie d'une couverture sociale.

En 2022, 64 942 personnes relevaient du RSPF (Régime de solidarité de la Polynésie Française) soit 26% de la population couverte.

Pour le quart des ménages les plus pauvres (1er quartile), les prestations sociales constituent moins de 10 % de la ressource monétaire principale.

Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (1.4.1)

En 2022, le confort sanitaire de base est acquis pour 91 % des résidences principales en Polynésie française, hors Tuamotu Gambier (TG). (cf ODD 11.1).

En considérant la salubrité du logement et le manque d'équipement, on peut estimer que 15 % des ménages sont en situation de pauvreté au regard de leurs conditions de logement. Ainsi, si disposer de l'eau courante et de l'électricité est la norme pour l'essentiel des ménages polynésiens, un peu moins de 300 ménages (hors TG) en Polynésie française (0,4 %) ne disposent d'aucune de ces ressources en 2022 (soit 650 individus).

En 2023, 767 personnes sans-abris sont recensés à Papeete dont :

- 64 adultes au CHU de Tipaerui (Te torea – capacité de 50 places)
- 112 adultes au CHP de Fare Ute (Te torea – capacité de 80 places)
- Une moyenne de 500 adultes à la rue (Te torea)
- 15 personnes (mères et enfants) au Foyer « La Samaritaine » (Emauta – Capacité de 30 places)
- 22 adultes de sexe masculin au Foyer « Le bon samaritain » (Emauta – Capacité de 22 places)
- 16 adultes de sexe masculin et féminin et 16 enfants soit 32 personnes (parents et enfants) (Emauta – capacité de 8 familles)

En 2023, les profils du public des sans-abris sont comme suit :

- 75% Hommes et 25% Femmes ;
- 50% d'entre eux sont célibataires, 48% en couple et 2% constituent un « foyer » (parents+enfants)
- 71% ont entre 30 à 55 ans, 20% entre 18 et 29 ans, 7% +55 ans et 2% sont mineurs (soit placés en hébergement d'urgence avec le ou les parents, soit à la rue)
- 72% viennent des IDV, 11% Tuamotu Gambiers, 5% Australes, 3% Marquises et 2% de pays étrangers (Nouvelle-calédonie, Canada, Hawaïi)

Chemin restant à parcourir vers les ODD

L'étude Budget des familles 2025-2026 est en cours.

La lutte contre la vie chère est également une priorité. Outre la volonté transversale de promouvoir une production endogène et moins dépendre des importations, la responsabilisation des acteurs économiques sur la politique des marges propres à chaque catégorie de produits est visée, afin de réformer le système des produits de Première nécessité (PPN) causant une inflation des prix.

Le nouveau schéma d'action sociale et médico-sociale, prévu pour 2025, vise à garantir l'égalité des chances pour tous les enfants en structurant les actions de protection de l'enfance de façon cohérente et préventive. Il aborde les diverses vulnérabilités, notamment la précarité, la pression scolaire et les addictions, en répondant aux besoins essentiels définis par la Convention des droits de l'enfant.

La DSFE prévoit un schéma directeur pour améliorer les services aux personnes âgées et en situation de handicap. Cet outil permettra de coordonner les actions, optimiser les ressources et cibler les priorités, renforçant ainsi le modèle de solidarité et d'inclusivité de la société polynésienne.

La réforme de Protection sociale généralisée est à venir.

ODD 8 – Croissance économique et travail décent



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Pourquoi est-ce important ?

La croissance économique en Polynésie française doit être un outil pour réduire les inégalités et offrir des emplois décents à tous, en respectant la dignité des travailleurs. La croissance économique en Polynésie française repose sur trois piliers : le tourisme, la production primaire, et l'économie numérique.

Contexte en Polynésie française

La Polynésie française présente des particularités liées à l'isolement géographique et aux spécificités socio-économiques de chaque archipel. Le marché de l'emploi local dépend fortement de quelques secteurs comme le tourisme, la pêche et la construction, mais il reste marqué par des disparités importantes entre les îles urbaines et rurales.

L'article 18 de la loi organique de 2004 permet à la Polynésie française de mettre en place des mesures favorisant l'accès à l'emploi pour les résidents locaux, en leur donnant une priorité à qualifications égales, en fonction de la durée de résidence. Une première version de cette protection de l'emploi local a été annulée en 2004, jugée contraire au principe d'égalité. En 2019, une nouvelle loi a été adoptée, précisant des critères de résidence de trois, cinq ou dix ans selon les métiers protégés.

Le taux d'emploi (part des individus qui a un emploi dans la population en âge de travailler), à distinguer du taux d'activité (part de la population active ayant un emploi ou cherchant activement un emploi dans la population en âge de travailler, incluant ainsi les chômeurs) en Polynésie française est faible.

En 2022, le taux d'emploi en Polynésie française a cependant progressé à 54,6 %, Cette évolution positive est en partie due à la reprise du tourisme et à la dynamique de la construction post-crise sanitaire. Cependant, ce taux reste significativement inférieur à celui de la France métropolitaine, qui était de 68,3 % en 2022. Les inégalités territoriales persistent.

L'orientation toujours favorable de l'indicateur du climat des affaires (ICA) en 2023 atteste de la bonne tenue de l'économie polynésienne, après son vigoureux rebond en 2022.

La dynamique de la demande intérieure porte la croissance économique polynésienne, pour les deux tiers et les exports, notamment les recettes touristiques, pour un tiers. La consommation des ménages profite de la bonne tenue du marché du travail et du fort ralentissement de l'inflation importée comme intérieure.

L'écart entre la performance économique et l'évolution de l'emploi met en lumière l'importance de mieux aligner la dynamique économique avec l'amélioration des conditions d'emploi et l'inclusion sur le marché du travail.

Chemin parcouru vers les ODD

En 2022, l'observatoire de l'emploi a été créé, afin d'obtenir une meilleure information sur le marché du travail.

Une loi du pays 2022 a créé les Structures d'insertion sociale par l'activité économique ou SISAE afin de concourir à l'inclusion des publics les plus vulnérables, offrent un contrat de travail pour une durée limitée et des formations.

En 2023, le nombre de personnes souhaitant un emploi s'est stabilisé et celui des personnes ne souhaitant pas travailler a diminué pour la première fois depuis 2018. La population active au sens du Bureau international du travail (BIT) progresse à 112 500 personnes âgées de 15 à 64 ans.

La situation du marché de l'emploi s'est améliorée.

Le taux d'emploi progresse de 1,2 points en 2023 et atteint 55,8 % de la population en âge de travailler. Deux mille cent personnes supplémentaires ont un emploi et autant ont disparu du stock de personnes ne souhaitant pas travailler.

Le nombre de personnes souhaitant un emploi s'est accru de 400 pour se porter à 25 900 personnes dans le halo du chômage ou considérées comme chômeurs. Le nombre de ces derniers est resté stable.

Le taux de chômage (part d'individus au chômage dans la population active) diminue à 8,5 % en Polynésie française, seule collectivité à ne pas indemniser les demandeurs d'emploi, incitant peu à se déclarer comme chômeurs.

Les taux d'emploi des femmes et des plus de 50 ans augmentent plus fortement. L'écart d'insertion entre les hommes et les femmes a continué de se réduire pour la troisième année consécutive en 2023.

De plus en plus de femmes sont cheffes d'entreprises.

Le taux des emplois considérés comme fragiles (contrats courts, stagiaires, non-salariés contraints) parmi l'ensemble des emplois se contracte de 1,5 point à 13,5 %. Taux le plus bas depuis cinq ans, il s'illustre par la baisse du nombre de stagiaires et contrats précaires (- 13,0 %) et de contrats de moins de trois mois (- 7,0 %). Ce taux d'emplois fragiles s'est plus atténué pour les femmes que pour les hommes (12,7 % contre 14,2 %). Parmi les plus jeunes (15 à 29 ans) ayant un emploi, 24 % en occupent un considéré comme fragile (- 7,7 points sur un an). Ce taux est stable chez les 30 à 49 ans (12,5 %) et les 50 ans et plus (7,7 %).

En 2023, parmi les dispositifs en faveur de l'emploi, il existe trois dispositifs de stages d'insertion Professionnelle :

- la « Convention d'accès à l'emploi » (CAE) ;
- la « Convention d'Accès à l'Emploi Professionnel (CAE PRO) ;
- le « Corps de volontaires au développement » (CVD).

Il existait également deux dispositifs d'aides à l'emploi de type « contrat aidé », qui sont :

- l'« Aide au contrat de travail » (ACT) ;
- l'« Aide au contrat de travail du primo salarié » (ACT PRIM).

Le nombre d'attributions de reconnaissances de travailleurs handicapés (RTH) n'a pas cessé d'augmenter, passant de 830 en 2014 à 7.339 personnes en 2019.

Sur une période de 4 ans (de 2018 à 2021) :

- 679 sur 705 travailleurs handicapés (RTH) relèvent d'une RTH B, c'est-à-dire d'un handicap professionnel modéré et durable ;
- 48% des adultes recensés qui présentent un handicap physique ;
- Près de 144 activités d'insertion professionnelle ont été recensées au sein des associations accueillant des adultes, contre 103 qui sont propres à l'insertion sociale ;
- 444 personnes ont bénéficié d'un stage d'insertion travailleur handicapé (SITH) ;
- 77% des personnes sont orientées vers le milieu ordinaire à la fin de leur prise en charge.

Malgré l'application du taux réduit de 2% (au lieu de 4%) de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) au sein des entreprises locales jusqu'à fin 2023, de nombreuses entreprises peinent à respecter ces dispositions.

Depuis l'adoption de la loi de 2019, qui établit la préférence locale à qualifications égales, la première liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local a été adoptée en 2022., puis mise à jour pour 2023.

Au niveau du tourisme, en 2023, la Polynésie française a accueilli 261 813 touristes, soit 19,7 % de plus par rapport à 2022. Ce résultat n'a jamais été observé dans l'histoire du tourisme polynésien.

Le nombre de comptes hébergés par les banques et les établissements de paiements locaux ont augmenté. Le taux d'équipement en carte bancaire des Polynésiens s'est amélioré.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 8

Taux de croissance économique (8.1.)

En 2023, le PIB par habitant progresse de 2,8 % en volume, et s'établit ainsi à 2,5 millions de F.CFP par habitant à francs courants.

En 2023, le PIB nominal (à prix courants) de la Polynésie française est estimé à 706 milliards de F.CFP. Il progresse de 3,0 % en volume permettant à l'économie polynésienne d'atteindre un niveau de PIB record qui dépasse d'environ 10 % celui d'avant la crise sanitaire. Cette croissance s'accompagne d'un fort ralentissement de l'inflation qui, bien que toujours élevée en 2023 en moyenne annuelle, est près de deux fois plus faible qu'en 2022. Ainsi, en 2023, le PIB s'accroît de 7 % en valeur, s'expliquant par 3 points de hausse en volume et près de 4 points de hausse de prix.

Emploi informel (8.3)

Les calculs de cet indicateur se fondent sur une approximation qui n'a pas d'approbation officielle des autorités et échappe aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation fiscale et les conditions de travail. En 2023, 14,2% des hommes ayant un travail avaient un emploi informel contre 12,7% des femmes. Dans le secteur primaire, en 2023, environ 18,5% des emplois étaient informels, 6,4% dans le secteur secondaire et 13,6% dans le secteur tertiaire.

Plein emploi (8.5)

L'écart d'insertion entre les hommes et les femmes a continué de se réduire pour la troisième année consécutive en 2023. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes n'est plus que de 11,7 points (61,6 % contre 49,9 %).

En 2023, le taux de chômage des hommes était de 7,6%, soit environ 7 hommes sur 100 étaient sans emploi, contre 9,6% pour les femmes, soit 9 femmes sur 100 sans emploi. 27,4% des 15-24 ans étaient sans emploi, 7,4% pour les 25-49 ans et 3,3% pour les 50 ans et plus.

En 2023, le nombre d'entreprises gérées par des femmes et la part de femmes cheffes d'entreprises augmentent à 21 035 entreprises et 45% de cheffes.

Egalité de rémunération (8.5.1)

En 2022, la rémunération horaire des hommes est de 339.971 Fcfp et celle des femmes est de 338.615 Fcfp. Entre 15-24 ans, la rémunération horaire moyenne est de 212.832 Fcfp. Entre 25-49 ans 315.560 Fcfp et entre 50-64 ans 436.008 Fcfp.

Accès des jeunes à l'emploi et à la formation (8.6)

En 2023, 53,2% des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient non scolarisés, sans emploi, ni formation.

Emplois dans le tourisme durable (8.9)

En 2023, le taux d'emploi dans les Îles Sous-le-Vent (57,2 %) n'a jamais été aussi élevé. La reprise touristique dans ces îles a permis au taux d'emploi de bondir de 6,6 points depuis 2022. Le taux de chômage y est stable (4,6%) et demeure bas.

En 2013, il y a 13 278 emplois salarié des entreprises caractéristique du tourisme, soit +6.8% d plus en un an, et +20,2% en deux ans.

Accès aux services bancaires et financiers (8.10)

Au 31 décembre 2023, les banques et les établissements de paiements locaux hébergent 385 699 comptes, soit 4 877 de plus qu'en 2022 (+1,3 %).

En moyenne, les Polynésiens détiennent 1,2 compte bancaire (stable sur un an) et leur taux de bancarisation, défini comme le nombre de comptes à vue par habitant, s'établit à 0,75 (0,73 un an plus tôt).

En 2023, le nombre de cartes en circulation en Polynésie française, distribuées par les établissements financiers installés localement, s'établit à 267 593 unités, soit 14 660 de plus qu'en 2022. Cette augmentation concerne les cartes internationales (+16 % sur un an, après +16,9 % en 2022), alors que les cartes privatives sont relativement stables (-0,2 % après -5 %).

Chemin restant à parcourir vers les ODD

La création d'un observatoire de l'emploi, ainsi que la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale, permettront d'obtenir, à partir de 2024, une meilleure connaissance du marché du travail.

L'activation du comité stratégique de la formation professionnelle (créé en 2018) prévue en 2024 permettra de collecter et d'analyser des données pertinentes dans ce domaine, afin d'ajuster les offres de formation aux besoins réels du marché.

L'observatoire de l'emploi publiera ses premières données en 2024.

Afin que la croissance économique se poursuive au même rythme que la progression vers le plein emploi, les dispositifs d'aides vont être remplacés par des mesures de type :

- « stages » appelées aides « tiaturi », et proposant deux dispositifs l'aide à l'immersion professionnelle (AI) et l'aide à la mobilisation opérationnelle des compétences (AMO) ;
- « contrats » avec le dispositif CDI Aidé (TIAMA) et le CDD d'insertion (TIARAMA) ; et
- « tremplin », avec les dispositifs Tremplin d'insertion par l'activité pour les aînés (TIAPA) et le Tremplin d'accès à l'insertion professionnelle par l'activité (TAIA).

La modernisation du code du travail inclut la création d'un « comité tripartite d'orientation des réformes du code », afin de faciliter le développement rapide de l'emploi, en particulier dans le secteur primaire, le tourisme, les énergies renouvelables, le numérique et l'audiovisuel.

La modernisation visera également à faciliter l'organisation du travail dans l'entreprise, par la gestion du temps partiel, du travail le dimanche, du travail par relais ou roulement, ainsi que l'introduction d'une semaine de 4 jours, en réponse aux évolutions et besoins du marché du travail.

Le dialogue social sera également favorisé, avec une garantie accrue de l'applicabilité des accords, notamment via une modification du code pour introduire les « accords majoritaires ».

Le renforcement de la lutte contre le travail illégal se manifestera par la création d'une cellule dédiée au sein de la Direction du travail, afin de lutter contre la sous-déclaration et la non-déclaration, tout en réduisant la concurrence déloyale subie par les entreprises respectant leurs obligations réglementaires et sociales.

La promotion de la santé et de la sécurité au travail sera renforcée afin de sécuriser les salariés et de réduire l'impact financier des accidents du travail et des maladies professionnelles sur la protection sociale universelle.

La révision du projet de loi du Pays relatif aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), qui permet aux employeurs de remplir autrement leur Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) reconnues par la Commission Territoriale d'Orientation et de Reclassement Professionnel par le travail (COTOREP), en vue de favoriser leur insertion sociale ou professionnelle par le travail, est en cours.

Concernant le taux d'obligation des travailleurs handicapés (TOETH), une loi du pays sera adoptée en 2024 pour fixer à 2 % le taux d'obligation et identifier les critères d'évolution de ce taux.

Enfin, la mise en place d'un dispositif inclusif d'apprentissage sera proposée dès 2024, offrant des modalités d'enseignement adaptées aux apprenants ayant un profil moins scolaire, afin de favoriser leur insertion professionnelle.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Pourquoi est-ce important ?

Les infrastructures et l'industrialisation durables permettent de créer des emplois, améliorer les services essentiels, et favoriser une croissance plus résiliente, tout en réduisant l'empreinte environnementale. Le progrès technologique, de son côté, est nécessaire pour permettre à la Polynésie d'améliorer son efficacité énergétique et de soutenir la transition vers une économie plus durable

Contexte en Polynésie française

En Polynésie française, l'industrie contribue pour 8 % à la valeur ajoutée. Concentrée aux îles du Vent, et plus particulièrement sur l'île de Tahiti, elle se compose en majorité de très petites entreprises ; neuf sur dix emploient au maximum deux personnes.

En termes d'activité, les principales branches sont l'agroalimentaire et la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, qui comptent chacune pour un tiers du chiffre d'affaires total du secteur industriel.

L'artisanat est également très représenté aux îles du Vent. Sa branche traditionnelle est plus harmonieusement répartie sur le territoire et constitue un revenu non négligeable pour les habitants des archipels éloignés.

Le développement de l'industrie est entravé par maints handicaps tels que la petitesse de son marché intérieur, ainsi que sa dépendance et son éloignement des sources d'approvisionnement en matières premières et énergétiques importées.

Depuis 1997, le secteur industriel est protégé par une Taxe de développement local (TDL) à l'importation. Il bénéficie du soutien des pouvoirs publics, via des incitations fiscales à l'investissement (défiscalisations locale et nationale).

L'évolution des infrastructures de télécommunications a également joué un rôle clé dans le développement de l'industrie locale. L'Office des Postes et Télécommunications (OPT), opérateur historique, a été un pionnier en matière de connectivité, notamment avec le câble sous-marin Honotua installé en 2010, reliant Tahiti et les archipels au réseau mondial.

Cependant, la fin du monopole de l'OPT en 2013, avec l'arrivée de nouveaux opérateurs comme Viti et Vodafone, a transformé le secteur des télécommunications en Polynésie. Viti, dès 2019, a proposé des offres exclusivement en 4G, tandis que Vodafone a élargi la concurrence en offrant des services sur plus de 62 îles, améliorant l'accès aux services de téléphonie et Internet dans toute la Polynésie.

Malgré les avancées dans l'offre et la concurrence entre les trois opérateurs principaux (sur Tahiti et Moorea) couvrant 75 % de la population, 4 % des ménages restent sans accès à Internet, ni à des lignes téléphoniques fixes ou mobiles.

Chemin parcouru vers les ODD

En 2023, l'industrie polynésienne montre des signes de progression. Durant les trois premiers trimestres de l'année, le nombre moyen d'emplois salariés s'établit à 71 200, contre 69 000 l'année précédente. Les secteurs les plus dynamiques sont l'hôtellerie (+9 %), l'industrie (+3 %) et le commerce (+2 %).

La Polynesian Factory s'est installée à Pirae en mars 2022. C'est à cette date que la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM) a pris en charge la gestion de cet incubateur de startups, dans le but de stimuler l'innovation et soutenir l'entrepreneuriat local.

Deux dispositifs ont été mis en place en 2022 pour accompagner la transformation numérique : le dispositif d'aide au digital (DAD) et celui visant à soutenir la création numérique (ACN).

Sur le plan des télécommunications, la téléphonie mobile a pris le dessus sur les lignes fixes, remplaçant progressivement les téléphones et ordinateurs traditionnels. En 2012, 50 % des foyers polynésiens disposaient de téléphones fixes, mais ce chiffre est tombé à 30 % en 2022. Le nombre d'ordinateurs a également diminué, passant de 57 % à 50 % des foyers sur la même période.

Malgré le développement continu des offres et de la concurrence (trois opérateurs sur Tahiti et Moorea couvrant 75 % de la population, deux opérateurs pour le reste des subdivisions), ainsi que la baisse des prix laisse tout de même 4% de la population n'a ni Internet, ni téléphone fixe ou mobile, ni ordinateur.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 9

Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (9.2)

En 2023, l'industrie représente 8 % de l'effectif salarié du secteur marchand et 9 % des entreprises actives.

Accès à un réseau mobile (9.c.1)

En 2022, le taux d'équipement en téléphonie mobile est de 95 % en moyenne et supérieur à 90 % pour l'ensemble des subdivisions. De fait, 70 % des ménages optent pour une communication exclusivement par voie mobile, sans ligne de téléphone fixe au foyer.

En 2022, 4 % des ménages en Polynésie française n'ont ni Internet, ni téléphone fixe ou mobile, ni ordinateur. Ces 3 500 ménages, dont 58 % sont dans les IDV, regroupent 8 500 individus au total.

En 2023, 272 100 connexions mobiles cellulaires étaient actives en Polynésie française, ce chiffre équivaut à 88,5 % de la population totale.

Chemin à parcourir vers les ODD

Une révision des données est nécessaire afin de déterminer de nouveau la base de ces chiffres dans une orientation différente du développement de l'économie numérique du Pays. Mais il est nécessaire de tenir compte de la sortie des dernières données du recensement de la Polynésie française, en cours de finalisation par l'Institut de la Statistique de Polynésie française. Une étude suivra sur le sujet, courant du premier semestre 2025 avec en outre l'intégration de ces données.

Pour renforcer ses infrastructures numériques, la Polynésie française mise sur des projets innovants comme celui de Google, qui prévoit la pose de cinq câbles sous-marins pour offrir une connexion Internet jusqu'à 50 fois plus rapide que l'actuel réseau, afin d'améliorer la connectivité, particulièrement dans les régions isolées.

Un projet de connexion Internet par satellite grâce à Eutelsat vise à améliorer la connectivité dans les zones les plus reculées des îles, où l'accès à Internet reste limité. Ces offres permettront d'offrir une connexion à haut débit pour des foyers et entreprises isolés, qui n'ont pas accès à la fibre optique ni à d'autres solutions de connectivité terrestres.

Ces projets s'inscrivent dans les efforts pour réduire la fracture numérique en Polynésie française.

Pilier 3

La planète



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE





Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Pourquoi est-ce important ?

L'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires a été reconnu, par l'ONU, comme un droit de l'Homme, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie. Chaque personne a besoin d'un minimum de 20 à 50 litres d'eau au moins par jour, pour boire, cuisiner et se laver. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est essentiel pour l'amélioration du niveau de vie, assurer la bonne santé de la population, garantir un environnement préservé et une qualité de vie convenable.

Contexte en Polynésie française

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, souvent désignés comme « les services publics de l'eau », relèvent de la responsabilité des communes polynésiennes depuis la loi organique statutaire de 2004. La Polynésie française compte 48 communes réparties sur les 5 archipels³. 28 communes comptent moins de 3 500 habitants et 13 communes ont plus de 10 000 habitants.

Les stratégies déployées pour la mise en place de ces services publics sont fortement différenciées entre l'archipel des IDV et les 4 autres archipels mais également entre les différents types d'îles, notamment entre les îles hautes et les atolls.

Ainsi, dans les atolls qui exploitent la lentille d'eau douce en quantité insuffisante et de qualité moindre, sont favorisés la collecte et le traitement de l'eau de pluie pour produire de l'eau de boisson.

L'enjeu principal de l'assainissement des eaux usées est de garantir la santé et la salubrité publiques, et d'éviter la pollution des milieux naturels (rivières, lagons, ressources souterraines), en particulier dans les zones de forte population ou les zones d'activités économiques ou touristiques.

Chemin parcouru vers les ODD

La Politique de l'eau est le premier outil de gestion intégrée des ressources en eau de la Polynésie française, à l'horizon 2030. Adoptée en juin 2021 par l'Assemblée de Polynésie française, elle vise à satisfaire les besoins essentiels de la population polynésienne, à préserver durablement une ressource en eau suffisante en quantité et en qualité, dans un contexte de changement climatique global.

Elle s'articule autour de trois orientations stratégiques :

- A) Développer des services publics de l'eau axés sur la qualité de la ressource en eau.
- B) Préserver les fonctionnalités du grand cycle de l'eau pour bénéficier durablement de « l'or bleu ».
- C) Développer une gouvernance de l'eau adaptée.

La Politique de l'eau bénéficie d'un appui budgétaire sectoriel de l'Union Européenne pour la période 2022-2027.

Le Centre de santé environnementale (CSE) de la Direction de la santé a poursuivi en 2023, sa mission de contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux et fontaines publics.

En parallèle, 20 communes et le syndicat intercommunal Te Oropaa ont initié un programme de contrôle de la qualité de l'eau sur tout ou partie de leurs ressources, fontaines publiques et/ou réseaux de distribution et 7 communes des Tuamotu (Anaa, Arutua, Hao, Manihi, Rangiroa, Reao et Takaroa) ont initié leurs autocontrôles sur tout ou partie de leurs ressources et/ou fontaines à carte prépayée. Il est à relever les efforts mis en place par les communes éloignées pour lesquelles la logistique (du fait des faibles fréquences aériennes) est complexe et le coût de transport (du fait de l'éloignement) est plus important.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 6

Eau potable et assainissement des eaux usées (6.1 et 6.2)

En 2023, 63 % de la population a accès à de l'eau potable.

Les proportions d'hommes et de femmes ayant accès à une eau potable sont identiques.

En 2023, encore 92 % de la population avait accès à un système d'assainissement des eaux usées (systèmes autonomes ou collectifs publics).

En matière de gestion des eaux usées, les dispositifs d'assainissement restent ainsi encore majoritairement autonomes : individuels (fosses septiques et puits) ou collectifs (station d'épuration d'immeuble ou de résidence) concernant environ 77 % de la population polynésienne. Il existe environ 200 stations d'épuration semi-collectives, dont plus de 50 % sont défectueuses.

L'assainissement collectif public représente en 2023 la collecte et le traitement de 8 589 m³/j, soit environ 43 000 équivalent-habitants (200 litres d'eaux usées par habitant). Au regard de la population totale qui était au recensement de 2022 de 279 000 habitants, le nombre d'équivalent-habitants représente environ 15 % de la population. L'assainissement collectif public est situé sur 4 communes, à savoir Bora Bora, Punaauia, Moorea (zone de Haapiti) et Papeete (centre-ville).

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Les objectifs fixés à l'horizon 2025 restent :

- 75 % de la population a accès à de l'eau potable ;
- 6 communes disposent d'un système de collecte et de traitement des eaux usées et des matières de vidange (en 2020 : Punaauia, Papeete, Moorea et Bora Bora).

D'ici 2030, le réseau principal pour les communes de Arue et Pirae sera installé et permettra la collecte et le traitement à la station d'épuration de Papeete d'environ 1 500 m³/j d'eaux usées soit 7 500 « équivalent-habitants supplémentaires.

Par ailleurs une actualisation de la réglementation actuelle permettant de cadrer la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC), notamment les modalités de contrôle des dispositifs, sera nécessaire. Aujourd'hui les SPANC sont au stade embryonnaire faute de réglementation ad hoc.

Des pollutions locales importantes peuvent être générées par les activités agricoles et industrielles (pollution chimique) et également les rejets des structures d'habitats denses ou surpeuplées. Dans les zones mixtes (industrielles, agricoles et d'habitation), un effet cumulatif des pollutions est à souligner, notamment dans les agglomérations urbaines voire péri-urbaines. Il est donc indispensable de cartographier plus précisément les pressions polluantes au niveau de ces zones à enjeux.

ODD 7 - Énergie

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Pourquoi c'est important ?

Mettre en avant l'accès universel à l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables est essentiel pour créer des sociétés durables et résilientes face aux défis environnementaux tels que le changement climatique. Cela génère également de nouvelles opportunités économiques et professionnelles, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Contexte en Polynésie française

La Polynésie française, avec son isolement et sa dispersion géographique, impose une approche énergétique à l'échelle des îles. Tahiti, principal centre de consommation et de production d'électricité, est aussi le principal point d'approvisionnement en énergie pour le reste du territoire, qui compte 65 réseaux de distribution publics répartis sur 58 îles en 2022.

Chemin parcouru vers les ODD

Le gouvernement polynésien a mis en place plusieurs initiatives pour favoriser une transition énergétique durable. Le Plan climat énergie (PCE) adopté en 2013 et le Plan de transition énergétique 2015-2030 (PTE) posent les bases d'une politique ambitieuse. Les instances du Pays ont rédigé une programmation pluriannuelle de l'énergie 2022-2030 qui devrait être adoptée dans le courant de l'année 2024. Malgré la forte hausse des prix du pétrole en 2022 (+57 %), plusieurs réformes ont été mises en œuvre, dont la péréquation tarifaire qui garantit un accès équitable à l'électricité pour tous les habitants.

Des avancées notables ont également été réalisées en matière d'énergies renouvelables. Le lancement du SWAC (Sea Water Air Conditioning) pour le Centre Hospitalier de Polynésie et l'attribution de projets de construction de fermes solaires (totalisant 30 MWc) témoignent de la volonté de diversifier les sources d'énergie. Le parc photovoltaïque sur toiture a poursuivi sa progression. En 2022, le principal producteur électrique de Tahiti a installé un générateur virtuel, baptisé Putu Uira, sur le réseau électrique. Son rôle est d'assurer la « réserve tournante »¹ en lieu et place d'un groupe électrogène ; ce qui permet d'économiser 3000 tonnes de gazole par an. Le dimanche 11 septembre 2022, le dimanche étant le jour où la demande électrique est la plus faible, l'hydroélectricité, le photovoltaïque et le générateur ont alimenté à 100% l'île de Tahiti. Ce succès marque une étape symbolique vers l'indépendance énergétique de la Polynésie française.

Dans le courant de l'année 2022, plusieurs textes ont été adoptés afin de définir la réglementation énergétique des bâtiments de Polynésie française. Celle-ci vise à améliorer le confort thermique des occupants tout en réduisant les consommations énergétiques des bâtiments (et donc la consommation d'électricité). Des seuils sont fixés pour réduire les apports solaires, permettre la ventilation naturelle, mettre en place des équipements de climatisation performants et produire de l'eau chaude par des panneaux solaires. À l'exception de certaines typologies de bâtiments listées dans la loi, cette réglementation concerne toutes les constructions neuves en Polynésie française, dont la demande de permis de construire a été déposée à partir du 1er juillet 2023.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 7

Accès à l'électricité (7.1)

En 2021, ce sont 17 îles habitées de la Polynésie française qui ne disposent pas de réseau de distribution d'électricité, principalement dans l'archipel des Tuamotu. Selon le recensement 2017 de la Polynésie, cela représente 1 008 habitants. Ainsi en 2021, 99,63% de la population avait accès à l'électricité.

Energies renouvelables (7.2)

En 2022, 8.9 % de la consommation finale d'énergie était de l'énergie renouvelable en Polynésie française.

En 2022, 244,3 GWh d'électricité d'origine renouvelable ont été produite ce qui représente 35,9% de la production totale d'électricité.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Le code de l'énergie, adopté par la loi de Pays n°2019-27 du 26 août 2019, établit les principes en matière d'énergie et fixe un objectif de 75% d'énergies renouvelables dans la production électrique à l'horizon 2030 sur l'ensemble du territoire.

Un nouveau Plan climat 2023/2030 est en cours d'élaboration.

La mise en service des 30 MWc de fermes solaires en 2024 devrait permettre d'augmenter la part de production photovoltaïque de l'ordre de 36 GWh en année pleine, et ainsi augmenter la part d'EnR dans le mix énergétique. Conformément au projet de Programmation Pluriannuelle de l'énergie, de nouvelles centrales solaires photovoltaïques ainsi que des projets de stockage de l'électricité devraient voir le jour d'ici 2030 ; et ainsi augmenter la pénétration des EnR dans le mix énergétique.

Sur le long terme, la mise en application de la réglementation énergétique des bâtiments devrait permettre la baisse des consommations électriques, en espérant que l'effet rebond ne vienne pas annuler les économies d'énergie.

ODD 13 – Action pour le climat

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Pourquoi c'est important ?

Il est crucial d'agir contre le changement climatique car ses impacts sont de plus en plus tangibles et menaçants, comme le confirment les conclusions du sixième rapport du GIEC publié en 2023. En Polynésie française, l'augmentation des températures de 1,1°C en 50 ans, l'intensification des vagues de chaleur, les sécheresses et les pluies diluviennes montrent l'urgence d'une action climatique rapide. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est donc prioritaire, tout comme l'adaptation du territoire pour protéger les populations et leurs moyens de subsistance.

Contexte en Polynésie française

La dispersion géographique (3 521 km² de terres émergées réparties sur 121 îles) et la structure géologique de nos îles les rendent particulièrement vulnérables aux différents phénomènes climatiques et géologiques.

La Polynésie est déjà confrontée à des conséquences graves du dérèglement climatique, notamment avec des précipitations record à Tahiti et dans les Marquises depuis 2017, ainsi que des sécheresses récurrentes. En réponse à ces défis, la Polynésie a signé le Polynesian PACT en 2015, appelant à une protection accrue de l'océan et de l'environnement lors de la COP21 à Paris. Elle a également contribué à l'Accord de Paris par le biais de la France, qui a inclus les émissions des territoires d'outre-mer, dont la Polynésie, dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). En septembre 2016 la Polynésie française a ainsi communiqué sa première contribution à la CDN de la France proposant principalement la réduction de 15% des émissions de CO₂ par habitant à l'horizon 2030 par rapport à 2010, hors secteur agricole.

Par ailleurs, la pression démographique et foncière incite à construire et à aménager davantage sur les reliefs ou en bord de mer. L'exposition de plus en plus importante des populations aux risques naturels a poussé le Pays à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) (cf. ODD11). En Polynésie les PPR prennent en compte les risques concernant les tsunamis, les inondations, les mouvements de terrain, les houles cycloniques et les séismes.

Chemin parcouru vers les ODD

En septembre 2019, le ministère des Outre-Mer a sollicité la Polynésie française pour qu'elle mette à jour sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), qui, jusqu'alors, ne prenait en compte que les émissions de CO₂. Afin de mieux répondre aux enjeux climatiques, la Polynésie a décidé de développer en parallèle son Plan Climat 2030. Ce travail préalable a permis d'élaborer une feuille de route plus complète, intégrant les particularités du territoire et couvrant un éventail plus large d'émissions de gaz à effet de serre.

La structure et le contenu de la stratégie du Plan Climat Polynésie française (PCPF) ont été adoptés en septembre 2023 lors d'un comité de pilotage. Ce plan repose sur cinq piliers et 24 orientations visant à réduire de moitié l'empreinte carbone polynésienne d'ici 2030, avec un objectif de 5,5 tonnes de CO₂ par habitant. Cependant, à date, il faut remarquer que le plan d'actions qui a été établi est insuffisant et permettrait de réduire l'empreinte carbone polynésienne à 8,5 tonnes de CO₂eq/hab/an. Ces orientations ont été définies à l'issue d'une large concertation, afin de garantir des objectifs à la fois ambitieux et adaptés aux réalités locales.

Le comité de pilotage chargé du suivi du SAGE s'est réuni le 18 janvier 2023 pour examiner un premier bilan d'exécution, deux ans après son adoption. Cette réunion a permis d'évaluer les avancées réalisées dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'ajuster les actions

Le label E3D – École/Établissement en démarche de développement durable reconnaît l'engagement des établissements scolaires dans des démarches visant à promouvoir le développement durable au sein de leurs activités éducatives et communautaires.

La Politique de l'eau est traitée dans l'ODD6.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 13

Stratégie de réduction des risques (13.1)

Trois communes (Punaauia, Rimatara et Rurut) sur 48 ont approuvé plan de prévention des risques PPRN en Polynésie française (cf 11.b2).

Contributions déterminées (13.2)

En septembre 2016 la Polynésie française a communiqué sa première contribution à la CDN de la France proposant principalement la réduction de 15% des émissions de CO₂ par habitant à l'horizon 2030 par rapport à 2010, hors secteur agricole.

Degrés d'intégration de l'éducation au développement durable (13.3)

En 2023, 89 écoles et établissements de la Polynésie française ont obtenu le label E3D – École/Établissement en démarche de développement durable.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Le Plan Climat 2030 de la Polynésie française (PCPF) doit être approuvé, puis mis en œuvre.

Une mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) pour l'horizon 2035 est en cours, l'étude devrait être rendue fin 2024.

Les indicateurs de suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) devront être actualisés annuellement afin de mesurer l'impact du SAGE par rapport aux objectifs stratégiques définis.

Par ailleurs, il est important de multiplier les Plans de Prévention des Risques (PPR) à l'échelle communale.

Pourquoi est-ce important ?

L'océan est le marae moana, un espace sacré qui incarne le lien profond entre l'homme et la nature. Pour le peuple ma'ohi, l'océan est un garde-manger nourricier, une source de vie qui procure non seulement des ressources alimentaires, mais aussi un ancrage culturel et spirituel. Les tortues, les requins, et d'autres espèces marines jouent un rôle essentiel dans les mythes et rites polynésiens, symbolisant la présence du dieu Tangaroa. Protéger cet espace vital, c'est préserver un héritage culturel unique, mais aussi s'assurer de la survie des ressources marines pour les générations futures. C'est dans ce contexte que la gestion de la Zone Économique Exclusive (ZEE) de la Polynésie française, la deuxième plus grande de l'océan Pacifique, prend toute son importance, tant pour le développement durable que pour la conservation des écosystèmes.

Contexte en Polynésie française

La Polynésie française, avec une Zone Économique Exclusive (ZEE) de près de 4,8 millions de km², est riche en biodiversité marine, mais elle fait face à des défis importants pour gérer ses ressources de manière durable.

La pollution marine, en particulier les déchets plastiques issus de la perliculture, est une préoccupation majeure.

Depuis les années 1990, la Polynésie française a progressivement mis en place des programmes de nettoyage des lagons pour réduire ces déchets. La réglementation sur les activités marines a été renforcée pour limiter l'impact des activités humaines sur la qualité des eaux lagunaires.

La création de l'aire marine gérée "Tainui Atea" en 2018 a marqué un tournant dans la gestion des activités maritimes et la préservation des écosystèmes marins de la Polynésie française. Son périmètre qui s'étend de 12 à 200 milles des côtes implique de nombreux acteurs du Pays comme de l'Etat. Cette zone protège des habitats marins essentiels pour la biodiversité et la pêche locale.

En outre, la réserve de biosphère de Fakarava a poursuivi des études pour améliorer nos connaissances des espèces et habitats, avec pour objectif de mieux les protéger en synergie avec le comité de gestion et avec les critères du programme Man and Biosphere de l'UNESCO.

Depuis 2019, le programme RESOLAG, en partenariat avec l'Ifremer, a mis en place un suivi régulier de l'acidification des eaux lagunaires. Cette initiative vise à mieux comprendre les impacts de l'acidification sur les écosystèmes coralliens et à adapter les stratégies de gestion.

La fermeture de la ZEE aux navires étrangers en 1996 a permis à la Polynésie française de maintenir une pêche durable, en particulier grâce à des pratiques sélectives comme la pêche à la ligne. En 2018, la pêche au thon a obtenu le label MSC Pêche Durable, suivi par l'espadon en 2021, attestant de la gestion durable de ces ressources.

L'aire marine "Tainui Atea" est une initiative clé pour protéger au moins 10 % de la ZEE de la Polynésie française. Créée en 2018, elle contribue à la préservation des habitats de nombreuses espèces marines, telles que les requins et les tortues, qui sont protégés par des réglementations environnementales strictes.

Chemin parcouru vers l'ODD 14

En 2023, le programme « Nettoyage des lagons » a été intensifié pour récupérer les déchets plastiques, notamment ceux liés à la perliculture, et restaurer les concessions maritimes. Cette initiative a ciblé les îles où les déchets se sont accumulés, avec des opérations de plongée pour repérer les lignes polluantes et les retirer. Ces efforts visent à diminuer la pollution marine avant l'échéance de 2025 fixée par la cible 14.1.

La Polynésie française a consolidé en 2023 le plan de gestion de l'aire marine « Tainui Atea », adoptant une vision à 15 ans pour préserver la biodiversité marine et assurer une exploitation durable. Le plan de gestion vient articuler tous les programmes et actions menées pour concourir aux 4 objectifs à long terme suivants :

- Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes ;
- Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les
- Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière ;
- Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG.

Le plan de gestion inclut un programme de suivi de la biomasse des poissons, visant à mesurer l'impact de la protection sur les populations de poissons et la santé des écosystèmes. Par ailleurs, des mesures sont prises pour éviter l'impact de la pêche hauturière sur les espèces emblématiques (oiseaux marins, requins etc.). Ces approches permettent de garantir que les efforts de protection contribuent efficacement à la résilience des écosystèmes marins.

Les collaborations avec l'Ifremer et d'autres instituts de recherche se sont intensifiées en 2023 pour améliorer le suivi des lagons et de la biodiversité marine, notamment au travers du programme RESOLAG, avec un accent particulier sur le suivi de la qualité des eaux lagunaires et l'impact de l'acidification sur les écosystèmes tropicaux. Des études sur la température et la chlorophylle ont permis de mieux comprendre les effets de l'acidification sur les coraux et de développer des stratégies pour minimiser ces impacts. Les résultats des études ont été intégrés aux politiques locales de gestion de l'environnement marin, pour assurer une exploitation durable des ressources.

En 2021, la Polynésie française a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour structurer les procédures d'octroi de licences de pêche aux armateurs locaux, tout en maintenant l'exclusivité de la ZEE pour les navires de pêche polynésiens. Ces efforts ont permis d'augmenter la flotte thonière et de soutenir la production halieutique tout en respectant les normes de durabilité.

La Polynésie française a maintenu sa politique stricte de non-délivrance de licences de pêche à des navires étrangers. En 2022, cette politique a été réaffirmée pour éviter la surpêche et préserver les ressources pour les communautés locales.

En 2023, la Polynésie française a fixé un objectif ambitieux de tripler la capacité de pêche à l'horizon 2030 qu'il faudra concilier avec l'objectif de protection forte de 10% de la ZEE. L'augmentation de la capacité de pêche vise à créer 1 000 emplois locaux et à dynamiser les exportations de produits de la mer, et renforcer ainsi le développement économique du territoire tout en valorisant les pratiques durables.

Les politiques de soutien aux pêcheurs artisanaux ont été maintenues en 2023, garantissant leur accès privilégié aux ressources halieutiques de la ZEE. La Polynésie soutient les pratiques de pêche traditionnelles et encourage la formation pour améliorer la gestion durable des stocks.

En 2023, la Polynésie française a poursuivi son dialogue avec les instances internationales, en mettant en avant l'importance du droit de la mer pour la gestion de sa ZEE. Ce dialogue a renforcé sa position sur la scène internationale en matière de conservation et de gestion des océans.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 14

Réduction des pollutions plastiques (14.1)

En 2023, le programme « Nettoyage des lagons » a permis de collecter 1 077 m³ de déchets perlicoles, principalement d'origine plastique, abandonnés sur terre et dans les lagons de huit îles perlicoles.

Aires marines protégées et gestion des écosystèmes (14.2)

La Polynésie française dispose de plusieurs initiatives de protection marine, notamment avec la ZEE classée « sanctuaire de mammifères marins » depuis 2002 et « sanctuaire des requins » depuis 2012. L'aire marine gérée « Tainui Atea » a été officiellement créée par un arrêté en 2018, assurant une gestion partenariale et coordonnée à large échelle.

Réduction de l'acidification des océans (14.3)

Les données sur l'acidité moyenne des eaux polynésiennes restent limitées, mais des programmes comme RESOLAG, actifs depuis 2019, surveillent l'impact de l'acidification sur les lagons.

Gestion durable de la pêche (14.4)

La Polynésie continue de réglementer la pêche dans sa ZEE, fermée aux navires étrangers depuis 1996. Le suivi par satellite des navires de pêche polynésiens garantit une gestion stricte des ressources. En 2023, des efforts ont été poursuivis pour renforcer les procédures de gestion et les contrôles des activités de pêche, en ligne avec les objectifs de durabilité fixés par la communauté internationale.

Aires marines protégées (14.5)

En 2020, environ 21 234 km² de mer territoriale étaient protégés, soit près de 9 % de la surface totale de la mer territoriale de la Polynésie française. De plus, environ 21,5 % de la zone lagonaire (3 255 km² sur 15 128 km²) bénéficiaient d'une protection renforcée. À partir de 2023, des efforts additionnels ont été entrepris pour augmenter ces chiffres, notamment dans le cadre de nouveaux projets de conservation.

In fine, au titre du code de l'environnement, depuis 2020, une superficie totale de 18 259 km² protégée répartie comme suit :

Mer territoriale (espace intra communale de la Réserve de Biosphère de Fakarava) : 15 948 km²

Lagon (aires centrales et zones tampon de la Réserve de Biosphère de Fakarava 2 304 km² + Rahui Teahupo'o 7,7 km²) : 2 311,7 km²

Pour les chiffres des Zones des Pêches Réglementées (ZPR), 934 km² sont recensés en 2024 contre 703 km² fin 2020.

Retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines (14.7)

La production de pêche en Polynésie française a connu une augmentation de 43 % entre 2017 et 2022, atteignant environ 7 500 tonnes en 2022. Cette hausse a contribué à une augmentation de 64 % de la valeur des exportations sur la même période. Cependant, en 2023, le chiffre d'affaires de la filière crevetticole a diminué de 38 %, tandis que ceux des filières piscicoles et de bénéitiers ont progressé respectivement de 25 % et 12 %. Malgré les défis, la pêche reste un pilier important de l'économie polynésienne, participant à la résilience économique du territoire. Cela représenterait environ 3% du PIB de 2022.

Chemin restant à parcourir vers l'ODD 14

La Polynésie française continuera à travailler sur la réduction des déchets plastiques dans les lagons. À partir de 2024, une attention particulière sera portée à l'amélioration des pratiques de la perliculture, notamment avec la mise en place d'une charte de bonnes pratiques.

La Polynésie française ambitionne de mieux encadrer les activités d'observation des mammifères marins. Elle prévoit de limiter le nombre de prestataires et de définir des créneaux spécifiques pour ces activités afin de protéger la tranquillité des espèces. Le plan de gestion de l'aire marine gérée "Tainui Atea," approuvé en 2023 pour une période de 15 ans, soutiendra ces efforts, en mettant l'accent sur la recherche scientifique et une gestion durable de l'espace marin. Le programme RESOLAG, qui suit les effets de l'acidification sur les lagons, sera renforcé à partir de 2024.

En 2024, la Polynésie française mettra l'accent sur le renouvellement et l'extension de sa flotte de pêche hauturière. Les efforts viseront à garantir une exploitation durable des ressources de la ZEE, en formant les pêcheurs à des pratiques respectueuses de l'environnement pour éviter la surpêche. Parallèlement, la modernisation de la pêche côtière sera étudiée, avec le développement de nouveaux bateaux adaptés aux îles éloignées pour renforcer la sécurité alimentaire locale.

La Polynésie française prévoit de renforcer la protection de ses zones marines par la création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV). Ce projet, destiné à protéger les zones les plus sensibles de la ZEE, inclura des mesures de surveillance accrues pour les navires. Le développement des Zones de Pêche Réglementée (ZPR) sera également intensifié pour mieux protéger les zones de reproduction des espèces marines et soutenir la biodiversité. La Polynésie française poursuivra le développement de l'aquaculture avec la commercialisation de la filière holothuriculture dès 2024, et l'ostréiculture et l'algoculture suivront en 2025- 2026.

En 2024, la Polynésie française renforcera sa coopération avec l'ONG Pew-Bertarelli et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour améliorer le suivi de la biodiversité marine et optimiser la gestion de l'aire marine gérée "Tainui Atea". Ces partenariats viseront à développer de nouveaux indicateurs de suivi pour évaluer la santé des écosystèmes et les effets des mesures de conservation.

La Polynésie française participera activement à la troisième Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC3), prévue en 2025 à Nice.

ODD 15 – Terres et forêts

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Pourquoi est-ce important ?

Les forêts, recouvrant 30,7% de la surface de la planète, assurent la sécurité alimentaire, fournissent des abris et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les foyers des populations autochtones. La déforestation et la désertification posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté.

Contexte en Polynésie française

Les enjeux de la conservation de la biodiversité en Polynésie française sont capitaux, les principaux secteurs économiques du Pays reposant principalement sur ses ressources naturelles et ses paysages.

Située dans le Pacifique sud à plus de 5 500 km des côtes continentales les plus proches, la Polynésie française est composée de 118 îles réparties sur une vaste surface équivalente à celle de l'Europe.

Cet isolement géographique associé au jeune âge géologique des îles explique la relative pauvreté en espèces végétales : la Polynésie française comptant un peu moins de 1000 plantes vasculaires indigènes.

A contrario, l'éloignement par rapport aux masses continentales mais également entre les archipels et les îles, couplé à la diversité des habitats, a permis l'apparition de nombreuses espèces endémiques à partir d'espèces fondatrices, avec parfois de spectaculaires radiations évolutives.

Ces plantes endémiques sont parfois restreintes à un seul archipel de la Polynésie française, à une seule île au sein d'un archipel, voire à une région donnée à l'intérieur d'une île. La malacofaune est riche de plus de 300 escargots terrestres (dont 70 espèces arboricoles de la famille des Partulidés) avec un endémisme atteignant 100% pour certains groupes. L'avifaune terrestre comporte une trentaine de formes endémiques à la Polynésie orientale pour une quarantaine d'espèces différentes recensées. Ce sont également, pour les oiseaux marins une quarantaine d'espèces connues ou suspectées de se reproduire dans le Pacifique, parmi lesquelles 29 se reproduisent en Polynésie française avec certitude.

Une autre caractéristique de la biodiversité terrestre de Polynésie française est sa grande fragilité et sa sensibilité face aux perturbations d'origine anthropique. Les espèces insulaires ayant en effet une aire de répartition réduite et des populations de faible effectif, sont plus vulnérables au risque d'extinction. Certaines espèces montrent également une plus faible compétitivité (perte des capacités de dissémination par exemple).

En considération de l'évolution démographique, les différents types de végétation naturelle quel qu'il soit (littoral, forestier, d'altitude) et la biodiversité qui y est associée sont aujourd'hui tous menacés par l'urbanisation, les grands travaux d'aménagement, les mammifères herbivores, les plantes envahissantes, les incendies et, potentiellement, par le changement climatique global.

Cependant, malgré cette diversité remarquable, de nombreuses espèces endémiques de la Polynésie française, notamment les oiseaux, sont menacées en raison de la perte d'habitat, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et des pressions exercées par les activités humaines.

L'urgence de prévenir et réduire plus efficacement les impacts anthropiques sur l'environnement a conduit la Polynésie française à travailler ces dernières années en priorité à l'élaboration de politiques sectorielles (schéma territorial de gestion des déchets, politique de l'eau, stratégie biodiversité) et à la mise en œuvre de dispositions réglementaires visant à encadrer la gestion des ressources naturelles, notamment les espèces et les espaces protégés.

Le programme régional PROTEGE financé par le 11ème Fonds européen de développement (FED) régional participe également à la gestion durable des écosystèmes en Polynésie française, notamment à travers ses thématiques de gestion de l'eau et de lutte contre les espèces envahissantes.

Dans les sociétés traditionnelles polynésiennes, il existe un lien très fort entre la nature et la culture. Ces deux concepts sont intimement liés et indissociables. Ce lien est tel qu'autrefois le terme nature n'existait pas dans les langues polynésiennes.

Le projet d'inscription des îles Marquises à l'UNESCO en tant que bien mixte nature et culture est la représentation même de ce lien. Il convient également de souligner les travaux pour le projet de réserve de biosphère de l'archipel des Australes.

Chemin parcouru vers les ODD

Afin de veiller à réduire la pression sur ces milieux, la Polynésie française utilise les Plans Généraux d'Aménagement (PGA) pour planifier, guider et réglementer le développement communal. Ces outils prennent en compte les caractéristiques naturelles, culturelles et les besoins de la population pour un développement équilibré et durable. L'article D.111-6 du Code de l'aménagement de la Polynésie française prévoit ainsi que *« les PGA devront comporter des dispositions graphiques et réglementaires concernant la protection des sites et monuments, et de façon générale, de l'environnement. Ces mesures peuvent aller jusqu'à la création de réserves naturelles totales. »*

La délibération n°13/1958 impose des mesures pour protéger l'eau par la conservation des forêts et la régulation de l'abattage d'arbres. Elle vise aussi à préserver les rivières grâce à des réglementations spécifiques.

La Direction de l'Environnement (DIREN), créée en 2003, est chargée de mettre en œuvre la politique environnementale, en assurant la préservation, gestion et valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles pour un développement durable.

La Loi du pays n°2017-25 et l'arrêté n°466 CM définissent le cadre environnemental en quatre livres :

Livre I : dispositions fondamentales,

Livre II : protection du patrimoine naturel,

Livre III : gestion des ressources naturelles, Livre IV : prévention des pollutions et risques.

La DIREN utilise ces outils pour mener des programmes et plans d'actions (espaces protégés, espèces exotiques, gestion des ressources en eau, lutte contre la pollution, etc.).

De manière additionnelle, au titre du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire dispose de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il dispose également de pouvoirs de police particuliers (baignade, circulation...).

Selon l'article L2212-2 du CGCT, le maire peut interdire ou restreindre l'accès à certaines zones pour protéger l'environnement, la tranquillité publique ou la qualité de l'air. En période de sécheresse, il peut interdire les feux pour prévenir les incendies. Des prescriptions particulières peuvent aussi réguler les activités sur la voie publique, sans affecter les missions de service public ou les activités professionnelles essentielles.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 15

Préservation des écosystèmes terrestres (15.1)

En 2022, 40% de la surface terrestre de la Polynésie française sont des zones forestières.

En 2022, environ 14% des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces se trouvent dans des aires protégées.

Espèces menacées (15.5)

En 2015, l'indice de la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) (allant de 0 à 1) pour la Polynésie française était de 0,35 pour la flore endémique. Une valeur de 0 équivaut à l'extinction d'une espèce, alors qu'une valeur de 1 qualifie une préoccupation mineure de l'extinction de l'espèce en question. Cela signifie que la flore endémique est relativement menacée en Polynésie française. En 2023, il n'y a pas encore de mise à jour car c'est une approche complexe qui sera refaite dans plusieurs années.

Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques (15.6.1)

Le titre IV du livre III du code de l'environnement de la Polynésie française est relatif à "l'accès aux ressources génétiques, usage et partage des avantages issus de leur valorisation".

Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages (15.7.1)

Le braconnage en Polynésie concerne surtout les tortues vertes. En 2023, 4 dossiers bouclés et 7 en instruction.

Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes (15.8.1)

Les dispositions relatives à la prévention et au contrôle des espèces envahissantes restent intégrées dans le Code de l'environnement, complétées par celles de la Direction de la biosécurité.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Les orientations stratégiques pour la Polynésie française sont de conserver et gérer les ressources naturelles polynésiennes, la biodiversité locale et notamment les espèces endémiques et/ou menacées, les espaces remarquables et de lutter contre les espèces envahissantes. L'objectif global vise le « zéro extinction ».

Le Pays souhaite verdir les activités économiques et urbaines, en minimisant leurs impacts sur l'environnement, en préservant les savoirs traditionnels respectueux de la nature et en valorisant les milieux naturels. Le projet qui illustre le plus récemment cette volonté est l'inscription des Marquises au Patrimoine mondial de l'humanité en juillet 2024, aboutissement d'un long processus mais dont la bonne mise en œuvre ou non sera révélatrice de notre capacité à atteindre cet objectif de développement durable n°15.

Pour mettre en œuvre un environnement institutionnel favorable au développement durable du tissu économique local, des stratégies sectorielles et des outils de planification adaptés au contexte local seront également développés, avec un renforcement des capacités des acteurs environnementaux.



Pilier 4

La paix et les partenariats



ODD 5 – Autonomisation des femmes

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Pourquoi est-ce important ?

L'égalité des sexes est non seulement un droit humain fondamental, mais aussi le socle d'une société pacifique, prospère et durable. En plus de promouvoir la justice, l'autonomisation des femmes est un levier puissant pour stimuler la productivité et la croissance économique. Investir dans l'égalité des genres revient à construire un avenir meilleur pour tous.

Contexte en Polynésie française

La question du plein emploi des femmes, notamment des cheffes d'entreprises, et des différences salariales, est traitée dans l'ODD 8. D'autres données relatives aux femmes sont également disponibles dans l'ODD 2.

La parité progresse au sein des institutions représentatives.

Toutefois, de fortes inégalités persistent, notamment en matière de violences faites aux femmes. Les cas de violences conjugales restent préoccupants, avec un nombre de mises en cause bien supérieur à la moyenne nationale.

En Polynésie française, la répression des auteurs et leur suivi sont sous la responsabilité de l'État, tandis que la prise en charge des victimes est une compétence relevant des secteurs sanitaire et social de la PF. En ce qui concerne l'étude du phénomène et la gestion des statistiques, cette tâche est partagée entre l'État (police, gendarmerie, justice) et la PF (services sociaux, santé publique, sécurité sociale, emploi), avec le soutien des associations locales.

Face à ces défis, la Polynésie a mis en place certains dispositifs. La DSFE, à travers une cellule de signalements, centralise les informations et coordonne les réponses adaptées aux situations de violences. Les associations jouent un rôle clé dans l'aide aux victimes et la responsabilisation des auteurs. De plus, le centre hospitalier de Polynésie assure la prise en charge des femmes victimes, renforçant ainsi la réponse locale.

Chemin parcouru vers les ODD

Le Grenelle des violences conjugales en Polynésie, présenté par le Haut-commissariat en 2019, identifie la dépendance des femmes envers leurs compagnons — financière, affective ou matérielle — comme un facteur clé des violences conjugales. Cette dépendance, souvent entretenue par les conjoints violents, rend difficile le départ des femmes du domicile conjugal, surtout lorsque celui-ci est lié à la famille du partenaire.

Les pouvoirs publics se mobilisent depuis plusieurs années pour lutter contre les violences faites aux femmes, renforçant progressivement les mesures de prévention et de soutien aux victimes.

La Déclaration pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes définit cette violence comme tout acte visant les femmes et causant des préjudices physiques, sexuels ou psychologiques, y compris les menaces, la contrainte et la privation de liberté, que ce soit dans le domaine public ou privé.

En 2021, la Polynésie a accueilli la 14ème Conférence triennale des femmes du Pacifique, affirmant ainsi son rôle de leader régional dans la promotion de l'égalité des genres.

D'autres actions incluant le plan de prévention de la délinquance 2021-2024 et la création de la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ), sont destinées à protéger les plus vulnérables et à promouvoir une société plus juste et équitable.

La parité progresse encore. En décembre 2022, une délibération a modifié la composition du Conseil économique, social, environnemental et culturel, obligeant chaque collège à inclure des femmes.

Le premier référentiel des droits des femmes et de la lutte contre les violences au sein du couple et les formes de violences familiales, à destination des professionnels, a été produit et distribué en 2023.

Le Fare Vahine, qui est une extension du centre d'accueil Pu o te Hau, qui héberge les femmes victimes de violences a été inauguré en 2023.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 5

Présence d'un cadre juridique pour l'égalité des sexes (5.1)

Loi pour l'égalité réelle outre-mer, qui vise à réduire les écarts de développement entre les Ultramarins et la métropole, a été promulguée le 28 février 2017 et publiée au Journal officiel de la République française le 1er mars 2017 et au Journal Officiel de la Polynésie française n° 20 du 10 mars 2017

Violences faites aux femmes (5.2)

En 2017, 1,4% des femmes et des filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple étaient victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire. La proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées par une personne autre que leur partenaire intime était de 0,2% en 2017, soit 2 sur 1000.

En 2022, 11,6% des personnes de 15 à 19ans vivent en couple.

En 2020, 77 % des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes.

En 2022, 685 victimes pour 100 000 habitants sont enregistrées par les services de police pour des faits de violences intrafamiliales.

En 2022, 383 personnes par tranche de 100 000 sont mises en cause dans des affaires de violences conjugales en Polynésie française.

En 2022, 17% de l'activité correctionnelle correspond à des affaires de violences conjugales en Polynésie française.

En 2022, 22 % du total des années de prison ferme prononcées par les tribunaux correspond à des affaires de violence conjugale. Le nombre de condamnations pour des cas de violences conjugales qui débouchent sur des peines d'emprisonnement ferme est de 264 pour 100 000 habitants.

En 2023, la cellule signalement de la DSFE a recensé, dans l'exercice de ses missions et attributions, 433 signalements pour motifs de violences conjugales sur un total de 2431 signalements et informations préoccupantes.

Sur les 433 signalements recensés, 365 d'entre eux concernaient des mineurs impactés par des violences conjugales et/ou intrafamiliales et 68 autres concernaient des femmes victimes de violences conjugales.

La mise en place de campagnes de sensibilisation et de prévention relatives à la violence faites aux femmes sont effectuées par la DSFE dans le cadre des missions et attributions du service.

Participation des femmes à la vie politique et accès des femmes aux postes de direction (5.5)

En 2023, la proportion de femmes dans les 51 services administratifs, agents relevant du statut de la fonction publique de la PF est de 54,83%. Dont les agents titulaires 52,29%, les stagiaires 66,59% et les agents non titulaires sur poste 59,58%. Le sous-total des agents de droit public sur postes budgétaires de la PF est de 40%.

La part des femmes parmi les élus et les mandatés est parfois proche de la parité. Il existe pour certaines élections des obligations de représentation des femmes. Ainsi, l'alternance d'une femme et d'un homme est obligatoire sur les listes électorales des communes de plus de 1000 habitants. Toutefois, les différences de représentation selon les fonctions occupées persistent : 48% des élus en conseil municipal sont des femmes et celles-ci ne sont que 13 % des maires de la Polynésie française.

En 2023, les femmes représentaient 28 membres contre 29 au sein de l'APF.

La première Vice-Présidente de la Polynésie française a été nommée en 2023.

Les femmes représentent 45% du CESEC en 2023.

Accès aux soins de santé sexuelle et procréative (5.6)

Depuis 2017, la prise en charge à 100% par la CPS des produits contraceptifs et des consultations de contraception, qui sont confidentielles et peuvent être anonymes.

Les mineures peuvent demander une contraception sans l'autorisation parentale depuis 2021.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Le plan de convergence, au sens de la loi EROM (égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique) aura pour objet de permettre la mise en oeuvre d'une stratégie de convergence de long terme en vue de réduire les écarts de développement avec l'Hexagone à un horizon de 10 ans, au regard des 17 objectifs du développement durable des Nations-Unies. Décliné en contrats de convergence, dont le premier pour une durée de 4 ans, il mettra en oeuvre les dispositions prévues aux articles 7 et suivants de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer.

La lutte contre les violences intrafamiliales reste une priorité. Bien qu'il y ait un partage de compétences entre l'Etat et la PF, la nécessaire corrélation des acteurs concernés reste un objectif primordial afin de regrouper les données existantes et travailler sur des solutions d'accompagnement, de sensibilisation, de prévention et de répression.

D'ici 2025, un Fare Metua proposera dix studios à des femmes seniors et un Fare Potee destiné à des réunions doivent aussi voir le jour, dans ce qui sera un Centre de la femme.

Il est également important d'appliquer l'ODD 5.4, en valorisant les soins et travaux domestiques non rémunérés. En Polynésie, cela passe par des services publics et des infrastructures qui encouragent un partage plus équitable des responsabilités familiales, réduisant ainsi les tensions dans les foyers et limitant les facteurs contribuant aux violences intrafamiliales.

ODD 16 – Paix, justice et bonne gouvernance



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Pourquoi est-ce important ?

Hau en langue tahitienne signifie à la fois "gouvernement" et "paix", soulignant ainsi l'importance d'un gouvernement qui se veut garant de la stabilité sociale et de la tranquillité de tous. Ce principe trouve un écho à l'échelle régionale à travers la vision de l' "*Ocean of Peace*" portée par le Forum des Îles du Pacifique. Pour la Polynésie française, cela implique que le gouvernement veille à ce que les institutions soient au service de la population, inclusives, transparentes et équitables, afin de construire une société où la paix règne et où les droits de chacun sont respectés.

Contexte en Polynésie française

Concernant la violence, en 2022, à l'exception de l'usage et du trafic de stupéfiants, la délinquance enregistrée augmente dans les collectivités d'Outre-mer. La Polynésie française ne fait pas exception. Les cas de violences conjugales élevés en Polynésie française sont analysés dans le cadre de l'ODD5.

Les institutions de la Polynésie française comprennent le président, le gouvernement, l'assemblée et le conseil économique, social, environnemental et culturel.

Le Président de la Polynésie française est responsable de l'administration des services publics et représente la Polynésie française dans ses relations extérieures. Au 31 décembre 2022, le total des effectifs globaux en position d'activité et contribuant au bon fonctionnement des services administratifs (SA), de l'autorité administrative indépendante (AAI) et des établissements publics à caractère administratif (EPA), s'élève à 8 628 agents.

Les personnes en situation de handicap sont plus 50 000 sur le territoire. Le siège dédié aux associations de personnes handicapées au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) de la Polynésie française a été introduit en 2017.

Les registres d'état civil de la Polynésie française sont tenus en trois exemplaires (Mairies, Tribunal de Première Instance de Papeete et le Service de l'état civil du Ministère en charge de l'outre-mer). Les données d'État-civil sont transmises par les mairies à l'ISPF tout au long de l'année. Il s'agit de fiches réalisées lors des naissances, décès et mariages survenus dans la commune.

L'accès public à l'information en Polynésie française a été grandement facilité par la création, en 2005, du site internet "LEXPOL", un service public géré par le Secrétariat général du gouvernement (SGG). Ce site permet la diffusion des normes et actes juridiques de la Polynésie française, garantissant ainsi la transparence des textes législatifs et réglementaires pour le public.

Grâce à LEXPOL, les citoyens, les entreprises et les administrations peuvent accéder facilement aux documents officiels, tels que les lois du pays, les délibérations de l'Assemblée, ainsi que d'autres textes réglementaires importants. Cela favorise la transparence, la compréhension des droits et obligations,

et l'accessibilité à l'information pour tous. Ce service s'inscrit dans la volonté de modernisation et de simplification de l'accès au droit en Polynésie française.

La justice est une compétence de l'État en Polynésie française.

Chemin parcouru vers les ODD

La Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ) a lancé en juillet 2023 une série d'événements intitulée « Génér'Action », comprenant des journées sportives et de prévention dans toutes les îles.

La deuxième enquête de satisfaction des usagers des services publics de la Polynésie française remonte à 2022.

- Pour les particuliers : Les termes qui décrivent le service public sont « lent » et « accueil ». 67 % des répondants en ont une opinion positive, 68 % lui font confiance, et 66 % en parlent de manière positive.
- Pour les professionnels : Les mots les plus souvent utilisés sont « lenteur » et « papier ». 52 % des professionnels ont une opinion positive du service public, 53 % lui font confiance, et 52 % en parlent de manière favorable.

La loi du Pays n° 2022-6 du 18 janvier 2022 a introduit des dispositions pour garantir un accès prioritaire aux personnes reconnues handicapées dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Enfin, la transformation numérique du Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF) a débuté en 2023. Tandis que l'ISPF diffuse les résultats de ses travaux sur son site internet.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 16

Réduire toutes les formes de violence (16.1)

En 2022, il y a 8.9% de coups et blessures volontaires pour 1000 habitants, et 1,5% de violences sexuelles.

Représentation dans l'administration de la Polynésie française (16.7)

Au 31 décembre 2022, 112 travailleurs reconnus handicapés (TRH) sont recensés, soit un taux de 1,56%.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les catégories A, B et C et notamment dans la catégorie B ou équivalent (66 %). A contrario, les agents de catégorie D ou équivalent sont majoritairement des hommes, représentant 66 % des effectifs de cette population.

L'âge moyen des agents des entités administratives est de 44 ans avec un âge moyen des hommes plus élevé, soit 46 ans, contre 43 ans pour les femmes.

Garantie d'une identité juridique (16.9)

En 2023, 100% d'enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés par une autorité d'état civil.

Garantir l'accès public à l'information (16.10)

La Polynésie adopte et met en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

Chemin restant à parcourir vers les ODD

Il reste encore beaucoup à faire pour protéger les plus vulnérables et renforcer les actions de prévention, tout en garantissant un accès équitable à la justice pour les victimes.

Ces efforts, combinés à une meilleure accessibilité des services publics pour les personnes à mobilité réduite et une transformation numérique durable, sont des piliers essentiels pour atteindre l'ODD16 en Polynésie française.

La transformation numérique du JOPF s'achèvera en 2025. A cette date, le JOPF ne sera plus publié sur papier.

Le JOPF sera diffusé quotidiennement sur le site LEXPOL et sera complété par trois éditions spécialisées.

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Pourquoi est-ce important ?

Seul, on va vite. Ensemble, on va plus loin. Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre de la réflexion et de l'action, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local. La mobilisation de ressources propres est importante. Les partenariats internationaux sont également primordiaux dans un monde interconnecté à tous les niveaux. Des finances saines et transparentes sont à la base du développement. Une gestion durable de la dette permet une croissance à long terme et le développement durable.

Contexte en Polynésie française

Des réformes structurelles, comme le Plan stratégique de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (RGFP) 2018-2027, ont été mises en place pour optimiser la gestion des finances publiques, avec un accent particulier sur la réduction et la gestion durable de la dette publique. En 2023, la dette publique polynésienne s'élevait à 1 561 milliards FCFP, avec des efforts continus pour améliorer la capacité de désendettement.

Outre le partenariat avec l'Etat français, mobiliser des ressources financières de divers provenances est important. La Polynésie française, en tant que Pays et Territoire d'Outre-mer (PTOM), bénéficie d'une relation privilégiée avec l'Union Européenne, qui lui permet d'accéder à des financements et à des partenariats stratégiques pour son développement durable. Des programmes comme le Fonds Européen de Développement (FED) et le PROTEGE soutiennent des projets dans des secteurs clés, tels que la gestion de l'eau, la protection de l'environnement et les infrastructures.

Les partenariats régionaux avec des institutions telles que la Communauté du Pacifique (CPS) et le Forum des Îles du Pacifique soutiennent des projets liés aux énergies renouvelables, au commerce et au développement d'un tourisme durable, consolidant l'intégration régionale de la Polynésie dans la dynamique de l'ODD 17.

Le renforcement des capacités technologiques est fondamental.

L'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), créé en 1984, joue un rôle fondamental en fournissant des données fiables et actualisées pour évaluer les progrès des politiques publiques et des projets de développement. Grâce à ses statistiques, la Polynésie peut mieux planifier ses actions en matière de développement durable et renforcer ses capacités institutionnelles pour atteindre les objectifs de l'ODD 17.

Chemin parcouru vers les ODD

Le Plan stratégique de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (RGFP) 2018-2027 continue de guider les efforts pour améliorer la gestion budgétaire et renforcer les capacités institutionnelles afin de garantir une gestion efficace des financements extérieurs.

La Polynésie française a mobilisé d'importantes ressources grâce aux partenariats avec l'Union Européenne (UE). La convention de financement UE-PF a alloué 37 milliards FCFP pour des projets d'infrastructure, d'eau et d'environnement via le Fonds Européen de Développement (FED) et le programme Green Overseas.

Les partenariats avec la CPS et des programmes comme Horizon 2020 ont permis de faciliter le transfert de technologies durables, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de la gestion des ressources naturelles.

Le Forum des Îles du Pacifique a renforcé l'intégration régionale en soutenant l'exportation de produits locaux et en favorisant le développement d'un tourisme durable. Par ailleurs, en 2023, la Polynésie française a accueilli la réunion des ministres du SPTO (South Pacific Tourism Organization) pour discuter des stratégies de développement du tourisme dans la région.

Les partenariats avec des institutions comme l'UE, la CPS, et le SPTO ont permis à la Polynésie de bénéficier de financements et d'expertises techniques, essentiels pour le développement durable.

L'ISPF, créée en 1976, continue à jouer un rôle clé dans la collecte et la diffusion de données statistiques, essentielles pour le suivi des Objectifs de Développement Durable. Ces statistiques permettent de planifier et évaluer les politiques publiques dans des secteurs cruciaux tels que l'eau, l'emploi, et l'économie. L'ISPF fournit ponctuellement des données à des organisations régionales comme la CPS, et internationale comme l'ONU.

Données disponibles pour le suivi de l'ODD 17

Recettes publiques en proportion (17.1)

En 2023, les recettes publiques de la Polynésie française représentent environ 28 % du PIB. Ce chiffre inclut les recettes fiscales directes et indirectes, qui jouent un rôle central dans le financement des services publics et des infrastructures nécessaires au développement économique du territoire.

Les taxes intérieures, telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'accises, financent une part importante du budget intérieur. En 2023, environ 65 % du budget de la Polynésie française provient de ces sources de revenus, un facteur crucial pour l'indépendance financière du territoire. Cela permet de limiter la dépendance aux financements extérieurs tout en garantissant des ressources pour les services publics locaux.

Renforcement des partenariats et financement (17.4)

La mobilisation d'emprunts 2023, bien qu'elle retrouve un niveau raisonnable, reste encore élevée 11,910 milliards FCFP. Néanmoins le ratio dette/PIB reste acceptable à 26,25% en 2023 au regard des règles budgétaires (issues d'un raisonnement visant à éviter l'effet boule de neige) du traité de Maastricht (1992), selon lesquelles la dette publique doit être inférieure à 60% du PIB et le déficit à 3% du PIB.

Le taux d'endettement de la Polynésie française, il s'améliore du fait de l'annulation partielle du PGE 2 et reste soutenable à 92% en 2023 malgré la hausse sur les deux dernières années en raison des PGE. A titre de comparaison, le taux moyen d'endettement des régions et les collectivités territoriales unique (CTU) a atteint 117,16 % au 31 décembre 2023.

Conjugué à la capacité de désendettement de la Polynésie française, la situation d'endettement peut être qualifiée de saine, au regard de la moyenne des régions et collectivités territoriales uniques nationales.

Accès à l'Internet (17.8)

En 2023, désormais, environ 88,5 % de la population dispose d'une connexion Internet mobile active, tandis que l'utilisation d'Internet dans l'ensemble des foyers continue de s'améliorer, bien que le déploiement dans certaines îles éloignées demeure un défi.

Législation relative à la statistique conforme aux PFSO (17.18.2)

La délibération portant création de l'ISPF ne fait pas référence à un cadre de valeurs et principes, à part le respect du secret statistique. Il n'existe donc pas de législation statistique propre à la Polynésie française conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (PSFO).

Plan statistique intégralement financé et en cours (ODD17.18.3)

Un programme annuel de travail de l'ISPF voté par le Conseil d'administration de l'institut établit le plan statistique. Ce programme est ensuite rendu exécutoire par un arrêté en conseil des ministres, traduisant l'engagement du pays à se donner les moyens de le conduire. Le vote de la subvention de fonctionnement puis de l'approbation des comptes de l'institut par l'Assemblée de la PF couvre la question du financement.

Renforcement capacité statistique (17.19.2)

La Polynésie française a procédé à ses deux derniers recensements de la population et du logement en 2022 et 2017 et atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 pour cent et un taux d'enregistrement des décès de 80 pour cent.

Chemin restant à parcourir vers les ODD

La Polynésie doit diversifier ses sources de financement en attirant plus d'investissements privés, notamment dans les secteurs de l'énergie verte, pour réduire sa dépendance aux financements internationaux

Il est nécessaire d'élargir l'accès aux technologies pour les petites entreprises et les communautés locales, tout en renforçant les infrastructures numériques et les capacités techniques pour maximiser les bénéfices des innovations

L'amélioration de l'accès aux marchés internationaux reste une priorité, en particulier pour diversifier les produits d'exportation. La Polynésie doit également encourager un commerce plus respectueux de l'environnement, en ligne avec les objectifs de développement durable

La Polynésie française doit continuer à élargir ses partenariats internationaux, notamment avec des acteurs financiers et techniques, afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux et économiques de l'archipel.

La Polynésie doit poursuivre les efforts pour améliorer la gestion budgétaire et l'efficacité des institutions locales, en mettant pleinement en œuvre le Plan stratégique de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (RGFP), afin de se conformer aux standards internationaux et de mieux gérer les financements extérieurs.

Enfin, le renforcement de la capacité statistique locale est crucial, notamment en améliorant la collecte de données dans les zones rurales et en adoptant une législation statistique propre à la Polynésie française conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (PSFO). Un meilleur partage des données avec les partenaires internationaux est également essentiel pour une planification plus précise des programmes de développement.

Annexe 1

Légende des Roues de progrès des ODD

Les Roues de progrès des ODD du Pacifique fournissent un aperçu des progrès des pays et de la région Pacifique et de l'état actuel des données disponibles pour chacune des cibles et des indicateurs ODD sélectionnés comme étant les plus importants pour la région Pacifique.

Elles sont issues d'une initiative conjointe du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (FIP), de la Communauté du Pacifique (CPS) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour aider les dirigeants et les décideurs du Pacifique à identifier leur état d'avancement dans la mise en œuvre des ODD dans un format clair et succinct.

Les Roues de progrès des ODD du Pacifique sont une ressource complémentaire du premier rapport sur le développement durable du Forum des îles du Pacifique de 2018 et visent également à soutenir les rapports de suivi des ODD de chaque pays.

La méthodologie de calcul de points a été élaborée par la Communauté du Pacifique. Les cibles ODD ont été converties en niveaux de progression, conformément aux six points de l'échelle illustrée ci-dessous, en utilisant les données de chaque indicateur disponible dans chaque pays. Lorsqu'une cible est atteinte, un pays obtient une barre de couleur pleine. Là où aucun progrès n'est évident par l'analyse des données disponibles, une barre vide s'affiche. Ceci doit être distingué de l'absence ou de l'insuffisance de données qui sont représentées par une barre grise.

Les roues doivent être lues comme suit :

Représentation	Interprétation
Barre en gris	Données absentes ou insuffisantes
Aucune barre de couleur	Aucune réalisation de l'objectif
20% de la barre de couleur	Réalisation minimale
40% de la barre de couleur	Une certaine réalisation
60% de la barre de couleur	Progression moyenne
80% de la barre de couleur	Bonne progression
Barre de couleur pleine	Objectif pleinement atteint

Annexe 2

Roues de progrès des ODD de la Polynésie française – 2018 et 2021

PF : 2018

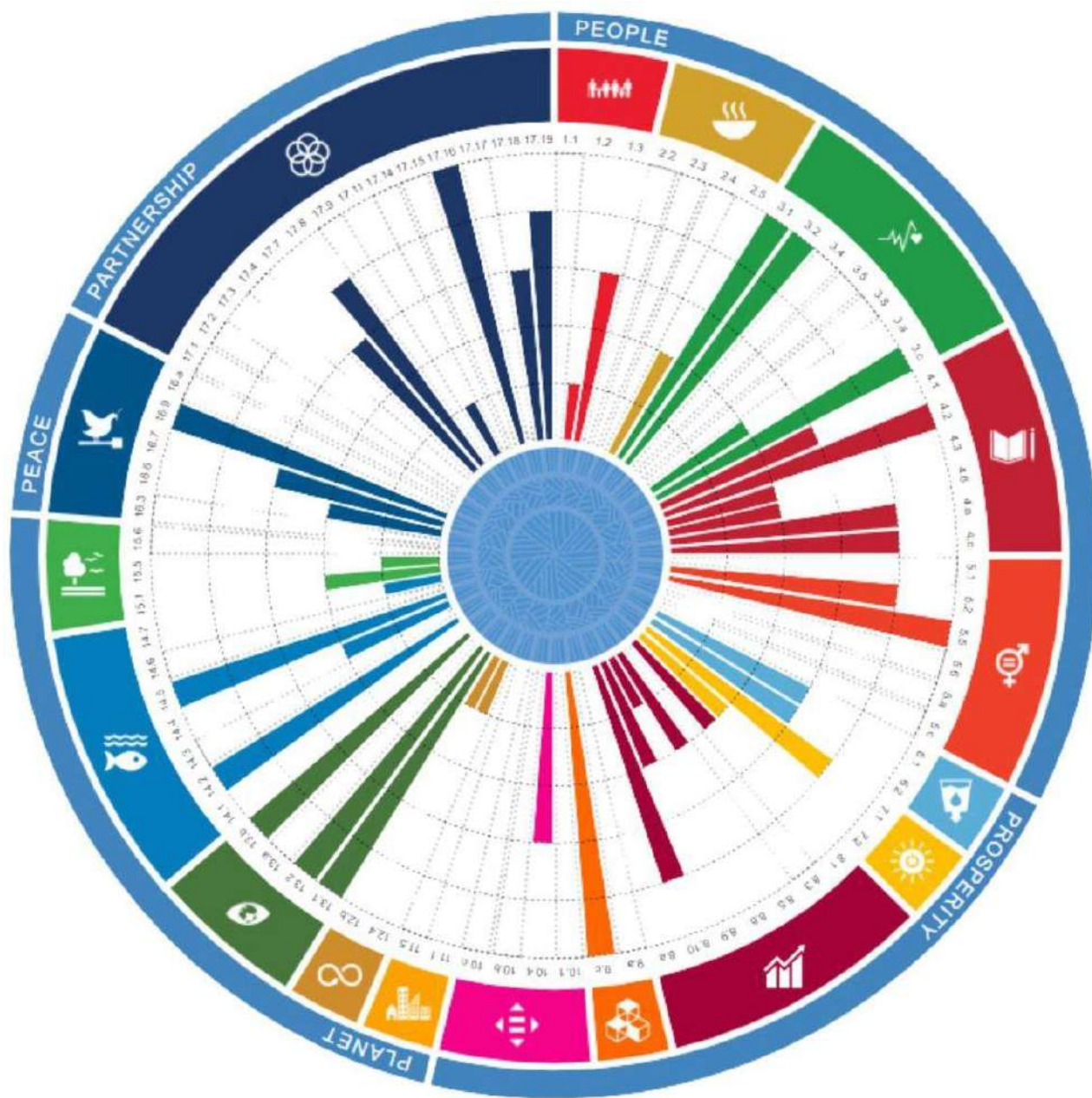


PF : 2021



Annexe 3

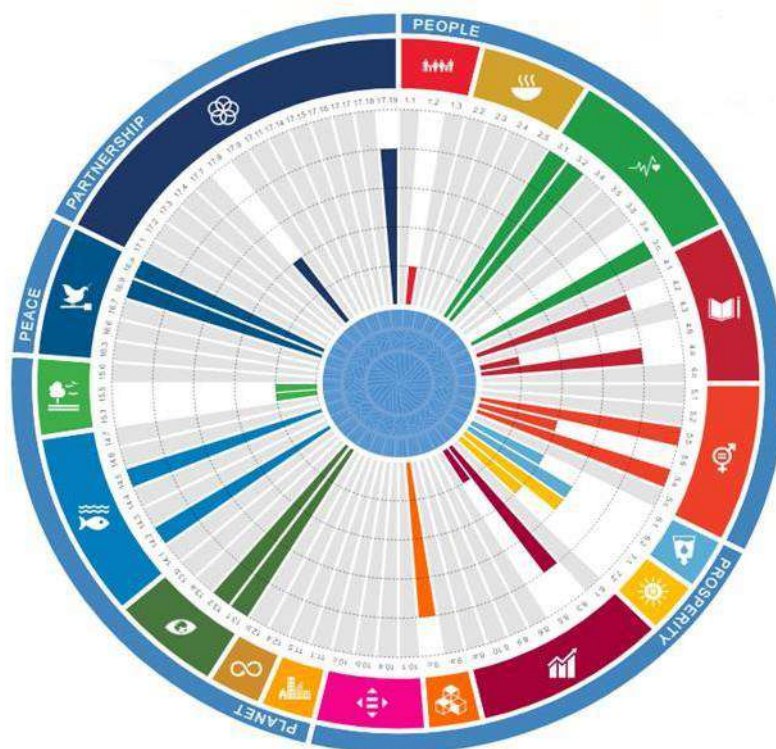
Roue de progrès des ODD de la Polynésie française – 2024



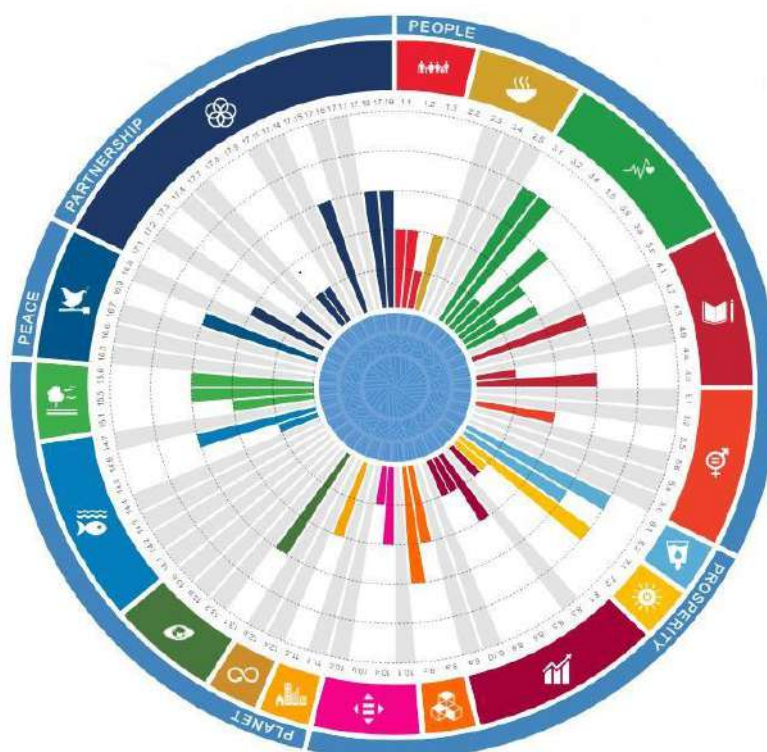
Annexe 4

Roue de progrès des ODD de la Polynésie française 2021 en comparaison à celle de la région Pacifique 2021

PF : 2021



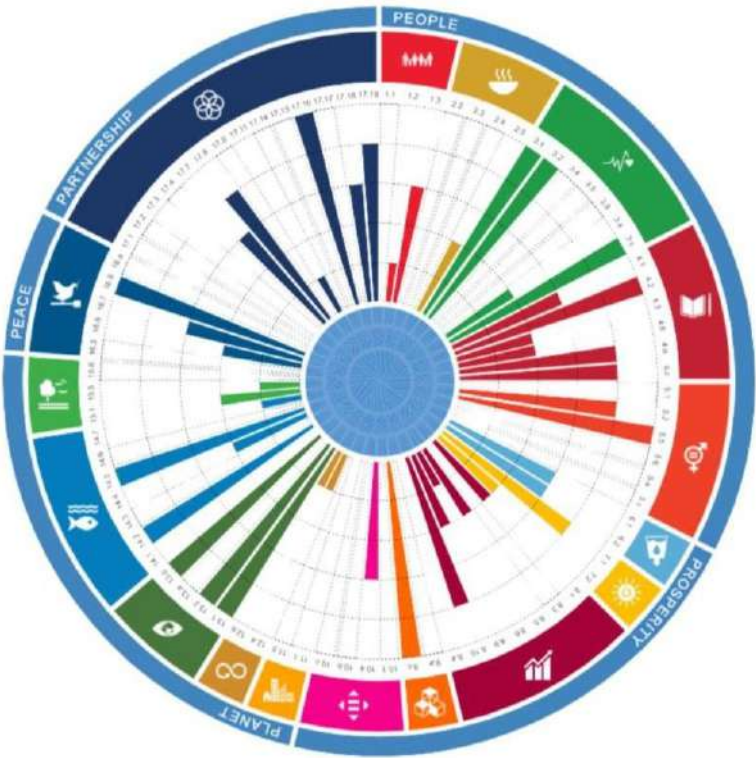
Pacifique : 2021



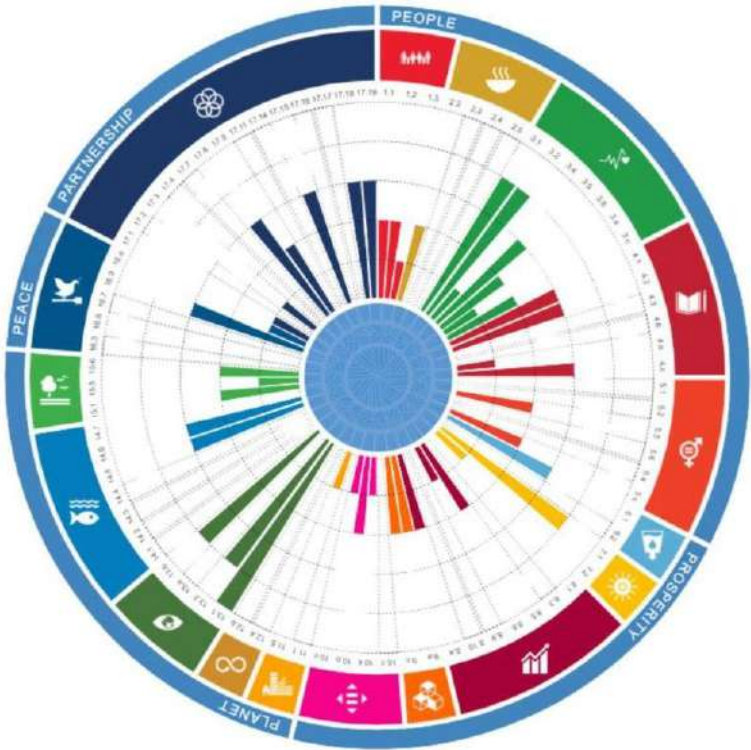
Annexe 5

Roue de progrès des ODD de la Polynésie française en comparaison à celle de la région Pacifique en 2024

PF : 2024



Pacifique : 2024



Annexe 6

Liste des cibles et des indicateurs ODD du Pacifique

Pour avoir accès aux données disponibles pour la Polynésie française correspondantes aux indicateurs ci-dessous, consultez le site www.ispf.pf

Numéro et Nom de l'objectif	Cible	Indicateur
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).
	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge.
	1.2 D'ici à 2030, réduire au moins de moitié le pourcentage d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses formes selon les définitions nationales	1.2.2 Pourcentage d'hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses formes selon les définitions nationales
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socle sous systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base.
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation.
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).
	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.	2.3.2 Revenu moyens des petits producteurs alimentaires selon le sexe et le statut d'autochtone

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable.
	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.	2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme.
	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques.
	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques.
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle
	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.
	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.
	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	3.2.2 Taux de mortalité néonatale.
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants.
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.3 Incidence de la malaria pour 1000 habitants.
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques.
	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.	3.5.2 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile.
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge.
	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier).
	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats).
	3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge).
	3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé.
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires.
	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.
	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe.
	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.
	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnelle.
	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants.
	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à: a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)].
	4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné.
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge.
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits.
	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.
	5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence.
	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les gouvernements locaux.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction.
	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.
	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.
	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe.
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger.
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité.
	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.
	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie.	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.

	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable.
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	8.1.1 Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant
	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans le secteur agricole, par sexe.
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap.
	8.5 D'ici à 2030, atteindre un emploi plein et productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris pour les jeunes et les personnes handicapées, et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2 Taux de chômage selon le sexe, l'âge, et les personnes avec un handicap
	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation.
	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance.
	8.9 D'ici à 2030, concevoir et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir le tourisme durable qui crée des emplois et favorise la culture et les produits locaux	8.9.2 Répartition des emplois en lien avec le tourisme écologique, hors emploi touristiques.
	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles.
	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total.
	9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures.

	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie.
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.
	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap.
	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux.
	10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	10.6.1 Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales.
	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.	10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations.
	10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres.
	10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%.	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré.
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.
	11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes. 11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base.
	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville.

	11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.	11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord.
	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement.
	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclées.
		12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord.
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	13.1.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres).
	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.
	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fond vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.
Objectifs 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant à la surface des océans.

ressources marines aux fins du développement durable.	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques.
	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs.
	14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable.
	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées.
	14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.	14.6.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
	14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	14.7.1 Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays.
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières.
	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème).
	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	15.5.1 Indice de la Liste rouge
	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages.

	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande. 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages. 15.8.1 Proportion des pays adoptant une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes.
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents.
	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.	16.3.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire).
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	16.6.1 Les dépenses primaires du gouvernement selon le budget original approuvé, par secteur (ou par codes budgétaires ou similaires)
	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	16.7.1 Répartitions des positions (selon le sexe, l'âge, les personnes avec un handicap et un nombre de population) dans les institutions publiques (les législatures national et local, service public et judiciaires) comparée aux distributions national
	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population.
	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge.
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information.
	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source.
	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.	17.1.2 Proportion du budget intérieur financé par les taxes intérieures
	17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.
		17.3.1 Investissements directs étrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget intérieur total.
		17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.
		17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.
	17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet.
	17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.
	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable.
	17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays.
	17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable.	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable.
	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.
	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement.

	17.19.1 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement. 17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%.
Indicateurs du Pacifique	5.6 Assurer un accès universel aux droits de soins de santé sexuels et reproductifs en accord avec le programme d'action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et avec la plateforme d'action de Beijing et les documents finaux de ces conférences.	Nombre de pays ayant une politique de santé génésique, des lignes directrices et des protocoles pour la prestation de services en totalité ou en partie.
	11.4 Renforcer les efforts afin de protéger et sauvegarder l'héritage mondial culturel et naturel.	Proportion du budget national alloué à la culture, y compris pour la protection, la préservation (patrimoine) et la promotion.
	16.a Renforcer les institutions nationales compétentes, y compris par le biais de la coopération internationale, pour la capacité d'aménagement à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement, afin de prévenir la violence et lutter contre le terrorisme.	Existence d'un plan de mise en œuvre pour les recommandations des organes conventionnels de l'ONU et les recommandations de l'Examen périodique universel (UPR) ont pleinement ou partiellement des ressources.
	17.11 Augmenter considérablement les exportations des pays en développement, en particulier dans l'optique de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.	Valeur des exportations de biens et de services des PIC.
	17.18.1 Proportion des indicateurs de développement durable produit à l'échelle nationale avec un fractionnement complet lorsque cela est pertinent pour l'objectif, conformément aux Principes fondamentaux des statistiques officielles.	Pourcentage des indicateurs-clés du Pacifique inclus dans les rapports de progrès régionaux.